

U d'/of OTTAWA
39003002046620



Lettres

DE

Louise de Marillac

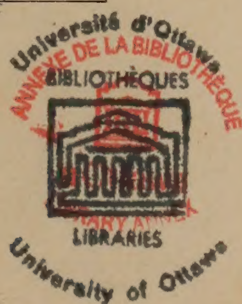
Vve DE M. LEGRAS

FONDATRICE

DES FILLES DE LA CHARITÉ

SERVANTES DES PAUVRES MALADES

CAHIER No











Les personnes auxquelles ces Lettres et ces Écrits seront communiqués sont priées 1° de ne pas les mettre en circulation ; 2° de n'en prendre aucune copie ; 3° de n'en publier aucun extrait, sans une autorisation expresse du Supérieur Général de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité qui se réserve de déterminer en quel temps et de quelle manière les divers écrits de Louise de Marillac pourront être livrés à la publicité.

A. Fiat p. d. l. M. sup. gén.

Avertissement

Il faut vous prévenir, bienveillant lecteur, de ne point chercher en cet ouvrage l'élégance du style, les nouvelles du temps, ni rien de ce qui pique la curiosité. Les lettres qui le composent sont signées, il est vrai, d'un nom bien connu, et celle qui les a écrites était douée d'une grande intelligence et d'un grand cœur; mais, devenue servante des pauvres, Louise de Marillac ne se préoccupa que des intérêts de ceux qu'elle appelait « ses Seigneurs et ses Maîtres ». Sans même tenir nul compte de dons exceptionnels qui lui auraient permis de prendre, dans cette voie, une généreuse initiative, elle voulut y être guidée, au jour le jour, par saint Vincent et recevoir de lui les avis qui lui servaient ensuite à enseigner, à former ses filles, à les rendre propres aux emplois d'une vocation jusqu'alors inconnue.

Ce qu'on doit donc s'attendre à trouver ici, c'est le parfum

de l'humilité, le charme de la simplicité ; c'est l'abnégation la plus complète, l'abandon sans calcul ni réserve aux conduites de la Providence, et en même temps une prudence à laquelle saint Vincent devait rendre, un jour, ce témoignage : « Je ne sache pas avoir jamais vu une personne « qui ait eu plus de prudence ; elle la possédait au plus haut point. » Dans la Conférence où le saint prononça ces paroles, et où il interrogea les filles de la Charité sur les vertus de leur Mère qui venait de mourir, l'une d'elles répondit : « Il faudrait un livre tout entier pour les pouvoir décrire. » En réunissant les Lettres de Louise de Marillac, il nous semble avoir fait ce livre.

On pourra nous blâmer de n'avoir pas conservé l'orthographe ancienne ; mais elle est tellement variable, surtout pour les noms propres, qu'il en résulte facilement des méprises. Du reste, le texte n'a subi aucune modification, même légère ; les répétitions et autres négligences de style qui se rencontrent dans les lettres, les billets intimes, les simples notes n'ont pas été corrigées. Toute notre application a eu pour but de reproduire les autographes dans leur intégrité primitive, sans choix, dans l'ordre des dates, ou celui des faits lorsque les dates faisaient défaut ; dans ce dernier cas, la date que quelque particularité contenue dans la lettre nous a permis de présumer a été indiquée entre parenthèse.

Le chiffre placé au bas de chaque page indique le numéro et la source de l'autographe. Les lettres initiales écrites en marge correspondront à une table destinée à faciliter la recherche des passages exprimant le mieux les sentiments de vertu de la pieuse fondatrice, et ses pensées touchant l'esprit et les œuvres de la vocation de fille de la Charité.

Sur les autographes, les lettres adressées aux sœurs portent à peu près invariablement cette suscription : fille de la Charité, servante des Pauvres Malades ; nous ne l'avons souvent supprimée que pour abréger. Comme le prouve sa correspondance, l'humble fondatrice revendiqua toujours ces titres pour elle-même, refusa ceux de Supérieure et de Mère, et ne voulut être appelée que la Sœur Servante ou la simple directrice des filles dont elle avait entrepris l'éducation. Le nom de Louise de Marillac que porte ce recueil est celui qu'elle adopta constamment dans ses rapports avec sa famille spirituelle, et même avec les personnes de sa connaissance ; deux fois seulement, nous avons trouvé le nom de Veuve Le Gras ajouté à la signature ordinaire : Louise de Marillac. Dans les actes d'érection de la Compagnie, le nom de Le Gras ne figure encore que sous cette forme accessoire.

Nous avons écrit plusieurs noms de sœurs comme on le faisait alors, par exemple Jeanne de la Croix que, dans la Communauté, on écrirait maintenant : Jeanne Delacroix ; cette différence est sans importance, parce que la particule n'avait pas la signification qu'on lui a donnée depuis. On pourrait s'étonner encore du titre de Mademoiselle donné à Louise de Marillac après son mariage et dans son veuvage ; mais ce qui paraît étrange aujourd'hui était conforme aux usages du temps, car, au témoignage d'un auteur contemporain, M. Gobillon, cette dénomination était réservée aux personnes de condition, c'est-à-dire de noblesse de second ordre ou non titrée.

Lettres de Louise de Marillac

1 — A saint Vincent

Elle lui témoigne sa peine de la longueur de son absence. Son fils est au Collège. Plusieurs jeunes personnes se proposent pour la charité.

Ce 5 Juin 1627.

Monsieur,

J'espère que vous me pardonnerez la liberté que je prends de vous témoigner l'impatience de mon esprit, tant pour le long séjour passé, que sur l'appréhension de l'avenir et de ne savoir le lieu où vous allez après celui où vous êtes. Il est vrai, mon Père, que la pensée du sujet qui vous éloigne est un peu d'adoucissement à ma peine, mais elle n'empêche pas que dans ma fainéantise les jours quelquefois me semblent des mois, je veux pourtant attendre avec tranquillité l'heure de Dieu et reconnaître que

N° 9.

mon indignité la retarde.

J'ai bien reconnu que Mademoiselle du Fay,[1] outre son ordinaire, a un peu le cœur pressé de désir. Nous passâmes le jour de la Pentecôte ensemble; après le service elle eût bien voulu avoir la liberté de me parler ouvertement, mais nous demeurâmes dans l'attente et désir de faire la volonté de Dieu. L'ouvrage que sa charité m'a donné est fait, si les membres de Jésus en ont besoin et qu'il vous plaise, mon Père, que je vous l'envoie, je n'y manquerai pas, je n'ai pas voulu le faire sans votre commandement.

Enfin, mon très honoré Père, après un peu d'inquiétude mon fils est au collège et grâce à Dieu très content et s'y porte bien, si cela continue je suis prou forte de ce côté-là.

Permettez-moi, mon Père, de vous importuner encore au sujet d'une fille, âgée de 28 ans, qu'on veut faire venir de Bourgogne, pour me donner. Elle est de bonne connaissance et vertueuse, à ce qu'on m'a dit; mais auparavant celle-là, la bonne fille aveugle de Vertus,[2] m'avait dit que celle qui était avec elle, âgée de 22 ans, pouvait peut-être venir céans. Elle est dans la conduite des Révérends Pères de l'Oratoire, il y a quatre ans, et tout-à-fait villageoise; je ne suis pas très assurée qu'elle veuille venir, néanmoins elle m'en témoignait quelque désir.

(1) Mademoiselle du Fay, amie de Mademoiselle Legras, prit part à plusieurs de ses bonnes œuvres et l'accompagna dans quelques-uns de ses voyages de charité. — Elle était dirigée par Saint-Vincent qui avait beaucoup de considération pour elle. — Plusieurs lettres de Saint-Vincent à Mademoiselle du Fay existent encore. —

(2) Notre-Dame de Vertus. Pèlerinage de la Sainte Vierge, très fréquenté à Aubervilliers.

je vous supplie, très humblement, mon Père, me mander ce que je ferai pour cela. La personne qui va en Bourgogne doit partir Lundi et pensant votre retour cette semaine, je lui promis réponse. Notre bon Dieu a permis à mon âme plus de sentiment de lui que l'ordinaire depuis un mois; mais je ne cesse d'être toujours dans mes imperfections: quand je ne mettrai point d'empêchement aux effets des prières que j'espère de votre Charité, je crois que je m'amenderai. J'ai bien eu désir ces jours passés que vous vous souvinssiez de me donner à Dieu et que vous lui demandassiez la grâce d'accomplir entièrement en moi sa très sainte volonté, nonobstant les oppositions de ma misère. Donc, mon Père, je vous fais en toute humilité cette supplication et vous demande pardon de vous tant importuner, étant par la bonté de Dieu, Monsieur,

Votre très obligée servante et indigne fille,

Louise de Marillac. (1)

---

2 — A Saint Vincent

Elle lui parle de son fils qu'elle ne croit plus appelé à la vocation ecclésiastique.

13 Janvier 1628.

Monsieur

Il y a environ trois semaines qu'étant chez Mademoiselle du Fay, je

---

(1) Les lettres de Mademoiselle Legras sont invariablement signées: Louise de Marillac ou par les initiales de ces mêmes noms. Ceci dit, une fois pour toutes, à l'avenir nous supprimerons la signature.

trouvai une occasion par laquelle je vous écrivis, mais je crains que mes lettres aient été perdues, le principal sujet était un avis que je vous demandais pour mon fils. Mais maintenant, Monsieur, je ne suis plus aux mêmes termes, car soit que Dieu ne le veuille pas tout présentement en la résolution de se faire ecclésiastique, ou que le monde s'y soit opposé, ses ferveurs sont beaucoup diminuées, et lui trouvant un si grand changement en l'esprit, j'en ai parlé librement à la Mère Supérieure[1] qui m'a conseillé de le mettre simplement pensionnaire avec ces bons ecclésiastiques, pour les raisons que je vous dirai, si Dieu me fait la grâce de voir votre retour[2] dont j'ai un grand besoin. Certainement votre absence ne me fut jamais plus sensible, pour les besoins que j'ai eus depuis, en quoi il faut que j'avoue ma faiblesse, vous assurant, mon Père, que si Dieu me fait la grâce me souvenir du passé, je n'aurai pas sujet de me glorifier. Je demande force de l'aide de vos prières, pour l'amour de Dieu, et vous remercie très humblement de la peine que vous avez prise de m'écrire et des témoignages de l'honneur de votre souvenir, je ne le mérite pas et Dieu est bien bon de me souffrir : Oh ! mon très cher Père, offrez ma volonté à la miséricorde divine, car je veux moyennant sa sainte grâce me convertir et me dire véritablement, Monsieur, Votre très humble servante et indigne fille, etc.

P.S. Mademoiselle du Tay est toujours dans ses infirmités corporelles et a presque toujours été au lit depuis 15 jours, sans fièvre néanmoins ; elle désire bien votre retour.

(1) La Supérieure de la Visitation, Anne Catherine de Beaumont, venue d'Annecy avec Madame de Chantal.

(2) S. Vincent était à Joigny [illegible]

3 — A une Sœur de Paroisse

Avis pour deux Soeurs envoyées en paroisse pour le service de la Charité.

(1634)

✝ Ma très chère Soeur,

Je voudrais bien vous aller voir moi-même en votre nouveau ménage; si vous n'avez point pris la bénédiction de Monsieur le Curé il sera bon que vous priiez Madame de Rouilly de vous y mener toutes deux. Pour ce qui est d'un Confesseur, s'il vous en parlait, vous le prieriez d'attendre que vous eussiez été un peu plus de temps à vous reconnaître, et en attendant vous irez au premier venu.

Voilà deux images que je vous envoie: un Seigneur de la Charité est pour mettre en votre salle des Pauvres et un pour votre chambre.

Je vous prie, ma Soeur, de pratiquer, dans les petits désordres que vous trouvez, la paix que Notre Seigneur a donnée à ses Apôtres, et plus penser que dire et ne point parler à personne de ce que vous entendez dire aux dames de la bonne fille qui était devant vous.[1]

Il faut honorer le zèle qu'elle a toujours témoigné pour le service des pauvres. Je dis le même à ma Soeur Jacqueline, vous priant d'avoir

---

(1) Il semble que cette Fille de la Charité dût remplacer une des premières servantes des pauvres qui n'avaient pas fait partie de la Communauté avant l'année 1633, et dont plusieurs, malgré leur bonne volonté, n'avaient pas réussi, faute de lien et d'une formation suffisante.

bien égard sur ses actions. Je suis de tout mon cœur, en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, votre très affectionnée sœur et servante.

P.S. Depuis ma lettre écrite Monsieur Vincent m'a mandé que vous prissiez pour confesseur Monsieur du Mesnil. ×

4 — A Saint Vincent.

Projet du Réglement pour la Confrérie de la Charité de Beauvais.

Ce 4 Septembre 1635.

× Monsieur,

Je vous renvoie le réglement de St Sauveur, je ne l'avais pas vu; il me semble que le commencement fait dépendre toute la Confrérie de Monsieur le Curé, je ne sais si cela serait à propos; bien est-il vrai que Messieurs les Curés de Beauvais en seraient bien contents, mais cela les porterait incontinent à ne vouloir plus que personne eût la connaissance de ce qui se passerait à chaque Confrérie. Je crois pourtant, Monsieur, qu'il est nécessaire que les officières leur communiquent de la réception des malades, au moins leur disent ceux qu'elles recevront; qu'il soit porté dans le réglement que les voix seront colligées par eux, pour l'élection; et que la trésorière rendra ses comptes en leur présence, sans du tout parler de Monsieur le Grand-Vicaire, comme il était porté dans

N° 63

le réglement, et que le nombre des dames soit précisé; que les places vacantes seront remplies de celles que la Compagnie agréera et après présentées à Messieurs les Curés pour leur réception et recevoir leur bénédiction.

Pour procureur, je ne sais s'il serait facile d'en mettre un à chaque Confrérie; car jamais elles ne s'en retireront à faire écrire les quêtes par lui; pour dresser les comptes je crois que les Soeurs le pourront elles-mêmes. Il ne reste plus rien à faire pour le procureur, sinon faire exécuter les legs, si aucun il y en avait, au profit des Confréries et en ce cas il y a apparence qu'un seul pourrait suffire pour toutes, j'entends seulement, Monsieur, pour Beauvais, car pour Liancourt le Réglement ordinaire est bon; principalement ce qui recommande l'amitié entr'elles et les plus amples, à cause des exercices tant du soir, du matin, que du souvenir de la présence de Dieu pendant la journée; et aussi, Monsieur, que les places vacantes soient remplies en la manière ci-dessus. Il y a partout de bons procureurs.

Vous aviserez, s'il vous plaît, Monsieur, si vous ferez alors quelque article particulier pour cet officier qui demande avec tant d'instance d'être admis pour procurer le bien de la Confrérie. Et s'il sera porté par le réglement qu'il y aura deux filles nommées par Madame de Liancourt[1] pour être gardes des malades lesquelles habiteront dans le logis que ma

(1) Jeanne de Schomberg, duchesse de Liancourt, née en 1600 et morte en 1674, établit la confrérie de la Charité à Liancourt (Oise) et reçut chez elle à diverses reprises Mademoiselle Legras.

dite Dame donne à cet effet, lesquelles seront obligées à faire, et porter les médicaments, tant aux malades de Liancourt, que la Bruière Coffry et Rantigny, ayant soin de visiter les dits malades au moins deux fois la semaine et faire tout ce qui sera porté par l'établissement et fondation qui sera fait en ce sujet. La quête se fait, en ces lieux, les Dimanches aux maisons et les bonnes fêtes, aux églises; les procureurs tiennent un livre et écrivent les recettes de chaque quête, comme aussi la trésorière pareillement. Les coffres ne sont qu'à deux serrures. Je pense qu'il faut dire que les dites gardes seront du corps de la confrérie.

Je crois, Monsieur, qu'il sera très à propos que dans chaque coffre il y ait un régistre comme celui que je vous ai laissé, afin que tout ce qui se passera dans la Confrérie y soit trouvé. En tête du livre je pense qu'il faut y écrire l'établissement, ensuite le réglement, puis le nom des soeurs, puis l'élection du procureur et des officières; et suivant après, on pourra mettre les nouvelles élections.

Vers la moitié du livre marquer qu'il faut écrire les noms des soeurs qui décèderont et de celles qui se mettront à leur place, et de l'autre côté du livre les legs pieux et dons extraordinaires, et en un autre endroit les meubles qui sont appartenant aux pauvres. Le livre que j'ai apporté est celui de la Bruière, à cause que l'établissement était entièrement signé.

Je crois qu'il faut que la Supérieure tienne un livre où elle fasse écrire le nom des pauvres malades, le jour de leur réception et de

leur mort ou celui que la charité laisse de les assister.

Si vous ne m'eussiez commandé, Monsieur, de faire ce mémoire je n'y eusse osé penser. Je ne sais comme quoi j'ai tant retardé, si non, que c'est que je sens bien que mon esprit se ralentit fort pour le bien, tant pour l'autrui que pour le particulier de mes exercices.

La bonne Soeur Jeanne de Saint Benoit vient de m'amener trois filles de Colombe, de bien bonne façon et ont grand désir de servir les pauvres, partout où on les voudra envoyer. Je crois qu'elles vous iront trouver un de ces jours, j'ai bien du regret d'avoir perdu la journée que Votre Charité me voulait donner; je crois qu'il y a de ma faute. J'aurais un grand besoin d'avoir quelques jours pour penser un peu à moi pour quelque renouvellement. Je crois, Monsieur, que quand il faudra travailler pour l'exercice de la Charité à Saint Laurent, si vous me voulez faire l'honneur de m'y employer, qu'il sera nécessaire que j'y séjourne quelques jours, je me pourrais servir de cette occasion si vous le trouvez à propos; mais pour l'amour de Dieu, Monsieur, demandez que sa miséricorde vous fasse connaître mes besoins, autrement je croirai qu'il me veut tout à fait abandonner, puisqu'il permet que vous ayez ce sentiment.

Je vous envoie le mémoire de ce qui fut fait en chaque Assemblée de Beauvais. Je crois qu'il sera bon que le réglement que vous ferez dresser, soit pour Saint Sauveur et l'envoyant mander qu'elle le baille aux autres pour copier.

Si vous voulez prendre la peine de revoir la lettre que je vous envoie de Liancourt, vous y trouverez peut-être quelque chose de plus que je ne vous mande. Pardonnez-moi s'il vous plaît le mauvais ordre que je tiens, je voudrais presque m'excuser sur mon peu de mémoire, mais vous savez telle que je suis et que je serai toujours, Monsieur,

Votre très humble fille et très obligée servante, etc

P.S. _ Les quêtes se font à Beauvais tous les Lundis, mais je crois qu'il serait à propos de faire quêter les bonnes fêtes à l'église. Je pense que faisant l'établissement incontinent que la Mission, que Monseigneur de Beauvais y veut faire faire, qu'il sera facile obtenir tout ce qu'on pourra désirer pour le bien de la Confrérie. Je ne me suis point occupée de proposer cette quête. X

---

5. _ A M. d'Horgny au Collège des Bons Enfants

Lui parle du trousseau de son fils. Le remercie de sa bonté pour lui.

29 Septembre 1635.

Monsieur,

J'ai reçu les cent livres que vous m'avez envoyées; je vous supplie prendre la peine me mander tout ce que vous avez besoin.

Je suis fâchée que la bourse de toile soit trop grande; je vous

envoie une coiffe de calice; je vous supplie me mander si elle est de bonne sorte; je ne manquerai pas, Dieu aidant, à faire tout ce que vous désirez. Vous êtes trop indulgent à mon endroit; je vous remercie très humblement de l'honneur que vous faites à mon fils; il va recevoir le bien que vous lui procurez. Dieu veuille qu'il en fasse son profit et soit reconnaissant de toutes vos charités. Je le recommande toujours à vos prières et moi aussi, qui suis, Monsieur, Votre très humble servante, etc.

---

6. — A Saint Vincent

Elle le consulte au sujet de l'Assemblée des Dames de la Charité.

1636.

Monsieur,

Madame de Beaufort[1] m'a mandé que voici le temps le plus propre pour travailler à l'établissement de la Charité de Saint Etienne, et que Monsieur le Curé le désire fort; et pour ce sujet a trouvé bon qu'elle, et une autre Dame, fissent la quête ces fêtes; ce qu'elles ont fait. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine de me mander comme quoi je me conduirai. J'avais pensé de lui mander, si vous le trouvez bon, que les dames qui ont plus de désir de ce saint œuvre

---

(1) Madame de Beaufort, l'une des premières Dames de la Charité.

N° 41.

allassent trouver Monsieur le Curé et lui disent que, pour bien commencer et persévérer; elles ont besoin qu'il y ait quantité de personnes qui s'associent pour ce saint exercice, tant de qualité que de médiocre condition, afin que les unes contribuant le plus, les autres s'adonnant plus volontiers à visiter chacune son jour les pauvres malades; et, que afin que personne n'en fut incommodé, l'on aviserait s'il était expédient de diviser en deux quartiers la paroisse. Mais, que pour travailler utilement, il serait premièrement nécessaire de supplier mon dit Sieur le Curé, de prendre la peine de faire faire un mémoire bien ample, par quelque ecclésiastique qui connaisse ses paroissiens, et, après, faire faire dans son Église une prédication à ce dessein, à l'issue de laquelle on pourrait assembler toutes les dames nommées, avertissant aussi, à la Messe, que toutes celles de toute condition, qui voudraient en être, se pourront trouver à l'Assemblée, à laquelle Assemblée on proposera le réglement qui s'observe aux autres paroisses. Je vous mande tout ceci, Monsieur, afin d'abréger le temps, car il y a si longtemps que ces bonnes dames essaient à s'encourager pour cela, que je crois qu'il faut battre le fer tandis qu'il est chaud; mais s'il vous plaît, vous me manderez toute autre chose que ce que je vous propose, car vous savez bien qu'il le faut ainsi.

Je vous remercie, très humblement, Monsieur, de votre Charité, le bon Dieu sait bien que j'avais besoin de ce secours,[1] et pour cela il m'a

(1) Il s'agissait d'une vache laitière pour les petits enfants.

donné adresse d'une laitière qui nous en fournit depuis trois jours.

Nous voici près la fin de l'année; je désire bien, si Dieu me donne la vie pour commencer l'autre, que ce soit de bonne sorte pour son service. Je supplie, Votre Charité, de me dire quelques bons mots pour cela, les pauvres se contentent de peu, que j'estimerai beaucoup, m'étant donné de Dieu par vous de qui je suis, Monsieur, Sa très humble fille et servante, etc.

P.S. Monsieur; toutes vos filles prennent la liberté (de se recommander) à votre charité.

---

7. — A Saint Vincent

Le Procureur de la Charité et les Soeurs le prient de leur faire avoir une exhortation pour la fête du Saint Nom de Jésus.

De la Chapelle. (1638)

Monsieur;

Notre procureur de la Charité et les soeurs font aujourd'hui des merveilles, pour la fête du Saint Nom de Jésus; ils ont désiré, mais eux-mêmes, que je vous envoyasse supplier de leur faire avoir une exhortation pour Vêpres, elles ne se diront pas plustôt qu'à deux heures et demie. Ils désireraient bien Monsieur de la Salle, mais s'il ne se peut ils en

voudraient bien un autre; je joins ma prière à la leur afin qu'ils soient encouragés à la persévérance.

Je crois que vous savez que notre soeur Barbe est ici et, qu'elle et moi, sommes tantôt bien fortes; je crois qu'il serait bien bon qu'elle eût l'honneur de vous voir avant d'aller. Ne faut-il point penser au petit ameublement qui lui sera nécessaire? Ne vous mettez point en peine, s'il vous plaît, pour la nourrice des petits enfants, lesquels nous n'avons point encore, car la nôtre suffira bien pour le temps que vous marquez, et plus.

Je suis en l'amour de Jésus, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

---

8. — A Saint Vincent

Elle le prie de se rendre à La Chapelle pour voir Sœur Barbe qui a grand besoin de lui parler.

(1638)

Monsieur,

Voilà une lettre de ma sœur Aimée de Troyes que ses frères ne voulurent pas emmener. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander quand cette bonne Dame, dont elle parle, s'en retourne; et si je lui baillerai de l'argent, tant pour sa dépense, que pour sa place du coche, et combien?

L'occasion que je pense que Dieu me donnait aujourd'hui de vous parler, m'a fait apercevoir des fautes pareilles que je fais souvent; mais aussi, mon très honoré Père, il me semble que elle doit faire connaître à votre Charité le besoin que j'ai d'être aidée pour faire la très sainte volonté de Dieu; et qu'il ne faut s'attendre à moi de rien du tout, que de ce que vous me ferez l'honneur me commander; car, pour cela, il me semble que notre bon Dieu me fait la grâce de m'en souvenir.

Une des choses qui me presse le plus est de vous demander instruction pour me conduire vers notre bonne soeur Barbe, et vous dire qu'elle a grand besoin de vous parler, croyant que jusque là, elle n'aura point de contentement. Si vous pouviez aller à La Chapelle Samedi ce nous serait un grand bien.

Je me crains bien que notre soeur Marguerite,[1] la Demoiselle, ne se détraque à la fin. Si votre commodité permettait que je vous puisse parler avant, j'en serais bien aise.

S'il plaît à votre charité se souvenir du papier qu'elle m'a promis, pour m'aider à parler à nos soeurs deux ou trois fois par semaine, pour essayer de les encourager. Il me semble que je mérite de grandes punitions pour tous leurs manquements: demandez à Dieu quelqu'un qu'il leur puisse mieux servir; mais je vous en supplie, la larme à l'oeil.

(1) Soeur Marguerite, de Turenne, parente, peut-être Nièce de M. de Mondion, Curé de Sachez. Nous avons une belle lettre de sa Mère pour l'encourager à estimer sa vocation et à y persévérer, mais la signature manque, ce qui ne permet pas de donner, d'une manière certaine, son nom de famille.

qu'il y ait tant d'années que Dieu me fait la grâce de me parler par vous, et que je sois telle que je suis! Demandez lui miséricorde, s'il vous plaît, pour ma pauvre âme qu'il a mise en vos mains pour être à jamais, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante, etc.

Réponse de Saint Vincent écrite sur la lettre même.

Je pense Mademoiselle, que vous ferez bien de bailler ce qu'il faudra à votre bonne fille pour s'en retourner, et de l'adresser à Madame Gouain qui se tient chez son fils, le marchand, à la rue St Honoré.

Il m'est impossible de vaquer à vos filles avant la fin de la semaine prochaine, nous avons des Assemblées pour d'ici à Mercredi.

En ce temps là je parlerai à soeur Barbe; il faut songer à occuper cette fille ailleurs, les choses étant de la sorte. Et pour cette bonne Demoiselle, quelle pensée avez-vous pour elle ?

Je parlerai à Monsieur Guilloniz de Mademoiselle Constant, il sera bon cependant de gouverner Madame Belot, mais ne vous semble-t-il point que Madame Turgis pourra suppleer ? Ce sera bon, si vous la jugez propre, que vous lui donniez de la recevoir parmi vos filles.

Et pour vous, au nom de Dieu, Mademoiselle, excusez si je ne vous parle sitôt; ce sera dès que je le pourrai; qui suis en l'amour de Notre Seigneur.

Votre serviteur
V. P.

N.° 3.

9. A la Mère Supérieure des Bénédictines à Argenteuil.[1]

Au sujet d'une fille qu'elle lui adresse pour sa maison.

De La Chapelle, 16 Mai 1639.

Madame,

Vous vous étonnerez peut-être que n'ayant pas l'honneur de vous connaître, ni d'être connue de vous, que je prenne la liberté de vous écrire. Je ne le ferais pas n'était la créance que j'ai que vous ne le trouverez mauvais, puisque c'est pour l'amour de Dieu, que nous voulons servir et aimer que je vous adresse une fille de ce lieu, qui a du bien et toute pleine de bons désirs, pour remplir la place que l'on m'a dit être en votre maison pour une fille soeur laie.

J'ai eu cet avertissement par une des filles, servantes les pauvres malades des Charités des Paroisses, que Dieu a appelée et mise en cette condition depuis huit ans. Je n'ai pas voulu croire, Madame, que ce soit vous qui ayez donné charge de la détourner de sa vocation, ne me pouvant imaginer que ceux qui connaissent l'importance voulussent entreprendre de s'opposer aux desseins de Dieu, et mettre une âme

(1) Argenteuil, (Argentonium) petite ville, à 2 lieues N.O. de Paris, il existait alors un Prieuré de Bénédictins où l'on vénérait la tunique, sans couture, de Notre Seigneur. Il y avait aussi un Couvent de Bénédictines. La sainte Relique est aujourd'hui dans l'église paroissiale

N° 89.

dans le danger de son salut, en ôtant le secours des pauvres abandonnés qui sont dans toute sorte de besoins, et qui ne peuvent bonnement en être secourus que par le service de ces bonnes filles, qui se détachant de tout intérêt, se donnent à Dieu pour le service spirituel et temporel de ces pauvres créatures que sa bonté veut bien tenir pour ses membres. Dieu veuille, Madame, que celle que vous avez déjà en votre maison vous serve bien, et à son contentement; je veux croire qu'elle n'était pas bien appelée à la condition où elle était, sans cela elle serait bien blâmable. Mais, Madame, ne permettez plus je vous en supplie qu'elles soient éprouvées sous votre aveu, cela pourrait servir de tentation à quantité d'autres et ne m'empêcherait pas pourtant d'être, comme je suis en l'amour de Jésus crucifié, Votre très humble et très obéissante servante, etc.

---

16 — A Saint Vincent.

Juillet 1639.

Elle lui donne des nouvelles de ses filles et lui témoigne avoir un grand besoin de lui parler au sujet de plusieurs filles; elle en a deux malades, et demande que le frère Alexandre vienne saigner l'une d'elles; deux autres sont en retraites.

Monsieur,

Je ne vous saurais que dire de ma santé, mais je vous assure que j'ai grand besoin de vous parler, au sujet des nécessités de plusieurs filles,

avant de penser à aucune chose. Nous avons ici notre soeur Charlotte bien mal, depuis longtemps, c'est la soeur de ma soeur Geneviève de l'Hôtel-Dieu qui y servait aussi à la collation ; je crains bien qu'elle ne fasse comme notre défunte soeur Béens, l'on lui a plusieurs fois ordonné la saignée du pied, mais personne n'a pu avoir du sang. Si votre Charité nous voulait envoyer ce bon frère Alexandre[1], peut être en aurait il ? La fièvre est d'ordinaire plus grande le soir que le matin.

Nos Soeurs qui sont en retraite feront, quand il vous plaira, leur confession qui ne sera pas générale, ni de l'une ni de l'autre. La Lorraine qui vous parla Samedi à l'Hôtel-Dieu ne trouve point de condition ; il y a bien quinze jours qu'elle est à l'Hôtel-Dieu pour cela. Qu'en ferons-nous ? Ne lui bailler point d'argent s'il vous plaît. J'ai dit à ma Soeur Geneviève de lui faire faire ce qu'elle a besoin, elle ne demanderait pas mieux, que de vivre là, à ne rien faire, et avoir de l'argent. Je vois tant de désordre partout qu'il me semble que j'en suis accablée, j'espère pourtant, et me veux confier en la divine Providence avec les saintes Marthe et Marie.

C'est en l'amour du bon Jésus que je suis,

Monsieur,

Votre très humble fille et obligée servante, etc.

[illegible]
Il était né [illegible] mai 1610 et avait [illegible] Paris le 22 Juillet 1630.

N° 132.

11. — Aux sœurs Barbe et Louise à Richelieu

Elle leur donne plusieurs avis pour leur conduite.

26 Octobre 1639.

✗ Mes bonnes Sœurs,

Je ne doute point que vous n'ayez beaucoup ressenti la perte que nous avons faite à la mort de Madame la Présidente Goussault (1); les obligations que nous lui avons, nous doivent servir à nous la faire imiter, afin que Dieu en soit glorifié; je l'espère de vous, moyennant sa sainte grâce, et déjà, mes filles, vous avez ressenti les effets de cette grâce, par le bien que sa bonté a voulu que vous ayez fait, au lieu où vous êtes. Mais, j'ai appris ce que j'ai toujours appréhendé que votre petit emploi qui réussissait si bien pour le soulagement des malades et l'instruction des filles, n'a de rien servi à votre perfection, et au contraire, il semble que cela vous ait nui, puisque la bonne odeur que vous donniez commence à se perdre. Pensez, mes bonnes sœurs, ce que vous faites, vous êtes cause

(1) Madame la Présidente Goussault étant devenue veuve à la fleur de son âge renonça de bon cœur à tous les établissements du monde pour servir Notre Seigneur dans ses pauvres membres et pria saint Vincent de la guider dans ce dessein. Ce fut le principe de sa liaison intime avec Melle Le Gras qu'elle secondait dans l'établissement des confréries de la charité. Elle conçut le premier projet de l'œuvre des Dames de Charité de l'Hôtel-Dieu, pour l'assistance des pauvres malades et fut la première supérieure de cette assemblée célèbre par les charités immenses et les bonnes œuvres qu'elle réalisa sous la direction de St Vincent. Madame Goussault mourut vers le 20 Septembre 1639 laissant une mémoire bénie.

que Dieu est souvent offensé, au lieu qu'il était glorifié, le prochain scandalisé, et vous donnez sujet de ne pas tant estimer le saint exercice de la charité. Comment oserez-vous un jour paraître devant Dieu pour lui rendre compte de l'usage que vous aurez fait de la grâce si grande qu'il vous a faite de vous appeler à la condition en laquelle il vous a mise, il en prétendait tirer sa gloire et voilà que vous l'usurpez. Vous, ma soeur Barbe, par votre peu de cordialité vers la soeur que Dieu vous a donnée, par vos petits dédains et par le peu de support de ses infirmités; comment ne vous êtes vous point souvenue que lorsqu'on vous a mise avec elle pour lui tenir lieu de supérieure que c'était vous obliger aux conditions de mère, bien plus grandes que mères corporelles, devant avoir soin de son salut et perfection plus que les mères naturelles, ce qui vous obligeait à une grande douceur et charité telle que le Fils de Dieu l'a recommandée sur terre. Et vous, acceptant cette charge, n'avez-vous pas vu aussitôt à quelle humilité elle vous obligeait, puisque vous avez tant de sujet de connaître vos incapacités; ne devez-vous pas toujours avoir devant les yeux quand vous ordonnez quelque chose, que c'est l'obéissance qui vous le fait faire, non pas que de vous-même vous ayez droit de commander. Or sus, ma chère soeur, j'espère que le mal n'est pas en tel état qu'il soit sans remède, mettez-vous vos fautes fortement devant les yeux, sans vous excuser, car en effet rien ne peut être cause du mal que nous faisons que nous-mêmes. Avouez cette vérité devant Dieu, excitez en votre coeur un grand amour pour notre chère soeur Louise, et en la vue de la miséricordieuse justice de notre bon Dieu jetez vous

à ses pieds et lui demander pardon de vos sécheresses en son endroit et de toutes les peines que vous lui avez faites, avec promesse, moyennant la grâce de Dieu de l'aimer comme Jésus-Christ lui-même l'a aimée, lui témoigner les soins que vous devez avoir d'elle et l'embrasser, ayant ce véritable sentiment dans le cœur.

Et vous, ma chère sœur Louise, vous voilà encore tombée dans vos petites mauvaises habitudes que pensez-vous de votre condition? Est-ce une vie de liberté, tant s'en faut; elle doit être d'une continuelle soumission et obéissance. Est-il possible que vous n'y songiez jamais, ou bien que si vous y songez vous ayez si peu d'amour de Dieu et si peu de crainte de votre salut que vous négligiez de faire ce que vous êtes obligée. Ma fille, faites vous un peu de violence, que vous revient-il quand vous faites sans permission des visites, ou pélérinages, et que vous voulez en tout vivre selon votre volonté? Ne vous souvenez-vous pas que vous ne devez rien faire, ni aller nulle part sans la permission de ma sœur Barbe, que vous avez acceptée pour supérieure, avant de partir et que vous devez autant ou plus aimer que si c'était votre mère. Je crois que vous ne repensez jamais à votre condition, puisque vous faites tant de choses qui y sont incompatibles; n'auriez-vous pas regret de la perdre pour de si faibles contentements? Je crois que ce qui est cause de la plupart des fautes que vous faites (et cela me vient présentement à l'esprit) c'est que vous avez de l'argent, et vous avez toujours aimé d'en avoir. Si vous me voulez croire, vous vous déferez de cette affection; mettez tout entre les mains de ma sœur Barbe; ne voulez avoir que ce qu'elle trouvera

bon, et vous exciter à l'amour de la pauvreté pour honorer celle du fils de Dieu, et par ce moyen vous obtiendrez ce qui vous est nécessaire pour être vraie Fille de la Charité. Autrement, je doute fort de votre persévérance, et je vous dis cela avec crainte que vous ne le fassiez pas, mais je n'ai su m'en empêcher, recevez-le de bonne part, car c'est l'amour que Dieu me donne pour vous toutes qui me fait parler ainsi. Or sus ma bonne soeur, je crois que vous ne mépriserez pas mes petits avertissements et pour cela reconnaissant combien Dieu mérite être aimé et servi; ayez grande honte de vous en être si mal acquittée depuis qu'il vous a fait la grâce de vous appeler à la condition en laquelle vous êtes, et particulièrement au lieu auquel il a tant donné de bénédictions à votre saint emploi; et, faisant une résolution tout autrement forte que celle que vous avez faite par le passé. Jetez-vous aussi aux pieds de ma soeur Barbe, et lui demandez pardon.

(suivent huit lignes coupées)

Mademoiselle continue s'adressant à toutes deux ...... ne voyez-vous pas que vos âmes sont pas en repos, et que cela est cause que vous ne participez point à la sainte paix que le Fils de Dieu a apportée à ceux qui sont de bonne volonté, ni à celle qu'il a laissée à ses saints apôtres, s'en allant au Ciel.

Vous avertissant de vos fautes, elles me mettent les miennes devant les yeux, ce qui me fait, mes filles, vous dire que celle dont j'ai maintenant

plus de sentiment c'est le mauvais exemple que je vous ai donné pour la pratique des vertus que je vous recommande; je vous prie, mes bonnes soeurs, de l'oublier et d'en demander pardon pour moi, et la grâce de me corriger, je le désire de tout mon coeur.

J'ai aussi été trop négligente à vous écrire, or je veux croire que vous me pardonnez, comme je vous en prie, et offre à notre bon Dieu l'acte de réconciliation que je m'assure vous ferez de tous vos coeurs remplis de bonne volonté, auxquels j'unis le mien, afin que nous obtenions ensemble la miséricorde dont nous avons besoin, et la grâce de vivre dorénavant de l'amour de Jésus Crucifié, auquel je suis, mes très chères soeurs, Votre très humble soeur et servante, etc.

P.S. Savez-vous, mes chères Soeurs, ce que j'attends de votre réconciliation, après un renouvellement d'affection, c'est que vous ayez le coeur ouvert l'une à l'autre, l'on ne vous verra guère l'une sans l'autre. Que vous serez ensemble dans les visites que vous faites par la ville, et que vous vous garderez d'amitiés particulières avec les dames ne leur faisant point de visites du tout, n'aimant rien tant que votre chambre en la compagnie l'une de l'autre. Je ne dis pas que vous refusiez les visites que d'honnêtes femmes vous feraient la charité de vous rendre. Une vraie humilité accommodera tout.

---

12 _ A M. l'abbé de Vaux (1) à Angers. (2)

Lui parle d'une domestique avec laquelle elle a traité.. et du réglement pour l'enterrement des Soeurs. (3)

(1640.)

Monsieur,

Notre bonne femme est toute disposée à faire ce qu'il vous plaira et, si je ne me trompe, elle vous rendra bon service. Je lui ai proposé toutes les conditions nécessaires pour cela qu'elle trouve faciles. Elle m'a dit que, depuis qu'elle a servi à l'hôpital, elle a besoin de vin quand elle travaille;

---

(1) M. Guy Lasnier, abbé de St Étienne de Vaux, en Saintonge, archidiacre, grand Vicaire d'Angers et chanoine de N. Dame de Paris, fut l'un des ecclésiastiques de ce siècle les plus recommandables pour la sainteté de sa vie et son zèle pour la réforme du clergé. Grand ami de saint Vincent, il établit à Angers des conférences sur le modèle de celles de Saint Lazare. Il reçut Mademoiselle Le Gras dans sa maison lorsqu'elle vint établir les Filles de la Charité à l'Hôpital St Jean; il se montra constamment le protecteur dévoué des sœurs d'Angers. Nous devons à sa vénération pour Melle Le Gras, la collection de lettres la plus complète qui ait été conservée. La maison où Monsieur l'abbé de Vaux reçut tour à tour Melle Le Gras en 1639 et saint Vincent en 1649, existe encore.

(2) L'établissement des Filles de la Charité à Angers fut fait à la prière de Mme la présidente Goussault. En 1633, elle était allée sur les lieux pour se rendre compte de l'état de l'hôpital. Elle descendit chez M. l'abbé de Vaux; et de là, le 16 Août elle écrivit une lettre que M. Celestin Port attribue à tort, ainsi que ce voyage à Melle Le Gras. M. Léon Cosnier, dans son livre: Les soeurs Hospitalières, Souvenirs de Ste Marie, rétablit l'exactitude des faits. La bonne Madame Goussault eut la joie de voir avant sa mort, son désir prêt à se réaliser: huit filles de la Charité se préparaient à partir, sous la conduite de Melle Le Gras, elle-même, pour aller desservir l'hôpital St Jean. Ce fut au mois de novembre que la petite colonie se mit en route. Les fatigues excessives de ce voyage, dans la saison la plus rigoureuse de l'année faillirent causer la mort de leur bonne Mère qui, arrivée à Angers, tomba gravement malade et ne put s'occuper de l'installation de ses filles que vers la fin de Janvier 1640.

(3) Melle était encore à Angers; elle ne quitta cette ville que vers les derniers jours de Février.

No 496.

mais qu'un sétier lui suffira, par jour. Je lui ai dit de me revenir trouver demain, ou bien que je lui manderais si cette bonne affaire pour elle, se pourrait faire.

Nos Messieurs ont désiré que je leur proposasse la manière qu'il serait bon d'enterrer les Filles; voilà ma pensée en ce sujet, et une partie de ce que nous avons observé aux premières. Je vous supplie, Monsieur, prendre la peine d'y ajouter et diminuer, ce que vous trouverez nécessaire. Notre petite sœur est toujours fort mal, et moi dans mes besoins ordinaires d'être aidée de votre charité devant Dieu en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

P.S. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine me renvoyer le papier pour le faire voir, demain après-dîner, à ces Messieurs qui me doivent venir trouver de bonne heure. Ils ont fait signer ce procès-verbal; mais je ne pense pas que celui que je dois avoir puisse être prêt: ne sera-t-il pas aussi bon que l'on nous l'envoie à Paris. Je vous supplie très humblement, Monsieur, me le dire.

---

13 — A M. l'abbé de Vaux

Mademoiselle lui donne avis des ordres de saint Vincent pour son retour. et témoigne ses regrets de ne pouvoir le servir, étant malade.

(Février 1640)

Monsieur,

Je vous ai trop d'obligation de ce que malade, aussi bien que, étant en

santé, votre charité se souvienne de mes besoins. Je reçus hier, lettre de Monsieur Vincent qui me mande toujours de prendre un brancard. Je ne manquerai pas de me servir de l'avis que vous me donnez, pour avoir encore le sien sur ce sujet. J'ai bien du déplaisir, Monsieur, que mes infirmités m'empêchent de vous rendre mes devoirs en votre indisposition, pour m'offrir de vous rendre les petits services que je pourrais; si, éloignée, vous jugez que je puisse quelque chose, obligez-moi, je vous supplie très humblement, de me donner sujet de vous obéir, et témoigner que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

---

14 — A M. l'abbé de Vaux à Angers.

Expression de la reconnaissance de Mademoiselle.

24 Février 1640

Monsieur,

Votre charité a voulu acquérir sur moi ce surcroît d'obligation de vous être incommodé de votre laquais pour me donner cette consolation; il me vient bien en l'esprit de vous en remercier et de tous les autres bienfaits que j'ai reçus de vous. Mais il faut, Monsieur, que je vous dise que les remerciments pour les grandes obligations vers les personnes que j'honore comme je vous fais, me semblent si au-dessous du devoir, que, pour l'ordinaire je n'en puis user; et c'est, Monsieur, ce qui me fait être sans parole au

temps que je devrais plus fortement vous témoigner mes sentiments de reconnaissance. Vous me le pardonnerez, s'il vous plaît, puisque même je suis si imbécile que j'en use ainsi vers notre bon Dieu pour ses innumérables bienfaits qui occupent plus mon esprit d'admiration que d'actions de graces. Agréez donc, Monsieur, je vous en supplie, que je demeure dans le silence, par ce motif d'impossibilité; et, me permettez de vous dire, que je ne sache point avoir eu jamais plus d'obligation à qui que ce soit au monde, qu'à vous, de qui je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante, etc.

P.S. — Il me semble, Monsieur, que vous m'aviez commandé de vous écrire la manière de faire sirop de rose et de traiter les pauvres malades. Voilà ce que j'en ai écrit, et vous demande pardon que ce soit si mal, notre Maître suppléera qui est le Médecin charitable, que j'avais déjà dit que l'on vous portât.

---

15 — A M. l'abbé de Vaux à Angers

Arrivée à Tours, Mademoiselle remercie M. l'abbé de son carrosse, qu'elle lui renvoie, et le prie de lui faire donner des nouvelles des sœurs par ma sœur Turgis.

(26 Février 1640)

Monsieur,

Nous sommes arrivés à Tours, par la grâce de Dieu, en bonne santé. Je me suis résolue de prendre une carriole pour nous mener jusques

à Orléans, ce qui me fait vous remercier très humblement de votre carrosse et le vous renvoyer sans fortune, Dieu merci ! Je souhaite que le retour soit pareil. J'ai grand désir de savoir des nouvelles de nos filles ; je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine de faire avertir ma soeur Turgis [1] de m'en donner. J'espère que nous serons mercredi à Orléans, mais toutefois, je pense qu'il faudra que j'attende d'en recevoir à Paris. Vous ne doutez point, Monsieur, de la consolation que j'aurai quand je serai assurée de votre santé puisque vous savez que je suis véritablement, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

P.S. Plusieurs raisons m'ont obligée de changer ici de voie.

---

16 — A M. l'abbé de Vaux.

Demande des nouvelles et annonce l'arrivée de trois Soeurs.

De La Chapelle 23 Mars 1640.

Monsieur,

Pardonnez-moi, s'il vous plaît, si je suis tant importune à votre charité. Je m'étais promis de savoir de vos nouvelles toutes les semaines, par votre

---

(1) La soeur Elisabeth Turgis, une des plus anciennes filles de la Charité, avait rejoint Mademoiselle Le Gras à Angers (Décembre 1639) où elle demeura jusqu'en Septembre 1640, et où elle retourna pour trois mois en 1644. Employée en 1642 au service des Enfants trouvés, envoyée en 1646 à Richelieu, puis à Chars près Pontoise, elle déploya partout cette activité et ce zèle qui lui méritèrent de Mademoiselle Le Gras cet éloge : « Il nous en faudrait beaucoup de cette sorte. » Elle mourut en 1649.

Aut. à l'hôp. d'Auch.

moyen ou de quelqu'autre, et comme je vois, cela me manque, je prends la liberté d'interrompre les saintes occupations de votre charité, pour vous supplier très humblement me vouloir apprendre l'état des petites affaires de l'établissement de nos filles, dont je suis un peu en peine, à cause que je ne devais venir sans cette expédition. Je suis si sujette à faire des fautes que cela ne me devrait pas étonner, espérant, comme je ne suis bonne à rien, que Dieu peut, et veut bien souvent, tirer sa gloire des personnes de ma sorte, pour faire connaître que sa puissance n'a aucun besoin de ses créatures pour l'exécution de ses desseins. J'espère, Dieu aidant, Monsieur, que les trois filles que j'ai promises partiront mardi, sans faute. J'ai été plus de temps que je ne pensais à les envoyer, c'est la peine que nous avons eue à les ôter du lieu où elles étaient, vous assurant, Monsieur, que c'est l'élite de notre reste à quelqu'un près qui nous est très nécessaire. Je croirais faire faute de les recommander à votre charité, puisque tant de sujets de croire que notre bon Dieu lui a commis la conduite de cette affaire. Seulement, Monsieur, j'ai une très humble supplication à vous faire de me pardonner les manquements que je fais dans la nourriture de ces bonnes filles, et de me faire la charité de m'en avertir, afin que me corrigeant vous ayez moins de peine à celles qui iront après.

Je ne sais si par mes précédentes je vous ai présenté les très humbles saluts de M. Vincent, je suppléerai par celle-ci, que je finis, vous suppliant très humblement m'honorer de la continuation de votre saint souvenir dans la créance que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre, etc.

Aut. Hôp. d'Auch

17 — A M. l'abbé de Vaux à Angers.

De quelques difficultés dans l'Administration de l'hôpital d'Angers.

26 Mars 1640.

Monsieur,

Je viens de recevoir toutes les nouvelles que votre charité a pris la peine me mander; elles touchent un peu mon sentiment; mais Dieu aidant, la volonté se rangera à celle de Dieu, aux événements qu'il lui plaira arriver.

Ne serait il point à propos, Monsieur, de faire mettre sur les articles celui que l'on a ôté, qui faisait connaître la liberté que Messieurs les Administrateurs ont de renvoyer les Filles et à nous les retirer, afin de faire connaître que Monsieur Vincent n'a jamais eu dessein de conquérir l'hôpital; car, pourvu que cela soit réciproque, il n'importe ni à l'un ni à l'autre.

Je ne manquerai pas, Monsieur, de communiquer votre lettre à Monsieur Vincent.

J'écrivis hier à Monsieur Solimon et le priai que, tandis que nos filles, sont peu, qu'elles ne sortissent que le moins qui se pourra. Mais ma soeur Turgis a fait faute de ne pas acheter ce que les Pères désiraient. Si vous le jugez à propos, s'il vous plaît, lui commander d'en faire des excuses. Je crains bien que ces Messieurs se laissent persuader aux déférences des

murmurateurs ; car, il ne me semble pas qu'ils aient assez de disposition pour excuser entièrement les incommodités qu'ils reçoivent des infirmités de nos filles, par la vue de la conduite de Dieu en des affaires de telle importance.

Je ne vous puis pas dire, Monsieur, la consolation que j'ai que la bonté de Dieu ait commis cette affaire au soin de votre charité ; ce m'est un adoucissement à toutes les difficultés qui se présentent et même à la rupture, si Dieu permet qu'elle arrive, car je ne doute point de la continuation de votre charitable soin, que vous me faites encore l'honneur me témoigner pour ma pauvre et chétive personne, qui vous est tant obligée, ce qui me fait être toute dans l'assurance que vous me croyiez en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble fille et obéissante servante, etc.

---

18 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle lui dit que M. Vincent ne pourra lui donner des Missionnaires. M. Lambert ira le voir. Parle de plusieurs sœurs malades, le prie de leur donner un entretien spirituel.

27 Avril 1640.

Monsieur

Je vous demande pardon de ce que mon impatience à vous écrire le le dernier voyage[1] fut cause que je fis demander à Monsieur Vincent de

---

(1) Mademoiselle emploie habituellement le mot de voyage pour celui de courrier.

N° 440

Missionnaires pour les lieux où vous les vouliez employer. Sa réponse n'étant que verbale, je ne l'entendis pas, ce qui fut cause, Monsieur, que je ne vous fis pas ses excuses de ce qu'il ne pouvait, pour ce temps, vous envoyer personne d'ici. Mais que, pour le sujet de la charité que vous spécifiez dans votre lettre, que, si vous l'aviez agréable, il manderait à M. Lambert de vous aller trouver. Il admire, Monsieur, la charité que notre bon Dieu vous donne pour nos pauvres sœurs, cela lui fait souhaiter qu'il vous donnât pensée de prendre la peine de leur faire quelque petit entretien, quand ce ne serait que d'un quart d'heure sur les vertus dont elles ont besoin, et particulièrement celles auxquelles elles sont obligées par leur vocation. Je suis en soin/de ma sœur Turgis; je crois, Monsieur, qu'elle a besoin de quelque remède pour prévenir une grande maladie. Mais elle a besoin de commandement, car elle a grande répugnance à se droguer. Vous m'avez bien consolée de ce que votre charité a pris la peine me mander de notre sœur Marie M.[1] J'appréhendais que son esprit se tint dans l'inquiétude; je vous supplie, Monsieur, me mander si notre pauvre sœur Marguerite meurt ou est morte contente; car, de la façon que l'on m'a mandé de ses nouvelles, je ne puis croire autre chose que sa mort. Dieu soit béni de tout. Peut être que l'esprit de notre sœur Clémence se fortifiera, quand les organes de son corps, affaiblis par le mal et les remèdes, le seront aussi. Je pense qu'il ne faut pas lui demander beaucoup de choses, tant de sa mémoire que de son imagination; et la laisser longtemps, sans

(1) Marie Matrilomeau

N.º 440.

du tout faire l'oraison Pardonnez-moi, Monsieur, si je prends la liberté de vous parler de toutes ces particularités, je prends cette confiance, de la charité qui vous a si parfaitement fait être notre Père dont Dieu soit éternellement béni. C'est en l'amour de son Fils Crucifié que je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante, etc.

P.S. — Monsieur, je prends la liberté de vous envoyer la lettre de nos Sœurs, ouverte, afin que vous voyiez ce que Monsieur Vincent leur mande de l'obéissance.

---

19. — A M. l'abbé de Vaux à Angers

Mademoiselle le prie de l'avertir des défauts de ses sœurs. Parle de la crainte que les administrateurs éprouvent de ne pas pouvoir les changer.

3 Mai 1640.

Monsieur,

Nous avons grand sujet de louer Dieu qui adoucit ainsi par sa miséricorde les coups de fouet que sa justice nous fait ressentir.

Voilà notre sœur Geneviève mieux: que j'aurais été en peine si vous vous étiez exposé davantage ! (1) je vous supplie pour l'amour de Dieu, Monsieur, ne pas souffrir que nos Sœurs vous soient si importunes; car, je

(1) La peste régnait alors à Angers; sans doute la bonne sœur Geneviève en avait été atteinte en soignant les malades dans l'hôpital avec quelques autres.

ne crains que comme elles voient la grande charité que Dieu vous donne pour elles, qu'elles n'en abusent, sans crainte de danger, non plus que d'elles-mêmes. Mais elles ont grand tort si elles veulent celer leur mal au cas que vous, Monsieur, et ces Messieurs leur ordonnent autrement; comme aussi de ne s'en pas tenir assez séparées.

Je ne leur écris point ce voyage afin de ne pas leur ôter du temps du service de leurs pauvres malades, que je voudrais bien qui ne reçut point de dommage, ce qui sera, pourvu qu'elles ne soient un peu trop sensibles sur elles-mêmes. Vous ne m'en mandez toujours que du bien; ne craignez point, Monsieur, je vous supplie de m'avertir aussi de leurs défauts.

Je crois que je n'avais pas bien entendu ce que vous me mandiez pour Monsieur Vincent au sujet de la Mission. Vous aurez reçu je m'assure, la seconde lettre que je vous ai écrite à ce sujet et vu ses excuses, je loue Dieu d'avoir élu les deux bonnes personnes que vous me mandez pour Pères des Pauvres. Mais le bon Monsieur Gardeau ne peut-il plus rien ? Je crois que s'il ne travaille, que l'expédition du traité demeurera au croc. Il me semble, Monsieur, que ces Messieurs ont grand tort de craindre un établissement de Communauté, puisque le pouvoir qu'ils se réservent et que l'on leur donne très volontiers de les ôter, les doit assurer d'être toujours les Maîtres. Je crois, Monsieur que vous ne manquez pas de recommander toujours aux Filles leur devoir à l'obéissance. Monsieur Vincent vous salue très humblement; il ne saurait penser à votre charité qu'avec admiration. J'espère que notre bon Dieu vous en donnera la sainte persévérance;

je le supplie vous inspirer le souvenir de mes besoins en vos saints sacrifices puisque je suis par son saint amour, Monsieur, Votre très humble fille et servante, etc.

20_ A M. l'abbé de Vaux à Angers

Lui écrit par une main d'emprunt au sujet de l'admission de quelques postulantes.

Paris, 6 Mai 1640

Monsieur,

Faut-il que je me serve encore de la main d'autrui pour répondre à celle qu'il vous a plu m'écrire du 30 du passé. Je vous assure, Monsieur, que ce n'est pas sans peine. J'espère le faire moi-même au premier voyage; et maintenant je le ferais bien, ce me semble, n'était, je n'ose m'efforcer trop tôt, outre ce que j'ai pris quelque breuvage ce matin qui ne me permet pas d'agir si librement. Vous m'avez extrêmement consolée des nouvelles qu'il vous plaît me donner de nos pauvres filles; je ne puis douter que Notre Seigneur ne bénisse son ouvrage pourvu que nous n'y mettions d'obstacle. Nous tâcherons d'agir toujours avec confiance et dépendance de sa divine volonté.

Pour les deux filles dont m'écrivez, votre procédeur a été telle qu'il ne s'y peut ajouter, ce me semble. Pour celle qui n'a rien, nous ne laisserons de

la prendre, si vous le jugez à propos ; et pour l'autre, si vous trouvez bon, le loyer de sa maison pourrait aller pour assister sa petite parente, selon son désir. Pour la damoiselle, je n'ai besoin de rien dire, étant entre vos mains, nous suivrons toujours vos sentiments en son sujet ; et en attendant que je me puisse donner l'honneur de vous écrire de ma main, je suis et serai éternellement, Monsieur, Votre très humble et obligée servante, etc.

---

21 _ A M. l'abbé de Vaux

Mademoiselle lui mande la continuation de sa maladie, et le prie de faire faire un engagement à sœur Madeleine pour le payement de sa dette envers un parent.

Paris, 26 Mai 1640.

Monsieur,

L'extrémité de mon mal m'oblige de me servir de la main d'autrui pour vous rendre mille grâces de l'honneur que vous m'avez fait par vos deux dernières, et pour me recommander à vos bonnes prières, en ayant grand besoin dans le danger où j'ai été depuis trois ou quatre jours, dont je n'en suis pas encore dehors.

Je pense que Monsieur Vincent vous fera réponse à tout le contenu de vos lettres ; je vous prierai seulement de prendre la peine de faire faire une promesse à ma sœur Magdeleine, qui porte mandement à sa

N° 340.

mort pour faire payer la dette qu'elle doit à un bon prêtre, son cousin, qui est en cette ville et qui presse extrêmement d'en être payé, comme en ayant besoin. Vous n'aurez qu'à m'envoyer, s'il vous plaît, sa promesse et nous y donnerons ordre, et sur ce je demeure, Monsieur, Votre très humble et obligée servante, etc.

P.S. Je vous supplie très humblement de me recommander à nos pauvres sœurs de la Charité, et de les assurer que j'espère que je me porterai assez bien pour leur écrire au premier voyage.

---

22 – A M. l'abbé de Vaux à Angers.

Mademoiselle demande qu'on lui renvoie sœur Élisabeth qui est malade accompagnée de deux bonnes filles qui désirent venir.

29 Mai 1640

Monsieur,

Un mot seulement de très humbles remerciments, pour toutes les charités que vous faites à nos filles et que vous ne me mandez. Dieu en soit votre récompense éternellement. Je suis bien en soin de notre pauvre sœur Élisabeth(1), je ne sais, si ce n'est point une langueur de maladie comme elle a eue autrefois. Que si cela était, Monsieur, je pense qu'après l'avis du

---

(1) Élisabeth Martin fut une des premières sœurs qui accompagnèrent Mlle Le Gras à Angers pour la fondation de l'Hôtel Dieu en 1639, et elle lui en laissa la direction. Elle exerça le même emploi à Richelieu et à Nantes, et revint à Paris où elle succomba d'une maladie de langueur en 1649.

No 342

médecin, sur le sujet de ses forces, qu'il serait à propos de nous l'envoyer. Je mande à ma soeur Turgis, après vous avoir fait parler à deux bonnes filles qui désirent venir et que vous n'y trouviez rien à dire, qu'elle les envoie et notre bonne soeur pourrait être leur compagnie. Pardonnez ma brièveté, le reste de mon mal ne me permet écrire davantage, me faisant finir et vous assurer que je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante, etc.

---

23. — A ma soeur Elisabeth Martin à Angers.

Pour la consoler, l'encourager et lui demander de ses nouvelles.

Ma bonne Soeur,

Que je compatis à vos peines! Je voudrais que vous les adoucissiez par une pensée continuelle que vous êtes en l'état que Dieu vous veut; et puis, vous ne vous soucieriez point si vous êtes à charge, si vous ne travailliez pas comme vous voudriez bien, ainsi vous rejetteriez toutes ces pensées qui vous empêchent d'être toute selon le coeur de notre bon Dieu, et peut être aussi vous empêchent de guérir. Pensez donc que Dieu veut que vous soyez gaie et en paix parmi toutes vos peines, et que je suis souvent auprès de vous à vous dire: ma chère soeur, souvenez-vous que vous avez été autrefois en l'état auquel vous êtes; et puis, Dieu vous a donné la santé quand il a voulu que vous le servissiez. Je me plains de ce que vous ne m'avez pas

N° 554.

écrit une seule fois de votre main depuis que je suis partie, faites-le, si vous le pouvez ; mais mandez-moi bien franchement vos peines, je lirai et entendrai bien tout.

Je salue toutes nos Soeurs, encouragez-les bien dans votre affliction et me croyez, Ma Soeur, Votre Soeur et meilleure amie, etc.

---

24 _ A Saint Vincent.

Le priant de lui indiquer une heure pour lui parler, au sujet de son fils, qui viendra ce jour savoir la réponse. (1)

le Jeudi (1640)

Monsieur,

Je vous supplie très humblement pour l'amour de Dieu que je puisse avoir l'honneur de vous parler ce matin, pour une réponse que je suis pressée de donner à mon fils qui me doit venir trouver aujourd'hui, ne la lui ayant pas voulu donner hier. Que si vos affaires vous pressent de

---

(1) Michel Le Gras, né le 19 Octobre 1613, avait songé avant l'âge de quinze ans à embrasser l'état ecclésiastique. Pour seconder ses bons désirs, Mademoiselle de concert avec saint Vincent, l'avait mis aux Bons Enfants ; mais il donna beaucoup de sollicitude à sa mère par l'inconstance de son caractère. Il quitta définitivement la soutane à l'âge de 27 ans, (1640) comme on le voit par les lettres de saint Vincent. Après dix années d'hésitations il épousa, en 1650 Delle Gabrielle Le Clerc, fille de Nicolas Le Clerc écuyer, seigneur de Chenevières. — Saint Vincent, par considération pour Mademoiselle, consentit à être témoin du contrat. Le mariage fut célébré le 18 janvier, en l'église Saint Sauveur.

No 72

sortir avant que je puisse être chez nous, s'il plaît à votre charité prendre la peine de passer céans, je prends la liberté de vous faire cette très humble supplication comme en ayant grand besoin et étant en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante, etc.

---

25 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui fait connaître sa peine et le prie de dire la Messe pour son fils.

(1640)

Mon Très Honoré Père,

Pardonnez à ma trop violente appréhension de la chose que j'ai toujours le plus craint, en la personne de qui je vous ai parlé. Les réflexions que je fais en ce sujet (qui augmentent ma douleur) ont été cause que la consolation que Dieu me donne, par votre charité, ne vous a pas paru; si vous croyez qu'il y a eu de la conduite de la divine Providence en ma vie, au nom de Dieu, mon très cher Père, ne m'abandonnez pas en ce besoin, sinon faites moi la charité de me faire connaître ma tromperie, pour que je ne meure pas impénitente. J'ai oublié de vous très humblement supplier, pour l'amour de Dieu, de dire demain, la sainte Messe pour mon fils, et de faire ce qu'il plaira à Dieu vous inspirer, pour lui aider à sortir de la grande peine en laquelle je crois qu'il est, et qui vous ferait grande

compassion si vous la voyiez comme moi. Je fais tout ce que je puis pour entrer dans les pensées que vous m'avez fait l'honneur de me donner. J'ai soupé mieux que je ne pensais et veux essayer de donner à Dieu ce qu'il me demande par ce rencontre ci, que j'espère connaître par les avertissements que votre charité me donnera, dont j'ai grand besoin et d'être autant que Dieu le veut, Monsieur, Votre très obligée fille et humble servante, etc.

---

26. – A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande son avis au sujet de la contagion qui règne dans la Maison des filles de l'Hôtel Dieu.

2 Juillet (1640)

Monsieur,

L'on me vient de dire qu'il y a de la contagion dans la Maison où logent les filles de l'Hôtel Dieu. Je vous supplie me mander si il les en faut ôter; ou si, les y laissant, il faut faire avertir les Dames de n'y pas aller; et si nous mêmes nous devons y aller, j'entends les Filles de céans. Si il n'y a point de danger de prendre des confitures pour porter à l'Hôtel Dieu ?

Vous m'avez oubliée pour le besoin que je vous témoignai avoir

de vous parler. Je ne sais pas ce que le bon Dieu veut faire entendre; mais j'espère que votre charité m'en avertira, puisque je suis, Monsieur,
Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

P.S. Je ne vous parle point pour l'action que j'ai fait faire si mal à propos aux filles; j'attends ce qu'il plaira à votre charité de m'ordonner.

---

27 — A ma sœur Elisabeth Martin, à Angers

Prend part à ses souffrances. Lui conseille de laisser les remèdes et de prendre beaucoup de la bonne eau.

(1640)

Ma très chère soeur,

Je compatis de tout mon cœur à vos souffrances, et loue Dieu, de toute mon affection, du courage que sa bonté vous donne. Il me semble que si vous laissiez les remèdes, et preniez beaucoup de la bonne eau, que vous vous porteriez mieux. Soyez en paix pour ce que vous me mandez; renouvelez vos bons désirs, et croyez que devant Dieu la chose vaut faite. Je me recommande à vos prières, et de toutes nos sœurs, et suis, ma très chère soeur,

Votre très affectionnée sœur et servante, etc.

28 — A St Vincent.

Mademoiselle désire le consulter pour le placement de plusieurs soeurs.

(1640)

Monsieur,

Je supplie très humblement votre charité prendre la peine nous mander si ce sera pour demain, après dîner, que j'amènerai nos quatre soeurs. Je me suis oubliée de vous proposer notre soeur Anne de Saint-Paul de qui, je crois, il faut ménager l'esprit, et notre soeur Geneviève de l'Hôtel-Dieu, qui est maintenant céans pour se délasser de la fatigue qu'elle a eue pour les Enfants trouvés durant la fin du Carême. En ce cas elles seraient cinq ou six. Il pourra une autre fois en manquer quelques-unes, et ainsi cela servira que plus de quatre aient eu l'instruction qu'il plaira à Dieu nous donner, par votre charité, de qui je suis, Monsieur, La très humble fille et dévouée servante, etc.

Réponse de St Vincent sur la lettre même de Mademoiselle.

Je ne puis vous voir aujourd'hui chez vous, Mademoiselle; il faut que je vous voie avant de déterminer le nombre, or ce sera demain Dieu aidant, comme je l'espère. Nous aurons aujourd'hui l'Assemblée des dames chez Madame de Lamoignon. Je vous souhaite le bonjour et me recommande à vos prières.

N° 13

29 _ A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Nécessité de la simplicité dans la direction pour les Sœurs _ éviter de recourir aux religieux. _ Pensées sur les vocations. _ Parle de la santé des sœurs.

9 Juillet 1640.

Monsieur,

Le peu d'éloignement qu'il y a de La Chapelle à Paris a fait que j'ai reçu deux lettres, que vous avez pris la peine de m'écrire depuis votre petit voyage, dont je vous remercie très humblement. Je prends la liberté, Monsieur, de vous dire au sujet des bons sentiments de ce bon religieux, que s'il eût songé que la bonne manière d'enseigner est faire, qu'il eût fait connaître, à celle qui lui demandait instruction, la diversité des voies de Dieu sur la conduite des âmes. Mais l'esprit des filles est pitoyable, de chercher à se travailler par la pluralité des avis. Ce que l'on voit n'être pas péché, peut-il pas être souffert de l'âme humble qui ne laisse pas d'en faire usage dans la basse estime que cela lui peut donner d'elle-même. Plût à notre bon Dieu que je fisse ce que je dis, je vaudrais mieux que je ne fais. Enfin, Monsieur, je ne suis point encore dans le commencement d'une maladie à causer la mort, ce sera quand Dieu voudra. Enfin ces bons Messieurs exécutent leur bon dessein pour ces pauvres âmes, dans le danger de se perdre.

N° 344.

Je vous assure, Monsieur, que j'ai eu grande consolation, et ne recevrai aucun déplaisir que ces bonnes filles, qui avaient eu la pensée de s'associer avec nous, servent à ce bon oeuvre si c'est la volonté de Dieu. Le désir que j'ai que nous n'ayons avec nous que celles qui y seront véritablement appelées, sans aucune vue d'intérêt temporel, me fait ne rien désirer fortement en ce sujet ; c'est pourquoi, Monsieur, je suis extrêmement consolée de la manière dont votre charité a usé vers celles qui vous ont parlé.

J'ai été un peu en peine de nos soeurs à cause que j'ai été fort longtemps sans avoir de leurs lettres ; elles sont toujours dans leur langueur. Je crois que si ma soeur Elisabeth accommodait de l'eau et qu'elle en prît, elle et les autres, bonne quantité, qu'elles seraient bien mieux ; mais nous méprisons ce que nous avons. Elle sera longtemps à mon avis à être sans fièvre. Je pense, Monsieur, qu'il n'y aurait point de danger de la laisser agir, pourvu qu'elle n'aille pas à l'excès, et qu'elle se promène, ou fasse quelque chose dans le jardin, au moins deux fois par jour.

Que direz-vous de ma trop grande liberté de vous parler ainsi de toutes choses. Votre charité dans son exercice me l'a ainsi ordonné, ce me semble, ce qui m'a rendue très particulièrement,

Monsieur,

Votre très obligée servante et
très humble fille, etc.

N° 344

30 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle regrette une postulante — Sœur Elisabeth va mieux, elle demeurera à Angers.

De la maison des Enfants Trouvés, 3 Octobre 1640.

Monsieur,

Je suis bien fâchée que ma sœur Turgis ait laissé cette bonne fille, je lui avais mandé ne se pas arrêter aux frais du voyage, s'il n'y avait que cela à redire et qu'il se présente occasion de l'envoyer, qu'elle serait la bienvenue, comme aussi celle dont votre charité m'a fait l'honneur me parler. Le bienheureux Monsieur de Sales n'a point interdit ces pauvres créatures de son ordre, j'entends de celui de ses chères filles, c'est pourquoi nous aurions grand tort de ne les pas recevoir. Je suis bien marrie d'avoir fait tant distance pour la conduite de l'horloge, mais il me semble, Monsieur, que j'avais remis cela entièrement à votre ordre, s'il vous plaît en disposer comme de tout autre chose pour la conduite de nos sœurs qui vous ont tant d'obligations, et moi en eux, dans toutes celles que votre charité a acquises sur ma misère. C'est vous, Monsieur, qui, par votre charitable soin les conduisez, avec la grâce de Dieu, à la pratique du détachement que vous avez remarqué en elles à cette séparation. Vous voyez, Monsieur, le besoin qu'elles ont de votre assistance pour l'accomplissement de la très sainte

volonté, laquelle semble paraître être que ma sœur Elisabeth demeure à Angers, puisque sa bonté lui a redonné la santé, n'étant que pour ce sujet que nous vous proposions de la retirer.

Je commençais à craindre que vous fussiez malade, et avais résolu de m'adresser à Madame votre sœur, pour savoir plus assurément de vos nouvelles. Dieu soit béni qu'elles soient bonnes et nous fasse la grâce de vous conserver pour sa gloire et son amour auquel je suis,

Monsieur, Votre très obéissante fille et servante, etc.

---

31 — A Saint Vincent.

Elle compatit à sa maladie. Mesdames Traversay, Romilly, Fortia et Violle sont en peine de l'affaire de Mademoiselle Sequermann.

(1640)

Monsieur,

Notre bon Dieu veut donc que vous soyez malade, il en soit béni; mais aussi, veut il bien que, pour son amour, vous ayez charité de votre corps, comme vous auriez pour celui d'un pauvre; et si j'osais, mon très honoré Père, je vous dirais qu'il le veut absolument. Servez-vous donc de l'occasion, je vous en supplie et de pardonner à la trop grande liberté que je prends, comme interessée, pour la gloire de Dieu.

Gossin p. 483.

Mesdames Traversay, Romilly, Fortia et Violle sont en grande peine sur l'affaire de Mademoiselle Seguermann et étaient venues vous dire, Monsieur, que Monsieur l'avocat les a alandées à la Chambre, où il a fait trouver la dite demoiselle, étant touché que son avis n'avait pas été suivi; et, persuadé que cette bonne demoiselle avait raison de se plaindre et voulait qu'elle dit à ces dites dames tout ce qu'elle lui avait dit à lui seul.

Premièrement elle dit qu'il fut tenu un conseil de trois dont vous, Monsieur, étiez l'un, Mesdames de Traversay et Romilly, et cela dans un carrosse, auquel vous résolûtes de faire prendre les enfants à la campagne et empêcher M. Pelletier de continuer son aumône. Ce que la dite dame a fait, le dit sieur Pelletier écrivant en la présence de la demoiselle, et attendant réponse qui se dit, elle fut aussi par écrit qu'elle priait son neveu de différer huit jours à bailler l'argent; cela n'est pas sur l'écriture,

La dite demoiselle étant enquise qui lui avait dit ce secret, elle a dit parce que vous n'étiez que trois que c'était un ange qui le dirait encore.

Monsieur l'avocat a aussi dit aux dames avoir vu depuis vous, Monsieur, le premier Président qui lui a dit n'avoir point donné créance à tout ce que vous lui aviez dit, et que cette bonne demoiselle lui a dit que vous saviez fort bien le dessein de ces dames, quoique vous lui disiez le contraire, et c'est ce qui fâche Monsieur l'avocat qui dit qu'il

Gossin p. 483

faut ne plus parler de prendre les enfants et ne point empêcher les aumônes qu'elle avait pour cela.

Elle a fait grand bruit à monsieur Pelletier, disant qu'elle lui fera rapporter les enfants à sa porte, fait toujours croire qu'on lui a promis la fondation, monsieur le premier Président un hôpital, et que les dames empêchent ce bon œuvre, et se plaint fort de ce que vous ne lui avez pas voulu parler quoiqu'elle vous ait été trouver le jour des Rois avec grande peine se voyant entièrement refusée de monsieur Pelletier qui lui fit dire qu'il avait ordonné cent livres pour payer les mois des enfants qu'il entretenait et qu'il n'entendait pas continuer. Elle a été faire ses plaintes se disant beaucoup endettée.

Monsieur le premier Président lui a dit de présenter requête, et qu'il la maintiendrait et que les enfants ne sortiraient pas de sa conduite qu'il ne leur en coutât pour le moins trois mille livres pour la garantie. Ces bonnes dames croient la réputation de la Compagnie perdue, se fâchent de ce que vous y tremper, et demandent quelque remède à ce mal.

J'oubliais de vous dire, Monsieur, que hier madame Traversay se voyant pressée de donner quelque satisfaction à monsieur l'avocat, pour un peu apaiser la demoiselle elle envoya dire à madame de Romilly de dire à monsieur son neveu, ce que son bon ange lui conseillerait; ce matin lui, étant à table, elle lui a dit: Je vous viens dire que vous fassiez pour l'affaire de l'Hôtel-Dieu tout ce que Dieu vous inspirera. Elles

Gossin, p. 483

m'ont chargée aussi, Monsieur, de vous dire qu'elles croient nécessaire que monsieur l'avocat voit le sieur Pelletier avec quelques dames de la compagnie, mademoiselle Seguermann présente à ce qu'il soit témoin des volontés du dit bienfaiteur qui lui soutiendra n'avoir jamais eu intention de fonder non pas même de toujours continuer. Cela servira à faire connaître au dit sieur l'avocat que les autres choses que la bonne demoiselle a avancées ont plutôt eu son désir qu'un solide sujet d'espérance de fondation. Mais il n'est pas imaginable la créance que ce bon premier Président a pour cette bonne femme qui est telle que monsieur l'avocat et les mères de l'hôpital sont contraints de dire qu'ils ont besoin d'elle.

L'intention de ces dames en ce pourparler est à ce que monsieur l'avocat puisse assurer ce bon juge de la vente de cette affaire. Elles vous supplient très humblement, Monsieur, si vous le pouvez, de leur donner demain quelques avis. Si monsieur Pelletier n'était point malade, elles vous eussent proposé qu'il eût été trouver lui-même monsieur le premier Président.

J'espère que notre bon Dieu saura bien tirer sa gloire de cette fâcheuse rencontre; je l'en supplie de tout mon coeur, et de vous donner la santé pour ce même sujet.

J'espère de votre bonté être aidée de la participation avec vos souffrances et saints sacrifices, puisque vous savez notre besoin et que je suis, Monsieur,

Votre très obligée fille et très humble servante, etc.

Gossin p. 483

32 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle d'une Assemblée au sujet des Enfants Trouvés

(1640)

Monsieur,

Je vous supplie très humblement, au cas que vous entendiez approuver que Monsieur l'avocat aille trouver Monsieur Pelletier, comme je le vous ai mandé, quelles des dames de la Compagnie s'y trouveront aussi? Ce sont mesdames Traversay et Romilly qui sont le plus sur le tapis; et ne serait il pas bon que quelques autres avec elles y fussent aussi?

Je pense que votre rhume serait bien plustôt guéri si vous gardiez le lit un peu plustôt le soir; car, le grand travail, et être debout échauffe le sang. Je supplie Dieu vous inspirer sa volonté en ce sujet, et suis en elle Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

P.S. — Ma saignée d'hier m'a presque toute guérie, Dieu merci.

Les Numéros 31, 33, 39, n'ont pas de dates aux originaux. D'après le livre manuscrit intitulé : Recueil de diverses pièces appartenant à la conduite des Dames de la Charité de Paris, en 1640, il fallut retirer les Enfants Trouvés des mains d'une personne qui en avait la direction.

N° 130

33 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle d'une affaire relative aux Enfants trouvés.

(1640)

Monsieur,

Les amis de la mère d'un de nos enfants presse fort d'accorder les poursuites que l'on a commencées contre elle, quoique absente, et demande que l'on leur propose ce que l'on désire pour la sortir d'affaire; il y a un bénéficier qui s'en mêle et le maître de la dite femme, j'ai promis de dire la réponse, savoir, si pour servir d'exemple aux autres l'on procèdera par les voies de la justice, qui la scandalisera tout à fait; ou bien si l'on prendra la voie plus douce qui est de demander qu'elle paie les frais, qu'elle reprenne son enfant, en baillant personne solvable, qui réponde qu'elle ne fera aucun mal à l'enfant, mais qu'elle l'élèvera, comme elle est obligée, et qu'elle donne à la maison quelque aumône et s'il vous plaît me mander de quelle somme, je crois que ceux qui s'en mêlent la paieront, c'est pourquoi je pense qu'il la faudrait demander bonne, ou bien, Monsieur, avant de faire ces demandes, leur demander qu'ils se taxent eux-mêmes, s'il vous plaît, sans déférence à d'autres, prendre la peine me mander tout cela, car Monsieur le Roy m'a mis cela entièrement à ma disposition. J'entends toujours agir en cette œuvre après votre obéissance, comme en ayant charge des

N° 134

dames que je désirerais bien trouver toutes les semaines à la maison, si vous êtes d'avis après la résolution que vous m'aurez donnée, je les avertirai d'y venir pour la résolution de cette affaire; ou vous prendrez la peine de faire dire à notre Soeur qu'elle les avertisse de se trouver demain qui est mercredi, d'y venir à onze heures qui est l'heure que Monsieur Bret doit venir prendre la réponse que j'attendrai de votre charité. Madame Turgis est arrivée hier, trouvez-vous bon que la bonne Soeur qu'elle a amenée avec elle fasse la retraite, avec celle qui vous a parlé à Sainte Marie, ou chez Monsieur le Commandeur défunt.[1] J'ai dit à la bonne sœur de Saint Germain que nous ne pouvions pas tenir à la maison des personnes mécontentes, ni qui mal édifiassent les autres sœurs, et que si elle y voulait demeurer il fallait qu'elle changeât cela, et qu'elle ne fît point état d'aller servir les pauvres au moins de plusieurs années.

Notre argent est tout en monnaie de France, et fort peu d'or qui est de poids, j'ai bien désir que Dieu s'en veuille servir, si c'est sa sainte volonté. J'ai vu Madame de Villeneuve qui m'a dit que l'on lui enseignait une maison à La Chapelle, je n'en sache point, si ce n'est la vôtre, s'il vous plaît d'y penser, qu'il serait nécessaire que nous vous disions toutes les incommodités et ce qui peut y accommoder, avant d'en sortir afin que nous n'y eussions point regret. Je supplie la bonté de Dieu que rien n'empêche ses desseins, et que je suis véritablement, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante, etc.

(1) Noël Brulart de Sillery, Commandeur de l'Ordre de Malte, mourut le 26 Septembre 1640.

N° 134

34 _ À M. l'abbé de Vaux à Angers

Mademoiselle traite de quelques difficultés touchant le service des Pauvres de l'hôpital d'Angers.

De La Chapelle 21 Décembre 1640.

Monsieur,

Je loue Dieu de tout mon coeur de la bénédiction que sa bonté donne au charitable soin que vous avez pour la conduite de nos chères soeurs. je me crains toujours un peu de l'apparente simplicité de la soeur Clémence; j'espère que Dieu vous fera connaître la véritable disposition de son esprit. J'appréhende aussi la retraite de Mme Terrier dans l'hôpital, pour les raisons que votre charité a remarquées. Mais, Monsieur, n'y aurait il point moyen de faire fermer la porte de l'allée qui sépare sa chambre de la petite cuisine des Soeurs, puisque dans sa chambre il y a une cheminée; et puis, outre cela, elle aurait la grande cuisine où les filles lavent la vaisselle des pauvres libre pour s'en servir. Car, je crois, Monsieur, qu'il est de grande importance de disposer les Pères à cette accommodation avant que cette bonne femme sorte de la maison où elle est. Je ne sais qui lui donne ce conseil d'en sortir, car je crois qu'elle peut beaucoup rendre de services à Dieu pour le salut des âmes qui y demeurent. Je n'ai aucune souvenance qu'elle m'ait proposé d'y mettre des filles, et

encore moins que je lui aie fait espérer que cela se pourrait, puisque je sais bien que nous ne devons pas y penser n'en ayant seulement pas assez pour le service des malades. Je m'étonne que le médecin se plaigne que les filles ne se rendent proche de lui lors ses visites, puisque c'est l'office de Monsieur Nabulo, lequel n'y manque pas je crois, et qui est assez soigneux d'avertir nos Sœurs de la nécessité des malades ; néanmoins, Monsieur, je vous supplie, très humblement, prendre la peine de leur ordonner tout ce que vous jugerez nécessaire. C'est un grand empêchement aux filles qui ont une si sainte occupation, de vouloir apprendre à lire, quand elles ne le savent pas ; et pour ce sujet j'ai quelquefois empêché longtemps cet exercice, même à celles qui savaient un peu lire.

Il est vrai que nos lettres sont un peu retardées, et je crois que la voie la plus prompte et assurée c'est celle de mon fils. Car quoiqu'il ne soit pas à Paris, l'on ne laisse pas de les recevoir au collège des bons enfants.

J'abuse de votre patience, je vous supplie me le pardonner et m'honorer de la créance que je suis, etc.

---

35 _ A Saint Vincent.

Quelques soeurs, en retraite, désirent se confesser.

Monsieur,

Il est entré aujourd'hui cinq ou six filles en leur petite retraite,

36. A M. l'abbé [illegible] 4 Janvier 1641 [illegible]

N° 124

néanmoins presque toutes disent être disposées à faire leur confession. Ma sœur Barbe aussi la désirerait bien faire, pour faire son Jubilé cette semaine, car elle ne se trouva pas en assez bonne humeur cette dernière. Je vous prie me mander si vous trouverez bon que toutes aillent à La Chapelle et vous recevrez celles que jugerez à propos, ou si j'y enverrai celles qui se disent toutes disposées, et que les autres demeurent. Il est nécessaire, je crois, que je vous parle avant que d'envoyer à Mademoiselle du Mecq (1)

Je suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante, etc.

P.S. Toutes aimeraient bien mieux aller que de ne pouvoir aller à vous une autre fois.

---

36 _ A ma sœur Louise à Richelieu.

Mademoiselle dit combien elle a été heureuse d'avoir de leurs nouvelles par le retour de Monsieur Vincent.

1er Février 1641.

Mes Très Chères Sœurs,

Vous avez bien fait de me ramentenoir les croix que je vous avais; les voilà toutes deux que je vous envoie, non pas toutes pleines de reliques,

(1) Mademoiselle du Mecq faisait partie des Dames de la Charité.

No. 137

j'y ai laissé place pour celles que vous pourrez avoir. J'ai eu beaucoup de consolation d'apprendre de vos nouvelles par le retour de Monsieur Vincent. Je supplie Dieu de tout mon cœur vous continuer ses saintes grâces et le courage de lui être bien fidèles. Je me recommande à vos prières et saintes actions. Saluez de ma part, très humblement Monsieur Lambert, et dites lui que les deux filles qu'il nous a envoyées se portent bien, et font de même, et que je le supplie prendre la peine nous mander de temps à autre des nouvelles de leurs parents et amis. Ma sœur Vincent voudrait bien en savoir de sa maîtresse. Je vous prie de supplier notre Cher Seigneur Crucifié de me faire la grâce de le bien aimer.

Je suis en lui, mes très chères sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

37 — A M. l'abbé de Vaux.

Sur le choix entre sœur Cécile et sœur Madeleine pour remplacer sœur Elisabeth.

22 Avril (1641)

Monsieur,

A l'heure même que j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'avais présente en l'esprit une instruction que j'ai reçue de votre charité, ce qui me confirme à la pensée que je vous témoignai

N° 506

la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, vous parlant au sujet de votre lettre; ce qui fait, Monsieur, que, puisque vous le voulez, j'écrirai pour mercredi à nos sœurs et laisserai le nom en blanc, afin qu'il plaise à notre bon Dieu faire connaître celle qui il veut de nos sœurs Cécile ou Madeleine qui occupe la place de notre chère sœur Elisabeth de qui la séparation m'attendrit le cœur véritablement. Je la croyais une bonne et vraie servante de Dieu. Votre charité prendra donc la peine s'il lui plaît, de remplir ce nom. Je m'étonne de ce que ces bons messieurs ne m'ont rien mandé de l'état de sa maladie, en m'envoyant les papiers de l'établissement que j'ai reçus la semaine passée; ce qui me faisait douter que vous fussiez retourné, ne vous ayant pas été adressés. Dieu veuille que les sujets qui vous arrêtent en ces quartiers réussissent à sa gloire. Je serais bien fachée, Monsieur, de vous faire perdre du temps qui vous est si cher; il me suffit d'avoir la connaissance que Dieu m'a donnée de votre charité pour m'assurer que vous l'exercez pour les besoins de celle qui est vraiment, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre plus petite et très obéissante fille, etc.

---

38 — A Saint Vincent.

Mademoiselle envoie sa réponse à Mme Pelletier par ma sœur Turgis. — Parle du passage de M. de Liancourt et de sa santé.

(1641)

Monsieur,

Je vas envoyer votre réponse à Madame Pelletier, par ma sœur Turgis;

je suis si méchante que j'eusse bien voulu que ce mot, de son retour bientôt, n'y eût pas été. Monsieur de Liancourt passa hier ici, je ne le vis pas, mais il me fit dire que Madame sa femme était fort en peine de mon retour. Ma petite saignée d'hier m'a facilité une sueur, toute la nuit, qui m'a bien soulagée, Dieu merci, et en sorte que j'en ai quitté le lit. Et pour n'avoir point assez de force ni de santé pour vous aller trouver, voyant le mauvais temps, et que j'ai besoin de vous parler, j'avais fait dire au frère portier que je vous suppliais prendre la peine de venir céans. Je prends cette liberté par la confiance que votre charité m'en a donnée autrefois, puisque je crois être toujours, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante, etc.

39 — A Saint Vincent.

Monsieur de Vaux devant venir au commencement de Mai, il est nécessaire de nommer un Directeur pour les sœurs d'Angers. — S'humilie des défauts qui paraissent en la Compagnie.

(1641)

Monsieur,

Il y a plus d'un mois que nous sommes averties que Monsieur l'abbé de Vaux doit venir en cette ville au commencement du mois de Mai, et qu'il est nécessaire qu'il ordonne d'un Directeur pour nos soeurs (ce qu'il n'a fait avant que je vous aie fait toutes ses propositions) avant qu'il parte, et que le changement des sœurs soit fait.

N° 118

Mon peu d'expérience et de capacité empêchent que je ne puis donner sujet à votre charité de prévoir aux dangers où je vois souvent toute la Compagnie de périr petit à petit plutôt que s'établir, ce qui me donne souvent les pensées d'Agar sur la crainte de la mort de son fils pour ne le voir périr ; mais plus justement qu'elle, puisque ce sont mes péchés qui sont cause de tous les désordres. Je vous demande très humblement pardon de la surcharge de peine que je vous donne; si je ne pensais que c'est la volonté de Dieu, j'essaierais de voir en paix tous ces dangers, je supplie sa bonté y remédier et votre charité croire toujours que je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

---

40 — A Madame N.

Avis, direction spirituelle.

(1641)

Madame,

Voilà l'exercice dont je vous ai parlé et qui me semble infiniment propre pour vous, selon la connaissance qu'il a plu à votre bonté me donner de votre chère âme. Vivez donc ainsi, toute à Dieu, ma chère Dame, par cette amoureuse et suave union de votre volonté en toute chose à celle de notre bon Dieu. Cette pratique comprend en sa sainte simplicité les moyens de la solide perfection que Dieu requiert de vous, ce m'est avis.

N° 740

Faites toujours, ma chère Dame un grand état de l'humilité et douceur cordiale, et traitez avec grande simplicité et familiarité innocente avec Notre Seigneur, pendant vos oraisons, et en vos retours d'esprit à la divine douceur; ne prenez point garde si vous avez des goûts et sentiments ou non; Dieu ne veut de nous que le cœur; il n'a mis en notre pouvoir que le simple acte de la volonté, c'est ce qu'il regarde et l'action qui en provient. Faites le moins de réflexions qu'il vous sera possible, et vivez avec une sainte joie au service de notre souverain Maître et Seigneur.

Voilà, Madame, ce que votre humilité a requis de ma pauvreté, tout simplement, comme Notre Seigneur me la donne. Je supplie son infinie bonté de porter votre chère âme jusqu'à l'extrême perfection où son amour vous veut. Recommandez à sa divine Miséricorde je vous en conjure, Madame, et croyez que j'ai déjà fait ce que vous avez désiré de moi, et que je ne vous oublierai jamais en mes faibles prières, ni Monsieur votre mari, ni toutes les chères personnes qui vous sont si précieuses. Dieu soit béni.

---

41 – A Monsieur le Chantre de Notre Dame de Paris.

(1641)

Monsieur;

Monsieur des Roches, Chantre de Notre Dame de Paris.

Supplie très humblement Louise de Marillac, veuve de Monsieur Le Gras,

Arch. de la Mission

secrétaire de la Reine, Mère du Roi, disant que le grand nombre de pauvres qui est au faubourg de St Denis, lui a fait désirer s'occuper à leur instruction; attendu que leurs pauvres petites filles demeurant dans leur ignorance, il est à craindre qu'elle ne leur cause la malice qui les rende incapables de coopérer avec la grâce pour leur salut, si que considérant il vous plaira, Monsieur, donner à la dite suppliante la permission requise en tel cas, dans l'espérance que Dieu sera glorifié, si les pauvres, sans rien donner peuvent librement envoyer leurs enfants aux Ecoles, et sans que les personnes riches leur puissent empêcher ce bien, pour ne pas vouloir que les maîtresses qui enseignent leurs enfants les reçoivent et tiennent avec tant de liberté; ces âmes rachetées du sang du Fils de Dieu seront obligées de prier, Monsieur, pour vous au temps et en l'éternité.

Réponse de Monsieur le Chantre, sur la même feuille.

Traduction du Latin.

Michel le Masle, conseiller du Roi en tous ses conseils d'état et privé, Prieur et Seigneur des Roches de St Paul, chantre et chanoine de l'insigne et Métropolitaine Eglise de Paris, à notre bien aimée Demoiselle Le Gras, demeurant dans la paroisse de St Laurent de Paris, salut en Notre Seigneur. Comme à raison de notre dignité de Chantre de la dite Eglise de Paris, la collation et gouvernement des Petites Ecoles de la ville, des faubourgs et banlieue de Paris nous regarde et nous appartient, et ayant été trouvée digne

Arch. de la Mission

de tenir les écoles, après notre examen, le rapport de votre Curé, le témoignage de tous les autres dignes de foi, et ayant connaissance de votre vie, moeurs et Religion Catholique, nous vous accordons pour ce sujet la licence et donnons la facilité de tenir les écoles et de les exercer dans la rue dit le quartier St Lazare au faubourg St Denis, et à la charge d'enseigner les pauvres filles seulement, et non d'autres et de les élever dans les bonnes moeurs, lettres grammaticales et autres pieux et honnêtes exercices, ayant auparavant pris votre serment de faire diligemment et fidèlement les dites écoles selon nos statuts et ordonnances : les présentes auront seulement valeur jusqu'à notre prochain synode. Donné à Paris, sous notre sceau et celui de Maître Jean Le Vasseur notaire apostolique, notre écrivain et secrétaire ordinaire, l'an de Notre Seigneur mille six cent quarante et un, le vingt-neuvième jour du mois de Mai.

Au commandement de mon dit Seigneur,

Seigneur Chantre.

Le Vasseur.

---

42 — A Saint Vincent.

Mademoiselle demande un moment pour lui parler, et le prie de différer la signature du compte de l'hôtel-Dieu.

(1641)

Monsieur,

Je vous supplie très humblement, pour l'amour de Dieu, que j'aie l'honneur aujourd'hui de vous parler, pour si peu de temps qu'il vous plaira. Si

vous n'avez point pris la peine de signer notre compte, s'il vous plait de différer, jusqu'à ce que j'aie mis la dépense des sœurs de l'Hôtel-Dieu que j'oubliai hier à y employer. Je fais bien des fautes par ma trop grande promptitude, sans les autres de malice. Je supplie votre charité m'obtenir miséricorde. Toutes vos pauvres filles vous saluent très humblement, vous suppliant vous souvenir d'elles et moi, la moindre de toutes, je suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante, etc.

---

43 — A ma Sœur Barbe. (1)

Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades. A la Paroisse St Paul (2)
à Paris.

Mademoiselle lui recommande le soin d'une sœur malade

1641.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien en soin de la maladie de notre chère sœur que je salue de tout mon cœur, aux pieds de Jésus-Christ, souvent la conviant, par son saint amour, de ne se point ennuyer; d'expérimenter, en elle-même, les besoins que nos maîtres, les pauvres malades, ont d'assistance, de cordialité et douceur. C'est en cet état auquel elle peut montrer sa fidélité à

(1) La Sœur Barbe dont il est ici question était différente de Barbe Angiboust. La paroisse St Paul fut une des premières à demander des Sœurs pour le service de la Charité: il en est question dans les lettres de Saint Vincent avant 1637.
(2) L'église St Paul, située dans la rue du même nom, en 1600, a été détruite; le nom et le titre de la paroisse ont été transportés à l'église de la maison professe des Jésuites, r. St Antoine.

No 734.

aimer la très sainte volonté de Dieu. Et vous, ma chère sœur, je ne doute point que vous n'en ayez un grand soin. Mais je vous prie, ma soeur, appelez un médecin au plus tôt, et ayez aussi soin des malades de la paroisse.

Vous savez combien il importe en ce quartier là de ne donner sujet à personne de parler. Visitez-les, je vous prie, car encore que nos autres sœurs aient beaucoup de soin et charité, il sera plus séant que vous vous y occupiez particulièrement. J'espère que notre bon Dieu bénira vos soins, je le prie vous donner assez de force et de courage pour surmonter les petites difficultés que vous aurez, et suis en son saint amour, Votre très humble sœur et servante, etc.

P.S. — Si vous avez besoin d'une autre sœur mandez-le moi, je vous prie.

---

44 — A M. l'abbé de Vaux, Archidiacre et Chanoine de l'Eglise de Paris de la Cité à Angers.

Mademoiselle accepte deux postulantes que M. l'abbé propose d'amener à Paris, et le prie de pourvoir à la direction des sœurs pour le temps de son absence.

(1641)

Monsieur,

Une fièvre dont je suis travaillée depuis quinze jours, avec d'assez fâcheux accidents, m'empêche de me donner l'honneur de vous écrire de ma main, pour vous remercier très humblement du grand soin que votre charité a de

N° 192.

nous. Je croyais, par ma dernière, vous avoir témoigné assez précisément, Monsieur, que j'espérais du bien des deux filles dont vous me parlez, et vous pouviez toujours être assuré que, venant de votre part, elles seraient bien reçues. Néanmoins, Monsieur, puisque vous en voulez des ordres plus exprès, je vous dirai que Monsieur Vincent n'y trouve point de difficultés, et moi, je vous supplie, qu'elles puissent avoir l'honneur de venir en votre compagnie. J'espère qu'elles seront quittes des faiblesses à quoi sont sujettes les filles d'Angers qui viennent en ce pays. Notre sœur Marie que j'ai amenée quand'é moi sera, je crois, le commencement de celles qui auront du courage et de la solidité. Les deux dernières venues avant elle, étaient malades de maladies incurables dès qu'elles arrivèrent, ont toujours été languissantes depuis qu'elles ont été céans, et, maintenant sont au lit de la mort. Ce sont les deux Perrine ; je crois, Monsieur, qu'il vous en peut souvenir. Je me réjouis bien fort de l'espérance que vous me donnez d'avoir l'honneur de vous voir. Mais d'ailleurs, je considère bien la perte que nos pauvres sœurs feront et le besoin où elles se pourront trouver, surtout si les Révérends Pères Réformés entrent en possession de l'Hôpital durant votre absence. Je vous supplie, Monsieur, pour l'amour de Dieu, de vouloir laisser quelqu'ordre tant à elles qu'à celui que votre charité leur laissera pour Directeur, de ce qu'elles auront à faire en cas que cela arrive. Je supplie Dieu vous donner assez de force et santé pour accomplir ses desseins sur vous, et suis en son saint amour, Monsieur, Votre, etc.

N° 492.

45 _ A M l'abbé de Vaux à Angers

Admission des Postulantes qu'il propose, et parle d'essayer des bains de rivière pour une sœur malade.

6 Juin 1641.

Monsieur,

Je perdis hier l'occasion de répondre à ce que vous désiriez que je vous mandasse promptement; je vous en demande très humblement pardon, et vous dirai que je ne suis pas fâchée que vous n'ayez pas jugé propre la fille qui gardait Monsieur de Pichery, mais si suis bien de ce que nos sœurs ont trop de délicatesse spirituelle. S'il y a moyen, Monsieur, je vous supplie de leur faire la charité de les aider à guérir de ce dangereux mal.

Je pense que la rivière de la Loire n'est pas bien éloignée; en ce cas, si les médecins croient ce remède nécessaire à notre bonne sœur, et que vous n'y trouveriez à redire, je pense, Monsieur, qu'il ne sera pas mauvais qu'elle en essaie; pourvu que vous jugiez à propos que Messieurs lui baillent une fille, autre que de nos sœurs, pour l'assister; car comme vous dites, Monsieur, il n'y a pas apparence que les six qui resteraient puissent suffire au service des pauvres. Mais s'il avisait qu'elle fût en danger de sa vie, dans ce rencontre je crois, Monsieur, qu'il faudrait lui donner la consolation d'avoir auprès d'elle une de nos sœurs.

N° 422

Dieu soit béni, Monsieur, de la persévérance des bonnes filles qui souhaitent être avec nous. Si celle que votre charité dit du St Esprit est la bonne Marguerite des Haies, elle sera la très bien venue, que si ce n'est pas elle je vous supplie très humblement prendre la peine vous en bien informer. Vous savez, Monsieur, l'importance que c'est d'admettre en des Communautés les personnes qui n'y sont pas propres. Pour les autres, j'ai si mauvaise mémoire que je ne me souviens nullement de ce que votre charité m'en a dit ; ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement de croire que celles que vous nous jugerez propres seront les très bien venues. S'il vous plaît prendre garde que ce ne soit point le désir de voir Paris qui les fasse désirer de venir, ni le besoin qu'elles ont d'assurer leur vie. Et aussi qu'elles soient bien fortes ; il nous en est venu six, depuis votre partement dont y en a quelques-unes un peu infirmes, et d'autres jeunes ; c'est de très bonnes filles, mais non pas prêtes à rendre tout le service qu'il faut aux pauvres. Monsieur Vincent me donna charge à son retour vous remercier très humblement de votre souvenir et vous saluer de sa part, je vous demande pardon de ne m'en être acquittée plustôt, et vous demande toujours la charité de participer à vos saints sacrifices et d'offrir à notre bon Dieu le dessein qu'il a sur ses pauvres petites servantes à ce qu'elles ne mettent point d'empêchements à l'exécution et que je me puisse dire plus librement, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

P. S. — Monsieur, depuis ma lettre écrite, je me suis souvenue

vous supplier, très humblement, de prendre la peine de parler à ces bonnes filles du changement d'habit. Nous avons une damoiselle de très bon lieu et des mieux ajustées qui n'en a fait nulle difficulté; il semble que cet exemple soit un témoignage manifeste de la nécessité de cette uniformité.

---

46 — A ma Sœur Élisabeth Martin. Hᵉ Sᵗ Jean à Angers.

L'engage à ne se pas attrister des contradictions, ni se mettre en peine de ce qui se passe à l'hôpital quand elle n'y est pas.

5 juillet 1641.

Ma Très Chère Sœur,

Il paraît bien que vous êtes bien à notre bon Dieu, puisque sa miséricorde s'exerce continuellement sur vous. Ayez bon courage et ne vous en ennuyez, je vous prie, dans l'espérance que Dieu tirera sa gloire de votre misère. C'est ma consolation, chère soeur, pour mon particulier, me voyant dans la correction que souvent la divine justice me fait, que de penser que je puis servir d'exemple à ceux qui voudraient offenser Dieu comme j'ai fait, voyant qu'il sait bien trouver ceux qui contreviennent à ses volontés. Soyez bien gaie, je vous supplie, et ne vous mettez point en peine de ce qui se fait à l'hôpital quand vous n'y êtes pas. Si les soeurs vous parlent en particulier, excitez les à avoir affection et confiance pour ma soeur Magdeleine.

N° 119

Je supplie notre cher Jésus crucifié nous attacher fortement à sa croix, à ce que étant étroitement unies à Lui en son saint amour, que nos petites souffrances et le peu que nous agissons soit en son amour et pour son amour, auquel je suis, ma chère sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

47 — A M. l'abbé de Vaux à Angers

Le prie d'instruire M. Lambert des dispositions des Sœurs. Diverses appréciations au sujet des postulantes. Lui enverra le livre des psaumes de M. de Marillac; celui de Job n'a pas paru.

De la Chapelle 26 Juillet 1641.

Monsieur,

Je me suis bien aperçue de vos fréquentes visites hors la ville, et me semblait bien y avoir en nos filles un peu de détraquement; je ne sais si Monsieur Lambert (1) y aura été, si il va, je vous supplie, très humblement, Monsieur, prendre la peine de lui parler bien ouvertement de leur état, tant en général qu'en particulier. Je loue Dieu de tout mon cœur

---

1. Monsieur Lambert aux Couteaux. Entré dans la Congrégation de la Mission en 1629. Souvent employé par St Vincent pour visiter et diriger les filles de la Charité. Après avoir rempli en France plusieurs offices avec autant de zèle que de fruit, il fut envoyé en Pologne pour y établir les Prêtres de la Mission et les filles de la Charité: il mourut le 31 Janvier 1653.

No 462.

que cette bonne fille se soit donnée au service des Pénitentes. Je vous assure que si j'avais été sur les lieux et qu'elle m'en eût parlé, je crois que je lui aurais persuadé si j'eusse pu; comme vous savez que, y étant je ne lui ai point du tout parlé de demeurer avec nous, ni à d'autres que j'eusse bien desirées pour la seule considération de cet établissement. N'est-il pas raisonnable, Monsieur, de servir toutes les âmes que Dieu a rachetées. Celles qui sont à Angers me sont aussi chères que celles d'ailleurs, et si j'osais je dirais un peu plus. Mais il y va de mon intérêt pour l'honneur et charité que j'y ai reçus. Donc, Monsieur, que la très sainte volonté de Dieu se fasse en nous, et de nous, au temps et en l'éternité. Je n'ai point aucune pensée pour les filles dont votre charité me fait l'honneur de m'écrire; je ne sais si ce n'est point que mon esprit s'attend que vous prendrez la peine de m'en donner plus de connaissance. Il me semble que je redouterais presque également un esprit qui, par je ne sais quel mouvement n'appréhenderait rien, comme celui, qui par prudence humaine, voudrait un peu connaître pourvu qu'elle cédât. J'appréhende les personnes qui ont servi, et demeurent dans des villes; néanmoins l'esprit de Dieu s'épand partout. Je n'ai point eu l'honneur de voir celui que vous avez chargé d'avoir les Baumes de feu Monsieur de Marillac;(1) je ne sais s'il s'en vend

(1) Monsieur de Marillac: Michel né à Paris le 9 Octobre 1563. Il fut successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, conseiller d'État, directeur des finances et garde des sceaux. Victime de la vengeance de Richelieu après la journée des dupes; fut emprisonné à Caen, puis à Châteaudun, où il mourut le 7 Août 1632. Pendant ses deux années de captivité il fit plusieurs traductions, entre autres, celle du livre de Job. Son cœur fut donné aux Carmélites de la rue Chapon, et son corps enterré dans la Chapelle des Carmélites du faubourg St Jacques.

N° 162.

encore ; car pour ses œuvres de Job, elles n'ont point eu de lumière. Mon fils m'a dit que Monsieur votre neveu s'en retournait bientôt, je le chargerai du livre que j'ai, si je n'en puis recouvrer d'autre. Voyez, Monsieur, avec quelle liberté je vous parle, et dont j'use à votre endroit. Je serais bien aise à votre retour de Loudun d'apprendre de vous quelque vérité de ce lieu là. Permettez-moi de recommander toujours nos pauvres filles à votre charité. Je crois que Monsieur Tonnelier ne gâtera rien. Croyez-moi toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble fille et obéissante servante, etc.

---

48 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui dit avoir retenu des images; les difficultés d'Angers ; son bonheur d'avoir vu Madame de Chantal.

Août 1641.

Monsieur

J'ai oublié de vous dire que Madame Traversay [1] m'a envoyé dire de vous faire souvenir du papier des Galériens pour porter à Monsieur le Procureur Général. Et que, une de celles des sœurs qui doivent faire aujourd'hui leur confession du jubilé, est celle de Normandie, du pays d'un pauvre petit homme, lequel est du Séminaire, et lequel lui fait par sa grande

---

Réponse de St Vincent. [1] Je baillerai le papier à Madame Traversay.

N° 16

bonté et simplicité faire quelquefois des recommandations et lui dit aussi avant-hier matin de lui aller parler, ce que je n'ai osé lui permettre sans votre commandement. Il lui donna aussi quelques images, mais je pense que c'était qu'il ne les pouvait garder, je les ai retenues, attendant votre ordre.(2)

3° Je vous supplie très humblement, Monsieur, faire attention sur ce que Monsieur l'abbé de Vaux me mande de l'établissement des religieuses de Sainte Geneviève,(3) et s'il ne serait point à propos de proposer, aux Messieurs les administrateurs, de demander à Monseigneur d'Angers qu'il approuve le service et la demeure de nos sœurs à l'hôpital. S'excusant de ne lui en avoir point parlé jusqu'à ce qu'ils en eussent fait un essai, et cela, de crainte que les Pères ne s'avisent de les vouloir faire religieuses, car je me crains que, maintenant que notre sœur Elisabeth n'y est plus, que le reste ne fut facile à se porter à cette persuasion.(4)

4° Prenez garde aussi s'il vous plaît qu'il n'y a plus que six filles de service, la septième étant malade, et que, ni Messieurs, ni les filles, n'en demandent point d'autres ni même Monsieur de Vaux.

5° S'il plaît aussi à votre charité m'avertir de ce que je lui manderai pour cette bonne Madame de Vertus,(5) c'est aujourd'hui

(2) Ce prêtre de céans est nouveau, a fait cela par simplicité et vous avez bien fait de retenir les images.
(3) Je pense qu'il n'est point nécessaire de vos Sœurs pour l'établissement de Sainte-Geneviève. Il est pourtant à souhaiter que Monseigneur d'Angers agrée ces filles. Si cela se peut demeurer.
(4) Ces bons Messieurs s'attendent au retour de ma Sœur Elisabeth sans doute.
(5) Je ne saurais servir votre dame ni qui lui adresser: elle fera bien de prendre les Jésuites.

que le messager part et que je suis, Monsieur, Votre très humble et obligée fille, etc.

P. S. S'il plait à votre charité nous mander l'heure que nos sœurs iront à La Chapelle.(1) J'eus hier le bonheur de voir Madame de Chantal; je ne sais ce que notre bon Dieu fera de moi qui lui suis si infidèle et pleine de péchés.

---

49 – A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle lui témoigne sa reconnaissance.

17 Septembre 1641.

Monsieur,

Je pense que, à peu près, voici le temps de votre retour à Angers, et néanmoins je ne puis encore faire réponse à la dernière lettre que votre charité a pris la peine de m'envoyer, laquelle j'ai communiqué à Monsieur Vincent qui me dit vous y vouloir faire réponse; mais ses grands embarras et ses indispositions n'ont pu encore lui permettre. J'espère, Monsieur, que ce sera au prochain voyage. Je ne vous puis dire la consolation de son cœur, voyant la bonté de votre charité, en ce petit emploi,

---

(1) J'espère être à deux heures à La Chapelle.

qu'il semble que notre bon Dieu vous a donné pour le bonheur de ses chers pauvres, auquel je suis si heureuse de participer dont je vous remercie très humblement. Continuez-moi, s'il vous plaît cette faveur, demandant à notre bon Dieu la grâce de faire usage des connaissances que votre charité me donne puisque je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante, etc.

---

50 – A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle exprime ses craintes au sujet de l'Administration de l'hôpital d'Angers.

9 Octobre 1641.

Monsieur,

Je vois bien qu'il nous faut perdre l'espérance de vous voir en ces quartiers puisque la bonne Madame de Chantal [1] part Lundi pour passer à Moulins. Dieu soit béni de tout... Je m'étonne que nous n'ayons point eu de nouvelles de pas un de ces bons Messieurs les Pères des Pauvres Malades, depuis le partement de ma sœur Elisabeth. N'est-ce point qu'ils sont fâchés et de ce qu'ils n'en demandent point une autre à sa place. Obligez-

---

(1) Madame de Chantal; Jeanne Françoise Frémiot, baronne de Chantal, Fondatrice de l'ordre de la Visitation : née à Dijon en 1572, morte à Moulins le 13 Décembre 1641. On sait la grande estime et singulière affection de saint Vincent et de Mademoiselle pour cette grande Servante de Dieu qui les payait bien de retour.

moi, Monsieur, je vous supplie, de prendre la peine de m'en avertir. Je prie Dieu tirer sa gloire de l'établissement de ces bons religieux. Permettez-moi de vous dire la pensée que m'a donné ce que vous avez pris la peine de m'en mander. Pour l'avenir, ne jugeriez-vous point à propos que, au cas que ces Messieurs trouvent que leurs malades soient bien servis qu'ils représentassent à Monseigneur d'Angers l'état auquel ils étaient avant qu'elles y fussent; et que, ayant voulu pour leur décharge pourvoir aux désordres, ils auraient essayé du service de ces filles avant lui en faire parler. Et que, après l'essai de deux années, s'en trouvant bien, ils auraient désiré que la continuation de leur service fût par son ordre, et agrément, et que par ce moyen il les approuvât. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble, Monsieur, que cela mettrait à couvert de beaucoup de desseins qui se pourraient faire; me semblant que y ayant des religieux, qu'à l'avenir il s'y pourrait souhaiter des religieuses. Ce n'est pas, Monsieur, que je fusse fâchée qu'il y en eût; mais bien que nos sœurs ne servissent à cela, pour la conséquence de notre petit dessein. C'est une prévoyance, peut-être humaine, mais je sais bien à qui je confie cette pensée que votre charité approuvera ou condamnera, s'il lui plaît.

Vous me donnez un peu de confusion, me parlant de cette bonne comtesse; que vous peut dire mon ignorance, si non que je ne connais qui que ce soit de Pères et Directeurs. Que vous semble, Monsieur, des Révérends Pères Jésuites. Et à leur défaut ne connaissez-vous point Monsieur Renard, l'un des premiers de ces bons Messieurs de la Conférence

et usité dans les Missions. Il est fort estimé pour la conduite et, entre autres, il est directeur de Madame de Marillac la jeune, qui est de grand exemple de vertu. Car pour Monsieur Vincent, il est vrai, Monsieur, qu'il n'a pas assez de temps pour satisfaire un esprit qui commence à vouloir être dévot.

Oserai-je bien, Monsieur, vous demander l'explication des dernières paroles de votre lettre qui me donnent un peu de doute de votre état: entre sy et six mois. Les vicissitudes de cette vie doivent bien avoir assez de pouvoir de désirer la stabilité de l'Eternité, pour laquelle j'ai grand besoin de vos saintes prières et que je sois toujours, Monsieur,
Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

51 – A M. l'abbé de Vaux à Angers

Mademoiselle exprime le désir d'avoir plus souvent des nouvelles de nos sœurs d'Angers.

18 Octobre 1641.

Monsieur,

Je vous supplie très humblement prendre la peine de dire à nos sœurs, si vous le jugez à propos, qu'elles ne soient pas si longtemps sans nous écrire; je crains que cela leur nuise, d'être si longtemps sans nous parler et principalement en votre absence. Il faut donc, Monsieur, se confier

en la divine Providence de ce qui arrivera si ces Révérends Pères Réformés s'établissent, comme aussi de tout autre chose. Et pour ce qui est d'envoyer une de nos soeurs, je crois, Monsieur, qu'il faut un peu attendre à cause de la saison, qui est ici si rude. J'appréhende votre voyage pour ce sujet. Je supplie Dieu de tout mon cœur, vous conserver, et suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante, etc.

---

52 _ A Sœur N. à Paris (1)

Mademoiselle devait être en voyage; elle donne ses instructions à la sœur qui la remplaçait à la Maison.

(1641)

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie d'envoyer demain matin ma sœur Louise Christine, mener la petite Pavie à Melle de Lestang (2) au faubourg St Germain; lui disant que c'est celle dont Monsieur Chomel lui a parlé. Si elle fait difficulté de la recevoir si mal, elle lui dira qu'elle croit que Madame la

---

(1) Probablement Sœur Elisabeth Turgis.
(2) Marie Delpech de Lestang avait réuni, rue du Vieux Colombier, une cinquantaine d'orphelines qu'elle élevait. En 1640 elle vint habiter près du Noviciat de la Compagnie de Jésus. St Vincent s'occupait de cette œuvre et lui avait donné pour Directeur un prêtre de sa Conférence et qu'il estimait fort, Monsieur Gambart. Il suggéra à Mademoiselle de Lestang la pensée de voir et de consulter Mademoiselle Le Gras qui possédait à un haut degré le talent de conduire les âmes. (Collet, 2, 250.)

No 666.

duchesse d'Aiguillon lui donnera pour lui avoir ses petits besoins. Il ne faut pas dire à la petite qu'elle sera enfermée et que ma sœur Louise se garde bien qu'elle ne la quitte. Elle fera ses dévotions en ce quartier-là et puis ira dîner avec nos sœurs de St Sulpice. Voilà la lettre de mon dit sieur de Chomel qu'elle pourra bailler à Melle de Lestang.

Si je n'étais point au logis demain, vous pourrez faire la conférence et communier; mais je vous prie, ma Sœur, s'il arrivait que quelque Sœur fît paraître un peu d'aigreur ou d'agitation de détourner cela adroitement sans qu'il y paraisse afin de maintenir la douceur et cordialité.

Ce n'est point du tout ma pensée de tenir à Paris la petite de Sedan, mais il ne lui en faut point parler que le soir ou le matin dont elle partira, je croyais que vous auriez renvoyé la bonne sœur Michelle sur ce que je vous ai mandé; dites en un mot à Monsieur Portail, je vous prie. Je ne sais que c'est de cette toile blanche de la petite Marie, son voyage nous coûtera bien plus, néanmoins il faudra voir.

Si Monsieur Portail trouve qu'il n'y a pas de danger de faire prendre de la poudre à notre sœur sans le dire au médecin, vous lui en ferez prendre vingt quatre grains, savoir huit de chacun. Mr Vacherot n'en fait point de difficulté. Quand elle sera un peu mieux il sera bien à propos qu'elle vienne au logis. Ma sœur Louise dira à ma sœur Antoinette de St Sulpice qu'elle se souvienne que les sœurs doivent changer de quartier au moins tous les quinze jours, et de prendre garde d'égaler toujours les malades afin que chacune en ait autant que l'autre et pour

N° 666

plusieurs autres raisons. Ma sœur Marie Marthe pourra aller voir sa mère malade, non pas celle de St Leu, car elle est aux champs. Vous pourrez envoyer ma sœur Jeanne Baptiste, de Richelieu, à Issy et aux galériens ma sœur Louise aussi de Richelieu. Il peut y avoir beaucoup d'ouvrage, mais elle n'est pas penible.

Je vous recommande toujours le petit troupeau à ce que le support, la cordialité et amoureuse douceur y règnent, en l'amour de Jésus Crucifié, auquel je suis, ma chère sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Je vous prie d'envoyer ces lettres pour Angers à Monsieur Jean. L'on les pourra bailler à ma sœur Henriette. Vous ne m'avez point envoyé d'abricots secs que un bien peu et bien laids et je les attendais pour les donner.

Recommandez-moi bien aux prières de toutes nos sœurs; celles d'ici les saluent de cœur et d'affection.

53_A M. l'abbé de Vaux à Angers.

Mademoiselle l'entretient de quelques difficultés touchant l'administration de l'hôpital. M. Lambert a été satisfait de son voyage à Angers.

23 Octobre 1641.

Monsieur,

Je ne reçus qu'avant hier votre lettre du 25 Septembre, ce qui me met en doute du lieu où vous pouvez être, et néanmoins je me sens obligée de vous

remercier très humblement de tous vos soins charitables; vous avouant que j'ai déplaisir qu'il ait fallu essayer du changement d'air pour la santé de notre bonne sœur Elisabeth (Martin). Je m'étonne, que depuis ce temps-là je n'aie eu aucune nouvelle de ces bons Messieurs les Administrateurs, ni de notre sœur Magdeleine. J'attendrai qu'ils nous demandent une autre sœur à en envoyer, ou que votre charité me fasse l'honneur de m'avertir du besoin que nos sœurs en auront. J'ai proposé à Monsieur Vincent le désir que les Messieurs Administrateurs de l'Hôpital des Pauvres ont qu'il y ait de nos sœurs pour servir les dits pauvres;(1) il m'a dit, Monsieur, de vous mander que très volontiers si nous en avions nombre suffisant, que la chose pouvait être faisable, ce qui ne se peut pas espérer de bien longtemps. S'il est vrai, ce que l'on m'a fait espérer, qui est de vous voir en ces quartiers bientôt, je vous en parlerai plus amplement. Je crois, Monsieur, que notre bonne sœur Magdeleine a grand besoin d'être aidée, pour acquérir les dispositions que votre charité me marque, et qui lui sont bien nécessaires, ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement, si vous le jugez à propos, prendre la peine d'en dire quelques mots à la personne en qui elle a créance, avant votre partement.

Nous avons vu Monsieur Lambert qui nous a témoigné être fort satisfait du voyage qu'il a fait à Angers. C'est toujours nouvelles connaissances que Dieu nous donne de la continuation de votre charité vers ces

(1) Il s'agissait d'une autre maison, sans doute pour les pauvres infirmes ou vagabonds car on l'appelait: Hôpital des pauvres renfermés.

âmes, qui en ont tant besoin, et grand sujet de louer Dieu en admirant la conduite de sa divine Providence à laquelle, Monsieur, je dois abandonner l'événement du changement, pour le spirituel, que l'on veut faire à Saint Jean. Je crois, Monsieur, que cela ne se pourra, sans l'ordre de Monseigneur d'Angers; et selon cela, Monsieur, que votre charité y sera employée, cela me met en repos entier. Il m'est souvenu depuis deux jours que Madame du Plessis (1) votre sœur, m'a fait l'honneur de m'écrire et de ne lui pas avoir fait réponse. Ce sera, Dieu aidant, au premier voyage. Aidez moi, Monsieur, je vous supplie, pour qu'elle me pardonne et me faites l'honneur de croire que très véritablement je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante, etc.

34_A Saint Vincent

Elle lui parle d'une demoiselle en retraite qui désirait se confesser, et d'une neuvaine.

(Xbre 1641.)

Monsieur,

Mon peu de mémoire m'empêcha hier de vous dire que la petite de Pons avait désiré de vous faire sa confession, lorsqu'elle fit sa petite retraite, et je croyais que c'était aussi pour vous parler au sujet du désir de sa

(1) Une branche de la famille du Plessis habitait l'Anjou.

parents; ce qui m'a fait penser, Monsieur, que si votre charité lui pouvait parler qu'elle lui pourra dire plus librement ses pensées, et aussi que vous aurez plus de pouvoir sur son esprit que son frère, que je vous avais proposé, lequel demeure à quatre ou cinq lieues d'ici. Je supplie très humblement votre charité offrir à notre bon Dieu notre petite neuvaine qui commence aujourd'hui, il sait ce bon Dieu, que je ne veux rien par sa miséricorde que sa Très Sainte Volonté, mais que je souhaite que sa puissance ôte tous les empêchements à la parfaite exécution de cette très sainte volonté, par laquelle je suis, Monsieur, Votre très obligée servante et humble fille, etc.

P. S. S'il vous plaît prendre la peine me mander à quelle heure la petite de Pons (1) vous ira trouver.

(1) Mademoiselle de Pons était fille d'une grande amie de la Duchesse d'Aiguillon, Madame de Vigean qui avait deux filles; l'une d'elles entra au Carmel. Saint Vincent ayant été consoler sa mère de la perte de son père tué au siège d'Arras, Août 1640, il prédit à cette jeune fille qui était loin d'y songer, qu'elle devait quitter le monde, pour se donner à Dieu. Sa sœur aînée épousa Monsieur de Pons - Peut-être est-ce celle dont il est question ici, car, Louise de Marillac s'étant donnée à Dieu pour servir le prochain en toutes ses nécessités corporelles et spirituelles, et saint Vincent qui la dirigeait, la jugeant assez éclairée dans les voies de Dieu pour y conduire les autres, lui adressait souvent ces dames qui lui témoignaient le désir de faire, sous sa direction, les exercices de la retraite. Nous savons que Madame la Présidente Goussault elle-même, si pleine de mérites et de vertus, vint se ranger sous la conduite de Mademoiselle Le Gras, au village de La Chapelle. Et en 1649, Monsieur du Festel, confesseur d'une jeune et noble veuve, Madame de Miramion, que l'on pressait fort de se remarier et qui se sentait attirée à une vie plus parfaite, l'engagea à s'en aller chez Mademoiselle Le Gras pour consulter Dieu dans la prière; Retraite dont elle sortit tout embrasée de charité pour Dieu et pour les pauvres. - Elle s'appliqua, dès lors, à la visite des malades, des galériens, et à toutes sortes de bonnes œuvres; elle ouvrit des maisons de refuge pour les filles repenties; fonda une Communauté sous le titre de la Sainte-Famille qui se réunit ensuite aux filles de Sainte-Geneviève, pour l'éducation des enfants pauvres de la campagne; elle s'éteignit, chargée de mérites et de vertus, le 19 Mars 1696, âgée de 67 ans.

N° 178.

55 — A M. l'abbé de Vaux à Angers

Mademoiselle lui donne son avis sur les pénitences corporelles, les Confréries, et les précautions à prendre en soignant les malades.

3 Janvier 1642.

Monsieur,

Je crois que vous aurez reçu, il y a bien quinze jours, la réponse de celle que votre charité a pris la peine de m'écrire, avant celle du 18 du mois dernier que j'ai été longtemps à recevoir; et pour y répondre, Monsieur, je commence par mes très humbles remerciments de votre charitable soin. Je suis toujours dans mes ordinaires infirmités et un peu plus embarrassée d'affaires qui, peut être m'auront empêchée de vous répondre entièrement à votre précédente lettre, si cela est, Monsieur, je vous en demande pardon. Je crains un peu la familiarité de Monsieur Pichery, et qu'il ne s'habitue à entrer et demander ses petites commodités dans leur office. Cela me parait dangereux car déjà, y étant, il y avait quelque petit commencement de cela. S'il plaît à votre charité prendre la peine de vous informer de ce qui se passe en ce sujet pour y apporter les précautions que vous jugerez nécessaires.

Vous me rendez toute confuse, Monsieur, de vouloir que mon chétif avis intervienne aux ordres que votre bonté doit donner à nos sœurs, je crois que vous voulez humilier mon orgueil. Je vous dirai donc, Monsieur, pour la dévotion de ma sœur Magdeleine que je crois qu'elle pourrait facilement

dire le jour 2 dizaines de son chapelet, qui serait le Rosaire, en disant 3 le samedi, par semaine. Pour le coucher sur la paille, il me semble que cela a plus ombre de mortification que de vérité. Et pour notre sœur qui désire être de la Confrérie de St François, cela oblige à sortir, et il me semble que la Compagnie dont elles sont, les enclot en toutes les autres Confréries. Néanmoins, Monsieur, si vous ne trouvez point d'inconvénient pour la sortie, cela ne contrevient en rien à leurs règles, à cause qu'il n'y a point d'obligation.

Je suis bien empêchée que vous dire pour celle qui demande la ceinture; ne seriez-vous point d'avis, Monsieur, si vous jugez qu'elle en ait besoin, qu'elle se contentât de 2 ou 3 heures par jour. Je ne sais si elle ne se sert point de la discipline. Vous savez, Monsieur, que Notre B. Père la conseillait.

Il serait bien mal, ce me semble, que les sœurs entrassent le matin, aux salles des malades sans manger. Pour le jour de jeûne commandé, je pense que celles qui se portent bien, avec l'aide d'un peu de vin à prendre ou à sentir suffirait, n'était au Carême.

Pour celles qui demandent d'entendre la sainte Messe hors la maison, ne se pourrait-il point faire, Monsieur, que il se dît à l'hôpital une Messe sur les 9 ou 10 heures. Cela se pratique ainsi à l'Hôtel-Dieu, car j'appréhende l'habitude de sortir.

Je suis bien fâchée que le mauvais temps m'empêche d'envoyer du secours à nos pauvres sœurs; ce sera le plustôt que je pourrai.

N.º 326.

Monsieur Vincent n'a point été à Richelieu et je ne sache point qu'il parle d'y aller. Je supplie Dieu conduire l'affaire qui vous fait penser de venir en cette ville pour sa gloire, esperant de votre bonté le souvenir de mes besoins, excitera votre charité de les représenter à notre bon Dieu, en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante, etc.

56_A M. l'abbé de Vaux à Angers.

Lui témoigne être inquiète des sœurs de l'hôpital.

4 janvier 1641. (1)

Monsieur,

Monsieur Brouart m'a mandé le bruit qu'il y a eu de nos Filles; mais je suis en peine du sujet; et s'il y a de la faute de nos sœurs, je vous supplie très humblement prendre la peine me le mander, et, m'excuser si je vous écris trop souvent. Cette fois-ci est pour vous saluer très humblement au commencement de cette nouvelle année et pour prendre la liberté de vous adresser cette lettre pour nos sœurs. Je crains que celles que je leur ai adressées, à elles-mêmes, aient été perdues, à cause qu'il y a longtemps que je n'ai eu de leurs nouvelles. Je suis néanmoins en repos puis-

---

(1) Cette lettre est de Janvier 1641. Par erreur des copistes le chiffre 41 avait été lu 42.

que vous êtes à la ville, pour la créance que j'ai que votre charité m'avertirait, sy il leur arrivait quelque mal. Mais enfin, Monsieur, l'hiver se passe, et vous ne nous faites point l'honneur de nous mander si votre dessein de venir à Paris s'accomplira, et quand ? Je le souhaite de tout mon cœur si c'est la très sainte volonté de Dieu en laquelle je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc. ✕

57 — A M. l'abbé de Vaux à Angers

Mademoiselle propose des moyens pour remédier à quelques difficultés du service de l'hôpital, et lui adresse ses très humbles remerciments.

28 Janvier 1642.

Monsieur

Je vous rends grâces très humbles de la peine que votre charité a prise de me mander des nouvelles de nos sœurs, m'avertissant de leurs défauts. Ce m'est un des plus grands témoignages que je puisse recevoir que vous faites l'honneur d'aimer notre bien et la perfection de ces âmes, pour lesquelles Dieu vous donne tant de charité. Vous voyez, Monsieur, en cela, la bonté de la divine Providence, en les mettant sous votre conduite, dont elle soit glorifiée éternellement.

Notre sœur Magdeleine me fait voir les fautes dont l'on les accuse, en sorte que je trouve très difficile qu'elles puissent mieux faire, pour y avoir

N° 556

trop de personnes à commander. Et c'est une des propositions que je fis à ces Messieurs les Maîtres que jamais ils n'auraient une entière satisfaction du service que nos sœurs rendraient aux malades, s'ils ne se confient en elles pour cela; car bien souvent, l'un commande ce que l'autre défend. Ce n'est pas, Monsieur, que je les veuille excuser de fautes, au contraire, je pense bien qu'elles en font plus que je n'en sais. N'y aurait-il point moyen, Monsieur, si ces Messieurs s'en plaignaient à vous, de leur proposer que pour ce qui est du service des malades, que ce fût un seul qui ordonnât des petites choses qui surviennent, alternativement l'un après l'autre; et que ils consentissent que ce que le médecin ordonne fût fait, quand il est possible aux sœurs, suivant leur ordre général. Pour ce qui est de la désunion entr'elles, elle ne m'en parle point, ni de la plainte qu'elles font de notre sœur Clémence, qu'elle me mande être bien malade d'une chute qu'elle a faite à la fontaine; de quelque petite plainte que notre sœur Cécile [1] a faite étant malade. Mais ce que je pense qui n'est pas le moins mal, c'est qu'elles couchent, je crois, les sœurs malades, avec les autres aux salles. Je ne sais, Monsieur, s'il leur faut souffrir? Je pense que c'est pour les soulager. Quand elles auront encore une fille, qui sera bientôt s'il plaît à Dieu, elles auront plus de moyens de s'assister. Elles et nous avons grand sujet de remercier Dieu que la faute, qui a mis le feu, n'a point causé plus grand dommage, ainsi qu'elle me le mande. Je

(1) Cécile Angibou, sœur de ma sœur Barbe Angibou. Elle fut chargée pendant plusieurs années de la conduite de l'Hôtel-Dieu d'Angers

N° 556

m'assure qu'il y a encore quelqu'envie qui émeut tous ces murmures de la ville. Je supplie Dieu faire sa sainte volonté en laquelle je suis, Monsieur, Votre servante très humble et très obéissante, etc.

P. S. Nos bonnes sœurs me marquent qu'elles ne font jamais si bien que le jour que votre charité les visite. Je ne vous dis pas cela, Monsieur, pour augmenter la peine que vous prenez; mais pour une marque de la faiblesse des esprits de notre sexe; si elles pouvaient connaître ce défaut, il me semble que ce vous serait un sujet d'encouragement.

58_A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle lui annonce l'arrivée prochaine d'une sœur, et lui recommande une veuve qui veut entrer aux Carmélines.

7 Mars 1642.

Monsieur,

J'ai bien du déplaisir que nous ne puissions, pour le présent, envoyer plus d'une de nos sœurs à Angers, laquelle j'espère partira lundi prochain, se présentant une de mes amies qui va en cette ville pour quelque affaire. Je vous l'aurais adressée, Monsieur, si vous y étiez, pour vous supplier, très humblement, lui donner votre adresse pour se présenter aux Carmélines(1) pour y être religieuse. C'est une veuve que je connais dès le berceau, que

(1) On disait alors Carmélines pour désigner les filles du Carmel.

l'on peut recevoir en toute assurance, tant pour la dot qu'elle promettra, que pour toutes les autres difficultés que l'on pourrait faire d'une personne que l'on ne connaît point. N'était qu'elle est trop jeune pour demeurer dans le monde, et que je crains que le grand attrait qu'elle a pour être Carmeline ne soit une vraie vocation, je ferais mon possible pour qu'elle nous demeurât. Elle a une sœur en cet ordre qui lui offre de la recevoir; mais à cause que son temps de Prieure, de six ans, est terminé elle ne la veut recevoir qu'après l'élection d'une autre Prieure; ce qui requiert plus de temps qu'elle n'en veut donner au monde, soit qu'elle se défie de ses forces, ou qu'elle appréhende que son père et sa mère ne rétractent la permission qu'ils lui ont donnée. Elle a désir de s'enfermer au plustôt et se servir de l'occasion de son voyage, ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement prendre la peine d'écrire un mot à la R. M. Prieure en sa faveur. Et aussi, si vous le jugez à propos, que notre sœur s'aille présenter aux Pères des Pauvres,(1) sous la protection de votre adresse, si je savais l'heure qu'elle vous pourrait trouver je l'envoierais recevoir votre bénédiction; que je vous demande aussi pour l'amour de Dieu auquel je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

(1) C'est ainsi qu'on nommait les Administrateurs.

59 – A M. l'abbé de Vaux

Au sujet des mortifications corporelles. —

(1642)

Monsieur,

Je m'étais entièrement oubliée de faire réponse au désir que nos bonnes sœurs ont des mortifications corporelles ; c'est à vous, Monsieur, s'il vous plaît, de les régler selon leurs besoins : car pour l'ordinaire, l'on ne leur permet facilement que la discipline qui sert, comme dit notre bien H. Père, à réveiller la dévotion. Je vous envoie deux cilices et six ceintures ; je crois que quelques-unes en ont ; il plaira à votre charité les en faire servir, quand vous le jugerez à propos ; y ayant tant de choses à considérer, que l'on ne peut leur donner d'ici aucune règle. Nous attendons la bonne fille que vous nous faites le bien de nous envoyer. Dieu veuille qu'elle n'ait pas tant de peine à s'accommoder qu'en a eu notre sœur Renée. L'avis que votre charité m'a donné en son sujet m'a beaucoup servi. Je me recommande très particulièrement à vos saintes prières pour quelque besoin qui m'est ordinaire ; n'étant causé par mes infidélités à notre bon Dieu mais que je ne ressens que quand il lui plaît qu'il m'arrive des occasions pour me le faire connaître. Ce qui me fait en ce sujet bien reconnaître qu'il est dur à la nature de se connaître soi-même. Vous me connaissez assez, Monsieur, pour entendre la vérité de ce que je vous dis et pour émouvoir

N° 488

votre charité à demander miséricorde à notre bon Dieu pour ma pauvre âme par les mérites de Jésus Crucifié, en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très humble et obéissante fille et servante, etc.

P.S. je m'oubliai, Monsieur, de vous dire que je ne sais point ici de moyen d'aider ces deux pauvres filles converties; et qu'il est très dangereux que telles personnes viennent à Paris. L'on a placé cette pauvre fille dont je vous ai parlé de chez M. La Grandière. Dieu veuille qu'elle fasse bien.

---

60 _ A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle d'un arrangement entre Monsieur le Chancelier et les dames, au sujet des Enfants trouvés.

(1642)

Monsieur,

Madame de Vertamont [1] n'a pas manqué de venir trouver les dames; et, après avoir encore fait connaître plus clairement que le dessein de ces Messieurs était de se rendre maîtres absolus de toute l'œuvre, et dit qu'elle croyait qu'ils seraient bien aise que l'on leur donnât moyen de se déclarer; elle, néanmoins, a accompagné ces dames en la manière qui avait été resolue,

(1) Marie d'Aligre, épouse de Michel de Verthamon, Seigneur de Breau. L'orthographe de ce nom varie dans les écrits du temps. Mme de Verthamon paraît avoir fait partie des dames de l'Assemblée présidée par St Vincent.

No 116

et les dits Messieurs n'ont point manqué à se faire entendre, disant aux dames qu'ils leur accorderaient tout ce qu'elles voudraient, et même, qu'elles ne donneraient qu'un récépissé (sans signer) de l'argent qu'elles réserveraient; et qu'eux tireraient quittance de tous les marchands, et ce me semble des nourrices aussi.

Les dames lui ont fait entendre aussi, qu'elles ne pouvaient entreprendre ou continuer ce soin que tant que l'on demeurerait dans les premières dispositions; et tout ce pourparler a été avec monsieur le Chancelier[1], lequel, après tout, a dit qu'il rédigerait par écrit l'intention de messieurs les hauts justiciers et les baillerait aux dames. Le bon Monsieur le Roy lorsque les dames l'ont vu et lui ont fait entendre toutes ces propositions, leur a dit que si cela arrêtait l'affaire qu'il s'en retirerait entièrement. S'il y a quelque autre chose ces dames vous le diront demain à l'heure que votre charité leur a donnée de trois heures après dîner. Je suis, Monsieur, Votre fille et servante, etc.

P. S. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine me mander si vous trouvez bon que nous avertissions madame de Vertamont que vous et les dames serez demain ici. Je crains qu'elle se fâche, cela n'étant point; à cause qu'elle a demandé aux dames quand cela serait.

(1) Pierre Seguier, duc de Villemor, fils de Jean Seguier, seigneur d'Autry, et de Marie Tudert de La Bournalière, né à Paris le 29 Mai 1588, nommé garde des sceaux en 1633, et chancelier en 1635. En 1649 on lui ôta les sceaux, qui lui furent rendus en 1656, à la mort de Mathieu Molé; il les garda jusqu'à sa mort, arrivée à St Germain-en Laye le 28 Janvier 1672.

N° 116

61 — A M. l'abbé de Vaux.

Remerciments au sujet de la veuve qu'elle lui avait recommandée.

1er Avril 1642.

Monsieur,

Je supplie Dieu de tout mon cœur que votre charité pour notre veuve soit récompensée par la gloire que Dieu en pourra avoir, si elle fait bon usage de la grâce que votre faveur lui a obtenue. Il faut qu'elle donne un bon présent d'Eglise dont il me semble que l'on n'en parle point. Il faut aussi que je vous sois encore importune et que je vous supplie de vous donner la peine que je vous puisse parler, avant votre retour, en son sujet. Pardonnez-moi, Monsieur, cette liberté, et tant d'autres peines que je vous donne, je ne suis propre qu'à cela, quoique véritablement je sois, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante, etc.

360

---

62 — A M. l'abbé de Vaux.

Lui dit qu'elle croyait la veuve plus généreuse, exprime la crainte que les Administrateurs ne redemandent sœur Elisabeth.

22 Avril 1642.

Monsieur,

Je croyais notre veuve plus généreuse qu'elle n'a paru. Elle me fait

grande pitié; et je m'assure que si vous avez pris la peine de lui parler, vous aurez reconnu le besoin qu'elle a d'être hors du monde, au moins quelques années. Je ne me puis contenter de la peine que je vous ai donnée en ce sujet, il faut que je supplie très humblement, Monsieur, votre charité de voir s'il ne serait point à propos qu'elle se mît pensionnaire en quelque religion, et si cela se pouvait à Angers. Elle y serait aussi bien qu'ailleurs; c'est une pensée qui me vient en vous écrivant, je vous supplie, Monsieur, ne l'écouter qu'autant que votre sentiment s'y porterait. Je vous remercie très humblement des nouvelles de nos sœurs, et vous supplie si Messieurs les Administrateurs de St Jean vous parlaient de rappeler notre sœur Élisabeth, que l'un d'eux a été voir à Richelieu, de ne leur pas laisser prendre l'espérance que cela se puisse. Il m'y parait beaucoup d'inconvénients; s'il vous plaît vous souvenir de ce que je vous ai dit de notre sœur Claude, et que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille, etc.

---

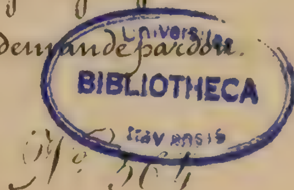
63 — A M. l'abbé de Vaux à Angers.

Lui fait ses excuses au sujet de la veuve; lui donne le règlement pour la retraite des sœurs, et des nouvelles de sœur Anne qui est très malade.

9 Mai 1642.

Monsieur,

Votre charité ne se lasse point de s'exercer en tous sujets; j'ai grande confusion de vous être toujours à surcroît de charge, je vous en demande pardon.





Il faut, Monsieur, que je prenne la liberté de m'excuser sur la conduite de la divine Providence qui vous a encore mis en main notre pauvre veuve, que véritablement vous connaissez bien, et Dieu en soit béni. Je crois que vous voyez bien aussi, Monsieur, qu'elle a grand besoin d'être avertie des tromperies de son esprit. Je crois qu'elle se servira des avis solides que vous lui donnez, ayant assez fait expérience de l'inutilité de ceux qu'elle a reçus des personnes qui ne la connaissaient pas. Ce lui serait beaucoup d'honneur d'accompagner Madame (1) votre sœur en son retour, au cas que vous ne jugiez pas qu'elle doive demeurer en pas un monastère. Il faut que je vous avoue, Monsieur, que je suis un peu en soin ce qu'elle deviendra si elle se pouvait résoudre de vivre dans le monde en vraie veuve, et le faire paraître même à l'extérieur, ce lui serait un grand avantage, si vous le jugez à propos. Je vous supplie très humblement prendre la peine lui en parler.

Vous avez donné grande consolation à nos pauvres sœurs de leur permettre une petite retraite; je vous dirai donc tout simplement, Monsieur, puisque vous me l'ordonnez, celles de céans s'y occupent: elles font 2 demi-heure d'oraison le matin, à divers temps et une sur les 5 heures après dîner. Les sujets sont ceux du livre de notre bien H. Père, (2) et après la confession faite, l'on leur baille des méditations de la vie et mort de Notre Seigneur. La méditation avant la confession

(1) Madame du Plessis.
(2) C'est saint François de Sales que Mademoiselle appelait habituellement notre bienheureux Père, à l'exemple de saint Vincent.

N° 364

est une grande oraison dans Grenade, pour obtenir de Dieu une vraie contrition. La lecture, les jours précédant la confession, est des sujets qui portent à la pénitence et vie purgative. Nous envoyons une sœur faire la lecture à celles qui ne savent lire. Après la confession, la lecture est dans Gerson, ou autre livre semblable qui excite à l'amour de Dieu. L'on leur fait rendre compte au moins une fois le jour, les avertit de s'entretenir d'une méditation à l'autre dans le sujet de la méditation faite; de faire des résolutions, non seulement générales, mais particulières, selon leurs besoins, et surtout sur la pratique nécessaire à leur manière de vie, à l'imitation des actions du Fils de Dieu et celles de sa sainte Mère qui sont leurs patrons: de les envisager souvent en leur exercice.

Elles font leurs prières vocales à l'ordinaire et travaillent ou promènent quelquefois. Voilà, Monsieur, succintement une bonne partie de leur emploi, auquel, s'il vous plaît, vous n'aurez nul égard, mais leur ordonnerez ainsi qu'il plaira notre bon Dieu vous inspirer. Je vous demande pardon de vous avoir fait tout ce petit discours si mal en ordre, c'est que je suis extrêmement pressée. Je vous remercie encore une fois de tous vos charitables soins, je vous supplie de croire que, sitôt que nous pourrons avoir des filles, que nous ne manquerons pas d'en envoyer; nous en sommes toujours en même peine, à cause de la quantité dont nous avons besoin ici.

Notre bonne sœur Anne, venue d'Angers, a été très dangereusement malade; j'espère que Dieu nous la redonnera. Il y a presque

deux mois qu'elle est au lit. Je ne puis écrire à nos sœurs pour ce voyage, ne me reste temps que pour vous supplier, très humblement, représenter à notre bon Dieu mes grands besoins et vous supplier aussi me faire l'honneur de me croire, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc.

---

64 – A Sœur Jeanne Lepintre, Maîtresse d'Ecole à St Germain en Laye

Mademoiselle lui donne des conseils et des nouvelles de ses sœurs.

5 Juillet 1642.

X Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu deux de vos lettres depuis peu dont j'ai été contente, Monsieur Vincent aussi, à qui j'en ai fait voir une. Continuez toujours à être bien et travaillez à vous faire quitte de ce que vous savez qui déplaît à Dieu. Je crois que vous n'avez pas eu la consolation que vous espériez le

---

Saint Vincent et Mademoiselle avaient confiance en Sœur Jeanne Lepintre qui avait beaucoup d'intelligence et d'organisation; après avoir été installer les Sœurs à l'hôpital du Mans, au printemps de 1646, elle revint à Paris et fut chargée de conduire la maison principale pendant que Mademoiselle faisait la fondation de Nantes; elle fut ensuite envoyée Sœur Servante de cet établissement qui présentait de grandes difficultés; elle en fut rappelée en 1654 pour la fondation de Châteaudun.

(2) A deux reprises différentes, en 1638 et 1641, les missionnaires furent appelés à St Germain en Laye où se tenait la Cour, pour prêcher la mission, par ordre du Roi. L'histoire de saint Vincent raconte leurs épreuves et les grands succès de leurs travaux. La Confrérie de la Charité fut établie, et les filles de la Reine furent les premières à s'y enrôler. La Reine, à cette occasion, fit venir deux filles de la Charité pour servir la Confrérie et faire l'école. En 1644 elles furent appelées à desservir l'hôpital par fondation royale; parmi les pièces conservées aux Archives Nationales, il existe un règlement de la main de Mademoiselle.

No 101

jour de saint Pierre, il faut attendre en paix : quand je serai de retour d'un petit voyage que je pense faire la semaine prochaine, je vous manderai le temps que vous pourrez venir ; je pense que ce ne sera que vers le mois d'Août. Notre sœur Anne de Fontenay (1) nous a donné tous les témoignages possibles du déplaisir de son retardement à l'obéissance, a fait sa retraite, et est plus que jamais dans la volonté de vivre et de mourir fille de la Charité. Elle est partie avec ma sœur Jeanne d'Allemagne (2) pour aller enseigner à Nanteuil. Je crois qu'elle viendra en cette ville aussi vers la fête de la mi Août pour célébrer à souhait cette sainte fête et pour son plus fort affermissement. Priez Dieu pour toutes celles de nos sœurs qui sont dans cette volonté. Je vous avais mandé la grâce que Dieu nous a faite, il y a un mois aujourd'hui ; et aujourd'hui même nous en avons reçu une autre, qui est, qu'une de nos sœurs nouvelles venues, est tombée dans la rivière, lavant la lessive à l'Hôtel-Dieu ; et par une grâce très particulière de notre bon Dieu elle a été retirée, et après avoir été ce nous a-t-on dit, trois heures évanouie, elle est revenue. Vous voyez, ma chère sœur, les obligations que nous avons à être fidèles à notre sainte vocation ; demandez pour moi cette grâce je vous prie. Lisez cette lettre à notre bonne sœur Jeanne Baptiste que toutes nos sœurs et moi

(1) Mademoiselle désigne le plus souvent les Sœurs par leur nom de baptême, et celui du pays d'où elles sont originaires, et de l'endroit d'où elles viennent : Anne de Fontenay, Perrette de Sedan, Mathurine d'Angers, etc, etc.

(2) Jeanne d'Allemagne, native de la paroisse d'Herbelet, proche Paris, entrée à la Communauté le 25 Mars 1638.

(Le reste de la note est porté à l'année 1644.)

No 101

saluons, lui disant, comme à vous, ma très chère sœur, que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. – Je ne sais si votre oncle ne vous aura point écrit ; il m'a mandé que votre père et belle-mère se portent bien, mais que leurs affaires vont mal. Je crois que ce moulin a été encore une fois ruiné. J'ai prié ma sœur Turgis de l'aller trouver elle-même, pour en avoir des nouvelles certaines ; et aussi pour savoir s'ils sont en besoin. Ne vous en mettez point en peine ; recommandez-les seulement à Dieu, je vous ferai savoir ce que j'aurai appris et nous en aurons soin. Que votre repos soit en l'accomplissement de la volonté de Dieu et à travailler à votre perfection. Je vous aurais déjà envoyé cette lettre, n'eût été que j'attendais les nouvelles que je vous mande. Ayez soin de votre santé, je pense que vous vous êtes fait saigner pour votre fluxion, je n'y vois point d'autre remède et de prendre souvent des lavements. Bonjour, ma chère sœur, et à vous aussi, ma bonne sœur Baptiste ; ayez soin l'une de l'autre tant, pour la santé du corps que pour la sainteté de vos âmes. X

---

65 A M. l'abbé de Vaux

Qualités des Postulantes, – traitement pour une sœur malade, – peine de ma sœur Claude.

(1642)

Monsieur,

N'eût été la créance que vous étiez aux champs, je n'aurais été si

N° 476

longtemps à vous rendre grâces très humble, comme je fais, de toutes les peines que votre charité a prises pour la bonne Madame Raffy, laquelle s'est retirée chez son Père et sa Mère ainsi que vous lui avez conseillé. Je souhaite de tout mon cœur, Monsieur, qu'elle soit aussi fidèle ès autres avis que votre bonté lui a donnés. J'ai reçu votre chère lettre; vous écrivant, qui me fait souvenir que notre sœur Magdeleine m'avait mandé que quelques filles se présentaient pour le service des pauvres. Je vous supplie, très humblement, Monsieur, prendre la peine de bien sonder leur vocation et la solidité de leur esprit et puis, si vous nous les jugez propres, elles seront très bien venues. Il faut qu'elles soient fortes et saines. Pour la bonne fille malade, je crois, Monsieur, qu'il n'y aura point de danger de la faire user de l'eau, non pas de la plus forte, au cas que son mal ne soit point du poumon; et je crois, Monsieur, qu'un demi-verre de cette eau avec le jus d'une orange lui ferait du bien, à jeun, y mêlant un peu de sucre, et le soir comme un julep. Je pense que l'on n'omet pas les fréquentes petites saignées et particulièrement celle du pied. Je n'écris point à nos sœurs, pour ce voyage, au sujet dont vous me faites l'honneur de m'avertir; je n'y manquerai pas, Dieu aidant; j'écris à notre sœur Claude, je vous supplie, Monsieur, prendre la peine de reconnaître le sujet de ses peines et me faire l'honneur me mander si j'aurai quelque chose à faire en ce sujet. Je vous supplie très humblement, me faire la charité de vous souvenir de mes misères en vos saints sacrifices me croyant, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

N° 476

66 – A M. l'abbé de Vaux

Lui donne avis de la visite de M. Lambert, et de ce que saint Vincent a réglé au sujet des mortifications extérieures des Sœurs.

7 Août 1642.

Monsieur,

J'ai dit à Monsieur Vincent le désir, que votre charité a, que Monsieur Lambert aille visiter nos bonnes sœurs. Il m'a dit qu'il lui en écrira, et que lors, Monsieur, vous aviserez ensemble du rétablissement de ma sœur Elisabeth, ou sy il serait nécessaire pour sa santé qu'elle changeât d'air. Je lui ai aussi parlé des mortifications extérieures, afin de les régler, outre celles que vous jugerez en particulier nécessaires. Il trouve bon, Monsieur, que tant qu'elles pourront qu'elles ne manquent point aux jeunes de l'Eglise et abstinence les vendredis. Et, quand leur santé le permettra, la ceinture le lundi, la matinée seulement, et la discipline le vendredi.

Notre bonne fille est arrivée heureusement, Dieu merci, j'espère qu'elle fera bien; je vous remercie très humblement, Monsieur, de la peine que vous avez prise en ce sujet. Ce n'est pas assez pour votre charité de s'exercer avec tant de soins aux besoins de nos sœurs qui servent vos pauvres, il faut encore, Monsieur, que Dieu nous fasse donner encouragement par votre même charitable soin en ces quartiers.

N° 366.

Au nom de Dieu faites attention, je vous supplie, sur les pensées que sa bonté vous donne pour cette œuvre, à ce que vous nous fassiez toujours la charité de l'offrir à Dieu, et, la bassesse de toutes les personnes qu'il choisit pour y employer. Vous voyez, Monsieur, que je vous parle pour mon intérêt et avec vrai sentiment de mes besoins, dans la cordiale confiance que doit celle qui est, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

P.S. J'oubliai à vous dire, Monsieur, que j'ai fait voir à Monsieur Vincent quelques difficultés de l'une de nos sœurs, pour ne pas aller volontiers à un confesseur. Je pense que c'était Monsieur Pichery. Il m'a dit qu'il leur fallait ôter ces tendresses. Je vous supplie très humblement, Monsieur, sy il se rencontrait pareille difficulté prendre la peine leur faire entendre le mal que c'est. Pour ce que je vous mande de Monsieur Lambert, je crains que les affaires de Monsieur Vincent ne causent un peu (d'empêchement) à son voyage d'Angers; c'est pourquoi, Monsieur, vous agirez selon le besoin pour le rétablissement de ma sœur Elisabeth, ou pour la charger de parler et recevoir les personnes de dehors si vous jugez qu'il soit nécessaire.

N° 366.

67. A Saint Vincent

Mademoiselle lui envoie une lettre de Sédan et lui demande si elle peut recevoir une Dame pour la retraite.

10 Août 1642.

Monsieur,

Voilà une lettre de notre bonne sœur de Sédan, je vous supplie prendre la peine de la lire, et de faire la charité de lui donner quelque consolation. J'ai fait lecture à nos sœurs de tout ce qui les peut encourager de son exemple; elles me paraissaient comme l'on dit que sont les soldats quand ils entendent l'alarme, principalement ma sœur Henriette, quoiqu'elle soit en retraite, aimerait mieux partir aujourd'hui que demain. Si vous jugez à propos que j'écrive à Madame de Bouillon (1) comme elle le désire, s'il plaît à votre charité m'en avertir, j'espère que vous me ferez aussi le bien que je vous puisse parler, au moins Samedi ou Dimanche, pour me disposer à commencer ma 52e année où j'entrerai Lundi, jour de sainte Claire, si Dieu me fait la grâce de vivre.

Monsieur le Curé de Saint Germain l'Auxerrois m'a envoyé

(1) Eléonore Catherine Fébronie de Bergh, fille de Frédéric, gouverneur de Frise, et de Françoise Ravenel, mariée le 1er Février 1634 à Frédéric Maurice, duc de Bouillon, morte le 14 Juillet 1657. Elle fut une des premières dames de Charité, et contribua, par ses libéralités, à l'envoi de nos Sœurs à Sedan, pour le soin des soldats blessés.

demander si une Dame pouvait venir ici faire sa retraite; je ne sais si ce n'est point chez vous que Monsieur son mari la doit faire. Ce sont personnes à ce que l'on m'a dit qui ont été grandement affligées, mais je ne sais pas leur nom. Je lui ai mandé que je lui en rendrais demain réponse, après que je vous l'aurais communiqué, s'il vous plaît prendre la peine de m'avertir de ce que je lui manderai, et de vous souvenir que je suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée Fille et servante, etc.

P. S. Il y a cinq bonnes sœurs à la retraite, Henriette, Marguerite de St Laurent, la parente de Monsieur le Curé de la Gève, Claude Lorraine qui sert les petits enfants, et celle d'Angers; elles pourront Vendredi le matin, ou l'après-dînée, faire leur confession, quelques-unes générales et les autres de 4 ou 5 années. Vous ordonnerez sy vous plaît, Monsieur, le temps que ce sera.

Réponse de St Vincent sur la lettre même de Mademoiselle.

Voici deux ou trois mots, parceque je suis pressé, je suis consolé de ce que sœur Marie vous écrit; il est dangereux de lui écrire; attendons un peu, jusqu'à ce que j'aie vu l'aumônier de Monsieur le Comte. Je pense qu'il n'y a point d'inconvénient que vous receviez votre Dame après qu'elle vous aura fait savoir son nom et ses qualités; je ne sais que est de son mari. Il sera difficile que Monsieur Soufliers (1) entendra vos filles demain; j'en prierai

(1) François Soufliers, prêtre de la Mission né en 1606 à Montmirail reçu à Paris en Août 1629 et fut ordonné prêtre en 1631.

No 52

Monsieur d'Horgny[1] ou quelque autre. Je m'en vais à Nanterre demain au matin, Dieu aidant, et espère être ici de retour Dimanche au soir ; après cela nous aurons le bien de vous voir. Mandez-moi ce que Madame la Marquise de Maignelay[2] dit touchant une maîtresse d'école pour ce lieu là. Bonjour Mademoiselle, je suis votre serviteur très humble.

68 A Saint Vincent

Elle lui parle de sœur Anne qui a quelques difficultés avec M. le Curé de Fontenay.

Monsieur, (1642)

Maître Belot prévoit que l'affaire de ma sœur Anne sera fâcheuse et craint qu'il n'y ait procès, à cause qu'il semble que ce soit Monsieur du Huisseau et les principaux habitants qui la veuillent maintenir là ; elle croit bien que Monsieur son frère, exécuteur du Testament de celle qui a fait la fondation, et ses héritiers seront contre, et que ce point

(1) Monsieur Jean d'Horgny était né dans le village d'Estrées, diocèse de Noyon. Il fut reçu par St Vincent en 1627, et ordonné prêtre à Pâques, l'année suivante, 22 Avril 1628. Monsieur d'Horgny était le plus jeune des premiers compagnons de St Vincent ; il fut aussi le dernier survivant, et il mourut le 7 Juillet 1667, après avoir rendu de nombreux services à la Congrégation de la Mission et à la Communauté des filles de la Charité, dont il devint directeur à la mort de Monsieur Portail.

(2) Claude Marguerite de Gondi, sœur du P. de Gondi, née en 1570, mariée en 1588, à Florimond d'Hallivin, marquis de Maignelais, qui fut tué par les ligueurs en 1591, se donna tout entière aux œuvres de charité, et mourut le 25 Août 1650

d'honneur les mettra mal ensemble. Ne se pourrait-il point, Monsieur, que vous fissiez parler à Monsieur le Curé, auquel elle a dit que je ne trouvais pas bon qu'il allât chez elle, et qu'elle lui parlât, et à Monsieur du Huisseau. Je ne crois pas qu'il voulussent rien faire contre ce que vous leur proposerez; j'ai grand déplaisir de ne m'être assez méfiée de ce fâcheux esprit. Notre sœur Anne de la paroisse St. Sulpice, encore Lorraine, me vint avant hier trouver pour me prier de l'ôter de là, et pour ses raisons, c'est qu'elle a trop de peine et de contradictions. Il est vrai que les Messieurs qui se mêlent de cette charité les méprisent grandement; je doute que cette bonne fille de Fontenay lui ait parlé, ou fait parler, car elle est en soin d'en tirer quelqu'une avec elle.

Madame d'Humières[1] est résolue d'attendre votre commodité pour faire sa confession. Je lui ai dit que vous étiez mal; elle ne laisse d'espérer que ce pourra être un des jours de la prochaine semaine; elle voudrait bien, demain, en être assurée.

S'il vous plaît prendre la peine me mander ce que je ferai pour notre sœur Anne de St Sulpice, elle me paraissait fort pressée. Nous sommes bien heureuses que notre bon Dieu vous ait donné un coeur paternel pour nous souffrir, et moi particulièrement qui suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

---

1) Isabelle Phélypeaux, fille de Raymond, Seigneur d'Herbault, et de Claude Gobelin; mariée en juillet 1627 à Louis de Crevant, Seigneur d'Argy, puis marquis d'Humières.

Réponse de St Vincent sur la lettre même de Mademoiselle.

Mademoiselle,

J'ai quelque pensée d'envoyer demain Monsieur du Coudray (1) à Fontenay, à votre fille, et, si besoin est, à Monsieur le Curé et à Monsieur du Huisseau.

J'ai commencé ce soir à prendre de la tisane purgative, il me faudra quelques jours pour me purger, après cela nous verrons le jour que nous pourrons rendre ce petit service à votre bonne Dame.

Bonsoir, Mademoiselle, je suis votre serviteur.

V. D.

(1) François du Coudray naquit à Amiens en 1586. Il fut ordonné prêtre en Septembre 1618, et admis dans la petite famille de saint Vincent en 1626. Son nom figure le premier à côté de celui de St Vincent dans l'acte notarié, par lequel Messieurs Portail et de la Salle reconnaissaient Monsieur Vincent comme leur Supérieur, et l'acte est tout entier écrit de sa main. Monsieur du Coudray avait fait d'excellentes études en Sorbonne; sa connaissance des saints Livres et des langues anciennes était très étendue. Ce fut lui que St Vincent envoya à Rome en 1631 pour obtenir l'approbation du Souverain Pontife pour le nouvel Institut de la Mission, et il réussit parfaitement dans cette négociation. Il fut employé également avec succès au Pèlerinage de Notre Dame de la Rose, et plus tard en Algérie pour la délivrance des esclaves. Après avoir rendu de grands services à la Compagnie il mourut à Richelieu, en 1649, âgé de 63 ans.

69 A Saint Vincent.

Mademoiselle lui envoie une lettre apportée par soeur Jeanne d'Allemagne (1)

(Août 1642.)

Monsieur,

Notre soeur Jeanne d'Allemagne est arrivée de Nanteuil;[2] la commodité qui l'a amenée s'en retourne demain, à huit heures du matin. Je ne sais si elle s'en retournera aussi, ou bien si vous jugez à propos qu'elle demeure ici quelques jours; elle est allée à l'enterrement de notre soeur, ce qui est cause que je ne sais ce qu'elle a à nous dire, peut-être que vous l'apprendrez par cette lettre, qu'elle vous a apportée, et que vous me pourrez mander de son séjour, je vous en supplie très humblement, et de me voir devant Dieu demain au saint Autel comme,

Monsieur,

Votre très humble et très obligée Fille et servante, etc.

(1) Sœur Jeanne d'Allemagne avait été envoyée à Nanteuil au printemps de l'année 1642, comme l'indique la lettre du 5 juillet de Mademoiselle à Sœur Jeanne Lepintre.

(2) Nanteuil à 19 kil. sud-est de Senlis, aujourd'hui dans le département de l'Oise. Il y avait autrefois un Prieuré et un Château.

71. A M. l'abbé de Vaux

Mademoiselle exprime ses regrets de ce que Mr. de Marillac n'a pu le rencontrer, et la crainte de mécontenter les Administrateurs qui lui demandent un service pour la vente du vin.

17 Septembre 1642.

Monsieur,

Je ne puis plus tarder à vous écrire, quoique incertaine que vous soyez de retour de vos visites, pour après vous avoir salué très humblement, vous supplier de prendre la peine me donner de vos chères nouvelles, et de l'état de nos sœurs. Je n'ai point encore pu écrire à autre, je crois, qu'à notre sœur Magdeleine,[1] depuis que votre charité a pris la peine de m'avertir que je le devais faire. Je vous en demande très humblement pardon, Monsieur, et de ce que Monsieur de Marillac ne vous a point rendu ses devoirs, comme il eût fait s'il eût reçu la lettre que je lui écrivis, sitôt que vous prîtes la peine de m'avertir qu'il était à Angers. J'ai été étonnée, le voyant de retour en cette ville, sachant qu'il n'avait point du tout eu de mes nouvelles; je suis souvent dans ces surprises pour avoir très peu d'habitude dans la conversation; j'en ai honte devant Dieu, ne me servant pas de la liberté que je prends avec le monde pour être plus à lui. C'est un de mes plus grands défauts que je vous dis tout

(1) Magdeleine Monget.

véritablement avec espérance que vous me ferez la charité d'en demander pardon pour moi à notre bon Dieu, en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante, etc.

P.S. Messieurs les Pères Administrateurs m'avaient mandé de les servir auprès des fermiers qui ont egard sur la vente du vin; pour plusieurs raisons je ne l'ai pu faire et une de celles que les dits fermiers m'ont alléguées; c'est qu'ils disent que l'on se sert de cette occasion de la vente du vin des pauvres, pour y en faire passer quantité d'autres. Je ne leur ai pas mandé cette difficulté; je crains qu'ils ne soient mécontents que cela leur ait été dénié; je vous assure, Monsieur, que j'y ai fait ce que j'ai pu.

---

71 A M. l'abbé de Vaux

Mademoiselle s'excuse de ce qu'à St Lazare on ne peut obliger les Administrateurs d'Angers pour la vente du vin; et de l'embarras que lui donne la direction des sœurs; elle ne peut en envoyer d'autres en ce moment. M. de Marillac regrette n'avoir pas fait sa connaissance passant à Angers.

14 Octobre 1642.

Monsieur,

J'ai trouvé une lettre de votre charité à mon retour d'un petit voyage, de plus de 15 jours; je vous dirai, Monsieur, que je suis bien fâchée de ce rencontre d'affaires à négocier, par les fermiers, de ce droit sur la vente du vin, craignant que Messieurs de St Lazare, ne puissent obliger

Messieurs les Administrateurs de l'Hôpital, pour les raisons que je leur ai mandées. Je crois que Monsieur Vincent vous aura donné réponse en ce sujet.

Mais quel dessein pouvaient avoir celles de nos sœurs qui se liaient ensemble? Que cela me semble fâcheux, et que j'ai de déplaisir de la peine que ces rencontres peuvent donner à votre charité, à laquelle nous avons toujours de pareilles obligations; pour aussi l'assistance que vous leur faites donner par Monsieur Ratier, que je remercierais par lettre, très volontiers, n'était que je crains de lui donner augmentation de peine. Je supplie notre bon Dieu être éternellement sa récompense. Il me semble, Monsieur, que la seconde lettre que vous avez pris la peine de m'écrire me donne un peu de bonne opinion de la sœur Clémence, ce qui me soulage, ne la pouvant pas appeler ici pour deux raisons: l'une que n'étant pas si capable que les autres et ayant servi (les pauvres) trois ans, il ne serait pas raisonnable de l'associer après, avec une autre seule: il faut que le fort soulage le faible. La seconde raison est que c'est à ces Messieurs à nous renvoyer celles qui faudraient, en choses notables, dont, Monsieur, je vous supplierais très humblement vouloir prendre la peine d'en être juge. Pour les quatre autres filles je ne pense pas, Monsieur, que nous puissions encore sitôt en envoyer. Il y a bien à dire des quatre, que d'abord l'on nous a demandées, à douze; et si, au temps que j'y étais, ces bons Messieurs les eussent demandées, la chose eût été plus faisable, en ayant mis en d'autres endroits; néanmoins, je vous puis assurer que nous ferons tout

N° 368

notre possible. Je ne vous puis encore que dire pour les bonnes filles que votre charité a pris la peine de nous proposer, à cause des difficultés qui s'y rencontrent; sitôt que j'aurai parlé à Monsieur Vincent, je vous manderai sa résolution.

Monsieur de Marillac a bien eu du déplaisir de ne point avoir l'honneur de votre connaissance, étant à Angers, dont je crois, qu'il était parti quand la lettre que je lui écrivis en ce sujet y arriva; s'il y retournait, il réparerait la faute que j'ai faite de ne le pas avertir assez tôt. Si je vous pouvais faire connaître toutes celles que je fais, j'espère tant de votre bonté que vous demanderiez miséricorde pour ma pauvre âme; je vous en supplie très humblement, pour l'amour de Dieu auquel je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

---

72 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle demande d'être avertie de ses défauts.

9 Novembre 1642.

Monsieur,

Voilà la lettre que je pensais écrire à nos sœurs quand je le vous mandai et ne le pus faire. Je ne sais si elles la pourront lire ou entendre, et si vous jugerez à propos qu'elle leur soit baillée; c'est pour cela que je la vous envoie ouverte pensant aussi, Monsieur, que si vos

N° 320

affaires ne vous donnent le temps de prendre la peine de la voir que Monsieur Ratier [1] exercera cette charité; avec quantité d'autres pour ce même sujet, qui me rendent son obligée. Et moi aussi, vers vous; je ne me lasse point de vous être importune, vous suppliant, pour l'amour de Dieu, que ces pauvres filles tiennent toujours la place que Dieu leur a donnée, en la pure charité que sa bonté a mise en votre âme. Et comme j'ai été si heureuse d'en ressentir des effets, en mon particulier, j'ose me promettre, Monsieur, que vous avez connaissance de mon état intérieur, et de mes grands besoins pour ce sujet, ce qui me fait très humblement vous supplier de m'aider devant Dieu; et, si vous ne voulez que je craigne que vous me croyiez incorrigible et trop infidèle de m'avertir pour ce commencement de nouvelle année, et de mes défauts, et de ce que vous pensez que Dieu me demande, en l'amour duquel je vous demande la sainte bénédiction et suis,

Monsieur,

Votre très humble fille et servante, etc.

(1) Monsieur Ratier, prêtre d'Angers, chargé par Monsieur de Vaux du service spirituel des Sœurs; quoique son nom ne figure pas sur la liste officielle des administrateurs de l'hôpital saint Jean l'Evangéliste, conservée aux archives du département de Maine et Loire; il est indubitable qu'il en remplit les fonctions, puisqu'une lettre de Mademoiselle le désigne formellement sous le titre de Père des Pauvres.

N° 320

73 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le consulte au sujet de l'établissement de St Gervais et propose d'y mettre provisoirement sœur Henriette.

(1642)

Monsieur,

Nous avons assez bon nombre de filles, mais je n'en vois point pour le présent d'assez formées pour commencer le service des pauvres de saint Gervais,[1] (j'entends par elles,) car je sais que déjà ils sont servis par d'autres; néanmoins, si Madame de la Porte[2] nous voulait prêter seulement ma sœur Henriette, pour quinze jours, je crois que, entre ci et ce temps, nous en pourrions bailler; mais il faudrait, je crois, que Monsieur le Curé et les dames de St Gervais pensent que nous l'empruntons, à ce que le changement si prompt les offensât. S'il m'en venait quelque autre en pensée, je vous le manderai.

J'ai de grandes appréhensions du sujet pour lequel j'ai baillé ce papier, à votre charité, ce matin. Je crains l'esprit et appréhende l'état de

(1) Eglise St Gervais, située rue Jacques de Brosse, 9e arrondissement, quartier de l'Hôtel-de-Ville. Dès le VIe siècle, une église existait en cet endroit. Fortunat, qui a écrit la vie de saint Germain, nous apprend que le pieux évêque venait quelquefois faire sa prière dans cette église. On ignore à quelle époque elle fut érigée en paroisse, les Normands la dévastèrent, et l'édifice qui la remplaça fut commencé vers 1212 et terminé en 1420. Cette église est un des plus beaux monuments de Paris; mais étouffé par les constructions qui l'environnent, elle perd de sa grandeur et de sa beauté. La famille de Marillac habitait sur cette paroisse, et c'est là, qu'eut lieu le mariage de Mademoiselle avec Antoine Le Gras, le 5 Février 1613.

(2) Madame de la Porte est nommée dans les Dames de la Charité. Marie de Cossé, fille de François, duc de Brissac et de Guyenne, Rudan, épousa en Mai 1647, Charles de la Porte, duc de Milleraye, et mourut dans sa 89e année en 1710.

N° 47

l'âme, avec peine de me soumettre, en ce sujet, à la justice éternelle; pour l'amour de Dieu, je supplie votre charité d'y faire attention et croire que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée servante, etc.

---

74 — Billet pour bailler à M. Vincent lui-même.

Mademoiselle très affligée, désire parler à Monsieur Vincent, au sujet de l'information de Monsieur Compaing.

(1642)

Monsieur,

Je sus ce que Monsieur Compaing m'avait promis de s'informer, et suis, pour ce sujet, autant affligée que je saurais jamais être. C'est pourquoi je vous supplie pour l'amour de Dieu que je vous puisse parler aujourd'hui, s'il se pouvait céans, ou bien je vous irais trouver. Il est temps, je crois, de donner quelque remède au mal qui est extrême, et pire que vous ne sauriez penser. J'ai grand sujet de craindre et de désirer que Dieu me tienne et inspire votre charité, pour tirer sa gloire d'un si grand mal. Il me semble que je veux bien me soumettre à tout, mais j'appréhende l'Eternité, au nom de Dieu considérez cette affaire comme une de grande importance et me faites l'honneur de me croire,

Monsieur,

Votre très obéissante fille et très obligée servante,

N° 56

75 — A Saint Vincent.

Mademoiselle envoie une lettre de sœur Jeanne Arsey. — M. le Curé de Baron attend une fille après la Chandeleur. — Elle et ses sœurs désirent un avertissement de saint Vincent.

(17 Janvier 1643)

Monsieur,

Voilà une lettre de notre sœur Jeanne Arsey, vous verrez ce qu'elle a fait au sujet de la copie de la quittance que l'on leur demande. Je pense, Monsieur, qu'il serait bien de régler cette affaire au plustôt. Monsieur le Curé de Baron(1) s'attend d'avoir une fille après la Chandeleur; et nous attendons que la divine Providence inspire à votre charité de nous faire avertir; nos sœurs qui croient, aussi bien que moi, que ce bien qui nous si longtemps différé est une punition du mauvais usage que nous avons fait du passé, dont nous avons regret reconnaissant ne pouvoir mieux à l'avenir sans une grande aide de votre charité de laquelle je suis,

Monsieur,

Une pauvre petite fille et très obligée servante, etc

Du jour de saint Antoine.

(1) Bourg près de Senlis et de Nanteuil, dans le dépt de l'Oise, alors province de l'Ile de France

76. — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande de prier pour son fils. — Sœur Henriette est nécessaire à Fontenay ; elle le prie de lui donner les points de son exhortation précédente.

25 janvier 1643.

Monsieur,

Je vous supplie très humblement me faire la charité que je sache l'heure que vous direz la sainte Messe demain, et de faire la charité à mon fils de prier pour lui, et vous y souvenir de ma très humble supplication. Nous ne saurions envoyer ma sœur Henriette à Issy à cause qu'elle sera nécessaire à Fontenay[1] pour tenir l'école, notre sœur qui y demeure ne sachant pas lire. Cette bonne simple sœur, que je vous avais dit avoir la pensée de renvoyer, n'a point fait de retraite ne la croyant pas capable. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine me dire si je l'y mettrai avec les autres. J'espère que nos sœurs feront bon usage de l'instruction que votre charité nous a donnée aujourd'hui, leur cœur est tout rempli de désir pour cela et souhaiterait bien s'en souvenir toujours ; ce qui me fait vous supplier, très humblement, nous envoyer le petit mémoire des points que vous en aviez ; il me semble qu'il me fera souvenir d'une bonne partie de ce que notre bon Dieu nous a fait dire par

(1) Fontenay-aux-Roses, près de Sceaux, dans la province de l'Ile de France, aujourd'hui du département de la Seine.

votre bouche. Ne serai-je point avant mourir en l'état que Dieu me demande pour son amour? faites-moi la charité d'y penser un peu, et vouloir avoir connaissance de mes désordres, et que je n'aie pas à ma mort toute la confusion que je mérite pour mes infidélités aux desseins de Dieu, et particulièrement lorsque Dieu me demandera compte depuis que sa bonté m'a fait la grâce, Mon Très Honoré Père, d'être votre plus petite fille et plus obligée servante, etc.

P.S. J'ai oublié de vous demander si j'écrirais l'acte de reconnaissance que je vous ai envoyé sur le dos du feuillet où est l'arrêté du compte, ou bien si ce sera en marge du même feuillet pour qu'il soit compris dans l'arrêté.

Ce jour de la Conversion de St Paul.

A Saint Vincent.

(Petit billet ni écrit, ni signé par Mademoiselle.)

La petite famille n'a pas manqué de s'assembler, à la réserve d'un de chaque côté, qui n'étaient pas encore venus. Mais je crois Monsieur, qu'il est nécessaire que votre charité se donne la peine de les établir demain matin et leur faire faire quelque dévotion, comme d'adorer la sainte Croix et quelqu'exhortation sur la passion : c'est trop de hardiesse de faire cette proposition là. S'il plaît aussi à votre charité d'ordonner, ce soir ou demain de grand matin si on leur baillera les habits qui leur ont été préparés.

Votre bénédiction s'il vous plaît, à toute la Compagnie.

N° 876

77 — A Saint Vincent.

Mesdames de Lamoignon et de Hémon s'occupent de faire venir des sœurs de la Charité à l'hôpital de St Denis — M. le Curé d'Issy est venu lui demander le retour de ma sœur Jeanne.

9 Février 1643

Monsieur,

Madame de Lamoignon (1) et Madame de Hémon (2) sont venues ici au retour de visiter l'hôpital de St Denis, pour lequel elles doivent demander des sœurs de la Charité, au cas que les religieuses hospitalières n'acceptent les conditions que l'on leur veut proposer. Ces dames, Monsieur, avaient grand désir de vous parler pour vous dire qu'elles ne croient pas que Mgr de Beauvais aille à St Germain, et que Madame sa sœur les y pourra conduire, au lieu de lui, si vous le trouvez bon. Mais leur plus grande difficulté pour y aller est que l'on leur a dit que

(1) Marie de Landes, fille de Guillaume, seigneur de Magnanville, et de Bonne de Vitry, née le 28 Septembre 1576, mariée à Chrétien de Lamoignon, le 10 Juin 1597, mourut le 31 Décembre 1651. Les pauvres de sa paroisse, qui l'appelaient leur mère-nourrice, empêchèrent qu'on ne transportât son corps aux Récollets de Saint-Denis, et la firent inhumer à Saint-Leu-Saint-Gilles. Une lettre de Monsieur Portail à Mademoiselle, écrite de Rome en 1647, lui annonçant des indulgences obtenues du Saint-Père pour les dames de Charité, nomme Madame de Lamoignon, comme une de celles qui y avaient plus de droits à cause de son grand zèle et dévouement pour toutes les bonnes œuvres.

(2) Anne de Lamoignon épousa François de Nesmond nommé d'abord maître des requêtes en 1624, puis président à mortier en 1636. Madame la Présidente fut une des premières dames de la Charité, des plus zélées à seconder saint Vincent et Mademoiselle dans leurs charitables et laborieuses entreprises.

No 58

Monsieur de Noyer[1] est à Versailles avec le Roi, et il leur semble que si il n'était à St Germain leur voyage ne serait pas si utile. Elles ne savent pas aussi sy elles doivent remercier seulement la Reine, recommandant à sa Majesté cette œuvre, ou bien la supplier de s'en rendre protectrice. Elles attendront votre avis sur tout cela, avant résoudre leur voyage, et doivent envoyer chez vous demain matin, ou bien, Monsieur, si vous le jugiez nécessaire, votre charité leur donnerait résolution plustôt.

Monsieur le Curé de Issy est venu céans, et après m'avoir parlé d'une charité pour une petite fille, m'a demandé si nous renvoierons bientôt notre sœur Jeanne. Je lui ai fait entendre que j'attendais que je fusse éclaircie du doute que j'avais que l'on eût dessein de continuer cette charité, et tout simplement je lui en ai dit le sujet. (je n'ai rien gâté ce me semble.) Il doit parler à Mademoiselle de Montdésir, et vous dire ce qu'elle désire faire. Il eut bien voulu mettre la faute sur nous, du peu que l'on a donné à nos sœurs depuis qu'elles sont à Issy. S'il plaît à votre charité prendre la peine me mander si je tarderai encore de renvoyer notre sœur Jeanne. Je suis,

Monsieur,

Votre très humble fille et très obligée servante,

---

(1) François Sublet de Noyers ou des Noyers, nommé Secrétaire de la Maison du Roi en 1636; mort en 1645.

78 — A M. l'abbé de Vaux

Mademoiselle a fait part à Mme de Marillac de son désir au sujet des écrits de M. son Père. — Elle exprime sa peine des dispositions de deux sœurs.

10 Février 1643.

Monsieur,

N'est il pas temps que je paraisse reconnaissante vers votre charité, du véritable bien qu'elle m'a fait en l'instruction d'une pratique qui m'est tant nécessaire. C'est Dieu véritablement, Monsieur, qui m'a parlé par votre bouche en ce sujet, dont la pratique est, ce me semble, le fondement et le soutien et sera la durée de l'œuvre, qu'il semble que sa bonté a commencée. Ce m'est un bien grand sujet d'abaissement pour l'éloignement que ma malice naturelle a à cette manière d'agir, et qui souvent me fait tout gâter quand je me veux mêler de quelque affaire. Ce n'est pas assez, Monsieur, de m'avoir fait bien connaître le mal, ni de m'avoir enseigné de véritables remèdes, il faut, s'il vous plaît, m'aider à l'application ce que vous pouvez, par l'aide que je vous demande devant Dieu, pour son saint Amour, et par les avertissements, quand votre charité en trouvera les occasions qui, s'il vous plaît, vous seront marquées de la Très sainte volonté de Dieu. Si vous saviez que je suis pauvrette, que je serais bien en disposition de le vous faire connaître, sy j'en avais le temps. Je supplie Dieu et mon bon Ange vous le faire sentir.

N° 328

J'ai fait connaître à Madame de Marillac[1], la religieuse, votre souhait pour les écrits de feu Monsieur son Père. Je crois, Monsieur, que vous serez des premiers à les voir. Il y a fort peu de l'histoire de Job à achever d'imprimer; et l'on commencera par là à tout mettre en lumière. Je crois, Monsieur, que la même lumière que Dieu vous a donnée pour me faire connaître la voie de Dieu sur moi, vous aura servi pour souffrir l'état auquel sa bonté vous avait mis lorsque vous prîtes la peine de m'écrire, et que puisque sa divine Providence a voulu que cette partie de votre lettre ne m'ait paru que longtemps après l'avoir reçue (et ne sais comment cela s'est fait.) Vous verrez bien que ce mégarde m'est une défense de vous rien dire en ce sujet, autrement, Monsieur, je vous aurais fait paraître trop de hardiesse dans la pensée que j'aurais eu de vous devoir obéir, et mon ignorance en vous obéissant.

Je suis en peine de notre sœur Claude et de notre sœur Barbe[2].

---

(1) Marie de Creil avait épousé René de Marillac, fils de Michel de Marillac, garde des sceaux. Restée veuve en 1622, elle alla s'enfermer avec lui dans sa captivité de Châteaudun, et là, ces deux âmes, si dignes l'une de l'autre, s'animaient à la plus haute perfection. En 1631, après la mort de son beau-père, elle se fit carmélite, selon le vœu qu'elle en avait fait quand Dieu lui avait retiré son mari. On aura une idée de la haute piété qui avait présidé à toutes les situations de sa vie, quand on saura que ses trois filles l'avaient précédée au Carmel. Elle y rejoignait Valence de Marillac, sa belle-sœur, reçue dans la première fondation du Carmel français, à laquelle son Père avait si activement travaillé en même temps que Madame Acarie. Conduites par les mêmes voies à une vocation, qui, après tout, n'était qu'une forme différente de l'amour divin dont elles étaient toutes remplies; Louise de Marillac et Madame de Marillac, sa cousine-germaine, étaient unies par les liens d'une tendre amitié; aussi voyons-nous le nom de cette dernière revenir souvent dans les lettres de Mademoiselle Le Gras.

(2) Cette Sr Barbe n'est pas Barbe Angiboust, ni Barbe Bailly, ni Barbe Tiron, entrées plus tard; son nom de famille, comme la plupart de ceux de nos premières Sœurs, n'est pas arrivé jusqu'à nous; du moins n'avons-nous pas encore retrouvé le catalogue primitif des Sœurs décédées avant 1660.

Ma sœur Magdeleine m'ayant mandé que souvent elles ont la pensée de se retirer. Je ne sais, Monsieur, si elles vous en parlent ou à Monsieur Ratier. Je vous supplie, très humblement, si vous le jugez à propos, de tirer leur consentement pour en avertir Monsieur Vincent, qui vous salue de tout son cœur, avec grand ressentiment des grandes obligations que Dieu veut que nous et toutes les filles de la Charité vous aient. Nous ne pouvons faire autre reconnaissance que l'offre à Dieu de tous les sujets que votre charité nous en donne, et moi, en mon particulier demander à sa bonté infinie qu'au temps et à l'éternité il prenne en vous son bon plaisir, en l'accomplissement de sa très sainte volonté, en laquelle je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

---

79. — A Saint Vincent

Mademoiselle lui dit que Madame de Lamoignon ne lui a pas envoyé son carrosse.

Monsieur,

Je crois qu'il y a eu quelque empêchement, puisque Madame de Lamoignon (1) ne m'a pas envoyé son carrosse, ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement de ne point parler du doute de ce que

---

(1) Voir note de la lettre 76e en 1643.

N° 196.

j'ai baillé aux sœurs à leur partement, parcequ'il m'est toujours resté en l'esprit ne leur avoir baillé que cinquante écus, et ne m'est venu en pensée autre chose que l'incertitude qu'elles en avaient. Je vous supplie très humblement qu'il ne soit compté que cela. C'était mon intention de vous le dire devant les Dames, comme je suis obligée, et de me dire, Monsieur, Votre très humble et très indigne fille et servante, etc.

P. S. — Je ne puis avoir assistance de qui que ce soit au monde, comme je n'en ai jamais guère eu que de votre charité. . .

---

80 — A M. l'abbé de Vaux

Mademoiselle, contrainte par les instances de M. l'abbé, lui dit sa pensée sur un conseil spirituel qu'il lui demandait — Recommande à ses prières une affaire importante — M. Lambert viendra à Angers, ils confèreront ensemble du bien des sœurs.

10 Mars 1643.

Monsieur,

Je pensais qu'il y eût conduite de la divine Providence au retardement de la lecture de la première lettre de cette année que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et que ce m'était un puissant avertissement de ne point craindre de vous désobéir, ne vous faisant point paraître ma témérité. Mais puisque vous le voulez, Monsieur, je vous dis donc tout simplement qu'il faut attendre en paix que la grâce produise en nous la véritable humilité qui, nous donnant connaissance de notre impuissance,

N° 330

nous la fasse avouer, et volontairement soumettre à souffrir ce que vous appelez infirmité légère, orgueil et sensibilité, sans espérance que tout cela puisse être détruit en nous, qui sommes et serons toute notre vie ballottés de telles agitations; et, pour le surplus de ce que vous me faites l'honneur me mander. J'ai cru, Monsieur, que je devais communiquer à Monsieur Vincent dans la pensée que votre charité aurait besoin de son avis en ce sujet pour le bien du prochain. Si ce n'est de ce voyage qu'il vous écrit, je crois que ce sont ses continuelles occupations qui l'en empêcheront, car il m'a témoigné le désirer faire. Vous ne voudriez pas souffrir, Monsieur, que je vous dise les pensées que votre humilité a produites en son esprit.

Monsieur Constantin[1] a pris la peine de m'apporter lui-même votre chère lettre. Je ne vous saurais dire, Monsieur, la consolation que j'ai eue voyant la ferveur de son cœur pour le saint amour. Il y a sujet de beaucoup espérer de cette âme en la persévérance.

Je vois que la faiblesse des esprits de nos pauvres sœurs continue et me semble que ce sont fruits du pauvre jardin de ma chétive première conduite. Je n'écris point à ces deux sœurs qui souffrent cette peine, ne sachant pas, si je le dois faire. Je suis fâchée de la faiblesse que notre sœur

---

(1) Le souvenir des principaux bienfaiteurs de l'hôpital St Jean l'Évangéliste d'Angers, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, a été perpétué par une inscription sur marbre noir, placée sous le péristyle. La liste en est longue. Au 17e siècle on voit quarante-huit noms, les uns fort modestes comme celui de Rose Bailly, les autres très illustres, comme celui de Marie de Médicis, reine de France; « Louise de Marillac, veuve du sieur Le Gras » et « Vincent de Paul » n'y sont pas oubliés; peu après on lit celui de Gabriel Constantin. Ceux que nous rencontrerons encore dans ces lettres seront désignés sous le nom de Principaux Bienfaiteurs, qui leur est acquis.

Magdeleine a fait paraître. Je crois, Monsieur, que votre charité l'en aura avertie, ce qui me fait ne lui en point parler; et pour ce qui est de la changer je n'ai point encore su de Monsieur Vincent le temps qu'elles doivent être en charge. Mais j'espère que Monsieur Lambert[1] fera un tour en vos quartiers, et lors, Monsieur, vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de conférer ensemble de tous leurs besoins.

Je recommande à vos saints sacrifices et saintes prières une affaire d'importance qui paraît avoir bon acheminement pour la gloire de Dieu; mais parceque j'y ai intérêt, je crains que les justes sujets que je donne à la divine justice de s'irriter ne s'opposent à sa miséricorde. J'ai confiance en votre charité, ce qui me fait vous être importune, vous assurant que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante, etc.

---

81. — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui expose une petite difficulté pour faire parvenir ses ordres pour le retour de quelques sœurs.

(1643)

Monsieur,

J'ai grand besoin que notre bon Dieu vous donne un peu de temps pour exercer votre charité sur mes besoins. Je vous remercie très humblement

(1) Monsieur Lambert était supérieur des prêtres de la Mission à Richelieu.

du billet que vous avez pris la peine m'envoyer ce matin et de tous vos autres bienfaits. Je crois que le bon frère Pascal vous aura dit que je ne sais point de voie pour donner réponse entre ci et Mardi à Monsieur de la Hogue, et proposé si je n'enverrais sa lettre à Madame la Présidente de Mesmond; mais depuis, il m'est venu en pensée, s'il ne serait pas à propos de le laisser disposer entièrement du retour de nos sœurs, croyant que infailleblement, il les renvoiera dès mardi, ainsi qu'il propose, néanmoins, il y a aussi à craindre qu'il ne le fasse pas sans nouvelles, ou même que nos sœurs ne veuillent pas venir sans ordre. J'attends celui que votre charité me donnera que je recevrai comme étant, Mon très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

Réponse de St Vincent sur la lettre même de Mademoiselle.

Je ferai tout mon possible de vous voir demain, Dieu aidant. Je pense qu'il est bon que j'envoie un de nos frères à Monsieur de la Hogue avec le billet que voici; dites m'en votre sentiment, et écrivez s'il vous plaît à nos sœurs qu'elles s'en viennent jusqu'ici, dès mardi, ou à la première commodité que vous prierez Monsieur de la Hogue de leur adresser. J'espère cet après-dîner aller visiter les Dames de la Charité de votre petite paroisse de St Marceau, où ce bon oeuvre s'en va tomber à l'hiver, s'il n'est un peu soutenu. Si vous avez un livre imprimé, je vous prie de me l'envoyer et de m'excuser aussi de ce que je ne vous ai pu voir plus tôt.

N° 18

82 — A Sœur Elizabeth Martin servante des Pauvres Malades à Richelieu.

Mademoiselle lui donne des avis sur le bon usage des grâces de Dieu; sur le soin de sa santé et de celle de ses compagnes; elle craint l'usage du vin.

(1643)

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la bonne santé qu'il vous donne, particulièrement à ma sœur Anne, que je supplie en faire bon usage, et de toutes ses autres grâces, crainte qu'elles ne lui soient reprochées en son jugement. Oh, mes sœurs, que cela est à craindre! et je crois que nous n'y pensons pas assez, et que souvent nous recevons volontiers les grâces de Dieu, et au lieu de nous en humilier nous nous en élevons sans y penser, soit nous servant de ces grâces mêmes, sous apparence de charité, comme si elles nous appartenaient et fussent produites de nous, Dieu nous garde de cette misère; et pour faire notre possible pour nous en garantir, humilions-nous par soumission aux créatures, par la mortification de nos sens, et passions et par l'acquiescement au bon plaisir de Dieu en toutes les conduites qu'il a sur nous. Je vous prie, mes chères sœurs, vous bien réjouir. Je suis bien en soin de l'incommodité de ma sœur Elizabeth, je la prie me la bien mander au long, et je crois qu'il est nécessaire qu'elle se purge assez souvent; mais doucement et qu'elle prenne tous les matins à jeun, un bon verre d'eau d'orge bien bouillie, mais fort claire

N° 268 bis.

pourtant, dans ce que elle mettra un peu de bon miel ou du sucre, et autant le soir fort loin du repas. Il me semble, ma sœur Anne, que vous me mander quelque chose pour l'usage du vin; au nom de Dieu, ne vous y accoutumer, car selon que je vous connais, je crois qu'il vous ferait beaucoup de mal. Je suis pressée, bonsoir, mes chères sœurs, priez Dieu pour moi, et pour toute notre Compagnie, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié

---

83 — A ma sœur Magdeleine servante des Pauvres Malades, à l'Hôpital St Jean à Angers.

Mademoiselle l'engage à pratiquer le support et la cordialité envers les sœurs.

5 Juin (1643)

Ma Très Chère Sœur,

Monsieur Vincent m'a commandé de savoir de vous sy ça été Messieurs les Pères des Pauvres qui vous ont fait lui écrire au sujet de quelques unes de nos sœurs, et par quel ordre vous les renvoyez, parce que cela est d'importance. Je vous prie de me le mander au plus tôt; sa charité ayant égard à la peine que vous pouvez avoir étant si peu, fait qu'il n'attend pas, pour cette fois, à être assuré de cette conduite, et veut que deux autres de nos sœurs partent dès vendredi prochain. J'appréhende les soupçons et jugements téméraires, et que cela cause souvent de petits troubles. Au nom de Dieu, ma chère soeur, je vous prie; qu'il y ait entre vous

No 636.

du support et de la cordialité et y pratiquez la sainte gaieté. Nous saluons de tout notre cœur nos autres chères sœurs que nous priions de se donner tout de nouveau à Dieu, pour faire sa très sainte volonté, sans aucune exception de lieu ni de personne. C'est en cette très sainte volonté que je suis, Ma Très Chère sœur, Votre très humble sœur et servante,

---

84 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle dit que M. Vincent est d'avis que les Pères de l'Oratoire rendent aux dames de la Charité les services spirituels; — Mlle n'a pas vu Mme du Plessis, et que sœur Turgis ne peut quitter son emploi.

6 Juin 1643.

Monsieur,

J'ai communiqué votre lettre à Monsieur Vincent, qui m'a commandé de vous dire que, comme il honore beaucoup toute la Compagnie des R. P. de l'Oratoire, il ne trouve point d'inconvénient que le Supérieur aide à ces bonnes dames à s'encourager à renouveler leur ferveur, si vous jugez que cela leur soit nécessaire, et que, comme vous êtes sur les lieux, vous n'y prévoyez nul danger. Je n'ai point vu, Monsieur, celui qui m'a apporté la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ce qui est cause que je n'ai su encore apprendre le logement de Madame, votre sœur, que je souhaite de tout mon cœur avoir l'honneur de voir, et de lui pouvoir rendre le service que je dois à son mérite. Je vous supplie

très humblement Monsieur, si l'on vous parle de Mme Turgis[1] faire connaître qu'elle ne peut pas quitter l'emploi où elle est. Nous en aurions bien besoin de plusieurs autres de la sorte. Je vous demande pardon de ne vous avoir pas rendu réponse pour ces bonnes filles. Il ne me souvient plus de leurs qualités; mais comme nous avons besoin que toutes aient des dispositions propres pour notre emploi, il me semblait ne voir pas bien clair en celles-là; et même il me semblait que votre charité en eût quelque doute. Au nom de Dieu, Monsieur, n'abandonnez pas nos pauvres sœurs. Je sais la charité que Monsieur Ratier a pour elles, qui leur sert beaucoup, mais vous êtes père de cet œuvre. Si vous jugez à propos que nous changions notre sœur Barbe, je vous supplie très humblement prendre la peine me le mander. Je suis bien aise que vous sachiez les grandes affaires de Monsieur Vincent, j'es. que vous lui ferez la charité d'en avoir pitié et de lui aider devant Dieu. Il est toujours le même et j'espère qu'il ne changera pas, et particulièrement, Monsieur, à l'égard de l'estime qu'il fait des grâces que Dieu a mises en vous, et que je supplie de tout mon cœur augmenter jusques au dernier moment de votre vie; vous donnant la créance que je suis en l'amour de Jésus Crucifié,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante fille, etc.

---

(1) Sœur Turgis. — Mademoiselle s'exprime ainsi parce que Monsieur de Vaux l'avait vue, en 1640, venir la seconder dans l'établissement des Sœurs à Angers n'étant encore que très récemment admise dans la Compagnie, et, comme on dirait aujourd'hui, postulante.

N° 372

85 — A Saint Vincent

Au sujet d'une proposition de Mme Pelletier qui désirait placer le fils de Mademoiselle auprès de Mr l'abbé Duzais coadjuteur de Mgr l'Archevêque.

8 Juin 1643.

Monsieur,

Madame Pelletier vient de sortir de céans pour me dire que Monsieur l'abbé Duzais était coadjuteur (1) de Monseigneur l'Archevêque et que aussitôt elle a pensé à mon fils, et sans m'en rien dire elle en a parlé au Révérend Père Emmanuel (2) qui lui a dit de savoir de moi si je voudrais bien qu'il le proposât pour servir mon dit sieur Duzais, je ne sais si ce serait d'aumônier, ou en quelque autre fonction qui lui serait plus

(1) Jean François de Gondi fut sacré premier Archevêque de Paris le 19 Février 1623, et mourut le 21 Mars 1654. Il était frère de Philippe Emmanuel de Gondi, Général des galères.

(2) Emmanuel Philippe de Gondi, comte de Joigny, Commandeur des ordres du Roi, Général de toutes les galères de France, étant devenu veuf en 1627, il entra à l'Oratoire où il mourut le 29 Juin 1662, à l'âge de 81 ans. Il avait épousé Françoise Marguerite de Silly, damoiselle de Commercy, fille aînée du comte de la Rochepot, Gouverneur d'Anjou, l'une des femmes les plus accomplies de son siècle; aussi grande par sa vertu et sa charité que par son rang illustre dans le monde. – Ce fut dans cette noble maison que la Providence conduisit saint Vincent, vers la fin de 1613, en qualité de précepteur des enfants de Gondi, afin de lui donner l'occasion de déployer la charité et le zèle dont son cœur était rempli pour le salut des pauvres gens des champs, et le soulagement de toutes sortes de misères. La bénédiction dont Dieu couronna ses travaux, détermina Monsieur de Gondi à nommer Vincent, Aumônier Général des Galères, et fit naître le premier dessein de la Mission dans le cœur de Madame de Gondi, qui le réalisa par une fondation en faveur des paroisses dépendantes de sa maison.

propre; or, comme cela n'est point venu de moi en aucune manière, j'ai pensé, Monsieur, que je ne devais pas négliger de prendre la liberté de vous demander comme je me dois conduire en cela et, si vous jugez la chose faisable, de vous supplier très humblement nous faire la charité de nous y aider. Je crois que si mon fils avait quelque divertissement à la mélancolie qui, à mon avis, lui cause ses peines, qu'elles se dissiperaient; il m'a toujours paru avoir la crainte de Dieu et la volonté de s'acquitter fidèlement de ce qui lui serait commis. Si vous voulez que j'aie l'honneur de vous parler pour ce sujet, s'il plaît à votre charité prendre la peine me le mander et me croire, Monsieur, Votre très obligée fille et servante, etc.

86 — A Saint Vincent.

Elle lui demande de parler à la Reine pour le Château de Bicêtre, et de lui indiquer les points de la Conférence.

12 Juin 1643.

Monsieur

Mesdames Soucarière,(1) de Romilly(2) et Traverzé(3) ont été chez vous pour vous dire que Monsieur le Chancelier les a fort bien reçues et averties que pour entrer en possession du Château de Bicêtre qu'il faut en parler

(1) Madame de Soucarière, Dame de Charité.
(2) Madame de Romilly, femme de Pierre Sublet, seigneur de Romilly, conseiller du Roi et trésorier général des guerres, également de l'Assemblée des Dames.
(3) Anne Peteau, veuve de S. Régnault, seigneur de Traversay, fondatrice des filles de la Conception et de la Croix, et membre zélé de l'association des Dames de la charité.

à la Reine, et faire dresser un brevet ; elles vous supplient très-humblement que ce soit votre charité qui lui en parle, si déjà elle ne l'a fait, et de les avertir par qui elles feront dresser ce brevet, et qui le doit présenter de Monsieur le Chancelier ou de Madame de Brienne.

Monsieur le Chancelier a aussi offert aux dites Dames de donner un arrêt, pour qu'elles se servent d'une partie de la somme des pauvres petits enfants, pour leurs besoins présents : savoir, quelle somme l'on doit demander, s'il vous plaît de les en avertir.

Les dites Dames craignent que Madame de Lamoignon ait tout gâté, parlant à Monsieur de Mémon ; et vous supplie d'en parler promptement à la Reine, crainte que sa Majesté ne soit prévenue de quelque autre, et vous souvenir de lui représenter que le peuple tiendra à grande gratification la diminution que le Roi fera sur le port de grains, selon ce que Monsieur de Romilly vous en a déjà dit.

J'ai dit à Monsieur Portail que votre charité nous a fait espérer l'Assemblée pour Dimanche, il a trouvé bon de vous proposer le sujet de l'importance d'observer ce qui est dans le mémoire de la manière de vivre des Filles de la Charité, en faire lecture. Et me semble bien nécessaire de les avertir qu'un bon moyen de s'accoutumer à la pratique, est que chaque sœur des paroisses et une pour la maison, en rendent compte à toutes les Assemblées, ou toutes, ou une partie chaque fois ; et aussi, Monsieur, si vous le jugez à propos vous nous ferez la charité de nous donner à chaque entretien instruction sur un, ou deux, des points

de manière de vie. Si vous voulez que nous fassions toutes oraison pour l'Assemblée, s'il plaît à votre charité nous en donner les points, pour l'envoyer à nos sœurs, en les faisant avertir. J'irai demain de bon matin savoir ce qu'il vous plaira me dire sur tous ces sujets. Permettez-moi de vous supplier de vous souvenir au saint Autel de mes besoins, et particulièrement de celui qui me rend si criminelle devant Dieu, qui m'empêche la confiance entière en sa très sainte Providence et me rend indigne de me dire, Monsieur, Votre fille quoique par sa bonté je la sois, et très obligée servante, etc.

87 — A Saint Vincent

Mademoiselle lui demande si elle doit accepter cinq sols que Madame de Chavenas veut donner aux sœurs de St Gervais.

19 Juillet (1643)

Monsieur,

J'oubliai hier à vous dire que Me Chavenas veut que nos sœurs de St Gervais prennent les 5 sols que les Dames, qui font cuire le pot des pauvres, donnaient pour salaire à la femme qui le portait, avant que nos sœurs y fussent; et qu'elle croit qu'un morceau de bœuf qu'elles mettent aussi dans le pot pour la même, soit pour nos dites sœurs avec deux pains qu'elle leur donne; le tout retournant maintenant au profit des dits

N.° 76

pauvres, car la dite Dame Chavenas prend, de nos sœurs, les cinq sols tous les jours et fait donner le reste aux pauvres. Cela fait peine à nos sœurs, à cause que les Dames leur demandent si elles ne sont pas gagées, et si Madame Chavenas ne veut pas qu'elles disent qu'elles lui baillent cet argent. Je vous supplie très humblement, Monsieur, me mander ce que je leur dirai de faire, à cause que Madame Chavenas m'avait fait espérer que la chose n'irait pas ainsi. Je suis aussi en soin si nous essaierons de faire tenir la sœur Jacqueline à St Jacques, ou céans; c'est celle qui était à St Leu. Il faudrait vous en dire les difficultés, mais je n'ose demander de vous parler, si je ne sais que vous l'agréez; l'un et l'autre presse autant. Que j'ai besoin que votre charité s'exerce sur ma misère, ne pouvant être aidée que par la conduite de la volonté de Dieu, en laquelle je suis, Monsieur, Votre très indigne fille et très obligée servante etc.

P.S. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander si votre charité a baillé de l'argent à mon fils, et si j'irai aux Filles-Dieu ce matin, à un service auquel Mme de Vertamont[1] m'a avertie d'aller, d'une de ses tantes, au cas que je puisse avoir son carrosse.

(1) de Vertamont, voir note à l'autog. 116. No 60.

N° 76

88 — A Sœur Elizabeth Martin à Richelieu

Sur le bon usage des souffrances: elle doit demander avec confiance, à sœur Anne toutes les assistances dont elle aura besoin

3 Août (1643)

Ma Très Chère Sœur,

Notre bon Dieu, vous rend donc fortement participante de ses souffrances, permettant que vous soyez fort mal, à ce que Monsieur Gautier[1] a pris la peine me mander. Je supplie sa bonté vous donner ses consolations accoutumées, qu'il donne aux âmes qu'il veut sanctifier par cette voie. Deux choses nous y peuvent beaucoup aider; l'une l'amour que nous devons avoir à honorer la souffrance du Fils de Dieu, et l'autre la pensée fréquente que cette vie est de peu de durée et que les souffrances bien prises nous conduisent heureusement à l'éternité. Aimons-les donc, ma chère sœur, et faisons force actes de les bien vouloir tant que la volonté de Dieu les voudra en nous. Assurez-vous que c'est une marque de l'amour que Dieu a pour vous, puisqu'en cela il vous rend en quelque façon semblable à son Fils. Souffrez donc, en son même esprit, par soumission à tout ce que Dieu voudra de vous, et vous servez de tous les moyens qui vous seront

(1) Monsieur Denis Gauthier, prêtre de la Mission, né à Langres en 1610, avait été admis dans la Congrégation le 19 juillet 1639. Il fut chargé de remplacer Monsieur Lambert dans la direction de la Cure et de la Mission de Richelieu.

N° 544

donnés pour recouvrer votre santé. Je prie ma sœur Anne d'avoir grand soin de vous, je m'assure qu'elle le fait déjà; mais je souhaite que ce soit en esprit de parfaite charité et vue d'obligation. Je sais, ma chère sœur, qu'elle vous aime et honore, ce qui me donne grande assurance qu'elle ne manquera pas à tout ce que vous désirerez d'elle; mais aussi je vous prie de lui demander toutes les assistances dont vous aurez besoin, avec grande confiance; que si vous sentez peine à tous les assujettissements auxquels votre mal vous réduit, c'est aussi en cela, ma chère sœur, que vous devez envisager et aimer la volonté de Dieu. Je le supplie de tout mon cœur vous donner la perfection de son saint Amour auquel je suis,

Mes très Chères Sœurs,

Votre très humble servante et très affectionnée sœur, etc.

P. S. Je salue de tout mon cœur ma sœur Anne et vous prie faire le semblable à Madame de Bachets; (1) si elle est à Richelieu; dites-lui, je vous prie, que Madame la Marquise de Mortemart (2) est bien en peine de ce qu'elle a fait des reliques de Mlle sa fille. Je la prie de nous en donner des nouvelles au plus tôt.

---

(1) Madame de Bachets, de la famille des Seigneurs des Bachets, branche de la maison de la Fontaine.

(2) Marquise de Mortemart, femme de Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, jusqu'en 1650: puis duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Paris. Ils eurent trois filles, qui furent: la marquise de Thianges, la marquise de Montespan et l'abbesse de Fontevrault.

N° 544

89 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui dit la peine de ma sœur Turgis en apprenant que l'on doit envoyer des soldats aux Enfants trouvés.

(1643)

Monsieur

Ma sœur Turgis est bien en peine de ce que le Sergent de la Compagnie de M. de Caston lui est venu dire qu'il envoiera des soldats loger, tant au corps de logis de devant, que en celui où logent les enfants; ils feront bruit. Si vous trouviez bon qu'y revenant elle fit refus de les loger, se faisant fort de Madame la Duchesse d'Aiguillon ou de Madame la Chancelière jusqu'à ce que votre charité en obtienne defense de la Reine; ou si vous jugiez autre chose mieux, s'il vous plaît lui mander par ce porteur si ce n'est elle. Je suis Monsieur, Votre très humble et très obligée; etc.

---

90 — A Saint Vincent.

Lui dit que Madame de Marillac lui avait offert de l'aider; qu'elle n'aurait besoin de rien si son fils avait un emploi. — Une proposition à M. de Beauvais.

(1643)

Monsieur,

Notre bon Dieu a voulu ajouter à la consolation que sa bonté lui a fait

N.° 70

me donner par votre charité, me faisant paraître en un autre sujet que sa Providence ne dédaigne les pécheurs : M'ayant envoyé Madame de Marillac[1] pour me dire qu'elle croyait que j'étais incommodée, et qu'elle me priait lui dire librement ; pour me donner le support que Madame sa mère m'avait offert qui était, tous les ans, quelque somme. Je lui ai avoué tout simplement la peine que j'avais, et que je n'aurais besoin de rien si mon fils avait quelque emploi.

Elle a désiré de vous voir pour ce sujet (mais vous étiez sorti) pour savoir de vous, Monsieur, comme Monsieur de Beauvais[2] avait reçu la proposition qu'elle lui avait faite, et son sentiment en ce sujet ; et parce qu'elle ne sait de quelle sorte elle lui en doit parler, et qu'il doit partir demain ou après, elle et moi vous suppliant très humblement prendre la peine de lui écrire un mot en ce sujet ; je dis à Mme de Marillac, si vous le jugez à propos. Elle a désiré cela, crainte que vous n'eussiez à me dire quelque chose qui me contristât. Je ne sais si c'est mon orgueil qui me donne peine de la peine que je donne à autrui. Je devrais bien être meilleure puisque j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

---

(1) Voir la note du n° 77, à la lettre du 10 Février 1643, dans laquelle Mademoiselle, parlant de sa parente, la nomme Madame de Marillac, quoiqu'elle fût carmélite depuis plusieurs années. Cependant, cette lettre n'étant pas datée, peut se rapporter à une époque antérieure.
(2) Augustin Potier, fils de Nicolas et d'Isabeau Baillet, sacré à Rome évêque de Beauvais, le 17 Septembre 1617, grand aumônier de la reine Anne d'Autriche, donna sa démission en 1650 et mourut le 20 Juin de la même année. Il avait été grand ami de saint Vincent de Paul, mais fut dominé sur la fin de sa vie par des Chanoines Jansénistes. (Rapin.)

N° 114

91 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle d'une proposition de Mme Traversay et Melle Viole pour les Enfants trouvés.

16 Novembre 1643

Monsieur,

Madame Traversay et Mademoiselle Viole viennent de partir d'ici et vous saluent très humblement. La dernière m'a dit de vous mander que Monsieur son frère l'a avertie que Monsieur l'avocat Général lui avait dit savoir de bonne part qu'une personne qui avait servi, voulait demander à la Reine le don des offres des porteurs de blé; et que sy il prévient ceux qui le doivent demander, les enfants perdront cela. Cette bonne damoiselle a fort désiré que votre charité en fut avertie. Madame de Liancourt m'avait dit aussi, Monsieur, de vous parler des pensions des moineslets[1] de chaque abbaye, dont elle veut faire proposition à la Reine, pour les estropiés. Si vous jugez qu'elle ne le doive faire vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de l'en faire avertir. Et de penser devant Dieu comment je lui pourrai être fidèle en ce que je suis obligée, ne sentant autre direction que ma propre volonté qu'il me semble faire en toutes choses, ce qui m'est un grand empêchement à l'accomplissement de celle de Dieu, par laquelle je suis, Monsieur, Votre très obligée servante et indigne fille, etc.

(1) Moinelets. — Ce terme est employé pour désigner les estropiés d'un membre. Peut-être aussi Mademoiselle veut-elle désigner les frères lais.

N° 122

92 — A Saint Vincent

Au sujet de Mademoiselle Viole qui doit lui venir parler.

Jeudi 19 Novembre 1643.

Monsieur,

J'ai fait espérer à Mademoiselle Viole (1) qu'elle vous pourrait demain parler céans à quelque heure de votre commodité, et pour cela elle viendra dès le matin, pour ne s'en retourner que sur le soir.

Voilà une lettre que Monsieur Compaing (1) m'a baillé pour vous faire voir me disant que vous saviez bien cette affaire. Je supplie notre bon Dieu vous donner nouvelle, force et santé pour sa gloire et suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obligée Fille et servante, etc.

(1) Sœur ou fille du Président de ce nom; elle était du corps de la Charité et l'un des membres les plus actifs, d'après ce que nous en voyons dans les lettres de saint Vincent et de Mademoiselle. Ici ce sont les galériens; dans la lettre précédente il s'agissait de procurer la subsistance des Enfants trouvés. Enfin, jusqu'à sa mort, arrivée en 1678, elle remplit les charges d'assistante et de trésorière dans l'œuvre des hôpitaux. Aussi St. Vincent loue sa charité: « Que je suis consolé et édifié de cette bonne demoiselle! » écrivait-il.

93 — A ma sœur Gillette Jolly à Sedan

Mademoiselle lui mande de venir à Paris après le voyage de ma sœur Marie.

(1643)

Ma très chère Sœur

Ma sœur Anne m'a bien consolée des nouvelles qu'elle m'a dites de vous. Je supplie Notre Seigneur vous continuer ses saintes grâces. Je n'ai pas moins d'envie que vous pouvez avoir, de vous voir en ces quartiers; mais il est raisonnable que ma sœur Marie ait la préférence et après, vous viendrez. C'est l'attente de la voir bientôt qui me fait ne lui pas écrire. Si elle n'est point partie, vous lui direz que je la salue et que ses amis du quartier de St Germain la souhaitent ici, pour vos affaires communes, car je sais qu'elle a tant d'affection pour vous qu'elle n'a soin de ses intérêts temporels que pour votre considération. Les vôtres, ma chère Sœur, ne sont, je m'assure, que le soin que vous avez de vous rendre agréable à Dieu. Que vous êtes heureuse puisque cela étant vous êtes assurée que Notre Seigneur aura toujours grand soin de vous. Je me recommande à vos prières et vous prie de me croire en son très saint Amour,

Ma chère Sœur,

Votre très humble sœur et servante, etc.

N° 552

94 – A M. l'abbé de Vaux à Angers.

Monsieur Lambert est empêché d'aller à Angers jusqu'au Carême. Sentiments de reconnaissance.

3 Février 1644.

Monsieur,

Je suis en grand soin de ce que vous n'avez pas encore Monsieur Lambert. Le besoin que je crois que nos sœurs ont, selon ce que votre charité m'a fait l'honneur de m'en avertir, me donne appréhension que votre bonté en ait peine. Il m'a mandé qu'un peu d'indisposition l'empêche d'y aller que au commencement du Carême; j'espère qu'il n'y manquera pas. C'est ainsi, Monsieur, que la bonté de Dieu permet que tout ce qui se fait en cette petite compagnie reçoive des difficultés. Je crois que ce sont mes misères qui en sont causes. Je suis en doute que mes lettres n'aillent pas jusques à vous; je vous supplie très humblement, Monsieur, m'en faire certaine. Je vous écrivis au commencement de l'année et vous mandai le sentiment de Monsieur Vincent, sur ce que vous m'aviez mandé, pour le service spirituel de l'hôpital. Je vous demande très humblement pardon de tant de peines que nous vous donnons; n'était la connaissance que j'ai de votre grande charité, j'aurais crainte de vous rebuter; mais, par la grâce de Dieu, je suis bien éloignée de cette pensée qui plutôt me donne celle que, vous regardant comme

No. 380

notre très bon et honoré père, je vois le support cordial des plus faibles enfants sous votre sainte conduite. Je supplie Dieu de tout mon cœur vous en être éternellement récompense, et suis en son très saint Amour, Monsieur, Votre très obligée fille et très humble servante, etc.

---

95 — A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Mademoiselle lui transmet des réponses de Monsieur Vincent. M. Lambert est à Angers. Elle le prie de lui donner connaissance des Sœurs.

23 Février 1644.

Monsieur,

J'ai communiqué la dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à Monsieur Vincent, lequel n'a su bien entendre, non plus que moi, de quel bénéfice vous avez disposé, si c'est en cette ville ou à Angers. Mais il m'a dit, Monsieur, vous mander que quelque chose que vous entrepreniez, qu'il croit qu'il en réussira du bien; et aussi de vous remercier très humblement des deux lettres que vous lui avez envoyées; vous suppliant de même de l'excuser, s'il ne vous a point fait de réponse. Il loue Dieu, Monsieur, du détachement que vous lui mandez de la chair et du sang, étant un fort moyen pour suivre les maximes de l'esprit de Jésus-Christ. Je crois que vous croyez bien que les très grandes occupations qu'il a, sont la seule cause qu'il n'a pu vous écrire, et à cela j'ajoute l'indisposition

continuelle qu'il a depuis plus d'un mois sans laisser pourtant son travail.

Ce que vous m'avez fait l'honneur me mander, me donnerait un peu de crainte que vous n'ôtassiez au prochain ce que Dieu lui a donné en vous, n'était l'assurance du contraire qu'il me semble que Monsieur Vincent vous donne. Je crois, Monsieur, que vous avez à Angers M. Lambert, je vous supplie très humblement prendre la peine lui donner entière connaissance de l'état de nos sœurs et aussi de toutes les plaintes contre elles. Faites-moi la charité pour l'amour de Dieu, Monsieur, demander à sa bonté, non seulement pour moi, mais pour toutes celles que sa divine Providence appellera en la Compagnie des Filles de la Charité l'esprit que vous leur souhaitez qui est, à mon avis, conforme au dessein de Dieu pour les faire subsister. Je le loue de tout mon cœur de vous avoir fait connaître si manifestement comme il a fait, vous préservant ou retirant du péril, qu'il se veut servir de vous. Que ces grâces particulières doivent avoir de pouvoir sur un cœur qui aime!

J'ai à vous demander toujours quelque charité: un besoin très grand d'une personne qui me touche, me presse de vous supplier de vous en souvenir au saint Autel; et mon devoir accompagné de désir, m'oblige de vous supplier de me croire en l'amour de Jésus Crucifié,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante, etc.

N° 382

96 — A Saint Vincent.

Au sujet des affaires de son fils.

(1644)

Monsieur,

Madame Traverze[1] (sic) me manda hier de vous avertir que ce serait pour Jeudi que les dames se trouveraient où vous savez, et que Madame la Chancelière [2] y serait aussi. J'ai en peine de ce que je ne vous pus faire entendre le procédé du Père Dalichy,[3] en la visite qu'il avait rendue à Madame la Duchesse au sujet de mon fils, et qu'il y avait fort longtemps qu'il la projetait sans que j'en susse rien, et que, le trouvant aux Carmélines, où Madame la Comtesse de Maure me fit aller pour son affaire, il me fit reproche, s'enquérant du bien qu'avait mon fils, de ce que je ne faisais rien pour lui. Et Madame de Maure ensemble, me dit que j'avais assez de connaissance à Monsieur de Noyers, pour lui avoir déjà parlé. Tout ce que je fis, fut d'écrire deux jours après au Père Dalichy, et lui mander que tout ce que je remarquais avoir manqué de devoir de bonne mère envers mon fils était de ne lui avoir pas fait connaître

(1) Traversay.

(2) La Chancelière, Duchesse d'Aligre.

(3) Louis Doni d'Attichy, fils d'Octavien et de Valence de Marillac, entré jeune dans l'ordre des Minimes, fut sacré évêque de Riez le 7 Avril 1630, et transféré à Autun en 1652, il mourut le 30 Avril 1664. C'était le frère de Madame de Maure.

N° 81

que feu mon mari avait tout consommé, son temps et sa vie, au soin des affaires de sa maison, négligeant entièrement les siennes propres, et que pour réparer cette faute, que je le suppliais, puisqu'il était résolu de s'employer pour lui sans mon su, qu'il prît la peine de dire à ma dite dame que Monsieur de Noyers me connaissait, pour m'avoir souvent vue chez Monsieur le Garde des Sceaux, de Marillac, et que je croyais que votre charité donnerait connaissance de mon fils, si on lui en parlait. Devant Dieu voilà tout ce que j'ai contribué en cette affaire, je vous supplie très humblement le croire, ce que je n'eusse nullement fait, sans la rencontre de ces personnes là, inopinée pour ce sujet, et que mon fils ne savait pas seulement.

Je supplie notre bon Dieu vous donner la pensée de sa volonté en ce sujet, et vous faire connaître que j'aimerais mieux mourir que de vous feindre quelque chose, puisque je suis, Monsieur, Votre très obligée servante et très humble fille, etc.

Réponse de St. Vincent, sur la lettre même de Mademoiselle.

Je tâcherai de me rendre Jeudy, Dieu aidant, à la chambre des filles, mais je ne seay pourquoi vous avez eu dysenssion de ce que vous avez fait pour Monsieur vostre fils, comme sy ce n'est pas naturel qu'une Mère procure le bien de son fils ? Plût à Dieu que je le pusse faire moi-même ! Sa bonté serait avec quel cœur je le ferais, qui suis

V. S. V. D.

N° 81

A notre très chère Sœur la malade.

97 — (Jeanne d'Allemagne à Nanteuil.)

Mademoiselle au regret de ne pouvoir l'assister à ses derniers moments, lui envoie ma sœur Elisabeth, et lui recommande d'être l'avocate de la Compagnie lorsqu'elle sera au Ciel.

(Mars 1644)

Ma Très aimée Sœur,

J'adore de tout mon cœur l'ordre de la divine Providence sur la disposition qu'il semble qu'elle veuille faire de votre vie; si c'est la très sainte volonté de Dieu de retirer votre âme, son saint nom en soit béni; il sait le regret que

---

voir page 100 commencement de la note

(1) Jeanne d'Allemagne décédée le 25 Mars 1644. Le Dimanche, 14 Janvier 1645, saint Vincent fit sur ses vertus, une conférence qui a été écrite tout entière de la main de Mademoiselle, et dans laquelle les Sœurs dirent avoir remarqué en cette chère Sœur particulièrement une grande retenue et modestie; elle aimait l'obéissance, et paraissait avoir l'esprit toujours occupé de Dieu, n'aspirant qu'à faire sa très sainte volonté; elle donnait volontiers de la consolation aux Sœurs, quand elle en voyait quelques-unes contristées: elle les encourageait avec une si grande douceur que leur peine était soulagée; elle servait les pauvres avec la même affection, douceur et charité, et était dans une grande indifférence en tout ce qui lui pouvait arriver. Après que les Sœurs eurent parlé: « Ô mes filles, dit saint Vincent, je vous estime fort heureuses d'avoir eu cette bonne fille en votre Compagnie. Je vous assure, mes Sœurs, que souvent j'ai senti quelque recueillement en la voyant.... Dieu permet souvent que les âmes prédestinées soient comme le muse, qui ne peut être en un lieu sans y répandre son odeur. » Cette bonne Sœur est morte la 33e année de son âge, ayant été 6 ans dans la Compagnie des Filles de la Charité, à l'anniversaire du jour où Dieu lui a fait la grâce de se donner toute à lui pour le service des pauvres, en faisant les vœux qui sont en usage dans la dite Compagnie, et est la première décédée de toutes celles qui se sont données à Dieu de la sorte; qu'il en soit béni éternellement! »

(2) Nanteuil-le-Haudouin, châtellenie de l'Ile de France (Oise) fut érigée en comté en 1543, passa dans la famille de Schomberg en 1569. Charles de Schomberg, né à Nanteuil le 16 Février 16[illegible], mort à Paris le 6 Juin 1656. Par son mariage avec la duchesse d'Halluin, il devint duc et pair, puis maréchal de France, après la victoire de Leucate sur les Espagnols. En 1646 il épousa Marie de Hautefort.

N° 107.

j'ai de ne pouvoir vous assister en ce dernier acte d'amour, que je crois que vous ferez, de donner votre âme très volontiers au Père Eternel, avec désire qu'elle honore l'instant de la mort de son Fils. Notre bonne sœur Elisabeth[1] va vous assurer de l'affection de toutes nos sœurs et du désir que vous vous souveniez d'elles dans le Ciel, quand Dieu vous aura fait miséricorde, notre sœur Anne Marie particulièrement, qui dit avoir grand regret de ne pouvoir vous rendre les derniers services. Souvenez-vous donc, ma Très Chère Sœur, des besoins de la pauvre Compagnie, en laquelle Dieu vous a appelée; servez-lui d'avocate auprès de sa bonté à ce qu'il lui plaise accomplir ses desseins sur elle; et, si sa bonté le vous permet, priez nos bons anges de nous aider. Bonsoir, ma Très Chère Sœur, je supplie de tout mon cœur Jésus Crucifié, vous bénir de toutes les vertus qu'il a pratiquées sur la Croix, et suis en son très saint amour, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

98 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle exprime ses craintes au sujet de l'absence qu'il va faire, et demande qui le remplacera auprès des sœurs

21 Mars 1644.

Monsieur

Je vous ai très grande obligation d'avoir pris la peine de me donner des

1. Elisabeth Hellot.

N° 374

nouvelles du voyage de Monsieur Lambert que nous savions seulement être de retour, mais rien de ce qu'il a fait à Angers. Dieu soit béni, Monsieur, du bien que vous en espérez; et moi, parlant en personne de peu de foi je dis que je crains, à cause de votre absence, que je crois certaine, qu'il n'en aille pas ainsi. Je vous supplie très humblement, Monsieur, s'il y a moyen de leur faire entendre l'obligation qu'elles ont d'avoir créance et soumission à la personne que votre charité aura jugé qui leur sera propre; et si besoin est, Monsieur, avant que vous quittiez le pays et avant leur en parler, que Monsieur Vincent leur ordonne cette soumission, vous prendriez s'il vous plaît la peine nous mander son nom, et je crois qu'il voudra bien leur faire écrire pour leur ordonner d'exécuter entièrement les avis que vous aurez pris la peine de leur donner. Comme cette œuvre a eu la bénédiction en son commencement, de s'établir par votre moyen, je crois aussi, Monsieur, que notre bon Dieu veut qu'elle se maintienne encore par la même voie. J'ai fait savoir à Monsieur Vincent ce que vous m'avez fait l'honneur me mander des deux bons ecclésiastiques qui ont dessein de se donner à Dieu pour la Mission. Il m'a dit de vous mander, Monsieur, qu'il approuvera ce que vous ferez et que tout ce qui leur viendra de votre part sera bien venu, sans vous prescrire autre manière pour leur conduite que celle que Dieu vous inspirera. Vous me faites une grande leçon, Monsieur, de souhaiter que Dieu change en croix les sujets auxquels vous pouviez espérer de la satisfaction, qu'il me semble, Monsieur, que c'est un moyen

N° 374.

puissant pour épurer nos intentions dans les voies inconnues. Faites-moi la charité de me demander cette grâce à notre bon Dieu, je vous en supplie très humblement, par son saint amour auquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante, etc.

99 — A M. l'abbé de Vaux à Angers

On peut permettre des confessions extraordinaires aux sœurs — Sur le changement de quatre sœurs. — Enverra ma sœur Turgis pour trois mois.

19 Avril 1644.

Monsieur,

J'ai communiqué celle que votre charité m'a fait l'honneur de m'envoyer à Monsieur Vincent, lequel trouvera toujours très bon l'ordre que vous laisserez à nos sœurs de l'hôpital; et que, pour les confesseurs, il approuve votre sentiment pour Monsieur Ratier (1) lequel, selon votre avis, leur pourra permettre, aux autres, les confessions extraordinaires dans les temps que vous jugerez à propos qu'elles en fassent. J'espère, Monsieur, que votre charitable soin, depuis votre séjour plus arrêté à Angers, leur aura servi à leur donner la volonté d'acquérir les vertus qui leur manquent, et que vos saintes prières les obtiendront pour elles. Notre bonne sœur

(1) Voir la note du N° 98, lettre du 28 Avril 1644.

N° 376

Elisabeth[1] est demeurée malade ; cela est cause, Monsieur, que nous ne la serions envoyer ; mais en sa place nous enverrons ma sœur Turgis pour trois mois ; je crois que cela suffira, et nous rappellerons nos sœurs Barbe, Geneviève, Clémence et ma sœur Magdeleine, pour être parmi nous le temps que ma sœur Turgis sera là. J'espère que les sœurs que nous enverrons à la place de celles que nous appellerons, partiront au plus tard au commencement de la prochaine semaine et que votre charité, continuant de s'exercer en ce sujet, prendra la peine de faire disposer Mrs les Pères administrateurs à cette manière de changement, leur promettant que cela leur donnera plus de satisfaction, espérant que les pauvres en seront mieux servis selon leurs désirs. Je vous assure, Monsieur, que pour ce sujet, nous tirons avec peine notre sœur Turgis d'auprès les petits enfants, où elle est très nécessaire pour la grande intelligence qu'il faut avoir en telle affaire.

Notre bon Dieu veuille renouveler les bénédictions que déjà il a données au commencement de cette œuvre pour sa gloire, et qu'il ne nous soit point reproché un jour que votre travail a été en terre ingrate. J'ai douleur, pour nos sœurs, que vous quittiez Angers, et consolation que c'est Dieu qui vous appelle en cette ville, dans l'espérance que c'est pour quelque bien : mon intérêt s'y mêle un peu, je vous l'avoue, mais je crois que Dieu le veut bien, puisque c'est en l'amour de Jésus Crucifié que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc.

---

(1) Elisabeth Martin.

N.° 376

100 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle lui parle encore du changement de trois sœurs, Barbe, Geneviève et Clémence ; et le prie de disposer les Pères au retour de ma sœur Turgis.

28 Avril 1644.

Monsieur,

J'espère que la divine Providence vous aura retenu à Angers pour que les besoins de nos sœurs soient réparés aussi avantageusement que leur établissement a été fait par la bénédiction de votre charitable conduite. Je prends la liberté de vous les adresser comme à leur Père, à ce que vous ayez agréable de leur donner l'ordre qu'elles doivent tenir pour entrer dans l'hôpital. Je crois, Monsieur, que vous aurez pris la peine de faire entendre à ces Messieurs que ces filles nouvelles, que nous envoyons, ne vont que pour leur plus grande consolation renouveler la ferveur des premières, pour mieux servir les Pauvres ensemble. Je leur écris à même fin. Notre sœur Turgis vous montrera le mémoire de l'ordre qu'elle doit tenir tant à son entrée dans l'hôpital que pour le changement de tout ce qui est nécessaire, au cas que vous le jugiez ainsi à propos; et si vous trouvez plus convenable d'en user autrement elle a ordre de vous obéir en tout. Les sœurs que Monsieur Lambert nous a mandé être nécessaires de retirer sont: ma sœur Barbe, ma sœur Geneviève et la sœur Clémence; nous n'en envoyons que deux

N° 378

à ce que la 3ème demeure pour le retour de ma sœur Turgis, et la troisième qui nous reste ici, accompagne le retour de ma sœur Magdeleine, ou autre pour occuper la place de ma dite sœur Turgis que vous aurez agréable; s'il vous plaît, Monsieur, d'avertir de tout ce qu'elle aura à faire et aussi de disposer les Pères à son retour. Vous enverrez, s'il vous plaît les deux sœurs qui sont les plus pressées de renvoyer. Je supplie notre bon Dieu que toutes les charités que vous avez exercées en ce sujet attirent sur elles les bénédictions dont elles ont besoin pour la perfection que Dieu leur demande et que les prières qu'elles et nous, sommes obligées de faire à notre bon Dieu pour vous être un peu reconnaissantes, lui soient agréables. Je ne sais, Monsieur, si deux lettres que je me suis donnée l'honneur de vous écrire vous auront été rendues, par lesquelles je vous priais de la part de Monsieur Vincent de pourvoir de directeur avant leur partement. Je vous en supplie encore, Monsieur, et de me faire l'honneur de croire que je suis en l'amour de Jésus Crucifié,

Monsieur, Votre très obéissante fille et très humble servante, etc.

---

101 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle d'un logement pour les enfants; des craintes qu'elle a éprouvées sur la prédestination, et demande à communier tous les jours de la neuvaine de Messes du St Esprit.

Mai (1644).

Monsieur,

Si votre charité avait agréable de proposer au Maître de la maison

N.º 176.

proche Saint Laurent qu'il se logeât au département qu'il a baillé au brasseur de bière, au cas que les dames le voulussent dédommager, cela accommoderait bien les petits enfants.

Je ne me puis empêcher de vous dire que j'ai eu aujourd'hui grande peine, pour la crainte de la prédestination, sur quelques pensées que j'ai eues en l'oraison; cela a pressé de telle sorte mon esprit, qu'il m'a fait faire un acte d'acquiescement aux desseins de Dieu pour, moi et mon fils, être à jamais objets de sa justice. J'ai oublié de vous demander permission de communier toute la neuvaine que l'on dit la sainte messe au Saint Esprit[1]; elle commença vendredi, et me servant de la permission que Votre Charité m'a donnée de communier quand ma santé me le permet, j'ai aussi communié depuis ce temps là; je ne l'ose continuer sans votre permission plus particulière que je vous demande pour l'amour de Dieu, avec le secours dont nous avons besoin, et suis,

Monsieur,

Votre très obligée fille et
très humble servante etc.....

(1) Mademoiselle avait des sentiments très élevés sur la troisième personne de la sainte Trinité; elle eut toujours une dévotion singulière à la fête de la Pentecôte; passant dans la retraite les neuf jours qui la précèdent, et elle recourait sans cesse à l'Esprit-Saint pour en recevoir lumière et force en toutes ses difficultés. L'Autographe 176 n'est pas daté; mais supposant l'année 1644, la Pentecôte était le 15 Mai.

N° 176

112 — A ma sœur Claude à l'Hopital St Jean à Angers

Mademoiselle l'encourage à faire bon usage de ses peines intérieures, et lui parle de protection de Dieu à l'occasion de la chute du plancher de la chambre.

(1644)

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis à la peine que je sais que vous avez dans vos abattements d'esprit et tristesses. J'espère qu'en votre intérieur vous en faites bon usage; c'est de quoi je prie Dieu de tout mon cœur vous faire la grâce. Je voudrais, ma très chère sœur, que vous me les pussiez mander et les pensées qu'elles vous donnent, j'essaierai de vous y servir ayant peut-être eu les mêmes peines; essayez, je vous prie, de vous en divertir plutôt que de vous entretenir avec elles; notre ennemi mortel qui est le diable se sert bien souvent de ces occasions là, pour nous siffler ces malheureuses pensées, et son principal but est de nous décourager sans que nous nous en apercevions du service de Dieu; mais particulièrement pour nous empêcher de persévérer en nos bonnes résolutions, jusque là quelquefois que sa méchanceté essaie de nous faire perdre notre vocation qui est la chose la plus à craindre et la plus dangereuse pour notre salut. C'est pourquoi, ma chère sœur, je vous conseille de travailler le plus que vous pourrez à surmonter cette fâcheuse tentation, et cela en demandant au Saint Esprit la joie[1] qui est l'un de ses sept dons

[1] La joie n'est pas un des sept dons. Mademoiselle se nourrissait trop habituellement de la Sainte Ecriture pour l'ignorer; elle veut dire ici que la joie fait partie de l'un des sept dons comme le fruit fait partie de la branche qui le produit.

dons, vous occupant le plus que vous pourrez ; vous attachant à la pratique exacte de vos règles, et surtout ayant une grande et cordiale confiance aux avis de notre bon Monsieur l'Abbé et à notre bonne sœur Magdeleine, à laquelle je n'écris point pour cette fois ; mais que je salue de tout mon cœur avec toutes nos sœurs. Je vous prie de vous bien aimer les unes les autres et d'avoir un grand soin, tant des malades de l'hôpital que de vous autres en particulier. Je compatis avec notre bonne sœur Marie Marthe que, je crois, s'échauffera de l'amour de Dieu dans l'ardeur de sa fièvre, et ma bonne sœur Clémence à laquelle j'écrirai au premier jour.

Bonjour, mes chères Sœurs, je suis toute à vous en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très affectionnée sœur et servante, etc.

P. S. Toutes, nos chères sœurs, remerciez bien le bon Dieu pour nous de la grâce qu'il nous a faite de nous préserver, la veille de la Pentecôte, lorsque le plancher de notre chambre (1) tomba, et n'eûmes le temps que de nous retirer environ quatre pas.

---

(1) La veille de la Pentecôte de l'année 1644, Mademoiselle était dans la chambre qui servait de lieu de réunion pour la Communauté, et aux assemblées des dames, deux Sœurs vinrent successivement lui dire qu'elles avaient entendu un craquement et qu'il y avait danger de rester en ce lieu. Elle condescendit au second avertissement et sortit : à peine était-elle sur le seuil de la porte, que la poutre se rompit et entraîna tout le plancher dans sa chute. Dans une conférence tenue plus d'une année après cet événement, saint Vincent le rappelait à la Communauté réunie, avec les plus vifs sentiments d'actions de grâces, pour exciter les sœurs à l'estime et à l'amour d'une vocation que Dieu honorait de telles marques de sa protection paternelle : « Voyez, leur dit-il, si cela est arrivé par une vue spéciale de Dieu ? Ce même jour, je me devais trouver l'après-dîner ici, afin d'y tenir assemblée, dans cette salle, pour quelques affaires importantes. « Mais Dieu fit naître une affaire qui me détourna et empêcha toutes les dames de s'y trouver : sans cela nous eussions été tous écrasés sous la chute du plancher ..... « Il faut bien vous garder de croire que cela se soit fait par cas fortuit, et vous lui en devez rendre grâces, etc. »

N° 604

103 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle dit qu'il importe de solliciter l'approbation de Monseigneur d'Angers, elle parle de la visite de M. Lambert; des œuvres de Monsieur de Marillac et de l'arrivée de Mlle du Plessis à Paris pour son procès.

Le jour St Laurent.

Monsieur,

Vous ne saviez pas que quand je suis employée pour quelque bon œuvre, que les fautes que j'y fais attirent toujours, de la justice de la justice de Dieu, quelque témoignage, pour me faire connaître que je ne fais rien qui vaille; c'est donc moi qui suis cause de ces murmures en ces petits établissements. Je vous demande pardon de la peine que vous en avez; mais, Monsieur, n'avez vous pas de quoi satisfaire Monseigneur votre Évêque de la raison que votre charité me donna, sur la proposition que je lui fis de le voir qui était que, comme l'hôpital ne paraissait pas être si entière-ment dans sa dépendance qu'il devait, qu'il n'était pas à propos qu'il autorisât cette action.

Pour ce qui est de l'établissement des Converties je ne sais point du tout, que ce que vous m'en avez mandé, qui n'est, ce me semble, que des filles assemblées en une maison; mais je ne sais pas s'il y a clôture. Je vous demande permission de vous dire que je m'étonne que votre charité ne les ait point vues. Ce petit trouble ne s'excite point, Monsieur,

N° 472

que notre bon Dieu s'en plaindrait, car, que prétendrait on faire sans vous, et que eussions-nous fait sans votre conduite ? que c'est Dieu seul qui nous l'a donnée, il en soit béni ! Ne se dira-t-il rien de la visite de M. Lambert, il semble, par la lettre de ma sœur Turgis, que cela ne leur aura point fait de mal. J'ai bien vu qu'elle ne sait point que l'on pense à son retour, et je crois que cela est bien à propos. Elle me parle de cinq ou six filles ; mais, Monsieur, il importe bien de les connaître, ou les prendre à condition de les renvoyer. Je vous supplie prendre la peine de les sonder un peu sur le sujet, et de connaître si le beaucoup parler de celle dont votre charité m'écrit, n'est point légèreté ou habitude contractée dans les maisons où elle a servi ; ce qui ne nous serait pas propre. Nous n'en recevons aucune en laquelle il y ait le moindre sujet de soupçonner qu'elle ait failli, cela étant de trop grande importance pour toutes les filles. J'ai été un peu fâchée que vous ayez été si promptement servi par celui qui vous a fait avoir les œuvres de Monsieur de Marillac ; je n'ai eu nulle connaissance que ses lettres fussent imprimées. Vous m'obligerez, Monsieur, de me mander qui en est le libraire, et de me permettre de vous dire que mon cœur a été touché par la connaissance de la pensée que vous avez eue de rendre à notre bon Dieu la charge que sa volonté vous a peut-être donnée. O Monsieur, qu'il y a, ce me semble, de bien à faire pour vous et pour le prochain. Je ne laisserai, bien que très indigne, d'offrir à Dieu mes pauvres prières pour cet effet. Je ne vous saurais dire la consolation que j'ai eue de savoir Madame votre sœur à Paris ; j'espère l'honneur de la voir ; mais je l'ai priée

N.° 472

que ce ne fût qu'après le jugement de son procès. Je la ferai souvenir lors, qu'elle m'a promis quelques jours de séjour en notre petit ermitage, auquel elle pourra voir Monsieur Vincent.

Je vous remercie, très humblement, Monsieur, de la connaissance que vous avez donnée de nos sœurs à Monsieur Lambert; je crois que cela était tout à fait nécessaire. J'espère que notre bonne sœur de Richelieu[1] fera fort bien, si Dieu permet qu'elle aille à Angers. C'est une fille judicieuse et qui ne s'étonne pas pour le bruit, sans en faire néanmoins, et sy elle a beaucoup de vertu. Elle avait été proposée dès le commencement. Je supplie Dieu vous inspirer sa sainte volonté pour ce sujet, c'est en cette sainte volonté que je suis, Monsieur, Votre très humble fille et servante, etc. (2)

---

164. — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle parle des qualités que doivent avoir les postulantes, et des visites de Madame du Plessis.

29 juin (1644)

Monsieur,

Je vous rends grâces très humble de l'avis que vous m'avez donné de la conduite de cette bonne fille d'Angers. Si elle ne s'en veut retourner,

---

1) Barbe Angibou. (2 Post-Scriptum oublié : voir Errata.

N° 438

nous serons contraints de la laisser mettre en condition, car je ne sache lieu où je la puisse faire mettre, pour les raisons que j'ai fait dire à Madame votre sœur." A l'abord, que je l'ai vue, je me doutai qu'elle ne nous venait pas de votre part et craignis ne la guère garder. Il nous faut des filles qui aient tout à fait désir de la perfection, et je crois que celle-ci a encore un peu le désir de voir et goûter le monde. Il y en a une qui, de son propre mouvement, nous est venue trouver, et nous a dit y avoir longtemps qu'elle désire d'être de la Compagnie, qu'elle la voudrait préférer à une religion; et, la connaissance qu'elle me donna tout à coup de sa franchise et bonne volonté, me donna pour elle beaucoup de bonne volonté au sujet de sa demande; me paraissant capable de pouvoir un jour rendre beaucoup de services à Dieu en cette Compagnie. En faisant parler d'elle à Madame votre sœur, elle en parla en termes qui augmentèrent encore mon affection pour son service; et néanmoins, j'ai su depuis que quelques-uns de ses parents la voudraient détourner de son bon dessein, et l'accusent de diminution de son bon désir, quoiqu'elle en parlât hier à notre sœur Elisabeth tout autrement. Si Dieu nous la veut donner il en saura bien trouver les moyens; et moi, Monsieur, je vous assure que je l'honorerai et aimerai comme si elle m'était bien proche parente, dans l'espérance que nous pourrons ensemble travailler pour la gloire de Dieu. J'espérais avec joie rendre quelques petits services à Madame du Plessis, mais je me crains n'avoir pas cet honneur. Je supplie notre bon Dieu conduire le jugement de son affaire. Je vous supplie très humblement, Monsieur, vous bien

N° 438.

souvenir de Monsieur Vincent à vos saints sacrifices; il en a plus besoin que jamais. J'appréhende extrêmement qu'il ne succombe sous le faix. Il a toujours ses fièvres ordinaires et son travail aussi. Je ne sais plus que dire du voyage de Monsieur Lambert; je pensais, qu'au retour de Sedan, il dût bientôt aller à Richelieu; mais je n'y vois point d'apparence; quand cela sera, il ne manquera pas d'aller à Angers. Je vous supplie, Monsieur, pour l'amour de Dieu, de continuer toujours votre charitable soin pour nos pauvres sœurs qui ne subsistent, comme elles n'ont commencé, que par votre secours, dont elles et nous, sommes extrêmement obligées à sa bonté de nous avoir fait cette grâce.

J'ai une extrême obligation à Madame du Plessis qui a pris la peine deux fois de venir céans. J'ai si grande confusion que je ne vous le saurais dire de n'avoir aucune adresse pour lui donner preuve de l'affection que j'ai à son mérite. J'ai été si dépourvue d'esprit que je n'ai pas eu pensée de lui donner adresse pour voir les cérémonies du service (1) dit à Notre Dame, pour le feu Roi, et ne m'en suis aperçue qu'après l'occasion. Je vous remarque cette faute, Monsieur, pour que vous jugiez de là que j'en fais bien d'autres, même pour les aides que je devrais chercher pour mon salut. Je vous supplie très humblement, Monsieur, me faire la charité de m'aider auprès notre bon Dieu en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante, etc.

(1) Service pour le roi Louis XIII, mort en Mai 1643.

N° 438

165 — A ma sœur Turgis, à l'Hôpital St Jean à Angers.

Mademoiselle lui donne des avis pour la conduite, et lui dit que M. Vincent a été fort malade et en danger.

Le 24 Août

Ma très chère Sœur,

Je suis bien en peine, si vous avez reçu une lettre que je vous écrivais à toutes en général, que j'adressais à Mademoiselle la Franchandière. Je vous prie me le mander. Le principal sujet était pour vous témoigner le déplaisir que j'ai de voir la mauvaise disposition de nos sœurs et la désunion qui parait entre vous. Je suis aussi bien étonnée d'entendre que pour de petites contradictions il y en ait qui laissent entrer en leur esprit la pensée de désirer venir à Paris avant que l'obéissance les y appelle. Oh! mes chères Sœurs, il y a grand sujet de dire qu'elles ne savent ce qu'elles demandent. Eh bien, vous avez un peu de peine quand Messieurs les Pères vous mortifient devant vos Maîtres qui sont les pauvres, ne leur en donnez point de sujet, et faites si bien qu'ils ne trouvent rien à redire; et si quelquefois vous pensez ne point avoir failli, ou que quelques-uns de ces Messieurs vous reprennent trop rudement à votre gré, et que vous pensiez que cela vous discrédite auprès des malades, humiliez-vous: en souffrant patiemment; et après, en particulier, dites leur vos raisons, et les suppliez de vous avertir de vos fautes. De la sorte je vous assure,

N° 87

mes sœurs, qu'il n'y a pas une de nos sœurs qui ne s'estimassent très heureuses d'être en vos places.

Je vous prie donc, ma chère sœur, de donner la première exemple de la vertu que je souhaite en toutes. J'ai vu la petite aversion que vous me mandez d'une de nos sœurs. O mon Dieu, il faut bien que votre charité en ait grande compassion et support; ne savez-vous pas bien que pour l'ordinaire cela est dans les sentiments naturels et que nous n'en sommes pas les maîtres; mais c'est à ceux qui sont en charge à essayer et les aider à sortir de cette peine sans qu'elles s'en aperçoivent; il ne faut pas que nous soyons si tendres de nous mettre en peine si l'on ne nous parle pas, si l'on ne nous fait pas bonne mine, mais essayez de gagner les cœurs par le support et cordialité. Enfin, ma chère sœur, celles qui ont soin des autres doivent ne songer non plus à leur propre satisfaction que si elles étaient insensibles. Dieu soit béni du soulagement de la peine de notre sœur Brigite, si elle sait que vous l'aviez sue, avertissez-la bien d'éviter tous les dangers de retomber en une pareille, comme est la trop grande familiarité et l'affection à la curiosité. Je ne pense pas que Monsieur Vincent rappelle pas une de nos sœurs à votre retour. Elles le devraient plutôt craindre que désirer, qu'elles ne pensent qu'à se perfectionner en leur condition, qui est si haute et si agréable à Dieu et qui à tout moment leur fournit occasion de lui rendre service. Je vous prie, ma sœur, que l'on porte grand respect à Messieurs les confesseurs; que les sœurs n'en parlent point jamais ensemble que de cette sorte; que l'on ne s'en menace point les unes les autres et

N.° 87.

même, ma bonne sœur, je crois qu'il n'est pas à propos que vous leur parliez d'elles. Laissez à la conduite de la divine Providence à les faire connaître, n'était une notable nécessité; et si vous pensez qu'elles ne font pas de même et que peut être elles se pourraient plaindre de vous, laissez à Dieu votre justification. Quand quelque une aura répugnance à parler à Monsieur le Directeur, passez cela, sans faire semblant aux autres que vous l'apercevez, et l'excuser vers elles, et ne permettez pas qu'on en parle ensemble, non pas d'autorité et rudesse (non plus qu'en toutes autres occasions) mais détournez adroitement le discours, et puis lui parlez en particulier, j'entends à la sœur. Je sais, ma chère sœur, qu'il y a beaucoup de peine à nous bien acquitter de nos charges, mais Dieu qui nous les a données ne nous déniera pas sa grâce, et pour l'obtenir humilions-nous bien fort, par une sainte défiance de nous mêmes et une grande confiance en sa bonté qui nous fasse tout bonnement lui demander ce qu'il veut que nous donnions à nos chères sœurs que nous devons regarder comme ses chères créatures et servantes. Je ne vous sais que dire des personnes que vous proposez qui désirent être de notre Compagnie, si non que j'appréhende grandement les esprits de ces quartiers là; et puis il ne nous en faut plus que de très propres à la Compagnie, tant pour les forces du corps que celles de l'esprit. Informez-vous en encore bien exactement et puis vous nous en écrirez; de même il ne faut pas, s'il y a moyen, qu'elles passent trente ans et en avoir connaissance, s'il se pouvait dès le berceau.

Nous avons bien à remercier notre bon Dieu de la grâce qu'il

nous a faite de nous redonner Notre Très Honoré Père, Monsieur Vincent, qui a été fort malade et en danger; je vous prie que nos sœurs fassent quelque dévotion pour cela. Saluez de ma part Monsieur Ratier, et tous les autres, et nos chères sœurs que j'embrasse de tout mon cœur, leur souhaitant la perfection de Ste Jeanne et Ste Catherine de Sienne, comme à vous de qui je suis, en l'amour de Jésus Crucifié, Ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

---

106 — A M. l'abbé de Vaux.

Au sujet du règlement de l'Hôpital. — Avis pour les postulantes. — Mlle du Plessis est à Paris pour un procès.

29 Août

Monsieur,

Dieu soit béni d'avoir arrêté les murmurateurs pour tant de temps qu'il lui plaira. Si vous pensiez, Monsieur, que de parler des articles que ces Messieurs eux-mêmes ont désirés et proposés, cela excitât encore quelques soupçons, au nom de Dieu, n'en parlez pas. Je crois votre maxime très véritable et vous assure que je ne souhaite jamais d'autre assurance que la sainte Providence, et que quand bien le règlement et les articles seraient en la forme proposée, vous savez que ce qu'elles contiennent ne porte aucune assurance ni engagement de part ni d'autre; mais ne peuvent servir

N° 420

que de mémoire en bonne forme, pour voir les termes avec lesquels les Sœurs ont été admises au service des pauvres, afin que par la suite du temps rien ne puisse être altéré, de part ni d'autre, tant qu'elles seront en ce lieu là. Le bon Monsieur Lambert n'a su garder pour lui seul la cordialité de votre réception; ce n'est pas à moi à vous en remercier, mais bien à souhaiter que notre bon Dieu vous continue ses grâces et particulièrement, Monsieur, celles qu'il vous a données pour la conduite de nos pauvres filles. J'ai mandé à ma sœur Turgis que toutes les filles que vous trouverez propres seront les bien venues. Mais, s'il vous plaît, Monsieur, je crois qu'il est nécessaire qu'elles soient averties que, au cas qu'elles ne fissent pas ce qu'elles promettent que l'on les renverrait ou bien qu'il faudrait qu'elles se missent en service. Or je vous dis cela, Monsieur; mais il faudrait grandes fautes pour les réduire à ce point.

J'ai eu l'honneur et consolation de voir Madame votre sœur. Je me plains que vous ayez désiré cela avant le jugement de son procès, car je sais le grand travail qu'elle a pour cette affaire. Elle m'a dit qu'elle ne fera pas de promesse pour les huit jours de repos que j'espérais qu'elle dût venir prendre à notre petit ermitage. Je lui ai demandé une journée entière; elle m'a témoigné grand désir de parler à Monsieur Vincent, ce qu'il fera très volontiers, s'il est averti du temps qu'elle prendra la peine de venir. Elle m'a donné grande joie de l'espérance que nous pouvons avoir l'honneur de vous voir ici cet hiver. Je le désire si c'est la très sainte volonté de Dieu en laquelle je suis, Monsieur, Votre très humble et obéissante fille, etc.

N° 420

107 — A M. l'abbé de Vaux.

Rappel de ma sœur Turgis — Visite de Madame du Plessis.

6 Septembre.

Monsieur,

Je pense que Messieurs les Pères Administrateurs et Pères des Pauvres ne trouveront point mauvais que nous retirions notre sœur Turgis, car je vous assure que nous en avons très grand besoin ici, et que sans les maladies de nos sœurs, il y a longtemps que nous l'aurions demandée. Vous savez, Monsieur, que ces Messieurs n'ont pas fort agréé qu'elle y demeurât, cela me fait croire qu'ils seront bien contents. Je vous supplie très humblement, Monsieur, qu'au cas que quelques uns voulussent faire paraître nécessité qu'elle demeurât encore, ou même qu'elle le désirât, de rompre tous ces empêchements afin qu'elle parte au plus tôt qu'elle pourra. Je lui ai mandé, Monsieur, de nous amener les filles que votre charité nous aura jugé propres. Nous avons eu l'honneur de voir ici Madame votre sœur, mais à mon grand regret elle nous surprit et vint à un jour que Monsieur Vincent n'était point à St Lazare. Je vous envoie les témoignages du déplaisir qu'il en a eu, et moi, je ne sus le faire avertir du logement de Madame du Plessis qu'il m'a été impossible de voir chez elle, à cause de mes continuelles infirmités. — Pensant en

N° 490

vous ôtant une fille de vous ôter un peu de travail, mais ne l'augmenterai-je point plutôt? Je laisse le tout à la conduite de la divine Providence; l'assurance de votre charité m'est un grand repos aussi. Ce qui m'assure que vous me croirez, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante, etc.

---

108. — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle mande encore le rappel de ma sœur Turgis; sœur Barbe de Richelieu la remplacera. Madame du Plessis a perdu son procès.

Octobre.

Monsieur,

C'est avec sujet, si vous vous plaignez de ma paresse qui m'a, en apparence, tenue si longtemps sans vous remercier, très humblement, de toutes les peines que votre charité prend pour nos filles. Je ne sais comme quoi je laissai passer le jour du messager que je devais me donner l'honneur de vous écrire pour vous supplier très humblement, prendre la peine, faire trouver bon aux Messieurs de l'Hôpital que nous retirions ma sœur Turgis, pour les raisons que je vous ai mandées par ma dernière. Pour ce qui est de la bonne volonté qu'ils ont pour ma sœur Elisabeth, nous leur en sommes obligés; mais, il me semble, que la pauvre fille serait peut-être mieux en cet air ci. Je laisse cela pourtant entièrement à votre conduite; mais je vous assure, Monsieur, que notre sœur Barbe, de Richelieu a toutes les

N° 191

conditions nécessaires pour le gouvernement de cette petite troupe; à cela près qu'elle ne sait pas si bien écrire que notre sœur Turgis. Elle est sœur aînée de ma sœur Cécile.[1]

Je ne savais pas la perte du procès de Madame votre sœur; mais je la vis dans une disposition très chrétienne, en l'attente du jugement, ce qui m'édifia beaucoup. Je vous supplie encore, très humblement, Monsieur, si notre sœur Turgis n'est point partie, de considérer tout ce que je vous mande, et de disposer des deux filles dont je vous parle, comme vous le jugerez pour le mieux. Je vous demande pardon de la liberté dont j'use vers votre charité dont je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille, etc.

---

109 _ A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande d'envoyer quelqu'un à la recherche de son fils qui a quitté les Bons Enfants.

1644

Monsieur,

Le petit garçon de mon fils me vient de dire qu'il le renvoya hier et qu'il ne sait où il est; vous pouvez penser ma peine que je supplie

---

(1) Ma Sœur Cécile Angiboust était de la paroisse de Saint-Pierre de Séreville, diocèse de Chartres. Elle fut du nombre des huit filles de la Charité désignées pour la fondation de l'hôpital d'Angers où il paraît qu'elle a constamment demeuré; elle y reçut en Décembre 1651, une lettre de Mademoiselle Le Gras qui lui annonçait la mort de Madame la Présidente de Lamoignon. Elle y était encore à la mort de sa sœur aînée, arrivée en 1658.

très humblement votre charité soulager et aider devant Dieu et recommander à sa miséricorde l'état où il peut être pour le présent et l'avenir. Si vous vouliez me faire la charité d'envoyer quelque un de chez vous pour savoir s'il n'a rien dit et ce qu'il a fait, sans que l'on sût mes appréhensions ni les dispositions qu'il vous a dites; ce me serait un grand soulagement d'apprendre quelque chose. Comme je crains tout, cela me donne la pensée qu'il ne fasse emporter le meuble de sa chambre, pour se retirer tout à fait, sans que je sache où. Je suis bien fâchée de vous donner tant de peine; mais il m'est impossible de chercher soulagement ailleurs, et non seulement celà, mais j'appréhende si fort que l'on sache mon déplaisir, pour la crainte que j'ai que l'on vienne pour m'en dire quelque chose, ce qui augmentera ma peine; que ma douleur est grande! Si Dieu ne m'aide je ne sais ce que je ferai. Aidez moi à me tenir fortement attachée à Jésus Crucifié en qui je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

P.S. Un mot que j'ai dit à mon fils à cause de ma grande peine.

---

110 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle des besoins de la Compagnie, de l'admission d'une Dame veuve; de ses peines intérieures; et demande d'aller à N.D. de Chartres en pélérinage.

(Octobre 1644)

Monsieur,

La confiance que notre bon Dieu a donnée à mon cœur vers votre charité

surmonté la crainte que justement je devrais avoir de vous être importune, pour vous supplier, très humblement, vous souvenir que le temps approche pour l'exécution d'un article contenu sur le petit mémoire que je vous baillai avant partir ; et aussi, Monsieur, pour vous ramentevoir le désir de Monsieur Guillon, pour l'hôpital où est Madame sa sœur. Je crains qu'il ne s'offense si nous ne lui donnons aucune réponse, dans le temps qu'il prétendait avoir des filles qui est, avant la Toussaint. Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, vous demander ce que nous devons espérer de votre retour. Oh! si je vous pouvais faire connaître mes craintes, que je serais soulagée! elles se terminent toutes en celle de l'abandon de Dieu, comme je crois beaucoup de fois l'avoir mérité. Je vous supplie très humblement, me permettre de faire le voyage de Chartres, en votre absence,(1) pour recommander à la Sainte Vierge tous nos besoins, et les propositions que je vous ai faites. Il est bien temps de penser à moi et devant Dieu, je vous dis que je crois que le bien de notre petite Compagnie y a grand intérêt. Il vint la semaine passée ici une Dame, c'est la veuve d'un gentilhomme nommé Monsieur Sigougne, me dire qu'elle venait voir si elle pouvait servir Dieu avec nous. Elle est encore dans la grande douleur de son mari qui l'a détachée entièrement de toutes choses ; elle n'a point d'enfants. Je ne sais si c'est Dieu qui l'envoie ; elle m'a fait grande compassion, voyant son affection si affligée. Si elle revient, Monsieur, trouveriez

1. En Octobre, saint Vincent était absent de Paris : (Lettre à Mr d'Horgny, Coste, tome 1er page 482.
à Fréneville.

N° 62

vous bon, que nous la retirassions quelque temps, comme pour faire un peu de retraite qui, selon son besoin, serait plutôt un divertissement. Il m'a semblé ne devoir pas prendre cette résolution avant vous la communiquer. Mais enfin, notre bon Dieu a permis ce grand voyage, sans me donner ce que je lui avais demandé. Je supplie sa bonté vous renvoyer bientôt, avec une santé toute renouvelée. Faites-moi la charité de prendre la peine me donner quelque assurance de son état, et que vous me faites toujours l'honneur de croire que notre bon Dieu veut, que véritablement je me dise, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante, etc.

P.S. Permettez-moi, Monsieur, vous présenter les très humbles saluts de vos filles, nos très chères Sœurs, lesquelles, aussi bien que moi, ont été bien étonnées de votre éloignement. Notre sœur Anne de Saint Paul est fort malade. Nous commençons toutes à ressentir qu'il y a bien longtemps que nous n'avons eu le bonheur de nous assembler devant votre charité pour la Conférence (1) que nous attendons d'une affection toute entière, vous demandant pour préparation en toute humilité, votre sainte bénédiction.

Il y a neuf mois que cette Dame est veuve; elle est de grande condition. Vous savez bien que, si votre chemin était la Beauce, que je chercherais le temps de votre retour, pour faire le voyage que je vous demande. Je vous supplie pardonner l'importunité que je vous ai tant de fois faite pour ce sujet.

N.° 62

111 — A Saint Vincent.

Récit du Pèlerinage de Chartres.

(1644)

Nous arrivâmes à Chartres le vendredi, 14 Octobre. La dévotion du samedi fut de rendre à Dieu, en la Chapelle de la Ste Vierge, ce que je lui devais pour plusieurs grâces reçues de sa bonté.

Celle du dimanche fut pour les besoins de mon fils, Le lundi, jour de la Dédicace de l'Eglise de Chartres fut d'offrir à Dieu les desseins de sa Providence sur la Compagnie des filles de la Charité; lui offrant entièrement la dite Compagnie, et lui demandant sa destruction plutôt qu'elle s'établit contre sa sainte volonté; demandant pour elle, par les prières de la Ste Vierge, Mère et Gardienne de la dite Compagnie, la pureté dont elle a besoin. Et voyant en la Ste Vierge l'accomplissement des promesses de Dieu aux hommes; et, en l'accomplissement du mystère de l'Incarnation voyant le vœu de la Ste Vierge accompli, je lui ai demandé pour la Compagnie cette fidélité par les mérites du sang du Fils de Dieu et de Marie, et qu'il fût la liaison forte et douce des coeurs de toutes les soeurs pour honorer l'union des trois divines personnes. Et pour mon particulier, j'ai mis entre les mains de la Ste Vierge la résolution à prendre, sur les mémoires baillés à mon T. H. Père spirituel, le désir des pratiques pour me disposer à la mort, attendant la conduite de Dieu à mon ordinaire pour la très sainte obéissance.

No 29 (bis.)

112 — A ma sœur Barbe(1) aux Galériens.

Elle a eu tort de diminuer la portion des galériens, sans s'informer.

(1644)

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Dieu de tout mon cœur être votre consolation dans l'attente où vous êtes de savoir ce que Dieu aura disposé de votre parent.

Il me semble que vous auriez mieux fait de savoir de Monsieur Acars ou de Mme Traversay, avant que de faire diminuer la portion des Galériens pour en donner aux autres, à cause que ceux qui les font venir ici ne s'enquesteront pas d'où vient leur nourriture pourvu qu'ils en aient.

Priez Dieu pour nous, et me rappelez à ma Sœur Catherine, je vous prie, me croyant toutes deux du meilleur de mon cœur, ma très chère sœur, Votre très humble et très affectionnée servante etc.....

(1) Ma Sœur Barbe Angiboust, sœur aînée de Cécile Angiboust fut reçue en la Compagnie par Mademoiselle Le Gras le 1er juillet 1634. Son père, Mathurin Angiboust et sa mère Perrine Bранне étaient habitants de la paroisse St Pierre de Séreville, diocèse de Chartres où elle fut baptisée le 6 juillet 1605. Elle fit les premiers vœux avec Mademoiselle Le Gras ... les premières Sœurs qui en firent en la Compagnie le 25 Mars 1642. Elle fut employée successivement dans la direction de plusieurs établissements : à St Jacques-la-Boucherie, à Richelieu, aux Galériens, à St Denis, à Ste Ménéhould, enfin à l'Hotel-Dieu de Châteaudun où elle mourut le 27 Décembre 1658. D'une humeur gaie et modeste, ferme, courageuse et compatissante aux pauvres et à ses Sœurs, elle fut un excellent modèle des vertus d'une vraie fille de la Charité ; saint Vincent fit toute une conférence sur ses vertus.

N° 149

113 — A Saint Vincent.

Mademoiselle, très inquiète de son fils, le prie d'envoyer aux Bons-Enfants savoir s'il y est.

2 Décembre (1644)

Monsieur,

Je suis tout à fait en peine de mon fils, qui est arrivé avec Madame la Comtesse de Maure dès samedi; elle m'a mandé qu'elle lui donna dimanche un billet, et qu'il me devait venir trouver, et qu'elle ne sait pas où il pouvait être. Que faut il que je fasse? Je ne sais s'il n'a point été aux Bons-Enfants: y dois-je envoyer? ou vous, Monsieur, voudriez-vous bien prendre cette peine; je dis d'y envoyer, et s'y informer s'il y a été, ce qu'il a fait. Je vous en supplie très humblement, pour l'amour de Dieu. Vous savez que ma douleur et que mes appréhensions ne sont pas petites, et que je suis,

Monsieur,

Votre très obéissante et très obligée fille et servante etc....

P. S. Je ne puis avoir assistance de qui que ce soit au monde, et je n'en ai jamais guère eu que de votre Charité.

N° 198.

114. — A M. l'abbé de Vaux, à Paris.

Pour l'engager à se rendre à la maison, où Monsieur Vincent assemblait les Sœurs.

(1645)

Monsieur,

Je crois que Monsieur Vincent fait demain assembler nos Sœurs; j'aurais consolation que votre charité vît toute la troupe; mais la crainte de ne vous pouvoir parler, me fait vous en avertir, à ce que, si vous le jugiez à propos, vous prissiez la peine de venir parler vous-même à lui, du désir de ces Messieurs, ou que vous différiez de vous donner cette incommodité. Ce ne sera que demain que celle qui doit aller à Angers nous sera nommée. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de votre charité, que j'espère m'aidera à bien passer le Carême, et aussi des lettres que vous avez pris la peine de m'écrire. Votre charité ne peut être épuisée par mes importunités. J'espère avoir l'honneur de voir Mme de Marillac[1] avant ce temps que vous me marquez. Dieu veuille accomplir en votre affaire sa sainte volonté; c'est en elle que je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante, etc.

---

(1) Voir Madame de Marillac, carmélite, veuve de René de Marillac, p. 124. No 78. C'est peut-être encore Madame de Marillac, « la jeune : » Jeanne Potier, fille de Nicolas, IVe du nom, seigneur d'Ocquerre, secrétaire d'État, et de Marie Barré. Elle avait épousé Michel de Marillac, IIe du nom, seigneur d'Ollainville, Baron d'Attichy : elle mourut le 1er juillet 1681. Son mari était conseiller au Parlement depuis 1637. Il devait être à peu près du même âge que Michel Le Gras.

No 510

115. A M. l'abbé de Vaux à Paris.

Recette d'un médicament pour une fluxion.

8 Février 1645

Monsieur,

Votre charité a pris la peine de marquer le dernier article de notre règlement que je vous renvoie afin, sy vous plaît, de le réformer en la manière que vous jugerez bon être. Pardonnez-moi, Monsieur, si je prends cette liberté et aussi celle de vous dire que, si vous ne vous êtes point purgé, que vous m'obligeriez extrêmement de m'employer à vous rendre le petit service de vous préparer le médicament, que je pense devoir être du poids de trois écus de séné infusé toute nuit dans une bonne décoction de racines rafraîchissantes et apéritives, et y ajouter une demi-once de bonne casse mondée avec une once de sirop de fleurs de pêcher. (L'apothicaire de céans m'en a fait avoir de bon) ou à ce défaut, autant de sirop de roses pâles. Mais je crois qu'il faut que la douleur que vous donne la fluxion soit passée, ou au moins qu'il y ait sept jours qu'elle ait commencé de crainte d'en émouvoir d'autre. Que direz-vous de moi, Monsieur, qui fais ainsi la suffisante? C'est la liberté que votre bonté me donne qui me fait aussi croire que votre charité ne le trouvera point mauvais puisque je suis, Monsieur, Votre très humble fille et obéissante servante, etc.

N° 432

116 _ À sœur Madeleine, servante des Pauvres Malades, à Angers.

Mademoiselle la prie de recommander aux Sœurs de se faire quitte des tendresses spirituelles.

16 mars (1645)

Ma Très Chère Sœur,

Nous sommes bien en peine de l'état de notre chère Sœur Françoise Claire, que Monsieur Ratier a mandé à Monsieur l'Abbé de Vaux être en danger de mort. Mon Dieu, ma chère Sœur, je vous la recommande bien de tout mon cœur, consolez-la et lui aidez à faire bon usage de la grâce que Dieu lui fait de souffrir quelque chose pour son amour et service. Je vous supplie aussi, ma chère Sœur, d'avertir toutes nos sœurs de travailler à se faire quittes de toute tendresse spirituelle et que pour cela elles se doivent surmonter quand quelquefois Dieu les veut exercer, soit en permettant que la tentation se serve de leur faiblesse et timidité, pour leur donner des difficultés à se communiquer à la personne qu'elles sont si heureuses d'avoir pour Directeur; assurez-les que s'étant, une fois ou deux surmontées en ce sujet, que ce petit combat attirera beaucoup de grâces de Dieu sur elles pour leur perfection; ce n'est pas qu'elles ne peuvent, de temps en temps, demander un confesseur extraordinaire, mais fort rarement et peu souvent l'année; Notre Très Honoré Père nous a bien averties en sa dernière conférence du danger qu'il y a à écouter ces petits amusements. Je lui ai parlé du désir

N° 204

que ces bons Messieurs ont d'avoir de nos Sœurs à Beaufort. Je vous assure, ma Sœur, que nous ne le pouvons pour le présent, et je ne pense pas que deux filles puissent suffire pour tout le travail qu'elles auront à faire. Il nous a fallu donner depuis peu, six de nos Sœurs à trois villages; et trois ou quatre qu'il faut envoyer à un hôpital tout proche d'ici, auquel je ne crois pas y avoir toujours dix malades.

Je crois qu'il faudrait bien purger ma Sœur Cécile. Je vous recommande et à toutes nos Sœurs la chère cordialité et le support, tant nécessaire pour être dans l'union des parfaites filles de la Charité, la douceur et sainte affection à vos pauvres malades, et la modestie et retenue en toutes vos actions, et obéissance à Messieurs les Administrateurs. Je supplie Dieu de tout mon cœur vous donner ses plus chères bénédictions, et suis en son très saint amour, toutes mes Chères Sœurs,

Votre très humble sœur et servante etc.....

P.S. Toutes nos Sœurs vous saluent, toutes nous sommes en assez bonne santé, grâces à Dieu.

Une de nos sœurs, venues de Sedan pour être de notre Compagnie, est décédée aussitôt après avoir reçu l'Extrême-Onction, c'est la grande Sœur Marie; et notre Sœur Marie Gouain a été extrêmement malade et en a encore des restes assez fâcheux, c'est cette bonne demoiselle que ma Sœur Turgis a amenée; je vous la recommande en vos prières. Si ma Sœur Cécile se sent de la pierre, l'eau un peu forte lui est bien bonne. Bonjour, mes Chères Sœurs.

N.° 204.

117. — A Madame la Chancelière. (1)

Mademoiselle lui rappelle que Madame la Présidente Goussault lui a confié à sa mort la Compagnie des Filles de la Charité.

Mars 1645.

Madame,

Je croirais commettre une grande infidélité au soin que je dois avoir de vous rafraîchir la mémoire du dépôt que notre très honorée défunte, Madame la Présidente Goussault, a mis en votre cher cœur, vous recommandant la Compagnie de ses pauvres filles de la Charité qui sont et seront aussi toujours les vôtres, Madame, s'il vous plaît. C'est en cette vérité que je prends aussi la liberté de vous représenter les besoins de la dite Compagnie (comme aussi votre charité me l'a ordonné,) qui augmentent toujours, à mesure que Dieu donne bénédiction et accroissement au nombre. J'espère que votre bonté les honorera toujours de sa bienveillance et protection, et que la continuation de vos charitables distributions attirera la bénédiction de leur juste suffisance, ce qui sera accroissement aux obligations que nous avons de continuer nos petites prières pour votre Grandeur, en toute manière de qui je suis avec elles toutes, en l'amour de Jésus Crucifié,

Madame, Votre très humble servante, etc.

(1) Madame la Chancelière, Elisabeth d'Aligre est nommée dans l'Assemblée des premières Dames de Charité de l'Hôtel-Dieu.

N° 117

118. — A Saint Vincent. (1)

Mademoiselle lui demande des intentions pour sa petite retraite.

Ce jeudi (25 Mai 1645)

Monsieur,

Je supplie notre bon Dieu me faire la grâce que mes importunités ne soient à trop de surcharge à votre charité, et vous demande pardon des peines que je lui donne dans mes besoins. Je vous supplie, pour l'amour de Dieu, me donner une ou plusieurs des intentions que je dois avoir en ma petite retraite; et me faire cette grâce que je puisse entendre demain, de vous, la Sainte Messe, pour y recevoir votre paternelle bénédiction. Cette grande fête prochaine m'est à une très singulière recommandation, pour toutes les grâces signalées que Dieu a faites à son Eglise, et à mon particulier pour celles que sa bonté me fit il y a bien vingt deux ans, qui m'a rendue si heureuse d'être à lui en la manière que votre charité sait. Je sens en mon intérieur je ne sais quelle disposition que ce me semble, me veut attacher à Dieu plus fortement; mais je ne sais comment. Dites s'il vous plaît, mon très honoré Père, à votre pauvre fille et servante ce que vous en pensez, au nom de Jésus,

(1) Ni cette lettre, ni les deux suivantes, ne sont datées; si nous avons marqué 25 mai aux deux premières et 3 juin à la troisième c'est d'après les fêtes auxquelles elles se rapportent: l'Ascension tombait, en 1645, le 25 mai; et la Pentecôte, le 4 juin.

N.° 172.

par lequel nous sommes à Dieu ce que nous lui sommes. J'attends beaucoup d'aide de vos saintes prières et prie votre très honoré Ange vous en faire souvenir.

Direction: pensées sur le mystère du temps.

Il est vrai que j'ai une affection toute particulière pour la fête de la Pentecôte et que ce temps-ci, de son attente, m'est très cher; je me souviens d'avoir eu il y a quelque temps une grande consolation oyant un prédicateur dire que ce fut en ce jour là que Dieu donna sa loi sainte à Moïse et que, en la loi de grâce, il avait donné en ce même jour, à son Eglise la loi de son amour qui portait puissance de l'effectuer. Et parceque, en ce même jour, il a plu à sa bonté mettre en mon coeur une loi qui n'en est jamais sortie, nonobstant toutes mes méchancetés, je souhaiterais volontiers s'il m'était permis que, en ce même jour, sa bonté fît entendre les moyens d'observer cette loi, selon sa très sainte volonté. Je ne sais si ce n'a point été pour cela que j'ai eu pensée de vous demander permission de nous disposer à cette fête par la privation de la sainte Communion, ces onze jours que la Ste Vierge, les apôtres et les saintes femmes ont été séparées de leur cher Maître, nous servant aussi de cette occasion pour penser au mauvais usage que nous avons fait toute l'année de nos communions, afin d'exciter en nous un nouveau désir de communier avec plus de ferveur et d'utilité pour la gloire de Dieu, et afin aussi de participer avec les apôtres au baptême qu'ils reçurent, d'amour

M

N° 7

et de ferveur, pour le service du prochain. Je vous supplie très humblement Monsieur, que les faiblesses de mon esprit, que je vous ai fait paraître, n'exigent point de votre charité la condescendance qui vous pourrait donner pensée que je voudrais que vous déférassiez à mes pensées, car cela est tout à fait éloigné de mon désir, et n'ai point plus grand plaisir que quand je suis raisonnablement contrariée, Dieu me faisant la grâce presque toujours, de connaître et estimer les avis d'autrui tout autre que les miens; et, particulièrement quand c'est votre Charité, je suis assurée de voir évidemment cette vérité, quoique ce soit en des sujets qui me sont cachés pour un temps.

---

119. — A ma sœur Julienne.

Lui mande d'envoyer sœur Marguerite; sœur Michelle la remplacera provisoirement. (voir la note du N° 118)

Le Mercredi (31 Mai 1645)

Ma très Chère Sœur,

Je vous prie que, sans délai, ma sœur Marguerite parte vendredi pour nous venir trouver; nous avons si peu de sœurs, et tant de malades que cela fait que nous avons besoin d'elle. Voilà, ma sœur Michelle jusqu'à ce que nous pouvions en envoyer une autre. Vous savez que je n'ai pas le temps de vous en dire davantage, à cause de ma petite retraite; je me recommande à vos prières et suis en l'amour de N. S., ma chère sœur, Votre, etc.

N° 618

120. — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui rend compte de sa petite retraite, dont elle a peu joui, ayant des sœurs fort malades.

Ce samedi, veille de la Pentecôte. (3 juin 1645) [1]

Monsieur,

Je supplie notre bon Dieu que la médecine vous ai trouvé en assez bonne disposition pour servir à votre santé; mais j'ai bien craint que ce fût trop tôt. Je pensais, il y a quelques jours, de vous proposer les bouillons, et je crois qu'ils vous feront beaucoup de bien; s'il vous plaît nous permettre de vous en envoyer dès demain. J'en ai pris cette semaine, et en ai senti un notable soulagement.

Je ne saurais attendre plus longtemps, mon très honoré Père, à vous dire l'état auquel j'ai été ces jours de ma petite retraite. Je crois que Dieu ne veut pas que je goûte pleinement de cette suavité: depuis hier j'en ai été bien distraite pour une de nos malades qui reçut l'extrême onction. C'est une bonne fille qui était à St Barthelemy, fille d'un marchand de Tours, et s'appelle Catherine de Gesse. Notre autre malade d'esprit, ne fait autre chose que nous reprocher qu'elle vous a bien demandé, et que nous ne voulons pas en avertir votre charité; nous travaillerons à nous

(1) Voir note des Nos 118.

N° 65 bis

en défaire après ces fêtes, s'il plaît à Dieu. Et pour moi, mon Cher Père, que ferai-je demain ? ne laisserai-je point de communier sans vous avoir fait connaître les malices que j'ai remarquées en mon examen ?

O bon Dieu ! que j'ai de sujet d'avouer et reconnaître que je ne fais rien qui vaille ! mon cœur ne s'en aigrit pas pourtant, quoiqu'il ait sujet de craindre que la miséricorde de Dieu se lasse de s'exercer en un sujet qui lui désagrée toujours. C'est aujourd'hui le jour anniversaire de la chute de notre plancher, demain celui auquel notre bon Dieu m'a une fois fait connaître ses volontés, et auquel je désirerais que son saint amour se donnât à mon cœur pour loi perpétuelle. Voyez, mon très honoré Père, ce qu'il a besoin pour cela, et si votre charité peut m'enseigner quelque mot d'aide ; et aussi, prendre la peine me mander, si demain en quelques unes de mes méditations je prendrai l'Evangile du jour, ou la descente du Saint Esprit ou si en toute la journée mes méditations seront en ce sujet ? Je vous demande pardon de mon importunité ; quoiqu'il me semble qu'en cela je fais la sainte volonté de Dieu, par laquelle je suis,

Monsieur,

Votre très obligée fille et très obéissante servante, etc.

P. S. Je vous recommande mon fils pour l'amour de Dieu, il m'est venu en l'esprit de demander s'il n'a point de grande croix en sa chambre.

N.° 65 bis

121 — A ma sœur Magdeleine de l'Hôpital St Jean à Angers.

On demande des Sœurs pour Beaufort. Supporter la contradiction.

Ce 27 Juin 1645

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'étonnez bien de me mander que vous n'avez point en réponse pour les sœurs que l'on vous demande pour Beaufort; j'ai écrit pour cela à Monsieur Gouin, et on m'a assuré que les lettres étaient arrivées à Angers et à vous; je vous en ai écrit et fait écrire deux ou trois fois. J'ai dit à Monsieur l'Abbé de Vaux la réponse de cette affaire, je vous prie le dire à Monsieur Gouin.

Mon Dieu, ma pauvre Sœur, je ne vous saurais céler que votre dernière lettre, touchant les fautes que vous m'avez mandées, m'a fort affligée; que je vous croyais au-dessus de ces petites faiblesses. Et quoi, ma chère Sœur, penserions-nous ne point devoir être contredite? Pensons-nous que tout le monde nous doit céder, et que l'on soit obligé à trouver bon tout ce que nous disons et faisons, et que nous devions faire ce que nous voulons sans en rendre compte à personne? N'est-ce pas contre l'obligation que nous avons d'imiter la manière de vie et d'agir de Notre-Seigneur qui a toujours été sujet, qui a dit être sur la terre pour ne pas faire sa volonté, pour y servir et non pour y être servi. Et nos pauvres sœurs

N° 201

qu'est ce qu'elles ont fait durant ce temps, et votre exemple ne leur a-t-il point fait de dommage ? Je supplie notre bon Dieu les bien fortifier. Il faut pourtant que je vous dise que je ne crois pas le mal si grand que vous me le faites paraître ; consolez-vous donc, ma très chère Sœur, et ne regardez pas cette faute avec aigreur, mais admirez la bonté de Dieu de vous avoir souffert cette petite faute pour vous apprendre à vous humilier plus parfaitement que vous n'avez fait le passé. Je crois que vous n'aurez pas manqué à la soumission que vous avez dû faire, devant ceux que vous avez mal édifiés, et que Dieu vous aura donné un tout nouveau courage pour son service et votre avancement en la perfection qu'il vous demande. Ayez un grand cœur pour notre chère Sœur Marie Marthe à laquelle Dieu en a donné un si bon pour la charité. Il ne faut pas croire qu'elle ait manqué à rendre tout le service qu'elle a pu à nos chères Sœurs, que je salue très humblement de tout mon cœur et les supplie se renouveler en esprit de ferveur, d'humilité, de douceur cordiale et en une très simple et véritable obéissance. Oh ! mes chères Sœurs, ce n'est pas assez d'être fille de la Charité de nom, ce n'est pas assez d'être au service des Pauvres dans un hôpital, quoique ce vous soit un bien que jamais vous ne saurez assez estimer, mais il faut avoir les vraies et solides vertus que vous savez devoir avoir pour bien faire l'œuvre en laquelle vous êtes si heureuses d'être employées ; sans cela, mes sœurs, votre travail vous sera presque inutile. Ce n'est pas que je veuille décourager celles qui travaillent un peu lentement à leur perfection, s'il y en avait quelques unes en votre Compagnie ; mais c'est que je vous veux faire part d'un reproche que souvent

N° 208

Dieu fait intérieurement à ma lâcheté. Prenons donc, toutes ensemble, une forte résolution de nous défaire de nos propres jugements et volontés ; de nos paresses, de nos rudesses et surtout de notre orgueil qui souvent est la source de toutes nos imperfections ; et prenons une solide résolution de travailler tout de bon à la pratique des vertus contraires. Mes chères sœurs, vous savez qu'à cause de mon âge j'ai des habitudes invétérées, c'est pourquoi j'ai grand besoin de l'assistance de vos prières ; je la vous demande pour l'amour de Jésus Crucifié auquel je suis, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Notre bonne sœur Anne Mosson est trépassée, y eut vendredi 15 jours, à midi, après avoir beaucoup fait paraître de vertu. Notre sœur Marie de Sédan y est bien malade, et Monsieur de Vinsy est à l'extrémité ; priez pour toutes ces âmes. Faites mes très humbles saluts à Monsieur l'Abbé et à Monsieur Ratier. Je n'ai pas assez de santé pour leur écrire.

---

122 — A Saint Vincent.

Mademoiselle propose d'envoyer ma sœur Elisabeth à St Germain en Laye, à Maule et à Crespière, pour des affaires de la Charité.

(1645)

Monsieur,

Il m'a paru bien nécessaire d'envoyer notre sœur Elisabeth à St Germain en Laye.

Autog. d'Etienne Charavay.

en Laye pour reconnaître la conduite de notre sœur qui y est, et par même moyen elle pourra aller à Mosle (1) et Crespiere (2) en étant bien proche. Pour les mêmes raisons elle pourra savoir la nécessité plus particulièrement du changement de la sœur Marie qui est celle que Madame de Buillon (3) demande a être ôtée et cela, sans qu'il paraisse autre chose, sinon qu'elle aille un peu prendre l'air; car, en effet, elle ayant accoutumé un grand travail je craindrais qu'elle ne nous demeurât malade quand il faudra partir. Il ne me vint point hier en l'esprit de faire cette proposition à nos sœurs. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine me mander si vous le trouverez bien ainsi. Elle pourrait aller coucher aujourd'hui à St Germain, et dira à Mme de Buillon la réponse, s'il vous plaît, de la prière qu'elle vous a faite d'envoyer là un de vos Messieurs pour faire rendre compte aux trésorières. Je demande à votre charité la sainte bénédiction pour me préparer à la sainte communion, et suis

Monsieur,

Votre très obligée servante et obéissante fille, etc.

---

(1) Maule, ou Maule-sur-Maudre, à 18 kilom. de Versailles

(2) Crespières, à 22 kilom. de Versailles.

(3) Madame de Bouillon: voir la note lettre 67, auty. 52, page 105.

Aut. d'Etienne Charavay.

123 — A Saint Vincent.

Au sujet de la dot d'une fille qui devait entrer chez des religieuses.

11 juillet 1645.

Monsieur,

J'ai pensé vous devoir envoyer cette lettre afin que vous prissiez la peine de la voir. Je m'étonne bien si la mère l'a faite faire, lui ayant fait connaître le peu de moyen que j'ai de faire du bien à la maison, et encore dans l'incertitude que cela serve de quelque chose. Ce n'est pas, qu'y demeurant,[1] je ne désire contribuer et y procurer du bien, par toutes les voies que je pourrai. Je sais bien que la plupart des filles qui y sont ne donnent rien, si ce que celle-ci dit est vrai, encore pourrait-elle avoir assez bonne dot de son bien pour une fille de sa sorte, quand bien elle n'aurait que moitié de ce qu'elle dit avoir en son pays. Je crois que ces bonnes religieuses ont donné beaucoup de croyance aux raisons qu'elle leur a pu dire qu'elle avait de prétendre justement à ses desseins. Je vous demande très humblement pardon, Monsieur, de cette importunité, mon intention est de vous faire connaître l'état de cette mauvaise affaire, pour quand votre charité prendra la peine de voir ces bonnes religieuses qui disent en avoir grand besoin.

---

(1) La fille, sans doute, recommandée par Mademoiselle.

Plût à la divine bonté augmenter vos forces à proportion des affaires dont tout le monde vous accable. Faites moi la charité parmi tout cela de voir devant Dieu mes besoins et les lui recommander, puisque c'est mon unique aide pour faire sa très sainte volonté, en laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante, etc.

---

124 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui propose un remède pour son mal, et parle d'une personne placée chez les filles de la Madeleine; lui demande une Conférence par semaine, à laquelle assisterait une soeur de chaque paroisse.

28 Juillet 1645.

Monsieur,

Je me fais croire qu'il y a bien longtemps que je n'ai pris la liberté de vous parler et que cela m'excusera vers votre charité si je prends celle de vous dire que je suis en peine de votre mal,[1] que je crains plus grand que l'on ne nous fait croire. Si vous étiez un de nos pauvres il me semble que notre eau forte de Monsieur Desner vous aurait bientôt guéri, et que les onguents, quels quy puissent être échauffent le mal, et le tient toujours en supuration.

---

(1) Ulcérations aux jambes qui firent beaucoup souffrir St Vincent jusqu'à la fin de sa vie.

Arch. de la Mission, 14.

Je ne sais, mon Très Honoré Père, si le bon prêtre des filles de la Madeleine[1] vous a parlé; il presse pour la résolution de la sortie de cette personne, et semble se faire fort de sa conversion, disant qu'elle l'assure ne vouloir jamais penser à la personne auquel elle est attachée, qu'elle se veut retirer à son pays. Je me suis souvenue depuis que c'était la résolution qu'ils avaient prise ensemble avant leur capture, et que la lettre que j'ai fait voir à votre charité depuis, marque que son dessein, à lui, est de s'associer après le mariage, avec les parents de cette fille qui vendent du vin, ou se retirer en ce pays là pour y vivre en paix, mais en fainéants. Sa pensée, d'elle donc, de sortir, a toute sorte d'apparence qu'elle croit que, sitôt qu'elle sera sortie, il l'ira trouver.

Je vous demande très humblement pardon, Monsieur, de vous parler de telle affaire, qui m'est toujours aussi récente que au commencement, et, dans de certains temps, pénible plus que je ne puis dire. Ma pensée que je suis bien proche de mourir continue toujours, et quoique je veuille bien, si Dieu le veut, que je laisse toutes mes petites affaires décousues, et en pauvre état, si Dieu le veut, je ne laisse pas de souffrir en ce sujet. Notre petite Compagnie ne fut jamais plus faible aussi. Enfin, mon Très Honoré Père, je ne sais si c'est qu'il y a longtemps que votre présence ne nous a paru, mais nous sommes mal. Je supplie très humblement votre charité se souvenir de la proposition que je lui ai faite d'une conférence toutes les semaines et qu'un de vos Messieurs y assistât; il me sembla lors, que vous ne vous en éloignâtes,

(1) Elles habitaient rue des Fontaines une maison donnée par la Mse de Maignelay en 1620.

Arch. de la Mission, 14

et, me fîtes l'honneur de m'en nommer un. Il n'y aurait qu'une sœur de chaque paroisse, chaque fois, pour empêcher que les pauvres en fussent incommodés. Donnez-nous, s'il vous plaît, votre sainte bénédiction, et me faites le bien de me voir devant Dieu comme je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante, etc.

Ce jour Ste Anne.

---

125 — A Saint Vincent.

— Mademoiselle lui envoie un exposé des difficultés qu'elle trouve à Bicêtre.

19 Août (1645)

Monsieur,

Voilà les difficultés qui me sont venues en l'esprit, que vous m'avez commandé d'écrire, j'aurais peine à vous les envoyer n'était que je crois qu'elles ne nuiront point à l'exécution des desseins de Dieu en ce sujet. Je vous supplie très humblement que je puisse avoir l'honneur de vous parler le plustôt que vous le pourrez au sujet de mon fils. Je crois cela nécessaire et que votre charité s'emploie devant Dieu pour ses besoins et en la manière que vous savez, c'est sa Providence qui vous a donné ce surcroît de peines à toutes les charités que vous avez faites et faites toujours à celle qui est par son amour, Monsieur, Votre très humble, etc.

No 66.

Les difficultés à demeurer à Bicêtre sont premièrement : l'étendue du batiment et grandeur du lieu qui, de plus de deux ans ne saurait être rempli à moitié.

Les grands inconvénients qui arrivent, même dans Paris, quand les maisons ont été habitées par des personnes de mauvaise vie. A plus forte raison les doit on craindre, là où depuis longues années ça été la retraite de toutes sortes de mauvaises gens, tant dedans le château que dehors, soit jour et nuit.

Le danger qu'il y a sur les chemins pour les Sœurs, étant obligées souvent d'aller et venir à la ville.

L'impossibilité de porter les enfants au bras, et la grande difficulté à les porter sur des bêtes, tant à cause des terres grasses et mauvais chemins, comme à cause des pluies, grêles et neiges.

Qu'il faudra grande quantité de sœurs, tant à cause des voyages qu'il faudra faire, tant pour les enfants que pour les nécessités de la maison; et nous n'en avons pas tant de propres à cela.

Le dangers qu'il y a que tous ces voyages à faire par les sœurs ne leur causent beaucoup de détraquement, soit pour le présent ou pour l'avenir; pour la grande dépense, tant pour mettre le lieu présentement en état pour y loger, comme pour les provisions qui devront être bien plus grandes que ailleurs, cela paraît assez.

La difficulté que les sœurs se trouvent ès assemblées et puissent venir tous les mois à la maison, et aussi que les enfants y soient visités,

N.° 66

et s'il s'agitait d'y mettre toutes les soeurs de la charité, cela me semble serait à grand préjudice à toute la Compagnie, à cause des visites nécessaires des soeurs, qui servent les pauvres de Paris, des exercices qui se font à la maison tant pour le service des pauvres malades que pour les plaies, et instructions de la jeunesse, et surtout pour les communications nécessaires avec les Supérieurs et quelquefois avec les Dames des paroisses. Que si, nonobstant toutes ces difficultés, il faut y aller, il est nécessaire, au moins tout cet hiver, que deux hommes y demeurent, qu'il y ait tous les jours la Messe dans la Chapelle, où on pourrait faire faire des fonds pour baptiser les enfants, ce qui tirerait les cinquantes livres données pour cela. Serait encore nécessaire d'avoir quelque petite carriole, avec un cheval, pour y porter les enfants, et cela accommoderait beaucoup; un des hommes la pourrait mener. Et cela étant, il serait nécessaire de bien faire choix des hommes, à cause de la communication des nourrices et soeurs.

---

126. — A ma soeur Turgis, à Chars.

O

Avis pour sa conduite et le ménage.

18 Octobre 1645.

Ma Très Chère Soeur,

Nous avons reçu, je crois, toutes les lettres que vous nous avez

écrites, et de plus, de vos nouvelles, par une grande lettre que Mlle Violle[1] nous a montrée de vous. Je loue Dieu que sa bonté vous donne de l'emploi. Vous écrivant en ce jour de St Luc, je vous prie de faire encore une fois oraison sur le sujet de la fête. Il me semble, mes chères sœurs, que nous trouverons là tous les avertissements dont nous avons besoin.. Si vous n'avez des malades que dans le bourg, ils ne doivent pas être beaucoup éloignés. Toutes nos autres sœurs de la campagne en ont souvent d'une lieue et plus, et en bon nombre. Voilà une cotte que nous vous envoyons. Je pense que le meilleur froment ici, coûterait peut être bien douze francs, mais quand nous cuirons, ce ne sera pas de celui-là, si ce n'est pour mêler moitié seigle. C'est partout que les œufs sont chers en cette saison: nos poules ne nous en donnent presque point quoique nous en ayons grande quantité, mais vous avez d'autres soulagements dans les champs qui vous en peuvent faire passer durant cette grande cherté. Je crois que vous aurez reçu une grande lettre que je vous ai écrite il y a huit jours; quand nous aurons trouvé votre adresse sûre, vous ne manquerez pas de recevoir les réponses que nous faisons à toutes vos lettres. Je supplie Notre Seigneur vous donner son esprit, et suis en son saint amour, Mes Très Chères Sœurs, Votre humble sœur, etc.

P. S. Dans votre suscription faut mettre seulement Sr de la Charité et servante des Pauvres, sans mettre de l'hôpital de Chars.[2] (la lettre porte au dos)

---

(1) Mademoiselle Violle était du corps des Dames de la Charité avec Madame la Présidente Violle. Il est souvent question d'elle dans les lettres de Mademoiselle

(2) . Le messager de Forges loge en la rue Montorgueil, à l'enseigne Saint-Claude.

N° 518

127. — A ma sœur Angiboust, Fille de la Charité, Servante des Pauvres Galériens (Proche la Porte St Bernard)

Au sujet de l'enterrement d'une Sœur

Ma Très Chère Sœur,

Il nous faut de bon cœur acquiescer au bon plaisir de Dieu, en la disposition qu'Il a faite de notre bonne Sœur que je regretterais, si j'osais, mais la volonté de notre grand Maître soit faite à jamais de nous toutes et en nous toutes.

Monsieur Vincent nous a ordonné de la faire enterrer ce soir, après vêpres. Je vous prie d'en faire avertir Monsieur le Curé pour savoir s'il le trouvera bien. Vigiles se diront sur son corps, et mercredi le service.

Il faut, s'il vous plaît, que vous ayez soin d'avoir six torches, de demi livre pièce, six pointes de demi quarteron pièce. Je pense que vous pourriez bien avoir les six torches de l'Église, et en ce cas il ne faudrait point en acheter.

---

(1) La porte Saint-Bernard était adossée à la Tournelle. La Tournelle qui subsistait encore à la fin du siècle dernier, défendait le passage de la rivière au moyen d'une chaîne qui correspondait à une autre tour élevée dans l'île Notre-Dame (Saint-Louis). Vers 1632, Vincent de Paul, dont la charité était inépuisable, obtint du roi l'autorisation d'enfermer dans cet édifice les condamnés aux galères qui attendaient dans les cachots malsains de la Conciergerie leur translation aux bagnes. La Tournelle servit de prison jusqu'en 1790. (Dictionnaire des rues de Paris par Félix et Louis Lazare.) « Mademoiselle Le Gras qui pour lors (1632) était Supérieure de la Charité de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dit Monsieur Gobillon, voulut avoir part aux mérites d'une si bonne œuvre et commença d'y contribuer de ses biens et de tous les offices charitables qui furent en son pouvoir.

N° 720.

Il faut aussi quarante bougies pour les sœurs, de deux liards pièce. Qu'elle soit enterrée à la place de défunte ma sœur Michelle. (1) Il faut un cercueil, un chapeau de fleurs blanches et que nos sœurs de St Nicolas avertissent les sœurs de St Benoît, St Etienne, des Enfants, et nous ferons avertir le reste.

Recommandez-moi à Monsieur Compaing ? Gardez notre sœur Françoise jusqu'à ce soir. Mais qu'elle ne porte pas la marmite à cause qu'elle a un petit mal. Je ne sais si je n'oublie rien, vous ferez ce que j'aurai oublié.

Bonjour, ma chère sœur, vous avez un cirier à la place Maubert. Envoyez prier Madame Métais, elle vous aidera pour tout cela. Je suis de cœur et d'affection, Votre sœur et servante, etc.

---

128 — A Saint Vincent, qui allait partir pour un voyage.

Mademoiselle lui adresse une liste de questions. Les réponses sont en marge, par Mons., dans l'original.

(1645)

1° Si ma sœur Henriette ira à Sedan avant le retour, et si nous ferons revenir la sœur Gillette ; et en ce cas si il en faudra renvoyer deux ?

Je panse qu'ouy. (sic)

---

(1) Nous voyons beaucoup de Sœurs de ce nom, sans aucune indication qui les distingue.

2 — Si ma Sœur Barbe demeurera aux galériens, où il a fallu que j'aie envoyé une troisième sœur, à cause que la dite sœur Barbe est faible et infirme?

je pense que vous ferez bien, je m'assure en faudra que deux dans peu de jours, les forçats s'en irons bientôt.

3 — Si il ne faut pas parler à Mr. le Procureur Général pour la défense qu'il a faite à notre sœur Henriette, de sortir?

Oui

4 — Si il n'y aurait pas moyen de donner quelque ordre à ce que nos sœurs de St Sulpice ne fussent point tant surchargées de remèdes, qu'il faut qu'elles portent à des personnes qui ne sont pas reçues aux soins de la charité; y ayant cinq ou six personnes qui leur commandent, cela les décourage toutes, et le mépris que l'on fait d'elles, et les continuels soupçons, et aussi s'il n'y aurait pas moyen qu'elles changeassent de chambre?

Je ferai entendre ceci à Mlle la Duchesse au retour; si mieux vous n'aimiez de lui en parler.

5 — Comment je ferai pour en ôter ma sœur Anne?

Vous verrez.

6 — Quand Madame la Chancellière ira à Fontenay si il ne lui faut point dire, et comme je parlerai à ma sœur Anne; et si c'est au temps que je serai aux enfants, si il ne serait point plus à propos qu'elle y fût que de demeurer à la maison; crainte qu'elle n'y fasse quelque désordre?

Il faudra faire ressouvenir Madame la Chancelière de ce voyage, et faire comme vous dites, amener cette fille aux enfants-trouvés.

N.o 61

7 — Qui mettre à sa place, et si c'est Jeanne Lepintre, si on ne lui parlera point de la coiffure, et au cas qu'elle se résolut à condition de se servir d'une coiffe, à cause d'un mal d'œil, si elle en pourra prendre une d'estamine noire; ou bien si l'on fera venir la sœur Perrette de St Germain à cause du rencontre de M. le Curé dont il faut parler?

Il faudra renvoyer Jeanne le Pintre (sic) et lui proposer cette sorte de coiffure en attendant. Il ne faut point toucher si tôt à St Germain.

8 — Comment agir avec les sœurs qui pour le moindre mécontentement qu'elles ont parlent de s'en aller?

Au premier entretien que je leur ferai nous tâcherons de remédier à ce défaut, s'il plaît à Dieu.

9 — Si je parlerai à Mme Lote du besoin que l'on aura de sa chambre, au cas que tous les enfants et nourrices viennent céans; il y a près d'un mois qu'elle n'y loge point, à cause que l'on ne lui a pas fait faire les contrevents aux fenêtres?

Vous ferez bien.

10 — Si les dames résoudront l'achat ou louage d'une maison pour les enfants en votre absence?

Comme il vous plaira.

11 — Si, assembler toutes nos sœurs, pour parlant ensemble familièrement, s'encourager l'une et l'autre, et recognoistre les fautes qui se font, tant au service des pauvres, que à la conduite vers les dames, et cordialité l'une avec l'autre.

Essayez-en, s'il vous plaît.

N° 61

12 — Si et quand recevoir les deux filles qui se présentent, particulièrement celle Mme Henriette.

Quand vous le jugerez à propos.

13 — Les enfants trouvés ont trop de pain pour le présent, si nous le pouvons prendre, et si il ne faut point en parler aux dames, ou au moins à Mme la Duchesse (1) ?

Assez à Madame la Duchesse.

14 — Si les nourrices et les enfants viennent céans, si ils feront leur dépense, ou bien si nous ferons comme à La Chapelle, pour éviter les plaintes de ce qui pourrait être pris par les uns ou par les autres. ?

Je pense qu'il leur faut faire la dépense.

15 — Si il sera nécessaire de quelque accommodation à la cheminée que Monsieur Portail a déjà vue et si l'on la fera faire ?

Oui, s'il vous plaît, nous ferons faire.

16 — A qui je m'adresserai, survenant quelque difficulté, et qu'il soit averti de ne pas condescendre à mes sentiments et inclinations, mais entièrement à la conduite de Dieu par la personne de notre T. H. Supérieur ?

Monsieur Portail, je le lui dirai.

17 — Que Monsieur le Comte de la Noix a désiré être assuré si on lui donnera le secours qu'il a demandé ?

Vous le proposerez à Madame de Herse (2), s'il vous plaît, et que j'ai oublié de lui en parler.

(1) Duchesse d'Aiguillon. (2) de Herse.

N° 61.

18 — Madame de Beaufort demande comme elle doit se conduire vers les marguilliers de Saint Etienne[1] qui veulent, en corps, assister à la reddition du compte de la trésorière et élection de nouvelles officières, ou au moins qu'il soit nommé par eux un procureur de la Charité qui y assiste ?

Elle fera bien de tirer en longueur si elle le peut, jusqu'à ce que ce Marguillier n'y soit plus.

19 — Je vous supplie très humblement, Monsieur, si il y a moyen que ce soit céans que j'aie l'honneur de vous parler, pour que toutes nos sœurs de la maison aient encouragement à bien faire, par le bonheur de votre bénédiction; je vous assure que nous en avons grand besoin. Je serais bien aise de savoir l'heure de votre commodité et que vous sachiez aussi de quelle sorte j'appréhende votre voyage, afin que, devant Dieu, vous consoliez le cœur de votre pauvre fille et obligée servante

Louise de Marillac.

Ce sera sur le tard que j'essaierai d'être chez vous, vous disant cependant que vous êtes femme de peu de foi et que je suis votre serviteur.

V. D.

---

(1) *La reconstruction de l'église St Etienne commencée sous François 1er ne fut achevée que sous Henri IV.*

N° 61

129 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle lui exprime la crainte que les Administrateurs ne soient pas bien contents; elle lui demande le secours de ses prières.

28 Octobre (1645)

Monsieur,

Encore que j'aie sujet de croire que vous ne soyez pas à Angers, ou que y étant, vos saints emplois vous occupent plus que l'ordinaire, puisque je n'ai point eu l'honneur de recevoir de vos nouvelles depuis votre partement de Paris, je ne laisserai de vous supplier, très humblement, de nous vouloir continuer les charitables soins dont vous savez que nous avons si grand besoin, tant pour mon particulier que pour nos Sœurs de l'hôpital, lesquelles me mandent à chaque voyage (1) en avoir toujours de malades, et quelques refus des Pères Administrateurs; ce qui me fait croire, Monsieur, qu'ils ne sont pas bien contents d'elles. Je vous supplie, très humblement, prendre la peine m'avertir si vous en avez quelque connaissance et penser aux moyens d'y donner ordre. Je leur écris, à ces Messieurs, sans leur parler pourtant de ce petit rencontre, mais pour leur donner lieu de me faire leurs plaintes si ils en ont sujet. Je crois, Monsieur, que l'Anjou vous possèdera plus que Paris, à quoi je n'ai rien à dire, considérant l'intérêt de la gloire de Dieu;

(1) du courrier.

N° 498

mais pour son amour, faites-moi la charité de lui demander miséricorde pour moi, et une personne qui me touche de près, et pour laquelle je suis dans une affliction très grande, pour toutes raisons humaines et plus pour la crainte de son salut; et parceque c'est un mal irrémédiable, selon toute apparence, il faut que ce soit la toute puissance de Dieu qu'il le guérisse; c'est pour cela que j'ai recours à votre charité de laquelle je suis en son saint amour, Monsieur, Très humble fille et obéissante servante, etc.

---

130 — A M. l'abbé de Vaux.

Avis de M. Vincent au sujet de la résidence de M. l'Abbé; son intention est d'espérer quelques changements parmi les sœurs, et d'envoyer M. Lambert les visiter.

17 Novembre 1645.

Monsieur,

La croyance que j'ai, que vous aurez assez de bonté pour penser que mon retardement de vous écrire est venu du désir de vous mander le sentiment de Monsieur Vincent, sur ce que vous m'avez fait l'honneur me mander, est cause que je ne vous en fais des excuses; mais bien que je vous dis que, n'ayant eu le temps de lui en faire lecture, il a voulu avoir votre lettre; et, pour réponse il m'a dit, Monsieur, de vous mander qu'il approuve votre pensée qui est de demeurer six mois à Paris et six mois à Angers, pour le moins, en attendant que la Providence en ordonne autrement. Comme

aussi, Monsieur, il juge à propos, selon ce que vous avez pris la peine me mander, que l'on change quelques-unes de nos sœurs; et m'a fait écrire à Monsieur Lambert pour y faire la visite le plus tôt qu'il pourra.

Notre sœur Madeleine m'a mandé sa bizarrerie; elles se sentaient toutes de votre éloignement. J'espère, Monsieur, que votre retour rappellera leur ancienne ferveur.

Je m'étonne bien des plaintes de ces bons Messieurs auxquels j'avais écrit, et à vous, Monsieur, il y a bien six semaines. Je crains bien que mes lettres aient été perdues; il y en avait pour nos sœurs aussi. Il m'est venu en l'esprit que quelqu'autre sujet mouvait ces Messieurs à faire des plaintes que toutes les fautes dont ils accusent nos sœurs, qui à la vérité sont grandes si elles avaient été si mal avisées que de se relâcher jusqu'au point dont elles sont accusées.

Je vous supplie très humblement, Monsieur, continuer votre charité, pour connaître la vérité; et que, comme Dieu les a longtemps tenues par votre sainte conduite, elles puissent, par le secours que Dieu leur donne en votre retour, rentrer dans leur ferveur première. J'espère cela de la bonté de Dieu et aussi, Monsieur, que votre charité se souviendra de mes besoins, demandant miséricorde pour moi qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur,
Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc.

P. S. J'oubliai, Monsieur, de vous faire les excuses de Monsieur Vincent, et ses très humbles recommandations dont il m'a donné charge. Il est toujours si accablé d'affaires que c'est pitié. Je crois que vous lui faites la charité de prier pour lui.

N.° 105.

131. Note sur les sujets qui ont besoin d'être traités en Conférence.

Nous faire connaître ce que c'est que la condition des Filles de la Charité, et avec quelles dispositions elles doivent entrer en ce lieu. Pour cela, quelle estime elles doivent faire de leur condition et des pauvres, étant nourries et payées de leurs aumônes.

Ce qu'elles peuvent faire pour empêcher qu'elles ne reçoivent en ce monde la récompense du service qu'elles rendent aux pauvres, par le peu de travail qu'elles ont auprès de celui qu'elles ont quitté, et l'honneur qu'elles reçoivent.

Si les filles ne se peuvent point tromper dans le désir empressé de servir les pauvres, tant des paroisses que de l'Hôtel-Dieu, ce qui les fait quelquefois moins aimer la demeure de la maison.

Si celles qui sont au logis n'ont pas pareil mérite que celles qui servent les pauvres actuellement.

Quel soin et affection les filles doivent avoir au règlement de la maison et à la pratique d'icelui.

Comme quoi les filles se doivent entr'aimer et estimer et prendre de bonne part que les fautes de chacune viennent à la connaissance de celle qui leur tient lieu de Supérieure, et si elles ne doivent pas charitablement l'avertir elles-mêmes des fautes qu'elles lui voient faire, chacune à son tour.

N° 179

Comme il faut que chacune avertisse sur le champ des fautes de leur sœur, et comme il faut que celle qui est avertie le reçoive.

Quel danger il y a que les filles s'entredisent les mécontentements qu'elles reçoivent l'une de l'autre, et cela en particulier, par murmure, et pour se décharger tout de même des répréhensions qui leur auraient été faites.(1)

---

132. — A ma sœur Barbe Angiboust, à Liancourt.

Avis pour faire du bien aux sœurs qu'elle allait visiter; et de son retour avec la malade.

(1646)

Ma très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de votre heureux voyage; vous avez sujet de remercier Notre Seigneur de toute votre conduite. Je vous prie de bien consoler ma sœur Marguerite de (ou le) Fimme dans ses afflictions, et sur le sujet qu'elle s'est plainte à moi de nos sœurs Louise et Clémence, et surtout je la prie de considérer que nous ne sommes pas parfaites et que Dieu permet quelquefois que nous soyons sujettes à faire beaucoup de fautes pour nous

---

(1) Ces sujets proposés par Mademoiselle à Saint Vincent furent traités par lui dans une série de Conférences de l'année 1646.
13 Février 1646. — Amour de notre vocation, et du service des pauvres.
1646. — Indifférence pour les lieux et les œuvres.
19 Août 1646. — Respect mutuel et cordial que nous nous devons.
22 Octobre 1646. — Sur le murmure et la médisance.

humilier, autrement la superbe qui est un péché mortel nous damnerait.

Nous enverrons, s'il plaît à Dieu, la charrette au plus tard jeudi : vous reviendrez en deux jours pour ne pas faire si grande traite à cause de la faiblesse de notre chère soeur que je salue de tout mon coeur. J'espère que son retour sera très utile pour sa santé. Saluez bien aussi ma chère soeur Magdeleine et nos autres soeurs et je vous prie de dire à ma soeur Clémence que nous avons grande consolation d'entendre de ses nouvelles et que je la prie de patienter encore un peu à faire ici un voyage ; elle ne perdra rien, ayant sujet d'exercer beaucoup de charité et de douceur avec complaisance à notre pauvre chère malade que nous ferons aussi revenir, Dieu aidant, sitôt qu'il plaira à Notre Seigneur. Encore que les frais du charriage ne soient pas aux dépens de l'hôpital, il est juste néanmoins que ceux des personnes, hormis la vôtre, y soient. Je crois que vous ne manquerez pas de prendre le nécessaire pour soulager la malade ; vous ferez votre adieu à Monsieur le Curé comme le bonjour, assurez toutes nos soeurs de notre affection, et me croirez en l'amour de Jésus Crucifié,

Ma chère Soeur,

Votre très humble soeur et servante, etc.

N° 685

133 — Sans adresse. Petite note au sujet de l'envoi des Sœurs au Mans.

Le Mercredi 3 Mai 1646.

Nous ne manquerons pas Dieu aidant à l'envoi de nos sœurs si demain (1) elles peuvent. Celles de St Jacques recevront la bénédiction de Monsieur Vincent de qui il faut savoir, s'il vous plaît, si il ne serait point utile que Monsieur de Marillac écrivît à quelques uns des principaux de la ville qui lui sont parents, pour les assurer que nos sœurs ne troubleront en aucune manière les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, auxquels ils rendront toute obéissance et sujétion dues. Mais, je crois nécessaire que leur confesseur soit de la Mission. Il faut bien prier pour cet établissement à ce que je vois, la volonté de Dieu soit faite.

Il y aurait difficulté que les six sœurs se dussent nourrir elles-mêmes et entretenir, sur les cent écus, savoir si l'intention de Monsieur Portail n'est pas les bailler à Messieurs et que les sœurs soient vêtues et nourries de la maison avec les Pauvres.

(1) Le départ des Sœurs eut lieu le 4 mai : Lettre de saint Vincent à Monsieur Portail, du 3 mai 1646.

134 — Règlement pour les sœurs allant au Mans.

Mercredi 3 Mai 1646

Ma sœur Jeanne Lepintre portera au Mans un cœur tout de charité, tant pour les pauvres malades que pour les sœurs qu'elle mène, et celles qu'elle trouvera.

Elle aura grand soin de supporter et bien édifier les Filles premières qu'elle (trouvera) à l'Hôtel Dieu, et essayera tout doucement de les ranger à la pratique de leurs règles, selon que Monsieur Portail leur ordonnera; leur porteront un respect cordial. Elles porteront un grand

E respect à Messieurs les Administrateurs et obéissance au Supérieur de la Mission.

Elles nous donneront des nouvelles le plus souvent qu'elles pourront, nous avertiront de ce qui se passera entr'elles et des autres choses nécessaires à nous avertir.

S'il y a un apothicaire, elles s'assujettiront néanmoins à donner les lavements aux femmes et filles.

Elles se souviendront des avertissements de Monsieur Vincent, et particulièrement de celui de n'avoir aucune communication avec les hommes, mêmes ecclésiastiques, sans nécessité, et point en autre lieu que dans l'Eglise ou l'hôpital.

N° 758

Elles se souviendront de conserver entr'elles une grande douceur et support, avec ouverture de cœur et grande confiance en la sœur Servante pour tous leurs besoins.

Elles salueront de ma part tous Messieurs de la Mission, et leur porteront grand respect, n'abusant point de leur bonté et douceur, et conservant toujours la manière d'agir de la maison vers eux.

Par les chemins, se souviendront de faire le plus exactement qu'elles pourront leurs règles; d'aller à la descente du coche adorer le Saint Sacrement, à l'Eglise; à la réserve de celle qui sera envoyée à l'hôtellerie pour les besoins; et, si elles ont du temps, iront à l'hôpital voir quelques pauvres malades s'il y en a au lieu, se souvenant qu'elles ne sont au monde que pour aimer et servir Dieu et le prochain.

---

135. — A ma sœur Claude, à l'Hôtel-Dieu de St Denis. (1)

— Mademoiselle envoie la recette d'un médicament pour une sœur malade.

(1646)

Ma très Chère Sœur,

Je suis bien fachée de la renchute de ma sœur Geneviève; je vous

---

(1) – « Le 22 Août 1645, suivant le résultat du conseil de Monseigneur le Prince de Conty, abbé de St Denis.... Mademoiselle Le Gras a donné trois filles de la Charité pour servir les pauvres malades de la ville de St Denis. » – Traité fait avec Mademoiselle Le Gras. Règlement du service des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu et de l'Ecole. De la main de Mademoiselle. (Archives Nationales, 6166.)

N° 594.

prie de lui faire le mieux que vous pourrez. Les eaux cordiales lui sont bien propres mettant, dans la moitié d'un demi setier, un demi gros de confection d'hyacinthe, et de fois à autre lui en donner une cuillerée ou deux, loin du repas.

J'ai tous les déplaisirs du monde de ne vous pouvoir envoyer une de nos sœurs, mais il est tout à fait impossible; nous en avons si peu qu'il n'y est jamais pas une à l'ouvrage dans la Grande (maison) et plusieurs sont si infirmes que si elles étaient ailleurs elles seraient aussitôt malades. Vous ne me mandez point combien vous avez de malades ni aucune chose. Je supplie la bonté de Dieu vous conserver et suis en son très saint amour, Ma chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Mes très affectionnées recommandations à nos chères soeurs et à la malade que je la prie, pour l'amour de (Dieu) de bien aimer l'état auquel la divine Providence la met.

---

130. — A ma sœur Magdeleine.

Mademoiselle la charge d'encourager la sœur Marie Despinal qui est gravement malade, et une autre tentée de quitter sa vocation.

23 Mai (1646)

Ma Très chère Sœur,

Je suis bien en peine de l'état de notre bonne sœur Marie Despinal,(1)

---

(1) Sœur Marie Despinal morte en 1647. Mademoiselle Le Gras en annonçant son décès,

si Dieu nous la laisse encore sur terre, saluez la bien de notre part et lui dites que je la prie de faire tout ce qu'elle pourra pour se bien porter, pour bien employer le reste de ses jours au service de Dieu. Oh! qu'elle aura d'amour compatissant aux pauvres malades après un si grand exercice de souffrance, que j'espère que la bonté de Dieu aura bénie de grande assistance et consolation.

Mais que vous m'étonnez et m'affligez de la peine de notre pauvre sœur! Depuis quand vous apercevez-vous du dégoût de sa vocation; assurez-la bien qu'elle sera la bienvenue, et si elle désire se retirer pour servir, dites-lui que nous aurons un soin très particulier pour la placer; c'est pourquoi elle doit bien s'empêcher de faire la faute de se retirer comme une vagabonde. Monsieur son frère que je vous ai mandé être de la Mission ne la souffrira pas demeurer ainsi volontaire. Je m'étonne que nos sœurs soient ainsi agitées, vu le grand emploi qu'elles ont; je les prie de renouveler souvent le désir de faire toutes leurs actions en la vue de Dieu et pour son amour, et penser à la grande grâce que sa bonté leur a faite de les appeler en un si saint emploi, auquel tant de personnes qualifiées sont employées, et s'y exercent avec tant de ferveur qu'elles n'ont pas le temps de faire tant de réflexions sur elles-mêmes, ni d'être si occupées à la recherche de leur propre satisfaction.

J'espère que vous aurez bientôt Monsieur Portail. Sitôt que

dit « que dès son entrée à la maison, elle a témoigné un vrai appel de Dieu ; en sa persévérance et n'a fait paraître aucune imperfection. »

N° 131.

Messieurs auront résolu de demander de nos sœurs pour le besoin que vous m'avez mandé, nous vous en enverrons moyennant la grâce de Dieu. Je salue de cœur et d'affection toutes nos chères Sœurs, je les prie de recevoir ce que je vous mande par celle-ci comme si elle était pour chacune en particulier. Toutes nos sœurs saines et malades se recommandent à leurs prières et à vous, de qui je suis, Ma Très Chère Soeur,

La très humble sœur et affectionnée servante, etc.

137. — A Saint Vincent.

Mademoiselle le prie d'offrir toute la petite Compagnie le lendemain à la sainte Messe; lui parle d'un tableau et de ses inquiétudes d'être sans nouvelles de son fils.

24 Mars 1646.

Monsieur,

J'ai grand sujet de m'humilier voyant la conduite de Dieu sur moi qui suis indigne de la grâce que je désirais, avant notre très chère fête de l'Incarnation, pour me servir de préparation. Je supplie la bonté de Dieu que ce puisse être avant la clôture de Pâques, et que votre indisposition cessant vous soyez en parfaite santé pour cela, et pour tout ce que notre bon Dieu veut de votre charité; je la supplie par le très saint amour de Jésus, de nous bien encore donner à lui, et offrir demain à sa sainte Mère, ce tableau dédié pour l'ornement d'un autel sous le beau titre de son nom;

lui demandant de toutes nouvelles assistances pour mon fils, de qui je n'ai point de nouvelles depuis le septième de ce mois, ce qui me met bien en peine; aussi est-ce que je n'ai point eu de nouvelles de la Mère Supérieure de la Visitation de Tours, ni de Monsieur d'Esvre: cela me met bien des craintes en l'esprit. Je vous supplie aussi bien humblement, mon Très Honoré Père, de me faire la charité de nous voir au saint Autel de vain toute notre petite Compagnie, fautive et dure de cœur, pour l'exécution de la très sainte volonté de Dieu en nous. Oh! mon Très Cher Père, si notre bon Dieu vous en fait voir le sujet que je vous paraîtrai effroyable; je ne vois rien en moi qui ne soit criminel, qu'une bien faible volonté de mieux faire. Aidez votre indigne Fille par vos saintes prières et charitables avertissements, à être toute à Dieu et à obtenir de sa bonté qu'il regarde en pitié son pauvre fils.

Voilà un livre que Monsieur Guérin, confesseur de nos sœurs de St Gervais vous envoie par elles; il nous en a aussi envoyé un: Dieu veuille que nous en tirions profit pour sa gloire. Je vous demande, dans la plus grande humilité que je puis, prosternée de cœur et d'affection à vos pieds, votre sainte bénédiction, pour attirer sur ma pauvre âme les grâces dont elle a besoin pour être véritablement

Mon Très Honoré Père,

Votre très obéissante fille et très humble servante, etc

La veille de l'Incarnation du Fils de Dieu.

N° 112.

138 — A Monsieur Portail

Mademoiselle demande des nouvelles des sœurs du Mans, et attend le règlement.

11 Mai 1646.

Monsieur,

Je vous supplie très humblement de prendre la peine me mander l'état auquel vous avez laissé nos sœurs, et me donner les avis dont nous avons besoin pour avoir intelligence avec elles par lettres, pour les difficultés qui pourront survenir entre elles et les autres filles.

Je vous supplie aussi, Monsieur, me faire le bien me mander comme vous êtes convenu nous envoyant cette bonne fille de l'hôpital, tant avec les administrateurs comme avec elle ; si c'est purement pour être des nôtres, sans obligation à la renvoyer qu'en la manière que nous faisons des autres. Combien de temps vous jugez nécessaire que nous laissions là ma sœur Jeanne Lepintre, et si nous pouvons espérer votre retour dans l'année présente ? Obligez-nous, Monsieur, en quelque lieu que vous soyez, de nous donner de fois à autres de vos chères nouvelles. Il faut que je vous dise, en vérité, que votre absence coûte beaucoup à toute la Compagnie ; nous l'éprouvons tous les jours de plus en plus.

Dieu soit béni de toutes choses, et sa sainte volonté préférée à tout ! Nous espérons beaucoup de votre assistance devant Dieu.

Arch. de la Mission : Prem. Comp.

Toutes nos sœurs, vos chères filles, ont une joie très particulière d'entendre que vous vous souvenez d'elles, et vous saluent de tout leur cœur, vous assurant qu'elles prient bien Dieu pour vous, et leur Sœur Servante serait trop ingrate si elle y manquait.

Ste

J'espère de votre charité non pareille que vous nous enverrez notre règlement le plus tôt que vous pourrez, et les instructions dont nous avons besoin pour en faire usage, afin que les peines que votre charité a prises pour nous soient suivies du bien que vous avez prétendu, ce que j'espère, aidées de vos saints sacrifices et prières. Je vous en supplie très humblement pour l'amour de Dieu auquel je suis, Votre très obéissante servante, etc.

139 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle lui exprime la part qu'elle a prise à la perte de M. son père; lui demande des prières pour sa retraite.

11 Mai (1) 1646.

Monsieur,

Je vous rends grâces, très humbles, de la peine que vous prenez toujours pour nous, qui ne le méritons pas ce bien. Je n'ai point écrit à M. Portail sur le sujet que votre charité m'a fait le bien me mander, à cause

(1) Mademoiselle commençait sa retraite préparatoire à la Pentecôte, qui, cette année-là, était le 20 mai.

N° 308.

que déjà je l'avais prié de parler à M. Ratier, avant nos sœurs, pour qu'il fût informé de leurs dispositions en particulier. Je ne manquai pas, Monsieur, sitôt que je sus l'extrémité du mal de défunt Monsieur votre Père, d'en avertir M. Vincent et M. Lambert; comme aussi, depuis son décès, pour faire recommander son âme aux prières de leur Compagnie. Les obligations que nous vous avons, Monsieur, sont assez de témoins que nous n'avons pas manqué à notre devoir en ce sujet le moins mal que nous avons pu. Je fus bien fâchée de ne pouvoir me donner l'honneur de voir Madame votre sœur à St Lazare, ni de l'aller recevoir chez elle avant son partement. J'espère de sa bonté qu'elle ne laissera de me faire le bien de me conserver l'honneur de sa bienveillance avec la créance que je l'honore très particulièrement. Je vous supplie, pour l'amour de Dieu, Monsieur, d'offrir à sa bonté, au Saint Sacrifice, tout ce que votre charité peut penser qu'il veut de moi à ce que l'emploi de quelques jours de retraite que je commence aujourd'hui, lui soit agréable et me croyez, s'il vous plaît, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur,

Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

P. S. — Je vous supplie, très humblement, Monsieur, si vous écrivez à Monsieur Ratier, prendre la peine de lui mander de parler bien ouvertement à Monsieur Portail, de tous les besoins de nos sœurs.

N° 508.

140. — A M. Portail, au Mans.

Mademoiselle lui exprime le regret des embarras que lui cause l'établissement des Filles de la Charité. Si on ne peut s'en arranger il y en aurait quatre de bien reçues à Angers. — Nouvelles de la Communauté. — Sœur Marie Despinal, et sœur Andrée d'Issy, toutes deux administrées.

25 Mai 1646

Monsieur,

Si votre charité n'avait point reconnu nos misères dès il y a longtemps, je dirais que notre bon Dieu vous les ferait expérimenter dans la peine qu'il veut que vous ayez, en la négociation de l'affaire à laquelle vous travaillez si généreusement, pour le service de ses pauvres. Ce nous est une grande confusion, de penser qu'il n'y ait que nos lachetés et mauvaises dispositions qui causent tant de trouble au sujet de notre emploi. Je vous prie de demander pardon à Dieu pour nous, et nous vouloir pardonner, et Monsieur Gallais [1] aussi, tout le mal que nous vous faisons. Nous avons grand sujet de louer Dieu de tout ce qu'il fait par vous, et que sa Providence vous ait commis cette affaire ; il n'appartient qu'à sa bonté de faire des desseins et de les conduire. Si sa Providence ne nous veut pas là nos sœurs d'Angers en recevront du soulagement, car je crois, que Messieurs les Administrateurs

(1) Gallais Guillaume, prêtre de la Mission, né à Rouguenas, diocèse de St Brieuc en 1615, entré dans la Congrégation le 7 Avril 1639. Il était supérieur de la mission du Mans à l'époque où Mademoiselle Le Gras écrivait à Monsieur Portail.

N° 898.

sont résolus d'en demander encore quatre, et notre bonne sœur Marie Despinal que l'on nous a mandé, y avoir trois jours qu'elle était à l'agonie, ce qui nous fait croire que Dieu en aura disposé.

Quand votre charité sera à Angers, vous saurez les bonnes dispositions de son âme pour l'affaire la plus importante de notre vie. Je vous supplie, Monsieur, remerciez Dieu pour les grâces que sa bonté lui a faites : vous êtes fort désiré en ce lieu de toutes nos sœurs, et le besoin de deux ou trois vous y appelle fortement. Je crois que vous avez reçu la lettre par laquelle je vous suppliais de prendre la peine de parler à Monsieur Ratier, et au confesseur des Religieuses de Ste Marie, nommé Monsieur Tonnelier, avant aller à l'hôpital, comme aussi, je vous en supplie très humblement, et de prendre toutes les assurances possibles des filles qui vous doivent être présentées pour venir parmi nous. Je vous supplie aussi, Monsieur, avant partir du Mans, de parler à Madame du Clos qui ne cesse d'écrire à notre bonne sœur Jeanne Delacroix, pour lui donner le scrupule d'avoir quitté sa mère, et de savoir au vrai si sa dite mère a besoin d'elle, ou de sa sœur Renée, dernière que vous avez envoyée, laquelle nous a dit que sa mère même vous avait prié de la recevoir. Elles sont toutes trois de bonnes filles, pourvu qu'il n'y ait rien de caché comme je le crois.

Nous ne fûmes jamais en si grande nécessité de filles que nous sommes ; nous en avons bien douze de malades ou infirmes, particulièrement notre sœur Andrée qui est à Issy, que nous ne pensons pas pouvoir vivre que peu de temps ; elle a eu l'Extrême-Onction il y a quelques

jours. Je la recommande à vos prières et suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante, etc.

---

141. — A ma sœur Jeanne Lepintre, au Mans.

Mademoiselle lui recommande le respect envers les Prêtres; et de ne se pas lier d'attache avec les dames.

25 Mai.

Ma Très Chère Sœur,

Dieu soit béni de sa conduite sur vous, en tout votre voyage, particulièrement de la bonne santé qu'il vous y a donnée et de tous les rencontres et contradictions que vous m'avez mandées. Je crois que sa bonté vous aura fait la grâce de ne vous point ennuyer de ne rien faire, puisqu'il ne nous importe que nous fassions pas. C'est assez que Dieu sache que nous sommes toutes prêtes à travailler quand il lui plaira nous employer. Il est vrai, mes chères sœurs, que vous êtes beaucoup à charge à nos bons Messieurs, mais vous n'en devez pas avoir peine, puisque vous savez leur charité. Payez-les bien de la monnaie qu'ils prétendent, qui est une grande soumission à Dieu, et que toutes vos paroles et actions soient à édification au prochain. Si la Providence veut que vous demeuriez là, essayez à prévoir les avis que vous aurez à demander avant que Monsieur Portail s'en aille. Je vous prie, ma Sœur, de prendre garde que toutes nos sœurs

R

N° 602

aient une grande modestie et retenue, et surtout qu'elles portent un grand respect aux prêtres, prenant garde de ne point abuser de leur grande bonté et douceur, à ce que la vertu qu'ils exerceront, d'humilité et charité, ne vous soient à confusion, si vous ne les imitez. Saluez bien la bonne Madame du Clos de ma part et lui soyez bien reconnaissante de la charité qu'elle exerce pour vous; mais, au nom de Dieu, mes sœurs, prenez garde, si vous demeurez, de ne vous lier d'attache avec pas une dame, pour ne vous pas engager à beaucoup perdre de temps. Si vous voyez la mère ou la sœur de ma sœur Salomée faites-leur ses recommandations et les nôtres, et les assurez qu'elle se porte bien, et dites à la mère que sa fille la prie d'écrire à son père. Priez Dieu pour notre bonne sœur Marie Despinal que nous croyons être devant Dieu; Monsieur Ratier nous a mandé beaucoup de bien d'elle. Toutes nos sœurs vous saluent de tout leur cœur. Nos trois sœurs du Mans (1) se portent bien, grâces à Dieu. Vous ferez leurs recommandations à ceux qui vous en demanderont des nouvelles et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, Mes Très Chères Sœurs Votre très humble sœur et affectionnée servante, etc.

P. S. Assurez-bien nos chères sœurs de notre affection et soigneux souvenir.

---

(1) Postulantes du Mans; Mademoiselle ne les appelait pas ainsi habituellement; mais leur donnait aussitôt le titre de sœurs.

N° 602

142 — A mes sœurs Barbe (1) et Marie.

Au sujet des Enfants trouvés. — Mademoiselle refuse le titre de Révérende Mère.

Le jour St Jean 24 juin (1646)

Mes très chères Sœurs,

Dieu soit béni de la force et du courage qu'il vous donne en tous vos travaux; vous faites de merveilleux exploits. Vous ne nous avez point mandé si vous avez donné charge que l'on rapporte cette fille que Mme Saugé a payé les nourritures. Il me semble que vous n'avez pris le chemin qui vous avait été proposé. Sitôt que je saurai la résolution des Dames, je la manderai à ce bon greffier qui est si charitable. Ne manquez pas, je vous prie, de renvoyer tous les enfants que vous trouverez qui marchent bien tout seuls, et de faire sevrer ceux qui sont au dessus de dix huit mois.

M Monsieur Vincent a vu vos deux lettres, mais il n'approuve pas la qualité de Révérende Mère. Oh! mes Sœurs, ce n'est pas à nous qu'il faut user de ces termes, c'est pourquoi je vous prie de parler plus simplement.

Les dames sont d'avis que l'on vende les hardes qui sont saisies, mais qu'on les tienne toujours saisies jusqu'à ce que l'on sache que sont devenus ces

(1) Cette lettre est seulement signée par Mademoiselle, et ne porte pas d'autre adresse; mais il est présumable que cette Sœur Barbe est Barbe Bailly, employée aux Enfants-Trouvés pendant ses premières années de vocation; ici elle semble être dans un petit établissement ou en visite des Enfants-Trouvés dans l'Ile de France.

Arch. de la Mission nº 29.

deux enfants je le manderai à ceux qui faut. Je vous prie de vous conduire le plus doucement que vous pourrez vers toutes ces pauvres gens que vous rencontrerez de cette façon là.

Mandez-nous de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez et me croire en l'amour de Notre Seigneur Crucifié, Mes Très Chères Soeurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Vous n'avez que faire d'aller à Nanteuil, si cela vous détourne, parce que ma sœur Andrée est venue qui nous en a dit des nouvelles.

---

143 — A ma sœur Jeanne Lepintre.

Mademoiselle lui dit d'envoyer un paquet à Mademoiselle de Lamoignon ou a Madame de Mesmond.

(1646)

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie la bonté de Dieu être à jamais votre conduite.

Je vous prie d'envoyer promptement ce paquet à Mademoiselle de Lamoignon et si elle n'y est pas il les faudrait porter à Madame de Mesmond(1) et au cas que Madame de Mesmond fût aux champs il faudrait les rapporter à Mademoiselle de Lamoignon et faire demander chez

---

(1) Voir lettre 77, page 121.

N° 141

l'une et chez l'autre, si Madame de Mesmond n'a point laissé de papier pour nous envoyer. Priez pour nous; mes péchés sont cause que nous ne sommes pas encore assurées de demeurer ici.[1] Saluez toutes nos chères sœurs. Si vous avez quelque chose à me mander, je vous prie de le faire, mais ne faites pas trop tarder notre sœur.

Je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, Ma chère sœur, Votre très humble et très affectionnée servante, etc.

P. S. Mandez-moi des nouvelles de nos sœurs malades.

---

144 — A ses Officières avant son voyage de Nantes.

5 Juillet 1646.

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous laisse, pour vous conformer en tout à la très Sainte Volonté de Dieu, le pacte que nous avons fait toutes ensemble de ne jamais trouver rien à redire à la conduite de la divine Providence, et de nous y abandonner entièrement; prenons, vous et moi, pour exercice de la pratique de cette promesse que tant de fois nous avons renouvelée, l'exécution de ce voyage.

Ma sœur Jeanne Lepintre vous savez que cette même Providence

---

(1) Mademoiselle était sans doute allée visiter un nouvel établissement aux environs; Saint-Denis ou Fontainebleau.

N° 143.

vous a fait nommer par notre très Honoré Père la sœur Servante de toute la Compagnie; j'espère que Dieu vous fera la grâce d'exercer fidèlement votre charge. Quant aux choses d'importance quand vous ne pourrez avoir l'ordre de Monsieur Vincent vous le prendrez de Monsieur Lambert, et communiquerez autant que vous le pourrez ce que vous aurez à faire à nos deux sœurs vos co-officières, avec grande douceur et cordialité tous les quinze jours.

Ma sœur Anne vous aurez soin avec ma sœur Jeanne des malades de dehors à panser, et de l'apothicaire, et prendrez garde aux sœurs qui servent les malades de St Laurent, vous faisant rendre compte de la manière qu'elles les servent, dont elles se conduisent vers les Dames, et si elles ont soin de leur rendre compte, et surtout qu'elles fassent bien les remèdes et conservent leurs drogues. La sœur Marguerite le soin sera chez nous, portière toujours, ma sœur Marguerite de Vienne la cuisinière, quoiqu'elle puisse de fois à autre aller aux pauvres.

Je crois que ma sœur Marguerite sera revenue d'Angers; je vous prie, ma sœur Jeanne, après qu'elle sera reposée, la mettre en retraite avec quelque autre qui la désirera faire. Ma sœur Jeanne Fouré vous l'envoierez à l'hôpital des Enfants, pour être infirmière avec ma sœur Jeanne Baptiste, et vous donnerez une des deux sœurs qui sont avec ma sœur Antoinette à ma sœur Vincent si elle en désire, et qu'elle pense que ces Dames ne se fâchent point que l'on les change si souvent. Ce n'est qu'à cause qu'elle ne sait pas lire, et cela lui fait peine; que si elle s'en

N° 143

peut passer jusques à notre retour à la bonne heure. Vous baillez cette sœur à ma sœur Phélix à St Nicolas. Je voudrais bien que ma sœur Rose attendit notre retour à faire la retraite, à cause qu'elle est un peu scrupuleuse, et la faut servir tout autrement que les autres.

Monsieur Vincent a trouvé bon que quelques unes de nos sœurs fassent quelques visites à celles des paroisses, tous les huit ou dix jours à savoir: Ma sœur Henriette à St Sulpice; ma sœur Geneviève de l'Hôtel Dieu à St Barthélemy, St Séverin et St Etienne; ma sœur Barbe, St Gervais, et St Jacques de la Boucherie; ma sœur Antoinette St Jacques du Haut Pas; ma sœur Hellot les Galériens et St Leu, et toutes en cette manière, mes chères sœurs, vous envisagerez cette action comme une chose d'importance que vous faites en vue de Dieu, et de la sainte obéissance et pour cela vous commencerez par un acte d'humilité, jetant la vue sur vos défauts et infidélités; et pour honorer les actions du Fils de Dieu vous vous proposerez l'imitation de sa grande douceur. Vos visites ne leur paraîtront que cordialité et dans vos discours affectionnés, vous ne vous entretiendrez que de vos emplois, de la grâce que Dieu vous a faite de vous y appeler, mais que vous avez regret de ne vous en pas bien acquitter, que vous connaissez bien qu'il est nécessaire de penser souvent qu'est-ce que Dieu demande de nous: une grande douceur envers les pauvres, un grand respect envers les prêtres et Messieurs les médecins, et les dames; sans cela je vous avertis que nous deviendrons insolentes jusques à un tel point que les dames seront contraintes de nous chasser, et (l'écrit n'est pas terminé.)

N° 143.

145 — A Monsieur Portail à St Méen.

Mademoiselle lui annonce qu'elle a conduit soeur Turgis pour Richelieu et six soeurs pour Nantes. Le prie instamment de lui envoyer le règlement.

Du bateau, proche de Tours. 30 Juillet 1646.

Monsieur,

Je ne savais pas le rebut du retardement d'envoyer une soeur à Richelieu; mais la Providence nous a fait voir qu'il fallait que ce fut ma soeur Turgis à laquelle Dieu n'a fait penser que justement au temps nécessaire pour la faire venir à Paris: pour ce sujet le nom de Dieu soit béni! qui a la bonté de suppléer aux défauts et imprudences de sa chétive créature; j'envie son bonheur si elle est si heureuse de vous rencontrer.

Je vous supplie, Monsieur, de bien faire connaître ses fautes, car je lui en attribue beaucoup[1] pour le sujet de leur mauvaise intelligence, car sous son apparente douceur et charité, il y a bien de la recherche de sa satisfaction et vaine estime; mais cela lui est tout à fait caché, car elle a bien envie d'être parfaite: Dieu veuille que ce soit pour la pureté de son amour.

Si notre soeur Turgis s'affectionne et prend à tâche la pratique des règles, j'espère que les fautes des autres seront effacées, aidées de la bonne

(1) Il semble que cet alinéa ait trait à la soeur qu'on retire de Richelieu et non à la Soeur Turgis.

N° 894

conduite de vos Messieurs. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de faire la charité à nos sœurs de les avertir du respect qu'elles leur doivent, et l'importance qu'il y a qu'elles ne se familiarisent; et surtout l'état qu'elles doivent faire des avis qu'ils auront la bonté de leur donner.

Je pense aussi, Monsieur, qu'il sera bon les avertir que, dans les occasions de parler à quelques-uns de la Maison[1] qu'il ne faut pas que la consolation qu'elles en ressentent empêche la retenue et grande modestie: j'ai remarqué en d'autres qu'elles ont beaucoup manqué en ces rencontres et que cela est de très grande importance. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de toutes les peines que vous avez prises pour nos pauvres sœurs d'Angers; je loue Dieu vous avoir donné cette charité et le supplie que je ne sois pas l'homme ennemi qui aille jeter la zizanie parmi le bon grain que vous y avez semé.

Vous nous avez bien obligées de nous envoyer la conférence pour notre sœur défunte. Monsieur de Croisille nous est venu voir, qui nous a fait remarquer la conduite admirable de la Providence sur cette âme pour la sauver. Monsieur Lambert nous a envoyé la copie de la requête faite à Monseigneur de Paris où est inséré le principal de nos réglements; mais ce n'est pas l'entier que Monsieur Vincent nous donna après l'avoir expliqué en une conférence et que votre charité promit me rendre. Au nom de Dieu, Monsieur, je vous supplie nous la faire donner, car nous n'en avons nulle copie. Je crois qu'il n'y a encore rien de

[1] venant de la Maison de Paris.

N° 894.

fait; si vous avez quelques avis à me donner pour nos sœurs d'Angers, je crois, Monsieur, que vous me pourrez adresser là une lettre par la voie de Monsieur l'Abbé de Vaux ou Monsieur Ratier. J'espère y reposer au retour de Nantes, où nous menons six de nos sœurs et prenons en passant notre sœur Jeanne de Chinon et laisser à sa place sœur Perrette de Sedan.

Aidez-nous bien de vos saints sacrifices et prières, je vous en supplie, et croyez que toutes vos filles ont un très tendre souvenir de toutes les charités qu'elles ont reçu de vos bontés, et souhaitant votre retour ainsi que moi dans la soumission que nous devons à la très sainte volonté de Dieu, en laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très humble servante, etc.

---

146 — Pour ma sœur Hellot. (copie)

Mademoiselle la prie de lui écrire une fois la semaine.

(1646)

Ma très Chère Sœur,

Si votre cœur a été si sage que vous me le mandez, oh! je l'aime de tout le mien et encore plus, car puisque c'est l'amour de Dieu qui produit en lui tous ces effets, il le faut honorer et chérir. Je supplie ce saint

Arch. de la M. nº 25.

amour l'embraser tout. Je pense que notre voyage ne sera pas si long que nous pensions, car notre bonne santé nous a empêché de séjourner à Orléans et à Angers tant que je pensais. J'ai mandé quelque chose à ma sœur Jeanne de ma sœur Jeanne de là; + (2) mais j'ai oublié lui dire que si l'on lui écrit pour réponse de ce qu'elle désirait que, soit vous, ou ma sœur Jeanne que l'on lui mande que, quand je serai revenue, l'on lui donnera la résolution qu'elle demande, comme il faut faire, aussi à toutes celles qui demanderont quelque chose d'extraordinaire et que vous ne pourrez avoir l'avis de nos Messieurs. Quand vous leur écrirez, ~~s'il vous plaît~~, quand ma sœur Jeanne vous en priera, quand ce sera elle qui écrira elle signera ses lettres. J'attends bien, chère sœur, que vous m'écrirez tous les voyages, au moins une fois la semaine, et me manderez des nouvelles de votre cher cœur, de Monsieur Vincent, Monsieur Holden (1) auquel je ne puis écrire pour le présent, et aussi de mon fils et de ma petite sœur Anne, car je serais bien aise de savoir qu'elle travaille à se faire toute vertueuse. Sa bonne tante se porte bien. Je crois que vous aurez reçu une grande lettre qui répond à tout ce que vous me mandez; si elle avait été perdue ou que vous eussiez quelque difficulté, vous ferez bien d'aller trouver M. Vincent et je vous en prie: Tout ce que vous avez fait pour St Denis

(1) Henri Holden, né en 1596 dans le Comté de Lancaster, vint en France en 1618, demeura près de cinq ans au collège des Anglais, à Douay, et termina ses études théologiques au collège de Navarre. Reçu docteur en 1636, il se retira vers la fin de sa vie dans la Communauté de St Nicolas-du-Chardonnet, où il mourut le 14 Mars 1662.

2 + abreviation pour Jeanne de la Croix

Arch. de la Mission, no 25.

est bien fait, je leur mande ce qu'elles auront faire. N'ayez jamais de scrupule de ce que vous me mandez et (vous) me direz. J'espère de la bonté de Dieu que comme il nous a fait la grâce de nous donner la volonté de ne travailler que pour sa gloire et le bien de nos soeurs et tous nos prochains qu'il ne se tiendra point offensé de toutes les manières dont nous agirons pour ce sujet; il est trop bon, ma chère soeur, aimons-nous bien en lui, mais aimons-le en nous, puisque nous sommes à lui. C'est en son saint amour, Jésus Crucifié, que je suis, ma chère et bien aimée soeur, Votre très affectionnée soeur et très humble servante, etc. L. de M.

P. S. Je ne sais si je vous ai mandé de demander à notre soeur Jeanne de faire réponse à nos soeurs, ou d'attendre qu'elle vous le dise, bonne soeur, mais dites bien à toutes nos soeurs ce qu'il leur faut dire de ma part.

---

147 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui donne des nouvelles de son voyage.

11 Août 1646.

Monsieur,

Je reçus hier une lettre qui me parut en quelque façon être de votre charité, mais parceque je n'y vis aucune marque de votre écriture, je n'eus pas une petite peine pour l'appréhension que vous fussiez bien

S. Vincent [illegible] le 14 août

N° 57.

malade; mais j'ai été un peu soulagée parceque le bon frère Ducourneau[1] m'a fait la charité me mander. Au nom de Dieu, Monsieur, vous savez la nécessité que vous avez de prendre un peu de temps pour recouvrer votre santé, et pour essayer à en avoir pour le service de Dieu.

Je suis bien étonnée que vous n'ayez pas reçu la lettre que j'écrivis à votre charité à Orléans, où nous ne séjournâmes que la matinée du Samedi pour gâgner pays, tandis que notre bon Dieu me donnait assez de force. O! mon Très-Honoré Père, si votre charité savait les assistances de sa divine conduite, elle en serait reconnaissante pour suppléer à mes infidélités et ingratitudes. Je vous en supplie très humblement, pour le saint amour de Dieu. Je ne sais ce qui arrivera de cet établissement, auquel je n'ai point encore vu d'épines, que de petits murmures populaires;

---

(1) Bertrand Ducourneau naquit en l'année 1614, dans un bourg nommé Amou, proche de la ville de Dax, et du village de Pouy, lieu de naissance de Saint-Vincent. La Sainte Vierge l'avait pris sous sa protection dès sa plus tendre jeunesse, et lui en donna une preuve par une grâce extraordinaire qu'il reçut à Notre-Dame de Buglose vers l'âge de six à sept ans. A la mort de son père, qui ne lui laissait qu'un héritage de vingt écus, il commença à travailler chez un notaire; et quoiqu'il eût quatorze ou quinze ans il réussit au point de se rendre capable d'entrer chez un lieutenant en qualité de secrétaire. Par une suite de circonstances providentielles il vint faire un voyage à Paris; là, il fut amené à faire une retraite à St Lazare; et, sur sa demande, saint Vincent le reçut au nombre des frères coadjuteurs en Juillet 1644. Au bout de quelques semaines, saint Vincent lui ayant reconnu autant de sagesse que d'aptitude le prit pour son secrétaire. Bertrand Ducourneau conserva cet emploi jusqu'à la mort du Saint. Mademoiselle Le Gras et les sœurs l'estimaient beaucoup à cause de son dévouement à saint Vincent dont il s'était toujours appliqué à imiter, non-seulement les expressions, mais les vertus; tellement qu'un Procureur du Parlement disait reconnaître en lui un rayon de saint Vincent. Il mourut le 3 Janvier 1677.

N° 37.

mais tant d'applaudissements de tout le monde que cela n'est pas croyable. Nous n'avons séjourné que trois jours à Angers, d'où je me suis encore donné l'honneur de vous écrire; 4 ou 5 heures à Tours et sy, nous ne sommes arrivées à Nantes que le huitième jour d'Août, tant il nous a fallu être sur l'eau à cause qu'elle est extraordinairement basse; et quoique nous ayons fait tout ce que nous avons pu pour que l'on ne sût point le jour de notre arrivée, la bonne Madamoiselle La Carisière avait donné tel ordre, que l'on nous est venu trouver au bâteau, et menées après la visite du Saint Sacrement, chez Madamoiselle des Rochers, qui vous salue très humblement; et m'a témoigné un peu de douleur de n'avoir point eu de réponse de deux lettres qu'elle s'est donné l'honneur de vous écrire, depuis le décès de son bon mari qui était fort aimé et estimé en cette ville.

Je vous avais mandé quelque difficulté de demander Monsieur des Fouchères pour Directeur de nos sœurs; mais si je n'ai point d'autre ordre de votre charité que celui qu'elle nous donna, je ne vois point d'apparence de faire de choix que par son avis, et lui faire la proposition de désirer cela de sa charité. Il n'est point, comme l'on m'avait dit, Père des pauvres, et je ne vois point que M[elle] sa sœur pût rien gâter, car elle est très zélée et raisonnable et fait du bien, non seulement en cet hôpital, mais par toutes les maisons de piété et nécessité. Plût à Dieu, mon très honoré Père, que j'eusse assez de puissance et d'amour pour reconnaître le soin de la conduite de la divine Providence sur nous. O que je chanterais hautement ses louanges!

N.° 57

Il faut demeurer court et me contenter d'inviter la Cour céleste à en rendre la gloire à Dieu qu'elle pourra. Et vous, notre très Honoré Père, auquel notre bon Dieu fait connaître ses conduites sur nous, de suppléer à notre défaut.

Cette sainte Providence qui sait mes attaches à mes résolutions, a permis que nous ayons trouvé malade du genou, notre sœur que nous voulions amener ici, pour nous en faire prendre une autre qu'il était nécessaire de changer. O bénissons Dieu à jamais, pour ses miséricordes et moi très particulièrement de la grâce d'être, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante, etc.

P. S. Je crois que quinze jours de séjour ici avanceront bien nos affaires.

---

148 — A Monsieur Portail, à Richelieu.

Il ne faut pas mettre de voile — M. Vincent a permis une cornette de toile blanche. Remerciments pour sa visite à nos sœurs d'Angers. — Décision de M. Vincent sur les vœux.

13 Août 1646.

Monsieur,

Je vous puis dire que je crois que ç'a été la divine Providence, et non nous qui avons envoyé à Richelieu ma sœur Turgis à laquelle nous n'avons point pensé du tout, que la surveille que nous partîmes pour Nantes,

N° 734.

où nous sommes depuis jeudi au soir; mais je crois comme vous qu'elle y fera bien et aussi que cela lui servira d'être en ce lieu-là, n'ayant pas assez de force pour ailleurs, quoique pourtant elle y était destinée; j'espère avec la grâce de Dieu et vos saintes instructions qu'elles répareront le déchet qui a paru aux autres. Prenez garde, Monsieur, s'il vous plaît, que ç'a plutôt été la sœur Anne que la sœur Marguerite qui a introduit la manière de coiffure que vous me faites l'honneur de me mander; car je sais que son esprit a grande pente à faire l'entendue, la bien dévote et savante pour ne dire petite vaniteuse et cela partout, autant avec les dames qu'avec les pauvres, et aime à dire quantité de paroles d'humilité qui ont apparence d'affecter la louange. Voilà bien du mal, j'entends néanmoins, Monsieur, ne parler que des dispositions de la nature, et j'espère que la grâce en tirera du bien; je n'oserais rien vous dire sur cette proposition du petit voile sinon que je crois que M. Vincent l'appréhende grandement et avec raison, quoique plusieurs fois je lui aie fait la proposition non pas d'un voile, cela est tout à fait à craindre, mais de quelque chose qui peut un peu cacher le visage du grand froid et du grand chaud, et pour cela nous a permis que les sœurs nouvellement coiffées portassent une cornette de toile blanche sur leur tête dans ces besoins; mais pour du noir, oh! Monsieur, cela ne me paraît point faisable. Pour les défauts que vous avez remarqués et quantité d'autres inconvénients, il faut, je crois, attendre là-dessus la résolution de M. Vincent. Dieu soit béni, Monsieur, que cet usage soit cessé. En attendant, je suis les coutumes de ce lieu et ne sais pas s'il serait expédient

C

N° 754

que nos sœurs en usassent plutôt que de quelque autre particulière. La divine Providence ayant prévenu la connaissance de votre avis au sujet de ma sœur Brigitte nous a fait treuver ma sœur Jeanne malade en état de ne pas pouvoir partir d'Angers, ce qui nous fit résoudre d'emmener ma sœur Brigide ayant aussi connu son besoin. Dieu n'est-il pas admirable en ses conduites sur notre petite Compagnie ? Je vous supplie, Monsieur, lui en être reconnaissant pour suppléer à nos ingratitudes.

Que votre humilité fait bien la leçon à mon orgueil ! je vous dirai, Monsieur, que la dernière fois que je parlai à M. Vincent des vœux, je le vis dans la pensée de résoudre si, pour les commençantes, ce serait pour quelque temps ou pour toujours, et je crois qu'il aura pris cette résolution pour la fête de la mi-août, auquel temps sa charité avait remis plusieurs de nos sœurs et m'ordonna pour cela d'en laisser mémoire à M. Lambert. Que ce m'eût été une grande consolation d'avoir l'honneur de vous voir ! et de savoir à peu près le temps qu'il vous faut pour parachever les affaires que la très Ste volonté de Dieu vous a commises. Puisque vous allez en Gascogne, oh ! Monsieur n'oubliez pas de vous y faire bien savant, pour me répondre à toutes les interrogations que je vous ferai pour une plus grande connaissance de la personne qui nous est la plus chère au monde. Que j'ai trouvé de satisfaction des peines que vous avez prises à Angers et me suis étonnée après cela des petites faiblesses qui sont encore demeurées à nos sœurs, pour lesquelles et pour moi la plus nécessiteuse, je vous supplie continuer vos saintes assistances auprès notre bon Dieu, pour nous obtenir

N° 754.

les bénédictions dont nous avons besoin et particulièrement sur nos sœurs de cet hôpital qui est extrêmement difficile à servir.

Je suis continuellement accablée de visites, ce qui ne me donne pas le temps de pouvoir faire réponse à ma sœur Turgis, je vous supplie lui faire mes excuses et me croire toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur,

Votre très obéissante et très humble servante, etc.

---

149 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Paris.

Mademoiselle lui donne des nouvelles de son voyage de Nantes, et demande que plusieurs sœurs lui écrivent.

(1646)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis étonnée de ne recevoir aucune de vos lettres, que celles que vous prîtes la peine nous écrire le samedi, dont nous avions parti le jeudi précédent, par laquelle vous ne me mandiez pas beaucoup de sujets. J'attends de jour à autre que vous nous fassiez plus savante. Dites, je vous prie, à nos chères sœurs qui vous demanderont de notre retour que nos affaires s'avancent fort, et que je les prie toutes de remercier Dieu des bénédictions que sa bonté donne à cet établissement. S'il nous continue ses grâces vous nous verrez bientôt; mais nous avons été 14 jours sur les chemins, et je crains qu'il nous y faille bien être autant à notre retour. La très sainte volonté de Dieu soit

N° 562

faite. Je me suis si bien portée qu'il ne faut plus craindre d'entreprendre de grands voyages, ni quoique ce soit de tout ce que la volonté de Dieu fait entreprendre pour son service en celui des pauvres. Ce sont vos prières, mes très chères sœurs, qui attirent de la bonté de Dieu toutes ses grâces, soyez-en bien reconnaissantes, et travaillez toutes à acquérir la perfection et la fidélité que Dieu demande de vous. Oh! que nous serions misérables et indignes de Dieu si notre lâcheté nous y faisait manquer! Si vous voyez mon fils je vous prie lui dire que je m'étonne qu'il ne me donne de ses nouvelles; sans le frère Ducourneau j'en aurais été bien en peine. Je prie Dieu le conserver et vous toutes, mes très chères sœurs, de qui je suis en l'amour de Jésus Crucifié,

Votre très obéissante sœur et servante, etc.

P.S. Je salue toutes nos chères sœurs en général et en particulier et les embrasse de tout mon cœur; j'ai écrit à ma sœur Hellot, ma sœur Jeanne de la Croix[1], et quelque autre, c'est ma sœur Torneton; et ai fait des plaintes à ma sœur Anne qu'elle ne m'écrit point. Ma sœur Louise, je m'assure, voudrait bien nous écrire et un petit mot de sa main me consolera. Ma petite sœur Anne y en pourra ajouter quelqu'une de parole. Et ma sœur Marguerite de Vienne, oh! je la renonce si elle ne m'écrit aussi un mot. Je lui ai souhaité aujourd'hui un bon quartier de melon pour sa

(1) Ma Sœur Jeanne de la Croix, était, nous l'avons vu, originaire du Mans, et avait deux autres sœurs dans la Communauté; Mademoiselle Le Gras écrivant à Monsieur Portail disait : « Elles sont de bonnes filles, bien ouvertes et franches. En 1651, elle eut la jambe cassée et fut soignée à la Maison de Paris, où on eut lieu d'admirer sa patience au milieu des grandes souffrances qu'elle endurait. Élue Assistante de la Compagnie en 1657, et à la fin de son triennal on lui confia l'établissement de Châteaudun.

N° 562.

Communauté, ma soeur Françoise, si ma petite soeur Anne a tout reçu le gravier qu'elle lui a envoyé pour ses pigeons ?

---

150. — A ma sœur Jeanne Lepintre à Paris.

Mademoiselle était en voyage, elle recommande que les sœurs ne viennent pas à la Maison pour y demeurer sans être mandées.

(1646)

Ma très Chère Sœur,

Je crois qu'il faut mardi renvoyer la petite de Sédan; mais pour cela il faudrait parler à l'hôtesse du coche, à ce qu'elle assure de la mettre entre les mains de personnes qui en aient soin. Vous informez vous de ce qu'elle a porté; il ne la faut pas guère mieux accommoder. Ce sera bien fait d'envoyer visiter les soeurs de St Roch et renvoyer ma soeur Toussainte à St Séverin.

Il ne faut pas que les soeurs viennent pour demeurer à la maison sans être mandées. Il n'y a pas longtemps que j'ai parlé à ma soeur Geneviève de St Germain, elle est bien bonne fille, j'espère que Dieu lui fera la grâce de passer par dessus ses petites difficultés; si vous la voyez, consolez-la, elle est un peu tendre.

J'écris à Monsieur Portail pour Barbe, à ce qu'il en parle à Monsieur Vincent; il vous dira tout ce que vous aurez à faire, vous pourrez aussi envoyer à St Sulpice, cela est bien à propos. Je ne sais point

N° 672

encore le jour de m'en retourner, à cause que nous n'avons encore rien fait.

Recommandez-nous bien aux prières de nos sœurs, consolez les faibles, et aidez celles qui sont en peine leur parlant en particulier. Je supplie Dieu vous donner son saint amour auquel je suis Ma très chère sœur, Votre très obéissante servante et affectionnée sœur, etc.

Ste

P. S. — Faites bon accueil à la sœur qui vous doit venir ce soir, ou demain du matin, M. Vincent l'a reçue.

---

151. — A Saint Vincent.

Mademoiselle dit que les sœurs auront pour confesseur celui des religieuses de la Visitation; elle parle de son retour et ne pense pas s'arrêter au Mans.

21 Août 1646.

Monsieur,

Je crois que vous aurez reçu la lettre par laquelle je vous mandais que je croyais que la divine Providence voulait que nous suivissions l'ordre que votre charité nous avait donné pour la direction de nos sœurs, et la grâce que sa bonté nous a faite à l'égard des difficultés dont je vous avais écrit au sujet de ma sœur Perrette. Je crois que nos sœurs auront pour confesseur ordinaire celui des religieuses de la Visitation, qui se veut donner à l'hôpital pour aumônier, à la place de celui qui y est depuis il y a longtemps; j'appréhende bien que ces bonnes religieuses ne nous attribuent être la cause

du déplaisir qu'elles en recevront, elles ne le savent pas encore et je ferai bien tout ce que je pourrai pour avoir l'honneur de les voir avant, crainte qu'elles m'en fassent reproche, encore que je n'y aie rien contribué.

Je vous remercie très humblement, mon Très Honoré Père, de la bonté que vous avez pour mon fils; ce m'est un grand repos. Le jour que je reçus l'honneur de votre chère lettre j'avais eu une plus forte pensée de le donner à Dieu, et lui abandonner entièrement, cela m'aida à porter la nouvelle que votre charité me donna.(1)

J'espère que demain nos affaires avec ces Messieurs seront terminées; il n'y aurait plus que à voir parfaire les accommodements que j'ai demandés à ces Messieurs, et à voir nos sœurs dans l'exacte pratique un peu de temps de leurs règles, chacune dans sa charge; mais la crainte que j'ai de me satisfaire sans nécessité et de demeurer malade, me fait prendre résolution de partir la semaine prochaine, pour aller prendre le carrosse d'Angers, si j'ai la santé que Dieu me donne. Ma sœur Jeanne Lepintre m'a mandé qu'un homme d'église a été chez nous pour que l'on me mandât de passer par le Mans, ce que je ne ferai pas, au moins pour m'y arrêter, si votre charité ne me l'ordonne, et m'avertisse de ce que j'aurai à y faire. Je suis bien fâchée que mon fils n'ait pas accepté l'honneur que vous lui avez fait de l'admettre chez vous. Mon Dieu! je pense que je ne serai point

(1) Son fils était gravement malade et saint Vincent l'envoya soigner par deux Filles de la Charité

N° 110

exaucée demandant son entière conversion. Il me semble que le mal qu'il a eu est plus dangereux qu'il ne pense; mais je crains bien qu'il fasse la sourde-oreille et qu'il ne veuille laisser entrer en son esprit la crainte, de peur qu'elle ne l'engage à un heureux retour. Je ne sais rien de votre santé, cela me met un peu en soin; pour l'amour de Dieu, Monsieur, je vous supplie que j'en sois assurée.

Je crois que Mesdames de l'Hôtel-Dieu seront bien satisfaites de moi quand elles auront vu que je n'ai point manqué d'écrire; je m'étonne de tant de peine, vu que je sais bien ne le pas mériter, et Dieu qui le sait, comment le souffre-t-il ? c'est pour m'humilier. Je me prends un peu à votre charité des honneurs que l'on nous rend ici. Au nom de Dieu, ne trompez plus personne en mon sujet, l'on me prend pour grande dame. Je pense qu'il n'y a gué (1) de dame de qualité qui ne nous soit venue voir, et même des personnes venir exprès des champs. Oh! que je brûlerai un jour pour cela, et que je recevrai de grandes confusion! La volonté de Dieu soit faite, en laquelle je suis,

Monsieur,

Votre très obéissante servante et indigne fille, etc.

(1) guère.

N° 110.

152. — A ma sœur Hellot. (1)

Mademoiselle la remercie des soins donnés à son fils pendant sa maladie.

Le Mardi, 21 Août, 1646.

Que vous m'avez fait grand plaisir, ma très aimée sœur, de me mander le détail de la maladie de mon fils que je crains plus que lui, car il faut que cela lui soit venu de grande replétion et d'une très grande faiblesse de la nature. Songe-t-il bien à la grâce que Dieu lui a faite, car il a été en très grand danger d'être tout d'un coup suffoqué et si je crains bien que ce mal soit sujet à retour, j'en aurais été en grande peine, si vous ne vous étiez donné la peine de m'en ôter, sachant bien qu'il était malade. Mais que vous avez travaillé auprès de lui je m'en sens obligée à toutes nos sœurs, et les remercie de tout mon cœur de leur chère affection, qu'elles ne m'auraient jamais pu témoigner en une occasion plus sensible. Je ne leur puis écrire à toutes en particulier, mais

(1) Sœur Hellot était d'une bonne famille de Paris; elle servit longtemps de secrétaire à Mademoiselle, non seulement pour ses lettres; mais surtout pour la rédaction des conférences, quand Mademoiselle était absente ou manquait de temps, pour mettre en ordre les notes qu'elle prenait pendant que saint Vincent parlait. Mademoiselle annonce sa mort dans une lettre non datée, après 1651, car nous avons de son écriture jusqu'à cette année-là.

j'espère avoir bientôt le bonheur de les voir; je suis toujours pressée quand j'écris, ayant toujours du monde avec moi ou qui m'attend.

J'espère partir d'aujourd'hui en huit jours de Nantes, pour aller prendre le carrosse samedi en suivant à Angers et de là à Paris. Attendez-vous bien à recevoir un bon chapitre de toutes vos lâchetés; pensez-vous que je veuil le accepter un coeur, pour être mien, qui donne tant à ses craintes et imaginations que de faire paraître qu'il soit encore tout plein de style de roman? Je vous déclare que s'il ne donne plus qu'il ne dit à la divine Providence, et qu'il n'écoute point tant ses appréhensions, que je n'en veux point. Hélas! qu'en ferais-je? Mais pourtant je le veux bien quand il retourne à Dieu quand il lui témoigne ne vouloir que ce qu'il veut, et qu'il sonde l'avenir pour faire des actes de prouesse et de générosité. Mais à cause que cela ne se peut sans donner de grands efforts à la nature, contentons-nous d'acquiescer au présent; laissons en doute tout ce qui ne nous apparait pas avec soumission à Dieu, et nous humilions si nos soumissions ne sont pas sans réserve de douleur et de désirs.

Je vous prie, chère sœur, de continuer vos charitables soins pour ce fils. Qui est ce comte de Nony (1) avec qui il avait fait partie; est-ce de la connaissance des dames avec qui il est, ou si c'est d'ancienne que je ne sache pas? Je vous prie ne lui pas dire que j'en sois en soin, mais si c'était de ses anciennes connaissances je vous prie détourner ce voyage. Il est

(1) ou de Maury.

No. 692.

à craindre que s'il allait aux champs si nouvellement guéri qu'il ne renchut pirement que le premier mal.

Monsieur Holden m'a fait un des plus signalés plaisirs qu'il ait fait en sa vie de vous avoir conseillé de m'écrire. Je vous prie l'en remercier ; et lui dire pourtant, que je ne sais s'il est assez grand pour effacer celui d'avoir dit qu'il ne me voulait rien mander, puisque je ne lui écrivais pas. Il n'en faut pas user, me semble, de la sorte ; Dieu soit béni, ma chère soeur, nous dirons tout le reste s'il plaît à la bonté de Dieu et vous ferai connaître combien il est raisonnable que je ne vous accorde pas le titre que vous demandez verbalement, quoique mon coeur soit tout plein de l'affection qu'il porte qui me fait être en l'amour de Jésus Crucifié, Ma bien-aimée soeur, Votre très affectionnée et très humble soeur et servante, etc.

P. S. Je vous prie faire saluer de ma part M. Vacherot et Melles ses sœurs, et me donner des nouvelles de la malade du pied.

---

153. — A ma sœur Jeanne Lepintre à Paris.

Expressions de sa reconnaissance envers la divine Providence

(1646)

Ma très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la conduite de sa divine Providence sur la Compagnie ; nous avons tant de sujet de l'adorer que nous

serions les plus ingrates du monde si nous manquions à nous y confier. C'est elle seule, ma chère sœur, qui nous doit maintenir qui nous doit donner tous nos besoins, particulièrement ceux que la prudence humaine ne peut ni prévoir ni y pourvoir. Je souhaite de tout mon cœur que toutes nos sœurs entrent fortement dans ces sentiments, sans jamais se confier en autre chose. Je suis bien aise que ma sœur Salomée soit un peu dans la maison; il me semble que vous l'y avez fait venir pour la purger. Si celle qui est à sa place fait bien, je pense, ma chère sœur, que vous ferez bien ne la pas renvoyer si tôt. Vous m'avez bien réjouie de me mander le soin et la charité de notre Très Honoré Père; il nous en faut être bien reconnaissante auprès de notre bon Dieu.

J'ai écrit à mon fils; je ne sais si toutes mes lettres vous sont bien fidèlement rendues; mais il me semble que je ne fais autre chose qu'écrire. Je vous prie faire mes excuses à toutes nos sœurs que je ne leur écrit point en particulier; je les assure que mon cœur est à chacune d'elles et que je suis,

Ma chère Sœur,

Votre très humble sœur et servante, etc.

N° 536.

154. — A ma sœur Hellot.

Mademoiselle la remercie de rechef, et parle de la mort du jeune de Liancourt

Le 25 Août. (1646)

Ma très Chère Sœur,

Ne soyez point en peine de vos lettres; il me semble que j'ai tout reçu et suis bien aise que les nôtres ont commencé à vous être rendues. Je vous avais mandé que je devais partir lundi ou mardi prochain; mais nous voilà un peu tardées, et ce ne pourra être que pour la huitaine. Je vous prie, si vous avez appris la manière dont a été tué le cher enfant de cette si sainte famille,(1) me le mander. Nos sœurs de St Sulpice pourraient en apprendre quelque chose visitant Mme de Linière (2) de ma part, si elle était encore à Paris. Vos bons soins et ceux de nos chères sœurs ont, avec la grâce de Dieu, redonné la santé à mon fils; je crois que ces maladies là sont bien sujettes à retour si l'on ne se garde bien. Je vous remercie très humblement et de tout mon cœur de l'avis que vous lui avez donné de se purger; je crois que cela lui était bien nécessaire. Je vous supplie prendre la peine

(1) Le fils du duc et de la duchesse de Liancourt.

(2) Mademoiselle écrit: Linière; mais il est plus probable que c'est Lignère, des Lignère de Picardie. - Madame de Lignère est inscrite sur la liste des Dames de la Charité.

me mander si vous avez reçu un paquet que j'adressai à M. Lambert ou à M. Duchesne[1] dans lequel y avait des lettres pour M. Holden et pour Melle de la Moignon et vous priai de m'en donner des nouvelles.

Je vous écrivis amplement le dernier voyage; suffit de vous assurer que mon cœur est toujours tout ainsi que vous le voulez en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très affectionnée sœur et servante, etc.

---

155. — A Saint Vincent.

Difficultés qu'elle voit pour l'exercice des emplois selon l'usage. — Il sera nécessaire d'envoyer des sœurs en plus tant à Nantes qu'à Angers.

Hospce de Nantes, ce 28 Août (1646)

Monsieur,

Nous n'avions presque rien à faire et néanmoins je ne saurais faire hâter ces Messieurs qui m'ont encore retenue pour cette semaine, nous avons une grande difficulté qui est que la coutume de cette ville est d'avoir un pourvoyeur qui avance ses deniers pour la dépense de l'hôpital gratuitement, dont la femme avait accoutumé de venir faire les portions des malades, et vient encore les distribuer à sa volonté, d'autant que cela répugne

---

(1) Monsieur Pierre Duchesne, entré dans la Congrégation en 1637, fut Supérieur de la maison de Crécy, en 1641, et aux Bons-Enfants en 1644.

Aut. Hce des Ménages.

à nos articles, je proposai cette difficulté aux Pères qui m'accordaient tout ce que je leur demandais; je crains bien que cela ne nous accroche et arrête un peu plus que je ne pensais à cause que je prévois de grands inconvénients pour la tranquillité et union de nos sœurs, d'autant que cette femme n'est pas contente de leur ménagement et se veut faire d'intelligence, tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre; et je ne pense pas les devoir laisser qu'elles ne soient déchargées de cet empêchement. Si cela se fait cette semaine, j'espère que nous partirons Lundi, mais parceque cela n'est pas assuré je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine me mander ce que j'aurais à faire, parceque cette femme et son mari achèvent dans trois ou 4 mois, et que Messieurs proposent supprimer cette charge pour plusieurs autres inconvénients; savoir, si sur cette espérance je les dois laisser quoique je craigne que les désordres, les plaintes et manque de bons services aux pauvres, ce temps-là, ne mette une impression dans les esprits que toutes ces fautes viendraient de nos sœurs. Si vous me faites l'honneur de m'écrire je vous supplie très humblement, Monsieur, que votre charité adresse cette lettre à Ste Marie, crainte qu'elle ne tombe entre d'autres mains, au cas que toutes ces difficultés soient bien et sûrement levées, et que je partisse le jour que je vous ai marqué.

Il est vrai que Monsieur l'abbé de Vaux m'a avertie de la maladie et rechute de notre bonne sœur Marie Marthe à Angers, et depuis la semaine passée je n'ai point eu de nouvelles, quand bien Dieu en aurait disposé je pense, Monsieur, qu'il ne serait pas encore besoin d'en envoyer

une autre, d'autant que nos sœurs m'avaient fait entendre la nécessité des quatre sœurs qu'elles demandent y a longtemps. Messieurs les Pères des pauvres, de leur mouvement, me les ont demandées me voyant sortir d'Angers sans leur en parler, me promettant tout ce que j'ai cru nécessaire leur demander pour leur accommodation; je leur ai promis vous en parler à mon retour et comme assurés de leur en envoyer le plus tôt qui se pourra, comme aussi deux à cet hôpital ici de Nantes, tellement, Monsieur, que ce sera sept qu'il nous faut demander à la divine Providence. Dieu soit éternellement glorifié des bénédictions qu'il donne à notre petite Compagnie; j'en espère toujours l'augmentation, puisque votre charité s'exerce si fortement pour sa perfection; je ne saurais dire la consolation que mon cœur en ressent, Dieu me faisant connaître que je ne suis nullement nécessaire et très peu utile.

J'ai bien pressenti la douleur de Monsieur et Madame de Liancourt[1], mais j'appréhende bien que la manière dont a été la mort de leur fils, soit longtemps à grande affliction à cette bonne mère. J'espérais que la maladie du pensionnaire de Mr Vacherot[2] lui aurait servi, mais à ce que l'on me mande il se promène et même il découche de la maison; il m'a écrit,

(1) Roger du Plessis, duc de Liancourt, avait épousé Jeanne de Schomberg, comme il a été dit au No 63, elle mourut au Château de Liancourt le 14 Juin 1674.

(2) Monsieur Vacherot, savant médecin, né en 1602. En 1654 il s'attacha, moyennant bonne pension, à la personne du cardinal de Retz, s'enferma avec ce prélat dans sa prison, l'aida dans son évasion et le rejoignit à Rome après avoir couru plusieurs dangers; il mourut auprès de lui, à Commercy, en France, au mois de Mai 1664. (Note oubliée à la lettre 52e, art. 666.)

Aut: Hce des Ménages.

et me fait paraître un nouveau ressentiment d'avoir été arrêté, et, à mon petit sentiment, il a mis et met une garde à son cœur pour l'empêcher qu'il ne reçoive connaissance de l'état auquel est son âme. Je vois tout ce mal, mais assez tranquillement, et me semble n'avoir plus rien en lui, duquel pourtant je désire beaucoup le salut; je supplie très humblement votre charité le demander à notre bon Dieu par les mérites de son fils, c'est une affaire de toute puissance je le crois. Ma santé est un peu meilleure que lorsque je me donnai l'honneur de vous écrire la dernière fois, vous savez tous mes besoins, non pas mes infidélités qui me tiennent presque sans aucun exercice de dévotion, toujours avec le monde ou dans le soin de ma santé, c'est pitié de moi, quoique je sois véritablement, (et Dieu veuille que ce ne soit à ma grande confusion) Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante, etc.

---

156 — A ma sœur Hellot, à Paris.

Mademoiselle la remercie du soin discret qu'elle a de son fils. Conseils pieux.

28 Août 1646

Ma Très Chère Sœur,

Je m'étonne que vous n'ayez reçu qu'une lettre de moi, quoique celle-ci soit la cinquième. Je pense en avoir adressé deux à M. Duchesne

N.° 217.

aux Bons Enfants, une à M. Lambert, une ou deux à M. Vincent lui-même, pour qu'elles allassent plus sûres, vous pouvez vous en informer; mais toutes étaient dans des paquets avec d'autres. Vous avez très bien fait, ma chère sœur, de ne pas donner lieu à la pensée qui vous voulait donner empêchement de m'écrire, ce que vous avez fait par votre dernière dont je vous remercie de tout mon cœur. Je vous avais prié me mander quel était ce Comte avec qui mon fils devait aller. Je vous ai une très grande obligation du discret soin que votre charité en a. Il ne me paraît aucune faute en l'avis que vous avez donné de la sœur Marie, ni d'en avoir parlé à la sœur Geneviève, car je crois que cela a été avec la discrétion nécessaire; pour ce qui est arrivé ensuite, il le faut aimer et se servir de pareilles rencontres pour mourir entièrement à nous-mêmes. Je pense qu'il ne s'est perdu aucune de vos lettres; je vous en garde quelques unes pour nous en entretenir. Je suis en doute si les réponses que vous me pourrez faire à celle-ci me trouveront à Nantes, je souhaite bien que non, mais je ne puis avoir la fin de nos affaires. En tous cas, je vous prie les adresser aux religieuses de la Visitation qui me les pourraient renvoyer à Angers. Vous êtes une grande déluge de papier, je m'attends bien que vous en rendrez un bon compte si Dieu me fait la grâce de retourner. Mais où avez vous pris le naufrage de M. l'Escalopier? Il ne s'en dit rien ici. Vous pouvez bien vous attendre à un chapitre si je ne vous trouve toute sainte. Priez Dieu qu'il me fasse miséricorde et me croyez de cœur tout plein d'affection en l'amour de celui de Jésus Crucifié, Votre etc.

P.S. Je m'attends que vous n'aurez pas manqué d'écrire la chère Conférence de notre Très Honoré Père, et vos petites Conférences.

N° 217.

157 — A ma sœur Jeanne Lepintre, à Paris.

Mademoiselle lui exprime la crainte que toutes les lettres qu'elle écrit ne soient perdues, et la consolation que son voyage lui procure.

(1646)

Ma très Chère Sœur,

Vous m'étonnez bien qu'il demeure tant (1) à vous être rendues; je crains bien qu'il y en ait de perdues, car je pense vous en avoir écrit au moins 5 ou 6 et à ma sœur Hellot, de qui je suis un peu en peine, à cause que je n'ai point eu de ses lettres en ce dernier voyage. Si vous m'écrivez, je vous prie d'adresser vos lettres à la Visitation d'Angers; écrivez un mot d'adresse à la Mère Supérieure et ne mettez point sur le paquet que ce soit pour m'adresser. Vous mettrez le même port sur le paquet de dedans que sur celui de dehors. Nous espérons, Dieu aidant, partir d'ici lundi sans faute, si ce n'est que Dieu ne le veuille autrement. Cela est cause, ma chère sœur, que je ne vous en dirai pas davantage, sinon que je loue Dieu de tout mon cœur des grâces qu'il fait à notre petite Compagnie et des bénédictions que sa bonté donne à votre conduite. Oh! que j'aime nos chères sœurs, de donner tant de preuves de fidélité à leur vocation; saluez-les bien toutes, je vous prie, ma chère sœur, et dites à ma chère sœur Hellot, si elle est malade, que je la prie de bientôt guérir afin que je la trouve en l'état que je l'ai laissée.

(1) de lettres.

Recommandez-nous bien toutes à notre bon Dieu ; je vous assure que nos sœurs qui servent les hôpitaux ont grand besoin de prières, pour être aidées à agir et à pâtir, et particulièrement celles de Nantes jusqu'à ce que l'hôpital soit fait. Je vous (prie,) ma chère sœur, avoir grand soin de nos chères sœurs des enfants pour qu'elles aient de l'aide dans leurs grands besoins. Si vous voyez M. Holden[1] et mon fils je vous prie leur dire que je me porte si bien que ce voyage me donnerait envie de ne plus faire autre chose que courre le pays, pourvu qu'il y eût quelque bien à y faire. Nous voyons ici, presque tous les jours des morts et des mourants ce qui nous apprend, bien mieux que nous ne savions, que cette vie n'est qu'un voyage qui nous conduit à l'éternité. Dieu par sa miséricorde, nous la rende bienheureuse. J'ai adressé mes dernières lettres à ma sœur Geneviève Poisson[2] je prie Dieu que celles-ci vous soient promptement rendues et suis en l'amour de Jesus Crucifié,

Ma chère sœur,

Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Je vous prie saluer ma sœur Henriette et ma sœur Anne, je suis en soin de son mal.

---

(1) Voir note lettre 146.

(2) Sœur Geneviève Poisson a montré beaucoup de prudence et d'activité dans la conduite de la maison des Enfants-Trouvés, dont elle fut chargée pendant la première guerre de Paris, les troubles de ces tristes jours rendant très difficiles les moyens de subsistance de cette maison qui contenait onze cents enfants et douze sœurs. En 1657, on la rappela à la Communauté pour lui confier l'office de Trésorière.

N° 534.

158. — A ma sœur Jeanne Lepintre à Paris

Mademoiselle la prie de réclamer des lettres égarées.

Nantes 1er Septembre 1646.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous avez reçu un bon nombre de nos lettres, et vous m'étonnez bien de ne les avoir reçues plustôt. Je crains qu'elles soient demeurées quelque part pour les gages; peut-être aux Bons Enfants où j'en ai adressé deux paquets à M. Duchesne, un ou deux à M. Vincent, et un à M. Lambert, sans ceux que je vous ai adressés. Vous me faites un singulier plaisir de ne pas laisser de nous donner de vos nouvelles encore que vous n'en receviez pas des nôtres. Je vous prie de dire à toutes nos sœurs que je reçois leurs recommandations, chacune en particulier, et qu'il me semble que je vois leurs cœurs que je salue de tout le mien.

Il faudrait que les frères portiers de St Lazare et St Victor prissent la peine de chercher dans leur petite cellule, ou envoyer prier à la poste de faire chercher, s'il ne serait point demeuré de lettres. Toutes nos sœurs se recommandent à vos prières et de toute notre Compagnie; je vous assure qu'elles en ont grand besoin; il n'y a point encore eu de lieu si mal aisé à servir. Bonsoir, ma chère sœur, je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié. Votre etc.

P.S. Je vous recommande la santé de nos sœurs et particulièrement celles qui en ont plus de besoin, comme ma sœur Hellot.

N° 596

159. – Récit du voyage de Nantes.

Octobre 1646.

Ce jeudi, 26e jour de juillet, Dieu nous a fait la grâce de partir de Paris pour aller conduire nos chères Sœurs Elisabeth, Claude Marguerite Noret, Catherine Bagard, Perette de Sedan, ma Sœur Antoinette de Montreuil, et ma Sœur Turgis pour laisser à Richelieu; les six autres, pour aller servir les pauvres malades de l'hôpital de Nantes en Bretagne. Après que les Messieurs Pères Administrateurs et quelques uns des principaux de la dite ville ont demandé à Monsieur Vincent, notre Très Honoré Père, de nos Sœurs, pour ce sujet, ayant eu connaissance du service qu'elles rendent à l'hôpital d'Angers, qu'ils eurent demandé communication des articles dont on est convenu et l'acte d'établissement de nos dites Sœurs et témoigné qu'ils voulaient accorder les mêmes choses.

Nous nous sommes mises 9 dans le coche d'Orléans; à savoir les six sœurs de Nantes, celle de Richelieu, et ma sœur Françoise Noret, et moi pour les accompagner

Notre très Honoré Père nous fit la charité nous donner une conférence en ce sujet le lundi précédent, sur la fin de laquelle il nomma les dites sœurs; et le mercredi suivant, je fus prendre ses ordres pour le voyage, et eus le bien, recevoir la sainte bénédiction; et lui disant la juste crainte que j'avais de faire beaucoup de fautes en ce voyage; sa charité me commanda d'écrire nos conduites et rencontres durant le dit voyage.

N° 159.

Me souvenant de ses saintes instructions et pratiques, je ne me suis formée autre vue et intention que celle de la très sainte volonté de Dieu et la pratique de nos règles. Nous nous mîmes toutes dans le coche d'Orléans et fûmes fort gaiement, sans, par la grâce de Dieu, manquer aux observances, excepté que les heures d'oraison et du silence, nous nous laissions accabler du sommeil dont quelquefois nous accusions la chaleur.

A l'abord des villages et villes quelqu'une faisait souvenir de saluer les bons Anges avec souhait qu'ils redoublassent les soins des âmes de ces lieux là pour leur aider à glorifier Dieu éternellement; et passant devant les églises nous faisions un acte d'adoration au Très saint Sacrement saluant aussi les saints patrons.

Arrivant aux lieux du repas et des gîtes, quelque nombre des sœurs allaient à l'église rendre grâces à Dieu de son assistance, lui en demander la continuation et sa sainte bénédiction pour faire sa très sainte volonté. S'il y avait un hôpital, ces mêmes sœurs l'allaient visiter, ou si non quelque autre malade du lieu; et cela, au nom de toute la Compagnie, pour continuation d'offre de nos services et devoirs à Dieu, en la personne des pauvres. Dans les occasions nous disions quelques mots soit des principaux points de la foi nécessaires à savoir pour faire son salut, et quelques petits avertissements pour les mœurs, mais brièvement. Quand nous le pouvions, nous allions, le matin à l'église, en partant pour faire les mêmes actes.

D'Orléans nous sommes venues coucher à Mehun[1] à cause que

(1) Mehun-sur-Loire, aujourd'hui Meung-sur-Loire, (Loiret) arr. Orléans.

la rivière était basse nous avons été près de cinq jours sur les chemins de Mehun; nous avons gîté à la Cour sur Loire, et le lendemain à Mon ony[1] et sommes arrêtées au port d'Ablevoie[2] où notre chère sœur est demeurée pour aller à Richelieu.

Dieu nous a fait la grâce que quoique nous eussions bien désiré toutes séjourner à Tours pour y voir les lieux de dévotion et les parents et amis de nos sœurs de ce quartier que nous y avons été qu'environ 6 ou 7 heures; il en soit béni à jamais et de toutes les grâces que sa bonté nous a faites en tout notre voyage jusques à présent.

Nous continuâmes notre voyage en même sorte jusques à Saumur où nous arrivâmes sur les 3 ou 4 heures du soir, et trouvâmes la procession des paroisses et Madame (mot en blanc) à laquelle nous parlâmes après avoir adoré Dieu et salué la sainte Vierge. Le même soir nous reçûmes 257 francs de ma dite dame pour l'exécution testamentaire de notre défunte Sr Anne de Misson, et après avoir fait nos dévotions à l'église Notre-Dame, nous continuâmes notre voyage fort heureusement Dieu merci, et eûmes l'honneur à Pont de Cé [3] d'être chassées de l'hôtellerie où nous arrivâmes fort tard, et cela pour ne pas vouloir faire tuer des poulets pour ne nous mettre en danger d'en manger sur le vendredi, et aussi que nous avions grand besoin de repos; mais au sortir de cette chère maison, nous trouvâmes la femme

(1) Sans doute Mont Louis sur Loire (Indre et Loire.) (2). Ablevoie (le port d') Indre et Loire.
(3) Les Ponts-de-Cé, (Maine et Loire,) à 7 kilom. S.E. d'Angers, sur plusieurs îles de la Loire qui communiquent entre elles par des ponts. Les anciens ponts, détruits par le temps, furent reconstruits en 1849; ils sont soutenus par 109 arches.

N° 159.

d'un chirurgien fort accommodé qui nous recueillit bénignement.

Nous continuâmes notre voyage par eau jusques à Angers, à cause de nos hardes.

Nous arrivâmes à Angers le vendredi, à l'hôtellerie la plus proche de l'hôpital; et après y avoir dîné nous envoyâmes savoir de Messieurs les Pères s'ils auraient agréable que nous allassions séjourner à l'hôpital. Un d'eux prit la peine de nous venir trouver et y mener; où après avoir adoré le Très S.t Sacrement, nous allâmes saluer nos chers Maîtres, et puis toutes nos sœurs qui eurent grande consolation de voir toute notre Compagnie. Nous y demeurâmes jusques au lundi; et étant prêtes à partir, les Messieurs ayant toujours attendu que je leur parlasse des quatre sœurs qu'ils avaient demandées je crois pour essayer d'épargner les frais du voyage ils nous en parlèrent nous faisant entendre que c'était nos Sœurs qui les demandaient, et que cela leur était indifférent. Je parus aussi indifférente qu'eux, et en partis leur disant que, s'ils le souhaitaient, que nous ferions notre possible pour leur en envoyer.

Nous reprîmes l'eau pour aller à Nantes, et n'arrêtâmes en nul lieu qu'à Ingrande[1] où M. l'Abbé de Vaux m'avait priée de voir quelques unes des dames de la Charité; ce que nous fîmes et trouvâmes un grand zèle pour le service des pauvres qui s'était augmenté par la ferveur de la bonne M.elle Marie Gonain qui est fort aimée et estimée en tous ces quartiers là. Son affection pour nous toutes avait fait que ces bonnes dames nous avaient fait apprêter à dîner dont elles nous pressèrent fort, mais Dieu nous fit

[1] Petite ville près d'Angers (Maine et Loire)

la grâce de n'y rien prendre du tout. La plupart de ces dames et damoiselles nous vinrent conduire au bateau, et entr'autres la bonne Sr Gauvain qui, se doutant que nous n'avions rien du tout pour notre dîner, à cause que nous étions venues trop tard pour trouver à l'hôtellerie, ou plutôt par une conduite de la divine Providence, elle apporta ce qui nous avait été préparé, et se soumit de prendre plutôt le prix que de nous laisser sans rien. Nous payâmes ce qu'elle nous apporta qui nous servit bien toute la journée.

Nous fîmes encore deux gîtes jusques à Nantes, à cause que les eaux étaient fort basses, et nous arrivâmes à Nantes le jeudi à 2 ou 3 heures après midi.

Toutes les familles de Nantes attendaient avec impatience l'arrivée de nos sœurs, et un jour ou deux auparavant quelques ecclésiastiques et dames vinrent sur le chemin, pensant toujours qu'elles devaient arriver; et puis elles donnèrent charge à un homme de venir assez loin au devant de nous, le mercredi que nous arrivâmes dont nous eûmes peine de nous défaire pour aller à l'église des Ursulines qui était la plus proche pour y adorer Dieu et nous donner tout de nouveau à lui pour exécuter sa sainte volonté. Aussitôt plusieurs de ces dames nous y vinrent trouver et nous menèrent à Belestre qui est une maison appartenant à Madlle de Rochers qui est le lieu où la plupart des religions établies à Nantes y ont fait leur premier séjour. Partie de nos chères sœurs demeurèrent au bateau, à cause de nos hardes pour attendre de savoir ce qu'on voulait faire de nous.

J'écrivis de ce lieu là à un des messieurs les Pères lui envoyant la lettre que Monsieur Vincent, notre Très Honoré Père, m'avait baillée pour

notre envoi et aussitôt il prit la peine de venir et plusieurs des dames de condition de la ville.

L'on nous mena à l'hôpital, et l'on envoya un carosse à nos sœurs qui n'eussent su se tirer du monde, car il paraissait un applaudissement de tous que grands et petits désiraient assister à cette action.

L'on nous avait apprêté une chambre particulière proche la chambre de nos sœurs, ce que je refusai, et priai de permettre que je n'eusse point d'autre retraite que celle de nos sœurs, ce que leur bonté m'accorda.

Dès le jour même que nous arrivâmes, tous les Messieurs les Pères nous donnèrent tout pouvoir dans l'hôpital, tant pour le gouvernement des malades que pour prendre garde que les serviteurs fissent leur devoir, disant à nos sœurs que ceux qui ne les contenteraient pas, refusant leur obéir que l'on les mettrait dehors; les servantes furent ôtées aussitôt, et la charge de tout fut donnée à nos sœurs.

Il y avait un bon ecclésiastique qui était aumônier de la maison, sans qu'il s'y fît rien sans son ordre, que ces Messieurs avaient résolu d'ôter quand nos sœurs seraient bien établies, et fut retenu à sa place le confesseur des religieuses Ste Marie.

Il se trouva que, soit que la coutume du lieu fût de ne pas guère saigner ni purger, soit que les officiers n'avaient que très peu d'appointements, tant pour les drogues que pour leurs peines; que les malades n'étaient pas bien pansés; ce que, ayant reconnu, nous priâmes les messieurs de trouver bon que nos sœurs suppléassent par de petits remèdes, dans la grande nécessi-

té, ce qui fit prendre résolution à ces Messieurs que les sœurs, avec le temps, feraient entièrement les remèdes, et pour cela firent faire une apothicairerie au bout de la salle, avec une dépense, n'y en ayant point eu jusque là.

Dieu nous fit la grâce que, quelque pouvoir ces messieurs nous donnèrent, nous n'entreprîmes jamais de rien faire sans leur communiquer et tirer leur consentement. Toutes les dames de la ville qui sont en grand nombre et de grande condition, prirent la peine de nous venir visiter, et même celles qui étaient aux champs proches de Nantes, vinrent exprès tant elles avaient de désir de voir cet établissement.

Quantité de supérieurs des religions réformées y vinrent aussi; et plusieurs des convents de religieuses qui n'y pouvaient venir obligèrent des dames de nous y mener, ce qu'elles firent menant avec nous de nos sœurs les unes après les autres, les désirant voir, et leur habit.

Dès le lendemain, toutes nos sœurs se mirent à travailler avec grand zèle et affection à nettoyer et ranger la salle des femmes qui était dans le plus mauvais ordre; et en peu de jours il s'y trouva tel changement que le monde prenait plaisir à y venir, au lieu que devant l'on y entrait très peu.

Il y avait aux repas des pauvres, telle affluence de monde que l'on ne pouvait presque approcher ni les tables ni les lits des malades.

L'on nous donna la liberté de demander tout ce que nous voudrions pour l'accommodement des malades, ce que nous fîmes sans superfluité, ni accommodation de gentillesse; pensant que, comme pauvre, c'était assez d'avoir le nécessaire et la propreté, et non pas y rechercher nos satisfactions et louan-

N° 139.

ges d'accommodation superflue, sachant aussi que messieurs les Pères des hôpitaux aiment le ménage quoique, Dieu merci, ils ne veulent rien plaindre pour les besoins.

Quelque nombre de dames de la ville s'étaient exercées y avait plusieurs mois à visiter les malades, à cause du grand besoin qu'ils avaient de nourriture, ne demeurant rien dans l'hôpital depuis le soir souper jusques au lendemain dîner; ni depuis le dîner jusques au souper; tellement que ces dites dames portaient des bouillons, des œufs et autres choses, et cessèrent à notre arrivée, ce que, ayant su, nous leur proposâmes leur visite nécessaire, mais en une autre manière leur représentant qu'elles se pouvaient dispenser de venir le matin qui leur pouvait être un temps mal propre, à cause de l'obligation à leur famille, comme aussi de porter des bouillons frais y en ayant toujours dans l'hôpital de tout prêt pour les plus malades comme aussi des œufs; mais qu'elles feraient grande charité d'y venir à deux heures après dîné avec quelques confitures et autres choses comme les dames font au grand hôpital de Paris que cela servirait beaucoup aux malades, ferait pour elles une action bien agréable à Dieu et où elles pouvaient bien gagner et même que cela donnerait consolation à nos sœurs qui s'exciteraient de leur exemple et recevraient avec respect les avertissements qu'elles leur feraient l'honneur et la charité leur donner.

Les dites dames résolurent de continuer leurs visites en cette manière et plusieurs prenaient la peine de venir pour savoir ce qu'elles devaient apporter.

Dans l'hôpital il n'y a nul officier que deux ou trois valets pour aider à servir les hommes, aller à l'eau et autres services (mot en blanc) tellement qu'il

faut que nos sœurs soient les cuisinières et dépensière pour ce qui est de la distribution du pain et du vin des malades ; car pour les provisions Messieurs les Pères y donnent ordre et jour, eux. Il y a un homme marié, habitant de la ville qui avait le soin de faire toutes les provisions jusques aux herbes du pot ; et sa femme venait aux repas deux fois le jour distribuer les viandes, ce qui aurait causé plusieurs petits différends si cela eût continué, outre que cela contrariait tout à fait nos articles, ce qui nous fit demander à Messieurs les Pères Administrateurs que nos sœurs demeurassent seules pour le service des pauvres, ce qu'ils nous promirent quand le temps de ceux-ci serait achevé, à condition que nos sœurs auraient la charge de faire ces mêmes provisions, ce que nous leur accordâmes pour la grande facilité qu'il y a en ce lieu là ; sur la crainte que j'eus que le temps que cette femme avait encore à exercer ne tournât en habitude et que le désir qu'elle témoignait et quelques autres personnes que ce changement ne se fît point, estimant ce droit être à honneur et avantage aux habitants de Nantes ; je pense qu'il fallait avant partir, arrêter entièrement la chose qui me paraissait de grande importance pour nos sœurs desquelles à toute heure les actions auraient été éclairées et rapportées, peut-être tout autrement qu'elles n'eussent été faites. Ce qui fit que je demandai à ces Messieurs que il fut mention sur notre acte d'établissement de ce changement, et que, avant mon retour, je pusse voir si personne ne serait mécontent, ce qu'ils m'accordèrent.

J'omettais de dire que quelques jours après notre arrivée, Monsieur

des Jonchères me conseilla d'écrire à Monsieur le Grand vicaire de Mgr l'Évêque de Nantes, l'un et l'autre absent, ce que je fis à cause que mon dit Seigneur avait signé avec Messieurs de la ville le consentement de notre établissement en la manière que nos articles et notre règlement leur avait été proposé, et j'écrivis à mon dit sieur le grand vicaire dans les mêmes termes qui ne nous oblige à nulle dépendance, et si tôt son retour, il ne manqua pas comme s'il eût ignoré ce qui s'était passé. J'eusse été bien empêchée sans que, à même temps, la divine Providence nous envoya Monsr des Jonchères, sans lequel nous aurions été bien empêchées. Il lui fit entendre que nous étions approuvées de Monseigneur, et ensuite il témoigna être porté à nous servir dans notre besoin.

La difficulté de la femme de l'administrateur dont j'ai parlé ci-devant, retarda un peu notre acte d'établissement d'être expédié, désirant qu'il en fut fait mention dessus, cela étant très nécessaire pour lequel il fallut avoir le consentement de Monsieur le Maire qu'il donna très facilement, ce qui m'obligea de me donner l'honneur de le voir chez lui avant partir pour le remercier de toutes les bontés qu'il nous avait témoignées et des assistances qu'il nous avait rendues.

Nous fûmes aussi prendre congé de Monsieur le Grand vicaire pour pareilles considérations, et lui recommander la protection de nos sœurs auprès Monseigneur de Nantes, l'assurant de nos respects et soumissions. Faisant réflexion sur la conduite de cet établissement, j'ai très grand sujet de dire, avec vérité, que ça été la divine Providence toute

seule qui a agi n'ayant de moi nulle connaissance, y allant, de ce qu'il y avait à faire, et puis dire que je ne voyais ce qu'il s'y faisait à mesure qu'il était fait, et que, aux rencontres, où j'eusse peut-être été très empêchée, la même Providence y faisait rencontrer, sans aucune prévoyance, les personnes qui me pouvaient aider. Je crois que c'était les besoins que mon insuffisance me causait ; car je n'agis jamais de la sorte, étant sans soin, et me semblait ne faire que ce que l'on me faisait faire sans que je susse comment. Dieu en soit béni à jamais ! Je crois que sans cette grâce j'aurais bien commis plus de fautes que je n'ai fait quoique je reconnus en avoir fait beaucoup.

Trois ou quatre jours après notre acte signé qui fut le jour de (mot en blanc) nous nous disposâmes à venir ; toutes nos sœurs nous témoignèrent demeurer avec grand désir de bien faire, nous en renouvelèrent leurs résolutions avant que je partisse, en sorte que j'en demeurai fort consolée. Nous partîmes pour revenir passer à Angers ; Messieurs les trois Pères ne nous quittèrent point depuis sept heures du matin, jusques à dix qu'ils nous mirent dans le bateau ; et trois ou quatre dames des plus zélées au service des Pauvres avec eux, entre lesquelles étaient : Mad^elle de la Carisière et Mad^elle de la Pinsonnière. J'omettais que Monsieur des Jonchères eut la bonté de venir dès six heures du matin, dire la sainte Messe à l'hôpital. Dieu soit béni de toutes les grâces qu'il nous a faites en la conduite de ce voyage. Que s'il en est glorifié, c'est par lui-même ; que s'il en réussissait quelque mal de quelque part que ce soit, j'avoue devant Dieu en

N° 159

être la cause par mes infidélités à son amour et service, et mes grands péchés dont je demande pardon à sa bonté.

Nous fûmes quatre jours sur l'eau depuis Nantes jusques à Angers, et quoique nous eussions bien voulu aussi exactement observer nos heures qu'en allant, néanmoins nous ne le fîmes pas, partie par notre lâcheté et partie pour en être empêchées par la distraction des personnes avec qui nous étions, n'ayant que nos deux places dans le bateau.

Nous eûmes un très grand besoin d'une assistance de Dieu particulière pour nous garantir de la peur que la crainte du naufrage nous donna y ayant des personnes fort appréhensives de l'eau avec nous, et que les vents et l'eau nous étaient contraires, ce qui nous fit trois ou quatre fois de grandes frayeurs dont Dieu nous préserva par sa bonté; cela fit que nous prîmes résolution de prendre le carrosse à Angers, avec grand déplaisir néanmoins, pour la dépense.

Nous allâmes droit à l'hôpital à Angers, y arrivâmes le vendredi matin, et nos Messieurs les Pères nous parlant encore de nos sœurs, nous arrêtâmes de leur en envoyer les quatre qu'ils désiraient, à condition qu'ils feraient faire un bateau pour laver la lessive et un puits dans la buanderie pour avoir commodément de l'eau; et d'autant que ces Messieurs craignaient que les dites sœurs se lassassent de faire les lessives, et que cette dépense fût inutile, ils souhaitèrent que je leur promisse que le retour de nos sœurs se ferait à nos dépens, ce que voyant raisonnable en quelque façon, je leur accordai que, si de la part de nos sœurs, il arrivait nécessité de

rappeler des quatre envoyées pour cela, que en ce cas, nous en ferions la dépense; mais que s'il arrivait que la faute vînt de leur côté, que ce serait eux qui la feraient, ce qu'ils nous accordèrent très volontiers, et le lendemain, nous partîmes du matin pour revenir à Paris, durant lequel temps Dieu nous donna pareille bénédiction que sa bonté nous avait donnée en tout le voyage; il en soit à jamais glorifié! Ainsi soit-il.

---

160 — A ma sœur Elisabeth Martin, fille de la Charité à l'hôpital de Nantes.

Mademoiselle s'informe de la manière dont les sœurs s'acquittent de leurs devoirs et annonce l'arrivée de deux sœurs.

(1646)

(La première feuille de cette lettre manque)

.... que nous devons bien estimer la charité et la peine que ces bons Messieurs prennent pour nous. Que pensez-vous, mes chères sœurs, que notre bon Dieu vous demande en reconnaissance de tant de grâces qu'il vous fait? C'est la fidélité à son service en tous les points de votre règlement et surtout, mes chères sœurs, ce cordial support les unes des autres, la condescendance et soumission, et bon accord. Lisez-vous votre règlement et vos offices? dites-vous soir et matin les prières des Malades, et le Benedicite et Grâces aux repas? Avez-vous vos serviettes aux

N° 550.

lits de vos Malades ? les tenez-vous bien proprement ? mais surtout, mes chères sœurs, avez-vous un grand amour pour leur salut ? c'est cela particulièrement que notre bon Dieu attend de vous, et pensez que vous ne répondrez pas seulement d'eux au temps que vous les avez dans l'hôpital, mais que vous répondrez aussi des fautes qu'ils feront en leurs confessions si vous manquez de les avertir de ce que vous pourrez pour la bien faire ; et aussi si vous manquez avant qu'ils sortent, de les exciter à bien vivre. Ce n'est pas, mes sœurs, que je vous veuille donner trop de crainte ; mais, si bien, vous voudrais-je bien aider à avoir tant d'amour pour notre bon Dieu que vous pensiez souvent aux moyens que vous pourriez avoir pour aider les âmes à le glorifier.

Voilà nos deux sœurs que nous vous envoyons toutes pleines du désir de suivre les bons exemples que vous leur donnerez à travailler vertueusement au service des Pauvres pour l'amour de Dieu. Nous avons déjà écrit depuis notre retour à ma Sr Elisabeth et à ma Sr Catherine Bagar. J'ai depuis envoyé la lettre du bon malade frère Meilles.

Recommandez-nous à ses prières et à celles de tous vos autres Messieurs ; je vous recommande, pour l'amour de Dieu, leur rendre le service que vous êtes obligée avec grande douceur et respect.

Bonsoir, mes chères sœurs, priez Dieu pour nous, je suis en son saint amour,

Mes Chères Sœurs,

Votre très obéissante sœur et servante

Louise de Marillac

161 — A ma sœur Elisabeth Martin, fille de la Charité à Nantes.

Mademoiselle lui annonce deux nouvelles compagnes : les Sœurs Marie et Henriette

(1646)

Ma Très Chère Sœur,

Voilà notre chère Sœur Henriette qui vous va secourir ; je vous prie, ma Sœur, encore qu'elle soit ancienne, que le respect et la déférence que vous aurez pour elle ne vous empêchent pas de contribuer au désir qu'elle a de se bien servir du peu de temps que Monsieur Vincent lui donne pour travailler à sa perfection. Vous la regarderez donc comme une de nos autres sœurs, et encore qu'elle ait le soin de l'apothicairerie à quoi elle formera ma Sr Claude, elle fera tout ce que les autres font, comme aussi ma Sr Marie Chilouse. Je vous prie, ma chère sœur, d'avoir un grand soin de lui bien faire employer le temps ; elle m'a promis de faire tout ce que vous lui direz. Comme je le crois aussi, elle a besoin de grande douceur et d'avertissement de ses fautes. Faites bien mes excuses à toutes nos sœurs que je ne leur écris en particulier ; je les embrasse toutes de tout mon cœur, et suis en l'amour de Jésus Crucifié,

Ma Chère Sœur,

Votre très obéissante servante etc...

N° 570

162 — A ma sœur Elisabeth Martin, à l'hôpital St René, à Nantes.

Mademoiselle demande des nouvelles des deux Sœurs qu'elle a envoyées, et en donne de la Communauté; elle recommande de faire la sainte Communion à l'intention des Sœurs défuntes.

(Ce 18 novembre 1646)

Ma Très Chère Sœur,

Nous sommes extrêmement en peine de n'avoir point de vos nouvelles depuis le départ de ma sœur Henriette et de ma sœur Marie. Nos Sœurs d'Angers nous ont mandé qu'elles ont passé chez elles et en sont parties il y a déjà longtemps, de sorte que nous devrions avoir nouvelles de leur arrivée chez vous. Je vous prie de nous en donner au plus tôt, et nous mander l'état de la santé de toutes nos sœurs, et si la femme de l'administrateur n'achète plus vos provisions. Si l'on a changé à la Toussaint (1) quelqu'un de Messieurs les Maîtres et qui c'est qui l'est à leur place et nous mandez des nouvelles de tous les Messieurs et dames de Nantes; et si personne n'est mécontent de nous. Nous n'avons point encore eu nouvelle de la lettre de Mclais, mais nous l'avons envoyée. Mandez nous l'état de vos malades et nous recommandez à eux tous. Notre pauvre sœur Mathurine qui

(1) L'original porte la date du 18 octobre 1646: ce ne peut être qu'une distraction de la chère secrétaire de Mademoiselle alors malade, ma Sœur Hellot, la lettre indiquant la Toussaint comme déjà passée.

N° 206

a été si longtemps malade, est trépassée de Mardi à l'hôpital St Denis, où tout le monde la regrette. N'oubliez pas la sainte coutume de faire la communion pour le repos de son âme. Mandez-nous si l'eau n'a point été dans votre cuisine. Ma sœur Jeanne Lepintre est malade d'une grande fluxion sur les yeux, et ma sœur Françoise est demeurée aujourd'hui d'un vomissement. Toutes nos sœurs se recommandent à vos prières, et moi, mes chères Sœurs, je vous salue et embrasse chacune en particulier et vous souhaite de tout mon cœur la sainte paix de Jésus Christ, en l'amour duquel je suis de toute mon affection, Mes très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

163 – A ma sœur Turgis à Richelieu.

Mademoiselle recommande le soin des Écoles et la réunion des grandes filles les Dimanches et Fêtes.

le 29 Octobre 1646.

Ma très Chère Sœur,

J'ai reçu deux de vos chères lettres, et pour réponse je loue Dieu avec vous de la consolation que sa bonté vous a donnée d'avoir eu M. Portail [1] si longtemps

---

[1] Antoine Portail, né le 22 Novembre 1590, en la ville de Beaucaire, diocèse d'Arles en Provence, a été ordonné prêtre en 1622. Il a été le premier compagnon de Saint Vincent, et figura dans le contrat de fondation passé le 17 Avril 1625. Saint Vincent l'avait en singulière estime et lui donna de grandes preuves de sa confiance, le chargeant, à plusieurs reprises, de missions importantes, et se l'associa dans la direction des filles de la charité. Il décéda le 14 Février 1660: après avoir travaillé quarante-cinq ans dans la Compagnie

N° 712

à votre arrivée à Richelieu. O ma chère Sœur, que vous avez fait de bonnes provisions et qu'elles vous dureront longtemps. Et puis, ma bonne sœur, le secours que vous avez de nos bons Messieurs fera continuer, je m'assure, la même consolation que vous ne désirez que pour vous aider à être fidèle à Dieu en tout ce qu'il demande de vous. Ma Chère Sœur, je vous prie ne point penser à la distance qu'il y a entre nous, mais plutôt pensez que nous sommes étroitement unies, sans pouvoir être jamais séparées, car l'union étroite que fait la sainte charité ne ferait souffrir de séparation. J'espère que votre séjour en ce lieu là fera beaucoup de bien. Je vous prie, ma sœur, d'avoir grand soin de l'instruction de la jeunesse et de tenir un bon ordre dans votre école; je crois, que Monsieur Portail vous en aura laissé le réglement. Je vous prie aussi de faire lecture les après-dinées des dimanches et fêtes aux grandes filles, et les entretenir de la dévotion. Je crois que vous continuez les conférences que Monsieur Lambert a introduites; si vous ne le faites, vous pouvez vous en informer à vos Messieurs. Je vous prie me mander des nouvelles de votre société, de ma sœur Anne et de vous; quel nombre de malades vous avez et s'ils sont bien sollicités [1] Je me recommande à elle de tout mon cœur, et lui faire mes excuses que je ne lui écris point. Je suis à elle et à vous en l'amour de Jésus Crucifié,

Ma chère Sœur,

Votre très humble sœur et servante, etc.

---

(1) Entourés de sollicitude.

N° 712

164 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle lui parle des affaires de Nantes, d'une sœur qui désire se retirer, et lui donne des nouvelles des postulantes d'Angers.

Ce 27 novembre 1646

Monsieur,

Je crois que Monsieur Vincent ne manquera pas de servir ces bons Pères[1] en tout ce quy pourra. Vous savez sa charité, et pour mon particulier, je serais très empêchée, Monsieur, si j'avais à agir en cette affaire que je trouve de très grande importance; et tout ce que j'en pourrais dire à ceux qui y ont quelque pouvoir ce serait qu'il faudrait la faire avec mûre délibération. Il est vrai que ce bon Monsieur, l'un des Pères qui est ici, m'a fait l'honneur de m'en parler; et pour vous dire la vérité, Monsieur, il me semble qu'il s'y prend de bonne sorte, m'ayant (témoigné) ne vouloir regarder en cela que la volonté de Dieu, et que pour la reconnaître, ils avaient commencé par prier et faire prier pour cela. Voilà tout ce qu'il m'en dit, et moi rien autre chose, dans la vue que je ne dois en nulle façon m'en mêler; et pour notre intérêt, Monsieur, je n'y en vois point, et quand il m'en paraîtrait, j'espère de la bonté de Dieu que je ne dirais pas autre chose.

Je vous remercie très humblement, Monsieur, de la continuation de vos bontés pour nous. Je les regarde en vous comme effets de la divine

(1) Pères des Pauvres, nom donné alors aux Administrateurs.

N° 474

Providence sur nous, et puis j'en ai toutes les assurances possibles. L'on m'a mandé de Nantes que le bon Monsieur don Morisse est bien exercé pour le choix qu'il a fait de la demeure de l'hôpital. J'appréhende bien que les respects humains n'empêchent sa persévérance, nos pauvres Sœurs en recevraient grande peine, quelques unes m'ont mandé en avoir beaucoup de satisfaction. Ma Sr Magdeleine m'a mandé aussi quelques peines d'une de nos Sœurs, qui peut être de mauvais exemple à nos autres Sœurs, et même qui se pourrait communiquer et que, outre cela, elle témoigne avoir désir de se retirer en son pays qui n'est pas fort loin. J'ai dit à notre sœur Magdeleine de vous en parler, Monsieur, et vous dire le sentiment de Monsieur Vincent qui est de trouver bon qu'elle se retire aux conditions que je le mande à notre dite Sœur qu'elle vous communiquera. Peut-être que cet exemple servira aux autres. De toutes nos Sœurs venues d'Angers, il n'est sorti que la Sr Périne qui eut l'honneur de vous parler en votre dernier voyage; laquelle fait tout ce qu'elle peut pour rentrer, et plutôt, se dit-elle, elle s'ira jeter aux pieds de la Reine. Et des trois dernières venues, en est sortie une qui s'appelle Jeanne, qui s'est voulu retirer à cause de ses infirmités, sans que jamais je l'en aie su empêcher. Elle a déjà fait deux ou trois services et nos sœurs en prennent soin. Une qui était venue avec cette première sortie est trépassée depuis peu à St Denis, le reste est assez bien, excepté la dernière qui paye à l'air des malades et de Paris sa bien venue, par une fièvre que j'espère ne sera rien. Je serais bien aise que Mad^elle Gouain se contentât de ce que vous prendrez

la peine lui dire, et souhaite de tout mon cœur que Dieu donne bénédiction aux avertissements que votre charité donnera aux filles qui souhaitent se donner à son service parmi nous, et suis en son très saint amour, Monsieur,

Votre très obéissante et très humble fille etc.

---

165 – A Saint Vincent.

Mademoiselle le consulte au sujet d'une Sœur qui a refusé d'obéir à sa Sœur Servante.

novembre 1646

Monsieur,

Nous avons grand besoin d'instruction de votre Charité sur le sujet d'une faute assez notable d'une de nos sœurs ; c'est une nommée Marthe, fille d'un jardinier, qui demeure sur le chemin du village d'Issy ; elle a été fort longtemps sur la paroisse St Leu, qui paraissait assez simple et bonne fille, mais est plutôt à ce que je crains un peu fine et réservée. Peu de temps après avoir été dans les paroisses, la curiosité l'a prise de vouloir beaucoup savoir, et d'elle-même s'est avancée à la chirurgie ; nous dit sa mère, pauvre femme, lui avoir donné la garniture d'un grand étui ; et depuis l'avoir mise à St Paul, elle a encore eu une lancette, et dit sa mère lui avoir encore donnée. Et au déçu de sa Sœur Servante, a saigné, quoique jamais l'on ne lui ait montré, si ce n'est des chirurgiens étant aux paroisses ; et lorsque sa Sœur lui a demandé sa lancette

elle lui a refusée, disant qu'elle me la baillerait; et à moi elle m'a dit l'avoir jetée, comme ne voulant plus voir le sujet qui l'avait fait offenser Dieu. Je l'ai retenue céans pour savoir de vous, Monsieur, ce que nous devons faire pour telles fautes, me semblant bien nécessaires à l'avenir ces exemples pour le bien de la Compagnie, et que nous soyons averties de procéder en telles affaires avec justice et charité.

Faites moi celle de demander à notre bon Dieu que mon fils par sa miséricorde participe un jour aux mérites de la vie et mort de Jésus-Crucifié, vive source de toute sainteté, et moi aussi misérable et infidèle à Dieu qui suis quoique très indigne, Monsieur, votre très obligée etc.

P.S. J'oubliais à vous dire que j'ai empêché cette sœur de se confesser et communier aujourd'hui, et attends l'ordre que votre Charité me donnera avant l'y envoyer.

---

166 _ A ma sœur Turgis, fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades, à Richelieu.

Mademoiselle s'excuse d'être restée longtemps sans lui écrire et annonce la mort d'une sœur Michelle.

(1646)

Mes Très-Chères Sœurs,

Il y a longtemps que je n'ai eu la consolation de recevoir de vos lettres, et aussi il y a longtemps que je ne vous ai écrit, mon cœur

l'a senti bien des fois et m'en a fait reproche; mais je n'étais pas encore guérie de la maladie que j'eus cet hiver, que je suis retombée dans une autre, encore plus dangereuse, dont je ne fais que commencer à guérir, ne m'excuserez vous point voyant cela, mes chères sœurs, oh! je me le promets bien de la bonté de vos cœurs. Mais d'où vient que ma sœur Anne ne m'écrit point, j'en serais si réjouie! Quelque mauvaise que soit son écriture, je vous prie, ma sœur, de la faire m'écrire. Voilà une lettre de ma sœur Louise Proust, que vous ferez tenir à Parthenay, vous avez je crois su la mort de notre pauvre sœur Michelle,[1] si vous voyez de ses parents vous les pouvez assurer qu'elle a fait une fin qui les doit bien consoler, si je puis, j'écrirai à son père. Nous avons eu grand déplaisir de sa perte, car c'était une vraiment bonne fille. Notre sœur Jeanne Roux se porte fort bien. N'avez-vous point de bonnes filles qui demandent à être des nôtres, nous en avons grand besoin, mais il nous les faut bien bonnes, Priez Dieu qu'il nous en envoie, nous avons eu tant de malades depuis six mois, que notre infirmerie a toujours été pleine. Voilà, mes chères sœurs, une partie des nouvelles que j'avais à vous dire, en attendant des vôtres. Je vous salue toutes deux, et demeure en l'amour de Jésus Crucifié, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P.S. Ma sœur Michelle a désiré, quelques jours avant sa mort, avoir les marques qu'elle mourait vraie fille de la Charité, ce que Monsieur Vincent lui a accordé, dont elle a eu une consolation indicible.

---

(1) Postulante de Richelieu.

N° 303

sa maladie a été quinze jours durant, un petit martyre dans lequel elle avait une patience admirable.

---

167 - A ma sœur Magdeleine à Angers.

Lui envoyant un paquet et une lettre par un ecclésiastique, l'un des Maîtres de l'Hôtel-Dieu.

14 Décembre (1646)

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu mes lettres, par le retour du bon ecclésiastique, l'un des Maîtres de l'hôtel-Dieu qui partit il y a près de quinze jours. Je vous écrivais amplement, c'est pourquoi je n'ai, par celle-ci, qu'à vous réitérer toutes les assurances que je vous donne de la continuation de la joie que je ressentis d'apprendre en plein de vos chères nouvelles et de celles de nos deux chères sœurs; et aussi, pour accompagner ce paquet et cette lettre que la divine Providence a fait mettre entre mes mains pour vous les faire tenir; je ne vous en mande rien croyant, ma chère sœur, que votre bon cœur ne manquera pas de sentir ce que Dieu demande de vous en pareilles rencontres. Je supplie Notre Seigneur le remplir de la fidélité pour son amour qu'il souhaite et qu'il vous donne la créance que je suis de tout mon cœur en ce très saint Amour, Ma Très Chère Sœur,

Votre très humble et très obéissante
sœur et servante, etc.

N° 674

168 — A sœur Turgis, fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Richelieu.

Mademoiselle lui dit avoir été malade.

4 Janvier 1647

Ma Très Chère Sœur,

Que direz-vous que j'aie de si longtemps passé le temps que je vous avais promis de vous écrire qui ne devait être que d'un mois; mais, ma chère sœur, il faut que vous excusiez car ce n'est pas manque de souvenir ni d'affection, mais de temps. J'ai toujours été malade depuis assez longtemps[1] et même en danger à ce que l'on disait, dont je suis revenue par la miséricorde de Dieu; priez s'il vous plaît sa divine bonté que ce soit pour sa gloire, et que je le puisse servir avec plus de fidélité que je n'ai fait. Je loue Dieu, mes très chères sœurs, de tout ce qu'il fait pour vous et des grâces qu'il vous départ, il les faut bien reconnaître et y être fidèles, à ce commencement d'année renouvelez-vous à son service avec les ferveurs que vous aviez au commencement que vous connûtes ce qu'il voulait de vous. Et vous, ma sœur Anne, regardez bien les vertus particulières qu'il demande de vous, voilà les images que

(1) En effet, Mademoiselle, après avoir soutenu, sans accident, les fatigues excessives de son voyage de Nantes, le paya cher à son retour. Elle fut malade et deux fois en danger pendant l'hiver de 46 à 47. Ce qui ne l'empêcha pas de recommencer à travailler dès qu'elle eut repris un peu de forces; Bicêtre lui donna beaucoup de sollicitude cette année là.

N° 301.

que la sainte Providence vous a fait échoir; tirez bien fruit des instructions qu'elles vous donnent. Je mande à M. Gauthier[1] que pour les remèdes, c'est l'ordinaire que nos sœurs les prennent, de ceux de la charité; mais, que s'il y a quelque chose qui empêche cela, il faut aller suivant les lieux, c'est pourquoi vous ferez ce que M. Gauthier vous dira, après ce que M. Portail vous a déjà dit. Savez-vous bien que notre pauvre sœur Mathurine d'Angers est morte. Nous avons été visitées par la miséricorde de Dieu d'un grand nombre de malades, mais elles sont presque toutes guéries; il y en a encore deux en grand danger qui sont deux sœurs Mathurines, toutes deux d'Angers et venues en même temps, l'une est malade du poumon et l'autre de la rate. Priez Dieu, mes chères sœurs, que soit pour vivre soit pour mourir son saint nom soit glorifié en nous, c'est en son saint Amour que je suis de tout mon cœur,

Mes très Chères Sœurs,

Votre très humble sœur et servante, etc.

---

(1) Denis Gauthier, prêtre natif de Langres, âgé de 29 ans; reçu dans la Congrégation de la Mission le 19 juillet 1639. Supérieur à Richelieu en 1642, il y fut nommé de nouveau en 1648.

N° 301

169 — A la Sœur Servante de Chars.

Mademoiselle l'exhorte à employer avec courage le temps qui lui reste à vivre, et lui dit que l'on doit envoyer toutes ses lettres à la Maison.

(1647)

Ma très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de votre meilleure santé et bonne intelligence, de laquelle je n'ai jamais douté, connaissant notre bonne sœur Marthe de tous bons accords. Eh bien, vous avez bien de quoi vous humilier de n'avoir point d'emploi, au moins bien peu; récompensez-vous en beaucoup de pratiques de vertu, et surtout à la pratique exacte de vos règles; car voyez-vous, ma chère sœur, Dieu vous demandera compte du temps qu'il vous donne pour cela. Si vous m'en croyez, vous n'écouterez pas toutes les petites incommodités qui voudraient s'y opposer. Le temps du travail vous sera incontinent passé [1] à cause de votre âge et vous y aurez du regret; et puis, étant
T avec une jeune sœur vous êtes obligée de lui servir d'exemple. Je la salue bien de tout mon cœur cette chère sœur, et la supplie que la vue de vos incommodités lui serve d'encouragement, pour travailler à sa perfection tandis qu'elle est jeune.

---

(1) Cette sœur mourut, en effet bientôt, ou fut rappelée, car avant la fin de la même année sœur Turgis occupait sa place.

Parlant à Monsieur Vincent que vous écriviez à Madame la Marquise,[1] il m'a fort enchargée de vous avertir, ma chère sœur, que vous ne devez, non seulement vous, mais toutes nos sœurs, écrire à qui que ce soit sans nous envoyer les lettres ouvertes; et pour vous faire voir, ma chère sœur, que cette manière d'écrire est déjà en pratique parmi nous, voilà une lettre de ma sœur Barbe qui traite de cette manière; ainsi est nos sœurs de Nantes et d'Angers quoique fort éloignées. J'attribue cette faute que vous avez faite, depuis que vous êtes à Chars, au défaut de vous en avoir avertie.

Vous ne me mandez point si vous avez de l'ouvrage de la ville. Souvenez-vous bien de cette pratique qui est parmi nous que nous devons travailler pour gagner notre vie.

Nous avons des sœurs depuis peu vers Melun[2]. Oh! qu'elles ne s'épargnent pas! Dieu ne nous a pas tirées du soin de gagner notre pain pour nous mettre seulement à nos aises et en repos, mais pour travailler plus fortement à l'imitation de son Fils.

Je crois que nos sœurs vous envoient ce que vous avez demandé, excepté de la doublure, car nous avons grande peine à en trouver pour céans; vous pourrez acheter quelque chose qui vous en pourra servir.

---

(1) Marie Louise Séguier, fille unique de Pierre, marquis d'O et de Sorel, et de Marguerite de la Guesle, dame de Chars, née en 1626, mariée à Louis Charles d'Albert, duc de Luynes, mourut le 16 Septembre 1651.
(Mémoires du P. Rapin, tome 1, p. 211)

(2) A Fontainebleau.

N° 714

Je supplie la bonté de Dieu vous donner les grâces dont vous avez besoin pour la pratique des vertus que vous désirez, et suis en son très saint Amour, Ma Très Chère Soeur, Votre très obéissante et très affectionnée soeur et servante; etc.

---

170 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le prie d'intervenir dans une affaire préjudiciable à son fils.

10 Mars 1647.

Monsieur,

L'embarras auquel vous êtes, pour le grand monde qui est chez vous, m'empêche de vous envoyer la lettre de M. des Bouchères, en ayant aussi quelques autres à communiquer à votre charité pour en avoir son avis.

Je ne pense pas que ce que mon fils a dit ait été trouvé mauvais n'étant pas, à mon avis, sorti des termes du respect qu'il doit; mais je crois être tout à fait impossible que l'affaire se fasse sans que votre charité donne son consentement et je prévois bien que le retardement sera très préjudiciable à mon fils pour plusieurs raisons que je ne puis pas écrire; il faut se résoudre à tous les événements que j'en appréhende quoique très fâcheux. Ce que je vous mandais qui m'avait été dit, était pour faire empêcher que l'on ne continuât des invectives et médisances contre les moeurs de ceux de qui la doctrine est

soupçonnée, et que l'on avait remarqué que ceux de ce parti avaient protesté en chaire, n'y entrer qu'avec esprit d'union et de charité, et ne parlaient aussi qu'en ces termes.

Madame la Comtesse de Maure(1) m'a mandé que je prisse soin du livre qu'elle vous a envoyé qui est l'apologie de Jean-sénius(2) pour le lui renvoyer. Elle vous envoie aussi celui-ci pour le voir comme elle vous a promis. Si je pensais vous pouvoir demain parler à quelque heure, je vous supplierais très humblement me la donner, pour quelque besoin de notre Compagnie, outre celui de Nantes qui est assez grand. Notre soeur Madeleine est beaucoup mieux, Dieu merci, et tout fait assez bien à Angers. Je cause bien des désordres partout; je crains que votre charité oublie mes besoins qui me font souhaiter plus que jamais que votre charité croie que je suis, par la volonté de Dieu,

Monsieur,

Votre très obéissante et très obligée fille, etc.

(1) Anne Doni d'Atticky, fille d'Octavien, baron d'Atticky et de Valence de Marillac, mariée à Louis de Rochechouart, comte de Maure, morte dans les derniers jours d'Avril 1663, étant cousine de Mademoiselle Le Gras.

(2) Jansénius: Madame la Comtesse de Maure donna dans le parti janséniste.

N° 53

171 — A ma sœur Barbe Angiboust, fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à (Fontainebleau.)

Mademoiselle la remercie d'un envoi et lui dit le désir de M. Vincent au sujet de l'uniformité dans la méthode d'instruire les enfants.

(1647)

Ma Très Chère Sœur,

Grand merci de tous vos bienfaits; nous n'avons pas manqué d'envoyer, comme vous désiriez, votre présent à Monsieur Lambert, mais je ne vous puis encore dire des nouvelles de la réception, ne l'ayant pas encore vu; vous ne vous vantiez pas de tout le bien que sa charité vous a fait?

Je demande pardon de tout mon cœur à ma chère sœur Anne[1], à qui je ne puis écrire encore pour cette fois. Je crois que vous m'avez bien fait la charité de l'assurer de la volonté que j'en ai, mais à cause que je veux bien épanouir mon cœur avec elle, j'attends que j'en aie bien le temps, et aussi qu'elle me mande bien amplement de ses nouvelles, particulièrement de la manière qu'elle tient pour l'instruction des petites filles. je vous prie, ma sœur, d'accueillir le plus que vous pourrez les pauvres. Il y a quelque temps que Monsieur Vincent me parlait de nos sœurs qui sont employées à l'instruction, comme ayant désir qu'elles eussent toutes une même méthode; sitôt que je la saurai entièrement

(1) Anne Soliège.

je ne manquerai pas de vous en donner avis; il m'a témoigné déplaisir de ne vous avoir point vue avant votre retour, mais je crois que ce n'était que pour la peine qu'il croit que vous en auriez eu; je crois que M. Lambert lui aura dit de vos nouvelles.

Je vous prie de ne pas oublier vos bonnes plumes à la première occasion.

Je suis bien aise que vous ayez eu des nouvelles de vos parents avant votre partement. Ma sœur Cécile se porte bien aussi Dieu merci; priez pour nous, je vous prie, nous avons encore une de nos sœurs de St Méen(1) malade à l'extrémité. Nous avons bien besoin toutes de penser à notre conversion, demandons la sainte simplicité à notre bon Dieu, elle nous y aidera beaucoup.

Saluez bien notre chère sœur Anne et recevez les très affectionnés saluts de toutes nos sœurs et de moi particulièrement qui suis en l'amour de Jésus et de sa sainte Mère,

Mes Très Chères Sœurs,

Votre très humble sœur et très affectionnée

Servante, etc.

(1) Postulante de St Méen; les sœurs n'ayant été établies à St Méen qu'en 1650; on sait que l'usage de Mademoiselle était de s'exprimer ainsi

N° 285

172 — A ma sœur Turgis à Richelieu.

Mademoiselle lui recommande la pureté d'intention, et lui trace sa ligne de conduite au sujet de l'apothicairerie.

10 Mars (1647)

Ma Très Chère Sœur,

Dieu soit béni de toutes les grâces que sa bonté fait à votre petite Compagnie. Mais prenez garde, ma chère sœur, que les douceurs de l'applaudissement du peuple, la consolation de vos fréquentes conférences et communications ne prennent racine en votre esprit; en sorte que vous preniez le change pour le
P fait de la pureté d'intention que vous devez au service de Dieu; ce qui vous pourrait nuire quand la divine Providence vous fera changer de ce lieu en un autre, auquel vous ne trouveriez pas toutes ces satisfactions. Ne croyez pas, ma chère sœur, que ce soit un avis particulier que je vous donne, j'en dis de même à ma chère sœur Anne, comme je ferais à toutes les autres de nos sœurs.

Vous expérimentez, ma chère sœur, la faiblesse de l'esprit par les petites peines que vous remarquez en votre dernière. N'en soyez pas en peine, cela n'est rien, puisque vous tenez si fortement à Dieu par la volonté.

Je me souviens, ma chère sœur, que vous m'avez parlé des drogues pour les médecines. Si vous n'avez pas une boutique bien garnie pour vos pauvres, et qu'il faille acheter petit à petit, je ne vous conseille pas d'en —

N° 718.

prendre; car je crois que la charité n'est pas trop riche; et quand vous en prendriez même ès autres lieux, il faudrait que ce ne fût que dans la nécessité de la maladie, je crois que, puisque Monsieur Portail ne vous l'a pas conseillé, que vous en usiez de la sorte. Encore faut il que je vous die des nouvelles de votre sœur la veuve qui s'est remariée ces jours gras, à un jeune homme d'environ 25 ans, garçon cordonnier; mais elle dit que c'est pour l'aider en son école. L'autre se porte bien, Dieu merci; nous nous recommandons à vos saintes prières et suis, Ma chère sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. — Toutes nos sœurs vous saluent. Nous avons force infirmes. Nos recommandations à ma sœur Anne; et mes très humbles saluts à Monsieur Gautier, de qui je suis très humble servante.

---

173 — À Saint Vincent.

Mademoiselle le consulte au sujet du changement de deux sœurs de l'hôpital de Nantes, et lui demande une conférence pour expliquer aux Sœurs Servantes et aux compagnes leurs devoirs réciproques.

Pâques (21 Avril) 1647.

Monsieur,

J'ai pensé qu'il était nécessaire que votre charité prît la peine de voir cette lettre de M. Daurémont, avant que nos sœurs partent pour Nantes: deux choses me semblent aussi être sues de vous: s'il n'est point

nécessaire de communiquer notre pensée du changement de la sœur Catherine[1]
à Messieurs de Jonchères et Daurémont, et même à Mlle de la Parisière;
ou, si les choses demeuraient dans ce calme, il ne serait point à propos de
mander ma sœur Elizabeth[2] qui est toujours malade comme vous verrez; ou
bien s'il faudra laisser négocier ce changement à ma sœur Jeanne, selon l'ordre
que votre charité lui en donnera. Une autre chose que je crois très nécessaire, et
L de grande utilité, c'est que votre charité prenne la peine d'écrire une lettre, pour
toutes nos sœurs, si vous le jugez à propos, pour leur témoigner un peu de mé-
contentement, et pour les encourager. Aussi vrai, mon très honoré Père, cette
H pauvre Compagnie souffre bien sous ma chétive conduite! aussi pensé-je que
tôt Dieu la délivrera de cette captivité, qui est à si grand empêchement à la
perfection de son œuvre; et moi j'ai grand sujet de craindre de mourir en
mon endurcissement, si votre charité ne m'aide. Ne pouvons-nous point es-
pérer le bien d'une conférence, ces fêtes, pour achever celle de l'instruction des de-
C voirs des sœurs soumises aux Sœurs Servantes, et de la conduite et support
des Sœurs Servantes aux sœurs soumises? Il me semble que cela, bien en-
tendu et bien pratiqué, serait un empêchement à tous les petits désordres de la
Compagnie, comme aussi que nous eussions nos petits règlements pour en faire
lecture de temps en temps en la Compagnie.

Une dame m'a donné charge de m'informer s'il ne pouvait y avoir cinquante arpents de terre à vendre entre la maison où logent les petits Enfants

(1) Catherine Bagart. (2) Elizabeth Martin.

N° 180

trouvés et la chapelle, et je lui ai proposé votre maison vers les Récollets, en espérance qu'il s'y pourrait trouver proche les terres qu'elle souhaite, y compris la maison. Je vous supplie très humblement, Monsieur, si vous pensez que la chose soit faisable, prendre la peine me le mander par frère du Courneau à cause que cette Dame doit envoyer, après ces fêtes, un homme pour visiter la place. S'il plaît à votre charité se souvenir de Madame la Comtesse de Maure pour mon fils, à cause que l'autre affaire s'évante fort, il me semble que vous n'entendez parler que de cette affaire. Mon Dieu que mon orgueil me fait souffrir en ce sujet, et que ce m'eût été un grand repos d'en être exempte; la très sainte volonté de Dieu ne l'a pas permis, il en soit béni à jamais, et de quoi j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante, etc.

---

174 — A nos Chères Sœurs les filles de la Charité, servant les Pauvres de l'hôpital de Nantes.

Leur annonçant ma sœur Jeanne Lepintre qui les va visiter, afin de rétablir la paix qui semble altérée. Belle exhortation à correspondre aux désirs des Supérieurs.

8 Mai 1647.

Mes très Chères Sœurs,

Ma sœur Jeanne Lepintre vous va trouver, de la part de M. Vincent, et je crois que sa charité m'y aurait envoyée si j'avais assez repris

de forces depuis ma grande maladie, et savez-vous pourquoi, mes chères sœurs ? C'est pour apprendre de vos bouches mêmes les dispositions de vos esprits, et d'où peut venir les petits troubles qui paraissent en votre compagnie, et comment s'est pu introduire la zizanie qui semble vouloir offusquer le bon grain. Oh ! mes chères sœurs, que j'ai grand sujet de craindre que ce n'ait été mes mauvais exemples qui aient fait de fâcheuses impressions en vos esprits ! Si cela est, faites-moi la charité d'en demander pardon à Dieu pour moi, et me pardonnez aussi, en faisant mieux que vous ne m'avez vu faire, pour ne plus contrister notre bon Dieu, donnant à son ennemi ce qui lui appartient en vous, et pour ne pas perdre les récompenses que sa bonté promet à ceux qui exercent les œuvres de miséricorde étant en sa grâce ; car il refuse les plus grands présents de ceux qu'il voit remplis de leur propre volonté.

Vous pouvez donc parler en grande confiance à notre sœur, laquelle à son retour nous rapportera fidèlement ce que vous lui aurez communiqué ; car enfin, mes chères sœurs, il nous faut être à Dieu et toutes à Dieu ; et pour y bien être, il nous faut arracher de nous-même. Et croyez-moi, mettons la sonde sans nous flatter, à nos maux, et nous trouverons que c'est cet amour de nous-mêmes qui est notre plus grand ennemi, et qui est cause que nous trouvons tant à redire aux autres, que nous désirons tant être satisfaites en toutes choses.

Voilà une lettre de Monsieur Vincent que vous devez tenir bien chère, puisque Dieu lui a donné le temps nécessaire pour cela quoi qu'occupé de tant d'affaires grandes et sérieuses.

N° 137

Il faut, mes chères sœurs, que je vous dise tout simplement
E les pensées que cette chère lettre m'a données la lisant. O mes sœurs, la douceur du style, la remarque des grâces que Dieu vous a faites et à nous, et les instructions que sa charité vous donne si suavement, m'ont donné un tel effroi que je ne le vous puis dire, me souvenant que tant de fois Dieu nous a fait avertir par lui de nos obligations; tant de fois a su et voulu oublier nos fautes et manquements, ne se lassant point de nous exciter et encourager, ni d'avoir des soins de nous tout paternels, prenant pour cela des peines comme si nous étions des sujets de mérite. Hé! que lui avons-nous rendu, terre ingrate que nous sommes! Rien autre chose que des mécontentements, terre ingrate que nous sommes, par nos infidélités à Dieu, pour lequel il nous veut gagner: tantôt quelque membre de la Compagnie en est séparé ou a fait de grandes fautes contre sa vocation, tantôt tout le corps a dégénéré; nous sommes toutes stupides. Il semble que tous les avertissements que Dieu nous a fait donner n'aient point eu d'autres effets que de battre l'air, et qui pis est, je crains bien que ayant été prononcés devant Dieu et les Anges ils ne nous donnent grande confusion en notre jugement. Est ce pas avec raison, mes sœurs, que mon cœur a été touché de crainte, et de justes appréhensions! et ne pensez pas que je vous dise ceci
G pour vous intimider, ni pour parler à vous seules; c'est à moi que je le dis, et à toutes celles qui, comme moi, ont fait mauvais usage de notre sainte vocation. Je les prie toutes pour l'amour de la mort de notre cher Maître, de se renouveler en sa résurrection, recevant la paix que tant de fois il nous

a donnée en la personne de ses apôtres. Mais prenons garde qu'il ne la leur donne point dans l'oisiveté, mais dans le travail, et dans le souvenir des plaies qu'il a souffertes pour nous; nous enseignant par là que nous ne saurions avoir la paix avec Dieu, avec notre prochain et avec nous-même, si
P Jésus-Christ ne nous la donne, et qu'il ne nous la donnera pas que par les mérites de ses plaies et souffrances qui ne nous sera jamais appliqué que par la mortification de nous-même que nous acquerrons par son imitation faisant la très sainte volonté de Dieu.

Que vous êtes heureuses auprès de tant d'autres des autres conditions, non seulement de pauvres filles, mais même de personnes de condition, qui cherchent d'être employées pour le service de Dieu et des pauvres, et ont tant de désir de faire la volonté de Dieu, et d'être aidées pour cela, et elles demeurent sans pouvoir avoir cette consolation. Et vous, rien ne vous manque et il semble que vous n'êtes pas contentes, et qu'au contraire que vous vous serviez des moyens que Dieu vous donne de vous perfectionner, que vous les dédaignez.

Pardonnez-moi, mes Chères Sœurs, si l'affection que je vous porte,
C me fait parler ainsi. Oh! que j'ai souvent de pareilles fautes que celles dont je vous soupçonne; mais tout de bon je veux être fidèle à Dieu, et pour cela lui en demander souvent la grâce. Faites ainsi: estimez et lisez avec affection vos règlements et instructions, avec désir de les mettre en pratique, et y travailler à bon escient pour l'amour de Dieu et surtout servez-vous des avertissements que Dieu vous donne, peut être pour derniers, de ce qu'il

demande de vous.

Ce n'est pas, mes chères Sœurs, que j'aie pensé de vous menacer des punitions de Dieu; mais craignons, vous et moi son indignation si nous négligeons l'accomplissement de sa sainte volonté en laquelle et par laquelle je suis tout à vous, mes chères sœurs, et espère de sa bonté y être éternellement. Demandez-lui qu'il me fasse miséricorde puisque je suis en son très saint Amour, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble et très chétive sœur et servante, etc.

---

175 — A ma sœur Barbe Angiboust à Fontainebleau.

L'assurant de son amitié, Mademoiselle l'entretient de ses difficultés.

(1647)

Ma Très Chère Sœur.

Oh! que vous avez grand tort de croire que je sois fachée contre vous, n'admettez jamais je vous prie cette mauvaise pensée, je crois qu'elle ne sera plus en votre esprit et que le sujet était de ce que j'ai été longtemps sans vous écrire, ce n'est pas que je ne l'aie beaucoup désiré, mais les affaires et mes indispositions m'en ont ôté le temps, et puis, ma chère sœur, en divers temps vous avez eu, qui valait beaucoup mieux que mes lettres; vous eûtes, ce

Aut. à la M. de Ch. Paroisse St Paul, à Paris.

carême, Monsieur Thibaut, et avant, vous aviez écrit à Monsieur Vincent, et depuis à Monsieur Lambert; or, ma bonne sœur, toutes ces réponses et consolations vous valaient plus que douze lettres de moi. Pour ce que vous nous avez demandé d'habits, nous attendrons encore de vos nouvelles, étant besoin, ce me semble, que si ma sœur Anne doit être habillée qu'elle vienne en cette ville; je crois que vous ne manquez pas présentement d'affaires et que vous ne devez songer pour le présent, qu'à bien faire moisson en ce cher temps de la mission. Je vous supplie saluer très humblement Monsieur Thibault[1] de notre part et de celle de ses bonnes filles qui continuent toujours à bien faire, grâces à Dieu. Recommandez moi bien à ma sœur Anne Scoliège et lui dites que je m'attends qu'elle renouvellera entièrement les résolutions qu'elle me témoignait à Nantes, sans lesquelles je ne l'aurais amenée, savoir d'une exacte observance de toutes les règles et continuelle mortification de jugement et propre volonté; vous êtes aussi, ma chère sœur, je m'assure dans ces mêmes sentiments, je le souhaite de tout mon cœur, et qu'il plaise à la bonté de Dieu me faire aussi cette grâce, étant en son très saint amour.

Ma Très Chère Sœur,

Votre très obéissante et très humble servante,

---

(1) Monsieur Thibaut. — Il y eut dans la Compagnie trois Missionnaires de ce nom; mais il ne peut être ici question que de Monsieur Louis Thibaut, né à Fovières, en Gâtinais, diocèse de Sens, le 29 Mars 1618; reçu à Paris le 21 Août 1637; ordonné prêtre en Avril 1642; ou: de Monsieur Jean Thibaut, entré diacre, âgé de 23 ans, natif de Paris; reçu à Paris le 29 Juillet 1638.

176 — A M. l'abbé de Vaux.

M. Vincent a chargé Melle de lui répondre au sujet de l'Archidiaconé...

(- Mai 1647)

Monsieur,

La continuation des obligations que nous vous avons est à un tel point que je ne puis vous faire connaître le ressentiment que j'en ai. Je loue Dieu de la consolation que sa bonté a permis que votre charité ait donné à nos sœurs de Nantes, desquelles je ne vous puis parler pour être trop pressée, n'ayant temps que de vous dire que j'ai communiqué votre pénultième lettre à M. Vincent; qui m'a chargée, Monsieur, de vous dire qu'il avait grande honte de ne s'être donné l'honneur de vous écrire, et de crainte que ses affaires ne lui en ôtassent le temps, que je vous mandasse que vu les grâces et bénédictions que Dieu répand sur vos saints emplois, qu'il juge bien à propos que vous traitiez de l'Archidiaconé, considérant aussi que Dieu vous saura bien trouver quand il aura affaire de vous ailleurs; vous savez bien, Monsieur, ses pensées sur cela. Pour ce qui est du petit mécontentement de Monsieur votre neveu, il juge à propos, Monsieur, que agissant tout bonnement, selon votre ordinaire, que vous lui donniez quelque temps pour voir si celui qui a le bénéfice voudra traiter avec lui, disant votre procédé à Messieurs

vos parents, après lequel temps vous pourrez, ce semble, agir avec toute liberté. Monsieur Vincent m'a dit, de plus Monsieur, que c'était avec douleur qu'il vous donnait cet avis, vous avouant avoir consolation de vous voir en ces quartiers.

Pour ce qui est du renvoi[1] des sœurs d'Angers nous attendons votre avis sur ce sujet, comme je vous supplie, y a quelque temps de le nous donner. J'ai grande honte de ne pouvoir encore écrire pour cette fois à Monsieur Ratier, j'espère que sa bonté me le pardonnera et que votre charité me croira toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante, etc.

---

177 — A Saint Vincent.

Mademoiselle parle de quelques difficultés de l'hôtel Dieu du Mans — Lui annonce la mort de sœur Marie Despinal à Angers.

28 Mai (1647)

Monsieur,

Je crois que le droit de Monsieur le Maître de l'hôtel Dieu du Mans de nommer deux sœurs et celui des Administrateurs pour les autres est cause des désordres qui arrivent au service des pauvres. Ne serait il

---

(1) Il s'agit ici d'un nouvel envoi de sœurs à Angers et du retour de quelques autres.

point mieux que Monsieur le Maître s'offrit de ne point vouloir user de ce droit, ne laissant pas de contribuer la somme accordée, et que Messieurs, sans la vue d'autre droit que de leur administration, voulussent pour s'acquitter de leur devoir, appeler par eux mêmes des filles de quelque communauté pour servir leurs pauvres malades. Peut être ne voyez-vous pas l'utilité qui pourrait arriver que deux de nos sœurs demeurassent dans ces désordres. Je supplie faire connaître à votre charité la sainte volonté de Dieu, à laquelle il a plu prendre notre bonne sœur Marie Despinal à Angers par une heureuse et chrétienne mort, à ce que M. son confesseur nous en mande. Je vous supplie très humblement la faire recommander aux prières de votre sainte Compagnie et vous souvenir du besoin de donner bientôt réponse à ces bons Mrs de Nantes et que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble, etc.

---

178 — A M. l'abbé de Vaux.

Lui envoyant une lettre de ma sœur Cécile.

29 Mai (1647)

Monsieur,

Je supplie Dieu de tout mon cœur, conduire votre affaire selon son bon plaisir dont j'espère qu'il sera glorifié. Voilà une lettre de ma sœur Cécile qui me semble nous obliger d'attendre des nouvelles de Messieurs les Pères.

N° 468.

Je vous supplie, Monsieur, nous faire la charité de prendre garde à l'avertissement du petit billet, enclos dans cette lettre; nous renvoyâmes, un de ces jours, une fille pour ce même sujet. Un peu d'incommodité me presse de finir et vous assurer que je suis véritablement en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante etc.

---

179 — A M Portail, à Rome.

Mademoiselle le prie de demander à notre St Père le Pape pour elle et ses filles, sa sainte bénédiction à l'article de la mort.

21 juin 1647

Monsieur,

Il y a longtemps que je souhaite me donner l'honneur de vous écrire, si j'eusse osé vous importuner; mais l'état auquel vous êtes me fait passer toute crainte, pour vous recommander le besoin que vos pauvres filles de Charité ont de votre retour, à ce que dans votre maladie vous ne preniez pas Paradis pour Paris. Que ferions-nous Monsieur? Car il me semble que la perfection que Dieu demande de toute la Compagnie, attend vos charitables avertissements et conduites. Il est vrai que votre absence si longue nous a été pénible; mais en mon particulier, j'ai senti consolation de vous savoir dans la source de la sainte Eglise, et proche de son Chef, Père saint de tous les chrétiens, où tant de fois je

Arch. de la Mission.

me suis désirée pour, comme enfant quoiqu'indigne, avoir sa sainte bénédiction ; mais comme mon âge, mes infirmités qui augmentent tous les jours, commencent à me faire perdre l'espérance de ce bonheur tant désiré, et que la connaissance du grand bonheur que j'ai eu, par la grâce de Dieu, de vivre et désirer mourir en la foi de Jésus-Christ, j'ai eu pensée, Monsieur, de vous supplier très humblement, pour l'amour de Dieu, m'obtenir pour l'heure de ma mort, cette grâce qui me pourra être conférée en ces instants.

Mais, Monsieur, je souhaiterais bien m'étendre davantage et vous prier, si c'est chose qui se puisse faire, de procurer ce même bonheur à toutes celles à qui Dieu fera la grâce de mourir dans la Compagnie des filles de la Charité, puisqu'il semble que ce soit l'esprit de Jésus-Christ qui ait inspiré vouloir ce genre de vie aux personnes qu'il choisit, pour honorer sa vie humaine étant sur terre.

Cela, Monsieur, n'est-ce pas nous avertir fortement que nous avons doublement le bonheur d'être filles de la sainte Eglise, et étant admises en cette manière, ne nous sera-ce pas une nouvelle obligation de vivre et d'agir comme enfants d'une telle Mère ? ce qui requiert une grande perfection. Venez vitement, Monsieur, nous aider à l'acquérir, et en attendant, continuez-nous vos charitables soins à l'autel et en vos autres prières, et présentement en vos souffrances. Permettez-moi, Monsieur, saluer très humblement Mr. d'Horgny et Mr. Alméras auxquels je demande pareille charité qu'à vous.

Arch. de la Mission.

Notre sœur Carsireux se porte bien. Dieu merci ! Nos sœurs Florence, Françoise de Montargis, Mathurine d'Angers, et Périne Fleury, l'une des trois que votre charité nous envoya d'Angers, sont décédées, plusieurs autres qui ne sont pas de votre connaissance aussi et la grande Sr Michel Maux que vous avez envoyée de Richelieu et plusieurs autres sorties. Enfin, nous sommes en si grande nécessité de filles, pour la grande quantité qu'on nous demande de toutes parts. Voyez, Monsieur, si nous avons besoin de fort aide auprès du bon Dieu.

Recommandez nous bien à toute votre sainte famille ; et moi qui plus particulièrement que toutes les autres ai crainte et dois douter de mon salut, quoique je l'espère de la miséricorde de Dieu, par les mérites de son Fils, en l'amour duquel je suis, Monsieur, votre très obéissante et très humble servante etc.

---

180 — A M l'abbé de Vaux, à Paris.

Mademoiselle annonce l'envoi d'un médicament. Un mot de l'Archidiaconé.

(1647)

Monsieur,

Dieu veuille que notre sœur qui porte la présente ne vous trouve pas parti, que je puisse avoir avant de vos nouvelles, et qu'elle m'en puisse apporter d'une parfaite santé. Voilà un peu de conserve que je vous

N° 470.

envoie, Monsieur, dont l'usage vous sera, je crois, encore meilleur que les tablettes que je vous avais dites.

Je crois que vous n'avez point eu nouvelles de ces Messieurs d'Angers, et que la Providence l'a permis, car nous aurions eu grande peine à leur donner des filles pour le présent. Je supplie Dieu que votre voyage soit heureux, et suis en son amour, Monsieur, votre très humble et obéissante servante etc.

P.S. J'ai dit à Monsieur Vincent que vous aviez pris la peine d'aller chez lui pour lui parler de votre affaire, dont je lui ai dit l'état dernier que vous m'avez fait l'honneur me dire. Il m'a témoigné être fâché de ne vous avoir parlé. Je ne vous saurais dire si c'est qu'il ait dissentiment de ce que vous vous défaites de l'Archidiaconé ou si c'est la manière d'en traiter.

---

181. — A Saint Vincent

Mademoiselle regrette l'absence de St Vincent pour le départ des sœurs de Montreuil et de Nantes. Deux sœurs lui sont un sujet de peine.

24 Juin 1647

Mon Très Honoré Père,

J'ai bien été surprise de votre partement, avant que nous ayons eu les ordres nécessaires pour le partement de nos sœurs à Montreuil. N'était que les places du coche sont retenues, nous différerions; mais

N° 77.

ce doit être Mercredi; et que feront elles sans la bénédiction et l'instruction de votre charité dont elles ont si grand besoin? Si notre bon Dieu ne vous ne vous inspire de nous mander toute leur conduite, nous serons bien en peine. Je vous assure, Monsieur, que j'ai l'esprit si accablé que j'avoue que je suis cause que nos pauvres sœurs souffriront ce déplaisir. Pour le partement de nos sœurs pour Nantes, nous ne saurions du tout le faire, que nous n'ayons encore eu l'avis de votre charité sur une nouvelle qui nous donne avis de ne pas changer ma sœur Cath... Ba... celle qui a commencé le trouble dans l'hôpital, et qu'elle croit qu'il faut absolument faire revenir ma sœur Elisabeth[1], et envoyer une sœur de conduite.

Je crois que vous savez l'arrivée de nos sœurs d'Angers qui sont de retour; mais l'accusée parait la plus innocente du monde. Je n'ai osé écrire à son père sans savoir de votre charité ce que nous en ferons; je crois qu'il ne sera pas longtemps sans venir. Je supplie notre bon Dieu que votre charité soit de retour, en bonne santé, avant ce temps-là. Votre sainte bénédiction, mon Père, s'il vous plaît, pour nos sœurs et pour nous. La sœur Marguerite Tourneton s'en alla Dimanche sans dire mot, et la Mère Prieure m'a écrit qu'elle était allée ce matin à l'Hôtel Dieu et qu'elle l'avait reçue, demande un autre habit pour nous renvoyer le nôtre. Je
E n'ai point fait réponse et n'en ferai point qu'à votre retour. Dieu seul sait l'état de mon pauvre esprit sur tous ces désordres, car il semble que

(1) Elisabeth Martin.

notre bon Dieu veut entièrement nous détruire. Je le mérite, et m'étonne que sa justice diffère tant à être exécutée. Pourvu que sa miséricorde sauve mon âme il me suffit. Obtenez-moi cette grâce par votre charité puisque je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très humble servante, etc.

---

182 — A ma sœur Turgis, à Richelieu.

Mademoiselle témoigne une grande satisfaction des nouvelles qu'elle lui a données. Recommande à ma soeur Anne de lui écrire.

27 Juin (1647)

Ma Très Chère Sœur,

Encore que je croie que Monsieur l'abbé de Vaux vous aura donné, ou envoyé, une lettre que je vous avais écrite depuis quelque temps, je ne laisse de me donner la consolation de vous écrire sitôt que notre bon Dieu m'en donne le moyen, et cela pour me réjouir avec vous des grâces que sa bonté vous fait à toutes deux. Vous ne sauriez croire la consolation que Monsieur Vincent a eue, et moi aussi, de la lecture de votre lettre; j'espère qu'il en est ainsi dans vos cœurs, mes très chères sœurs. Mais d'où vient ma sœur Anne, que vous ne m'écrivez point ? Oh! je vous supplie de m'écrire et de votre main, et me mandez tous vos regrets. Vous savez bien que ma sœur Turgis me les envoiera sûrement, sans les voir,

si vous ne le voulez pas, mais je crois que vous n'êtes qu'un cœur, car c'est ainsi que l'union qui doit être entre les filles de la Charité les doit rendre. Que vous êtes heureuses, mes très chères sœurs, d'avoir la conduite que vous avez ! Faites bonne provision pour quand la divine Providence vous appellera ailleurs, et ne pensez point quand ce sera, mais vivez dans l'indifférence. Souvenez-vous, mes sœurs, de prier Dieu pour toute notre Compagnie qui souvent en a besoin, soit chaque particulière, ou pour les emplois que Dieu nous demande.

Ma sœur Anne Hardemont[1] et ma sœur Marie Lullé[2] du Mans partirent hier pour aller à Montreuil, au lieu où il y a si longtemps que Monsieur le Comte de la Noix[3] nous demande.[4] Je vous assure, mes Sœurs, que si nous ne sommes fortement aidées de notre bon Dieu, et que de bonnes gens ne s'emploient pour nous, nous avons grand sujet de craindre nos infidélités. Toutes nos sœurs sont en assez bonne santé, Dieu merci, vous saluent de tout leur cœur et moi pareillement qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P.S. — Je vous supplie saluer très humblement M. Gautier et nous recommander aux prières de toute leur Communauté.

---

(1) Nous ne pouvons rien préciser sur l'entrée dans la Communauté de ma Sœur Anne Hardemont ou Ardemont, Marie Lullen et plusieurs autres, souvent nommées dans les lettres ; le Catalogue de la Communauté avant 1660, n'ayant pu être retrouvé.

(2) Sœur Marie Lullen

(3) Delannoi, voir note N° 183.

(4) Les avis que Mademoiselle donna à ces deux Sœurs, au moment du départ ont été conservés et seront rapportés dans ses écrits.

N° 690.

183 — A ma sœur Anne Élisabeth Servante des Pauvres de la Ville de Montreuil-sur-mer, en l'hôpital

Recommandant l'exactitude à tous leurs devoirs.

(1647)

Mes Très Chères Sœurs,

Je loue Dieu de votre arrivée à Montreuil[1] à bon port ; je crois que l'incommodité de ma sœur Marie est venue du train du coche, et qu'elle aura recouvert[2] sa santé, pour le service de ses pauvres. Nous attendons avec désir ces amples nouvelles que vous nous promettez, suppliant Dieu qu'elles soient toutes selon sa très sainte volonté. Je vous prie, ma sœur Anne, de n'être pas paresseuse d'écrire et de donner réponse à ma sœur Guillemine. Mandez-nous aussi des nouvelles des parents de notre sœur Antoinette qui est à Nantes, afin que nous lui en puissions donner ; elle se porte bien, Dieu merci. Si vous ne savez qui sont ses parents vous le pourrez demander à M. le Comte.[3]

---

(1) Montreuil, ville considérable de France, dans la basse Picardie, aujourd'hui département du Pas-de-Calais, sur une colline, près de la Canche, entre Hesdin et Boulogne à 47 lieues nord de Paris. Elle est fortifiée et a un château.
(2) Recouvré.
(3) Le Comte Charles de Lannoi, fils de Charlotte de Villiers St Pol, et de Christophe de Lannoi, avait acheté le gouvernement de Montreuil. A sa mort arrivée en 1649, le Duc d'Elbeuf, son gendre, réclama le titre de Gouverneur de Montreuil pour le Prince d'Harcourt, son fils et petit-fils du défunt. Les filles de la Charité ayant été demandées à Montreuil en 1647 par le Comte de Lannoi, elles partirent le 21 juin pour s'y rendre. Saint Vincent leur donna à cette occasion des avis pleins d'intérêt et de sagesse sur leurs rapports avec ce seigneur ; ces avis ont été conservés au nombre de ses écrits.

N° 612

V Souvenez-vous toujours, mes chères sœurs, que c'est la très sainte volonté de Dieu qui vous a mises où vous êtes, et que c'est pour l'accomplissement d'icelle que vous y devez travailler comme ferait un ambassadeur d'un roi; c'est à dire très fidèlement, pratiquer vos règles et les avertissements de vos supérieurs, le tout en douceur de cœur et d'humilité; regardant toujours plutôt les intérêts des personnes avec lesquelles nous agissons que les nôtres, non pas même ceux de la Compagnie: c'est ainsi que nous l'a enseigné notre Très
V Honoré Père, après l'avoir appris du Fils de Dieu, Jésus Crucifié, en l'amour duquel je suis, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et très affectionnée servante, etc.

---

184 — A ma sœur Elisabeth Martin à Angers.

Au sujet d'un voyage fait sans la permission de Monsieur Vincent.

Le 10 Juillet (1647)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai été bien étonnée de savoir que vous étiez à Angers, il faut que ce soit été quelque besoin bien grand, puisque vous avez prévenu l'obéissance. Hors cela, il ne me pourrait entrer en l'esprit que ma sœur Elisabeth fit infidélité pareille. C'est pourquoi, ma chère sœur, Monsieur Vincent m'a donné charge de vous prier de nous mander bien amplement ce qui est cause

de ce voyage, et vous donner ordre de ne bouger d'Angers jusqu'à ce que vous nous ayez donné nouvelles, et que vous ayez eu réponse. Mais n'y manquez pas, ma chère soeur, et de bien saluer très humblement Monsieur l'abbé, Messieurs Ratier et Feller si vous les voyez.

Recommandez-moi à toutes nos sœurs et leur dites nous (donner) de leurs nouvelles au plustot. Je les salue toutes en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

185 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle lui trace sa ligne de conduite pour apaiser quelques troubles au dehors et au dedans de l'hôpital; encourage et reprend les sœurs au sujet des fautes qu'on leur reproche.

10 juillet 1647.

Ma Très Chère Sœur,

Nous reçûmes hier nouvelles que ma sœur Elizabeth est allée à Angers, Monsieur Vincent m'a donné ordre de lui mander de s'y tenir jusqu'à ce qu'elle ait de nos nouvelles, c'est pourquoi, ma chère sœur, vous n'aurez qu'à expédier promptement l'autre affaire, quand Monsieur Lambert sera arrivé à Nantes. Vous lui pouvez proposer pour accompagner l'autre, ma sœur Henriette ou ma sœur Claude; et au cas qu'il ne fût pas jugé à propos de prendre l'une ou l'autre, vous proposerez s'il vous plaît, à Monsieur Lambert, s'il serait expédient de faire aller

N° 145

ma sœur Turgis à Nantes pour cela, et le prierez que ce soit promptement, lui disant que c'est M. Vincent qui lui fait faire cette proposition. Mais, s'il lui plait, qu'il ne parle pas de Nantes que cette fille n'en soit partie, au moins deux jours avant lui, et qu'elle ne passe pas par Angers.

P Mon Dieu, ma chère sœur, que vous avez besoin de grâces pour l'exécution de ce que Dieu vous a commis; mais ne faites rien sans l'avis de M. Lambert et de M. des Jonchères. Et hors cela ne vous déclarez à personne, n'était à la bonne Madamoiselle de Lacarisière pour lui faire entendre que M. Lambert et vous, ne ferez rien que par l'ordre de M. Vincent, auquel vous n'oseriez du tout contrevenir, et que, assurément, si elle contribue à faire trouver bon à Messieurs les Pères le changement qu'il vous faut faire que vous espérez que Dieu donnera de nouvelles bénédictions à ce saint œuvre et à ses travaux

Voilà des pilules que je lui envoie, et la méthode pour en faire; vous en pourrez garder quelques-unes pour vous, au cas que vous croyiez en avoir besoin; mais vous savez que le meilleur usage que l'on peut faire
R des remèdes est de s'en servir rarement. Vous direz à cette bonne damoiselle le bien que cela fait, et que elles servent à être exempte d'un plus grand assujettissement, à quoi ses grandes infirmités l'ont réduite tous les jours.

Assurez bien toutes nos sœurs, en général et en particulier, de mon affection, et leur dites que tous ces petits troubles et murmures me font espérer un grand bien quand il plaira à la bonté de Dieu de les
D faire cesser: c'est l'ordinaire du diable de s'opposer toujours aux meilleures

actions. Je leur recommande le service des malades et les prie d'en avoir soin; l'on m'a dit que depuis peu il était mort une fille sans assistance, et que cela est arrivé à cause que plusieurs des sœurs étaient par la ville; si cela est vrai je m'en étonne fort, car elles ne doivent point sortir. Mon Dieu, mes sœurs, que nous avons sujet de nous humilier nous voyant ainsi le sujet d'entretiens et de mépris à tous les habitants de Nantes qui nous avaient appelées pour empêcher de petits désordres dans la maison de Dieu, et nous la profanons, au moins dans l'opinion des hommes; et cela par attache à notre propre amour et satisfaction. Je voudrais pouvoir faire pénitence, et je vous assure que toutes les fois que le monde me dit du bien de notre Compagnie, je rougis de confusion pensant au désordre de Nantes. Je supplie la bonté de Dieu y apporter le remède que sa sagesse sait être nécessaire et suis, en son très saint amour, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble servante et très affectionnée sœur, etc.

P. S. Ne dites point que j'ai mandé à ma sœur Elizabeth de ne pas retourner sitôt. Dites à nos sœurs que le monde de Nantes clabaude contre elles plus qu'elles ne sauraient penser, et en choses de grande importance; mais c'est le malin qui joue ces jeux, qu'il ne gagnera pas, pourvu qu'elles se ramassent et unissent bien entre elles, auprès de la Croix, ainsi que les poussins sous leur mère lorsque le huas (1) les guette.

Salue bien M. Lambert de notre part.

(1) Chat-huant oiseau de proie

N° 145

186 — A ma sœur Turgis à Richelieu.

Mademoiselle lui dit de se rendre à Nantes dès qu'elle en recevra l'ordre de Monsieur Lambert.

10 Juillet 1647

Ma Très Chère Sœur,

Je vous ai écrit deux fois depuis peu de temps, je vous prie de me mander si vous aurez reçu celle que je baillai à Monsieur l'abbé de Vaux pour vous, et des nouvelles de votre petite famille.

Celle-ci est pour vous dire que j'ai eu ordre de Monsieur Vincent de vous avertir que, si vous êtes mandée par Monsieur Lambert, ou ma sœur Jeanne Lepintre, d'aller à Nantes que vous ne différiez point de partir aussitôt leur mandement; vous prierez Monsieur Gautier de vous prêter de l'argent, pour faire le voyage, et nous le rendrons ici quand vous nous l'aurez mandé. Et, s'il vous plait, ma Sœur, étant à Nantes vous y ferez ce que l'obéissance vous ordonnera. Souvenez-vous toujours de nous en vos prières, et particulièrement de quatre sœurs qui nous sont venues de Saintonge et de plusieurs autres toutes nouvelles, qui enfin se rendront maîtresses de la maison, n'y en ayant que très peu d'anciennes. Pourvu que Dieu soit le Maître de tout, nous serons trop heureuses,

(1) Dictée et signée par Mademoiselle; écrite par Sœur Hellot.

N° 291

c'est en son très saint amour que je suis, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée servante, etc.

P. S. Je vous prie de dire à ma sœur Anne que nous ne serons point bonnes amies qu'elle ne m'ait écrit, je ne laisse pas de la saluer.

---

187. — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle lui recommande de soumettre toutes ses difficultés à M. Lambert, et l'engage à souffrir avec patience les calomnies.

Le 20 Juillet (1647)

Ma Très Chère Sœur,

Vous nous avez bien mise en peine de ne nous point donner de vos nouvelles, Dieu soit béni de votre heureuse arrivée. J'ai encore vos lettres à M. Vincent; cela vous doit ôter de peine que vous ne lui ayez écrit; vous savez ses continuelles occupations qui ne vous doivent pas néanmoins empêcher d'en augmenter le nombre dans votre besoin, vous savez sa charité. Je me doutais bien, ma chère sœur, que vous trouveriez bien des embarras, mais je ne vous plains qu'à demi puisque vous aurez Monsieur Lambert qui doit tout faire, et n'avez que à l'avertir de ce que vous aurez remarqué, il me semble que l'on ne vous a parlé de ma sœur Henriette que pour accompagner l'autre qui peut être ne viendrait pas

autrement. Tout ce que vous me mandez que font nos sœurs est tout à fait contraire aux actes que nous avons passé avec Messieurs les Pères, comme d'aller dehors au marché, l'on ne devait y aller que pour le poisson et les volailles, et cela doit être fait en moins d'une heure; car pour les fruits, herbes, œufs &. cela se devait apporter à la maison, par des vendeuses; et le beurre est de provision à la maison, que Messieurs les Pères avaient promis faire faire, comme de toutes les autres provisions de bois, vin, vinaigre huile et autres nécessités. Vous représenterez cela à M. Lambert. Vos lettres venues toutes ensemble, nous empêchent de bien connaître le véritable état présent auquel la sœur que vous dites avoir demandé condition est. Pour ce qui est des sorties de ma sœur Elizabeth, et ses communications pour son soulagement, parlez-en à M. Lambert, j'espère qu'il y donnera ordre comme aussi pour empêcher que nos sœurs n'aillent plus chercher des herbes à mi les champs. Il ne faut pas tant raffiner à votre apothicairerie, c'est assez que l'on ait les remèdes ordinaires et plus nécessaires, autrement l'on dépenserait bien inutilement beaucoup d'argent. Pour ce qui est de ce bon garçon je ne crois pas qu'il soit à propos que vous lui parliez; mais faites bien entendre à M. Lambert tout ce que vous en avez appris; il saura bien y faire donner bon ordre par Messieurs les Pères, que je sais avoir grande disposition à faire tout ce qui sera nécessaire pour le repos de nos sœurs et le bien de l'hôpital. Pour ce qui est d'avoir d'aide au garçon je crois lui avoir dit que nos sœurs lui ordonneraient ce qu'il y aurait à faire avec

douceur et charité; et qu'il fallait vivre en grande paix et support des défauts les uns des autres. Vous pourrez penser, ma chère sœur, si j'aurais pu dire autre chose à une personne que je ne connaissais. Je lui dis seulement qu'il faudrait qu'il eût soin de fournir l'hôpital d'eau et faire tous les plus bas offices. Il ne faut pas penser empêcher entièrement les médisances et calomnies, mais les souffrir puisque notre Maître a vécu et est mort en si grande paix, parmi ses calomniateurs. Donnez-nous des nouvelles, au premier voyage, de la menace de votre fluxion. Je vous prie, ma chère sœur, de saluer très humblement M. Lambert et tous les autres Messieurs les Pères, auxquels je ne puis écrire pour être trop pressée, comme aussi Mademoiselle de Lacarisiere, à laquelle j'enverrai au premier voyage la recette qu'elle demande et le moyen de s'en servir.

Toutes nos chères sœurs vous saluent très cordialement comme je fais aussi toutes celles de delà, auxquelles je souhaite de tout mon cœur l'amour et le désir de l'accomplissement de la très sainte volonté de Dieu, en laquelle je suis, Ma chère sœur, Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

P.S. M. Lambert accordera à ma sœur Brigitte ce qu'elle désire depuis si longtemps, s'il le juge à propos.

N.° 155

188. — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande conseil au sujet du logement de Bicêtre.

Juillet 1647

Monsieur,

Enfin l'expérience nous fera voir que ce n'était pas sans raison que j'appréhendais le logement de Bicêtre; ces dames ont dessein de tirer de nos sœurs l'impossible. Elles choisissent pour logement des petites chambres, ou l'air sera incontinent corrompu, et laissent les grandes; mais nos pauvres sœurs n'osent rien dire. Elles ne veulent point que l'on dise la messe, mais que nos sœurs l'aillent entendre à Gentilly. Et que feront les enfants en attendant? Et qui fera l'ouvrage? Voilà ma sœur Geneviève[1], je vous supplie prendre la peine lui parler. Elle vous fera entendre toute la peine qu'elles ont et les prétentions des Dames. Je crains bien qu'il nous faille quitter le service de ces pauvres petits enfants. La volonté de Dieu soit faite, par laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante, etc.

P. S. S'il plaît à votre charité se souvenir de nos deux dames qui seront prêtes à faire leur confession, demain matin, si cela se peut.

(1) Geneviève Poisson.

189. — A ma très chère sœur Jeanne, fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à l'hôpital de Mantes.

Mademoiselle reproche à une sœur d'avoir écrit à son insu; et dit qu'il ne faut pas prendre de repas hors la maison.

30 Juillet (1647)

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble que Monsieur Lambert est longtemps à arriver à Mantes; je supplie notre bon Dieu qu'il y soit, et que sa charité expédie promptement nos affaires, sans rien précipiter. Je vous prie lire souvent vos avertissements, et surtout prendre garde que votre esprit ne se laisse point prévenir de croyance, sur les choses qui vous seront rapportées, et de jugement sur ce que vous penserez voir et entendre. Si cela est, j'espère de la bonté de Dieu, que tout ira bien. Je vous prie faire mes excuses à toutes nos sœurs que je ne leur écris point, particulièrement à ma sœur Catherine qui m'a écrit; assurez-la je vous prie, que je suis toujours la même qu'elle m'a vue à son égard et que l'amitié que Dieu m'a donnée pour elle ne diminue point. Nos sœurs de Montreuil font merveille, par la grâce de Dieu; M. le Comte en est très content. Elles m'ont mandé que la Mère de ma sœur Antoinette se porte bien, et qu'elle n'a jamais eu plus de consolation que de savoir sa fille dans notre compagnie. Peut être que si je disais tout ce que notre sœur me mande de lui mander, elle croirait

qu'il y aurait du mien, car à ce que je vois elle n'est pas bien exacte, puisqu'elle a écrit à mon deçu et par d'autre voie que par nous. Dites-lui, je vous prie, ma sœur, que je ne me saurais empêcher de craindre pour elle. Saluez bien toutes nos autres chères sœurs et leur dites que j'espère que Dieu me donnera assez de force pour leur écrire quand j'apprendrai que toutes seront dans l'état que sa bonté les veut. Saluez bien aussi tous vos Messieurs leur faisant excuse sur ce que je crains leur être importune n'ayant rien su de nouveau.

Il est vrai que je me donnai la liberté de prendre quelques repas aux Religions des Filles de Ste Marie quand j'ai passé; mais, ma chère sœur, il faut bien garder que cela ne tourne à coutume; mes faiblesses et difficultés de marcher me font bien faire des fautes auxquelles, s'il vous plaît, ma chère sœur, il ne faut pas que vous tombiez, ni toutes nos chères sœurs. Aussi il sera bon que dans vos recréations et entretiens vous en avertissiez toutes nos sœurs. J'ai été avertie de cela par Monsieur Vincent lorsque sa charité envoyant une sœur à Fontaine Beleau[1], je lui dis la liberté que nos autres sœurs avaient prises, passant par Melun, en pareille rencontre. Et de votre fluxion, ma chère sœur, comment en êtes vous? nous en sommes bien en peine; je vous prie nous en mander des nouvelles.

---

(1) Fontainebleau (Seine et Marne) à soixante kilomètres de Paris. On a beaucoup disputé sur l'étymologie de ce nom, qui paraît venir d'une source que renferme la forêt, et qui a été ainsi appelée à cause de la beauté de ses eaux, (fontaine belle eau.) La manière dont Mademoiselle écrit appuie ce sentiment. C'est au commencement de l'année 1647 que les filles de la Charité y furent envoyées, au nombre de cinq, pour la fondation d'un Hôpital.

N° 538.

je crois que vous aurez reçu une de mes lettres qui vous en demandait.

Saluez bien, Mademoiselle de Lacarisière et Mademoiselle de Belestre et les assurez de mon affection et service. J'ai parlé de l'état de ses affaires à Monsieur Vincent, mais vous lui pourrez dire les embarras que sa charité a, et comme il a fait résolution de ne se mêler d'aucune autre affaire que d'Église. Présentez aussi nos très humbles saluts à Monsieur Lambert et Messieurs les Aumôniers; le petit malade vous lui pourrez dire que j'ai envoyé sa lettre, mais que je n'en ai point eu réponse. S'il veut écrire encore une fois, peut être à la fin l'aurons-nous. Recommandez-moi bien à toutes nos bonnes femmes de l'hôpital, me recommandant à leurs prières. Ce me serait une grande consolation que je pusse, encore une fois, avoir le bien de les voir. Or sus, ma chère soeur, il ne me reste de temps que pour vous assurer que tout se porte bien, Dieu merci, et que je suis en l'amour de Jésus Crucifié,

Ma Chère Soeur,

Votre très obéissante soeur et très affectionnée servante, &.

P. S. je n'ai pas le temps d'achever la recette pour Melle de Lacarisière. Ce sera pour le premier voyage.

N° 538.

190 — A Saint Vincent.

Lui dit avoir reçu une aumône de cent écus pour les enfants. Un mot de son intérieur. Demande une image semblable à celle de la Charité.

Août 1647

Monsieur,

Une bonne Dame excitée par Mademoiselle de Lamoignon, et par la conduite de la divine Providence, nous a envoyé cent écus pour ces pauvres petits enfants; soyez-lui en reconnaissant pour nous, s'il vous plaît, Monsieur, et me permettez faire souvenir votre charité de notre soeur Jeanne Lepintre.

Je vous supplie, si vous le jugez à propos, nous laisser les trois mémoires que vous nous avez envoyés pour l'Assemblée des Dames, crainte qu'ils ne soient brouillés en votre absence.

Mon incommodité me continue et j'ai pensé que notre bon Dieu par ces si fréquents changements d'un peu mieux et plus mal veut que je m'en serve pour faire connaître à votre charité,

---

(1) Magdeleine de Lamoignon, fille de la Présidente de Lamoignon, naquit le 18 Septembre 1609. Douée d'un naturel admirable, élevée auprès d'une mère si vertueuse, elle le devint elle-même au point qu'on ne douta pas à Port-Royal, qu'elle ne fût capable d'y donner une grande réputation, si l'on pouvait la gagner. A cet effet on lui fit passer d'abondantes aumônes pour le soulagement des pauvres qui était sa plus grande passion; mais la vigilance de sa sainte mère la préserva d'un si dangereux écueil. Elle mourut le 14 Avril 1687, et fut inhumée au Couvent des Grands-Cordeliers.

l'inconstance de mes passions, de qui je suis si dépendante que, quelque résolution que je fasse, ne me donnent point liberté de les assujettir à la raison, étant quelques jours un peu remise et aussitôt je m'échappe.

Je supplie très humblement votre charité si elle a, dans quelques-uns de ses livres, quelque image approchante de la ressemblance des images de la charité, me faire le bien m'en donner une, et vous demande pardon de cette liberté, c'est que je n'en puis recouvrer comme je la souhaite, et j'espère que cela m'aiderait beaucoup, aidée aussi des prières de votre charité de qui je suis, Mon Très Honoré Père, très obéissante servante et toute indigne fille, etc.

P. S. Faites moi s'il vous plaît la charité de me donner la bénédiction de notre bon Dieu et la vôtre à la Sainte Messe.

---

191 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le consulte au sujet de plusieurs améliorations pour les Enfants Trouvés.

Août 1647

Monsieur,

Je m'excusai hier à Monsieur Leroy de vous faire un message de sa part, et pense vous devoir dire néanmoins tout ce qu'il m'avait dit, et ce que je lui avais reparti ce qui me serait bien

N° 51

difficile de vous mander. Mais le principal est qu'il fait état que c'est lui qui est le directeur et administrateur de l'Hôpital des Enfants; et, comme tel, il prétend y aller faire l'instruction quand bon lui semblerait; y mettre un prêtre et en avoir tout le soin spirituel; que l'on lui ferait plaisir de lui trouver un prêtre et lui présenter, qu'il l'appreuve, et que de cela il était plus jaloux que d'un évêché et d'un cardinalat. Que si l'on lui déniait, qu'il irait faire ses plaintes à Monsieur le Procureur général, et se démettrait de l'administration que l'on lui avait donnée.

Je fis l'étonnée de ce qu'il n'avait point parlé de cela plus tôt, lui disant que ces dames avaient toujours eu égal soin jusqu'à présent du spirituel comme du temporel, comme il paraît par les baptêmes, confessions à Pâques et instructions pour la première communion, de leur faire dire la Sainte Messe tant pour les enfants que pour les nourrices, et que je croyais que Messieurs du Chapitre s'étaient entièrement déchargés de toute la conduite de cette œuvre sur le soin de ces Dames; à la réserve des 1200 livres dont elles leur rendaient compte; et que depuis plus de cinquante ans que Messieurs du Chapitre avaient ce soin, qu'il ne paraissait point autre administration que celle de la dite somme; que, néanmoins, je parlais sans avoir entendu parler de tout cela aux Dames, que je voyais très peu, et seulement ce que je lui en disais était dans le sens commun. Il se plaignit de n'avoir été averti de Bicêtre. Je lui représentai que je croyais que les Dames n'en eurent pas seulement la pensée de le

devoir faire, et que cela fut extrêmement précipité. Il me dit quantité d'autres choses, et moi à lui, que je ne puis mander; il ne manqua pas de m'alléguer la réponse de ma sœur Geneviève à ces Messieurs sur leur demande, et je lui fis entendre comme quoi elle le disait.

Me venant en l'esprit la grande nécessité, je lui dis que je crois que bientôt les Dames seraient contraintes de remettre toute l'œuvre à qui la pourrait faire, nous restâmes toujours bons amis car je lui parlai toujours comme neutre.

Si quelque bonne personne pouvait obtenir cette place pour un établissement de la Mission, l'on empêcherait beaucoup de contradictions, et ferait on un grand bien. J'oubliais à vous dire que sur mon refus de vous parler, M. Leroy se résolut d'aller trouver ces Dames et leur parler fortement. S'il plaît à votre charité prendre la peine de voir la lettre de Mme de Romilly je l'enverrai si vous le trouvez bon.

Bénissez-nous, s'il vous plaît, et me croyez.

Monsieur,

Votre très obéissante servante et très obligée fille, etc.

P. S. Je pense qu'il serait nécessaire de penser au vin au plustôt.

N° 51

192 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le prie de visiter cinq sœurs en retraite, et lui propose l'établissement d'une école...

(De Bicêtre) 23 Août 1647.

Monsieur,

Je pense, si votre charité le treuve bon, qu'il est à propos que je ne m'en retourne point que je ne laisse ici une maîtresse d'école en train d'apprendre à coudre et à lire aux enfants, au cas que rien ne me presse d'aller à la maison; et pour cela, Monsieur, j'ai une très humble supplication à faire à votre charité, pour l'amour de Dieu, qui est de prendre la peine de visiter nos cinq sœurs que j'ai laissées en retraite sans les avoir beaucoup servies, et je leur avais fait espérer de retourner ce soir ou demain matin. Il y en a une de St Germain-en-Laye, une de Manteuil, une du village d'Issy, et celle que je crois qu'il nous faudra renvoyer à St Denis, ne pensant pas qu'elle nous soit propre. Les autres sont extrêmement pressées de s'en retourner et il faudrait, au plus tard, que ce fût Samedi prochain, la cinquième est celle que je destine pour une des maîtresses de nos petits enfants. J'ai pensé Monsieur, qu'il serait bien nécessaire que votre charité nous donnât promptement un ecclésiastique pour deux raisons: l'une pour qu'il instruise les garçons et l'autre est, Monsieur, qu'il me semble que le premier

qui sera en possession d'y pourvoir y demeurera. Il nous est mort ce matin un enfant, j'ai pris la liberté de faire prier le bon prêtre qui le viendra enterrer, que si ce n'est sa commodité de venir l'enterrer sur le soir, qu'il nous fasse la charité de nous venir demain dire la Sainte Messe par même moyen. Si vous le jugiez nécessaire que nos sœurs vous allassent treuver chez vous, plutôt que de ne leur point parler; je supplie très humblement prendre la peine le mander, ce serait néanmoins une grande consolation à toute la famille que ce fut au logis.

Si votre charité est d'avis que nos sœurs aillent parler à M. le Procureur Général, pour lui ramentevoir les nécessités qu'elle lui a représentées; je crois qu'il faudrait que ce fut ma sœur Geneviève, les autres ne font pas si bien; il serait nécessaire de lui représenter qu'il faut faire la provision de bois entièrement.

Nos Dames n'ont point pensé de disposer un lieu pour l'Ecole, nous en avons un qui serait bien propre; en bas pour les garçons qu'il faut séparer des filles, il n'y paraît avoir à faire que la porte, et fermer les fenêtres; et celle des filles, on la fera en haut. Je voudrais bien que nous eussions de ces écriteaux alphabétiques, nous les mettrons contre les murailles, c'est la méthode des Ursulines de quelque lieu; je ne dis pas pour l'écriture, car je ne pense pas qu'il soit expédient que les filles apprennent à écrire. Il est vrai, Mon Très Honoré Père, qu'il y a sujet d'espérer beaucoup de bien de cette œuvre, s'il plaît à notre bon Dieu y continuer ses saintes

bénédictions. Je vous demande de tout mon cœur pour son saint amour la vôtre, pour l'accomplissement en moi de sa sainte volonté en ce sujet, et suis, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante, etc.

J'ai oublié de vous demander permission de faire maigre demain qui est Vendredi et jeûne, à cause que je pense le pouvoir; je le ferai si votre charité ne me le défend.

---

193 — A ma sœur N... à Paris.

Mademoiselle la charge de commissions, pour la maison et pour les Enfants-trouvés.

(1647)

Ma très Chère Sœur,

Je loue Dieu des grâces qu'il fait à notre petite famille, à laquelle je supplie sa bonté donner sa paix et sainte bénédiction. Je vous prie qu'il n'y ait pas faute que nos lettres soient portées à Liancourt. (2)

Je prie Monsieur Vincent de parler à nos sœurs et je vous prie

---

(1) Quoiqu'il n'y ait ni date, ni indication des personnes et des lieux, il semble que Mademoiselle écrivit de Bicêtre à l'époque de l'installation des Enfants-Trouvés, et qu'elle s'adressât à Sœur Élisabeth Hellot.

(2) Liancourt, diocèse de Beauvais; il y avait des Filles de la Charité pour servir l'Hôpital et la Charité.

C. St Lazare, No 28.

qu'elles soient toutes disposées à s'en retourner samedi, excepté ma sœur de Carsireux [3] qui demeurera au logis quelque temps.

Je vous prie faire acheter un cent d'aiguilles, 25 ou trentes dés, et un cent de petits livres comme celui de Odu-Pont. Il faut les aiguilles toutes d'une sorte et que l'on envoie quelques draps; une demi douzaine propres à faire couches, si ma sœur Julienne a du fil elle en envoiera, c'est pour faire coudre les petits enfants.

Faites je vous prie savoir de Monsieur Vincent s'il se treuve des tables alphabétiques imprimées pour nous en envoyer; je vous prie que si nos sœurs de Nantes sont arrivées avant que je m'en retourne que pas une ne vienne ici sans nous le mander, mais vous nous recommanderez bien affectionnément à elles.

Je vous prie que Monsieur Vacherot soit averti de la venue du bois et que nous ne manquions pas aussi d'en avoir.

Il faudrait s'informer de Mᵉ du Bois ou Mᵉ la Ramée s'il n'y aurait point de mesureur de bois en notre quartier, et faire voir celui qui reste aux enfants, afin que nous nous réglions sur cela ce que nous en devrons prendre d'ailleurs. Il faut aussi ne pas oublier des fagots,

---

(1) Françoise Carcireux, du diocèse de Beauvais, fut d'abord employée aux Enfants-Trouvés à Bicêtre, puis à Richelieu de 51 à 58. Elle fut une des premières Sœurs envoyées pour la fondation de Narbonne où les difficultés ne manquèrent pas; et en 1660, les Supérieurs la désignèrent pour Cahors où, elle et ses sœurs se comportèrent si bien que saint Vincent disait en sa dernière conférence: « A Narbonne on dit des merveilles de vos sœurs, parce qu'elles sont d'une modestie et d'une circonspection admirable. etc. » Dans la conférence du 4 Octobre 1699 nous la voyons dire ses remarques sur ma sœur Bailly, avec laquelle de 1647 à 1650, elle servit les petits enfants.

Arch. de la Mission, n° 28

mais il ne faut pas en prendre qui ne soient bons. Je vous prie, ma chère sœur, que l'on soit au mesurage de bois à St Denis et à le conduire. Il faudra vérifier quand ma sœur Marguerite de Vienne viendra, si le mémoire que ma sœur Françoise a trouvé a été payé.

Toutes mes chères sœurs je vous salue de tout mon cœur et vous supplie, pour l'amour de notre cher Maître Jésus Crucifié, de bien travailler à votre perfection par l'observance de vos règles, par la cordialité et respect que vous vous devez l'une à l'autre, et par l'édification que vous vous devez donner en toutes vos paroles et actions. Enfin, mes chères sœurs, si vous vous tenez souvent présentes à Dieu, sa bonté ne manquera pas de vous avertir de tout ce qu'il demande de vous, tant par la mortification de vos sens et passions que par la pratique des vertus qu'il veut en vous pour lui être agréable. Je crains bien vous manquer de parole pour mon retour, mais j'ai pensé qu'il valait mieux y être un peu davantage et n'y retourner pas si tôt. Vous savez, mes chères sœurs, que vous avez toujours mon cœur, et que je suis de toute l'étendue de mes affections,

Mes Chères Sœurs,

Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Je vous prie, ma chère sœur, avoir bien soin des petits enfants à ce qu'ils commencent à être demain assez d'heure à la Comment se porte ma sœur Louise ?

Arch. de la Mission, n° 28.

194 – A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Avis et encouragements pour la conduite.

1647

Ma très Chère Sœur,

Vous avez bien fait de l'ouvrage, Dieu en soit béni, éternellement béni; et de toutes les conduites que sa bonté a données à Monsieur Lambert en toute cette affaire. Je serais bien aise que vous nous en mandiez toutes les particularités; j'attendrai cela à remercier ces bons Messieurs qui vous ont tant donné d'assistance et les supplier vous la continuer. Mais, au nom de Dieu, ma chère sœur, prenez garde que pas une de nos sœurs n'ait sujet de croire que vous les soupçonniez d'attache ou de quelqu'autre défaut. Vous les pourrez avertir adroitement toutes en général, du mal que vous craindrez en particulier, et puis l'exemple des autres vous aidera beaucoup et le remède que Dieu y a apporté.

Eh! bien, ma chère sœur, la divine Providence vous a attachée à Nantes pour quelque temps; j'espère de sa bonté qu'il en tirera sa gloire. Je crois que la bonne sœur Catherine [1] a été bien surprise, et

[1] Catherine Bagart.

N° 556

que quelque témoignage qu'elle vous donna d'être aise de son retour, que véritablement elle ne se pouvait persuader que les personnes qui lui avaient tant témoigné de bonne volonté pussent consentir à son renvoi; nous leur avons véritablement de grandes obligations. J'écrirai à toutes nos sœurs en particulier, à diverses fois, quand j'aurai encore su une fois de vos nouvelles. Je vous supplie, ma Chère Sœur, nous mander s'il est vrai que l'on se formalise qu'il y ait tant de sœurs à servir les malades, disant qu'avant que nous y fussions, que trois ou quatre servantes suffisaient; et si vous jugez en conscience, que l'on puisse être moins, vous nous en avertirez. Vous ne me mandez rien de votre fluxion, cela me fait espérer que ce n'aura rien été que quelque menace. Ayez soin de votre santé parmi votre travail, à ce que le désir de vous consommer toute pour Dieu, et l'exemple que vous pourriez penser être obligée de donner à nos Sœurs, ne vous empêchent pas le soin raisonnable que vous devez avoir de vous-même, et cela pour le même Amour de Dieu auquel je suis, ma Très Chère Sœur,

Votre très humble et très affectionnée sœur et servante

P.S. Mes très humbles saluts à tous vos Messieurs et Dames. Je vous ai écrit deux fois depuis huit ou dix jours. J'embrasse d'esprit, très cordialement, ayant plus de tendresse pour elles que jamais, pour la peine que je sais qu'elles ont eue. Dites leur, ma Chère Sœur, je vous supplie, que pourvu qu'elles soient fidèles à Dieu, en la pratique de leurs règles, que j'espère que sa bonté leur donnera plus de consolation qu'elles

N° 556.

n'ont eu de douleur ; mais il faut que le désir qu'elles ont de bien faire leur fasse souvent demander à Dieu la grâce dont elles ont besoin pour cela.

195 — A nos sœurs Juliane Loret et Elizabeth Hellot.

Mademoiselle leur fait diverses recommandations... (1)

(Ce mercredi)

Mes Très Chères Sœurs,

J'ai bien failli de ne pas voir notre petite malade avant partir ; je vous prie m'en donner des nouvelles et dire à ma Sœur Françoise (2) que je la prie d'en avoir bien soin ; mandez-moi aussi des nouvelles de Mademoiselle Marie, et si Monsieur Vincent a trouvé bon que de nos Sœurs l'allassent veiller.

Je vous prie de solliciter à St Lazare à ce que le boulanger ne manque pas de venir demain, car si je manque à commencer de bonne heure, je crains que je ne puisse être de retour au temps que j'ai dit.

Je vous prie que l'on aille les soirs (3) dans les chambres tapissées pour y travailler ou y faire paraître de la chandelle, à ce que l'on la voie

(1) Mademoiselle devait être à Bicêtre, où l'on organisait l'œuvre des Enfants-Trouvés.
(2) Il y avait déjà du bruit et de l'agitation dans Paris.
La Sœur Françoise nommée ci-dessus est Françoise Carcireux.

No 722.

de la rue; mais que l'on ait bien le soin de tenir les verrous fermés, tant du degré que de la petite chambre, comme aussi les fenêtres.

Si vous savez des nouvelles de mon fils, je vous prie de m'en mander.

Je vous prie que quand il viendra une de nos Sœurs de bonne heure, qu'elle m'apporte ma montre qui est au dossier de notre lit; mais il lui faut mettre en quelque endroit que l'on ne lui voie pas. Envoyez-nous de l'encre, je vous prie; si vous aviez un petit pain du boulanger, près St Nicolas, nous l'envoyer aussi avec des herbes et de la chicorée.

Je salue toutes nos Sœurs, et leur recommande de tout mon cœur

P de travailler à leur perfection. Oh! que je les souhaiterais toutes volontiers ici avec les sentiments que Dieu me donne de ce grand œuvre. Je suis toute édifiée de voir l'union et la charité avec laquelle nos bonnes sœurs s'acquittent de ce que Dieu leur demande en ce saint œuvre.

Bonjour, mes très Chères Sœurs, croyez moi toute à vous et en l'amour de Jésus et sa sainte Mère,

Votre très obéissante Sœur et humble servante...

P.S. Je vous prie mander à Mme de St Mandé qu'elle prenne la peine de faire solliciter Mme de Romilly(1) pour recevoir le blé, et que les autres l'ont presque tous reçu; et elle de prendre la peine de faire acheter du seigle pour mettre avec, et lui faire mes excuses de ne l'avoir su prendre, à cause que le carrosse n'est venu que fort tard et que je crois que demain il viendra ici des hommes pour le four; je serais bien aise qu'elle

(1) Voir note au N° 86, année 1643.

N° 722

y fut.

Je vous prie de vous informer si les sacs ont été rendus.

---

196 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui donne connaissance de plusieurs aumônes reçues pour les Enfants.

19 Octobre 1647

Monsieur,

Je fus bien fâchée de n'avoir point su que l'on vous eut été trouver pour vous mander que par la grâce de Dieu je n'ai point été plus mal que votre charité me laissa et continue toujours mieux, ce qui fut cause que j'allai à la Messe le jour de St Luc.

Mesdames de Herse[1], de Traverzé,[2] de St Mandé[3] et Violle[4] s'assemblèrent encore céans hier sans que je susse pourquoi, ni qu'elles le dussent, que environ une heure auparavant. Je crois que c'était pour se réjouir que la Providence avait fait paraître le soin qu'elle veut avoir

---

(1) Charlotte de Ligny, fille de Jean, seigneur de Rentilly et de Charlotte Séguier, mariée à Michel Vialart, seigneur de la Forest et de Herce, qu'elle perdit en 1634, mourut en 1662; parente de Monsieur Olier, très charitable; associée aux grandes œuvres de charité de Mademoiselle de Lamoignon; de Madame d'Aiguillon; des princesses de Condé et de Conti.

(2) (3) (4) Mesdames: de Traversay, de Saint-Mandé, Violle, Dames de la Charité dont il a déjà été parlé.

des pauvres petits enfants. Il est venu plusieurs petites aumônes, et le meilleur secours est qu'elles devaient recevoir aujourd'hui cinq mille livres; je crois que c'est les 8000, car c'est le receveur de l'Hôtel Dieu qui doit recevoir la quittance.

Elles s'attendent bien à la Conférence que votre charité résolut avant son partement.

Leur cœur s'est tout renouvelé en la vue de ce secours et se sont résolues de faire continuer leur ouvrage à Bicêtre, et pour cela Madame Traversay et Mademoiselle Violle y doivent aller Lundi, passer la journée. Elles m'ont chargée de solliciter Monsieur Drouart pour recevoir cinq cents livres d'une part, et 200 de l'autre et cela par l'ordre de Mme la Duchesse d'Aiguillon.[1]

J'espère que votre retour achèvera de donner trêve aux grands besoins de l'œuvre de Notre Seigneur, par l'amour duquel je suis,

Monsieur,

Votre très obéissante fille et très obligée servante, etc.

---

(1) Marie Madeleine de Vignerod, fille de René, seigneur de Pontcourlay, et de Françoise de Plessis Richelieu, mariée à Antoine du Roure, seigneur de Combalet, créée duchesse d'Aiguillon en 1638, mourut le 17 Avril 1675. Elle prit une large part aux œuvres de saint Vincent et de Mademoiselle Le Gras.

N° 33.

197 — A ma sœur Jeanne Étienne, fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Chantilly. (1)

— Mademoiselle lui demande de l'avertir lorsqu'elle aura un moyen de transport pour aller à Chantilly.

(7 Octobre 1647)

Ma très Chère Sœur,

J'attendais toujours de vous écrire en vous envoyant une sœur. La Providence ne nous en a point fait trouver de bien propre jusqu'à présent; j'espère que la semaine ne passera pas sans qu'elle parte. Si vous saviez quelque commodité de cheval ou de charrette, demain ou après, vous nous feriez plaisir de nous le mander; car cela est fâcheux qu'il faille aller dans les coches et que l'on n'aille pas jusqu'à Chantilly. Dieu soit béni de la continuation de ses grâces! espérez toujours que sa bonté ne vous abandonnera pas et que le désir que vous avez de la persévérance sera accompli. Mandez-moi si Mme de St Simon (2) est à Chantilly et me croyez en l'amour de N. S.

Ma chère sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

(1) Chantilly est un ancien et magnifique Château à 8 lieues de Paris et à 2 de Senlis, proche d'une forêt de ce nom. Il est orné de jardins et d'eaux, qui le rendent un des plus beaux lieux du Royaume. Chantilly appartenait autrefois à la Maison de Montmorency; par succession 1632 en celle de Condé.

(2) Louise de Crussol, fille d'Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès et de Claude Ebrard de St Sulpice, était veuve d'Antoine Hercule de Budos, Marquis des Portes, lorsqu'elle épousa le 11 Septembre 1634, Charles, dit le marquis de St Simon, Seigneur du Plessier Choisel, Jurillé, etc, qui fut colonel du régiment de Navarre en 1630; lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur et bailli de Senlis, etc, en 1642; capitaine du Château de Chantilly, chevalier des ordres du Roi en 1633. — Elle mourut cinq ans après son mari, le 19 Avril 1695, sans laisser de postérité.

No 265 (bis)

198 — A M. l'abbé de Vaux.

Sur le départ de trois sœurs pour Angers - deux pour Nantes, sœur Michelle et sœur Marie.

17 Novembre (1647)

Monsieur,

Je me donnai l'honneur d'écrire à Monsieur Ratier par le dernier ordinaire pour l'avertir du partement de nos Sœurs, comme pour lui faire part de la joie que j'avais que Dieu nous eût donné le moyen de nous acquitter de ce devoir. Je vous puis dire, Monsieur, que je crois que nous avons fait le choix de trois bons sujets et que j'espère que Dieu leur fera la grâce de s'acquitter de leurs obligations. Monsieur Vincent a cru que ma Sœur Etiennette qui est ancienne à la Compagnie, et je la puis dire aussi en pratique de vertu, pourra beaucoup aider nos sœurs avec ma Sr Claude. Peut-être, Monsieur paraîtra-t-elle un peu timide, mais je vous puis dire qu'elle a grande disposition à la soumission et que j'espère qu'elle sera exacte à la pratique des avis que votre charité lui donnera. Espérons la même chose de ma Sr Catherine et de ma Sr Marie Bertrand qui sont les trois nommées pour Angers; et suivant l'avis que Monsieur Ratier nous a donné, ma Sr Michelle, si c'est le vôtre aussi, ira avec notre autre Sr Marie à Nantes; et s'il vous plaît, Monsieur, qu'elles ne tardent point à Angers, à cause que nos sœurs qui ne sont

que quatre y souffrent beaucoup. Si mes péchés ne s'opposent point à la miséricorde de Dieu, j'espère qu'elle se répandra sur nos pauvres sœurs, pour leur faire travailler avec plus de fidélité à son service pourvu qu'elles aient le bonheur d'être toujours aidées de votre sainte conduite et des peines que Monsieur Ratier prend pour les mettre en la pratique, et ce nous sera de nouvelles obligations en être reconnaissantes devant Dieu et à me dire en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante, etc

---

199 _ A Saint Vincent.

Mademoiselle lui fait part de quelques pensées au sujet de la Comp^ie

20 Novembre 1647.

Monsieur,

Il m'a semblé que Dieu a mis mon âme dans une grande paix et simplicité à l'oraison, très imparfaite de ma part, que j'ai faite sur le sujet de la nécessité que la Compagnie des Filles de la Charité soit toujours successivement sous la conduite que la divine Providence leur a donnée, tant pour le spirituel que temporel; en laquelle je pense avoir vu qu'il serait plus avantageux à sa gloire que la Compagnie vint à manquer entièrement, que d'être en une autre conduite, puisqu'il semble que ce serait

contre la volonté de Dieu. Les marques sont qu'il y a sujet de croire que Dieu inspire et fait connaître sa volonté pour la perfection des œuvres que sa bonté veut faire au commencement qu'il fait connaître ses desseins, et vous savez, Monsieur, que en ces commencements de celui-ci il a été proposé que le temporel de la dite Compagnie, si elle venait à manquer par malversation, retournerait à la Mission, à ce qu'il fût employé pour l'instruction du peuple des champs.

J'espère que si votre Charité a entendu de Notre-Seigneur ce qu'il me semble vous avoir dit, en la personne de saint Pierre, que c'était sur elle qu'il voulait édifier cette Compagnie qu'elle persévérera au service qu'elle lui demande pour l'instruction des petits et le soulagement des malades. Pour ce qui est du parloir, je n'ai point vu en mon esprit aucune résolution; mais pour l'élection des Dames, oh! je vois toujours plus nécessaire celle dont j'ai parlé à votre Charité de qui je suis,

Monsieur,

Votre très obéissante fille et très obligée servante

Louise de Marillac

P. S. Je supplie très humblement votre Charité, s'il y a moyen, nous donner demain la Conférence et nous faire le bien de nous en avertir.

N° 31.

200 — A ma sœur Turgis à Chars.

Mademoiselle la félicite de la bonne intelligence et sainte paix qui existent entre ses compagnes.

28 Novembre 1647

Ma Très Chère Sœur,

Dieu soit béni de la bonne intelligence et sainte paix qui est entre vous, c'est ainsi qu'il faut vivre pour être chrétienne, à plus forte raison, pour être fille de la Charité, devons-nous être de la sorte. Vous ne nous mandez point le nombre de vos écolières, et si vous assistez les malades hors l'hôpital, et combien vous en avez ? C'est bien fait d'avertir Madame la Marquise d'O; mais je croyais vous avoir avertie, comme nous faisons tous les ans, de nous adresser toutes les lettres qu'elles écrivent. Vous êtes bien glorieuses, mes chères sœurs, d'avoir des sabots; laquelle sera la meilleure ménagère, et à qui ils dureront plus longtemps, vous nous en direz des nouvelles. Voilà des étoffes taillées, vous les ferez s'il vous plaît, car nous sommes dans une si pressante nécessité que nous ne saurions trouver personne céans hors les offices. Notre petite sœur Jeanne de St Méen est trépassée, et depuis elle, ma pauvre sœur Salome en qui nous avons bien perdu; nous avons encore notre sœur Michelle extrêmement malade, et beaucoup d'autres à la maison et en ville; de sorte que nous avons plus de besoin que jamais que notre bon Dieu nous

N.° 297

envoie des filles. Voyez un peu si vous ne sauriez faire envie à quelqu'une de votre village. Ma sœur Jeanne de Richelieu est du nombre des malades, mais non pas bien fort grâce à Dieu, priez sa bonté qu'elle pourvoie à nos besoins et me croyez en son très saint Amour, mes très chères sœurs, Votre très humble sœur et affectionnée servante, etc.

---

201 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle donne des nouvelles des parents des sœurs Noret et Jeanne ; parle de la sortie de sœur Catherine Bagart.

(1647)

Ma Très Chère Sœur,

Nous reçûmes y a 2 jours les lettres que vous aviez adressées à Monsieur Vacherot ; je crois qu'il serait bon que vous fissiez parler de bonne sorte au facteur du messager par quelqu'un d'autorité. J'espère que la patience que vous aurez à supporter toutes les petites répugnances attirera de notre bon Dieu la bénédiction dont vous avez besoin pour être en paix ; mais il faut l'attendre avec tranquillité. J'écrivis la semaine passée à Monsieur des Jonchères,(1) à Melle de la Carisière et à ma sœur Claude, et à vous ; je

---

(1) Couperie, seigneur des Jonchères, dit aussi des Jonchères Coupperie, président du Présidial de Nantes, fut porté pour maire en 1639, mais ne fut pas choisi par le Roi.

vous prie me mander si vous avez reçu toutes ces lettres. J'ai vu plusieurs fois Monsieur Vincent en désir de vous écrire, s'il ne l'a fait, j'espère que ce sera pour la semaine prochaine. Il ne me souvient point avoir rien à vous mander depuis ma dernière. Je vous prie de dire à toutes nos soeurs que je les salue, et les prie que, tous les matins, elles se lèvent avec nouveau courage de bien servir Dieu et les Pauvres: à ma soeur Marguerite Noret que tout son monde se porte bien, sa soeur Françoise a eu sa lettre; et à ma soeur Jeanne que Monsieur son père se porte bien aussi, Dieu merci. Je ne sais personne des parents de nos autres soeurs malades. Quand bien Catherine Bagard retournerait à Nantes, vous n'avez point sujet de vous en mettre en peine. Je ne pense pas qu'elle ait assez d'assurance pour aller à l'hôpital, il m'aurait été impossible de l'en empêcher, n'étant plus avec nous. J'ai fait ce que j'ai pu pour elle, lui donnant une bonne maîtresse quand elle a voulu absolument nous quitter.

Adorons et aimons toujours la conduite de la divine Providence
P seule et vraie assurance des Filles de la Charité; priez Dieu pour nous toutes. Nos soeurs vous saluent, et moi je suis en l'amour de Jésus Crucifié,

Ma Chère Soeur,

Votre très humble soeur et servante,

N° 730

202 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui propose l'utilité de commencer la boulangerie et la vente du vin à Bicêtre. La sœur de M. Vacherot est fort malade. Elle le prie de visiter les sœurs de la Maison et de leur recommander l'amour du travail; celui des sœurs, à Bicêtre, n'est pas croyable.

Bicêtre, ce mercredi matin, 17 janv. 1648.

Monsieur,

Nous sommes arrivées à Bicêtre en bonne santé, Dieu merci, mais pour n'y guère être. Je supplie très humblement votre charité nous envoyer dès demain le frère boulanger, à qui j'ai parlé, pour nous instruire et aider à faire faire un bon four, et nous trouver une personne qui s'y entende bien.

Il serait bien nécessaire aussi de commencer à vendre le vin; il s'en fait un très grand débit en ce quartier, en barils et grosses bouteilles, à cause des soldats. Que si l'on attendait davantage, il est à craindre que la vente ne soit pas si bonne. Ma sœur Geneviève,(1) dit qu'elle croit que ces dames veulent attendre d'avoir du vin de moindre prix pour le mêler; je ne pense pas que ce fût un ménage parce qu'il serait nécessaire d'un garçon pour cela, qui pourrait bien emporter tout le profit; outre que ce serait un grand embarras pour nos sœurs qui auraient à prendre garde que l'on ne fît point de tort, ce qui serait bien difficile à éviter. Je supplie très

(1). Geneviève Poisson

humblement votre charité se souvenir que c'est d'aujourd'hui en huit jours qu'elle nous a promis la conférence. Je vis hier la sœur de M. Pacherot bien fort malade; elle me dit de la recommander en vos saintes prières, et que, si elle osait, elle vous supplierait de lui faire la charité de prendre la peine de l'aller voir. Si elle empirait je vous en supplierais volontiers; je prie notre soeur Julienne de vous en avertir, si vous le jugez à propos.

Je pense que cela ferait beaucoup de bien à nos soeurs que vous prissiez aussi la peine de donner une visite à nos soeurs du logis, pour faire entendre à ma sœur Hellot le bien qui peut arriver à la Compagnie que les sœurs s'habituent à la soumission, les unes aux autres, et que celles qui paraissent avoir quelque autorité servent d'exemple.

Le travail de nos pauvres soeurs de céans n'est presque pas croyable, non tant pour la grande peine, comme pour les répugnances que naturellement l'on a à cet exercice; c'est pourquoi il est très juste de leur aider, à les encourager et faire connaître ce qu'elles font et ce que c'est de leur exercice devant Dieu, comme aussi de les aider de prières. J'en ai plus de besoin que pas une, étant la plus infirme de corps et de courage, quoique j'ai le bonheur d'être,

Monsieur,

Votre très humble servante et très obligée fille, etc

N.° 182

203 — A Saint Vincent.

Lui envoyant la lettre ci-jointe de Madame de Pollalion[1] — Détails sur Bicêtre. — Mortalité des Enfants.

23 Janvier 1648.

Monsieur,

Voilà la lettre de Madame de Pollalion qui donne témoignage de la fidélité de cet homme qui se présente pour Bicêtre. Il dit, outre cela, qu'il sait bien faire le pain, travailler au jardin, labourer et charrier. Tout cela est à faire en ce lieu-là, et le tout fort cher quand il faut faire travailler à journée. Si votre charité le trouve à propos, elle parlera de l'impossibilité de faire la porte pour vendre le vin au lieu où Mme la Présidente de Herse l'avait marqué, à cause qu'il faudrait des degrés au moins de deux toises ou à peu près.

Il est mort 52 enfants à Bicêtre depuis que l'on y est; encore 15 à 16 qui ne valent guère mieux. J'espère que quand tout sera bien accommodé selon le désir de ces bonnes Dames, ils n'iront pas si vite.

Peut-être qu'elles diront que j'ai parlé du besoin qu'il y a que le St Sacrement y soit, non seulement pour la nécessité, mais pour que Notre-Seigneur prenne possession de cette maison, à la vue du peuple

(1) Marie Lumague, veuve de Monsieur Pollalion, née à Paris le 29 Novembre 1599, fut l'Institutrice des Filles de la Providence en 1630. Sous la conduite de saint Vincent, elle fut associée par lui aux œuvres de Mademoiselle Le Gras, et devint, à son exemple une héroïne de la Charité. Elle mourut en odeur de sainteté, le 4 Septembre 1657. Saint Vincent et Mademoiselle écrivaient Poullation.

Arch. de la Mission, N° 31.

qui a intérêt à l'œuvre en quelque manière. Ce qui me fait prendre la liberté de vous dire qu'il m'est venu la pensée que non seulement les Dames devaient être averties du jour, mais aussi le faire dire efficacement aux prônes des paroisses pour obliger le monde à y faire du bien. Car comme l'on voit ce magnifique lieu, que l'on croit être aux petits enfants, que toutes les personnes qui le gouvernent sont de grande condition, la plupart croient qu'il y a de grands biens, et il nous faut emprunter ce que l'on achète pour les provisions outre toutes les autres nécessités que vous savez.

S'il plaît à votre charité se souvenir de nous demander des filles, nous en sommes dans une nécessité bien pressante, car l'ouvrage de la maison augmente tous les jours.

Faites moi toujours l'honneur de me croire, Monsieur, votre très obéissante servante et très obligée fille etc.

Lettre de Madame de Pollalion.

Lui donne de bons renseignements d'un ancien domestique. Se recommande à ses prières.

Mademoiselle ma très Chère Sœur,

Ce bon homme a servi feu ma mère très fidèlement et crois qu'il fera bien où il sera employé. Il est paisible et serviable. Je suis bien aise que cette occasion se soit présentée pour me recommander particulièrement

Arch. de la Mission, N°. 31

demain à vos saintes prières et de toutes vos chères filles, étant le jour que M. Vincent doit venir pour faire le choix des filles du Séminaire et lire nos règlements.

Je suis de cœur, Mademoiselle, ma chère Sœur, votre très humble et obéissante servante.

Marie Lumagne

---

204 — A ma sœur Elizabeth Martin à Richelieu.

Elle la félicite d'être sous la conduite des Missionnaires. Annonce la mort des Sœurs Jérôme, Marguerite de Tourneton et quelques unes d'Angers.

(1648)

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que vous avez très grand sujet de vous plaindre de moi, et je vous demande très humblement pardon de ne vous avoir écrit plus souvent, je pense, ma chère sœur, que si vous aviez été en un autre lieu, j'en aurais été plus soigneuse; mais il faut que je vous avoue que je suis en très
D grand repos de nos sœurs quand je sais qu'elles ont le bonheur de la direction de nos très honorés Messieurs. Je vous prie, ma sœur, de faire grand cas de leur conduite, et que leur bonté n'empêche point le respect et la soumission que vous leur devez. Je m'imagine que votre esprit s'est trouvé en grande paix, étant hors des grands embarras et troubles dont vous êtes sorties; ce

n'est pas que je croie que vous n'ayez rien à faire, je ne vous estimerais pas contente, mais bien de savoir que vous avez du temps en exerçant la charité, de penser à votre perfection, en observant vos petits règlements, autant ou plus pour les actes intérieurs que les extérieurs, comme sont le support, la cordialité et douceur, la réformation de nos passions dont la mélancolie est des plus dangereuses. A quoi nous servira beaucoup la conformité à la volonté de Dieu, prenant de la conduite de sa Providence tout ce qui nous arrive contre nos sentiments; si nous marchons de cette sorte en la présence de Dieu, nous serons quittes de beaucoup de peines que nous nous donnons par la recherche et amour désordonné de nos propres satisfactions. Je vous veux croire dans cette pratique, puisque je sais que véritablement vous voulez aimer Dieu et le servir toute votre vie, je supplie sa bonté vous faire cette grâce. Je vous prie d'excuser ma mémoire si je manque à vous faire réponse sur quelque sujet de vos lettres. Je crois n'y avoir pourtant pas manqué en quelques unes que je vous ai écrites. Je vous prie saluer très humblement M. Gautier et me recommander à ses saintes prières.

Assurez-vous, ma chère sœur, que je suis autant que jamais en l'amour de notre cher Jésus Crucifié, ma très chère sœur, Votre très humble sœur et très affectionnée servante, etc.

P. S. Je ne sais si nous vous avons mandé la mort de notre chère sœur Salomé et de Marguerite de Tourneton et plusieurs autres, quelques unes d'Angers. Toutes nos sœurs vous saluent de tout leur cœur et ne manquent de demander souvent de vos nouvelles.

N.° 115

205 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le prie de la part de Mme de Mortemart d'examiner le précepteur de son fils.

(1648)

Monsieur,

Madame de Mortemart(1) ne vous trouvant point, m'a chargée de vous dire que celui qui tient la place de précepteur de Monsieur son fils (2), en attendant, vous doit aller trouver pour que vous preniez la peine de connaître si il est capable de cette charge; mais elle craint qu'y vous die seulement qu'il va apprendre de vous la manière dont il se doit conduire; et ce n'est pas son intention.

Notre pauvre sœur Geneviève est toujours fort malade, et moi je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obligée fille et servante, etc.

---

(1) Diane de Grandseigne, fille de Jean, seigneur de Marsillac, avait épousé Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France; elle mourut à Poitiers le 11 Février 1666.

(2) Louis-Victor de Rochechouart, fils unique de Gabriel, duc de Mortemart et de Diane de Grandseigne, né le 25 Août 1636; comte, puis duc de Mortemart et de Vivonne, maréchal de France, mort en 1688.

206 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le prie de s'informer du précepteur de la Marquise de Mortemart et le remercie de l'avoir menée un peu rudement.

(1648)

Monsieur,

Madame la Marquise de Mortemart vient de sortir de céans, et m'a dit de vous supplier, très humblement, de sa part de vous souvenir d'un précepteur pour Monsieur son fils. Elle a toujours un bon prêtre du Roule qui a commencé ses premiers rudiments; mais elle doute qu'il soit capable et aussi lui témoigne ne le tenir qu'en attendant. Il s'appelle M. Lafon; elle vous supplie très humblement, s'il y a moyen, vous en faire informer, à ce que si il était capable autant qu'un autre, il puisse être mis en délibération avec les autres. Je remercie très humblement votre charité qui m'a fait beaucoup de bien. Il me semble que quand je me laisse ainsi emporter dans mes appréhensions, qui me mettent au même état que de véritables afflictions, que j'ai besoin d'être menée un peu rudement; vous verrez par la lettre que je vous envoie de mon fils, ma faiblesse d'un côté, et toujours le sujet de ma douleur qui me fait tant avoir besoin de votre charitable assistance et d'être toujours, Monsieur, Votre très obligée fille et très humble servante, etc.

N° 148

207 — A ma sœur Barbe Angiboust à Fontainebleau

Lui indique la manière de se sanctifier dans la maladie et lui suggère les avis qu'elle doit donner à une de ses compagnes pour l'affermir dans sa vocation.

Le 3 Mars (1648)

Ma Très Chère Sœur,

Vous me mettez en peine de paraître sans consolation et vous ne me mandez point votre affliction ; est-ce votre incommodité ? Si c'est cela, ma chère sœur, aimez la très sainte volonté, et attendez en paix votre meilleure santé, c'est un bon signe que les jambes vous enflent.

Si vous vous affligez de voir Dieu offensé par ceux qui devraient chanter ses louanges, et être à édification au peuple, espérez que quand l'heure de leur parfaite vocation sera venue, que Dieu en peut faire de grands saints. Faites de votre part tout ce que vous pourrez pour être fidèle à Dieu en votre vocation et l'accomplissement de vos règles ; que si votre infirmité vous empêche de vous lever, de jeûner et les autres œuvres pénales, pensez qu'elle ne vous peut pas empêcher d'avoir de la véritable humilité, d'être bien cordiale, d'user de support et douceur envers le prochain, même ceux qui vous contrarient le plus. Je ne sais si vous ne vous êtes point méprise à me mander le nombre de vos écolières, c'est beaucoup de soixante et dix. Quand vous aurez un peu plus de force je pense qu'il sera bon que vous alliez voir quelquefois les malades et que vous fassiez faire l'école à ma sœur Marguerite, laquelle m'étonne

beaucoup de me tant mépriser qu'elle ne m'écrive pas; dites lui qu'il fait mauvais se jouer à son Maître, j'entends de fâcher Dieu; cela me fait craindre qu'elle ne soit pas bien avec lui. C'est peut-être, ma Sœur que vous ne l'avertissez pas dans les temps qu'il faut que nous avons de grands exemples de malheurs pour celles qui petit à petit se sont relâchées. Si je vous disais l'état de toutes celles de notre connaissance je vous ferais pitié, et vous vous en étonneriez beaucoup. Priez Dieu pour elles toutes, je vous prie, et demandons à Dieu l'une pour l'autre la sainte persévérance. Quand nous aurons commodité de faire savoir le nombre de vos écolières, mais consolons-nous que Dieu le sait et évitons tant que nous pourrons de désirer que l'on sache ce que Dieu fait par nous. J'ai envoyé votre lettre bien sûrement à Monsieur Vincent; je ne sais si vous avez reçu les lettres que nous vous avons écrites, je crois, depuis quinze jours; il y en avait une pour notre Sr Marguerite[1] telle que je l'eusse voulu écrire à une fille si je l'avais.

Je pense que vous aurez su que ce n'est pas ma Sr Françoise qui est trépassée mais bien une Sr Mathurine et une Perrine, toutes deux d'Angers; ma Sr Magdeleine est bien malade à Angers et ma Sr Elisabeth à Nantes; priez Dieu pour l'une et pour l'autre et pour toutes nos infirmes qui sont en grand nombre. Toute notre Communauté vous salue toutes deux, et moi aussi qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes Chères Sœurs, votre très humble et très affectionnée servante etc.

---

1 de Turenne; nous avons cette lettre, mais sans signature: sans doute ce n'est qu'une copie.

N° 664

208 — A ma sœur Elisabeth Turgis à Chars.

Combien les Filles de la Charité doivent se garder de parler doctement.

6 Mars 1648

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sache point de catéchisme bien ample si ce n'est celui de M. le cardinal Bellarmin; mais il m'a semblé que M. Lambert ne juge pas qu'il soit expédient que nous en fassions leçons aux enfants, ni même aux grandes filles, me mandant qu'il n'était propre que pour des Curés. Et pour vous dire la vérité, Ma chère Sœur, il serait très dangereux pour notre Compagnie que nous voulussions entreprendre de parler doctement, non seulement pour notre intérêt particulier qui est si enclin à la vanité, mais encore pour la crainte de dire des erreurs. Le sentiment de Monsieur Vincent est que nous allions tout simplement, et vous savez comme nous lui devons déférer et à ses ordres. Je lui en parlerai

(1) Bellarmin (Robert) Cardinal, Archevêque de Capoue, était de Montepulciano, dans la Toscane et fils de Cinthie Cervin, Sœur du pape Marcel II. Il naquit le 4 Octobre 1542. Dès l'âge de 18 ans il entra parmi les Jésuites, et fit en peu de temps de si grands progrès qu'on le crut capable de prêcher avant qu'il fût prêtre, car il ne reçut l'ordre de la prêtrise qu'en 1569. Bellarmin prêcha à Louvain (Belgique) avec grande réputation. Plus tard, il enseigna la controverse contre les Protestants, à Rome, dans un collège nouvellement fondé. C'est en 1601 qu'il fut sacré Archevêque de Capoue. Le pape Paul V le retint ensuite près de lui, et le Cardinal servit fidèlement l'Église jusqu'en 1621 que, se trouvant mal, il sortit du Vatican où il logeait, et se retira dans la Maison du Noviciat de St André. Il mourut cette même année, 17 7bre, âgé de 79 ans. Le principal ouvrage de Bellarmin sont ses Controverses.

N° 285 bis

pourtant,[1] et enverrai après dîner une lettre à Madame la Marquise d'O. L'on m'a dit que ma sœur Marthe est si grasse qu'elle n'est pas reconnaissable; mon Dieu, que j'appréhende les lieux où l'on est trop à son aise pour notre condition! Prenez garde je vous prie, ma sœur, qu'elle s'emploie, et au fort travail, le plus qu'elle pourra. N'avez vous point de malades aux villages circonvoisins?

Pour les filles dont vous nous parlez, vous savez comme elles nous sont propres; si vous les jugez telles, il serait bien à propos qu'elles vinssent faire un voyage pour se présenter, avant les faire venir tout à fait. Bonjour, ma chère sœur, priez Dieu pour moi qu'il me pardonne toutes mes lâchetés et tendresses qui m'empêchent à me rendre selon ses desseins. Je salue notre chère sœur, et vous suis, de toutes deux en l'amour de Jésus Crucifié,

Ma Chère Sœur,

Votre très humble sœur et servante, etc.

---

1) Dans l'assemblée du 22 Mars suivant, Mademoiselle demanda, en effet, l'avis de saint Vincent qui lui répondit: « Il n'y a point de meilleur catéchisme, Mademoiselle que celui de Bellarmin, et quand toutes nos sœurs le sauraient et l'enseigneraient, elles n'enseigneraient que ce qu'elles doivent enseigner, puisqu'elles sont pour instruire, et elles sauraient ce que les curés doivent savoir.... Il serait bon que l'on le lût à nos Sœurs, et que vous-même, Mademoiselle, l'expliquassiez, afin que toutes l'apprissent... car, puisqu'il est nécessaire qu'elles montrent, il faut qu'elles sachent; et elles ne peuvent mieux apprendre et plus solidement que dans ce livre-là. Je suis bien aise que nous en ayons parlé, car cette lecture sera d'une très-grande utilité.

N° 285 bis.

209 — A ma sœur Anne Ardemont à Montreuil.

Mademoiselle l'invite à venir et lui dit de s'informer de la volonté de M. le Comte au sujet d'une sœur de plus.

11 Mars (1648)

Ma chère Sœur,

Il y a peu de temps que je vous ai écrit et vous mandois que vous vinssiez ici faire un tour, en amenant les bonnes filles qui veulent venir, et la petite si Monsieur le Comte[1] le désire; vous saurez sa volonté pour une sœur que vous aviez demandée et sy il le juge à propos vous la ramènerez. Recommandez nous à ma Sr Marie et toutes les autres bonnes sœurs; soyez leur, je vous prie, toujours de bon exemple, tant pour le support que pour la douceur, modestie et observance de toutes les règles. Je supplie Dieu vous en faire la grâce et suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, etc.

---

210 — A ma Jeanne Lepintre à Nantes.

Au sujet d'une sœur malade; Mademoiselle lui dit de l'envoyer, avec une autre sœur, prendre l'air à la campagne.

27 Mars (1648)

Ma très chère et bien aimée sœur,

J'ai été extrêmement consolée d'apprendre de vos nouvelles; je loue

---

(1) Delannoi. - voir note.

Dieu de tout mon cœur de l'état auquel sa bonté vous a mise. Je crois que Monsieur Vincent vous aura fait réponse, il me témoigna bien le désirer. Il me semble, ma chère sœur, qu'il n'y a pas si longtemps que vous me marquez que je vous ai écrit, je crains bien que nos lettres ne soient perdues. J'ai été bien aise que la Providence n'ait pas permis que vous ayez envoyé notre sœur à Richelieu; cela mérite bien l'avis et ordre de Monsieur Vincent, pour servir d'exemple. Mais je crois, ma chère sœur, que si le médecin était d'avis qu'elle changeât d'air, qu'il serait bien à propos que vous proposassiez à Messieurs les Pères de trouver bon de prier quelque dame de Nantes, qui aurait une maison à 2 ou 3 lieues, de trouver bon qu'elle y allât, avec une de nos sœurs, passer quinze jours; et peut-être serait-il à propos qu'elle s'y (la phrase est inachevée).

Je viens présentement de recevoir votre lettre du 21 de ce mois, par laquelle vous vous proposez d'envoyer nos sœurs à Angers. Je vous assure, ma chère sœur, que l'air y est moins propre à nos sœurs que celui de Nantes; et puis, Messieurs les Pères ne trouveraient pas bon ces visites, particulièrement en ce temps, pour des raisons que je ne vous puis pas mander; car pour vous, ma chère sœur, je pense que vous en avez perdu la pensée avant que j'aie reçu votre lettre. Je crois que notre bon Dieu vous donne assez de cœur, pour faire bon usage de toutes les médisances, pourvu qu'il ne soit point offensé que nous importe ! J'ai grande compassion de notre chère sœur Louise, je vous prie lui dire que sa mère et ses sœurs se portent bien. Essayez de connaître si son mal ne procède point de quelque déplaisir d'être

éloignée. Je n'ai point encore eu l'honneur de voir Monsieur[1] de Beaulieu; je vous assure, ma chère sœur, que ce me sera une grande consolation de l'entretenir. Témoignez, je vous prie, à toutes nos sœurs qu'elles nous sont toujours très chères, et qu'encore que je ne leur écrive pas en particulier, que je les vois bien souvent en esprit. Je vous prie, quand vous m'écrivez, leur demander chacune si elles n'ont rien à me mander et qu'elles me feraient grand plaisir de m'écrire.

Toutes nos sœurs vous saluent de grand cœur, et si ma sœur Jeanne Lepintre pouvait demeurer à Nantes et venir à Paris, je lui souhaiterais de tout mon cœur. Aimons toujours bien la volonté de Dieu; c'est en elle que je suis,

Ma Très Chère Sœur,

Votre très humble sœur et
très affectionnée servante, etc.

P. S. Je ne me souvenais point que vous m'ayez demandé de livres, je pense que vous en trouvez de toutes façons, n'était de nos prières.

Je vous prie, ma sœur, envoyer cette lettre promptement et me mander si cet homme a passé à Nantes pour retourner trouver sa femme.

---

1. Les seigneurs de Beaulieu faisaient partie de la famille du Garde des Sceaux, de Marillac, mais comme il y a plusieurs familles du nom, il est difficile de préciser à laquelle appartenait celui dont Mademoiselle parle. Il y a deux seigneurs de Beaulieu inscrits parmi les Echevins de Nantes, l'un en 1672, l'autre en 1682.

N° 530

211 — A Saint Vincent.

Mademoiselle demande la grâce des voeux pour deux soeurs.

13 Mai 1648.

Monsieur,

Nous sommes pressées d'envoyer deux de nos soeurs l'une à Cressière et l'autre à Mosle, et ce sont de celles qui ont demandé, il y a bien longtemps à votre charité, de se donner à Dieu par les voeux; il y a bien six à sept ans qu'elles sont dans la Compagnie sans avoir jamais témoigné aucun dégoût, mais au contraire, elles ont toujours été de très bon exemple. S'il plaît à votre charité leur permettre demain matin avant de partir d'entendre la messe et faire cette sainte action; elles ne partiront que sur les midi. Vous nous ferez, s'il vous plaît, la charité de nous faire avertir, si vous l'agréez, et si nous aurons le bien d'entendre de vous la sainte messe pour ce sujet: J'ai bien grand besoin que Dieu me fasse la grâce de vous parler et que votre charité me croie toujours, Monsieur, Votre très obéissante fille et très humble servante etc.

P. S. L'une de nos soeurs s'appelle Andrée, qui est près de Tours, et l'autre Catherine de Gesse qui servait les pauvres à St Gervais.

Cop. Hosp. de Dourdan

212 — A Monseigneur le Chancelier Séguier. (1)

Mademoiselle expose les pressantes nécessités des Enfants trouvés. Ils n'ont pas de pain pour passer ces fêtes.

(1648)

Monseigneur,

Le respect que je dois à votre Grandeur, m'a fait chercher les occasions de recueillir la charité qu'elle promit à St Germain, aux pauvres enfants trouvés, par quelques personnes de condition.

Mais voyant, Monseigneur, que tout a manqué, je prends la liberté de ces lignes, ne pouvant me donner l'honneur de vous aller trouver moi-même, pour vous représenter que, cent de ces pauvres petits Enfants, entre toutes les nécessités auxquelles ils sont présentement, celle de n'avoir pas du pain pour passer ces fêtes, me presse si fort le cœur, que je craindrais, Monseigneur, être trop coupable, si aucune considération m'empêchait d'avoir recours à Votre Grandeur qui, en tant d'autres occasions a paru vraiment le recours des pauvres. Permettez moi donc cette haute hardiesse, et de me dire avec toute sorte de soumission et de respect, en l'amour de Dieu, pour lequel vous agissez Monseigneur, Votre très obéissante et très humble servante, etc.

---

(1) Pierre Séguier, chancelier de France, né à Paris le 28 Mai 1588, mort à St Germain-en Laye, le 28 Janvier 1672, était neveu d'Antoine Séguier, auquel il succéda dans sa charge de Président à Mortier 1624. Sa capacité et son dévouement aveugle à Richelieu le firent choisir pour Garde des Sceaux 1633, puis chancelier 1635. Après la mort de Louis XIII, il conserva sa place jusqu'en 1650, où les Sceaux furent donnés à Châteauneuf; on les lui rendit d'Avril à 7bre 1651, puis en 1656, et il les garda jusqu'à sa mort.

L'autographe est à la Bibliothèque Nationale - Département des Manuscrits - Collection Séguier - Vol.: 17391 - Tome 25, page 212.

213 — A Saint Vincent.

Mademoiselle exprime le désir de son retour. Lui parle de l'émotion de la Com[té] au sujet du départ d'une sœur.

Monsieur,

Nos pauvres sœurs sont parties ce matin avec grand déplaisir de n'avoir point votre bénédiction, mais néanmoins avec soumission à la conduite de la divine Providence. Notre bon Dieu le veuille par sa bonté que votre retour soit sitôt et en bonne santé. Toute notre pauvre Compagnie est en grande douleur étonnement et crainte pour la perte de notre sœur; le murmure de chacune est à la sourdine, car personne n'en ose parler, et j'attends le retour de votre charité, pour leur faire entendre de quelle sorte elles doivent regarder ce changement. Il me semble, Monsieur, que je commence à me fortifier un peu pourvu que rien ne me survienne, mais j'ai un étrange soin de moi, et n'ai point de plus sérieuse occupation qu'à me faire du bien; il n'en est pas de même pour les intérêts de mon âme quoique, par la grâce de Dieu, j'aie un peu plus de calme que quand je me donnai l'honneur de vous écrire pour faire voir à votre charité l'état de celle, qui n'a autre consolation que celle du bonheur d'être, Monsieur, Votre etc.

P. S. Je pense qu'il y a quelque chose à redire à la liberté de nos sœurs de Serqueux. (1)

(1) Serqueux, en Normandie.

214 — A ma sœur Jeanne Lepintre.

Mademoiselle donne des nouvelles de M. Vincent. — Avis pour les Aspirantes et Postulantes. — Nouvelles de sœur Perrette l'Ancienne, et de la famille de sœur Françoise Menaige.

2 Juillet (1648)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu votre lettre, avec grande consolation d'apprendre de vos chères nouvelles et de toutes nos sœurs. Je mande à ma sœur Anne de me mander de leur santé en particulier, et que je crois que vous serez bien aise de ce petit soulagement. Je crois que Monsieur Notre Très Honoré Père vous aura fait une ample réponse, si vous saviez le grand travail qu'il a à cause des charités qui se font aux pauvres refugiés, vous en auriez pitié; mais sa charité ne se plaint point, et ne se lasse jamais. Il faut bien, ma chère sœur, prier et faire prier pour la conservation de sa santé. Vous nous manderez bien l'humeur de cette bonne fille dont Monsieur Chesneau et vous avez écrit; mais il faut bien lui faire entendre, ma chère sœur, qu'il y a une grande différence de la vie de nos sœurs et de leur emploi dans la maison aux Paroisses de Paris et de la Campagne, à celles des Hôpitaux. Je crois, ma chère sœur, que vous prendrez bien garde si elle va souvent les journées entières chez vous, que quelques-unes ne lui fassent point de contes, et pour cela dans vos petites Conférences, vous les prierez de songer à l'exemple qu'elles sont obligées de lui donner. Éprouvez-la bien afin que nous ne soyons contraintes de la renvoyer. Je vous prie,

N° 326

ma chère sœur, de saluer vos bonnes et vertueuses dames de ma part; toutes nos sœurs vous saluent de cœur et d'affection. Notre bonne sœur Perrette l'ancienne est réduite à garder le lit pour ses infirmités. Je la vous recommande. Cela est bien triste que vous soirez si longtemps sans avoir des nouvelles l'une de l'autre: il n'y a que la soumission que nous devons à la divine Providence qui nous serve de consolation, avec la sainte obéissance pour laquelle le Fils de Dieu est mort. C'est en son très saint Amour que je suis, ma chère sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Vous trouverez cette lettre de vieille date. Les parents de nos sœurs se portent bien; particulièrement les père et mère de ma Sr Françoise Menaige. Je vous prie qu'elle leur écrive.

---

215 — A ma sœur Hellot, au Faubourg St Denis, devant St Lazare. (à Paris.)

Lui exprime sa peine d'être éloignée durant ce temps.

Ma Très Chère Sœur,

Ne croyez pas que je sois en soin de votre intelligence; je salue notre chère sœur Barbe (1), et loue Dieu de tout le calme que vous me faites espérer.

---

(1) Barbe Angiboust.

N° 253 bis.

C'est une peine d'être éloignée de ses amis quand on les croit dans le danger. Je crois que vous ferez très bien d'envoyer cette bonne femme à Mme votre sœur. J'espère de la bonté de Dieu qu'enfin elle se tirera de son mal, mais nous avons bien des malades: je vous les recommande de tout mon cœur.

Je vous prie de m'écrire le plus soigneusement que vous pourrez. J'écris en un lieu et en un temps qui me fait servir de votre enveloppe.(1) Vous ne m'avez pas donné réponse de tout ce que je vous demandais.

Bonsoir, ma chère sœur, je suis toute à vous; recommandez-moi à ma sœur Julienne et à toutes nos sœurs. Vous savez que je suis, ma chère sœur, en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble et très affectionnée servante, etc.

---

216 — A son fils Monsieur Legras.

Elle lui dit qu'elle est bien aise qu'il ait rendu ses devoirs à Monsieur de Marillac.

29 Août (1649)

Mon Très Cher Fils,

Est-ce que vous avez rencontré Madame Musnier chez Monsieur l'Official, qu'elle vous a fait de si belles offres. Je ne fus jamais si étonnée

---

(1) Mademoiselle écrivait à son fils sur le revers de cette lettre.

quand elle me demanda si votre affaire était faite; je ne savais si c'était celle que vous avez encore à faire, et n'eusse jamais pensé qu'elle eût eu telle intelligence; elle est bonne amie ce semble et vous ne devez point craindre de l'employer cela l'obligera au secret. Je suis bien aise que vous ayez rendu vos devoirs auprès de Monsieur de Marillac et loue la bonté de Dieu de la consolation qu'il leur a donnée après l'affliction. Il faut que je vous avoue que j'ai été en très grande peine et ai eu grand déplaisir de n'être pas à Paris, il faut louer et bénir Dieu de tout et adorer la conduite de la divine Providence. Je m'en retournerai le plustôt que je pourrai je vous en assure. S'il était nécessaire d'écrire à Monsieur l'Official, vous me le manderez je vous prie. Je supplie Dieu vous conserver et suis toujours, Mon Cher Fils, Votre très affectionnée mère et meilleure amie, etc.

---

217 — A ma sœur Anne Hardemont à Montreuil.

Mademoiselle lui parle de plusieurs sœurs nouvelles et d'une fille qu'elle avait amenées; lui recommande l'esprit intérieur.

29 Août (1649)

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez grand sujet de vous plaindre du long temps que j'ai été sans vous écrire, vous en savez les empêchements ordinaires qui augmentent toujours plutôt que de diminuer. J'ai grande peine que vous soyez si

N° 700

longtemps à attendre un bon prêtre: je vous prie de croire que nous y faisons notre possible. Je suis bien fâchée du défaut que vous avez trouvé à votre poêle, et que vous ne m'ayez pas bien entendue. Je n'ai point pensé à vous faire des plaintes de nos sœurs que vous nous avez amenées; car, par la grâce de Dieu, elles ont toutes la volonté bonne, et leurs petits défauts n'est que manque de pratique, et cela n'est rien; mais seulement vous ai-je voulu faire souve-
P nir de leurs petits besoins, et que, comme il faut un grand temps à les rendre capables, il est bon qu'elles aient leurs vêtements et linge pour la première année.

La petite Anne est bien jolie; mais il ne fallait pas envoyer sa mère nous vous l'avions mandé. Je crains bien que cela lui fasse tort à l'avenir, et même je ne sais qu'elle pourra faire. J'étais déjà à Liancourt quand elle est arrivée; nos sœurs ont eu soin de la faire loger et feront leur possible pour la placer en quelque bonne condition. Je vous prie, ma chère sœur, nous donner souvent de vos nouvelles et de nos chères sœurs que je souhaite toutes saintes pour travailler utilement à l'œuvre de Dieu, car ce n'est pas assez d'aller et donner, mais il faut un cœur bien épuré de tout intérêt, et ne cesser jamais de travailler à la mortification géné-
I rale de tous ses sens et passions et pour cela, mes chères sœurs, il nous faut avoir, continuellement devant les yeux notre modèle, qui est la vie exemplaire de Jésus-Christ à l'imitation de laquelle nous sommes appelées, non seulement comme chrétiennes, mais encore pour être choisies de Dieu pour le servir en la personne de ses pauvres; sans cela mes chères sœurs,

les filles de la Charité sont les plus à plaindre du monde, et si elles se rendaient méconnaissantes et infidèles aux grâces de Dieu, je crois que la justice de Dieu ne saurait les punir trop sévèrement en l'éternité. Prions sa bonté les unes pour les autres à ce que sa miséricorde répande sur nous ses bénédictions de grâces et de lumières à ce que nous le puissions glorifier éternellement. Je suis en son très saint Amour,

Mes Très Chères Sœurs,

Votre très obéissante et très humble soeur et servante, etc.

P. S. Je vous prie de saluer très humblement Mademoiselle Mouille notre bonne Mère, et toutes les chères soeurs. Je vous recommande tant que je puis de leur porter honneur et les bien affectionner autrement vous feriez grande faute. Cela n'empêchera pas que vous ne soyez très exactes à ne rien faire contre vos règlements, c'est à vous, toutes trois, mes chères soeurs, que je parle et vous embrasse toutes de cœur et d'affection.

N° 700

219 — A ma sœur Julienne Loret à Paris. (1)

Mademoiselle compatit à la mort de plusieurs petits enfants et s'informe d'une sœur malade.

5 Septembre (1648)

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez donné une grande consolation de me donner de vos chères nouvelles. Votre première lettre m'en donnait doublement car toute votre famille paraissait en santé; mais enfin notre bon Dieu vous touche fortement en la personne de vos petites créatures. Que vous êtes heureuses, mes Chères Sœurs, que tant d'âmes partent d'entre vos bras pour paraître devant Dieu et le louer éternellement!...

Vous me mettez un peu en peine si c'est ma Sr. Jeanne Baptiste qui est malade; n'était que j'espère être bientôt de retour, je vous prierais de m'en donner nouvelles; mais j'espère bientôt partir d'ici. Je

(1) Sœur Julienne Loret, était fille de François Loret ou Lauret et de Jeanne Harnois, qui habitaient sur la paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas, où elle fut baptisée le 7 Octobre 1622. Elle entra à la Communauté le 9 Juin 1644. Dès le début de sa vocation, elle manifesta de si bonnes dispositions à la vertu, qu'on ne tarda pas à l'employer dans les postes les plus difficiles. Elle servit de secrétaire dans les Assemblées et Conférences; de Directrice aux sœurs nouvelles, et fut plusieurs fois élue à l'Office d'Assistante de la Compagnie, et Mademoiselle avait en elle une confiance telle, qu'elle se reposait entièrement sur sa sage conduite, pendant ses absences et ses maladies. Entre autres vertus dont elle fit preuve, on remarqua surtout sa grande patience et une profonde humilité. Elle se trouva présente à la mort de Mademoiselle, et en recueillit tous les détails avec une piété toute filiale. Ce fut à Fontainebleau qu'elle acheva sa belle carrière de Charité près des pauvres le 9 Août 1699.

vous prie, ma Chère Sœur, de lui bien faire nos très affectionnés saluts et à toutes nos très chères sœurs aux prières desquelles je me recommande de tout mon cœur comme aux vôtres, ma chère Sœur de qui je suis très humble servante etc.

---

218 — A ma sœur Anne Hardemont. (1)
Servante des Pauvres à Montreuil.

Mademoiselle recommande de travailler au service des Pauvres avec des intentions surnaturelles.

3 Septembre (1648)

Ma Très Chère Sœur,

J'arrivai samedi (2) à Liancourt où je trouvai de vos chères nouvelles; je loue Dieu de tout mon cœur de la santé qu'il a donnée à Madame la Princesse d'Arcour (3) et le supplie que ce soit pour sa gloire et la sanctification de cette belle âme, à ce qu'elle soit vraiment héritière de ses vertueux père et mère. J'aurais été aussi empêchée que vous, ma Chère Sœur, si j'avais été en votre place, et je crois que le commandement absolu qui vous a été fait, efface la faute s'il y en a. J'en parlerai à M. Vincent à mon retour, si Dieu m'en fait la grâce afin que le jugement qu'il en fera nous

---

(1) Cette lettre devait précéder celle du 5 Septembre, n° 219.
(2) Samedi, 28 Août
(3) Princesse d'Harcourt

N° 622

serve pour l'avenir. J'ai autant de désir que jamais de pouvoir contribuer au bien commencé en l'hôpital ; il faut attendre et voir ce que Dieu nous demandera pour cela, par la conduite des Supérieurs et demeurer en paix en cette attente.

La petite Anne Varon ne nous donne pas beaucoup d'espérance qu'elle soit propre en la Compagnie ; voyez, au cas qu'il la faille ôter, s'il ne serait pas mieux de la renvoyer que de la faire servir à Paris, où il y a plus que jamais des filles perdues. Nous ferons encore pour elle tout ce que nous pourrons.

Saluez bien de ma part, je vous prie, la bonne Mère, ma Sr Marie et toute la Communauté. Au nom de Dieu, mes Chères Sœurs, je vous prie que dans les applaudissements de la satisfaction que vous donnez en ce lieu, ne pas oublier la fidélité que vous devez à Dieu, et le soin que vous devez avoir de travailler à votre perfection, faisant toutes vos actions avec pureté d'intention et désir de suivre les exemples de Jésus Crucifié en l'amour duquel je suis,

Mes Chères Sœurs,

Votre très obéissante et très humble servante. Louise de Marillac

P. S. Saluez de ma part, je vous prie, Mademoiselle de Mouille et l'assurez de mon très humble service.

N° 622

226 — A ma sœur Julienne Loret, fille de la Charité

Servante des Pauvres. Tout devant St Lazare. Au faubourg St Denis.

Mademoiselle s'informe au sujet d'un bruit de troubles à Paris ; elle demande le règlement de Chantilly et fait des recommandations dictées par la prudence.

(1648)

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait très grand plaisir de m'écrire, je vous en remercie de tout mon cœur. Je loue Dieu de la consolation que toutes nos Sœurs ont eue en la Conférence, et supplie sa bonté leur faire la grâce d'en faire profit.

Je suis bien en peine d'un bruit qui a couru par la campagne qu'il y avait eu quelque bruit et meurtre dans les rues de Paris. Au nom de Dieu, ma Chère Sœur, donnez-moi des nouvelles au plus tôt de Monsieur Vincent et de mon fils et de nos sœurs, et ce que vous aurez appris de ce bruit. Je vous prie dire à ma Sr Hellot qu'elle m'envoie le règlement de Chantilly, et les papiers de la dépense, tant de l'hôpital que pour Madame de Liancourt.(1) Je serais aussi bien aise de savoir des nouvelles de ma Sœur Vincente; si elle a encore la fièvre tierce et qu'elle ait le frisson, il serait

(1) La duchesse de Liancourt. — Jeanne de Scomberg, née en 1600, morte au château de Liancourt, le 14 juin 1674. Elle avait épousé Roger du Plessis, duc de Liancourt. Elle était fort charitable. Après la mort de St Vincent, elle lia avec les solitaires de Port-Royal. (Aut. 698, année 1652.)

N° 684

bon, au sortir du frisson, lui faire prendre un demi verre d'eau de chardon bénit; vous n'aurez qu'à lui mander, et elle en aura facilement des dames si M. le Médecin le trouve bon. Pour la mère de la petite Anne, je suis bien fâchée qu'elle soit venue, mais puisque Dieu l'a permis je pense que Monsieur Vincent trouvera bon que nos sœurs de l'Hôtel-Dieu la placent au plus tôt; vous avez bien fait de ne la pas retirer chez nous. Je vous prie, ma Chère Sœur, que ma Sr Hellot tienne des lettres toutes prêtes à la Portière pour ne point perdre d'occasion de les bailler quand il passera quelqu'un. Que l'on ait grand soin de bien fermer tout au logis et de laisser suffisamment du monde pour le garder.

Je supplie la bonté de Dieu vous conserver toutes et apaiser son ire contre son peuple et suis en son très saint amour, ma Chère Sœur, votre très humble et très affectionnée sœur et servante etc.

P.S. Je vous prie d'envoyer dire à mon fils qu'il m'écrive de son affaire je n'ai pas assez de temps pour lui écrire. Recommandez bien à nos sœurs de prier Dieu pour tout le monde.

---

221 – A ma sœur Hellot, au faubourg St-Denis.

Lui prescrit quelques mesures de sûreté. Lui recommande de faire prier afin d'apaiser l'ire de Dieu.

(1648)

Ma Très Chère Sœur.

Au nom de Dieu, mandez-moi des nouvelles de Monsieur Vincent,

Monsieur Holden[1] de Monsieur de Marillac et de mon fils. Je suis en si grande peine que si j'avais commodité, je m'en retournerais dès aujourd'hui, mais ne me celez rien, je vous prie.

J'écrivis hier à ma soeur Julienne; donnez-moi réponse de tout, je vous prie: mettez le plus que vous pourrez en sûreté le peu que nous avons, et le mieux que vous pouvez faire c'est d'avoir recours à Dieu. Je vous prie que durant quelque temps il y ait toujours une ou deux de nos soeurs devant le Saint Sacrement, pour essayer d'aider, à tant de bonnes âmes, à apaiser l'ire de Dieu sur nous.

Si Monsieur Vincent était d'avis que mon fils se retirât à St Lazare, je le supplie très humblement lui faire cette grâce. Je n'ai pas temps de lui écrire moi-même pour ce sujet; je vous prie de lui en parler et de me croire en l'amour de Jésus Crucifié.

Ma Très Chère Soeur,

Votre très humble soeur et affectionnée servante, etc.

P. S. Recommandez-moi à toutes nos chères soeurs; mais point de crainte; mais grande soumission à la justice de Dieu et sa sainte volonté.

(1) Henri Holden, voir note, lettre 146e page 234.

222 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui propose d'envoyer une sœur visiter sœur Barbe Angiboust qu'elle a su être gravement malade, à Fontainebleau.

Le Dimanche 1648

Monsieur,

Une personne de Fontainebleau nous manda il y a quelques jours que notre sœur Barbe Angiboust avait la fièvre depuis la Notre Dame de 7bre, et hier l'on nous dit de St Germain l'Auxerrois que son confesseur avait mandé à une dame de la paroisse qu'elle se mourait et que l'on lui avait donné l'Extrême Onction.

Trouvez-vous bon, Monsieur, que sur ces nouvelles nous y envoyions aujourd'hui une sœur, car nous avons écrit et une de nos sœurs partit y a huit jours pour y être sa compagne et nous n'en avons eu aucune nouvelle.

S'il plaît à votre charité nous donner promptement réponse; vous demande aussi pour l'amour de Dieu votre bénédiction étant,

Monsieur,

Votre très obéissante et très obligée

fille et servante, etc.

P.S. Sy vous plaît vous souvenir de la réponse de Monsieur de Beauvais.

Comte Cadre.

Réponse de St Vincent, sur la même lettre.

(Cette réponse était écrite sur la page que Mademoiselle avait laissée en blanc.)

Je suis bien touché de la maladie extrême de notre pauvre Sœur Barbe. Il y aura piété de lui envoyer une fille et encouragement pour les autres. Vous pourrez donc l'envoyer, Mademoiselle, par le coche, s'il y en a, ou par eau jusques à Melun d'où une commodité s'y trouve le lundi ou le mardi au port St Paul; et de là, il faudra qu'elle aille à pied dans les bois jusques à Fontainebleau, où il n'y a point de danger à présent que la Cour n'y est pas, et le coche est à la rue de la Cossonerie.

(Les lignes suivantes qui sont la répétition de cette lettre étaient écrites entre les lignes et sur quelques mots de la lettre de Mademoiselle.)

Il y aura charité et encouragement pour les autres sœurs, si vous envoyez visiter notre pauvre malade, par une fille; par le coche s'il y en a; si non, par eau, jusques à Melun, et de là à pied, trois lieues jusques à Fontainebleau avec quelqu'un qui l'accompagne.

Comte Cadre.

223 — A ma sœur Anne Hardemont à Fontainebleau.

— Mademoiselle lui mande de ramener au plustôt sœur Barbe Angiboust.

Octobre 1648

Ma Très Chère Sœur,

Vous nous avez bien mise en peine de ne point revenir, et de ne nous point donner de vos nouvelles; vous savez bien que nous ne vous avions envoyée que pour voir l'état de ma sœur Barbe, et nous le venir dire le plus tôt qu'il se pourrait. Si tôt que vous aurez reçu la présente, cherchez occasion pour vous en revenir; et si vous pouvez amener ma sœur Barbe, il me semble qu'elle serait bien ici, et je crois qu'il sera assez facile, par eau, et la mener jusques au port dans une charrette bien accommodée et couverte, et quand elle sera revenue nous en enverrons une à sa place. Que si elle ne peut venir, ne cessez pas de venir par le premier coche, ou sur eau, qui viendra après celle-ci reçue; et ma sœur Marguerite fera ce qu'elle pourra tant aux malades qu'aux enfants, jusqu'à ce que nous ayons envoyé une sœur, soit que ma sœur Barbe vienne ou qu'elle demeure; et ce qu'elle ne pourra faire demeurera pour un peu de temps.

Saluez bien ma sœur Barbe et ma sœur Marguerite de notre part. Monsieur Vincent est tout à fait réjoui de sa meilleure santé, et en a dit la messe pour remercier Dieu. Je suis en son saint Amour, ma très chère sœur, etc.

N° 644

224 — Aux filles de la Charité de Nantes.

Mademoiselle demande des nouvelles de quelques personnes. Recommande à ses prières ma sœur Barbe Angiboust et ma sœur Andrée.

(7bre 1648)

Mes très Chères Sœurs,

Mandez-nous un peu amplement de vos nouvelles, ce qu'a eu M. du Portail, à mourir ? Comment se porte Monsieur l'Aumônier et des nouvelles de Madamoiselle de la Carisière ; de qui je n'ai point ouï parler non plus que de Monsieur des Jonchères et leur ai pourtant écrit à tous deux et je pense plus d'une fois. Comment êtes-vous avec elle et tout le reste ; j'attends que vous me le disiez la première fois que vous nous écrirez. Nous avons deux de nos pauvres sœurs que nous ne savons si elles sont mortes ou vives, c'est ma sœur Barbe Angiboust, qui est à Fontaine-Belleau [1], et ma sœur Andrée de Manteuil, que l'on nous a mandé être toutes deux à l'extrémité. Je les recommande à vos prières. Si Monsieur l'Aumônier est encore en vie, comme je le souhaite, dites-lui que je suis en grand soin de sa santé. Je vous salue toutes et suis en l'amour de Jésus Crucifié, Mes très Chères Sœurs, Votre humble sœur et servante, etc.

---

(1) Voir note, autographe 538, année 1647, et lettre 189.

225[1] — A saint Vincent.

Lui parle de M. le Curé de Cerqueux[2] et de la maladie de la prieure de Montmartre.

Octobre (1648)

Monsieur,

Il ne me souvient pas bien de l'affaire dont M. le Curé de Cerqueux vous a écrit, mais il m'est resté en l'esprit que c'étaient des religieuses d'auprès de Forges qui sont accusées de quelque grande faute pour laquelle je crois que l'on veut ôter l'abbaye à celle qui la possède, qu'il tient très innocente de ce dont on l'accuse.

C'est de la réglisse dont l'on fait de la tisane dont je vous ai envoyé petits morceaux pour en rendre l'usage plus facile, mais il faut qu'elle soit nouvelle, et n'en couper qu'à mesure que l'on en use à cause qu'elle noircit. Je n'oserais me vanter que nous en avons dans notre jardin, à cause que nous n'en avons vu encore que la fleur et les feuilles.

J'avais oublié à vous mander que la prieure de Montmartre qui est sœur de Melle Chaumelain est toute proche de mourir du poumon, se recommande à vos saintes prières et vous supplie lui faire la charité la

---

(1) Cette lettre est une réponse à la lettre de saint Vincent, n° 58, page 71 dont l'autographe est sans date. Voir lettres de saint Vincent, vol. 1

(2) Cerqueux ou plutôt Serqueux, Canton de Forges, en Normandie, aujourd'hui dans le département de la Seine Inférieure.

Aut. à Châteaudun.

faire recommander aussi à celles des Messieurs de votre Compagnie pour qu'il plaise à Dieu lui faire miséricorde.

Je vous renvoie cette lettre, crainte que vous croyez qu'elle ait été portée pour qui elle est.

Je supplie Dieu que votre voyage ne soit pas long et que votre retour soit en parfaite santé.

Nos sœurs nous demandent quelque sirop dont nous n'avons pas de provision; j'enverrai savoir si le frère Alexandre en pourrait donner.

Puisque votre charité me le permet, je pourrai aller à St Denis et peut-être à Bicêtre; je n'ai plus que faire cette année à Liancourt, je crois aussi que Monsieur et Madame s'en vont à la Rocheguyon pour un mois.

Si vous partez demain je n'aurai point l'honneur de vous voir avant; que deviendra ma pauvre conscience en attendant, et l'état auquel mes relâchements, paresses et infidélités ont réduit mon âme qui ferait peur à Sainte Catherine si elle était sur terre puisqu'elle lui paraîtrait sans amour, sans cet amour que je devrais tant avoir et qui par sa grâce m'a fait être, Monsieur, votre très obéissante et très humble fille etc..

Ce vendredi.

Aut. à Châteaudun

226 — A Monsieur Portail.

Mademoiselle lui donne des nouvelles de la Communauté : sœur Turgis et sœur Martin sont fort malades.

8 Octobre 1648

Monsieur,

L'espérance que je me donnais toujours de temps en temps de votre retour m'a retenue beaucoup de fois de me donner l'honneur de vous écrire, quoique souvent je l'aie désiré ; mais commençant depuis quelques mois à perdre cette espérance je m'y étais résolue, et il n'y avait plus que la crainte de vous détourner, ou plutôt de ne le devoir faire, qui m'ait fait différer jusqu'au temps
R que la divine Providence ait permis que votre charité m'ait prévenue, dont je vous remercie très humblement.

Je ne saurais assez vous témoigner la joie de toutes nos sœurs, après le déplaisir que quelques-unes ont eu, de ce qu'il avait couru un bruit, que vous étiez mort. Dieu soit béni ! Monsieur, que sa bonté vous ait conservé parmi tant de dangers, et veuille sa même bonté vous amener bientôt. Vous trouverez encore beaucoup de vos filles, par sa grâce, et quantité de nouvelles que j'espère qui seront bien aidées de votre charité. Nous avons présentement de bien malades quelques sœurs anciennes : ma sœur Turgis, quoique un peu mieux depuis qu'elle a eu l'Extrême Onction ; notre sœur Elisabeth Martin, qui était à Nantes lors de votre partement,

N° 888.

maintenant dans une langueur de pulmonie, et moi toujours dans mes langueurs de fainéantise. Mais enfin j'ai sujet de croire que Dieu se las sera bientôt, de tant exercer de miséricorde sur la longueur de mes années pour les faire finir par sa justice. Cette pensée m'augmente le désir de votre retour, et me ferait volontiers vous dire, Monsieur, si votre ouvrage est taillée, dépêchez-vous de la bâtir afin qu'un autre l'aille coudre. Souvenez-vous que si Dieu me fait cette grâce de voir votre désiré retour, que je ne vous considérerai pas comme revenant de Marseille seulement, mais de Rome dont je vous demanderai bien des nouvelles, et de Notre Dame de Lorette, au cas que vous y ayez été, commencez à rappeler votre mémoire, je vous supplie.

Nos soeurs auront une sensible consolation d'entendre la lecture de la chère lettre que votre charité a pris la peine de leur écrire; j'attendrai à la première conférence après la permission que j'en aurai eue de M. Vincent.

Je n'oserai plus leur faire espérer votre retour, et Dieu veuille que nous ayons le bien que ce soit plus tôt que nous pensons. J'espère que votre charité continuera toujours vers nous, et que vous me faites l'honneur de me croire toujours en l'amour de Jésus Crucifié.

Votre très obéissante et très humble servante, etc.

N° 888

227 — A ma sœur Jeanne Lepintre.

Mademoiselle lui demande de ses nouvelles et lui dit avoir reçu sa dernière lettre.

Le jour St André (1648)

Ma très Chère Sœur,

Il me semble qu'il y a longtemps que je n'ai entendu de vos nouvelles; je suis en peine si vous avez reçu des lettres pour ma sœur Henriette, ma sœur Claude et je crois, pour vous. Je vous prie m'en donner des nouvelles au plus tôt que vous pourrez; j'adressai mes lettres à M. de Beaulieu. Ce mot n'étant que pour ce sujet, je finis, vous priant me recommander aux prières de nos sœurs, et saluer très cordialement toutes vos bonnes Dames et Messieurs les Pères, comme aussi M. de Grenville et M. de la Pinsonnière [1] auxquels je suis très humble servante. Bonsoir, mes chères sœurs, je suis toujours en l'amour de Jésus Crucifié,

Votre très humble et affectionnée
sœur et servante, etc.

P. S. Depuis cette lettre écrite j'ai reçu votre chère dernière qui m'a fort consolée. Saluez de tout mon cœur nos très chères sœurs

1. Jean Fournier, seigneur de la Pinsonnière, échevin en 1650, conseiller au Présidial, maire 1654 - 1657; chevalier de Saint-Michel, docteur et professeur en droit à l'Université, était fils de Claude Fournier, sieur de la Garenne, et de Renée Bouliau, dame de la Pinsonnière. Il mourut le 14 Décembre 1678.

N° 291.

et les embrasser de tout mon cœur. Je recommande à vos prières, défunte notre sœur Salomé, et Jeanne de St Méen et Michelle, du même lieu, hier a eu l'Extrême Onction.

---

228 — A ma sœur Cécile Agnès, fille de la charité servante des Pauvres Malades à l'Hôtel-Dieu St Jean à Angers.

Mademoiselle recommande la vigilance en l'absence de M. de Vaux et Ratier, elle dit qu'on retirera une sœur si c'est le désir des Pères.

16 Décembre (1648)

Ma Très Chère Sœur,

La créance que j'ai que Monsieur l'Abbé ne soit pas à Angers m'empêche de lui écrire, et fait que je vous prie, mes chères sœurs, qu'en son absence, et de M. Ratier, vous ayez grand soin de vous souvenir des bonnes pratiques que leur charité vous a enseignées, et particulièrement vous devez beaucoup être reconnaissantes des grâces que Dieu vous a faites de vous mettre en état de lui rendre de si grands services; vous souvenant aussi que le moyen de vous rendre agréables à ses yeux, est de travailler à vous rendre bien vertueuses pour son St Amour.

M. Beens se recommande bien à ma sœur Madeleine et demande si elle fait bien, je serais aussi bien aise de le savoir. Nous n'avons point encore eu de nouvelles de l'argent dont elle nous parla avant

N° 620

partir; c'est si peu de chose qu'elle n'y doit pas songer, ni à tout le reste du monde; mais bien à son bonheur, et à travailler en sorte qu'elle soit plus fidèle à Dieu que n'ont été quantité de filles de son pays. Et pour vous, ma chère sœur Cécile, oh! ne vous fiez pas tant à vos forces que vous croyiez être trop de sœurs. Notre bon Dieu sait bien rabattre notre orgueil. Il est vrai que j'avais perdu le souvenir que vous étiez neuf; quand Monsieur l'abbé et vos Messieurs seront d'avis que nous en retirions une, ce sera très volontiers. Je salue de tout mon cœur, et les conjure également de bien aimer notre bon Jésus, et lui témoigner en imitant ses vertus. Si c'est Monsieur Feller qui vous est laissé pour conduite, saluez-le très humblement de ma part ou celui que ce sera. Je suis de tout mon cœur, en l'amour de Notre Seigneur, mes très chères sœurs, Votre très obéissante sœur et servante, etc.

---

229 — A ma sœur Claude Brigitte à Chantilly.

Au sujet de la maladie de ma sœur Turgis.

1648

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai point pensé que ma pauvre sœur Turgis fût encore en état d'aller à la messe; mais bien me suis-je conjouie avec vous sur l'espérance que vous me faisiez voir, d'avoir permission d'y aller vous autres, puisque le mal n'était pas ce que le médecin avait pensé.

N° 572

Pour les maux qui surviennent à notre chère malade, il ne vous en faut pas étonner : toutes ou la plupart des maladies de cette année se terminent de cette sorte ; cela vient de la plénitude d'humeurs et il vaut bien mieux que cela se jette ainsi en dehors que dedans. Je pense, ma Chère Sœur, qu'il la faut extrêmement purger, et presque tous les deux jours de petites purgations douces, et j'espère qu'en détournant les humeurs elle se pourra fortifier. Je vous remercie de l'avis que vous me donnez, ma Chère Sœur, et vous prie de bien saluer notre très chère sœur souffrante et ma sœur Marie de ma part. Je supplie Dieu répandre ses saintes bénédictions sur vous toutes, et s'il permet que vous soyez enfermées, vous faire sentir qu'il ne vous abandonnera pas.

Toutes nos sœurs vous saluent et compatissent avec vous à la peine que vous avez, et moi plus que toute autre qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma Très Chère Sœur, Votre très affectueuse sœur etc.

---

230 (1) — Aux sœurs Marie et Brigide à Chantilly

Mademoiselle lui dit la douleur qu'elle a éprouvée en apprenant la mort de Sœur Turgis.

Décembre 1648

Mes Très. Chères Sœurs,

De quelle douleur pensez-vous que nous ayons été surprises par les nouvelles de la mort de notre très Chère Sœur que nous n'attendions

---

(1) L'écriture est de sœur Hello

pas du tout. Je ne doute point que votre charité n'ait eu grand soin de lui donner toute sorte d'assistance et de consolation, et que vous ne ressentiez comme nous, vivement la douleur de sa perte. Mais, mes chères sœurs, nous avons grand sujet de nous plaindre de ce que vous ne nous avez point donné avis qu'elle soit empirée, car nous n'eussions pas manqué de l'envoyer visiter; et quand nous eûmes nouvelle qu'elle était mieux Monsieur Vincent était sur le point d'y envoyer, et rien ne l'arrêta que la proposition que l'on faisait de la faire revenir; ce que nous attendions de jour à autre; et pensions que l'on ne faisait qu'attendre qu'elle eût repris les forces. De sorte, mes pauvres sœurs, que vous pouvez penser quelle surprise ce nous a été d'apprendre sa mort. Or, il faut louer et bénir Dieu de tout, et le prier pour elle, et je vous prie que l'exemple de ses vertus et particulièrement de sa soumission et de son amour au service des pauvres vous serve pour rendre à Dieu la fidélité que vous lui devez.

Soyez, je vous prie, bien reconnaissantes des soins que l'on a eus de vous et d'elle, et essayez de vous en revencher par le service que vous rendrez aux pauvres. Je vous prie de bien saluer toutes les Dames de la Charité de ma part, et leur témoigner le ressentiment que nous avons des bontés qu'elles ont eues pour vous. Toutes nos sœurs vous saluent et compatissent à votre affliction; mais moi bien plus que personne, qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes très chères sœurs,

Votre très humble sœur et
affectionnée servante, etc.

N° 235.

231 — A ma sœur Cécile Angiboust à Angers.

Mademoiselle parle de plusieurs sœurs malades: sœur Madeleine à Angers, sœur Barbe Angiboust; et annonce la mort de sœur Turgis.

(1648)

Ma Très Chère Sœur,

Vous me faites grand plaisir de me donner souvent de vos nouvelles. Je suis bien en soin de la maladie de ma sœur Madeleine, pour laquelle je ne doute pas que vous ne fassiez votre possible. Elle est d'une humeur qui parait un peu rude qui vient peut-être de ce que, peu après qu'elle a été céans, elle a été mise au service des galériens, qui sont personnes avec lesquelles il faut quelques fois être plus rude que l'on ne voudrait. Ma sœur Barbe a été fort malade, et de plusieurs maux ensemble qui l'ont menée bien vite; mais elle est, par la grâce de Dieu, hors de danger, elle a déjà été purgée deux fois et mange de la viande. Je ne sais si nous vous avons mandé la mort de ma pauvre sœur Turgis, que notre bon Dieu a enfin appelée après l'avoir éprouvée par une longue souffrance. Donnez-nous de vos nouvelles, je vous supplie, et de toutes nos sœurs que je vous prie de saluer très cordialement de notre part, et me croire en l'amour de Notre Seigneur, ma chère sœur,

Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Ma sœur Françoise Claire vous prie de saluer très humblement de sa part Monsieur l'abbé et Monsieur Rattier et toutes nos sœurs.

Arch: de la Mission, N.° 23.

232 — A Mademoiselle de la Moignon. (sic)

Mademoiselle propose quelques moyens pour soutenir l'œuvre des Enfants trouvés et celle de la collation pour les malades de l'Hôtel-Dieu.

15 Décembre 1648

Ma Très Chère Demoiselle,

Je vous demande pardon de n'avoir point écrit à Madame Séguin comme vous me l'aviez ordonné. Il me semble que je n'ai que trop fait entendre les extrêmes besoins, tant des pauvres enfants que des nourriciers; jusque là, que j'ai cru en être importune à plusieurs, contristant par trop les cœurs tendres et charitables. Ne me reste plus à vous dire, sinon qu'il me semble voir les Dames de la Compagnie plus mères de ces petits que leurs mères; être tantôt dans les justes douleurs des Mères des Petits Innocents quand le massacre en fut fait, n'y pouvant apporter de remède. Il faut néanmoins attendre de la bonté de la Divine Providence quelque secours notable comme elle a donné pour les pauvres petits nouveaux trouvés, dont Dieu soit éternellement béni! Je pense, Mademoiselle, que vous ferez bientôt une grande assemblée; ne serait-il point bon de penser encore aux avis déjà donnés de faire tous les premiers dimanches des mois et bonnes fêtes, tous les samedis à Notre Dame des quêtes en toutes les Eglises des faubourgs et de la ville. Peut-être que toutes les dames ensemble s'offriraient de prendre ce soin, chacune en leur quartier et le donner à d'autres de leur connaissance qui ne pouvant

No 610.

elles-mêmes. Celles qui s'en chargeraient prendraient de leurs voisines ou amies pour les aider; ainsi cela ne serait à grande peine, pourvu que l'on en eût permission que l'on ne refuserait pas, vu la connaissance des nécessités, l'on pourra alléguer que l'on fera peu, il est vrai, en chaque lieu, mais tout ensemble, ce sera quelque chose; il faut bien que Mrs du bureau y trouvent quelque avantage, puisque incessamment ils font la même chose.

Je crois aussi, Mademoiselle, que vous parlerez des grands besoins de secours pour maintenir la collation de l'Hôtel-Dieu; elle est autant nécessaire que jamais; ces pauvres gens disent quelquefois ne rien prendre que cela tout le jour; mais, bien assurément, ils n'ont que cette seule douceur.

Ne vous souvient-il point, Mademoiselle, que au commencement de cette œuvre les Dames de l'Instruction faisaient rapport de tout le bien qu'il se faisait par le moyen des visites faites au sujet de la collation, tant pour le spirituel que temporel; et cela donnait connaissance aux Dames du fruit que leurs visites et aumônes faisaient; peut-être cela se fait-il encore, mais la crainte que j'ai que cette œuvre ne manque, me fait prendre cette liberté; vous la pardonnerez, s'il vous plaît, à celle qui est de tout son cœur en l'amour de Notre Seigneur,

Mademoiselle,

Votre très humble et très obéissante servante, etc.

N° 610

233 — A nos sœurs Brigitte et Marie à Chantilly

Mademoiselle leur envoie divers ustensiles et drogues, et leur recommande de ne pas mettre des gants pour aller à l'église ni par les rues.

(1648)

Mes Très Chères Sœurs,

Voilà une partie de ce que vous avez demandé, car nous ne savons point de quoi il vous faut une marmite si c'est de fer ou de cuivre ni de quelle grandeur. Quand vous nous l'aurez mandé nous ferons acheter une écumoire avec. Il n'y a point de rhubarbe à Paris; mais voilà des pilules souveraines pour le flux de ventre, avec la manière d'en user. Voilà de l'huile Violat, de l'huile rosat et de l'huile souveraine qui vous servira au lieu l'huile de milpertuis. Voilà un bassin, un bourrelet et un porte-dîner, avec deux paires de gants pour porter la marmite, car je pense que vous savez bien, mes Chères Sœurs qu'il ne les faut pas porter à l'église ni dans le village que dans ce besoin là; vous saurez aussi que ce sont meubles du logis, et que si vous étiez rappelée l'une ou l'autre avant qu'ils fussent usés, il les faudrait laisser là pour celles qui iraient en vos places. Nous avons mandé à nos sœurs de Liancourt de voir chez vous si quelques habits de feu ma sœur Turgis les pourraient accommoder; c'est pourquoi, quand elles iront, vous ne ferez point de difficulté de leur bailler ce qui leur sera propre; mais que personne ne touche, s'il vous plaît, à sa petite cassette. Je pense que vous

Arch. de la Mission, n° 22.

avez eu soin de serrer ses chapelets, heures, papiers, et autres particularités que vous savez qui se gardent des sœurs défuntes pour les renvoyer avec sa cassette par la première occasion. Toutes nos sœurs se portent passablement bien, Dieu merci, et vous saluent, et moi je prie notre bon Dieu vous donner la perfection de son saint amour auquel je suis, mes très chères sœurs, votre très humble sœur et affectionnée servante etc.

---

234. — A ma sœur Geneviève,[1] et autres Filles de la Charité servant les Enfants au Château de Bicêtre.

Mademoiselle les exhorte à mettre leur confiance en Dieu, à se faire respecter par leur modestie, et à plutôt mourir que de permettre l'offense de Dieu.

(1648)

Mes Très Chères Sœurs,

Rendons la gloire à Dieu que nous sommes obligées de lui rendre, en l'état auquel il plaît à sa bonté nous avoir mises. Je le supplie de tout mon cœur vous faire connaître combien il est bon d'avoir confiance en lui; et pour cela, mes Chères Sœurs, regardez le souvent comme les enfants font leur père et mère dans leurs besoins. Je m'assure qu'il vous donne à toutes assez de courage pour mourir plutôt que permettre que Dieu soit offensé en vous, et que votre modestie fera connaître que vous appartenez au Roi des rois auquel toutes les puissances sont soumises. Faites bien tenir toutes

N° 123

nos sœurs ensemble et ayez grand soin des grandes filles que vous devez tenir toujours devant vos yeux ou enfermées à l'école, quand bien même vous n'en tireriez point de service. Bon courage, mes Chères Sœurs, et qui en doit avoir plus que vous puisque vous êtes dans l'affliction comme dans l'exercice de la charité. O! que Notre Seigneur prend grand plaisir de voir les sentiments d'amour qui partent de vos cœurs, la soumission à sa sainte volonté qui agrée tout ce qu'elle veut en vous et de vous. Je ne doute point que chacune n'ayez pensé de faire une bonne confession avec toutes les parties nécessaires, mais surtout celle d'être ses fidèles servantes à l'avenir et plus que jamais renoncer à vous-mêmes.

Je supplie la Sainte Vierge être votre protectrice, et obtenir de son
A Fils la générosité dont vous avez besoin, et vos bons Anges se bien accorder avec ceux des Messieurs que Dieu vous a envoyés, afin qu'ils en soient aidés à vivre de telle sorte qu'ils puissent glorifier Dieu éternellement, et vous, mes chères sœurs, à continuer tous vos saints exercices pour son saint amour auquel je suis, Mes Chères Sœurs, Votre très humble sœur, etc.

P. S. Encore que je vous parle de vous confesser ce n'est pas, mes chères sœurs, que je vous veuille donner de crainte de la mort O! nenni, mais c'est pour que cela vous aide à être toujours en la grâce de Dieu, de telle sorte qu'il ait toujours l'œil sur vous.

Je voudrais de bon cœur être avec vous. Nous allons faire tout ce que nous pourrons pour vous mettre en repos.

N° 123.

235. — A nos sœurs Brigitte et Marie à Chantilly.

Mademoiselle leur donne des avis pour leur conduite et des nouvelles de la Compagnie. Sr Renée d'Angers et Sr Jeanne Batiste sont mortes, d'autres sont malades.

1er Janvier 1649

Ma très Chère Sœur,

Il y a bien longtemps que tout ce que vous nous avez demandé est empaqueté, excepté la marmite, à cause que nous ne savions pas de quelle grandeur il la fallait; nous la ferons acheter au premier jour et quand nous aurons commodité, nous vous enverrons le tout. Vous m'étonnez bien de la quantité de vos malades; je vous prie de ne porter le dîner cuit que dans le lieu de votre demeure, et pour le reste de faire ainsi qu'il a été ordonné. Vous êtes trop longtemps à nous donner de vos nouvelles; il me souvient bien que vous n'êtes là que par emprunt; prenez garde de ne rien faire de nouveau et que vous laissiez un grand exemple de vertu. Je dis la même chose à ma Sr Marie, et vous prie au nom de Dieu toutes deux de penser à la fidélité que vous devez à Dieu et à la Compagnie en laquelle il a eu la bonté de vous appeler. La mort arrive si tôt qu'il me semble, mes chères sœurs, que l'attente que notre tour arrive nous doit toujours être devant les yeux, afin de nous bien faire employer à vivre le reste de nos jours selon la très sainte volonté de Dieu, laquelle a appelé depuis quinze jours ma Sr Renée d'Angers et mon ancienne Sr Jeanne Batiste; et présentement nous avons ma Sr Antoinette

bien fort malade et ma sœur Jeanne Batiste la jeune; mais Dieu merci elle est mieux. Ma sœur Jeanne Fouré est aussi malade à Valpiseaux.[1] Enfin, mes chères sœurs, nous devons toujours prier pour toute notre Compagnie en sorte que nos prières servent à chacune à bien mourir. Je vous demande cela pour mon particulier qui en ai très grand besoin, et qui suis en l'amour de Jésus né et crucifié pour nous, mes chères sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

Ce 1er Jour de l'An 1649.

---

236 — A ma sœur Jeanne Lepintre, fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Nantes.

Mademoiselle lui adresse quelques mots de consolation.

(Janvier 1649)

Ma Très Chère Sœur,

Il y a bien quinze jours que je me suis donné la consolation de vous écrire et de vous envoyer pour toutes nos chères sœurs les saints protecteurs de l'année. Je supplie Dieu qu'elles aient été jusques à vous; ce qui m'en fait douter est que je n'ai point reçu de vos nouvelles depuis. Je ne sais, ma chère sœur, si vous recevrez ce voyage[2] des lettres de Notre Très Honoré Père;

---

1) Valpuiseaux, village de l'Ile de France, aujourd'hui dans le département de Seine et Oise, près d'Etampes.

2) Mademoiselle met voyage pour courrier.

mais je vous puis assurer que je l'ai vu ce matin, portant grande peine de l'état auquel il vous sait, et dans la résolution absolue d'y donner ordre, et au plustôt. Au nom de Dieu, ma chère sœur, mettez votre esprit en repos, sur l'assurance que je vous en donne; n'était l'excès de vos peines, je vous dirais que vous devez porter joie de ce pénible état dans l'assurance que vous devez avoir que, infailliblement, Dieu en tirera sa gloire; et lors ma chère sœur, la consolation que vous en aurez ne sera pas petite. L'absence de notre pauvre sœur ne vous doit pas attrister, nous avons vu des choses semblables qui nous donnaient sujet de croire que la divine Providence agissait. Nos Dames de condition m'ôtent la plume. Ne me reste que de vous assurer que je suis en l'amour de notre bon cher petit Jésus, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. — Toutes nos sœurs vous saluent et se recommandent à vos prières.

---

237 — A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Mademoiselle l'avertit du passage de Monsieur Vincent à Angers, et le prie d'envoyer une sœur d'Angers à Nantes.

5 7bre 1649

Monsieur,

Je me suis longtemps tenue de me donner l'honneur de vous écrire, pour l'incertitude que vous fussiez à Angers; et depuis j'en ai été

N° 384

empêchée par les affaires que vous savez qui nous sont arrivées, et Dieu veuille que celle-ci vous puisse être rendue pour me servir de juste témoignage de mon devoir.

L'on nous a dit, Monsieur, que Monsieur Vincent[1] devait être à Angers. Vous le pourrez savoir des Religieuses de la Visitation je vous supplie, Monsieur, prendre la peine de vous en informer, à ce qu'il ne passe pas sans que nos sœurs aient le bonheur de le voir, encore que je croie bien que sa charité n'y manquera pas, s'il n'était extrêmement pressé.

Il me semble que par la dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que votre charité m'avertissait que nos sœurs n'avaient plus besoin de la neuvième sœur que nous leur avions envoyée : y a si longtemps, que je ne m'en souvenais plus. Si cela est, Monsieur, je vous supplie, prendre

---

(1) Le 13 Janvier 1649 Saint Vincent sortit de Paris avant le jour, et prit la route de Saint-Germain, pour aller trouver la Reine, et essayer de la détourner du siège de Paris. Comme il y avait des gardes avancées, dans le trajet qu'il eut à parcourir, le Saint courut deux fois risque de sa vie. Arrivé à Clichy, au milieu de l'obscurité il ne fut pas d'abord reconnu par ses anciens paroissiens qui menacèrent de le tuer ; mais, revenus de leur méprise, ils lui rendirent les petits services qu'il en pouvait attendre, et lui enseignèrent la route qu'il devait tenir, pour ne pas tomber entre les mains du soldat ennemi. A Neuilly, il courut un nouveau danger, à cause du débordement des eaux qui couvraient une partie du pont, et arriva enfin à Saint-Germain vers dix heures. Là, il eut avec la Reine une conférence que ses historiens rapportent avec grand intérêt ; mais sentant qu'il n'avait pas réussi, la prudence l'obligea à diriger ses pas vers Villepreux, et de là à Fréneville où il passa quelque temps. Saint Vincent voyant que les affaires se brouillaient de plus en plus, se détermina à faire la visite des Maisons de sa Congrégation. Il se rendit successivement au Mans, à Angers, à Rennes, à St Méen ; puis à Nantes et à Luçon, d'où il se proposait d'aller à Saintes et en Guyenne, lorsque la Reine lui ayant fait ordonner de se rendre incessamment à Paris où le Roi était rentré, il partit pour Richelieu. Les fatigues et les occupations d'une marche si longue et si pénible pour un homme de son âge, l'y arrêtèrent plus qu'il n'avait cru, parce qu'il tomba malade ; et ce ne fut qu'après cinq ou mois d'absence qu'il revint à Paris au milieu de l'année 1649 ; d'après une de ses lettres, ce serait le 13 Juin.

N° 384.

la peine d'écrire à Monsieur des Jonchères, pour savoir si il serait à propos de l'envoyer à l'Hôtel-Dieu de Nantes,[1] où ils ont besoin d'une, n'en ayant que sept, et il y a fort longtemps que l'on nous en demande; mais la difficulté d'en envoyer seule, nous a toujours fait différer. Si Monsieur Vincent est à Angers, vous prendrez, s'il vous plaît, la peine de lui en parler. Il faudrait que celle de nos sœurs que l'on enverrait fût de bon service; nous avons pensé, Monsieur, à vous proposer ma sœur Nicolle[2] ou ma sœur Elisabeth, car vous savez quel monde nous avons à contenter à Nantes.

Nous sommes toujours dépositaire de la sainte relique[3] que nous avons avec toutes les formalités que vous avez désirées. Je souhaite de tout mon cœur que la bonté de Dieu nous donne les moyens de la remettre entre vos mains, pour être mise au lieu où sa bonté veut qu'elle soit honorée. Vous savez les besoins que nous avons de vos prières je les vous demande pour l'amour de Dieu auquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante, etc.

---

(1) Mademoiselle écrit : Nangues, sans doute par distraction.

(2) Nicolle Haran.

(3) Le 16 septembre 1648, sœur Élisabeth Hellot écrivait à Monsieur l'abbé de Vaux au nom de Mademoiselle, qui était malade, lui offrant pour l'hôpital d'Angers une relique de Saint-Maurice dont le Saint-Père avait fait présent à Monsieur Digby, ambassadeur de la reine d'Angleterre, lequel en avait cédé une partie à Mademoiselle, par le moyen d'un docteur de Sorbonne, leur ami commun.
Dans cette lettre, elle annonce la mort de sœur Anne Soucher, 14 septembre; et aussi la maladie de la sœur Turgis.

N° 384

238 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle le prie de conférer avec M. Vincent de la disposition des sœurs à se peiner pour peu de chose.

16 Mars (1649)

Monsieur,

Il me tardait beaucoup que les chemins des postes nous fussent libres, pour me donner l'honneur de vous remercier, très humblement, des peines que votre charité continue de prendre pour nos pauvres sœurs. Je m'étonne extrêmement qu'elles soient si sujettes à se peiner; ne serait-ce point, Monsieur, que leur esprit ne soit pas capable de beaucoup d'exercice, ni de s'entretenir l'une l'autre de peines d'esprit qui quoi ce ne soit que pour des vétilles ne laissent pas de les inquiéter. Je vous supplie, très humblement, Monsieur, prendre la peine d'en conferer avec M. Vincent, qui ne manquera pas, je crois d'aller à Angers, si déjà il n'y est; y ayant quelque temps qu'il était au Mans. Nous avons ici grand besoin que son retour ne soit pas longtemps différé, nous l'espérons moyennant la grâce de Dieu en l'amour duquel je suis,

Monsieur,

Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc.

N° 282.

239 — A sœur Barbe Angiboust. au Château de Bicêtre.

Mademoiselle lui dit de faire accompagner un enfant chez M. de Charny; lui donne des nouvelles de M. Vincent.

(1649)

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie de dire qu'on habille le petit François bien blanchement, depuis la chemise jusques au tour de bonnet; qu'il déjeune du matin, et que si Monsieur son père l'envoie quérir, que vous demandiez à ceux qui le viendront quérir, s'il ne faut pas le mener; et même, sans le demander, il faut s'il vous plaît que vous alliez avec lui, et quelque part qu'il aille ne le perdez point de vue, n'était que M. de Charny lui-même vous renvoyât et en ce cas là, vous me viendrez trouver céans.

J'ai reçu des nouvelles de M. Vincent, qui vous désire à toutes bien plus de perfection que vous n'en avez; à son retour je vous dirai le reste. Je vous salue toutes, nos sœurs, dans l'amour du Cœur de Jésus Crucifié, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. — Ma sœur, je vous prie de dire à ma sœur Geneviève [1] que je lui recommande bien les petits enfants, et m'envoyez demain après qu'ils seront couchés, ma sœur Jeanne Baptiste.

(1) Geneviève Poisson.

240. — A M. l'abbé de Vaux à Angers.

Mademoiselle lui demande, à mots couverts, des nouvelles de M. Vincent, et dit qu'à Paris on espère la paix.

Le 31 Mars (1649)

Monsieur,

Je vous ai une extrême obligation de la peine que votre charité a prise de nous donner des nouvelles dont nous étions extrêmement en peine, et le serons un peu, jusques à ce que nous en recevions de la personne même, craignant que depuis son arrivée il n'ait paru que l'accident, que Dieu a permis, ne lui ait causé quelque grand mal; ce qui me fait, très humblement, vous supplier de nous faire encore la même charité pour l'amour de Dieu. Nous sommes ici dans l'espérance de la paix; quoiqu'il y ait des esprits si mal faits qu'ils semblent la vouloir refuser tout hautement. Il la faut attendre toute de Dieu; pour moi, Monsieur, je la souhaite de tout mon coeur, et à nous et à tout le monde et que les maximes de l'esprit de Jésus-Christ règnent puissamment.

---

1 Mademoiselle fait allusion à un accident qu'éprouva saint Vincent en quittant le Mans, pour se rendre à Angers: A une demi-lieue de Durtal son cheval s'abattit dans une petite rivière, où il se serait noyé sans le prompt secours que lui donna un de ses prêtres qui l'accompagnait; il remonta à cheval tout trempé, se sécha comme il put dans une pauvre chaumière; et parce qu'on était en Carême, il demeura sans manger jusqu'au soir qu'il arriva dans une hôtellerie.

C'est en son très saint Amour que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc.

P. S. Je n'écris point à nos sœurs, croyant qu'elles sont assez pleines de consolations. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de toutes les peines que votre charité a la bonté se donner pour elles.

---

241 — A ma sœur Julienne Loret.

Mademoiselle lui fait diverses recommandations; donne des nouvelles de M. Vincent.

(4 Avril 1649)

Ma Très Chère Sœur,

Grégoire est allé achever son voyage. Vous tirerez ce que vous pourrez de la mère, envoyant à sa demeure et aux lieux de sa connaissance. Il faut au moins qu'elle nomme sa sage-femme, ou son confesseur qui assure qu'elle ne fera plus la faute d'exposer son enfant.

Je prie ma sœur Françoise[1] d'avoir grande charité pour notre pauvre sœur malade, avec laquelle il me semble souffrir, et que l'on n'épargne rien pour la soulager.

Je loue Dieu que nous soyons défaites de la maison.

---

(1) Françoise Noret.

N° 241

Si la fille de M. St Médard vient savoir du jour qu'elle entrera chez nous, vous la prierez d'attendre que je sois de retour.

Je vous prie de nous envoyer quatre images pour nos sœurs de Mosle et Crépière [1] et de faire les recommandations de M. Vincent à toutes nos sœurs. Il se porte bien, grâces à Dieu; il faut bien prier toujours pour sa conservation, à ce qu'il plaise à notre bon Dieu nous le renvoyer bientôt: ses lettres sont du lundi de Pâques. Envoyez cette lettre, je vous prie, à Mme de Bouillon, et celles de M. Vincent, sitôt que vous les aurez reçues.

Je pense que vous ferez bien d'envoyer ma sœur Perrette faire encore un tour à Issy, et sitôt que je serai de retour les deux iront pour y demeurer. Envoyez la chez Mme de Montdésir, pour savoir de ses nouvelles, et si le temps de recevoir de l'argent est échu, qu'elle demande si elle n'a point mandé que l'on lui en envoie; ne lui parlez point que vous reteniez rien pour leur nourriture, jusqu'à ce que nous ayons causé ensemble, comme nous en devons user. Recommandez moi bien à toutes nos sœurs. Je ne pensais pas être ici si longtemps; mais elles sont assurées que quelque part que je sois je suis toujours à elles, comme à vous, de qui je suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère sœur,

Votre très humble sœur et

servante, etc.

---

(1) Maule et Crespières, deux bourgs de Seine et Oise dans l'arrondissement de Versailles.

N° 241

242 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui témoigne le grand désir que tout le monde a de son retour à Paris; elle le prie de ne pas oublier les sœurs de Nantes, s'il y passe.

6 Avril 1649.

Mon Très Honoré Père

Nous sommes en très grande peine du lieu et de l'état où vous êtes. Je supplie la bonté de Dieu que votre disposition, et les affaires de votre Communauté, vous permettent de venir bientôt. Vous êtes bien désiré à Paris pour les œuvres de charité. Madame la Présidente de Lamoignon particulièrement, vous prie de revenir promptement. Je laisse aux autres à vous dire les nouvelles de la paix, n'en sachant autre chose que ce qui nous en fait louer Dieu avec le peuple. Le bon Monsieur Alain[1] est trépassé, et nos sœurs se disposent à retourner un de ces jours à Bicêtre pour y toujours occuper la place et semer la terre. Dieu veuille qu'elles y puissent demeurer le temps que la Providence l'a ordonné. Madame la Présidente du Sault vous salue très humblement; elle vous souhaite bien fort ici avant qu'elle parte pour s'en retourner chez elle.

Je vous supplie, très humblement, Mon Très Honoré Père si vous approchez de Nantes ne pas oublier nos pauvres sœurs; et s'il y a

(1) Monsieur Jean Alain, prêtre, âgé de 31 ans, natif de Dreux, diocèse de Chartres; reçu à Paris le 20 Mai 1643; a fait les vœux le 20 Avril 1646.

moyen qu'elles se passent de changer de sœurs ; et comme je vous avais mandé par deux précédentes lettres que, au moins, si votre charité trouvait nécessaire que la sœur Marie de Tours fût changée, qu'elle fût renvoyée à Tours plutôt que de revenir à Paris. Nous en avons essayé en plusieurs endroits, et l'envoyant à Nantes je lui dis que c'était le dernier essai. Vous en ordonnerez ainsi que votre charité le trouvera à propos, selon que Notre Seigneur vous l'inspirera. Au nom de Dieu mon cher Père, priez pour nous. Je vous avais écrit et fait connaître nos besoins, et les miens particuliers ; mais je crains bien que nos lettres ne vous aient pas été rendues. Pourvu que il plaise à Dieu nous faire miséricorde, et nous redonner ce que, par sa justice, il nous a ôté et suis en son très saint amour,

Mon Très Honoré Père,

Votre très obéissante et très obligée fille et servante, etc.

---

243 — A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Mademoiselle lui demande des nouvelles du voyage de M. Vincent.

6 Avril 1649

Monsieur,

Je me donne l'honneur de vous écrire pour vous supplier nous

donner des nouvelles de Monsieur Vincent, si vous en saviez; à cause que nous en sommes extrêmement en peine, n'en ayant point eu depuis le 14 Mars qu'il était au Mans. J'ai bien su, Monsieur, qu'il avait été à Angers aussi, mais depuis, nous n'en avons aucunement entendu parler; et, ces dernières nouvelles n'étaient ni de lui, ni de personne près de lui. Obligez-moi, Monsieur, de prendre la peine de nous apprendre ce que vous en saurez. J'attends des nouvelles de nos sœurs pour leur écrire. Je supplie Dieu vous conserver, et suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc.

244 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle lui fait part de la protection spéciale dont la Communauté a été l'objet pendant les troubles du royaume. Elle parle du voyage de Monsieur Vincent.

6 Avril 1649.

Mes Très Chères Sœurs

Dieu soit béni et éternellement glorifié, de toutes les grâces que sa bonté fait à ses créatures, et particulièrement de celles qu'il a faites à toute notre petite Compagnie, tant en général qu'en particulier, durant tous ces temps d'affliction. Prenez part, mes chères sœurs, à la consolation qui nous reste de ce que toutes nos sœurs ont été conservées et ont toujours continué à servir les Pauvres Malades; et de plus les pauvres, qui n'avaient

point de pain, car vous ne sauriez croire les aumônes qui se sont faites dans Paris. Je crois que cela nous a attiré la miséricorde de Dieu sur nous pour nous donner la paix. Remerciez-le bien pour nous, mes chères sœurs, comme nous faisons, de la force et du courage qu'il vous a donnés, pour souffrir tout ce que vous me mandez. Que vous m'avez réjouie de me témoigner la joie que vous avez eue de savoir de nos nouvelles, et de l'usage que vous avez fait de tout ce que Dieu vous a fait connaître de nous. Nous avons su que M. Vincent a été à Angers, Dieu veuille qu'il soit en vos quartiers, et que vous ayez bien le temps de lui parler. Mettez-vous pour cela, comme pour toute autre chose entièrement en la conduite de la divine Providence. Je suis si pressée que je n'ai le temps que de finir et vous assurer que je suis en l'amour de Notre Seigneur, Mes Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P.S. Saluez bien M. des Jouchères et tous nos amis de notre part.

---

245 — A ma sœur Julienne.

Mademoiselle fait mention d'un voyage de Monsieur Vincent à St Méen; le recommande aux prières de la Communauté.

(1649)

Ma chère Sœur,

Puisque la divine Providence en a ainsi ordonné pour la sœur Jacqueline, à la bonne heure; rien ne presse bien fort pour l'exécution

N° 588.

de la résolution qui en a été prise. Il faut néanmoins être forte et ne se pas tant arrêter aux témoignages que les filles donnent de paroles, de vouloir demeurer dans la Compagnie, que ceux des dispositions corporelles et actions contraires, qu'elles ont données par plusieurs et longues expériences. Il faut croire que Dieu donne aux supérieurs son esprit pour la conduite des familles; néanmoins il faudra voir à mon retour, aux premiers jours de la semaine. Dieu soit béni de la meilleure disposition de la bonne Sr Marie. Vous ne m'avez point mandé si vous avez fait venir les hardes de nos sœurs, de Issy à St Lazare, ni des nouvelles de nos sœurs des Enfants; il est vrai que M. Berthe[1] nous en a dit. Une fluxion sur le menton m'arrête un peu à la chambre, j'espère que cela sera bientôt passé. Je vous prie de ramentevoir M. Vincent aux prières de nos sœurs; il les demande par toutes les lettres que sa charité me fait l'honneur de m'écrire, avec assurance qu'il se souvient bien de nous au saint autel. Je crains qu'il ait eu de l'indisposition à St Méen,[2] et que cela retarde son voyage; ce nous serait une grande affliction. Je vous prie, ma sœur que l'on recommence une neuvaine à Notre Seigneur, comme viager étant sur terre, et à la Ste Vierge notre unique et vraie Mère. Je suis en leur Amour, Ma Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

(1) Thomas Berthe entra dans la Congrégation le 26 Novembre 1640. Il était de Donchery, diocèse de Reims en Champagne. En 1649 il fut nommé supérieur au Collège des Bons-Enfants, et en 1653 envoyé pour remplir le même poste à la maison de Monte-Citorio, à Rome.

(2) St Vincent fut exposé deux fois au danger de perdre la vie avant d'arriver à St Méen: cependant il ne tomba malade que plus tard à Richelieu, se rendant à Paris où l'appelait la Reine. On lui envoya l'infirmier de St Lazare, et la duchesse d'Aiguillon l'ayant appris fit partir un petit carrosse, deux de ses chevaux et un cocher pour le ramener aussitôt qu'il serait en état de se mettre en chemin.

No 388.

246 — A ma sœur Jeanne Lepintre à l'Hôpital St René à Nantes.

Mademoiselle la félicite d'avoir été visitée par M. Vincent, et lui recommande le bien des Pauvres.

5 Mai 1649

Ma Très Chère Sœur,

J'ai su que vous aviez eu la bénédiction de voir M. Vincent dont je loue Dieu de tout mon cœur, et souhaite de même que toutes nos sœurs fassent bon usage de cette grâce. Mais je crois, ma sœur, que les changements de nos sœurs, de quelques-unes étant nécessaire, je vous prie, ma sœur, me mander au plustôt si vous ne pouviez pas achever de montrer à une sœur à faire les compositions, qui déjà sait faire les médecines et autres remèdes, car nous aurions grande peine à vous en envoyer une toute dressée, au moins, sitôt. Vous ne parlerez point de cette proposition, s'il vous plaît. Mandez-moi, je vous prie, si vous n'êtes que sept. Et au nom de Dieu, ménagez le bien des pauvres, le mieux que vous pourrez, et prenez garde que nos sœurs s'y appliquent avec affection. Je crois que vous rendez compte de vos recettes et dépenses le plus exactement que vous pouvez.

Saluez bien tous nos bons Messieurs et Dames et toutes nos sœurs que j'embrasse de cœur et d'affection en l'amour de notre bon Maître Crucifié et Ressucité pour notre Amour, ma chère sœur, Votre très humble sœur et affectionnée servante, etc.

N° 574.

247 — A Monsieur Portail.

Remercie de ses lettres. — Lui annonce le décès de quelques sœurs. — Recommande aux prières.

16 Mai 1649

Monsieur,

Je sais que votre cœur tout plein de charité voudra bien recevoir les très humbles reconnaissances de nos sœurs et les miennes, que je vous offre pour les saints avertissements, et témoignages de bonne volonté, que vous nous avez donnés, par une lettre en général pour elles, et une en particulier pour moi, qui nous a été à grande joie et consolation. La lecture en fut faite en attendant la conférence, et Dieu sait, Monsieur, que ce ne fut pas sans larmes, qui furent adoucies par l'espérance de vous voir bientôt; mais il y a si longtemps que nous attendons ce bonheur! Au nom de Dieu, Monsieur, je vous supplie de ne point contribuer à ce retardement à ce que, quand il plaira à la divine Providence nous faire miséricorde; nous ayons ce bonheur. Je crois que votre charité nous a bien plaintes, en ce temps de si grande peine à Paris; nous vous prions de nous aider à être reconnaissantes vers notre bon Dieu, des grâces qu'il a faites à toute la Compagnie; tant pour avoir été préservées de la faim, que de tous autres dangers, non seulement aux villes, mais aussi aux villages. Ce nous a été une si particulière obligation qu'il est impossible que nous en soyons jamais reconnaissantes, si ce n'est que notre bon

Dieu n'ajoute à toutes ses grâces celle de lui être plus fidèles que nous n'avons été; et, c'est cela qui me fait implorer le secours de votre charité, et à quoi nous espérerions être fortement aidées, si la divine Providence vous ramenait en ce quartier. Vous y trouverez de grands changements.

Je ne sais si vous avez su le décès de nos soeurs Turgis, Jeanne Baptiste l'ancienne, Salomée, Renée d'Angers, Marie Despinal, Elisabeth Martin, qui était à Nantes, et de notre bonne sœur Magdeleine qui avait été si longtemps Sœur Servante à Angers et quantité d'autres venues en notre Compagnie depuis votre absence. Je les recommande toutes à votre charité; mais particulièrement celles qui restent, dont plusieurs vacillantes en leur vocation; et nous toutes en général, peu zélées et ferventes, et beaucoup trop attachées à notre amour-propre, ce qui me fait tant appréhender que trop tôt il y ait du relâche.

Que direz-vous, Monsieur? Que je ne crains point de vous affliger par ces tristes nouvelles; c'est la confiance que j'ai en la charité que je sais que Dieu vous a donnée pour notre salut, et la perfection que sa bonté veut en nous, pour laquelle je vous supplie de prier, et de me faire toujours l'honneur de me croire, en l'amour de Jésus Crucifié,

Monsieur,

Votre très obéissante et très humble servante, etc.

N° 900.

218. — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle recommande la fidélité à suivre les avis des Supérieurs. Désire que Monseigneur de Nantes voie le règlement des sœurs.

1er Juin 1649

Ma Très Chère Sœur,

J'ai vu votre lettre et su l'avis que vous avez demandé à M. l'Abbé de Vaux sur l'incertitude où vous étiez. Vous savez que vous ne sauriez jamais manquer à suivre les ordres de M. notre Très Honoré Père; soyez ferme et constante pour cela et ne vous laissez rien persuader par l'attrait de la satisfaction de l'esprit à faire jamais rien de contraire. Vous ne me mandez point à qui vous aviez baillé vos règlements qui ait empêché de les faire voir à Mgr. de Nantes, lequel avait déjà été voir une autre fois le logement de nos sœurs, auquel il trouvait à redire; mais non pas à la manière de vie ni de conduite de notre établissement, qu'il a su et dont nous donnâmes connaissance entière à Monsieur son Grand Vicaire. Je suis bien fâchée de n'avoir pas écrit à Messieurs les Pères avant l'arrivée de nos sœurs; j'étais bien aise qu'elles eussent un peu arrêté à Ponts de Cé (1). Je crois que la fille de St. Méen aura été renvoyée, que si elle ne l'était, je vous prie qu'elle ne soit à charge à personne. Si elle n'avait assez d'argent, vous en emprunterez et nous le

(1) Ponts-de-Cé : Voir lettre 159, aut. 159, page 277.

N° 376

rendrons ici ou ailleurs. Recommandez-moi bien à toutes nos sœurs, et leur dites que je leur recommande toujours le souvenir des avertissements de M. Vincent, et surtout le support et cordialité, pour honorer l'unité de la divinité en la diversité des personnes de la Sainte Trinité, étant en leur amour, ma Chère Sœur, Votre très humble et obéissante servante, etc.

---

249 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle donne des avis sur la manière de traiter avec l'Aumônier.

6 Juin 1649

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur que sa Providence vous ait donné au temps qu'elle avait destiné un aumônier, tout tel qu'il le faut pour sa gloire et pour le bien des pauvres et le vôtre aussi ; mais au nom de Dieu, mes chères sœurs, regardez-le en cette vue ; lui portant un grand respect et honneur avec soumission à sa conduite. M. Vincent dit que vous pouvez aller à confesse à lui. Mais souvenez-vous que quelque bon qu'il soit, quand ce serait un saint que Dieu aurait ressuscité, qu'il se faut bien prendre garde de lui être trop familière. Oh ! mes sœurs, vous savez le danger qu'il y a, et le grand trouble que cela peut mettre dans les communautés ; et combien il est difficile de réparer le mal qui y est une fois entré par telle porte.

N° 706

Au nom de Dieu, ne vous mettez point en peine et inquiétude de vos lettres, elles nous sont fidèlement rendues et vous voyez que les nôtres vous arrivent aussi; quand elles sont un peu retardées, plutôt que de vous en inquiéter, pensez qu'elles sont oubliées et quelquefois portées plus loin par les courriers, sans vous troubler. Vous êtes toujours assurée que nous ne manquons jamais de soin ni d'affection; mais quelquefois nous prenons des jours pour d'autres, et puis nos affaires augmentent continuellement. Recommandez bien tout à notre bon Dieu. Il nous est venu plus de quinze sœurs depuis Pâques. Saluez bien ma Sr Henriette et ma Sr Claude; je la prie de ne se pas tuer à son apothicairerie. Une bonne personne m'a écrit de vous toutes en particulier, et qui vous affectionne; cela me fait vous dire qu'il ne vous faut pas étonner des petits changements que vous voyez dans les esprits des personnes avec lesquelles vous agissez; et à ma Sr Marguerite que je la prie de se souvenir que, si elle n'est bien fidèle à Dieu, qu'elle aura un grand compte à lui rendre à la mort. Oh! qu'il est dangereux d'écouter la chair et le sang! Oh! ma Sr Marie, qu'elle se souvienne des dernières paroles que je lui ai dites lorsqu'elle est partie d'avec nous.

J'achèverai à toutes une autre fois. Je supplie la bonté de Dieu vous donner ses plus chères bénédictions et suis en son très saint amour,

Ma Chère Sœur,

Votre très obéissante sœur et très humble servante etc...

N° 706

250 — A ma sœur Jeanne Lepintre, Sœur Servante des Filles de la Charité. Servante des Pauvres Malades de l'Hôpital St René à Nantes.

Mademoiselle l'engage à se soumettre à la volonté de Dieu au sujet de leur renvoi de l'Hôpital, dont il était question.

15 juin (1649)

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis sensiblement à votre peine, mais comme M. Vincent ne fait que d'arriver, et est dans les affaires et l'embarras que vous pouvez vous imaginer, il n'a pas pu encore penser à cette affaire. Si tôt que le temps et les affaires lui pourront permettre il y donnera ordre, c'est de quoi vous pouvez vous tenir assurée et que je suis en l'amour de Notre Seigneur, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble et affectionnée sœur et servante, etc

P.S. Je ne pensais pas vous pouvoir écrire ce mot : Au nom de Dieu, ma très chère sœur, travaillez à être en grande paix, parmi vos troubles et inquiétudes attendez l'ordre et la conduite de la divine Providence avec une entière soumission. Un jour et vous et nous, bénirons Dieu de cette persécution. Eh bien ! l'on vous pourra renvoyer, croyez qu'il n'arrivera rien que pour notre mieux ; ne savez vous pas que Dieu tire sa gloire des mépris.

Je vous prie de saluer très humblement de ma part

N° 566.

Monsieur de la Thomassière (1) auquel je me donnai l'honneur d'écrire la semaine passée; et, lui parlant de vos persécutions je lui dis une parole que je n'expliquai pas assez: c'est que, lui témoignant que nous aurions agréé votre renvoi, pour témoignage je dis que, en sortant vous auriez été assez justifiées, n'ayant que à secouer la poussière de votre chaussure, je n'entendais autre chose si non que, n'emportant rien de l'hôpital, ne vous resterait que cela à faire pour assurance que ceux qui vous ont accusées d'y faire tort à la maison l'avaient fait bien mal à propos. Je supplie Dieu de tout mon coeur leur pardonner et leur départir ses saintes bénédictions. Je vous prie ne pas manquer de faire ce message à ce bon Monsieur. Bonjour, toutes mes soeurs; saluez Monsieur d'Annemon puisqu'il est à Nantes

---

251 — A une Soeur Servante. (2)

Mademoiselle la félicite d'avoir retrouvé ses forces, et lui donne des avis sur les devoirs des soeurs des hôpitaux.

18 Juin (1649)

Ma très Chère Soeur,

Je loue Dieu de tout mon coeur de vous avoir redonné la santé, et le supplie vous l'augmenter, pour sa gloire. Je vous prie d'être bien retenue

---

(1) Ce doit être Julien Martin, sieur de la Thomassière, consul des marchands en 1642, père des pauvres le 21 Juin 1640.
(2) Paraît adressée à Barbe Angiboust à St Denis. St Vincent était rentré à Paris le 13 Juin.

N° 728.

à dire les fautes des inférieurs pour des raisons que je vous dirai, et prenez garde que nos sœurs soient bien exactes à la dépense, et à en tenir compte. Il ne faut mettre de viande, au plus, que 3 quarterons pour chaque malade et autant pour les sœurs; mais l'on a accoutumé de faire du potage à part pour les sœurs, n'étant pas raisonnable qu'elles mangent de celui des malades, si ce n'est quand elles sont malades aussi. Je vous prie, que l'on ne manque pas à laver les pieds des malades en entrant; et les reblanchir, et les traiter avec grande douceur et charité; c'est là vos obligations qu'ils aient les remèdes et la nourriture en leur temps et que nos sœurs soient exactes à leur règlement. Monsieur Vincent m'a dit des merveilles de ma sœur Cécile et de l'exactitude de nos sœurs. J'espère que notre bon Dieu vous fera pareille grâce quand il vous aura donné la santé. Je suis en l'amour de son Fils, Ma chère sœur, Votre très obéissante sœur et servante, etc.

---

252 — A ma sœur Anne Hardemont à Montreuil.

Mademoiselle lui mande les aumônes et le bien faits dans Paris durant la guerre...

23 juillet (1649)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai eu grande joie au retour de Marie Gallois qui nous a appris de vos nouvelles, et de celles de ma sœur Marie; je loue Dieu qu'elles soient

bonnes, et supplie sa bonté vous continuer la santé qu'il vous donne pour son service en la personne des pauvres. Je suis bien fâchée de ne vous pouvoir présentement envoyer une de nos sœurs. J'ai fait voir votre lettre à M. Vincent qui est d'avis que vous en preniez une, comme vous proposez, au cas que vous en soyez pressée; que si vous espérez pouvoir faire ici un voyage nous verrons lors ensemble ce qu'il sera expédient de faire. Madame la Princesse[1] nous fait trop d'honneur de se souvenir de nous; quand vous la verrez assurez-la bien, ma sœur, de mes très humbles respects et services. Je supplie Dieu de tout mon cœur lui donner un heureux accouchement. Saluez aussi, je vous prie, de ma part, Melle de Mouille; je prends très grande part aux bontés qu'elle a pour vous. Il est vrai, ma chère sœur, que l'absence de M. Vincent nous a été extrêmement pénible pour la crainte des dangers qu'il pouvait rencontrer; mais telle a été la très sainte volonté de Dieu, son saint nom en soit éternellement béni, et de toutes les grâces que sa bonté a faites en tous ces temps de trouble à toute notre Compagnie; toute notre vie est trop

(1) Enne Elisabeth, comtesse de Lannoy, veuve de Henri Roger du Plessis, comte de la Roche-Guyon, fille unique de Charles de Lannoy, chevalier des ordres du Roi, et d'Anne d'Aumont; avait épousé Charles de Lorraine, IIIe du nom, duc d'Elbeuf, pair de France, etc. Les maisons d'Harcourt et de Guise étaient alors unies à celles de Lorraine et d'Elbeuf. Madame de Motteville, dans ses mémoires, parle de la présence du prince d'Harcourt, fils du duc d'Elbeuf, ci-dessus nommé, aux fiançailles de la Reine de Pologne (1645). Mais, ni Moreri, ni les autres dictionnaires historiques ne donnent sur sa naissance que des renseignements qui permettent d'autant moins de rien préciser sur le prince d'Harcourt, que Charles de Lorraine contracta plusieurs autres alliances.

N° 606

peu pour lui en être reconnaissantes ; je vous prie, et ma sœur Marie, nous aider à nous acquitter de ces obligations. Je viens de recevoir votre lettre par le fils de votre cordonnier que nous servirons en tout ce que nous pourrons. Je vous sais bon gré, ma chère sœur, que vous m'avez mandé d'avoir donné à Marie Gallois les deux livres ; dès qu'elle arriva nous donnâmes à ma sœur Hellot celui que vous lui envoyiez. La pauvre Marie est arrivée à bon port, par la grâce de Dieu. Je suis bien fâchée que vous n'ayez su retenir son fils à l'hôpital, puisque Monsieur le Comte[1] l'y avait mis. Si vous saviez les difficultés qu'il y a présentement à Paris à placer le monde, cela n'est pas croyable. Il semble qu'il y ait longtemps que la guerre soit ici et que tout le monde en soit appauvri. Je vous assure, ma sœur, que au commencement des guerres il semblait que les parroisses nous dussent renvoyer toutes nos sœurs, et néanmoins la divine Providence a plus fait faire d'aumônes, pour les Pauvres malades et honteux que l'on eût jamais osé espérer. Il semble que les Dames officières et autres avaient plus de soin de chercher du blé, pour leurs pauvres, que pour elles-mêmes. Il en faut bien louer Dieu.

J'ai parlé à M. Vincent de ce que vous me mandez de la part de M. et Mme, princes d'Harcour ; vous les assurez[2] qu'il est toujours en volonté de leur donner la satisfaction du désir de feu Monsieur le Comte de Lannoy[3], et qu'il repensera tout de nouveau à cette affaire, et

(1) Comte de Lannoy, leur fondateur ; - voir la note de la lettre 183e, à l'année 1647.
(2) Assurerez.
(3) Moreri l'écrit ainsi ; Madame de Motteville dans ses mémoires écrit : de Lannoi.

N.° 606.

moi, ma chère sœur, je vous prie de croire que je ne manquerai pas de l'en presser, espérant que Dieu en sera glorifié, en l'amour duquel je suis et de son Fils Jésus Crucifié, Ma chère sœur, Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

P. S. Toutes nos sœurs vous saluent de tout leur cœur. Notre chère sœur est allée à notre bon Dieu, et une autre de nos sœurs très mal; vous ne la connaissez pas.

---

253 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Encouragements et conseils pour se bien comporter parmi les difficultés, afin de contenter les malades et les Pères. — Lui fait part de la mort de sœur Marguerite à Liancourt et de l'arrivée du Roi.

18 Août (1649)

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de vous avoir donné la santé; il faut que je vous die, ma chère sœur, que je vous ai bien plainte dans une si longue maladie avec vos autres peines. Il y a grand sujet d'espérer que Dieu tirera sa gloire de tous ces troubles ce qui vous doit bien consoler. Monsieur Vincent en loue Dieu de tout son cœur, et vous mande qu'il faut attendre toujours la conduite de la divine Providence pour l'événement des différends qui ont paru. Que si vous êtes renvoyées, mes chères sœurs, il est de justice que l'on vous donne pour faire votre voyage; que si vous

sommes contraintes de vous retirer, Monsieur Vincent a prié Monsieur des Jonchères vous donner ce qui vous sera nécessaire. Mais toujours, ma chère sœur, il nous faut donner de vos nouvelles avant votre partement, à cause que l'on nous demande des sœurs en ces quartiers là. Je vous prie, ma chère sœur, témoigner bien à toutes nos chères sœurs que Monsieur Vincent loue bien leur générosité et fidélité à Dieu en leur vocation. Ah! que cela est juste, mes chères sœurs, de ne se laisser pas aller à tous vents. J'ai vu Monsieur de...l'un des Pères des Pauvres de l'année passée tout plein de bonne volonté pour vous. Si Dieu permet que vous demeuriez nous ferons ce qu'il nous a témoigné être nécessaire. Il m'a parlé de l'assaisonnement de votre pot; je crois que vous ne devez point faire de difficulté de mettre un peu de clous de girofle dedans, puisque c'est la coutume du pays, comme aussi, ma sœur, de faire des consommés pour les griefs malades qui en ont besoin, puisque Messieurs les Pères le souhaitent, et de prendre peine de faire des petits ragoûts et assaisonnements pour les valétudinaires. Cela n'en coûte pas davantage et ils en sont plustôt fortifiés; il faut quelquefois très peu de chose pour contenter les plus difficiles. Je vous prie de saluer de ma part le bon Monsieur don Jean, et recevez le salut de toutes nos sœurs. Notre petite sœur Marguerite[1] de Liancourt fut mise en terre le jour St Roch; je vous prie que toutes nos sœurs fassent la sainte Communion à son intention. Notre bon Roi arrive aujourd'hui à Paris,

[1] Marguerite de Turenne.

N° 542

ce qui met la joie dans tous les coeurs. Priez bien Dieu pour l'Eglise et toute la France, et me croyez en son très saint Amour, ma chère sœur, Votre très obéissante et humble sœur, etc.

P.S. Je vous prie faire nos très humbles et respectueux saluts à M. des Joncheres, M. Danemon (1), M. de la Truchaudière, et à tous nos bons amis sans oublier les Dames.

---

254 — Aux sœurs Charlotte Royer et Françoise Carcireux, Filles de la Charité, Servantes des Pauvres à Richelieu.

Mademoiselle encourage ma soeur Charlotte Royer qui avait eu de la peine en quittant Paris.

Ma très Chère Sœur,

Est-il pas vrai que vous avez bien bray [2] depuis que vous êtes partie de Paris et que si vous pouviez parler à cette méchante Sr Louise [3] qui vous a envoyée que vous lui diriez bien son fait. Au défaut de cela, mandez-moi bien tout par écrit, vous êtes bien assurée que je lirai bien

---

(1) Monsieur d'Anemont, aumônier de Monsieur le Maréchal de la Meilleraye s'intéressa à l'établissement des sœurs à l'hôpital de Nantes. - Voir une lettre des Pères des Pauvres du dit hôpital, mise en note page 526, lettre 457e du tome 1er des lettres de saint Vincent.

(2) Vieux mot ; pour : pleurer.

(3) Mademoiselle parle d'elle-même.

votre lettre.

Ma Sr Julienne n'a pas manqué d'écrire à votre père comme vous lui avez dit. Il se porte bien et votre mère, Dieu merci, et se recommandent tous deux à vous. J'espère partir demain pour aller à Liancourt; je ne manquerai pas de leur dire amplement de vos nouvelles, et leur demander s'ils vous veulent écrire et envoyer une bonne panière de raisins. Voyez, Mademoiselle se moque de moi, est-il pas vrai que vous direz ainsi?... Oh! qu'il me semble que vous êtes sage à cette heure et que vous ne brairez plus. Soyez donc bien contente que notre bon Dieu fasse sa très sainte volonté de vous. Je dis la même chose à ma chère Sœur Carcireux, lui disant aussi des nouvelles de Monsieur son père qui se porte bien, Dieu merci; il ne lui a pas écrit pour cette fois. Au nom de Dieu, mes chères sœurs, soyez bien courageuses pour travailler à votre perfection, oubliant votre terre et votre parenté, pour vivre en paix en la terre qu'il a plu vous montrer par la sainte obéissance.

Saluez très humblement Monsieur Gauthier et sa Communauté de notre part, les suppliant de prier Dieu pour nous que je supplie vous rendre toutes selon son cœur et suis en son très saint amour,

Ma Très Chère Sœur,

Votre très obéissante sœur et servante

Louise de Marillac

Arch. de la Mission N.° 4.

255 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui rend compte d'une visite et lui parle d'un projet d'établissement pour son fils; la famille de M. Portier est comme on peut le désirer.

30 Août 1649.

Monsieur et Très Honoré Père,

Je me doutais bien du besoin que j'avais de venir en ce lieu, duquel je ne vous saurais rendre compte que quand j'aurai l'honneur de vous voir. Monsieur de la Hode[1], chapelain de Chantilly m'est venu trouver pour me donner quelques avis. Il semble que toute la famille de part et d'autre soit attaquée; je ne sais ce que notre bon Dieu nous veut dire par ce moyen. Je supplie très humblement votre charité prendre la peine de mander si je passerai à Chantilly pour ce sujet; je crois qu'il serait nécessaire.

J'ai su que Madame de Romilly a appris que la famille de Monsieur Portier qui demeure devant St Paul, est toute telle que nous la saurions désirer. Elle vous doit parler de leur part; je vous supplie très humblement, Mon Très Cher Père, ne lui point parler du bien, si elle ne vous en parle à cause que ceux qui ont parlé à mon fils de cette affaire lui ont dit que les parents étaient contents du

(1) Mademoiselle écrit: de la Hodde ou de la Hode, et saint Vincent, de la Hogue, quoique ce soit évidemment le même personnage.

Arch. de la Mission, N° 4.

bien, et l'on observe en toutes ces occasions de ne pas dire si clairement
P ce que l'on a, à cause que cela préjudicie quand les affaires ne se font pas. Les espérances de l'avenir, tant en biens que emplois sont considérables. Ce n'est pas que j'aie intention ni volonté de tromper personne Dieu m'en garde; mais il me semble que la dépense du passé qui a servi à rendre un homme capable d'être employé est considérable; comme aussi ses dispositions à ne pas dissiper ce que l'on a, mais à travailler pour en acquérir, et c'est ce que j'espère qu'il fera fortement quand il sera établi. Je supplie très humblement votre charité recommander cette affaire à notre bon Dieu et tous les besoins de notre Compagnie pour y attirer ses grâces et bénédictions, et me donne la vôtre pour son amour par lequel je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante servante et très obligée fille, etc.

---

256 — A Sœur Julienne Loret, Maison du Faubourg St-Denis.(1)

Mesures à prendre pour éviter un scandale.

Août 1649.

Ma très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu aujourd'hui de mes lettres. J'ai aussi écrit à M. Vincent, mais je n'avais pas reçu votre déplorable lettre. Il

(1) L'adresse était mise: A Monsieur Vincent, pour remettre à ma Sœur Julienne Loret.

Arch. de la Mission, N° 26.

ne faut pas s'endormir en cette affaire, elle est de trop grande importance. Priez M. Vincent de vous donner audience, mais faites-lui dire que la chose presse et lui faites bien connaître tout; même parlez-lui de toute la conduite de Monsieur Provost. Il ne se peut que le diable n'ait de grands desseins pour la perte de ces âmes: surtout il faut bien garder que ma sœur Anne Marie ne sorte. Représentez à M. Vincent le regret de sa tante et lui dites que je le supplie très humblement de trouver bon que cette fille soit enfermée. Si nous avions quelque chambre sûre cela se pourrait; mais je ne vois aucun autre expédient que de la faire mettre à Ste Marie comme pour y faire la retraite. Comme elle est nièce d'une de leurs religieuses ils ne lui refuseront pas cette charité; si elle sort, je prévois de très grands inconvénients. Que si l'on se sert de quelque puissant moyen pour l'empêcher, cela pourra peut-être servir à rompre le cours de cette coutume que les esprits faibles de notre Compagnie ne continuent; que si cela continue j'en prévois la ruine totale. Nous le méritons bien, mais moi particulièrement par mes misères et infidélités. Si vous faites bien tout entendre à M. Vincent, et le danger qu'il y a que l'on voie que les jeunes filles sortent d'avec nous avec telle liberté cela sera à scandale à tout le monde, et je crois que les esprits les mieux faits s'en pourront formaliser. Faites promptement tout ce que vous pourrez et priez Dieu pour moi qui suis en son saint Amour, Ma chère sœur, Votre très obéissante sœur et servante, etc.

P. S. — Je m'étonne comment cette sœur a eu la liberté de faire

Arch. de la Mission, N° 26

tous ces tours que vous me mandez. Au nom de Dieu, ma très chère sœur, prenez bien garde à tout ce qui se passe. Je ne sais si vous lui avez ôté ses clefs; il le faut, mais s'en s'apercevoir que ce soit par défiance.

A Saint Vincent. (A la suite de celle ci-dessus.)

Monsieur,

Depuis cette lettre écrite j'ai pensé qu'il valait mieux l'adresser à votre charité pour le besoin que cette affaire a d'être aidée promptement, et pour cela je vous envoie celle de ma sœur Julienne qui vous fera connaître le tout. Monsieur Lambert sait ce que c'est, et tout le mal n'est arrivé que par attache aux confesseurs. Il est bien nécessaire de penser ce que l'on pourra faire pour éviter ces fâcheuses rencontres. J'ai grand déplaisir de vous causer tant d'ennui par mes mauvaises conduites. Votre charité se souviendra, s'il lui plaît, que je lui ai déjà parlé de cette pauvre jeune sœur et que vous proposiez de la renvoyer. Mais elle est très résolue de ne s'en point retourner, et le conseil que la Renée lui a donné est de se laisser mettre dans le coche et en descendre un peu après que l'on l'aura quitté. Ce sont des esprits hardis, capables de beaucoup de mal, c'est pourquoi il en faut avoir pitié. Ma pensée est que ce malheur leur arrive pour la hardiesse qu'elles ont de recevoir les sacrements dans toutes ces mauvaises dispositions. Dieu nous fasse miséricorde, et à moi, la grâce d'être toujours, etc.

Arch. de la Mission N° 26

257 — A ma sœur Hellot.

Mademoiselle lui trace ce qu'elle doit faire au sujet d'un enfant abandonné.

Ma très Chère Sœur,

Je vous renvoie ce procès verbal; il faudra, s'il vous plaît, renvoyer l'enfant au même commissaire et prendre garde que l'on ne lui rende pas ce procès qu'il n'ait retenu l'enfant, à ce qu'il nous serve pour faire voir sa faute. Voyez je vous prie la lettre sans suscription et corrigez les fautes et la refermez à cause que je lui envoie sans la voir.

Allez voir Mᵉ Sendormy, comme bonne amie de la fille, pour lui faire entendre adroitement la faute qu'elle a faite, le danger de son salut, quoique l'on lui puisse dire, et qu'elle ne doit rien attendre de nous qu'elle ne m'ait parlé. Que si nous faisions ainsi que la justice le requiert, que nous la pourrions faire prendre et accuser de larcin présumé, ou autre grand mal, se retirant sans dire mot, comme un méchant laquais

Voilà une lettre que vous enverrez aussitôt à Mᵉ de Borne et reviendrez, s'il vous plaît, sur le soir, me croyant toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Ma Chère Sœur,

Votre très affectionnée sœur et servante, etc

Arch. de la Mission Nº 27.

258 — A la Sœur Servante de St Germain l'Auxerrois.

Mademoiselle demande des nouvelles des sœurs et de celles de M. Noret.

(1649)

Ma Très Chère Sœur,

Je vous supplie me donner demain de vos nouvelles ; je ne m'en retournerai que sur la fin de la semaine. Nous nous portons bien, grâces à Dieu ; mandez-moi des nouvelles de Monsieur Noret et de toute votre famille. Je suis si pressée que je n'ai temps que de vous assurer que je suis en l'amour de Notre Seigneur, Ma Chère Sœur Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Je me recommande de tout mon cœur à ma sœur Hellot, et ma sœur Françoise Lerose et toutes nos sœurs mais particulièrement à nos sœurs Barbe et Geneviève.

---

259 — A ma sœur Julienne Loret.

Avis, et recommandations sur quelques soins de ménage.

(1649)

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez bien sujet de vous plaindre que je ne vous aie point écrit ; je le désirais faire ; mais le temps m'en a été ôté, et puis, je pensais de jour à

Arch. de la Mission, N° 11.

autre m'en retourner, avec toutes nos chères sœurs où je me souhaite souvent; mais il faut attendre que ce soit la volonté de Dieu.

Je pense, que vous ferez bien, ma chère sœur, d'attendre notre retour, puisque vous n'avez pas remis ma sœur Louise dans ses charges; l'on m'a dit qu'elle se trouve mal, je vous la recommande.

Si vous voyez passer du blé ou de la farine, à bon marché, vous en pouvez prendre; mais si chère, je pense qu'il vaut mieux attendre. Je ne sais si ma sœur Françoise [1] s'est souvenue de vous dire qu'il fallait envoyer la vache, quoiqu'il en coûtât un peu, crainte de lui faire passer son temps.

Je prie nos sœurs jardinières de bien travailler à la bonté de leur jardin à même temps que notre bon Dieu nous donne du beau temps; mais surtout ^ la chicorée. Voilà un peu de belles fèves, pour conserver le souvenir de la guerre en recueillant de l'engeance. Je vous prie de dire à ma sœur Françoise que je crois qu'il faut mettre l'essence de cannelle au soleil comme les autres eaux distillées

Je vous prie, ma chère sœur, que l'on continue bien à prier Dieu pour la paix et que nos sœurs remercient Dieu de la conservation de Monsieur Vincent. Bonsoir, mes chères sœurs, je suis toute à vous en l'amour de Jésus Crucifié,

^ je leur recommande.

---

(1) Françoise Carcireux.

N° 726

260 — A ma sœur Julienne Loret (à Paris.)

Mademoiselle lui envoie une lettre pour Monsieur Vincent

(1649)

Ma très Chère Sœur,

Voilà une lettre du Mans, faites-la voir, si vous pouvez, à Monsieur Vincent ou à Monsieur Lambert, que vous saluerez très humblement de ma part; et ferez mes excuses à ma sœur Barbe que je ne lui écris pas pour cette fois. Faites faire s'il vous plaît nos recommandations à nos sœurs malades, et à nos sœurs de Bicêtre, de qui vous ne me mandez nulle nouvelle. Sachez de Monsieur Vincent si vous donnerez l'habit à nos sœurs d'Angers, crainte de les ennuyer. Mandez-moi les lieux et les noms où sont tous les enfants de ce quartier, afin que je m'en enquière, et me croyez en l'amour de Jesus Crucifié, Ma Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Mandez-moi je vous prie si ma petite sœur Anne(1) fait bien.

(1) Peut être Anne de Gennes.

261 — Aux sœurs Julienne et Hellot à Paris

Mademoiselle leur recommande la soumission et la dépendance et leur donne quelques commissions.

(1) (1649)

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous trouve un peu paresseuses de me faire tous les messages, sans m'écrire, et de ne me point donner de nouvelles de la Maison; c'est peut-être que vous ne savez pas que je suis bien aise que vous croyiez que cela est nécessaire, outre que vous me feriez un grand plaisir. Ce n'est pas, mes très chères sœurs, que je n'aie grande consolation de la bénédiction que Dieu donne à vos conduites, et que je ne l'en remercie de tout mon cœur; mais il est bon que la vertu de soumission et dépendance paraisse. Je crois bien qu'elle est (la compagnie) dans la pratique de toutes choses, et que chacune fait sa charge et la laisse faire aux autres aussi, selon les coutumes ordinaires et les nécessités des temps, dont nous ne saurions savoir la durée; ni si ce ne sera point plus longtemps que nous ne pensons, ce que Dieu ne veuille permettre pour la nécessité que les pauvres gens ont

(1) La lettre est sans date, ni indication du point de départ, mais Mademoiselle devait être alors en ville, avec Barbe Bailly, occupée à faire des démarches pour les enfants trouvés; elle plaisante gaîment de ce que personne ne leur avait offert à dîner et qu'elles s'en étaient passées, ou à peu près. Pour comprendre cela, il faut se représenter l'ancien Paris, sans moyens de communication, sinon des carrosses, luxe réservé aux grands.

N° 263 bis.

d'en avoir la fin. Pour moi je me porte toujours bien, grâces à Dieu mais je n'ai point tant senti la guerre que depuis que je suis à la ville. Je pensais m'en retourner aujourd'hui, mais j'attendais hier un bon dîner qui m'a manqué, à cause que ma sœur Hellot a été prêcher le jeûne chez Madame de Mortemart. A peine que ma sœur Barbe n'ait fait appeler sur le pré celui qui s'en est fort offensé, et aujourd'hui je ne sais quelle rencontre m'a fait arriver la même chose de chez Madame de Marillac; mais ni l'un ni l'autre ne m'ont pas empêchée de faire bonne chère. Je vous prie de savoir demain des nouvelles de M. Lambert qui a été saigné deux fois et m'en mander.

Je loue Dieu que ma sœur Laurence soit mieux. Je vous prie lui dire que je suis souvent auprès d'elle et offre avec elle ses souffrances à Notre Seigneur pour les nécessités publiques.

Je vous prie, mes chères sœurs, que quand il ira de nos sœurs de la ville quand bien même il n'y en aurait qu'une pour se confesser d'en faire avertir M. Lambert ou M. du Chesne.[1] Je crois bien que leur charité se donnera bien la peine d'aller au logis. Je pensais que ma sœur Françoise dût venir. Je vous prie que ce soit demain matin, crainte qu'il n'arrive quelque rencontre qui me fît sortir, car je n'ai encore vu que Madame la Présidente de Lamoignon de toutes celles que je devais voir tant tout le monde est en affaire.

---

[1] Monsieur Duchesne, voir note page 253, lettre 154e.

N° 263 bis.

Je vous estimais hier bien heureuse d'être hors du grand tumulte que nous avions ici. Je ne fus jamais si dépendante ni si peu faisante ma volonté que je suis à présent, dont je loue Dieu de tout mon cœur qui ne laisse pas de penser à la consolation qu'il aura quand je serai retournée avec mes chères sœurs que je salue toutes d'un grand cœur, plein de désir de leur perfection et sainteté, et suis en l'amour de Notre Seigneur Mes Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Je vous prie que l'on ne laisse point tant sortir les cochons ensemble et surtout qu'ils n'aillent point au jardin, afin que nous puissions bientôt le voir reverdir. Je crois que vous prenez garde à la nourriture de la vache et autres bêtes, l'excès leur nuit plutôt que (la phrase n'est pas achevée)

---

262 — A ma sœur Claude Brigide.

Lui envoyant une quittance.

22 Octobre (1649)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai grand désir de vous voir, mais je n'ose vous dire de nous venir voir, quoique l'on nous dit n'y avoir point de danger sur les chemins. Je vous prie me mander de vos nouvelles.

N° 548

Voilà une quittance pour que vous receviez de Monsieur de Fransière soixante et dix livres pour une année de l'entretenement(1) de nos trois sœurs.

Je supplie Dieu vous conserver et suis en son très saint amour, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P.S. — Je me recommande à nos chères sœurs et demande de leur santé.

---

263 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui représente les pressantes nécessités des enfants de Bicêtre. — Propose de faire des quêtes, d'établir des troncs, et de faire une Assemblée.

Octobre 1649.

Mon Très Honoré Père,

Je suis trop importune, mais nous sommes tout à fait au point qu'il faut avoir du secours, sans retarder, ou tout quitter. Il fut nécessaire, hier, de bailler tout l'argent de la dépense de céans, à 15 ou 20 livres près, pour avoir du blé pour les enfants de Bicêtre et d'en emprunter; pour avoir jusqu'à 4 setiers; et l'on ne saurait recevoir quoique ce soit d'un mois d'ici. Il y a céans 12 ou 13 enfants et l'on n'a point de

(1) de l'entretien.

langes pour les changer; il faut, s'il vous plaît, que l'assemblée des dames de demain fasse quelque chose, soit la résolution de quêter aux paroisses tous les Dimanches, y poser de petits troncs en quelque lieu éminent, les faire recommander par Messieurs les Curés et prédicateurs et faire cette quête à la Cour qui fut proposée. Je crois que si l'on allait parler à Madame la Princesse sur ces extrêmes besoins qu'elle donnerait quelque chose. Cela est pitoyable que les Dames se mettent si peu en peine; il faut qu'elles croient que nous avons bien de quoi faire subsister, ou qu'elles nous veuillent contraindre à tout quitter; et pour ces raisons je pense qu'elles ont résolu de ne rien faire du tout. S'il plaît à votre charité nous faire avertir si nous enverrons des billets pour l'Assemblée, et si vous trouvez bon que l'on y mande Madame de Schomberg(1) et Madame de Vertamont. Pour le reste que j'avais à vous dire, cela serait trop long, ce sera plustôt fait demain, de vous en dire un mot si j'ai l'honneur de vous voir. J'ai grand besoin de très particulière assistance de Dieu, ne voyant en tout ce qui me touche que misère et affliction. Dieu en soit béni! C'est assez vous faire connaître le besoin que j'ai qu'il n'y a autre espérance de secours et consolation que de

(1) Marie de Hautefort, fille de Charles, marquis de Hautefort, et de Renée du Bellay, née le 5 Février 1616, mariée le 24 Septembre 1646 à Charles, maréchal de Schomberg, mourut le 1er Août 1691. Elle était belle et vertueuse, mais ne voulut jamais ménager le cardinal Mazarin, ce qui lui valut sa disgrâce en 1644; elle en prit généreusement son parti, et après son mariage, elle et son mari allèrent sans bruit et sans plainte, dans leur maison et dans leur gouvernement vivre de cette vie chrétienne qui seule peut donner le repos de l'esprit et la tranquillité de l'âme.

Nº 184.

votre charité, de qui la Providence a voulu que je sois, Mon Très honoré Père, Très obéissante fille et très obligée servante, etc.

P. S. — S'il plaît à votre charité nous mander si le billet pour la Conférence est bien le sujet qu'elle m'a donné, sur la plainte que je vous faisais des sœurs qui demandent d'être changées.

Je crains que vous alliez aux champs.

---

264 — A M. l'abbé de Vaux à Angers.

Mademoiselle l'avertit que la relique de St Maurice est prête; et le prie de s'informer au sujet des sœurs que les Pères désirent.

3 Novembre 1649

Monsieur

La créance que j'avais que vous fussiez à la campagne m'a longtemps tenue de me donner l'honneur de vous écrire; et n'était que je sais vos saints emplois, et que j'ai sujet de craindre de vous être importune, je vous en demanderais très humblement pardon.

Je n'ai point entendu parler de Monseigneur d'Angers, pour le sujet de la sainte relique de St Maurice qui est toujours en l'état que votre charité nous a ordonné la faire mettre.

Nos sœurs m'ont mandé que Messieurs les Pères souhaitent encore de nos sœurs; mais ils ne nous en ont encore rien mandé; ce qui

fait, Monsieur, que je vous supplie, très humblement, prendre la peine de vous informer d'où vient cette proposition, et si vous le jugez à propos de faire savoir à ces (Messieurs) qu'il serait nécessaire qu'ils se donnassent la peine d'en écrire à Monsieur Vincent. Je supplie Dieu que vous soyez en parfaite santé pour sa gloire et le bien des âmes, et suis avec respect et la soumission que je vous dois en son saint amour, Monsieur,

Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc.

---

265 — A M. l'abbé de Vaux à Angers.

Mademoiselle lui parle encore de la relique de St Maurice, et le prie de prévenir, en ses sœurs, la disposition à des tendresses spirituelles.

18 Novembre (1649)

Monsieur,

Croyant que vous êtes de retour de votre voyage, je me donne l'honneur de vous écrire pour vous avertir que la sainte relique de St Maurice est toute prête à vous envoyer par la personne que vous aurez choisie pour cela. Toutes les formalités que vous m'avez mandé de faire ont été observées; cela donnera de la dévotion au peuple la voyant si avérée. La bonté de Monsieur Ratier continue toujours d'exercer sa charité pour nos sœurs, et véritablement il y paraît en la conduite de ma sœur Cécile par son moyen. C'est à vous, Monsieur, auquel après Dieu, nous devons

nos reconnaissances pour tout le bien que Dieu fera par elle. Elle m'a mandé la maladie de notre sœur Madeleine et des deux autres guéries. Mais je suis plus en peine de la faiblesse de l'esprit d'une autre sœur depuis sa retraite qui lui donne des peines à se confesser. Je crains, Monsieur, qu'elles ne deviennent d'un esprit trop tendre sur leurs sentiments intérieurs, et qu'elles ne s'habituent trop à les regarder. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine d'y faire attention et aux moyens pour empêcher ce défaut, qui est plus dangereux en notre Compagnie qu'il ne serait en des religieuses. Pardonnez ma liberté, peut être que mon jugement n'est pas juste, je suis souvent sujette à me tromper; et pour cela, je vous demande pour l'amour de Dieu, l'assistance de vos saintes prières et la croyance que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc.

---

266 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui représente que le nombre des enfants trouvés va augmentant et qu'elles n'ont plus aucune ressource pour les entretenir et mettre en nourrice.

Novembre 1649

Mon Très Honoré Père,

Je suis extrêmement fâchée de vous être tant importune, mais l'impossibilité de continuer à recevoir les petits enfants nous presse trop; il y en a présentement sept à nos deux nourrices qui ne veulent point

Arch. de la Mission, N° 1.

boire au biberon, et l'on a pas un double pour les mettre en nourrice, ni aucune provision de drap, ni linge, et nous n'avons aucune espérance d'en pouvoir plus emprunter. Faites-nous la charité, mon très honoré Père, de nous mander si nous pouvons en conscience les voir mettre en état de mourir, car les dames ne font aucun cas de nous donner secours, et je m'assure qu'elles croient que nous faisons nos affaires à leurs dépens, ce qui est bien contraire à la vérité, car de l'argent qu'il fut résolu que nous recevrions pour la nourriture des nourrices nous n'en avons retenu que cent livres. Je ne sache qu'un seul moyen pour le soulagement de tous ceux qui souffrent en cette œuvre, qui est que nous, au nom de notre Compagnie présentions requête à Monsieur le Premier Président pour nous faire décharger de recevoir les enfants, et en charger qui il lui plaira. Mais il faudrait que les dames agréassent cette action, pour ne choquer personne, sans cela, il me semble que nous sommes en continuel peché mortel.

Il fut hier apporté 4 enfans, et outre les 7 à la mamelle il y en a 3 sevrés, tout nouveaux trouvés, dont il y en a un en chartre et les faut remettre en nourrice, s'il se peut. Si nous pouvions porter cette peine sans vous en faire part, je le ferais très volontiers, mais notre impuissance ne le permet pas. Ces bonnes dames ne font pas ce qu'elles peuvent; pas une n'a rien envoyé, ni il ne se reçoit rien de celles de la Compagnie à cause que la plupart ont avancé leur année.

Je supplie Dieu nous faire miséricorde, je commence à

craindre que toute cette misère vienne à cause de moi qui suis toute telle que je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante et très obligée fille, etc.

P. S. Je pense qu'il faudrait faire une grande assemblée; la collation de l'Hôtel Dieu s'en va aussi périr.

---

267 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle des affaires de son fils, et lui témoigne de la crainte que les dames ne soient éloignées de l'assemblée par la proposition de Mme de Herse.

Décembre 1649.

Monsieur,

Je supplie très humblement votre charité bien recommander à Dieu notre affaire. J'ai trouvé M. et Mme de Marillac bien disposés à nous faire plaisir, mais la religieuse trouve à propos que je voie Melle Dabrie pour la faire souvenir des services que feu M. Le Gras a rendus à feu Mme sa mère, et tâcher qu'elle fasse pour mon fils quelque disposition. Comme M. le Comte de Maure est pour cela, je vous supplie me permettre d'aller à Port Royal avec Madame sa fille qui m'y veut bien mener demain ou après.

Je crains bien que Madame de Herse ait éloigné les Dames de se trouver à l'assemblée par la proposition qu'elle a faite d'y apporter

Arch. de la Mission, No. 7.

de l'argent. Je pense, Monsieur, qu'il serait nécessaire qu'elle fît entendre que sa pensée n'est pas que ce soit de leur bourse ni que l'on y voulût obliger personne. Plus je pense à ce que l'on doit, et plus je crains que l'affaire nous demeure sur les bras; les nourrices commencent à nous fort menacer et à rapporter les enfants, et les dettes se multiplient à tel point qu'il n'y a pas d'espérance de les payer, et puis la Compagnie sera desservie par la campagne plus que la fausse monnaie.

Je pense à cette bonne pauvre femme grosse; je crois qu'elle pourrait être reçue présentement; s'il vous plaît que j'en parle de votre part, à la Révérende Mère Prieure et à Madame Le Vacher, je le ferai très volontiers. Je n'ai pas eu le temps de voir M. Des Bordes comme je m'étais proposé, M. de Marillac m'a donné éclaircissement du plus pressé; n'était que cette affaire est de la conduite de la divine Providence je l'appréhenderais grandement.

Vous savez mes besoins pour obtenir de notre bon Dieu les moyens d'attirer la grâce pour l'exécution et qu'il veut toujours, ce me semble, que je remette ma volonté et mon petit pouvoir d'agir entre les mains de votre charité pour lui tout offrir; ce que je fais très particulièrement, en ce sujet et tout autre pour l'accomplissement de ses saints desseins sur celle qui est, par sa grâce,

Monsieur,

Votre très obéissante servante

et très obligée fille, etc.

Arch. de la Mission, N° 7

268 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande un moment d'entretien ; lui envoie un petit mémoire pour l'Assemblée.

Novembre 1649.

Mon Très Honoré Père,

Je supplie très humblement votre charité de me donner demain quelque quart d'heure, pour que je puisse regagner ce qu'il m'a semblé que j'avais perdu hier, par l'occasion que la divine Providence m'en donnait. Je ne sais si je dois en accuser ma crainte, ou mon orgueil qui me fait toujours reculer à parler de moi.

Voilà la réponse de Madame de Romilly ; je vous supplie prendre la peine me mander si je ne laisserai pas d'envoyer votre lettre à Madame la Présidente de Lamoignon, encore que Madame la Princesse(1) ne vienne pas, et s'il est expédient de prier Madame de Brienne(2) qui est de retour en cette ville.

---

(1) Charlotte Marguerite de Montmorency, veuve depuis 1646, de Henri II de Bourbon, prince de Condé ; elle faisait partie des dames de la Charité. Elle mourut l'année suivante à Châtillon-sur-Loing. (1650)

(2) Louise de Béon, fille de Bernard, seigneur de Massés, (ou Massy suivant les modernes, gouverneur de la Saintonge et de l'Angoumois, et de Louise de Luxembourg-Brienne ; elle avait épousé (1623) Henri Auguste de Loménie, comte de Brienne, baron de Pougi, seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'Etat, depuis la mort de son père (1615). Il fut en même temps capitaine du château des Tuileries, 1622, puis chargé du département des affaires étrangères. — Madame de Brienne est très souvent nommée dans les assemblées des dames de charité, ayant pris une part active aux bonnes œuvres de son temps ; elle mourut le 2 7bre 1665.

Voilà un petit mémoire que j'ai fait à ce que vous preniez la peine, si vous le jugez à propos, d'en parler à l'Assemblée et nous avertir où elle se fera pour le mander à Mademoiselle de Lamoignon[1], s'il plaît à votre charité nous mander si nous avertirons nos sœurs de Cercueux, de nous envoyer la fille dont elles nous parlent. Voilà aussi une lettre de Messieurs de Gien, que leur dirons-nous ? Madame la Duchesse de Ventadour[2] ne presse-t-elle pas davantage ?

Il s'en alla encore hier une de nos sœurs avec son habit sans dire mot, c'est celle de St Cloud, que veut dire cela ? ne faudrait-il point, de nécessité, faire^ répréhension sensible à quelques unes, pour que cela fit perdre cette coutume ; car celle-ci une fois nous a demandé de s'en aller ; nous lui accordâmes et demeura de sa libre volonté. Il me semble que Dieu nous parle par ces rencontres ou pour détruire l'œuvre ou pour l'affermir. S'il plaît à votre charité y penser et me dire en toute liberté si je suis le Jonas qu'il faille en tirer. Je suis à Dieu pour tout ce qui lui plaira et Monsieur, Votre très obéissante etc.

^ quelque

(1) Voir la lettre posée en Décembre (1648) à Mademoiselle de Lamoignon ; dans laquelle Mademoiselle lui expose les pensées que nous retrouvons exprimées ci-dessous.
(2) Marie de la Guiche, fille de Jean François de la Guiche, maréchal de St Géran, et de Suzanne Aux Epaules ; épousa, le 8 Février 1645, Charles de Lévis, duc de Ventadour, et devint veuve le 19 Mai 1649. Lorsqu'elle était enfant, sa mère la conduisait aux Carmélites pour lui faire recevoir la bénédiction de la mère Madeleine. Elle consacra les années de son veuvage aux œuvres de charité, fut élue supérieure de la Charité en 1683, et mourut âgée de 78 ans, la nuit du 22 au 23 de Juillet 1701, en son château de Sainte-Marie-du-Mont, en Normandie, où elle s'était retirée en 1688.

N° 54

Canevas préparé par Saint Vincent, pour parler à l'Assemblée des Dames de Charité en faveur des Enfants Trouvés.

Je vous parlai dernièrement succintement de vos enfants trouvés pour ce que nous avions plusieurs autres affaires à traiter et qu'il semblait que leurs offrandes pourraient pourvoir à leur besoin sans en parler à la Compagnie; et pour ce que l'expérience a fait voir que non, nous vous en parlerons aujourd'hui, et vous dirai qu'ils sont en grande nécessité, et qu'il ne reste plus que pour les nourrir six semaines, et qu'il est nécessaire d'aviser aux moyens de pourvoir à leur besoin:

1° Pour ce qu'ils sont en nécessité extrême, et qu'en ce cas vous êtes obligées d'y pourvoir – non pavisti, occidisti; – l'on peut tuer un enfant en deux façons; ou par mort violente, ou en lui refusant la nourriture;

2° Pour ce que Notre Seigneur vous a appelées pour être leurs mères, et voici l'ordre qu'il y a tenu: 1° il vous a faites pendant deux ou trois ans par Mesdames de Notre Dame; 2° vous avez fait diverses assemblées à cet effet; 3° vous avez fait de grandes prières à Dieu; 4° vous en avez pris conseil de personnes sages; 5° vous avez fait un essai; 6° vous l'avez enfin resolu, et voici les motifs qui vous y ont portées:

1° Qu'on était informé que ces pauvres petites créatures étaient

mal assistées, une nourrice pour quatre ou cinq enfants; 2e que l'on vendait à des gueux, huits sols la pièce, qui leur rompaient bras et jambes pour exciter le monde à pitié et leur donner l'aumône, et les laissaient mourir de faim.

3e Que des femmes qui n'avaient point d'enfants de leurs maris et des misérables qui les entretenaient, en prenaient et les supposaient comme leurs, et en effet nous en avons trouvé trois ou quatre depuis deux ans en ça.

4e Qu'on leur donnait des pilules de laudanum pour les faire dormir, qui est un poison : que tout cela est arrivé.

5e Qu'il ne s'en trouve pas un seul en vie depuis cinquante ans, si ce n'est que depuis peu il s'est trouvé que quelqu'un des supposés a résisté; et enfin, qui était le comble de tous ces maux, c'est que plusieurs mouraient sans être baptisés.

Voilà les motifs qui vous émurent à vous en charger; la Providence vous a donc faites mères adoptives de ces enfants. Notez mères adoptives, c'est donc un lien que vous avez contracté avec eux, de sorte que ces pauvres enfants étant abandonnés de vous, il faut nécessairement qu'ils meurent. Qui les en empêchera ? La police publique ne l'a pu jusqu'à maintenant. Si vous ne le pouvez, qui le fera ? Certes personne, et selon cela mesdames, vous êtes obligées de les assister en deux sortes en conscience :

1e Comme nécessité.

2e Comme vous étant leurs mères.

N° 54

Moyens.

1° Prier Dieu pour cela;

2° Communier une fois à cette intention;

3° En parler à vos parents et amis;

4° Aux prédicateurs par MM. les Curés;

5° Enfin prendre résolution si on les doit quitter, ou si on doit efforcer et faire un effort pour cette année.

Objections.

1° La nécessité du temps, qui appauvrit un chacun de sorte qu'on ne peut que vivoter simplement. Je réponds simplement, mesdames, que vous n'en serez pas incommodées. Qui miseretur pauperis nunquam indigebit, feneratur Dno qui miseretur pauperis. Vous êtes cent: quand chacune s'efforcerait de 100 livres, c'est plus qu'il ne faut. Si cinquante le faisaient et les autres de quelque chose, cela suffirait avec ce qu'on a déjà.

2° Je n'ai point d'argent. Hélas! combien de nigoteries a-t-on au logis qui ne servent de rien! O mesdames que nous sommes éloignés de la piété des enfants d'Israël, dont les femmes donnaient leurs joyaux pour faire un veau d'or! Une dame dans ces jours passés a vendu tous ses joyaux pour nourrir un homme; cinq ou six dames.

3° Cette pauvreté accablera la Compagnie, et puis cela sera à l'infini, chacun y exposera ses enfants. A cela on répond que non, après aussi bien qu'à présent, il y a deux affaires d'importance sur le bureau

qui nous délivreront de ce malheur.

Conclusion.

1º Si vous les abandonnez, que dira Dieu qui vous a appelées à cela ?

2º Que diront le roi et les magistrats, qui, par lettres patentes vérifiées, vous attribuent le soin de ces pauvres enfants ?

3º Que dira le public, qui a fait des acclamations de bénédictions de voir le soin que vous en prenez ?

4º Que diront ces petites créatures ? Hélas, nos chères mères, vous nous abandonnez ! que nos propres mères nous aient abandonnées passe — elles sont mauvaises ; mais que vous le fassiez qui êtes bonnes, c'est autant à dire que Dieu nous a abandonnés, et qu'il n'est pas notre Dieu.

5º Enfin que direz vous à l'heure de la mort, quand Dieu vous demandera pourquoi vous avez abandonné ces petites créatures ? Tout cela, mesdames semble requérir que vous vous efforciez.

Note : Si l'on veut se donner la peine de rapprocher les lettres d'Octobre et Novembre 1649 aux numéros 263 et 266 ; et en 1650 la lettre 268e qui précède le document ci-dessus, on n'aura pas de peine à reconnaître dans le canevas les pensées et les moyens exposés d'une façon si touchante par Mademoiselle.

Arch. des Missions Etrangères

269 — A M. l'abbé de Vaux à Angers.

Mademoiselle lui adresse quelques mots de consolation au sujet de certaines calomnies qui circulaient sur sa personne et celle du nouvel évêque d'Angers. (1)

Le 2 Décembre 1649.

Monsieur,

N'était que c'est l'ordinaire du monde de persécuter ceux qui ne suivent pas ses maximes, je m'étonnerais comment il aurait osé controuver des malices si noires, que celles qui le portent à médire des personnes qui ne cherchent que les moyens de faire que Dieu soit honoré en toutes choses. C'est sa bonté, Monsieur, qui vous donne grâce pour faire l'usage des calomnies du temps. Je vous puis dire que je n'en avais point du tout entendu parler, mais au contraire, il m'a été dit que lorsque l'on faisait ce que l'on pouvait pour donner un évêque selon la volonté de Dieu, qu'il fut dit fort hautement et en présence de M. Vincent, que quand il était dit du mal de quelqu'un et qu'il ne se trouvait point de preuve ni d'auteur, que c'était pure calomnie. Il me semble, Monsieur, que cela est bien éloigné de ce qui se dit à Angers.

Je pense véritablement que le grand tracas et travail que nos

(1) Claude de Rueil, évêque d'Angers de 1628 à Janvier 1649, fut remplacé par Henri Arnauld, dont nous lisons le nom parmi les bienfaiteurs de l'hôpital d'Angers. Sans doute Monsieur l'abbé de Vaux avait eu une part active à sa nomination.

N° 480.

sœurs ont à cause de leur infirmité, pourrait bien, en partie, empêcher que leur intérieur ne fût pas si bien réglé. Mais, Monsieur, si elles pouvaient se bien habituer à faire toutes leurs actions en la vue de Dieu, et se détourner un peu des pensées qui les occupent trop d'elles-mêmes, d'où naissent, à mon avis, une bonne part de leurs mésintelligences et mécontentements. Nous vous sommes toujours très particulièrement obligées, Monsieur, des soins que votre charité prend pour elles, ce qui nous oblige aussi de supplier le divin amour en être éternellement votre récompense et d'être en ce même amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc

---

270 — Aux sœurs Toussainte et Jeanne au Valpuiseaux.

Mademoiselle se réjouit de la guérison de sœur Toussainte, et la prie d'envoyer sœur Barbe en la faisant accompagner jusqu'à Etampes.

(1649)

Mes Très Chères Sœurs,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la santé qu'il a donnée à ma sœur Toussainte dans l'espérance qu'il lui a donné de nouvelles forces et un nouveau courage, pour s'employer au service des pauvres, pour son saint amour, et pour cela, ma chère sœur, Monsieur Vincent a ordonné que vous demeurerez tandis que ma sœur Barbe fera ici un tour.

O! qu'il me semble, mes chères sœurs, que vous vivrez en grande union et cordialité, puisque c'est la conduite de la divine Providence qui vous a mises ensemble, que si il y a quelque dissemblance en vos humeurs naturelles, au nom de Dieu, mes chères sœurs, que son saint amour se fasse paraître en vos cœurs. Souvenez-vous bien ma sœur Jeanne de bien conserver en votre cœur les saintes affections qui ont produit de si généreuses résolutions en votre retraite; mais souvenez-vous aussi de la fidélité que vous êtes obligée de rendre à Dieu en suite de ses grâces, pour cela nous devons avoir grande crainte des jugements de Dieu. M. Vincent vous mande, ma sœur Toussainte, que vous donniez quelques bons paysans à ma sœur Barbe pour la conduire jusqu'à Etampes; et qu'elle laisse tout ce qu'elle a de lancettes, et les conservez un peu. Souvenez vous, mes chères sœurs, que s'il y a lieu où les filles de la charité soient obligées d'être de bon exemple, douces et charitables, que c'est en celui où vous êtes, pour les obligations que nous avons après Dieu à notre Très honoré Père, Monsieur Vincent qui, infailliblement serait mécontent s'il en arrivait d'autre sorte. Je me suis bien étonnée que vous ayez envoyé cet homme exprès, comme vous aviez déjà fait dernièrement. Je vous prie, mes chères sœurs, de ne le plus faire sans une grande nécessité. Je supplie Dieu vous conserver, et suis, en son très saint amour, mes très chères sœurs,

Votre très humble sœur et affectionnée servante, etc.

N° 233

271 — A sœur Jeanne Lepintre à l'hôpital de Nantes.

Mademoiselle lui demande des nouvelles de sœur Marie, la félicite de ses dispositions intérieures, et lui donne un avis sur le danger de communiquer ses peines.

14 xbre (1649)

Ma Très Chère Sœur,

J'écrivis il y a quelque temps à la sœur Marie, je voudrais bien savoir quel effet aura fait ma lettre. Nous ne vous saurons envoyer de sœur que nous n'ayons sujet de lui donner compagnie sur le chemin; cela me met bien en peine de vous autres que je sais bien avoir assez d'ouvrage pour plus grand nombre. J'ai loué Dieu de tout mon cœur du calme que vous m'avez fait paraître être en votre petite Compagnie. J'espère que Dieu vous fera toujours pareille grâce tant que vous ne vous mettrez point en peine de tout ce que l'on vous pourrait dire.
E L'esprit de Dieu quand il est dans les âmes leur ôte la faiblesse qui fait dire: que dira-t-on, ou pourquoi dit-on ceci ou cela; et puis vous savez, ma chère sœur, que rien ne nous peut rendre plus semblables à Jésus-Christ que les persécutions souffertes en paix.

Nous vous avons envoyé une lettre de votre cousin qui est de retour d'Italie; je crois que vous l'avez reçue avec celle de ma sœur Marie, nous n'eûmes pas lors le temps de vous écrire. Je vous prie de saluer toutes nos chères sœurs, et dire à ma sœur Henriette

que je suis bien fâchée contre elle de ce qu'elle ne m'écrit point ; que la paix sera aussitôt faite que la première lettre reçue. Sa nièce, ma sœur Perrette est venue faire la retraite. Elle fait des merveilles à Corcieux avec ma sœur Jeanne de la Croix ; elle a vu son frère ici qui fait bien à merveille. Pour celui de ma sœur Henriette il est à leur maison, proche nos sœurs de Manteuil, avec Monsieur Galet qui fait aussi fort bien. Assurez ma sœur Jeanne que Monsieur son frère se porte fort bien ; il nous avait dit qu'il quitterait sa Cure mais il est demeuré.

Prenez garde, ma sœur, à une faute que vous faites et permettez, je crains, de faire sous apparence de bien, qui est de laisser trop parler nos sœurs à des personnes de dehors, même à des religieux. Je sais que cela a belle apparence et que c'est pour se soulager en disant ses peines : oh qu'il n'en va pas ainsi ! car je vous assure qu'au lieu de se défaire de ses peines, que l'on s'en donne davantage, et que quelquefois les moyens que ces bonnes gens donnent de se tirer de peine, et les offres de leur aider, les troublent davantage, jusque là de bien ébranler leur vocation. Le retour de nos deux dernières sœurs m'a très particulièrement fait connaître que je vous devais avertir de ce danger, et qu'il faut bien aimer sa peine, quand on en a, la porter au pied du crucifix, ou la communiquer à la sœur qui sert les autres, que de chercher à s'en décharger à tel prix. Je supplie Notre Seigneur vous enseigner cette vérité et suis en son très saint amour. Mes chères Sœurs à toutes. Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

N° 283.

272 — A Monsieur Vincent Général des Vénérables Prêtres de la Mission. (sic)

Mademoiselle lui demande une entrevue pour Mademoiselle de Villenant au sujet d'une affaire importante.

20 Décembre (1649)

Monsieur,

J'ai en assurance que la charge est à ceux qui en disposent, et que personne ne la saurait acquérir sans leur démission. Notre affaire continue, j'ai trouvé la personne dont je vous ai parlé hier hors de passion, et a bien fait ce matin ce qu'il devait faire. Je supplie très humblement votre charité continuer de la recommander à Dieu. Mademoiselle de Villenant vous supplie très humblement, qu'elle vous puisse parler avant Jeudi, et pour cela, Monsieur, s'il vous plaît lui dire le lieu auquel elle se donnera l'honneur de vous aller trouver, vous prendrez la peine me le mander, s'il y a moyen, par notre sœur qui porte la présente. C'est une affaire d'importance, pour la gloire de Dieu et pressée. J'ai été bien fâchée de n'avoir point passé chez Monsieur des Bordes ; le cocher s'est mépris, ne sachant pas le chemin.

Voilà l'éclaircissement du doute que nous avions, s'il plaît à votre charité qu'il ne soit pas égaré et me faire toujours l'honneur de me croire. Votre très obéissante et très obligée fille et servante, etc.

N° 25 bis

273 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le consulte au sujet d'une bonne fille qui désire entrer en la Compagnie.

Décembre 1649.

Monsieur,

Je crois que votre charité se souviendra que je lui ai parlé de cette bonne fille de St Cloud, pour laquelle est cette lettre, que vous prendrez la peine de voir, s'il vous plaît. La divine Providence n'a pas permis qu'elle ait treuvé à vendre ses héritages, mais elle les donne à loyer à sa sœur, qui est bien solvable, et qui lui en doit rendre par an trente écus. Nos sœurs l'affectionnent et ne treuvent pas d'inconvénient de la recevoir, pourvu que votre charité l'agrée. Nous désirerions bien savoir si les pauvres nourriciers auront quelque argent ces fêtes, et si les enfants qu'ils rapportent encore à la mamelle, faute de paiement, ne seront pas mis en nourrice sur l'argent donné pour y mettre les nouveaux Trouvés. L'on fera tout ce que l'on pourra pour leur faire remporter, si l'on a quelque chose; mais déjà il nous en est demeuré.

Nous avons grand besoin de la conduite de Dieu pour l'affaire de mon fils qui, je crois, se donnera l'honneur de vous en parler, ayant pris la liberté de demeurer ce soir chez vous, crainte de mauvais rencontre. Il vous dira les incidents fâcheux de cette affaire, qu'il me

semble avoir toujours soumise à la volonté de Dieu, en laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante,

274 — A M. le Comte de Maure.

Mademoiselle lui expose la situation précaire de sa fortune qui met obstacle à l'établissement de son fils.

(1649)

Monsieur,

J'espérais toujours que quelque rencontre me donnerait le moyen d'avoir l'honneur de vous voir, ce que ne pouvant, je prends la liberté de vous faire savoir, par ces lignes, l'état auquel nous sommes, pour l'affaire de mon fils, que je dirais m'être une affliction très grande, n'était que comme chrétienne je dois aimer le mépris qui suit d'ordinaire la pauvreté, qui est la seule cause que nous n'avançons rien . . Et pour vous dire la vérité, Monsieur, j'entre dans les sentiments que la prudence humaine donne à cette bonne fille, laquelle voit par la connaissance qu'elle a de lui, et du peu de bien que je lui puis bailler, qu'il ne doit pas espérer jamais faire aucune acquisition, n'ayant ensemble que bien petitement pour entretenir une petite famille, et comme les charges viennent d'ordinaire à ceux qui ont moins de moyen de les entretenir, la pensée de la mort et de laisser de pauvres orphelins, fait craindre de se mettre en ce

danger. Et quoique les personnes qui se sont entretenues de l'affaire leur aient donné sujet d'espérer plus qu'il ne paraît, il semble, Monsieur, qu'ils ne croient que ce qu'ils voient. C'est avec raison que vous vous plaindriez de mes importunités, si Dieu n'avait rempli votre cœur de charité; mais à qui pourrais-je découvrir ces peines, que mon trop grand courage m'a fait tenir si longtemps cachées, que à vous, Monsieur, qui êtes à Dieu ce que vous lui êtes, et qui me tenez la place de ceux, qui par leur conduite, m'ont fait engager en la manière de vie qui m'a mise en l'état que je suis. N'entendez pas je vous supplie ce que je vous dis comme plainte, ô Dieu m'en garde! puisque j'eusse été très heureuse si la divine Providence eût voulu que leur espérance et dessein eussent réussi, et si Dieu leur eût prolongé la vie. Mais il n'en a pas été ainsi, Dieu en soit glorifié à jamais, et de ce que j'ai été, depuis mon veuvage, à chercher de l'aide, au moins depuis dix ou douze ans, comme vous le pourraient bien témoigner Monsieur et Madame de Marillac, et Madame sa mère auxquels j'ai de très grandes et particulières obligations. Pardonnez-moi, Monsieur, ce fâcheux entretien qui vous fera connaître la confiance que j'ai en votre grande discrétion et que je suis véritablement en l'amour de N. S.

Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante, etc.

---

1 Michel de Marillac, seigneur d'Ollainville, conseiller, puis maître des requêtes; il était fils de Renée de Marillac, dont la veuve s'était faite carmélite; sa femme était Jeanne Potier, fille de Nicolas, seigneur d'Ocquerre et de Marie Barré.

N° 71.

275 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Elle lui dit la peine qu'elle a éprouvée en apprenant la mort de sa compagne et lui demande des nouvelles de ma sœur Renée.

13 Janvier 1650.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai bien compati à votre douleur en la perte que vous et nous, avons faite, de notre bonne sœur Marie Amon, que notre bon Dieu a trouvée digne d'être appelée de lui pour la mettre en son saint paradis. je vous assure, ma chère soeur, que cette nouvelle nous a fort surprise. J'ai un grand désir de savoir ce que la maladie de notre soeur Marie Noret est devenue. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour vous envoyer du secours; nous avons tant perdu de sœurs que cela a bien diminué le nombre de celles qui sont propres à bien faire, et puis l'on nous en demande en tant d'endroits que nous ne saurions y fournir. La conduite de Dieu a été admirable sur la bonne Mme Jeanne Marchais, toutes ses affaires avaient été débrouillées, en était sortie fort à son honneur, et puis s'était accordée à un autre, toute prête à marier; mais ce n'était pas le dessein de Dieu. Tous ses parents ne manquent pas d'affaires car elle n'a pas eu le temps de donner éclaircissement à ses affaires, et elle était presque toujours en rêverie, ou assoupie durant sa maladie, cependant elle a été assez heureuse pour recevoir les saints sacrements

N° 275

de l'Église, elle demeurait avec Madame Boulonnois.

Je vous prie me mander comment il en a été de notre pauvre chère sœur défunte. J'ai écrit amplement la semaine passée à Monsieur d'Annemon, touchant les difficultés dont vous m'avez écrit.

Je suis en peine que vous ne me mandez point en particulier des nouvelles de ma sœur Renée. Je vous supplie de lui dire que ma Sr Jeanne de la Croix se recommande à elle, et moi, à toutes nos sœurs et particulièrement à ma sœur Henriette que j'exhorte tant que je puis en la persévérance, à aimer la stabilité, que je l'estime heureuse que Dieu lui ait fait la grâce d'être si utile au service des pauvres ! Il faut bien qu'elle s'humilie et fasse son possible pour en être fidèle et reconnaissante à la bonté de Dieu. Sa sœur, son neveu et ses nièces se portent bien.

Je vous prie toutes nos sœurs de bien faire votre profit de la grâce que Dieu vous fait de vous avoir donné, en votre besoin, le secours de Monsieur d'Annemon. Je m'assure que c'est pour vous aider à avoir le calme après tous les orages passés, et vous renouveler dans l'esprit d'union et de cordialité que les Filles de la Charité doivent avoir, par l'exercice de cette même charité, qui est accompagnée de toutes les vertus chrétiennes, particulièrement celle du support les unes des autres, notre chère vertu. Je vous la recommande tant que je puis, comme absolument nécessaire, puisqu'elle nous porte toujours à ne point voir les fautes d'autrui avec aigreur mais les excuser toujours nous humiliant. Je vous supplie, ma chère sœur, demander cet esprit qui est l'esprit de

No 275

Notre Seigneur, pour toute notre Compagnie, et me croyez en son saint Amour, Ma Chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

P. S. Je vous supplie faire la sainte communion, toutes nos sœurs, à l'intention de mon fils qui je crois recevra le sacrement de mariage un de ces jours. Dieu lui a choisi ce semble une jeune demoiselle (1) bien vertueuse qui n'est pas de Paris.

---

276 — A ma sœur Claude Brigide et à ma sœur Geneviève Doinel (2) Filles de la Charité. Servante des Pauvres Malades à Chantilly.

Leur recommandant la cordialité, le service des Pauvres.

Janvier (1650)

Mes Très Chères Sœurs,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la grâce que sa bonté vous fait d'être à bonne odeur, où il lui plaît vous employer ; mais prenez bien garde

---

(1) Le 18 Janvier 1650, Michel Antoine Le Gras, avocat au Parlement, fils de défunt Antoine Le Gras, écuyer, alors secrétaire de la Reine Marie de Médicis, et de Louise de Marillac, épousa demoiselle Gabrielle le Clerc, fille de Nicolas le Clerc, écuyer, seigneur de Chenevières. (Jal, Dict. historique, relevé des registres de St Sauveur.)

(2) Ma sœur Geneviève Doinel fut employée aux Enfants-Trouvés, en même temps que ma sœur Barbe Bailly, et rivalisa de zèle avec celle-ci, pour le soin de ces pauvres petits abandonnés, surtout pendant les troubles de Paris qui rendaient leur position encore plus triste. Il semble que c'est d'elle que parle Mademoiselle dans une lettre à saint Vincent où elle lui dit que sœur Geneviève est malade. Nous la retrouvons à Chantilly où elle montra le même dévouement au service des pauvres.

de lui en être bien reconnaissantes, par la pratique des vertus qu'il vous demande, surtout une grande cordialité et bonne intelligence ensemble. N'ai-je pas tort, mes chères sœurs, de vous recommander cette vertu sans laquelle vous ne sauriez, non seulement être bonnes filles de la Charité, mais non pas chrétiennes. Je crois aussi que vous rendez le plus d'exactitude que vous pouvez à vos petites règles, sans faire tort aux pauvres, le service desquels doit toujours être préféré; mais en la manière qu'il faut, et non selon nos propres volontés. Nous vous avons envoyé vos images de l'année, pareilles à toutes les nôtres: c'est cette sainte[1] qui nous doit montrer notre métier, puisqu'elle a été si heureuse de servir les pauvres en la personne de Notre Seigneur, ainsi que nous servons Notre Seigneur en la personne des pauvres. Ma sœur Geneviève, ne soyez point en peine des nouvelles de votre sœur; elle se porte très bien, Dieu merci, et est en une bien bonne condition. Si vous trouvez occasion de lui écrire adressez vos lettres à nos sœurs de St Germain; elle est sur cette paroisse là. Priez Dieu pour notre défunte sœur Marie Arnou d'Esmery[2], et pour moi qui suis, Mes Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P.S. Vous pouvez garder la femme que Monseigneur de Senlis a commandé vous être mise entre les mains. Soyez bien humbles. Ne nous envoyez plus de filles sans être assurées que l'on le trouve à propos.

---

(1) Sans doute sainte Marthe.

(2) Emery ou Emerainville, village de la Brie, près Meaux, aujourd'hui dépt de Seine-et-Marne.

N° 578.

277 — Aux sœurs Françoise[1] et Charlotte,[2] Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades à Richelieu.[3]

Mademoiselle leur donne des nouvelles de leurs parents, de ceux des missionnaires et de la Compagnie.

(1650)

Mes Très Chères Sœurs,

C'est à ce coup que je suis toute ahurie d'avoir été si longtemps sans vous écrire, je ne le penserais pas n'eût été que l'on m'a assuré que je ne vous ai point remerciées de votre belle dentelle. Notre autel vous en remercie, mais nos crédences se plaignent.

Il me semble, mes Chères Sœurs, que vous étiez en peine de vos parents; je vous dirai, ma sœur Carcireux qu'il y a quelque temps que nous reçûmes des nouvelles de votre père qui eût bien voulu vous aller voir, mais nous l'en dissuadâmes; il était à Beauvais avec ses parents, dont l'un qui est Président lui donnait de l'emploi, et nous témoigna avoir grande bonne volonté pour lui continuer et lui aider de tout son pouvoir. Pour ce qui est du père et de la mère de ma sœur Charlotte, et de toute sa famille, je les crois toujours en bonne santé; il n'y a pas longtemps que nous avons eu des nouvelles de Liancourt. Il ne vous reste plus, mes Chères Sœurs, que d'être bien reconnaissantes

(1) Françoise Carcireux était de Beauvais; elle avait deux sœurs dans la Compagnie.
(2) Charlotte Royer était de Liancourt et avait aussi une sœur fille de la Charité.
(3) Cette lettre est dictée et signée par Mademoiselle; l'écriture est de sœur Hellot.

des grâces que Dieu vous fait et travailler à votre perfection, tant pour ce que vous lui devez, que pour le service que vous êtes obligées de rendre aux pauvres et aux écolières, avec l'observance plus exacte que vous pourrez de vos règlements. Et une des principales choses que je vous recommande, ma sœur Charlotte, est de ne plus braire ou au moins de ne braire guère, car il vaut bien mieux se réjouir; et puis, que voulons-nous en quelques lieux que nous soyons, puisque nous avons Dieu avec nous; en l'amour duquel et de son Fils Crucifié, je suis de tout mon cœur, ma très chère sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. – Je vous prie de saluer très humblement M. le Supérieur de ma part et le priez d'assurer Messieurs Manceau (1) que leur sœur se porte bien, et que nous leur avions envoyé une lettre d'elle en même temps que celle qu'ils lui écrivaient arriva; elle est à l'Hôpital de Chars. Depuis la présente écrite, notre sœur Florence est tombée malade, et est à l'extrémité; il y a déjà quelques jours que l'on n'y attend plus de vie. Je crois que vous aurez su que ma sœur Marie Arnou et ma sœur Marie Norel sont mortes à Nantes. Priez Dieu pour tout je vous prie.

---

(1) Simon Manceau, prêtre de la Mission, était originaire du diocèse de Trèves; il fut reçu à Paris le 17 Janvier 1645, à l'âge de 24 ans, et ordonné prêtre en 1648.

(2) Nicolas Manceau, né le 10 Août 1613, également du diocèse de Trèves, fut reçu à Paris le 30 Novembre 1646; il fit les vœux en Avril 1651, et fut ordonné prêtre en 1656.

N° 293

278 — A M. l'abbé de Vaux Grand Vicaire de Monseigneur d'Angers, à Angers.

Mademoiselle le supplie de ne pas abandonner la direction des sœurs, et le prie de lui donner des nouvelles de sœur Marguerite Moreau.

29 Janvier (1650)

Monsieur,

Je suis fort en peine de nos sœurs de l'Hôtel Dieu, y ayant longtemps que je n'en ai eu de nouvelles; et ce qui m'inquiète le plus est que j'ai su de Monsieur Vincent que vous aviez de très grandes occupations. Au nom de Dieu, Monsieur, souvenez-vous que sa Providence vous en a donné la conduite et s'est servi de vous pour l'établissement de cette œuvre; que si elles ont abusé des grâces que Dieu leur a faites et des peines que votre charité a prises, je vous prie de leur pardonner et leur continuer votre conduite, soit par vous ou par Monsieur Ratier, et qu'ils n'aient point de confesseur ordinaire que par votre ordre. Elles ont tant besoin de ce secours que, sans cela, je crois être impossible qu'elles puissent subsister, et c'est ce qui me fait vous être importune, et vous supplier très humblement prendre la peine me faire donner des nouvelles de la sœur Marguerite Moreau, et ce que vous jugez que nous devions faire pour le bien de cette petite Compagnie à ce qu'elle accomplisse le dessein que Dieu a sur elle. Permettez-moi, Monsieur, supplier

N° 458

votre charité se souvenir de mes besoins au saint Autel et m'honorer toujours de la croyance que je suis en l'amour de Notre Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

---

279 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle des affaires des Enfants Trouvés, et des difficultés causées par le manque d'argent

Février 1650.

Mon Très Honoré Père,

Je crois que Monsieur le Bailly vous fit entendre hier l'état de la mauvaise affaire qui paraît tout dépendre de la manière que M. Lesguier [1] fera entendre à M. d'Esmery [2] la volonté de la Reine en ce sujet, lequel en a eu un nouveau commandement de sa Majesté. Je supplie très humblement votre charité prendre la peine me mander s'il ne serait point nécessaire de lui faire parler et par qui ? Mais il faudrait que ce fût dès aujourd'hui. Ce qui m'oblige à ne rien négliger, c'est qu'il faudra bien 12 ou 1500 livres, outre cette taxe pour les frais de sa réception, encore nous a-t-on dit 2000.

Au nom de Dieu, Mon très révérend Père, pensez un peu

---

(1) Monsieur Lesné ou Lainé, Conseiller. (2) Monsieur d'Émery, surintendant des finances.

s'il ne faut point penser à disposer ces dames à laisser de prendre les enfants exposés de nouveau, pour s'acquitter et retirer tous les sevrés des champs, car je vous assure, en conscience qu'il n'y a plus de moyen de résister à la pitié que ces pauvres gens nous font en demandant ce qui leur est justement dû; non seulement pour leurs peines, mais pour avoir avancé le leur, auprès duquel ils se voient mourir de faim, et sont contraints de venir des trois ou quatre fois de bien loin, sans avoir de l'argent. Nous y sommes pour beaucoup, pour la nourriture des nourrices et souvent 7 ou 8 enfants sevrés et argent prêté, mais ce n'est pas notre intérêt qui nous fait parler, quoique si la chose continue il faudra bien nous consommer, ne pouvant refuser de leur en donner pour peu que ce soit. Pardonnez mes ordinaires importunités s'il vous plaît et m'honorez toujours de la croyance que je suis,

Mon Très Honoré Père

Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

N° 158

280 — A sœur Jeanne Langoy à l'Hôpital du St Esprit à Liancourt

— Mademoiselle lui demande des nouvelles de sœur Mathurine et lui annonce la mort de sœur Florence.

(1650)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis fort en peine de ma sœur Mathurine que vous m'avez mandé avoir la fièvre double tierce, au nom de Dieu ayez en grand soin et me mandez le plus souvent que vous pourrez de ses nouvelles. Je vous prie d'assurer M. le concierge que l'on retiendra l'argent qui lui est dû sur le paiement de la nourrice, mandez-nous des nouvelles de l'enfant je vous prie. Je crois, ma chère sœur, que les nouvelles de tant de morts vous aident bien à renouveler vos résolutions de bien faire à toutes, puisque la vie est si courte, que nous ne mourons qu'une fois, et que notre jugement à l'heure de la mort durera éternellement. Nous mîmes samedi en terre une de nos sœurs nommée Florence qui n'a été que deux ans en la Compagnie; c'était une très bonne fille et nous sommes bien obligées à notre bon Dieu de ce qu'il paraît que toutes celles qu'il tire sont en bon état. Essayons de vivre en sorte qu'il en soit ainsi de nous. Recommandez-moi bien à notre chère sœur malade et à ma Sr Geneviève. Toutes nos sœurs se recommandent à vous toutes, et moi, je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, mes Chères Sœurs, votre très humble sœur et servante etc...

N° 275 (bis)

281 — A ma sœur Barbe Angiboust à St Denis. (1)

Rappel de sœur Jeanne

le jeudi soir

Ma Très Chère Sœur,

Sitôt la présente reçue, je vous prie faire partir ma sœur Jeanne pour nous venir trouver. C'est par l'ordre de M. Vincent; c'est pourquoi, je vous prie, qu'il n'y ait point de délai. Je vous enverrai une autre de nos sœurs, s'il plaît à Dieu, lequel je supplie vous conserver en son très saint Amour, Ma très Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

282 — A sœur Barbe Angiboust (à St Denis) (1)

Mademoiselle lui envoie de l'argent et la prie d'envoyer sœur Nicolle

Ma Très Chère Sœur,

J'oubliai hier à vous donner les dix huit livres quinze sols; je vous prie de ne pas différer à le payer, et si vous pouvez m'envoyer un quarteron

---

(1) Saint-Denis, ville de l'Ile de France, aujourd'hui Sous-Préfecture du département de la Seine. Elle doit son nom et son origine à une célèbre abbaye de bénédictins, magnifiquement dotée par Dagobert 1er qui y fut enterré; et depuis lors elle devint le lieu de sépulture ordinaire des rois et des princes de la famille royale. - Pendant la Fronde, 1652, elle fut momentanément occupée par le Prince de Condé. Il s'est tenu à Saint-Denis trois conciles: 1er Février 832; 1er Mars 834; Mai 996.
Les Filles de la Charité y furent établies en 1645, pour le service de l'Hôpital et de la Charité.

N° 239.

de bonnes petites poires qui soient bien saines, vous me ferez plaisir.

Je vous prie de nous envoyer ma soeur Nicolle dès que ma soeur Jeanne sera arrivée. Je m'avise de vous envoyer l'argent pour ce magister et ces poires, si vous pouvez vous en enverrez un demi cent. Je supplie Notre Seigneur que nous entrions avec lui dans le désert de la pénitence et suis en son très saint Amour, Ma très chère soeur, Votre très humble, etc.

---

283 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui rend compte d'une difficulté touchant les Enfants trouvés à Bicêtre, et d'une conversation avec M. le Procureur Général sur la Compagnie des Filles de la Charité.

Avril 1650.

Mon Très Honoré Père,

Je me donnai hier l'honneur de voir Madame de Lamoignon;[1] Mademoiselle sa fille me demanda ce que les Dames avaient fait à Bicêtre, et voyant la résolution qu'elles prirent de mettre les garçons dans un pavillon, pour se décharger de la séparation nécessaire à faire, elle me dit que ce n'était pas la résolution que votre charité avait fait prendre, et qu'elle concevait bien tous les inconvénients de laisser là les filles, tant pour les garçons que pour les nourrices; lesquelles quoique l'on essaie de les

---

(1) Voir note lettre 190e page 325.

prendre femmes de bien, néanmoins il y a apparence que la plupart ne sont pas tant obligées par la nécessité des temps à se retirer que par mauvaise conduite et puis, que toutes ces manières de femmes ramassées de toutes parts, sont de mauvaises paroles et grands libertinages. Et me dit cette bonne demoiselle qu'il fallait que vous tinssiez ferme à faire exécuter la proposition que votre charité avait si fortement soutenue, et demander à en essayer pour cette année du Jubilé, sans remettre à une autre fois. J'ajoutai que ces remises donnent lieu aux esprits à se consulter, et que si vous manquez cette fois, ce dit-elle, il n'y aura plus moyen d'y revenir. Mais je crois aussi, Mon Très Honoré Père, qu'il faut tenir ferme pour
P prendre une ou deux de vos maisons, au plus, pour sauver le louage; autrement, si ils font choix, selon ce que je pense, la conduite en sera entièrement donnée et pour toujours à d'autres, et dans ce rencontre se découvrira entièrement leurs desseins. Il m'est venu en pensée qu'elles croient que nous ne saurions quitter le service des enfants, et que nous y soyons obligées, par les mille livres que nous avons du domaine. Et vous savez le tort que l'on nous a fait; lors étant l'intention de celles qui en faisaient faire le don que nous eussions la moitié, purement et simplement pour la subsistance de la Compagnie; et non pour nous obliger au service des petits Enfants autrement que nous sommes à celui des autres pauvres et forçats. Il serait bon que s'ils prétendaient avoir à nous disputer cela un jour, que ce fût plutôt en ce temps que en un autre.

Je fus hier par occasion voir M. le Procureur Général qui me

N.° 186

fit l'honneur me recevoir fort courtoisement, et me dit aussitôt que j'allais pour une affaire qu'il avait entre les mains ; je lui dis que c'était pour lui en rafraîchir la mémoire ; il me demanda si nous prétendions être régulières ou séculières ; je lui fis entendre que nous ne prétendions que le dernier ; il me dit cela être sans exemple ; je lui alléguai les filles de Mme de Villeneuve[1] et lui prouvai qu'elles allaient partout. Il me témoigna ne pas désapprouver notre dessein, disant beaucoup de bien de la Compagnie ; mais qu'une chose de telle importance méritait bien y penser. Je lui témoignai joie qu'il s'y portait de la sorte, et le priai que si la chose ne méritait ou ne devait être continuée qu'il la détruisît entièrement ; mais que si elle était bonne que nous le suppliions de l'établir solidement, et que cette pensée nous avait fait essayer au moins 12 ou 15 ans, durant lesquels, par la grâce de Dieu il n'y avait paru aucun inconvénient. Il me dit : laissez-y moi penser, je ne vous dis pas des mois, mais quelques semaines ; prit la peine nous mener jusques au carrosse ; aussi était il dans la cour ;

(1) Madame de Villeneuve (Marie l'Huillier) est la fondatrice des Filles de la Congrégation de la Croix. A la suite d'un scandale donné par un Maître vis-à-vis de ses écolières à Roye en Picardie, quatre filles de bonne volonté se réunirent pour se dévouer à l'éducation des jeunes personnes. La guerre et leurs propres affaires les ayant obligées de se retirer à Paris, Madame de Villeneuve les reçut avec bonté, et s'intéressa au succès d'un si bon dessein. Avant que de s'y engager, elle en conféra avec saint Vincent dont elle respectait la vertu et connaissait l'expérience. Le Saint l'encouragea et la seconda si bien, qu'on peut dire que peu d'Etablissements lui doivent plus que celui des Filles de la Croix. Après la mort de Madame de Villeneuve, arrivée le 15 Janvier 1650, elles se virent bientôt abandonnées de ceux mêmes sur qui elles avaient cru devoir le plus compter, et leur Communauté eût été supprimée, sans l'aide et le concours que leur prêta saint Vincent. Il engagea Madame de Traversay à prendre part à cette bonne œuvre, et la sainte veuve s'y livra tout entière. Elle surmonta, par sa patience, les difficultés qui l'arrêtaient à chaque pas ; et à force de travaux et de peines, mit ces filles en état de servir utilement l'Eglise.

N° 186.

mais nous témoigna grande bonne volonté, nous chargea de vous saluer très humblement, nous disait qu'il serait usurier si il recevait les très humbles remerciments que nous lui faisions de l'honneur qu'il fait à toutes nos sœurs, quand elles osent s'approcher de lui dans leurs besoins, tant pour les pauvres forçats que pour les petits enfants.

Madame la Marquise de Meignelay[1] ne me fit réponse hier que verbalement, envoya notre sœur chez Monsieur le curé de St Roch, lequel avec ma dite Dame l'assurèrent n'y avoir eu aucune faute en nos sœurs renvoyées, et que la seule considération de l'une des filles qui y servait, n'étant pas propre pour demeurer en la Compagnie, fit que Monsieur le Curé renvoya l'autre pour la garder; que présentement elle est mariée et celles qui sont à sa place continuent à suivre ses exemples. Ma dite Dame demande pour demain deux filles. A cela s'opposent deux difficultés, l'une qu'il est nécessaire de vous proposer celles que nous devons envoyer, et que nous vous les fassions connaître, lesquelles ont besoin de faire la retraite auparavant; et l'autre difficulté est que cette fille qui était demeurée et est présentement mariée, demeure dans la maison en laquelle nos sœurs doivent demeurer, et c'est un dangereux voisinage pour nous. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander ce que je ferai en ce rencontre pour ne pas mécontenter Madame la Marquise, et pour ne nous pas faire de tort. Donnez-moi votre sainte bénédiction pour tous nos besoins et me faites l'honneur de me croire etc.

(1) Marquise de Meignelay, voir note lettre 67e page 107.

N° 186

284 — A sœur Lepintre à Nantes.

Mademoiselle lui dit que les filles de la Charité ne doivent pas s'enrôler en beaucoup de Confréries. Elle l'engage à s'établir dans la sainte indifférence.

De Paris, ce 6 Mai 1650.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis la plus étonnée du monde que vous vous plaigniez toujours de ne point recevoir de nos nouvelles, et depuis le temps que vous me marquez. Je ne crois pas que ma Sr Hellot et moi ne vous ayons écrit plus de six fois. Il est vrai que j'ai passé quelques semaines sans vous écrire ou faire écrire, mais c'était dans le temps que je savais que Monsieur Vincent vous écrivait. Il est vrai que je n'ai pas répondu à tous les points de vos lettres, et particulièrement d'une que j'ai reçue depuis peu, par laquelle vous proposiez que quelques unes de nos sœurs auraient le désir de
R se mettre au rosaire perpétuel. Je vous dirai, ma Chère Sœur, qu'il y a fort longtemps que nous avons fait cette proposition à Mr. Vincent, sans que nous ayons pu en avoir encore de réponse; et parce que je sais qu'il ne permet pas, non plus que les Supérieurs des autres Compagnies que nous nous enrôlions en tant de confréries, cela m'a fait croire pour celle ci qu'il faut nous contenter d'être simplement du rosaire.

Nous avons reçu des lettres de Mr. Truchart bien différentes: la première nous hâtait de vous envoyer du secours, et l'autre nous fait

différer. Il nous faut en cela et en toute autre chose, ma chère sœur, adorer la conduite de la divine Providence. Je vous écrivis la semaine passée fort amplement sur ce sujet. J'espère que vous avez reçu les lettres; je les envoyai à M. d'Ainemon. Je vous supplie de saluer toutes nos sœurs, pour lesquelles je demande à Dieu, de tout mon cœur, un grand courage pour lui rendre la fidélité qu'il demande d'elles dans ce rencontre assez pénible à la nature; mais j'espère, qu'aidées de la grâce il vous sera très avantageux. Je le souhaite ainsi à la gloire de Dieu et à l'édification du prochain. Il n'est pas, ma très chère sœur, que dans tout cet embarras, il ne vous vienne de grandes peines et difficultés en l'esprit, tant par l'incertitude des événements, pour l'opposition et rapports de côté et d'autre que pour n'avoir personne de sureté à vous soulager, et donner avis; mais, me voulez-vous croire, ma chère sœur, si j'étais à votre place je demanderais à Dieu de me mettre en état de grande indifférence et la pensée que ce n'est pas à nous d'agir en ce rencontre, mais de nous mettre dans la disposition d'entendre et de souffrir tout ce qui se dira pour nous et contre nous, sans nous en mettre en peine. O que si nous étions ainsi, ma très chère sœur, que nous serions consolées de nous voir, avec le Fils de Dieu, soumises aux accusations et jugements des hommes, et dans un entier abandon de la consolation des créatures; c'est dores en avant l'état auquel je vous verrai devant Dieu, lequel je supplie être votre force. Je vous prie, ma sœur, que si quelqu'un vous pressait de parler au sujet de tous ces changements et brouilleries de répondre tout simplement: nous n'avons rien à dire à

tout cela, nous attendons de nos Supérieurs l'ordre pour connaître et faire la volonté de Dieu, et avertissez nos sœurs de la même chose; si vous pouvez toutes faire ainsi, vous serez les plus braves filles du monde, et en effet, je pense que vous ferez ce que Dieu demande de vous et croyez-moi plus que jamais en son très saint Amour, Ma Très Chère Sœur,
Votre très humble sœur et servante, etc.

---

285 — A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Mademoiselle le consulte au sujet du changement de sœur Marguerite Moreau; souhaite que les Pères demandent un plus grand nombre de sœurs; s'édifie de la charité de Monseigneur d'Angers.

Monsieur,

Il y a longtemps que je diffère de me donner l'honneur de vous écrire, de crainte de vous être à importunité, vous détournant de vos saintes occupations; mais le besoin me presse, premièrement pour vous témoigner mes reconnaissances pour la continuation de la charité que vous exercez pour nos chères sœurs dont nous vous sommes extrêmement obligées, et puis, Monsieur, pour vous supplier très humblement prendre la peine me mander si vous croyez absolument nécessaire que nous rappelions ma sœur Marguerite Moreau, car de la laisser sœur servante, il me semble, Monsieur, que la disposition en laquelle elle

est, de ne se pouvoir vaincre ni soumettre serait une mauvaise disposition à commencer une charge de conduite, ce qui me ferait beaucoup douter de l'événement. S'il y en a aussi quelque autre que votre charité juge qu'il fût nécessaire de rappeler (non pas par leur témoignage de désir, car je crois que la faiblesse des filles ferait dire à toutes en avoir besoin) mais par le jugement que vous en pourrez faire avec Monsieur Ratier. Peut être, Monsieur, que cela ferait penser à Messieurs les Pères de se servir de cette occasion pour en demander plus grand nombre, y ayant longtemps que cette question s'agite, sans qu'il me semble que cela vienne de nos sœurs. Nos sœurs m'étonnent de tout ce qu'elles me mandent de Monseigneur d'Angers, car quoique je sache de longtemps sa vertu, je ne pouvais penser que l'exercice qu'il en fait près les pauvres fût en pareil point. Dieu soit éternellement béni des grâces qu'il donne à ceux qui le craignent et l'aiment, et me rende digne de me pouvoir dire véritablement, en son très saint Amour,

Monsieur,

Votre très obéissante
servante et très humble fille, etc.

N° 466

286 — A ma Sœur Lepintre à Nantes.

Mademoiselle lui mande avoir reçu d'elle plusieurs lettres en retard, et loue la disposition d'esprit de la famille; elle trouve avantageux qu'on mette un administrateur, mais appréhende qu'il y ait un cuisinier.

25 Mai 1650.

Ma Très Chère Sœur,

Je reçus, hier seulement trois de vos lettres, l'une du 3 de ce mois, l'autre du 10, l'autre sans date, toutes ensemble; et il faut qu'il y ait longtemps qu'elles soient écrites, d'autant que vous me mandez par elles, que Monsieur Truchart doit venir. Je ne vous saurais dire la consolation que j'ai eue de vous voir, et toutes nos sœurs, dans la disposition que vous me mandez, c'est ainsi, ma chère sœur, qu'il nous faut être à Dieu. Je ne manquerai pas de communiquer vos deux lettres à M. Vincent, touchant la proposition qu'on vous fait de mettre un cuisinier et un administrateur. Quoique pour l'administrateur j'aie déjà mandé à Monsieur Truchart que ce vous serait un grand avantage qu'il y en eût un, et que nous le souhaiterions, à condition néanmoins que sa femme ne se mêlât aucunement du service des pauvres; que pour le cuisinier j'y vois beaucoup d'inconvénients; mais il faut laisser faire les Messieurs, que je vous prie de saluer très humblement de ma part. Je m'étonne que Monsieur Truchart ne soit satisfait, car je crois lui avoir mandé tout ce que je pouvais lui mander, nous lui avons grande obligation de la

Charité qu'il a pour nous. Mes chères sœurs, pour ce qui est de votre retour, il ne sera pas si imprévu que vous ne nous en puissiez donner avis, pour avoir ordre de Monsieur Vincent pour ce que vous aurez à faire, outre ce que je vous ai déjà mandé. Je supplie toutes nos sœurs se tenir fortement attachées à la conduite de la divine Providence, l'aimer et s'y abandonner de nouveau, étant assurées que si nous lui sommes fidèles à ce point, sa bonté ne nous abandonnera pas et tout ce qui fait peine présentement réussira à grande consolation, et s'il plait à Dieu à sa gloire, en l'amour de qui je suis, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

287 — A sœur Cécile Agnès, Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Angers. —

Mademoiselle lui dit qu'elle comprend l'impossibilité où elles sont de desservir deux hôpitaux. — De consoler sœur Perrette malade. — Lui parle des croix et des médailles qu'elle lui envoie.

1er juillet (1650)

Ma très Chère Sœur,

Il est vrai que ce vous est une très grande peine d'avoir à servir les pauvres en deux maisons, et je vois grande impossibilité pour le petit nombre de sœurs que vous êtes; parlez-en à Monsieur l'Abbé qui a toujours pareille volonté de vous assister, qu'il avait lorsque Dieu a

commence à lui donner charité pour vous. Je vous supplie, ma chère sœur, bien consoler notre chère sœur Perrette dans ses incommodités et lui faites bien connaître que les maladies corporelles nous sont avantageuses, quand nous les souffrons pour l'amour de Dieu, et que nous essayons d'aimer sa très sainte Volonté. Pourvu que cela soit, la plus noble partie de nous-mêmes qui est notre âme est en pleine santé.

C Voilà deux croix comme nous nous en servons présentement, pour nos sœurs, elles servent aussi de reliquaires, puisque l'on y peut mettre des reliques; nous n'en faisons plus faire [1] à cause que cela se rompt et se gâte incontinent. Les médailles sont assurément venues de Rome, c'est Monsieur Portail qui les a apportées, vous les distribuerez ainsi que vous le jugerez à propos; que s'il n'y en a pour toutes celles qui en ont demandé, quand je le saurai je tâcherai d'en avoir. Il vous salue toutes, et vous prie d'être bien fidèles, ^ particulièrement en ce qui regarde la cordialité et union entre vous toutes. Nos sœurs vous prient, avec moi, de demander ces vertus à notre bon Dieu pour nous, et de me croire en l'amour de Jésus Crucifié, Mes chères sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc

P. S. J'ai écrit la semaine dernière à M. Ratier, saluez le humblement de ma part, et vos bons Messieurs.

^ et exactes à vos règles,

(1) des Reliquaires.

N° 295

288 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle dit que deux hôpitaux à servir seraient trop de charge pour le petit nombre de sœurs.

2 Juillet 1650

Monsieur,

Pardonnez la liberté que je prends de vous envoyer ce petit paquet pour nos soeurs. Je ne manquerai pas de ramentevoir à Monsieur Vincent l'affaire de Monsieur Ratier qui ne peut ce me semble oublier, m'en ayant autrefois parlé de la sorte. J'ai appris, Monsieur, que Messieurs les Pères de l'Hôtel-Dieu ont obtenu une seconde maison pour mettre des malades et que nos soeurs lès doivent servir. Je vous supplie très humblement prendre la peine de savoir ce que c'est. Il est fort à craindre que les surchargeant d'affaires, elles manquent à l'exactitude et propreté nécessaires dans les hôpitaux, et que les personnes qui ne sauraient pas le petit nombre qu'elles sont ne leur donnassent du blâme. Mais, ce qui est le plus important est que les malades seraient en très grand danger de souffrir beaucoup. Votre charité, Monsieur, considérera tout cela et y donnera ordre; je l'en supplie très humblement, et de m'honorer toujours de sa souvenance au saint Autel des besoins de notre pauvre Compagnie, et de ceux de mon âme, pour qu'il plaise à la bonté de Dieu lui faire miséricorde à l'heure de sa séparation

de cette vie, durant laquelle je serai véritablement, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obéissante etc.

---

289 _ A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle engage les sœurs à ne sortir que par grande nécessité.

13 Juillet 1650.

Ma Très Chère sœur,

Je crois que vous aurez reçu la réponse des lettres que vous avez écrites à Monsieur Vincent, et ma sœur Henriette aussi. Il m'ennuyait que nous n'avions de vos nouvelles, espérant toujours que Dieu vous donnerait un peu de repos. Il est vrai, ma chère sœur, que vous n'en pouvez guère avoir n'étant que six, et j'ai grande peine de vous voir si peu pour tant d'affaires que vous avez, à cause de la cuisine et de l'apothicairerie.

Ce m'a été une joie très sensible que Monsieur de Grenil(1) ait été élu Père des Pauvres. Je vous prie, ma sœur, me mander si ce

---

Une lettre de sœur Jeanne Lepintre en date du 5 Août 1650 répond au doute de Mademoiselle : .... « J'ai écrit à notre très honoré Père le 29 de juillet ; je n'ai point reçu de lettre de lui depuis celle du 25ème Juillet et de votre charité du 13e juillet par laquelle vous me mandez, ma très chère Damoiselle, que vous étiez en doute si c'est Monsieur de Grenille qui était Père des Pauvres à la réception de nos premières sœurs ; c'est le même et qui a autant ou plus de bonté et d'affection pour nous qu'il en avait en ce temps-là ; c'est pourquoi je supplie votre charité de lui écrire en toute confiance et l'assurer que nous le reconnaissons pour un de nos meilleurs amis »

N° 564

n'est pas le même qui était lors de l'établissement; espérons que comme il sait toutes choses, et même le temps que l'on a été à demander de nos sœurs, il fera bien paraître que notre intérêt ne nous a pas menées là, non plus qu'il ne nous y tiendra jamais, Dieu aidant. Je souhaite de tout mon cœur, mes chères sœurs, que vous ayez fait entre vous un renouvellement de résolution d'être parfaitement unies ensemble, pour la pratique exacte de votre règlement, non tant pour les choses extérieures que de pratiques intérieures, qui consistent à recevoir tous les événements et contradictions de la part de la divine Providence, à avoir grand support les unes des autres et intelligence entière. Cela fera, mes chères sœurs, que les personnes de dehors seront édifiées. Je vous supplie aussi, mes sœurs, que puisqu'il a plu à Dieu vous donner un administrateur, comme il me semble que nous désirions, de ne plus sortir, et même ma sœur Henriette, pour ses simples, devrait se faire tout apporter. Il y a longtemps que je souhaite que vos pauvres soient traités de remèdes comme ceux des paroisses de Paris; si cela était nos sœurs qui sont employées à l'apothicairerie auraient bien plus de temps et de repos pour servir les pauvres.

Je vous prie de bien assurer ma sœur Jeanne de St Albin, que ce qui nous tarde de la faire revenir c'est l'incertitude que nous avons eue de votre retour à toutes, et l'attente que Messieurs les Pères demandassent d'autres sœurs, parce que des voyages si longs ne se peuvent pas faire facilement de personnes seules. Notre intention

est de la faire revenir dès la première occasion. Vous ne me mandez point si vous avez reçu mes lettres du commencement de ce mois, j'en suis en peine. Pour ce qui est de ce que je vous mande de ne point sortir, cela s'entend, sans une grande nécessité. Quoique je pense bien que vous ne rendez aucune visite, ni de compliment ni de satisfaction, et je vous puis dire que ce qui a maintenu nos sœurs d'Angers est cette pratique. Je vous mandais de leurs nouvelles par ma dernière et vous faisais connaître combien toute la Compagnie est édifiée de leurs déportements comme aussi elle l'est de la patience que Dieu vous a donnée dans toutes vos traverses, dont je supplie sa bonté vous être éternelle récompense et suis en son très saint Amour, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Nous avons beaucoup de malades en divers endroits et deux en danger de mort. Je vous prie de saluer toutes nos sœurs de ma part et très humblement Messieurs les Pères, Mademoiselle de la Carisière et toutes nos amies.

Je vous supplie, ma sœur, faire mes excuses à Monsieur Truchart que je ne lui écris point pour ce voyage j'ai pris médecine, et lui présenter mes très humbles salus.

N° 564

290 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle lui donne des nouvelles d'une postulante; elle écrit à Mgr d'Angers

9 Septembre 1650.

Monsieur,

Je crois que vous êtes entre l'espérance et la crainte, sur l'attente des nouvelles de la bonne fille que votre charité nous a donnée. Je vous dirai, Monsieur, que j'attendais de la connaître un peu, pour vous en donner de certaines assurances; tout ce qui nous a paru jusques à présent, nous en fait beaucoup espérer de bien, et c'est pour cela, Monsieur, que je vous supplie très humblement de trouver bon que je n'empêche pas ma sœur Cécile de vous présenter celles à qui Dieu donnera la pensée de le servir en notre Compagnie.

Je suis fort en peine de savoir si Monseigneur a reçu une lettre que je me donnai l'honneur lui écrire, au temps du partement de nos sœurs pour Angers; la crainte de lui être importune m'a empêchée de faire réponse à la dernière, dont sa révérence m'a honorée.

Obligez-moi, Monsieur, de m'avertir de mon devoir, et de me croire toujours en l'amour de Notre Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et obligée servante, etc.

P. S. Je pensais pouvoir faire réponse à la très obligeante lettre

N° 390

de Monsieur Ratier; permettez-moi, Monsieur, lui en demander pardon; le temps me presse trop.

---

291 — A sœur Cécile Agnès à Angers.

Mademoiselle lui annonce le passage à Angers de plusieurs sœurs qui lui remettront des Médailles apportées de Rome par M. Portail; elle lui recommande de demander aux Pères la permission de les loger à l'hôpital.

22 Octobre (1650)

Ma Très Chère Sœur,

Il est parti aujourd'hui cinq de nos sœurs pour aller à Nantes, et en un autre lieu, plus loin;[1] elles doivent passer chez vous. Je vous envoie, par elles, médailles bénites que Monsieur Portail envoie à celles qui n'en ont point; elles ont des indulgences extraordinaires. Elles vous portent aussi trois croix; je vous ai écrit par elles amplement mais j'avais oublié à bailler ce paquet à ma sœur Anne Hardemont que je vous prie lui bailler dès en arrivant.

Je vous prie de savoir de Messieurs les Pères s'ils auront agréable qu'elles logent en l'hôpital en passant. saluez les très humblement

---

(1) Le 14 Juillet 1649, Monsieur Eudo, Grand-Vicaire de Vannes, avait adressé à Mademoiselle une lettre, conservée aux archives nationales, par laquelle il lui demandait de ses filles pour desservir l'hôpital d'Hennebon, au diocèse de Vannes; ce fut en Octobre 1650 que sœur Anne Hardemont et sœur Julienne Loinelle s'y rendirent; le contrat de fondation ne fut passé que le 30 Xbre 1652.

N° 153

de ma part. S'il n'est pas à propos qu'elles demeurent chez vous, j'aimerais mieux qu'elles allassent chez quelque bonne femme qu'en une hôtellerie.

Recommandez moi à toutes nos chères sœurs et me croyez en l'amour de Notre Seigneur, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

P. S. Je vous prie que toutes nos sœurs d'Angers encouragent bien nos sœurs d'aller à Nantes.

---

292 — A ma sœur Jeanne de la Croix (1) à Serqueux. (2)

On trouve Dieu en servant les pauvres — Conseil au sujet de la Confession — Mademoiselle annonce le départ de quatre sœurs pour Châlons.

5 9bre (1656)

Ma Très Chère Sœur,

Que j'ai trouvé de consolation dans la désolation de votre lettre. Oh! qu'il est vrai que les âmes qui cherchent Dieu le trouvent partout,

---

(1) Voir page, 243, lettre 149 (1646)

(2) Serqueux ou Cercueux, village au diocèse de Rouen. Deux filles de la Charité y furent établies pour la charité et l'école. Le contrat conservé aux Archives nationales est conçu en termes curieux: « Le 13 9bre 1645.... Contrat de donation de Monseigneur de St Luc, châtelain de Taillefontaines, agissant par Monsieur le Curé de Serqueux, aux Filles de la Charité, sous le bon plaisir et autorité de vénérable et scientifique personne, Monsieur Vincent, Supérieur des Pères de la Mission, et de Mademoiselle Le Gras, Supérieure des dites filles, etc.. Cet établissement fut rompu en 1714 par la cessation de la pension.

mais particulièrement dans les pauvres. Que j'aime votre pensée sur ce sujet, elle m'a donné sujet de louer Dieu.

Notre soeur comment porte-t-elle la privation des saints sacrements? Vous me mandez que c'est Monsieur (le) Vicaire, n'avez-vous pas Monsieur le Curé? que si l'incommodité de sa surdité vous empêche d'aller à confesse vous pouvez, en vous tenant un peu sur vos gardes, aidée de la grâce de Dieu, n'y pas aller si souvent. Si vous pouvez aller à Forges[1], soit à la Paroisse, ou aux Capucins vous le pouvez librement. Si cela ne se peut à cause de l'exemple que vous devez à la paroisse les fêtes et dimanches, il sera aussi bon de communier tous ces jours.

Il me semble, ma chère soeur, qu'il passe à Forges quelque coche: informez-vous en, je vous prie. Priez Notre Seigneur pour nous, et me croyez en son Amour,

Ma Très Chère Soeur,

Votre très humble soeur et servante, etc.

P. S. — Il partit la semaine passée quatre de nos soeurs, pour aller servir les pauvres blessés et malades de Châlons. Nos soeurs vous saluent et ma soeur Renée comme je fais de tout mon coeur.

(1) Forges, Forgiæ, Bourg de France dans la haute Normandie, renommé par ses eaux minérales, à 9 lieues de Rouen, 25 lieues N. O. de Paris.

N° 716

293 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle encourage les sœurs surtout les infirmes à honorer Dieu par leur soumission à sa sainte volonté, et leur donne des nouvelles de leurs parents.

22 9bre (1650)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai été bien consolée d'apprendre de vos chères nouvelles à toutes, et particulièrement de ce que ma sœur Jeanne de St Albin, a pris la peine de m'écrire, je la remercie de tout mon cœur; si je n'étais si pressée je me donnerais la consolation de lui écrire ce voyage. Je supplie toutes nos sœurs infirmes de se bien encourager dans leurs faiblesses et de se voir en l'état que Dieu les demande, comme le plus honorant Dieu qu'elles puissent être, puisqu'elles font sa très sainte volonté. Dites à ma sœur Henriette que son frère et son neveu, c'est le plus jeune, font des merveilles et particulièrement en la pratique du détachement de toutes choses. Ma sœur Perrette (1) en est toute édifiée, l'un et l'autre se recommandent à elle.

Vous nous feriez grand plaisir de nous envoyer bonne provision de morue, de celle qui se peut mieux transporter et garder; mais il faudrait que ce fût par la voie de Mademoiselle de la Carisière. Dites-lui que je l'en supplie très humblement, et de nous donner adresse à

(1) Sœur Perrette était à Serqueux en Normandie, d'où sans doute, sœur Henriette était originaire.

lui faire tenir l'argent qu'il coûtera, tant d'argent que de voiture. Faites lui mes excuses que je ne lui écris point, comme aussi à tous ceux que je devrais écrire. Mes recommandations à Don Jean, et aux autres, surtout à nos chères sœurs, de qui je suis comme à vous, en l'amour de Notre Seigneur, La très humble sœur et servante, etc.

---

294 — A ma sœur Marie Gaudoin
Fille de la Charité. Servante des Pauvres Malades aux Aluiz.(1)

Mademoiselle l'exhorte à profiter de l'arrivée d'une sœur venant de la maison de Paris, pour se renouveler dans l'exactitude des Règles.

8 9bre (1650)

Ma Très Chère Sœur,

Voilà votre sœur que je vous renvoie; je crois qu'elle sera mieux aux champs qu'à la ville; je suis bien fâchée que je ne la peux servir en cette occasion là. Je l'ai envoyée en la maison pourquoi je l'avais fait venir, mais on ne la trouve pas propre comme aussi il n'y a guère d'apparence qu'elle peut être propre. Je crois qu'à Paris elle serait un pilier d'hôtel-Dieu, infirme comme elle est. Je ne vous écrivis point par notre sœur, parce que j'espérais qu'elle vous dirait amplement de nos nouvelles. Je crois,

(1) Les Alluets, canton de Poissy. (Seine et Oise)

N° 642

mes chères sœurs, que vous conserverez longtemps le souvenir de la Mission, cela est fort nécessaire, principalement quand l'on est hors sa maison et dans le grand tracas; l'esprit se dissipe aisément si nous n'y prenons garde.(1) Je m'imagine que quand une de nos sœurs retourne que celles qui l'attendent ne manquent pas de lui faire beaucoup de questions, pour se renouveler dans l'esprit d'exactitude de l'observance des Règles. Je supplie Notre Seigneur vous le donner, et suis en son très saint Amour, Mes Chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée servante, etc.

---

295 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Lui annonçant l'arrivée d'une sœur, et le décès de sœur Anne de la Chalonnière

Ce jour Saint André 1650

Ma Très Chère Sœur,

Ce mot n'est que pour vous donner avis de l'arrivée de notre chère sœur en bonne santé, grâces à Dieu. Oh! ma très chère sœur, qu'elle a été la bienvenue, venant par l'ordre de l'obéissance; et certes toute la Compagnie l'affectionnons de tout notre cœur. Je n'ai eu le temps que de lire bien succinctement votre lettre qui nous a trouvées dans la douleur de

---

(1) Le commencement est de la main de sœur Julienne, et à partir d'ici c'est l'écriture de Mademoiselle.

N° 592

l'extrémité de la maladie de notre bonne sœur Anne de la Chalonnière, qui était de Saint Onge[1], qui décéda le lendemain de l'arrivée de notre sœur, qui fut mardi après dîner et enterrée aujourd'hui, jour St André. Cela est cause, ma chère sœur, que je n'ai pas le temps de répondre à votre chère lettre qui me fait de plus en plus aimer votre bon cœur, et seulement vous dire que je crois qu'il y a eu des lettres perdues, car outre celles que je vous ai écrites par nos sœurs d'Hennebont, je vous écrivis par la première poste, après leur partement, pour vous donner avis que nous vous les envoyions, et il me semble que Monsieur Vincent m'a dit vous avoir aussi écrit depuis ce temps-là. Je vous puis assurer, ma chère sœur, que sa charité est toujours en pareil degré pour votre âme, et moi autant ou plus que jamais, en l'amour de Notre Seigneur,

Ma chère Sœur,

Votre très humble servante et
très affectionnée sœur, etc.

P. S. Saluez de notre part tous vos Messieurs, et nos sœurs que j'embrasse de tout mon cœur.

---

(1) La Saintonge, ancienne Province de France.

N° 592.

296 — A ma sœur Jeanne Lepintre Servante des Pauvres Malades à l'Hôtel Dieu de Nantes, en Bretagne.

Mademoiselle l'assure de son affection et de la sollicitude de M. Vincent à son égard, et l'engage à ne pas laisser paraître aux externes les petites difficultés avec ses sœurs.

10 Xbre (1650)

Ma Très Chère Sœur,

Je vous ai écrit le voyage (1) précédent, pour vous assurer du retour en bonne santé de notre chère sœur Jeanne de St Albin, qui continue par la grâce de Dieu. J'ai fait voir votre lettre à Monsieur Vincent, lequel vous aura écrit, je crois. Nous avons grand sujet de louer Dieu, ma chère sœur, que sa charité s'exerce toujours pour le bien de notre Compagnie à ce qu'elle puisse accomplir la très sainte volonté de Dieu, et en particulier un de ses soins est de contribuer tant qu'il peut au bien de l'hôpital de Nantes. Ce qui fait que vous pouvez croire, ma chère sœur, que quand vous êtes longtemps sans recevoir de ses lettres, après lui avoir demandé son avis sur vos difficultés, qu'il faut bien ou qu'il y ait des lettres perdues ou qu'il lui ait été impossible de vous écrire car je sais son cœur pour sa fille. Et, ma chère sœur, je vous puis assurer que sur la croyance que j'ai qu'il vous donne toutes les résolutions nécessaires, bien souvent je me

(1) Voyage ou messager.

N° 704

suis tenue, plusieurs fois sauvant (sachant) aussi le désir de vos lettres qui m'avertissaient que vous attendiez cette charité de lui, ses réponses; car vous savez qu'un mot d'avertissement de sa part vaut plus que cent paroles d'autres; et aussi qu'il y aurait sujet de craindre que la diversité d'avis ne brouille, ou au moins ne fasse perdre beaucoup de temps. Ce n'est pas, ma chère sœur, que par la grâce de Dieu, j'aie manqué jamais à vous répondre quand vous avez désiré quelque chose de moi. Je voudrais que vous vissiez mon cœur, et sussiez que l'éloignement du lieu, augmente plutôt que de diminuer l'étroite liaison qu'il a plu à la bonté de Dieu faire depuis longtemps en nos âmes, et pour marque, vous voulez bien, ma chère sœur, que je vous avertisse que quand il y aura quelques différends avec la bonne sœur qui est un peu difficile, que s'il y a moyen, il ne paraisse jamais au dehors, non pas même à Mrs les Pères, ni à Mr l'Administrateur auquel vous devez tout dire ce qui concerne les Pauvres et le bien de l'hôpital; mais pour le particulier des petits différends de votre Communauté, à vous seules, et vous assurez que Dieu donnera bénédiction sur la confiance et dépendance que vous aurez de sa conduite; mais pour cela il faut grande cordialité et support et gaieté. Je vous supplie me donner de vos nouvelles au plustôt et de toutes nos sœurs que je salue de tout mon cœur en l'amour de Notre Seigneur auquel je suis, ma chère sœur, Votre très humble et très obéissante sœur et servante, etc.

P. S. Je suis extrêmement pressée. Je crois que M. Vincent vous aura fait réponse au sujet des confessions.

N° 704

297 — Aux sœurs Charlotte et Françoise Carzireux,

Filles de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Richelieu (1)

Mademoiselle les charge de commissions pour M. Lambert et leur donne des nouvelles de leurs familles.

Le 7 Janvier 1651.

Mes Très Chères Sœurs,

Vous avez sujet de vous plaindre de moi d'être si longtemps sans vous remercier de votre beau parement qui a déjà bien paré notre chapelle; je vous en remercie de tout mon cœur.

Je crois que Monsieur Vincent vous aura fait donner réponse de ce que vous désiriez. Je suis bien aise que vous ayez vu M. Lambert pour cela, mais vous le gardez un petit trop longtemps. Présentez lui mes très humbles saluts, et lui en faites des plaintes, et lui dites que je le prie de me mander s'il a fait tenir nos lettres à la tante de notre sœur Anne, et aussi s'il se souvient des affaires de ma sœur Vincente.

Ma sœur Charlotte, votre père est venu nous voir; il m'a apporté votre baptistaire que je vous envoie: il se porte bien ainsi que votre mère, vos frères et belle-sœur, et votre nièce, Dieu merci. Ils n'ont pas le loisir de vous écrire. Il m'a dit qu'il vous écrira, il vous salue

(1) Lettre dictée et signée par Mademoiselle: l'écriture est de Sœur Julienne Loret.

N° 289, bis,

toutes. Voilà une lettre pour vous, ma soeur Françoise, de M. Carsireux, mais ne vous mettez point en peine, nous avons su qu'il n'est pas si nécessiteux qu'il le fait paraître. Mandez-nous si vous avez été affligées de l'inondation des eaux comme nous.

Je ne sais si je me trompe, mes chères soeurs, mais je crois que vous êtes bien dans l'observance de nos règles, c'est à quoi je vous conseille. Toutes nos soeurs vous saluent très humblement. Ma soeur Jeanne de la Croix a eu la jambe rompue; mais elle est fort bien racommodée, et commence à se lever grâce à notre bon Dieu.

Voilà vos saints protecteurs du mois et la vertu que sa Providence a permis qui vous soit échue. Je vous (recommande) mes chères soeurs, de la bien mettre en pratique et de me croire en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble servante, etc.

---

298 — A Saint Vincent.

Au sujet des difficultés que menace de susciter l'exposition d'un enfant recueilli aux Enfants trouvés. (1)

Février 1651.

Mon Très Honoré Père

Il a été donné une sentence sur les informations de la vérité de l'exposition de l'enfant mentionné dans l'exploit signifié, que j'envoyai

---

(1) La lettre 257e placée en 1649, devait précéder celle-ci, ou lui faire suite, voir lettre à St Hellot.

hier à votre charité pour faire voir aux Dames. Maintenant nous avons besoin d'avis pour l'exécution de cette sentence, à cause que nous avons à faire à forte partie; la chose la plus facile est de faire prendre les chevaux allant à l'abreuvoir. J'avais pensé, Mon Très Honoré Père, si vous ne trouveriez point à propos que nous allassions prendre avis de M. le Procureur Général, j'entends une de nos soeurs; ou si pour les affaires semblables que l'on pourra avoir à l'avenir, il ne serait pas mieux que Godefroy l'un des sergents de votre justice y allât et fît entendre toute cette présente affaire. Nous sommes un peu pressées de cela, à cause que la mère de l'enfant est avec ma soeur Geneviève; et nous craignons qu'elle ne nous échappe et aussi que le sieur Père y veut trouver invention de se tirer de cette affaire par son pouvoir; l'état de cette pauvre créature serait déplorable. Nous sommes aussi bien pressées de cette pauvre fille qui nous tient toujours en crainte. Je vous supplie très humblement prendre la peine d'en parler à M. Portail; et si vous le jugez à propos pour avoir plus de connaissance de la vérité de ses déportements. Nous ferons venir ma soeur Marie et celle de St Nicolas d'avec laquelle elle sort présentement, et vous iront trouver, avec ma soeur Julienne, le jour et l'heure que vous nous l'ordonnerez pour faire toute chose avec plus de sûreté et charité.

Donnez-nous s'il vous plaît votre bénédiction, puisque je suis, mon Très Honoré Père,

Votre très humble fille et très obligée servante, etc.

N° 83

299 — A ma sœur Barbe Angiboust à St Denis.

Mademoiselle lui dit de retirer les bardes de Gilles du Pont

11 Février 1651.

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie de retirer les bardes de Gilles du Pont, que le fils de son maître vous doit rendre, et vous lui baillerez la somme de dix huit livres quinze sols pour le dernier quartier de sa pension, et je ne manquerai pas de vous les rendre au premier voyage que vous ferez ici. Vous en tirerez quittance. Je supplie Dieu vous conserver, et suis en son très saint Amour, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

300 — A ma sœur Charlotte et ma sœur Françoise à Richelieu.

Refus de reprendre une sœur sortie de la Compagnie. Avantage des vœux annuels. Recommande la modestie et leur donne des nouvelles de leurs parents.

17 Mars 1651.

Mes très Chères Sœurs,

Je supplie Notre Seigneur vous continuer ses saintes grâces et les

augmenter toujours de plus, pour la persévérance en son saint amour et service. Notre bonne sœur Etiennette est arrivée en bonne santé, Dieu merci, et paraît de bonne volonté. Je vous remercie du beau fil que vous nous avez envoyé par elle. Elle sut si bien conserver la provision de pommes que vous lui aviez donnée qu'il en est venu jusqu'ici de toutes saines.

Je vous prie, mes chères soeurs, d'aider la pauvre Jeanne Fouré à perdre la pensée de retourner parmi nous, car quand elle lui durerait dix ans, nous ne pourrions pas la recevoir ni moi, ni celles qui viendront après nous.

Vous êtes bien heureuses d'avoir M. Lambert. Soyez bonnes ménagères, afin que vous n'ayez pas besoin d'emprunter; je pense bien que c'est l'incommodité du temps qui en est cause.

Pour ce qui est de votre désir, il est bien louable; car ce n'est pas assez de bien commencer, il faut persévérer, comme je crois que c'est votre dessein, néanmoins il faut en cela se soumettre à la conduite de nos Supérieurs qui pour des sujets très importants ordonnent que c'est assez de ne faire cette offrande(1) que pour un an, et la recommencer tous les ans. Ne pensez-vous pas, mes chères soeurs, que ce sera bien agréable à Notre Seigneur, puisqu'ayant au bout de l'an votre même liberté vous en pouvez encore faire un nouveau sacrifice? C'est pourquoi,

(1) Les Saints Vœux.

mes chères sœurs, je vous conseille, si vous êtes en cette même bonne volonté de ne plus différer, il fait bon ne rien perdre. Je crois que vous conservez toujours la même modestie et retenue que vous avez eues à Paris, et qu'encore que vous soyez en un lieu où le monde est bien aise d'être accueilli, et voudrait bien être visité, que vous ne faites pas contre vos saintes coutumes. Soyez aussi bien respectueuses à Messieurs les Ecclésiastiques, et retenues dans votre modestie avec tous les hommes de quelque condition qu'ils soient.

Monsieur Carcireux nous vint hier voir. Je l'ai bien dissuadé de de vous aller trouver; je ne sais s'il me croira. Il a amené votre sœur qui était mariée et l'a mise en condition en cette ville, et un enfant qu'elle avait. Tout le monde a sa part des afflictions. Pour le père de ma sœur Charlotte, je ne l'ai point vu depuis qu'il me bailla son baptistaire et dit qu'il lui écrirait quand il serait à Liancourt. Je vous ai envoyé ce baptistaire; mais pour la lettre, je ne l'ai point vue. Nous nous portons assez bien, Dieu merci, excepté notre bonne sœur Perrette qui était à Issy; elle est avec nous, toujours presque malade et notre pauvre sœur aveugle que je recommande à vos prières, comme fait aussi toutes nos sœurs qui vous saluent de grand cœur, et moi qui suis en l'amour de Jésus Crucifié,

Mes Chères Sœurs,

Votre très humble sœur et très affectionnée servante, etc.

N° 212.

301 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle de sa santé et lui indique quelques remèdes.

18 Mars 1651.

Mon Très Honoré Père,

Permettez moi de vous dire que je crois qu'il est nécessaire pour le soulagement du mal que votre blessure a fait, de vous faire tirer du sang du bras de ce côté là, quand ce ne serait que d'une palette, pour faire révolution du feu qui se peut jeter dessus par le remuement des humeurs fait par les purgations; mais il me semble absolument nécessaire que vous n'usiez d'aucune saline pour quelques semaines. Voilà une sorte de pommade que j'ai expérimenté être très bonne pour ôter le feu et adoucir le mal. Je voudrais, Mon Père, que vous en essayassiez en frottant tout l'endroit où il y en a, et mettre par dessus un linge plié, comme une compresse de trois ou quatre doubles, mouillé dans cette eau après qu'elle aura perdu le grand froid sur quelque peu de cendre chaude Il faut le changer au moins deux fois le jour; que si le feu qui est au mal était si grand qu'il fit sécher le linge bientôt, il faudrait le remouiller plus souvent, et prendre garde, s'il s'attachait au mal, à ne le pas tirer sans l'humecter afin qu'il n'écorche rien. Mais au nom de Dieu, Mon Très Honoré Père, n'attendez pas l'extrémité d'un plus grand

mal à envoyer quérir Monsieur Pimpernelle qui me guarit la jambe avec un certain onguent qui y fit grande plaie et puis la guarit. Peut être que si vous vous faites saigner et usiez trois ou quatre jours de ce petit remède, que vous n'auriez point besoin d'autre chose. Je le souhaite de tout mon cœur et que votre charité demande miséricorde à notre bon Dieu pour mon âme, à ce qu'elle se puisse retirer de son engourdissement, pour le servir plus fidèlement, et me pouvoir dire avec plus de vérité, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante fille et très obligée servante, etc.

---

302 — A ma sœur Julienne Loret, à Chars.

Mademoiselle lui dit avoir reçu la visite de son Curé qui lui a paru un peu prompt, mais facile à contenter par douceur et soumission. — Prudence pour le choix d'un confesseur.

24 Avril (1651)

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de votre heureuse arrivée et le supplie de vous donner les grâces dont vous avez besoin pour faire bon usage de la conduite de sa divine Providence sur vous. Je supplie Dieu vous faire aussi la grâce de bien faire entendre à notre bonne sœur Marguerite qu'elle n'aura point tant de peine, ni les autres sœurs à contenter Monsieur le Curé, qui a pris ce matin la peine

N° 245 bis.

de nous venir voir et me paraît fort raisonnable. Il est un peu prompt; mais il n'y a que moyen de l'avoir par douceur et soumission de parole, et d'effet aussi quand vous pourrez faire ce qu'il vous proposera; que quand les choses ne se peuvent faire, lui en faut faire entendre les raisons doucement et humblement, et je m'assure qu'il sera très facile à contenter.

Je m'assure que vous trouverez facilité à vous confesser, ou à lui, ou à quelque autre de ses prêtres; néanmoins, ma chère sœur, faites prudemment, car il vaudrait mieux ne pas aller que d'avoir à les laisser.

Je pris hier médecine, ce qui me fait plustôt finir et vous assurer que je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié,

Mes Chères Sœurs,

Votre très humble sœur
et servante, etc.

---

(1) En 1650, les sœurs de Chars virent la paix dont elles jouissaient troublée par l'arrivée d'un Curé imbu des opinions nouvelles, ainsi que Monsieur de Livry devenu seigneur de l'endroit; on balança même si elles y demeureraient. Saint Vincent fut d'avis d'envoyer sur les lieux une personne de grande prudence pour examiner toutes choses : « Ma sœur Julienne Loret, dit-il, sera propre pour cela. » Sœur Julienne y fut et y demeura deux ans. C'est à cette situation que Mademoiselle fait allusion dans ses lettres.

N° 245 bis

303 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le prie d'empêcher que dans leur prochaine Assemblée, les Dames ne se déterminent à renvoyer les Enfants trouvés à Bicêtre.

2 Mai 1651.

Mon Très Honoré Père,

Je fais toujours tout si mal que je pense que cela est cause que je ne prends pas le temps assez à propos pour vous demander les avis dont nous avons grand besoin; ce qui me fait très humblement vous supplier me faire la charité, à votre premier loisir, de m'envoyer quérir, ou prendre la peine de passer céans.

Madame de St Mandé a dit à de nos sœurs, qu'il se devait faire une Assemblée aujourd'hui, pour les affaires des petits Enfants. Je vous supplie très humblement de prendre garde à ce que les Dames ne prennent la pensée de renvoyer le tout à Bicêtre; il me semble que l'expérience de plusieurs choses nous doit empêcher, sous votre bon plaisir, de nous résoudre à cela et je voudrais bien que nous n'eussions pas occasion de refuser. L'œuvre me paraît en si bon train que je ne puis m'empêcher, Mon Très honoré Père, de vous dire que j'appréhende que ces Dames rentrant à avoir égard sur toutes choses, ne troublent la conduite que Dieu y a donnée, depuis qu'elles ne s'en mêlent presque plus. J'envoyai Vendredi un billet des besoins à Mme de St Mandé,

pour la presser d'avoir de l'argent, j'avais un peu de répugnance pour cette appréhension que je vous mandai, et néanmoins je crois que cela a fait prendre la résolution de l'Assemblée. Je supplie votre charité penser devant Dieu au moyen d'empêcher que cela ne gâte rien, et se souvenir que je suis, par l'ordre de sa Providence, Mon Très Honoré Père, Votre très obligée fille et très obéissante servante, etc.

301. — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui parle de sœur Julienne[1], et d'une dévotion à la Ste Vierge.

22 Mai 1651

Mon Très Honoré Père,

L'impuissance de parler bien nettement, causée par la confusion des pensées que mon esprit produit, dans la nécessité de vous dire les choses que je crois être obligée, me donne peine de ce que je vous ai dit de notre bonne sœur Julienne, à laquelle je supplie votre charité ne pas écrire en sorte qu'elle pense qu'elle doive demeurer au lieu où elle est pour longtemps, comme en effet peut être ne le jugerez vous pas à propos.

(1) Sœur Julienne Loret était à Chars depuis la mi-avril 1651.

Je crois aussi devoir dire à votre charité que j'ai un peu eu, et ai de douleur, de laisser ces petites prières, dans la pensée que la Ste Vierge désirait que je lui rendisse ce petit devoir de reconnaissance; et me console avec elle, de lui représenter ce qui m'en empêche, avec résolution d'essayer de lui agréer en quelque autre manière, de la servir avec plus de ferveur; mais que mes résolutions sont faiblement exécutées et souvent négligées. Aidez-moi par votre charité me donnant souvent votre bénédiction, et me présentant à Dieu toute indigne que je suis, comme un bon père fait à ses enfants prodigues, car vous savez que je la suis et, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante servante.

---

305 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui rend compte de sa retraite, et du désir qu'elle éprouve de se confesser.

Mai 1651. (1)

C'est pour savoir, Mon Très Honoré Père, si je puis différer ma confession à demain au soir, ou s'il serait plus à propos que ce ne fût que Jeudi, à votre plus grande commodité? Si ma confession sera de plus longtemps que la dernière: il y a près de trois mois. Pour vous

(1) Mademoiselle faisait sa retraite annuelle de l'Ascension à la Pentecôte dont la fête, en 1651, tombait le 28 mai. Mademoiselle écrivait donc le 23 ou le 24.

rendre compte de l'emploi de cette journée: je vous dirai que, depuis la lecture que j'ai faite dans le mémorial de Grenade, au lieu de La Guide des pécheurs j'ai eu l'esprit tout transi des peines qu'il représente, sans néanmoins les appréhender, par mon trop peu de crainte; mais il me semblait être toute dans je ne sais quelle terreur sans distinction. Cela m'a un peu passé en la méditation des péchés, après avoir lu le premier chapitre de La Guide, lorsque je me suis aperçue que je m'étais méprise, et ces seuls mots que Dieu est Celui qui Est, m'a toute mise dans la tranquillité; quoique j'aie bien trouvé en moi des crimes contre sa bonté. Continuerai-je cette lecture? attendrai-je vos ordres pour ma confession? j'entends pour me préparer, pour le temps de la faire, pour laquelle j'ai grand besoin de votre charitable assistance; comme aussi pour être détrompée de mes imaginations, qui me font je crois pécher si souvent, que j'ai honte de me dire si peu véritablement,

Monsieur,

Votre très obéissante fille et
obligée servante, etc.

P. S. — Je crains bien d'être trop importune, quoiqu'il me semble que votre charité me considèrera comme un pauvre.

N° 138

306 — A ma sœur Julienne Loret à Chars.

Au sujet de quelques commissions.

9 Juin 1651.

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai point reçu la réponse de ma dernière lettre par laquelle je vous priais de me mander si vous ne vous ressouveniez point de ce que nous envoyâmes à Liancourt (1) par le messager de Clermont (2) lorsque vous l'alliez chercher et que vous le trouvâtes dans les rues et lui donnâtes ce que vous portiez; tâchez de vous en ressouvenir et me le mander au plustôt car je suis fort en peine de ces serinques, ne pouvant avoir de nouvelles de la troisième. Voilà les deux livres qui ont toujours été oubliés à vous envoyer.

Je vous supplie de prier Dieu pour nous tous; nous avons vu l'effet de vos prières à l'endroit de notre reposoir, car il a été très beau; et nous n'avons commencé que mardi; Dieu vous a exaucé l'ayant prié pour cela. Je suis en l'amour de Notre Seigneur, etc.

---

(1) Liancourt, terre et seigneurie du Beauvaisis, (Oise) posséda une des plus anciennes maisons de Filles de la Charité. Elles y furent établies au nombre de trois, le 30 Xbre 1645, par « très puissant seigneur de Liancourt, duc de la Roche-Guyon, pour le soin des pauvres malades de l'Hôpital. » Cet établissement fut rompu en 1743.
(2) Clermont, ville de l'Ile de France, dans le Beauvoisis, à 6 lieues de Beauvais, à 15 lieues nord de Paris.

307. — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui demande conseil au sujet d'une soeur dont on est mécontent à Montmirail. (1)

Ce lundi soir, Juin 1651.

Mon Très Honoré Père,

Je supplie très humblement votre charité prendre la peine voir si cette lettre peut être envoyée à Montmirail; Monsieur Georget et

---

(1) Montmirail en Brie (Champagne) - Cette ville faisait partie des domaines de Philippe Emmanuel de Gondy qui confia l'éducation de ses enfants à saint Vincent de Paul.

Montmirail fut le berceau de toutes les grandes entreprises qui rendirent célèbre le nom de saint Vincent. Embrasé d'un zèle ardent, il ne se borna point à donner des soins à ses trois élèves; les moments dont il pouvait disposer, il les consacrait à instruire les peuples, à soulager les malheureux, à pénétrer les enfants de la crainte de Dieu, et à les embraser du feu de son amour. Il faisait, avec l'autorisation de l'Evêque de Soissons et l'agrément du curé, Jean Delaistre, des prédications et des catéchismes, et tout ce que le pasteur le plus tendre, le plus vigilant, le plus actif, peut faire pour son troupeau. — La tradition raconte le moyen étrange qu'il employait pour réunir plus promptement le peuple, et dont saint François-Xavier se servait également dans les Indes. — Il parcourait la ville, une clochette à la main et rassemblait ainsi une grande foule sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Alors il montait sur la pierre énorme qui touchait au perron de l'Hôtel-de-Ville, où le bailli rendait la justice et publiait ses ordonnances. Là, il faisait entendre des paroles de feu, consolait les affligés, foudroyait les pécheurs, soutenait les justes et remportait de doux triomphes.

Pour réussir dans le bien qu'il voulait faire à Montmirail et pour le consolider, il inspira aux habitants une grande dévotion à la Vierge sans tache, les porta à se vouer à elle en 1618, fit mettre au-dessous de chacune des quatre portes de la ville une statue de Marie, et établit dans l'église saint-Etienne la confrérie du très saint Rosaire.

La confrérie des dames de la Charité y fut établie vers 1627 - Saint Vincent ne tarda pas à y envoyer Mademoiselle pour la visiter. Quelques années après, 1650 à 1659 les Filles de la Charité y furent envoyées pour le service des pauvres. (Histoire de Montmirail, par Monsieur l'abbé Boitel.)

Mademoiselle Amory sont venus céans pour demander la sœur Jeanne Baptiste encore pour quatre mois, et paraissent fort mécontents de la sœur Nicolle sans en avoir pu dire le sujet. Madame Fouquet était présente qui je m'assure aura bien remarqué y avoir un peu de passion. J'ai essayé de leur parler avec le respect que je leur dois, et leur ai dit que la chose ne dépendait nullement de moi. J'ai essayé de leur faire entendre tout ce que votre charité m'avait ordonné, au sujet des paroisses de St Etienne et St Roch. Et sur ce qu'ils m'ont témoigné croire que vous ne leur accorderiez pas, je leur ai dit que la grande nécessité qu'ils disaient en avoir, ensuite des fautes très notables qu'ils croyaient en ma Sr Nicolle, vous les disant, que je ne savais pas, vous parlant plus clairement, qu'elle serait votre volonté en ce sujet. Il nous dit franchement qu'elle se voulait retirer de la Compagnie, et que c'était pour nous la conserver, et plusieurs autres choses qui n'ont guère de fondement. Il serait bien nécessaire que Madame Fouquet[1] vous parlât, et vous dit les sentiments de Monsieur le Curé, qui ne sait je crois, rien autre chose que ce que ces deux personnes lui ont fait croire être nécessaire à leur charité. Si vous jugez à propos que j'aie l'honneur de vous voir pour vous dire tout plus amplement, s'il vous plaît me faire la charité m'en avertir et me trouve toujours, Mon Très Honoré Père, Votre très humble, etc.

(1) Marie de Maupeou, avait épousé François Fouquet, Vicomte de Vaux, Maître des requêtes, puis Conseiller d'Etat; elle fut la mère du célèbre surintendant Nicolas Fouquet, Dame d'une piété singulière et d'une charité éminente; elle mourut en 1681, à l'âge de 91 ans, regrettée de tout le monde, particulièrement des pauvres qui l'appelaient leur mère. Dans le catalogue des Dames de la Charité, elle est inscrite sous le nom de Présidente Fouquet.

308 — A M. l'abbé de Vaux à Angers.

Mademoiselle lui rend compte de ses démarches au sujet d'une bourse cléricale pour le frère de Melle Gouain ; et lui annonce l'arrivée de M. Lambert, à Angers.

15 Juin 1651.

Monsieur,

Je me donnai l'honneur mercredi, de faire réponse à celle que que vous aurez pris la peine de m'envoyer, pour nous donner avis du renvoi de nos deux soeurs qui ne sont pas encore arrivées, dont je suis un peu en peine. Je crois, Monsieur, que celles que nous avons envoyées serviront d'encouragement à la petite Communauté, par leur esprit de soumission et de douceur, dont elle manque bien. J'ai parlé aux personnes qui sont de la charité de la bourse cléricale, pensant que c'était la meilleure voie pour servir le parent de Melle Gouain au dessein qu'il a d'achever ses études à Paris. Voilà, Monsieur, ce que Madame Traversay (1) qui y a très grand pouvoir m'en a mandé. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine le faire savoir à Melle sa soeur, et si vous êtes d'avis qu'il vienne, un mot de votre main, à ma dite dame, lui servirait beaucoup.

---

(1) Madame de Traversay, (Anne Peteau, veuve de L. Regnault, seigneur,) fondatrice des Filles de la Conception et de la Croix. Elle était une des premières Dames de la Charité du temps de Mademoiselle Le Gras.

N° 452.

J'espère que dans peu de jours, Monsieur Lambert sera à Angers ; je l'ai supplié, avant de partir, savoir de Monsieur Vincent la résolution pour Melle Gouain ; je ne laisserai, Dieu aidant, de lui en parler encore à la première occasion. Il a béni Dieu de la résolution que votre charité a prise de servir le public en la manière qu'il croit, sera très utile ; je souhaiterais y pouvoir participer, ce sera en louant Dieu de tout ce que sa bonté fera par vous, de qui je suis en son très saint Amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante, etc.

---

309. — A ma sœur Guillemine Chesneau (en Picardie.)

Qu'il faut chercher sa consolation dans l'accomplissement de la volonté de Dieu.

22 Juin 1651.

Ma Très Chère Sœur,

Je vous vois toujours dans vos peines, et bénis Dieu qu'il vous fait la grâce de les bien porter ; mais je vous prie de ne vous pas inquiéter de celle qui vous veut faire penser être comme si vous n'étiez pas de la Compagnie. Il est vrai que l'exercice que Dieu a eu la bonté vous donner est extrêmement pénible, et en apparence sans consolation ; vous en devez trouver néanmoins dans l'assurance que vous faites la très sainte volonté de Dieu, et vous êtes assurée que vous la ferez toujours tant que

votre esprit sera dans la soumission. Que vous avez bien fait d'attendre en paix que Dieu vous délivrât des dangers et appréhensions, que si vous y êtes encore, porter cette peine avec amour et confiance.

Je ne me souviens point de l'argent que nous vous baillâmes à votre partement; vous pouvez compter simplement de ce qui est resté de votre voyage, pour l'employer pour les pauvres. Pour ce qui est de n'avoir pas de communication avec nos autres sœurs, je crois bien, ma chère sœur, que votre bon cœur en a de la peine; mais aussi croyai-je que vous portez la privation de cette satisfaction en paix, puisque c'est par l'ordre de la divine Providence que vous vivez, pour quelque temps, en cette manière. Sans doute St Jean, duquel samedi est la fête, eût bien voulu suivre Notre Seigneur, et avoir le bonheur d'être toujours avec lui, mais il préféra ce consentement pour vaquer à l'emploi qu'il lui donnait pour la gloire de Dieu et le service du prochain. Cet exemple, ma chère sœur, est de grande consolation aux âmes esseulées (1); pensez-y quelquefois, je vous supplie. Relisant votre chère lettre je vois bien que Dieu vous fait beaucoup de grâces, soyez-en bien reconnaissante et continuez à y avoir votre recours en toutes choses.

Continuez, je vous prie, à prier pour M. Vincent; il paraît se porter à son ordinaire et M. Portail se porte bien aussi. Je ne manquerai, quand j'aurai l'honneur de les voir, de leur faire votre message. Si vous voyez ou écrivez à nos sœurs vos voisines, recommandez-

(1) isolées.

N° 678

nous à elles, je vous prie.

Nous avons de malades deux de nos sœurs nouvelles, ma sœur Françoise Paulle et ma sœur Phénix, celle-ci beaucoup malade; je les recommande à vos prières et moi qui en ai plus besoin que pas une pour obtenir miséricorde de notre bon Dieu en l'amour duquel je suis,

Ma chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

P.S. Je ne sais si vous aurez reçu un pain de sucre que je vous ai envoyé de la part des dames, pour vous récompenser de la perte des confitures que nous vous avions envoyées.

2e P.S. Depuis ma lettre écrite j'ai su que vous aviez reçu le pain de sucre. Je vous prie faites bien mes très affectionnées recommandations à ma très chère sœur Marie Joseph.

---

310 _ Aux Filles de la Charité de l'Hôpital d'Angers.

Mademoiselle prend part à la douleur que leur a causée la maladie de Sr Cécile, les exhorte à la patience, à la soumission à la volonté de Dieu, et leur recommande le soin cordial des sœurs malades.

18 Juin (1651)

Mes Très Chères Sœurs,

Vous avez bien été dans la douleur au sujet de la maladie de notre chère sœur Cécile que je supplie notre bon Dieu vous conserver et nos chères sœurs Claude et Marie aussi qui sont malades. Je crois, mes chères

sœurs, que vous avez pris cette affliction de la main de notre Père commun qui sait ce qui nous est nécessaire et nous affliger et consoler quand il lui plaît. Que dis-je, mes sœurs, si nous aimions bien sa sainte volonté rien ne nous affligerait puisque nous savons qu'il nous aime et veut notre bien en toutes choses. Vous avez encore en quelque sensible mortification perdant l'espérance de n'avoir pas Monsieur Duchesne en votre jubilé. Oh! mes sœurs, faisons comme les bons ménagers profit de tout, et pensez que ce n'est pas les consolations et satisfactions des créatures et de nous mêmes que nous devons chercher, mais c'est Dieu seul et d'aller à lui par la voie de son Fils de qui l'exemple ne nous enseigne que mortification intérieure et extérieure. J'ai quelque sujet que vous avez un peu d'exercice de personnes qui sont au dessus de vous, si cela est, mes sœurs, demandez bien à Notre Seigneur l'esprit d'abaissement et de soumission à ses conduites. Prenez bien garde de n'offenser personne et surtout d'être bien véritables et désintéressées. Oh! qu'il fait bon, mes chères sœurs, de souffrir pour la justice, mais prenons bien garde de n'être pas cause volontairement que l'on nous accuse; c'est-à-dire n'en donnons point de sujets par nos mauvais déportements et surtout par nos curiosités et rapports de choses dont nous ne nous devons pas mêler. Je ne doute point, mes chères sœurs, que vous n'ayez un grand soin de nos bonnes sœurs malades que je salue de tout mon cœur. Voyez-vous, mes sœurs, vous ne sauriez douter que ce ne soit le St Amour qui ne les ait mises en l'état qu'elles sont puisqu'elles étaient fidèles en leur vocation Cela étant, non pas

N° 584

que nous devions en juger, nous devons agréer toutes les peines et assujettissements que leurs maladies peuvent donner, leur témoignant les servir de grand cœur, et désirer les soulager. Je supplie Notre Seigneur vous donner la grâce de son esprit afin que vous les supportiez et assistiez en esprit de charité et douceur pour son saint Amour auquel je suis, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

311 — A ma sœur Julienne Loret à Chars.

Mademoiselle lui annonce la mort de ma sœur Phénix, lui donne quelques conseils pour la conduite d'une sœur et l'engage à tenir fortement aux mesures de prudence requises par la bienséance.

30 Juin 1651.

Ma Très Chère Sœur,

Je vous remercie de tout mon cœur de votre chère affection, les remèdes que j'ai faits n'ont été, Dieu merci, que par précaution; mais sa bonté nous a encore visitées nous ayant ôté notre chère sœur Phénix qui est décédée le 9e jour d'une fièvre chaude; cela nous donne grand sujet de nous humilier et de fortifier la confiance que nous devons avoir en la divine Providence. Nous avons encore ma Sr Madeleine(1) du Chardonnet à l'extrémité.

---

(1) Madeleine Espérance.

Je loue Dieu de la meilleure santé qu'il a donnée à ma sœur Michelle, je la prie de la bien employer pour le service du prochain et de bien travailler à se former dans toutes les maximes des vraies Filles de la Charité. Je vous prie lui bien faire rendre compte de ses oraisons, et de ses pratiques sur ses résolutions, aussi des fautes qu'elle commet contre,^ la modestie et retenue qu'elle doit avoir. Surtout avertissez-la que si vous lui donnez quelque petit mécontentement de le vous dire en confiance; et de l'importance qu'il y a de parler à d'autres personnes de tout ce qui se passe entre vous. Vous lui pouvez faire la lecture de la présente, si vous voyez qu'elle en ait besoin.

Je vous plains bien de cet assujettissement; mais je vous supplie de prier M. le Curé de trouver bon que vous ayez une serrure particulière, l'assurant que ce n'est pas que vous n'ayez toute assurance du bon M. le Vicaire, mais que la bienséance requiert cela de vous. Saluez-le très humblement de ma part, et recevez les recommandations très affectionnées de toutes nos sœurs. Bonjour, mes très chères sœurs, croyez-moi en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. — Voilà le mémoire que vous demandez.

---

^ lui montrant grande cordialité quand elle les déclare. Prenez aussi garde, je vous prie, qu'elle ne s'habitue au dehors de faire faute contre ^

N° 271

312 — Aux Filles de la Charité de Nantes.

Mademoiselle recommande de bien recevoir une Sœur que M. Vincent leur envoie, et d'être bien soumises à M. Lambert.

(1651)

Mes Très Chères Sœurs,

Je ne vous puis écrire à chacune en particulier, comme je me l'étais promis, mais aussi ai-je pensé que cela n'était pas nécessaire et que tout ce qu'elle [1] vous dira que ce sera autant de mots qui feraient une bien grande lettre. Je vous supplie, mes chères sœurs, de recevoir notre sœur comme notre bon Dieu vous l'ordonne qui est de la recevoir comme vous feriez notre Très Honoré Père, puisque c'est lui qui vous l'envoie. Vous aurez peu de jours après M. Lambert, vous lui parlerez de tout ce que vous m'avez mandé et il vous donnera toute satisfaction.

Ma sœur Claude saura que le Seigneur du village d'où est sa mère, l'a envoyé visiter au faubourg St Germain et l'a fait ramener en son village pour la faire assister; elle était mieux quand elle est partie, Dieu merci, et j'espère que son air lui aura redonné de la santé. Tous les autres parents de nos sœurs, au moins dont j'ai

---

(1) La sœur envoyée de Paris.

No 708.

connaissance se portent bien, Dieu merci. Au nom de Dieu, mes très chères sœurs, soyez bien soumises à tout ce que M. Lambert vous ordonnera, vous assurant que c'est par l'ordre de la volonté de Dieu et de M. Vincent. J'espère de la bonté de Dieu que tous les petits différends arrivés nous serviront à nous perfectionner et faire connaître aux Filles de la Charité combien elles doivent être humbles, soumises, et attachées à la pratique exacte de leurs règles sans lesquelles choses c'est un chapelet défilé. Prenez courage, mes très chères sœurs, si votre ennemi a eu le dessus pour un peu de temps, faisons-nous violence pour le terrasser. L'heure ne me permet pas vous entretenir plus longtemps. Bonsoir, mes très chères sœurs, priez Dieu pour nous je vous supplie, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et très affectionnée servante, etc.

---

313 — A ma sœur Cécile Agnès, à Angers.

Mademoiselle la félicite de la visite de M. Lambert. Mort de Sœur Phénix. Ma Sœur Hardemont est malade en Basse Bretagne.

1er juillet (1651)

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur, de la consolation que vous avez eue de la visite de M. Lambert qui me ferait presque envie d'être à Angers,

tant il a été édifié de toutes nos chères sœurs, cela ma chère sœur, me donne une grande joie et sujet de louer Dieu. Continuez, mes très chères sœurs, je vous en supplie; il ne se souvient pas avoir dit que trois dussent revenir, au contraire, je pense qu'il croit que toutes sont bien affermies; mais il vous plaint de votre grand travail, et de la faiblesse de nos sœurs. Je vous prie, ma très chère sœur, de vous faire soulager par vos femmes et filles guaries,(1) car je crois que vos Messieurs le veulent bien. Saluez les très humblement de ma part, je vous prie, et les dames de notre connaissance; et quand vous verrez M. l'abbé de Vaux, et M. Ratier, assurez-les de mes très humbles reconnaissances et services; nous leur sommes toutes très obligées. Je ne leur écris pas si souvent que je souhaiterais, car je sais que ce pourrait être à importunité, à cause de grandes affaires que l'un et l'autre ont pour la gloire de Dieu. M. Lambert m'a tant dit de bien de Monseigneur d'Angers que je vous estime très heureuses d'être sous son obéissance. Soyez-en bien reconnaissantes je vous prie.

Je recommande l'âme de notre chère sœur Phénix en vos saintes prières; elle fut mise mardi dernier en terre; c'était une personne de laquelle nous espérions beaucoup, nous avons quelques autres malades particulièrement notre bonne sœur Anne Hardemont et une autre avec elle en Basse Bretagne.(2) Priez Dieu pour elles toutes, mes

(1) Convalescentes. (2) A Hennebon.

N° 245.

chères sœurs, et me croyez en l'amour de Notre Seigneur, Votre très humble et très affectionnée servante, etc.

P. S. Saluez très humblement M. votre confesseur, auquel je me donnerai l'honneur d'écrire, pour le remercier de la charité qu'il a pour vous.

Relisant votre lettre vos soumissions m'ont grandement touché le cœur.

Dites je vous prie à toutes nos sœurs que je prie Dieu leur pardonner la pensée qu'elles ont eu de désirer s'en revenir. Je crois néanmoins qu'elles ne voudraient pas y penser n'était que l'obéissance les rappelât.

---

314 — A ma sœur Jeanne Lepintre à l'Hôtel-Dieu de Nantes, en Bretagne.

Mademoiselle s'excuse d'avoir tardé à lui écrire. — Lui parle de la visite de M. Lambert, et d'une commission de son oncle Le Duc.

1er Juillet (1651)

Ma Très Chère Sœur,

Votre chère dernière lettre m'a été à une singulière consolation, y ayant longtemps que je souhaitais de vos nouvelles, vous ayant écrit bien trois fois sans aucune réponse. Je craignais que vous fussiez malade; je loue Dieu de tout mon cœur qu'il ne soit pas ainsi.

N° 237.

Que vous dirai-je, ma très chère sœur, pour vous faire connaître que je n'ai point manqué de désir de vous donner la satisfaction que vous me mandiez attendre de moi, il faut que je m'accuse d'oubliance puisque c'est la seule cause que j'y aie manqué, ne me souvenant pas même présentement d'avoir eu rien à vous mander, sur la croyance que j'ai que M. Vincent ne manque point à vous faire réponse, car sitôt que je vois dans vos lettres que vous désirez de lui quelques avis, je lui fais ramentevoir par le frère qui lui sert de secrétaire. Je crois, ma chère sœur, que vous vous êtes amplement informée de tout à M. Lambert qui vous représentait M. Vincent, il ne manquera pas aussi de faire tout ce qu'il faut pour les besoins qu'il a reconnus. Soyez en repos, ma chère sœur, et travaillez comme vous avez toujours fait à dépêcher pour (mot oublié) les peines que vous avez prises jusqu'à présent ne seront pas perdues. Vous savez qu'après la pluie suit le beau temps. Je vous ai déjà mandé, ma chère sœur, que pensant avoir une occasion sûre pour vous écrire, je le mandai à M. Le Duc votre oncle, et que votre cousin m'envoya un petit paquet pour vous faire tenir: ce sont cinq ou six chapelets de Notre Seigneur et un Rosaire. Mandez-moi si vous le voulez que je vous les envoie par le messager et dites je vous prie à toutes nos chères sœurs que de tout mon cœur je les salue et demande à notre bon Dieu la grâce de les rendre toutes selon son cœur et suis en son très saint Amour, mes très chères sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

N° 237 bis.

315 — A Saint Vincent.

Mademoiselle exprime le désir d'un règlement écrit, et donné aux Maisons; et que la Compagnie soit agrégée à celle de la Mission.

5 Juillet 1651.

Mon Très Honoré Père,

La manière dont la divine Providence a voulu que je vous parlasse en toute occasion fait que, en celle-ci, où il s'agit de la pensée d'exécuter la très sainte volonté de Dieu, je vous parle très simplement sur les besoins que l'expérience nous a fait connaître qui pourraient empêcher l'affermissement de la Compagnie des Filles de la Charité; si tant est que Dieu n'ait fait entendre en vouloir la destruction entière, par des fautes générales et particulières, qui y paraissent plus clairement, depuis quelques années, dont je crois, en vérité, et devant Dieu, misérable que je suis, être la principale cause, tant par mes mauvais exemples que par mes négligences et peu de zèle, pour la fidélité à m'acquitter de mon devoir; et voilà un des principaux besoins de pourvoir, pour l'avenir, dès maintenant, d'une personne de meilleur exemple.

Un second besoin est que la manière de vie soit rédigée par écrit, donnée aux lieux où seront des sœurs capables d'en faire lecture, et la garder révéremment sans la montrer, et donner des copies aux personnes du monde. Et pour que chacune de la Compagnie en ait

connaissance l'on pourrait, pour Paris, en faire lecture tous les mois, par la sœur servante; les sœurs des paroisses s'y assemblant pour ce sujet, une partie tous les quinze jours, et l'autre partie quinze jours après.

Et pour les sœurs de la campagne ès lieux auxquels ne serait pas jugé à propos de la donner, tant à cause qu'elles ne sauraient pas assez bien lire, comme aussi pour n'en être pas assez assuré d'elles, la lecture leur pourrait être faite ès temps de la visite et quand elles viennent à la Maison.

Et parce que dans la Compagnie il y aura toujours des esprits assez grossiers et que l'exercice porte à l'action il serait nécessaire que, sur chaque article, il y eût explication de l'intention avec laquelle elle doit être faite.

Il est à croire que la faiblesse et légèreté de l'esprit a besoin d'être aidée par la vue de quelque établissement solide, pour en être aidée à surmonter les tentations qui leur arrivent contre leur vocation.

Et le fondement de cet établissement sans lequel il est ce semble impossible que la dite Compagnie puisse subsister, ni que Dieu en tire la gloire qu'il y a apparence vouloir lui être rendue, est la nécessité que la dite Compagnie a d'être érigée soit sous le nom de Compagnie ou celui de Confrérie, entièrement soumise et dépendante de la conduite vénérable du Très Honoré Général de Messieurs les vénérables Prêtres de la Mission, du consentement de leur Compagnie pour, y étant agrégées, être participantes du bien qui s'y fait, à ce que la divine bonté par les mérites de

Jésus Christ et les prières de la Ste Vierge leur fasse la grâce de vivre de l'esprit dont sa bonté anime la dite honorable Compagnie.

Voilà, mon Très Honoré Père, les pensées que je n'ai osé vous céler, les remettant entièrement au jugement que Dieu voudra que votre charité en fasse ainsi que sa bonté m'a fait la grâce de faire depuis vingt six ans que sa miséricorde m'a mise sous votre sainte conduite, pour faire sa très sainte volonté; me faisant en la manière qu'il sait que je dois être toute ma vie; Mon Très Honoré Père; Votre très humble fille et très obligée servante, etc. (1)

---

316. — A ma sœur Jeanne Lepintre.

Mademoiselle lui demande la cause de son silence. — Lui annonce l'envoi de quelques chapelets.

15 Juillet (1651)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien étonnée de n'avoir point de vos lettres; cela me fait craindre ou que vous soyez malade ou que vous ayez quelque mécontentement; j'aurais grand déplaisir, ma chère sœur, d'en être cause en

---

(1) Cette lettre se trouve parmi les autographes des Filles de la Charité, au No. 11; mais elle se termine à compagnie. Mademoiselle dut la recopier, avec quelques modifications et le dernier alinéa: « Voilà, mon très honoré Père, etc. » telle que nous la reproduisons, d'après une copie fournie par M. M. de la Congrégation de la Mission.

quelque manière. Si j'ai manqué de vous faire réponse, ou de vous donner quelque satisfaction que vous ayez désirée de moi, je vous prie d'en accuser ma mémoire qui diminue extrêmement, et non pas mon affection, ni la volonté que j'ai de vous donner toutes les satisfactions possibles. Si vous saviez, ma chère sœur, les embarras que nous avons; la quantité de sœurs malades, et combien grand nombre de petites affaires sans avoir de secours, vous auriez pitié de nous; et encore plus si vous connaissiez que ce sont mes péchés qui sont cause de tous nos troubles. Au nom de Dieu, ma chère sœur, priez sa bonté de me faire miséricorde et me mander si vous avez reçu une lettre par laquelle je vous mandais que j'avais une lettre et quelques petits chapelets que votre bon cousin Le Duc vous envoie. J'attends une occasion sûre que l'on m'a fait espérer. J'ai eu grande consolation d'apprendre, par la lettre de ma sœur Louise, le calme après la bourrasque. Ce n'est pas que je ne pense bien que vous ayez toujours assez de sujets d'exercice; mais Notre-Seigneur est votre force et consolation, et son exemple, votre encouragement. Je l'en supplie de tout mon cœur, et vous supplie me croire en son saint Amour,

Ma Chère Sœur,

Votre très humble sœur et
très affectionnée servante, etc

P.S. — Je vous prie de faire boire de l'eau douce à ma sœur Louise, jusqu'à ce que M. Vincent ait ordonné ce qu'il jugera à propos.

N° 532.

317 — A ma sœur Julienne Loret à Chars.

Mademoiselle l'engage à supporter les contradictions en silence. — Lui annonce la mort de ma sœur Espérance de St Nicolas du Chardonnet et la maladie de deux autres sœurs.

21 Juillet (1651)

Ma Très Chère Sœur,

Nous sommes si pressées que je n'ai que le temps de vous remercier, de tout mon cœur, des chers témoignages que vous nous donnez de votre affection. Il me semble n'avoir point de réponse à vous mander, si non que puisque vous n'avez point parlé à M. le Curé de la clef, qu'il est bon de laisser la chose ainsi qu'elle est. Pour ce qui est de ce que l'on vous dit des personnes qui vous ont précédée, il me semble, ma chère sœur, que vous ne devez point vous en mettre en peine, ne leur répondre que ce que vous pouvez pour ne les point blâmer. Essayons de supporter les contradictions et répugnances que nous avons dans nos exercices, puisque cela rend d'autant plus nos actions agréables à Dieu. Je crois bien que nos sœurs se faisaient aider, car ma sœur Marie a été longtemps fort infirme; et puis, comme elles avaient du bétail davantage, cela les occupait. Ce n'est pas qu'elle n'ait beaucoup manqué, à cause de la liberté que le défunt M. le Curé avait accoutumé de donner à toutes nos sœurs, sur la bonne estime qu'il en avait; mais nous sommes toutes défaillantes.

N° 634

Notre bon Dieu continue toujours à visiter notre chère Compagnie par les afflictions de mort et maladie. Notre chère sœur[1] Espérance fut mise en terre mercredi au soir à St Nicolas du Chardonnet; et présentement nous avons de malades ma sœur Jeanne de la Croix; ma sœur Marguerite de Vienne, et la sœur Jeanne de Sedan. Priez pour nous toutes, à ce qu'il plaise à Dieu nous faire miséricorde, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, Ma Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Toutes nos sœurs vous saluent, et moi avec elles ma sœur Michelle.

---

318 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle lui demande de ses nouvelles et se réjouit d'avoir appris qu'après bien des difficultés, elle a enfin un peu de calme.

26 Juillet (1651)

Ma très Chère Sœur,

Voici la troisième ou quatrième lettre que je vous écris sans avoir aucune réponse, ce qui me met un peu en peine de vous. Je vous supplie, ma bonne sœur, de m'assurer de votre santé, et que je ne vous aie

---

[1] Madeleine Espérance.

donné aucun sujet de mécontentement car je vous puis assurer, ma chère soeur, que si cela est, ce n'a nullement été de mon intention

j'ai reçu une lettre de ma soeur Louise touchant son incommodité. Nous avons si peu l'honneur de parler à M. Vincent que je n'ai encore pu savoir ce que nous ferons en ce sujet; mais assurez-la, ma chère soeur, je vous supplie, que nous ferons pour son soulagement tout ce que nous pourrons. Je suis étonnée aussi que nous n'ayons point de lettres de nos autres soeurs; si la commodité le permettait je serais bien aise que ma soeur Henriette nous apprit un peu de ses emplois. Notre soeur Louise nous mande que vous avez beaucoup de calme, cela m'a donné grande consolation; non pas, ma chère soeur, que je mésestime les voies de Dieu mêlées de roses avec les épines; mais il me semble que vous avez tant souffert que ce m'est consolation que vous respiriez un peu à l'aise et en repos, pour y goûter la suavité et douceur que l'on reçoit en servant les Pauvres, sans avoir à penser à autre chose. Il me semble que je vois cette tranquillité opérer entre vous grande unité et cordialité, je le souhaite de tout mon coeur, l'espère de la bonté de Dieu, et vous conjure de toute l'étendue de mon affection de me croire plus que jamais, et en l'amour de Jésus Crucifié, Ma Très Chère Soeur, Votre très humble soeur et servante, etc.

P. S. Je vous prie de prier Dieu pour nos défuntes soeurs Phénix et Espérance qui sont décédées depuis peu.

N° 600

319. — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle loue Dieu de la consolation que lui a causée la visite de M. Lambert et en espère de bons fruits. Elle rappelle sœur Marguerite Noret, annonce la prochaine arrivée de sa remplaçante, et donne à plusieurs sœurs des nouvelles de leurs familles.

(1651)

Ma Très Chère Sœur,

Je me réjouis et loue Dieu de la consolation que sa bonté vous a donnée en la visite de Monsieur Lambert, et le supplie que cette consolation n'ait pas seulement frappé les sens, mais que ce soit été une bonne semence, jetée en la bonne terre de vos cœurs qui fructifie amplement pour les besoins que vous en aurez pour l'avenir; car il faut être filles fortes. En effet, puisque vous êtes de nom filles de la Charité, et que vous savez que la vraie charité aime et souffre tout, jusqu'aux contradictions et répugnances les plus difficiles, j'espère cette pratique de vous toutes, mais vous ne la sauriez bien avoir si auparavant vous n'avez été très exactes à la pratique de tous les avertissements mis dans vos petits réglements. N'est-il pas raisonnable, mes chères sœurs, que puisque Dieu nous a honorées de nous appeler à son service que nous le servions en la manière qui lui plaît.

Saluez bien toutes nos chères sœurs de ma part que j'embrasse de si bon cœur, les regardant comme se venant de renouveler dans le

N° 237.

désir de bien faire et d'être fidèles à Dieu. Oh! mes chères sœurs, que cette pensée m'est douce et qu'elle me donne de consolation.

Monsieur Lambert m'a mandé qu'il serait à propos que nous retirassions ma sœur Marguerite Morez, ce qui fait que je vous prie aussitôt la présente reçue, que vous l'envoyiez au plus tôt à Angers, par quelque voie bien assurée; nous faisons partir cette semaine une autre de nos sœurs pour tenir sa place qu'elle trouvera à Angers, et elle s'en reviendra ici avec celles qui nous reviennent d'Angers. Mais auparavant, parlez en à Monsieur des Jonchères, et le suppliez de vous avertir si vous en devez parler à quelqu'un de Messieurs des pauvres, et lequel, ou bien si ce sera lui-même; je me donnerai l'honneur de lui écrire en ce sujet.

Je vous prie, ma sœur, de dire à ma sœur N. que N. son frère a passé un de ces jours par ici, qu'il se porte fort bien, a demandé de ses nouvelles et a dit qu'il lui avait écrit ou qu'il lui écrirait, mais ce n'a pas été par nous, car je n'ai point vu de ses lettres. Le frère et le neveu de ma sœur Henriette, tous deux à Saint-Lazare, se portent bien, Dieu merci. Sa sœur avec son autre fille est chez Mademoiselle Poulaillon[1], et se portent bien, comme aussi ma sœur Perrette qui est toujours près de Forges; et de vous, ma chère sœur, votre oncle et votre tante, près Notre-Dame, se portent bien, Dieu merci, et se recommandent à vous, comme aussi votre autre tante qui est un peu dans l'affliction

(1) Mademoiselle Pollalion, fondatrice des Filles de la Providence. Voir note, page 349, lettre 203e.

N° 237

de la mort de votre oncle il y a bien trois mois. Elle continue toujours son exercice et ses enfants aussi qui prennent peine à s'avancer.
V Vous êtes bien heureuse que notre bon Dieu vous ait ôté toute attache pour être plus parfaitement à lui. Je supplie sa bonté vous continuer ses saintes grâces et suis en son très saint Amour, Ma chère sœur, Votre très humble sœur et affectionnée servante, etc.

---

320 — A ma sœur Cécile, à l'Hotel Dieu d'Angers.

Elle donne plusieurs conseils à ses sœurs pour leur conduite. — Office de l'emplastrière. — Repousser comme une tentation toute pensée de changement.

(1651)

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai qu'il y a 15 jours ou trois semaines que je ne me suis donné la consolation de vous écrire, non pas que je ne l'aie beaucoup désiré, mais j'en ai été empêchée par quelque indisposition et par quantité de malades et de petites affaires qui nous occupent plus que nous n'avons de temps. Je vous prie, ma chère sœur, de ne vous point surcharger d'affaires, car je le crois bien comme vous, ma chère sœur, que toutes nos sœurs ne sont pas pour se tenir à rien faire quand elles seraient douze, ni même de ne pas employer le temps très utilement; et que, même dans les temps que vous pourriez faire

la lessive vous n'y manquerez pas; si ce n'était à la faire entièrement, au moins celles d'entre vous qui y seraient occupées diminueraient le nombre des femmes qu'il faut que vous preniez; mais de vous obliger à faire les lessives, si vous êtes un plus grand nombre, ce vous serait un trop grand embarras. Je me suis informée de ma sœur Marie Marthe quel serait l'office de l'emplastrière. Elle m'a dit qu'une sœur y serait bien employée; il ne me paraîtrait point autre inconvénient, pourvu que la sœur ne bougeât des salles et qu'elle fît en votre département les emplâtres; que sy il fallait qu'elle les fît ailleurs, ou qu'elle fût obligée d'aller souvent chez le chirurgien, cela ne serait pas bien. Vous en pouvez parler confidemment au bon Monsieur qui vous a fait cette proposition.

Pour ce qui est des changements de lieu, je supplie la bonté de Dieu vous bien garder, et toutes nos chères sœurs d'en avoir aucun désir formé. Que, si le diable leur en suggérait quelques pensées, je les avertis de ne les pas écouter, mais les rejeter comme mauvaises tentations. Je ne vous saurais dire qu'il ait bien réussi de celles auxquelles telles choses sont arrivées. Il faut être à Dieu, mes très chères sœurs, tout d'une autre manière; et qui sommes-nous, qui voulons de nous-mêmes faire choix de nos voies? laissons faire à Dieu. Je m'assure que vous aurez bien découvert votre intérieur à Monsieur Lambert et qu'il n'aura pas manqué d'en parler à Monsieur Vincent; demeurez en paix jusqu'à ce que la divine Providence vous fasse ordonner ce

qu'elle demande de vous. Je supplie Notre Seigneur qu'il vous fasse cette grâce et suis en son saint amour, Mes Très Chères sœurs, Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

321 _ A M. l'abbé de Vaux.

M. de St Sulpice s'est chargé d'une damoiselle qu'il lui avait adressée. — Le remercie de son dévouement pour la Compagnie.

Le 14 Août (1651)

Monsieur,

Ce m'eût été une grande consolation de pouvoir rendre quelque service à la bonne damoiselle que votre charité m'avait adressée; mais elle était en trop bonnes mains que celles de notre chère Mère Marie Constance que je me suis donné l'honneur de voir. Elle l'a adressée à M. de St Sulpice qui s'en est entièrement chargé; ce qui me fait croire qu'elle ne sera pas longtemps sans être placée. M. Lambert m'a fait grande honte, Monsieur, de la liberté que j'avais prise de vous faire connaître mon déplaisir. Je vous assure que cette pauvre fille me faisait si grande pitié que si j'avais pu faire connaître son innocence, pour le pis dont on l'accusait, je l'aurais fait à quelque prix que ce fût été. Enfin, Monsieur, son père étant trop longtemps à venir à son gré, elle nous a quittées et s'est mise en service en cette ville.

N° 500.

Je vous assure, Monsieur, que dans le déplaisir que Dieu a permis que nous ayons eu, celui de savoir les peines et exercices de charité que vous avez exercés pour nous en quelque façon inutiles, par nos fautes et misères, m'a été plus pénible que nulle autre considération, après celle de la gloire de Dieu. J'espère de sa bonté que son saint amour vous faisant connaître les besoins de cette petite Compagnie vous fera aussi continuer à les secourir. C'est de quoi je vous supplie très humblement, Monsieur, et de vouloir me faire la charité de demander pour moi à notre bon Dieu de nouvelles grâces pour faire la très sainte volonté en laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc.

---

322 — A ma sœur Julienne Loret à Chars. (1)

Au sujet d'une sœur qu'elle ne peut lui envoyer.

(1651)

Ma Très Chère Sœur,

Je pensais vous envoyer aujourd'hui une de nos sœurs pour vous secourir, mais y sont presque toutes infirmes, ce qui me fait craindre qu'elles ne vous demeurassent malades, et aussi ce que vous

---

(1) Lettre dictée et signée par Mademoiselle.

m'avez mandé de la femme que vous avez chez vous me fait croire que vous n'en êtes pas si pressée. Si votre besoin continue nous ne manquerons pas de vous secourir, s'il plaît à Dieu, lequel je supplie vous conserver et continuer ses saintes grâces et suis en l'amour de Jésus Crucifié, Ma Très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

323 — A ma sœur Cécile Agnès à Angers

Sur les défauts à examiner dans les Postulantes. — M. Vincent a été fort mal.

(1651)

Ma Très Chère Sœur,

Notre Seigneur vous remplisse continuellement de ses saintes bénédictions, et toutes nos très chères sœurs, que je salue en son très saint Amour. Il me tarde bien que je n'aie le temps de vous écrire tout à loisir; mais je n'ai nul temps. Je vous dirai seulement que pour les filles que Monsieur Lambert a reçues, si vous les croyez propres, que vous n'ayez rien reconnu depuis son retour qui soit contraire à notre vocation, que vous les pouvez envoyer. Mais il ne nous faut point de fainéantes, ni de babillardes, ni de celles qui pensent venir à Paris pour se servir du prétexte d'être filles de la charité et n'ont aucune volonté de servir Dieu ni de se perfectionner, et c'est cela qui nous les fait renvoyer ou qui les

fait sortir d'avec nous.

Mandez-moi, je vous prie, si Marie Dillé est retournée? Cette pauvre fille s'est bien donné de la peine, et c'est dommage. Mandez-moi aussi, je vous prie, des nouvelles de M. Ratier, mais particulièrement de M. l'abbé de Vaux. Saluez-les en toute humilité et respect de ma part. Je me donnerai l'honneur de lui écrire au plustôt. Ma sœur Barbe est maintenant avec nous; elle vous salue et toutes nos chères sœurs. Nous en avons au moins dix malades à la maison.

Bonsoir, mes très chères sœurs, priez Dieu pour Monsieur Vincent qui a été fort mal, mais par la grâce de Dieu, il est mieux. Je suis en l'amour de Notre Seigneur, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

---

324 — A ma sœur Julienne Loret à Chars.

Mademoiselle lui dit ne pas sonner l'heure des exercices — La remercie d'un envoi de fruits et de gâteaux. — Lui mande la guérison de M. Vincent.

1er Septembre (1651)

Ma Très Chère Sœur,

Je pensais vous avoir mandé bien clairement que M. Vincent m'avait dit qu'il fallait discontinuer à sonner les heures de vos exercices, pour plusieurs raisons qui seraient trop longues à

réduire, et qu'il n'est pas nécessaire, à vous particulièrement qui savez que c'est l'obéissance. Sa charité me dit que vous pouviez prendre quelque prétexte pour vous en excuser, outre celui que ce n'est point la coutume en pas un endroit où sont nos sœurs, (et vous savez l'importance de ne rien innover dans les Communautés.) Vous avez encore une
C raison bien véritable, et c'est la pensée de M. Vincent, que si ce n'est vous qui ne pouvez pas encore être là longtemps ce sera d'autres de nos sœurs qui par nécessité discontinueront, ayant un hôpital des malades sur le lieu. Et ès village, il est impossible que deux sœurs se trouvent aux exercices, or qu'une les puisse faire toujours réglément cela aussi est difficile; et quand cela serait, voyez, je vous prie, qui la sœur appelle n'appelant personne ? N'est ce pas tympaniser son action, et Notre Seigneur nous enseigne de la faire en secret quand il n'y va que de notre intérêt particulier.

Je vous remercie, ma très chère sœur, de votre bon fruit, mais parceque vous nous en promettez d'autre, je vous prie de mettre bien du foin à l'entour du panier, et même entre les fruits, car tout a été entièrement enrdry. Vous ne nous avez point mandé si le gâteau était
J de votre façon; si cela est vous êtes bonne ouvrière; nos infirmes vous en remercieraient très volontiers si elles vous écrivaient, comme aussi de vos fruits.

Je vous prie, ma chère sœur, de remercier Dieu avec nous de la grâce qu'il nous a fait de nous redonner la santé de M. Vincent,

qui a été très mal d'une fièvre continue, et continuez à le prier pour sa parfaite guérison, car les fièvres de cette année reprennent plusieurs fois. Je supplie la bonté de Dieu vous donner augmentation de ses grâces, et à ma soeur Geneviève un grand désir de sa perfection, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, Mes Chères Soeurs, Votre très humble soeur et servante, etc.

---

325 — A Monsieur Portail.

Mademoiselle s'informe de ce qu'elle doit répondre à M. l'abbé de Vaux, au sujet du retour de Melle Marie Gouain, sur l'hôpital de Nantes et celui des Renfermés d'Angers.

2 Sepbre (1651)

Monsieur,

Je supplie très humblement votre charité me vouloir tant obliger de donner ce mot à M. Vincent; il n'est pas pour l'incommoder ni détourner, ni même besoin de réponse, si ce n'était par un surcroît de charité.

Je vous supplie aussi prendre la peine de savoir de M. Lambert s'il a su de M. Vincent quelle réponse je dois faire à M. l'abbé de Vaux sur le sujet du retour de Melle Marie Gouain, sur l'hôpital de Nantes et sur celui des pauvres renfermés de la ville d'Angers, c'est que plusieurs de ces Messieurs, qui longtemps y a en ont parlé. Pressez

Aut. à Chateaudun

le dit sieur Abbé de leur dire quelque chose en ce sujet. Je me recommande à vos saintes prières, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante servante, etc.

---

326 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle la prie de lui écrire plus ouvertement et de prendre le temps de faire la retraite.

(1651)

Ma Très Chère Sœur,

Vos deux dernières lettres m'ont été à très singulière recommandation, pensant avoir éclaircissement de Monsieur Lambert sur le sujet de ce que vous me dites ne me pouvoir mander; mais il n'en a aucune mémoire ce qui me fait vous supplier, ma très chère sœur, de m'écrire plus ouvertement. Vos lettres me sont fidèlement rendues, et encore si vous avez M. D'Annemont, vous aurez plus grande facilité. Je supplie Dieu que nos chères sœurs Marthe et Louise aient du soulagement, je crois, ma chère sœur, qu'il sera bon qu'elles ne vous proposent plus de faire de pèlerinage.

Vous me faites grande compassion, ma chère sœur, de n'avoir point fait de retraite depuis que vous êtes à Nantes. M. Vincent, auquel j'ai communiqué votre lettre, dit qu'il faut que vous preniez ce

N° 283. (bis)

temps. Je vous dirai comme j'ai fait, un peu avant la Pentecôte, et cela par l'ordre de Notre Très Honoré Père: il me fit prendre cinq ou six jours, après avoir donné ordre aux principales choses, pour faire en ce temps là, et me décharger de l'ordinaire sur notre sœur Assistante. Ce n'est pas que, dans des besoins, à quelques heures je ne prisse du temps de parler pour les choses qui survenaient, et je vous assure, ma chère sœur, que notre bon Dieu suppléait à ce qui me manquait et fait la même chose à tous, et plus qu'à moi, d'autant que j'apporte toujours trop peu de dispositions à ses grâces. Il n'y a que se résoudre de prendre ce temps; vous êtes assurée que personne ne le trouvera mauvais. Vous pouvez donner la charge des autres à notre sœur Henriette, en cas que M. Vincent ne lui ait rien mandé, ou à vous qui l'en puisse empêcher; peut être que la confiance que vous témoignerez lui avoir, calmera son esprit. Si vous ne le jugez à propos vous jetterez les yeux sur quelque autre. Je vous prie, ma chère sœur, saluez bien humblement M. D'Annemont de notre part, et très cordialement nos très chères sœurs, desquelles je suis et à vous en l'amour de Notre Seigneur,

Mes Très Chères Sœurs,

Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. _ Priez et faites prier nos très chères sœurs pour la conservation de Notre Très Honoré Père.

N° 283 bis.

327 — A ma sœur Julienne Loret à Chars (1)

Mademoiselle l'exhorte à mettre sa confiance en Dieu — Lui envoie une sœur, et lui donne des conseils pour le traitement d'une malade.

19 septembre 1651

Ma Très Chère Sœur,

Je vous supplie au nom de Dieu de ne vous point affliger dans l'exercice que sa bonté vous donne; c'est en ce rencontre, auquel vous lui pouvez faire paraître plus de fidélité que jamais. Je ne doute pas que vous n'ayez grand peine de ne pouvoir faire tout ce que vous voudriez
P pour le service des pauvres; il vous faut confier au soin du Père des pauvres qui est Notre Seigneur Jésus-Christ.

Je vous envoie une de nos sœurs de qui vous aurez consolation et grand aide. Si elle ne sait saigner, vous lui aurez bientôt appris.

Monsieur le Curé nous a demandé du vin émétique en voilà que nous vous envoyons; l'ordinaire est d'en donner trois onces; mais si notre chère sœur est si débile je pense que ce sera assez de deux. Souve-
C nez-vous, je vous prie, ma chère sœur, que plus le secours et la consolation humaine nous manquent, plus la divine abonde dans les âmes qui s'y sont confiées et abandonnées, comme je crois que vous avez fait

(1) Lettre dictée et signée par Mademoiselle. Sa secrétaire devait-être, alors, Mathurine Guérin.

N° 652.

et faites tous les jours, dont je loue Dieu de tout mon cœur, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

328 — A ma sœur Jeanne Lepintre.

Mademoiselle demande des nouvelles des sœurs d'Hennebont. — Parle de la grande mortalité qui règne dans Paris; et d'une maladie de M. Vincent — Zèle que les âmes choisies de Dieu doivent avoir pour leur perfection.

22 7bre (1651)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien en soin de savoir de vos nouvelles, bien amplement et bien clairement. Je croyais que M. Lambert me dût éclaircir de ce que vous me mandiez qu'il pourrait savoir; mais il m'a dit ne se souvenir d'aucune chose. Il faut donc, ma chère sœur, que notre bon Dieu veuille que tout ce passé demeure dans l'oubli. Nous reste seulement à faire bon usage du présent; mais il faut demander à Dieu la grâce qu'il faut pour cela. Je vous prie de me mander si vous n'avez point de nouvelles de nos sœurs d'Hennebont, nous en sommes en peine, n'en ayant point eu depuis que nous avons appris que ma sœur Anne était

---

(1) Le commencement de la lettre n'est pas de la main de Mademoiselle ; elle l'a écrite depuis le mot mander.

un peu incommodée. Nous n'avons encore pu donner ordre pour le changement de lieu de notre chère sœur Louise, n'ayant point de sœurs à la maison, que de malades et d'infirmes, et tant dans Paris qu'il semble que
P nous devions tous mourir: c'est les fléaux de notre bon Dieu, qui nous touchent pour nous avertir de nous amender. Priez sa bonté pour moi qu'il lui plaise me faire miséricorde. Il y a plus de huit jours que mon fils est fort malade; je le recommande à vos prières.

Vos parents se portent bien, Dieu merci; votre cousine qui avait eu quelque pensée de venir parmi nous, est mariée; la mère et la sœur de ma sœur Louise et son neveu se portent bien, et aussi tous les parents de ma sœur Henriette. Ma sœur Perrette aussi qui est une très bonne fille: il ne fut jamais une pareille soumission, au moins de plus grande. Je crois vous avoir mandé la maladie de M. Vincent, mais par la grâce de Dieu il se porte assez bien, vu son âge et ses grandes affaires. Je vous prie, ma chère sœur, le recommander souvent aux prières de nos très chères sœurs, que je voudrais bien savoir très vaillantes en l'amour de Dieu et en la pra-
P tique des mortifications intérieures: qu'il serait raisonnable que ceux que Dieu a appelées à la suite de son Fils, essayassent de se rendre parfaites comme lui essayant que leur vie soit une continuation de la sienne. Quel bonheur pour l'Eternité. C'est les mérites de Jésus Crucifié qui nous ont acquis cette grâce, et en son Amour que je suis, Ma très chère sœur, Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

P. S. — Mes excuses que je n'ai point écrit à nos sœurs,

N° 582.

particulièrement à ma sœur Henriette et Marthe que j'embrasse de tout mon cœur avec toutes les autres. Mes très humbles saluts, je vous prie, à toutes les bonnes Dames et Delles que j'honore toujours très particulièrement.

---

329 — A M. l'abbé de Vaux, à Angers.

Au sujet de sœur Lepintre de Nantes qui est allée à Angers; et des sœurs demandées pour Angers, et Château-Gontier. — Recommande son fils malade à ses prières.

27 7bre (1651)

Monsieur,

J'ai été extrêmement surprise lorsque ma sœur Jeanne Lepintre m'a mandé qu'elle était à Angers; cela me fait craindre qu'elle ait eu quelque notable peine d'esprit à Nantes, d'autant qu'elle m'a écrit deux ou trois fois en termes assez obscurs qui m'en faisaient douter; et je crois que si elle est retournée elle aura trouvé une lettre par laquelle je lui témoignais que j'avais peine de celle que je pensais qu'elle avait. Je vous supplie très humblement, Monsieur, nous faire la charité de nous avertir si nous pouvons quelque chose pour son soulagement et ce que vous aurez appris de l'état de toutes les affaires de Nantes à l'égard de nos sœurs.

Messieurs les Administrateurs de votre hôpital, enfin se sont résolus de nous demander trois sœurs d'augmentation, sans mander

quel ordre ils proposent de donner pour les frais du voyage: cela tout seul n'est pas cause, Monsieur, que nous ne pouvons en envoyer presentement, mais le grand nombre de malades qu'il y a partout, qui nous a ôté presque tout ce que nous avions, pour pouvoir envoyer promptement à Angers. Je ne vous saurais dire le déplaisir que j'en ai, comme aussi de ne vous en pouvoir promettre sitôt pour Château-Goutier. Je ne manquerai pas, Monsieur, de communiquer le tout à M. Vincent, sitôt que Dieu me fera la grâce de le voir.

Pour ce qui est de la proposition de donner une fille pour la maison religieuse qui en désire, c'est ce que nous ne pouvons pas faire. Je vous supplie très humblement, le faire entendre à ces bonnes religieuses. Permettez-moi, Monsieur, recommander mon fils, extrêmement malade, à vos saints sacrifices et prières, et me dire en l'amour de Notre Seigneur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante, etc.

P.S. J'oubliais à vous dire, Monsieur, que j'ai fait proposer le changement dont vous êtes d'avis à Monsieur Vincent, à quoi il croit qu'il se faut résoudre.

N.° 412.

330 — A M. l'abbé de Vaux à Angers.

Mademoiselle le consulte au sujet de sœur Jeanne Lepintre. Le prie de disposer sœur Marguerite Moreau à son retour. Lui parle de Melle Gouain, de l'hôpital Château Gontier, et des rapports de sœur Cécile avec Mgr d'Angers.

Le 24 Octobre (1651)

Monsieur,

Je crois que notre sœur Jeanne Lepintre aura repris les nouvelles forces dont elle avait besoin en son petit voyage. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de la charité que vous avez faite à l'une et à l'autre. Vous m'obligeriez extrêmement de prendre la peine me mander en quelle disposition est l'esprit de ma sœur Jeanne pour une plus longue demeure à Nantes et si vous croyez qu'elle eût besoin de changer et venir un peu de temps à Paris. Elle m'a témoigné autrefois le désirer; mais depuis quelque temps je crains qu'elle ne me parle pas si librement et qu'elle ait quelqu'ombrage, quoique je n'en sache aucun sujet.

J'ai parlé à Monsieur Vincent de notre sœur Marguerite Moreau, il est d'avis que nous la fassions venir en cette ville, à cause qu'elle a été très peu à la maison et pour plusieurs autres sujets. Oserai-je bien, Monsieur, vous supplier très humblement, pour l'amour de Dieu, de lui aider à s'y disposer. Je baillerai de l'argent à nos trois sœurs qui doivent bientôt partir pour Angers. Messieurs les Pères des Pauvres

N° 464

nous sont venus témoigner leur intention pour les frais de leur voyage. Il est bien vrai, Monsieur, que ma sœur Henriette est dans la disposition que vous la croyiez; Dieu veuille que ce soit pour longtemps. Il a toujours paru en elle quelque fermeté parmi ses faiblesses.

J'ai grande joie que la bonne Mademoiselle Marie Gouain soit dans l'exercice de la Charité qu'elle aime tant, et que l'hôpital de Château-Gontier soit occupé par ces bonnes filles qui s'acquittent si dignement du service des malades. La crainte de la perte de la pauvre sœur Jeanne nous fait encore différer d'en disposer selon la pensée de Monsieur Le Mercier. Peut-être, Monsieur, que l'exemple des sœurs que nous devons envoyer servira, peut-être, à celles qui ont besoin d'être excitées. Je vous remercie très humblement d'avoir détourné nos sœurs de l'entrée de Ste Marie comme vous savez les raisons. Vous savez bien aussi, Monsieur, qu'il n'y en a aucune, que du côté de nos sœurs, que je prends toujours la liberté de vous recommander pour le besoin que nous avons de la continuation de votre charité vers elles. Je crains beaucoup que notre sœur Cécile prenne trop de liberté auprès Monseigneur d'Angers. Au nom de Dieu, Monsieur, prenez la peine de lui donner l'avis dont elle a besoin pour cela. Il est si doux de s'élever au-dessus de ce que l'on doit, sans que l'on s'en aperçoive, que j'estime grande charité d'en donner connaissance. J'espère cela de votre bonté, et que vous me faites l'honneur de me croire en l'amour de Notre Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

N° 464

331 — A ma sœur Julienne Loret à Chars

Recommandation pour le service des Pauvres. Lui parle de la guérison de son fils.

8bre 1651

Ma Très Chère Sœur,

La bonté de votre cœur est trop grande pour en trouver mauvais les effets. je vous remercie de tout mon cœur des nouvelles que vous nous donnez souvent. Monsieur Portail a trouvé ici votre bon Monsieur le Vicaire et aussitôt lui a promis place pour la retraite quoiqu'il y eût quantité d'exercitants.

Je loue Dieu de tout mon cœur de votre bonne santé et admire vos beaux et bons fruits; mais, ma chère sœur, n'en faites pas tort à vos pauvres, je vous prie; regardez bien toujours leurs besoins pour leur donner le meilleur que vous avez, car c'est à eux. Je pense bien, ma chère sœur, que vous n'y manquez pas.

Je ne sais si je vous ai mandé que mon fils parait tout guéri; mais il n'a pas encore sorti ni ne mange encore de la viande le soir. Je vous supplie de remercier Dieu pour moi et ma sœur Philippe que je prie d'être toujours bien gaie et modeste et me croyez toutes deux en l'amour de Jésus Crucifié, Mes Chères Sœurs,

Votre très humble sœur et servante etc.

N° 614

P.S. — Toutes nos Sœurs vous saluent et nos R. Pères qui sont bien aises d'entendre de vos nouvelles.

---

332 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle lui demande les noms de ses compagnes, leurs pays et quelques renseignements sur leurs dispositions et leurs capacités.

Novembre 1651.

Ma Très Chère Sœur,

Enfin votre voyage a été heureux; j'en loue Dieu de tout mon cœur; il me semble que ma sœur Henriette en est revenue toute contente; vous ne m'en mandez rien.

Je n'ai pas manqué de montrer votre lettre à Monsieur Vincent, comme vous le désiriez; il l'a encore, cela est cause, ma chère sœur, que peut-être je ne vous répondrai pas à ce que vous me mandiez, pour ne m'en pas souvenir présentement. Ne laissez pas, ma chère sœur, de me mander une autre fois ce qu'il y a qui demande réponse.

Je voudrais bien que vous fissiez un peu d'attention sur les dispositions des esprits et capacités de toutes les sœurs de votre petite famille, et me mandassiez celle que vous croyiez qui en aurait plus pour aller remplir la place de notre sœur Anne, (1) à Hennebont. Je croyais, au

---

(1) Sœur Anne Hardemont

commencement, qu'elle pouvait y retourner; mais depuis, j'ai su qu'il ne le faut pas. Vous contente-t-elle ? Dites-moi, je vous en supplie, à quoi vous l'employiez et ce qu'il vous en semble ? J'avais aussi grand désir, ma chère sœur, de savoir si votre retour d'Angers vous fait un peu trouver meilleur le séjour de Nantes, auquel Dieu vous a tant donné de bénédictions, quoique ce soit été par des voies d'épines et de croix.

Mandez-moi, je vous prie, les noms et les pays de toutes nos sœurs, et si vous n'êtes pas dix présentement que ma sœur Anne y est, et si vos messieurs n'en disent rien.

Je vous prie de saluer ma sœur Henriette et lui dire que j'ai été bien aise de sa lettre. J'espère qu'elle continuera de temps en temps à nous donner de ses nouvelles, je ne lui puis écrire pour cette fois. Il me semble que ma sœur Marthe est longtemps sans nous dire mot; j'ai bien envie de savoir de ses nouvelles, et si elle est toujours bien forte et bien vaillante, et surtout si toutes nos sœurs sont bien fidèles à leur vocation. Je le souhaite de tout mon cœur, et que vous vous souveniez de nous en vos prières, ce que j'espère par l'étroit lien dont Notre Seigneur nous a unies ensemble pour l'éternité, qui est son saint amour, auquel je suis, etc.

N° 109

333. — M. Saint Vincent

Mademoiselle lui dit qu'elle n'a trouvé aucun papier concernant l'approbation de la Compagnie par Mgr l'Archevêque de Paris. Elle expose les raisons qui lui inspirent crainte et confiance pour l'établissement de la dite Compagnie.

Le jour de Ste Catherine 1651

Mon Très Honoré Père,

Je n'ai trouvé aucun papier concernant l'établissement, et me suis souvenue qu'un jour votre charité prit la peine de nous faire lecture de la requête qu'elle avait présentée à Monseigneur de Paris, et notre règlement ensuite; et pensant qu'il nous dût demeurer je le vous demandai. Je crois que le sujet qui empêcha que nous ne l'eussions entre les mains était qu'il y avait encore quelque chose à faire.

Ma misère et la connaissance des oppositions que je mets à la grâce sur cette Compagnie, m'a souvent fait penser que pour la perfection de son établissement il était à souhaiter qu'une autre occupât ma place; qui, servant d'exemple par ses vertus, et exactitude aux règles formât de bonnes habitudes à toutes les filles de la Charité; et, à faute de cela, il m'a semblé plusieurs fois que la Providence en différait l'établissement.

Que les raisons qui m'ont mise plusieurs fois en doute si Dieu voulait l'établissement, ou laisser subsister l'œuvre tant

qu'elle ne se dissiperait point elle-même par les désordres particuliers, sont premièrement, la mort avancée de quantité de bons sujets qui pouvaient beaucoup la soutenir.

Une autre, que les filles se voyant établies ne s'élevassent trop au-dessus de ce qu'elles sont et fissent les suffisantes dans leur emploi.

Une troisième et quatrième raison, est l'expérience que l'on a que déjà trois ou quatre sont sorties en volonté de se marier, et par conséquent ont pris dans la Compagnie ces pensées, qui sont toutes proches de porter à l'impureté, qui est un crime qui ferait entièrement périr la Compagnie si il y résidait, puisqu'elle se doit établir sous le titre d'honorer Notre Seigneur et la Ste Vierge qui sont la pureté même.

Une dernière raison est les défauts particuliers de nos sœurs, le peu d'avancement en la perfection, surtout à la mortification des sens et passions.

Ce qui peut donner pensée que Dieu veuille l'établissement, est la bonté de l'œuvre en elle-même, et les bénédictions que sa miséricorde y a données jusqu'à présent.

La conduite de la Providence pour la former en toutes ses parties.

La liberté que les Supérieurs ont d'ôter de la Compagnie les sujets qui la pourraient gâter et pareillement la liberté que chaque particulière a de se retirer.

Un autre sujet qui peut porter à croire que Dieu veuille

l'établissement est, que comme le principal du bien temporel regarde une autre œuvre, que dans les temps à venir il pourrait être désiré et se pourrait trouver assez de raisons pour en proposer la destruction générale; et ainsi, la gloire que peut être Dieu en veut tirer, finirait plustôt que ses desseins, si l'on lui avait été fidèle. Et le plus fort motif pour faire croire la nécessité de l'établissement est que n'étant point fait par l'instituteur dont Dieu s'est servi pour le commencer, il n'est pas à croire que ses successeurs l'osassent jamais faire. Je supplie la bonté de Dieu continuer ses lumières et conduites sur son ouvrage, en exterminer les empêchements, et faire bien connaître sa volonté sur le sujet des pensées de celles qui voudraient y être associées.

Je me suis trop étendue, je vous en demande très humblement pardon. Voilà notre premier réglement et je crois celui qui a été présenté à Monseigneur l'Archevêque, au moins un pareil, que je ne pratique point à ma grande confusion comme aussi de me dire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante, etc.

P. S. Je pense que le frère ~~du Courneau~~ Ducournau saurait bien treuver la copie, ou l'original de la requête présentée, ensemble l'acte d'établissement, que nous n'avons jamais eu ce me semble.

N° 10

334 — A ma sœur Anne Hardemont à Nantes.

Mademoiselle la félicite d'avoir des occasions de pratiquer la douceur et la soumission.

(1651)

Ma très chère Soeur,

Est-il possible que vous n'ayez pas reçu une grande lettre que je vous écrivis, bientôt après que vous fûtes à Nantes, par laquelle je vous avertissais de la manière dont j'avais pensé que vous deviez vous comporter avec nos sœurs, à cause que vous ne vous étiez jamais trouvée en pareille rencontre. Il est vrai, ma chère sœur, que je crois bien ne vous avoir pas écrit depuis. Je vous en demande pardon, car j'ai reçu deux lettres de vous. Je vous assure que je n'ai pas de temps pour faire tout ce que je devrais faire, à cause de mes infirmités et paresses. Je vous prie d'en demander pardon à notre bon Dieu pour moi et ne croyez pas que je sois mécontente de vous; il faut bien que vous ayez eu de la peine pour venir au point auquel vous avez été, j'espère que cela vous servira. Que vous êtes heureuse, ma très chère sœur, et je m'assure que vous le dites avec moi, de n'avoir qu'à obéir; vous êtes bien dans les occasions de faire de bonnes pratiques de douceur, de soumission et de rompre vos propres volontés s'il vous en restait quelques-unes. Tenez ce temps-là bien cher, je vous

N° 259

supplie, car je sais que vous aurez grande consolation quand il sera passé. Faites bien mes recommandations à ma sœur Henriette, et lui dites que je crois, en riant pourtant, qu'il n'y aura que le voyage de Madagascar qui la puisse ébranler. Oh! le béni voyage, ma chère sœur; je pense qu'il n'y a pas plus de mil à 1200 lieues d'ici.

Toutes nos sœurs vous saluent très cordialement, mais particulièrement celles auxquelles vous avez écrit, ou fait des recommandations; le temps leur est si cher et sont si peu savantes, qu'elles ne vous sauraient faire réponse au moins sitôt; vous recevrez leur bonne volonté en attendant, et me croirez en l'amour de Jésus Crucifié, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble, etc.

P. S. — Mes recommandations à toutes nos sœurs. Je supplie Dieu vous faire à toutes la grâce de conserver celle qu'il vous a donnée au Jubilé.

---

335 — A Saint Vincent.

Mademoiselle lui rappelle qu'il y a 26 ans qu'elle a fait le vœu de chasteté. — Elle lui parle de quelques sœurs et de Mme la Maréchal de Schomberg dont l'intervention est un sujet de mécontentement pour M. le Curé de Nanteuil.

Le jour St Thomas 1651

Mon Très Honoré Père,

Je ne saurais laisser passer la journée sans faire souvenir votre

N° 142

charité qu'il y a 26 ans que la Providence me mit en l'état de viduité corporelle, et me fit la grâce de me donner le désir d'être unie à lui pour le temps et l'éternité. Donnez-moi votre bénédiction s'il vous plaît en ce sujet, et me faites la charité de m'offrir de nouveau à sa bonté; si je n'étais point si infidèle à mon saint Ange, il vous en aurait ce matin donné la pensée.

Je vous renvoie la lettre de Monsieur l'aumônier de Nantes. Je pense ne m'être pas trompée de penser que quelques-uns de ce lieu ont pensé que l'éloignement de notre sœur Jeanne serait utile; mais penserez vous, mon Très honoré Père à l'envoyer à St Malo. Pardonnez à ma promptitude à vous dire mes sentiments. Je vous envoie la lettre de notre chère sœur Jeanne, et celle de notre sœur Henriette, que vous verrez toute pleine de soumission pour Hennebon.

Je ne sais si votre charité a pris la peine de voir celle de Monsieur le Curé de Nanteuil; je vous l'envoie aussi, je crois qu'il est fâché de ce que Madame la Maréchale de Schomberg (1) écoute nos sœurs, et de ce que présentement elles s'opposent à Monsieur le Curé, comme je crois, pour empêcher qu'il ne mette un mendiant, gardien de l'Hôtel Dieu, crainte que les désordres qui y sont depuis longtemps ne continuent. Voilà la lettre que nos sœurs m'en écrivent que j'enverrai à Madame la Maréchale de

(1) Madame la Maréchale de Schomberg. Voir note, lettre 4e p. 7.

N° 142.

Schomberg si votre charité le treuve à propos.

Permettez moi, Mon Très Honoré Père de vous demander pour l'amour de Dieu que je puisse vous faire ma petite revue avant Noël, savoir Vendredi, Samedi ou Dimanche qui en est la veille, à telle heure qu'il vous plaira.

Nous avons céans Mademoiselle Guérin votre ancienne voisine des Bons Enfants, laquelle en un mois de temps a perdu, selon le monde, deux enfants de grande vertu et espérance; l'un religieux profès à Ste Geneviève, un autre Conseiller au Parlement. Elle désire fort avoir l'honneur de vous voir; vous savez que c'est une personne qui ne vous arrêtera que le temps que votre charité lui pourra donner, et que je suis quoique indigne, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée Fille et Servante, etc.

P. S. — Le jeune homme qui est venu de Nantes m'a priée de faire souvenir votre charité de lui.

J'oubliais de vous faire les très humbles saluts de Mr et Madame de Liancourt[1] dès leur arrivée de la Roche-Guyon.[2]

---

(1) M. et Me de Liancourt. Voir note lettre 220e page 374.

(2) La Roche-Guyon, petite ville de France, département de Seine et Oise. Jadis ville forte; haute tour, bâtie au pied d'un rocher. Titre de duché-pairie, crée en 1621, en faveur de François de Sully; mort sans postérité au Siège de la Rochelle le 19 janvier 1628; puis rétabli en 1643, en faveur de Roger du Plessis, Seigneur de Liancourt.

N° 142

336 — A ma sœur Julienne Loret à Chars.

Mademoiselle lui dit de demander à sœur Philippe ce qu'elle a pris chez un épicier qui presse pour être payé.

Décembre (1651)

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'étonnez extrêmement de dire que vous ne recevez point de nos nouvelles; c'est moi qui me plains que déjà je vous ai mandé deux fois que je vous priais de savoir de ma sœur Philippe, ce qu'elle a pris chez un épicier durant qu'elle était à St Nicolas des Champs, et ce qu'elle y doit, d'autant qu'il presse pour être payé. Je suis bien trompée si nous ne vous avons point envoyé de drogues pour onguent; en voilà encore. Je vous prie, ma chère sœur, de me mander au plustôt ce que vous aurez appris de ma sœur Philippe, je lui faisais des reproches, dans la lettre dernière que je vous ai écrite, de ce qu'elle ne m'écrit point. Je vous prie de lui dire que je le souhaite pour me mander tout bonnement de ses nouvelles. J'attends de vos autres plus amplement, selon ce que vous me faites espérer. Je supplie Notre Seigneur être votre force et consolation et vous donner un bon office en la sainte Crèche et suis en son très saint amour, Mes Chères Sœurs,

Votre très humble sœur et servante.

N° 269 bis

337 — A ma sœur Cécile Agnès à Angers.

Mademoiselle l'exhorte à la patience, au support, à une très respectueuse déférence vis à vis de Monseigneur, et surtout à une profonde humilité, dans l'exercice de sa charge. — Mort de la Présidente de Lamoignon.

30 Décembre 1651.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai grand regret d'avoir tant différé à vous mander l'heureuse arrivée de notre sœur Marguerite; les fêtes en ont été cause en partie, et mes petites infirmités; elle n'a pas manqué de me dire tout ce que vous désirez. Je vous supplie que son souvenir vous aide à
C avoir grand support les unes des autres, pour l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous enseigne cette vertu pour marque que nous sommes siens. Et pour cela, ma chère sœur, je vous prie ne point
J. faire de jugement arrêté de nos sœurs dernières; vous savez que les changements sont toujours difficiles, et qu'il faut du temps pour apprendre les coutumes, et le moyen de servir bien et adroitement les pauvres. Tout ce que je vous en puis dire est qu'elles sont toutes de très bonne volonté, et ont bien fait aux lieux où elles étaient. Mais, ma chère sœur, il ne faut pas penser que pour dire quelque fois une douzaine de fois les choses, que ce soit assez. Vous savez que la mémoire ne nous fournit pas, c'est pourquoi, ma chère sœur,

N° 239. (bis)

exercez un peu votre patience, non seulement sur les derniers sujets, mais sur tous généralement, et cela avec grande douceur, condescendance et discrétion; surtout une grande retenue à ne pas dire vos sentiments, ni ce que vous savez d'une sœur à d'autres. Il faut que les Sœurs Servantes soient mortes à elles-mêmes pour se bien acquitter de leur charge. Oh! que, si nous savions nos obligations, que nous craindrions la pesanteur des charges que l'on nous voudrait donner, et que la peur que nous devrions avoir de n'être bonne à rien pour nous-même, ne nous fît employer pour les autres, afin que l'exercice que nous leur donnons par nos misères, leur étant utile pour leur salut, et Dieu glorifié et nous humiliés éternellement, comme nous le méritons, si nous n'avons pas fait usage de notre emploi selon le dessein de Dieu.

Je ne vous dis pas cela, ma chère soeur, pour aucune connaissance que j'ai de votre particulier; mais bien vous parlant généralement de toutes celles qui sont en charge, et plus de moi que de pas une qui ai grand sujet de craindre. Humilions-nous bien fort au dessous de toutes, pour essayer de nous mettre en sûreté, et surtout donnons-nous à Dieu fortement pour souffrir toutes les humiliations dont notre superbe a besoin pour en être empêchée de nous perdre.

A mes sœurs anciennes de chez vous que je les supplie de renouveler leur courage, de mettre bien en pratique un des principaux points de notre réglement, qui est de ne se point communiquer

leurs peines et ne s'entretenir curieusement des dispositions des unes des autres. Pour ce qui est du confesseur, au nom de Dieu, mes très chères sœurs, soyez en la disposition de faire entièrement tout ce que M. l'abbé de Vaux vous conseillera. Tenez-vous toujours en grand respect avec Monseigneur d'Angers; n'abusez pas de l'honneur qu'il vous fait de se familiariser; admirez son humilité, et vous étonnez de ce que Dieu vous a choisies pour vous faire ce que vous êtes, et vous préparer à bien acheter, tout l'honneur que vous ne méritez pas, et que vous recevez, par les humiliations de l'emploi auquel vous serez mise, quand Dieu vous fera la miséricorde de vous ôter de l'emploi auquel vous êtes. Pardonnez-moi, ma chère sœur, si je vous fais part des avertissements que Dieu me fait donner; c'est la cordiale affection que j'ai pour vous qui me fait parler de la sorte.

Je vous recommande l'âme de la bonne Madame la Présidente de Lamoignon que Dieu nous a retirée de ce monde cette nuit, pour la faire jouir de la gloire que le Fils de Dieu a méritée pour récompenser ses trois principales vertus de simplicité sainte, humilité parfaite, et d'une très grande charité et libéralité. Prions en notre particulier, après avoir prié pour elle comme l'Eglise nous l'ordonne, de nous obtenir de la bonté de Dieu ces trois vertus pour sa gloire. Dites cette mort à M. l'abbé, et à M. Ratier, les saluant tous deux, m'excusant de ce que je ne me donne pas l'honneur de leur écrire.

N° 239.

Bonjour toutes mes chères sœurs, croyez-moi de cœur en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

---

338 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle la prie de lui faire savoir la vérité au sujet de plaintes qui lui ont été adressées touchant le service de l'hôpital. — Elle donne à quelques sœurs des nouvelles de leurs familles.

(1651)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu votre lettre avec grande consolation, et l'ai communiquée à M. Vincent auquel je la laisse pour que sa charité la voie entière; il treuve bien raisonnable votre proposition; ayez encore un peu de patience, je vous supplie pour faire toute chose à propos. Il est vrai, ma chère sœur, qu'un de Messieurs les Pères m'a écrit, et je crois que c'est du consentement des autres, à ce qu'il me semble, mais avant leur faire réponse, ni exécuter les propositions que je leur avais faites, j'ai pensé nécessaire de m'informer de vous si ce que l'on nous a mandé est véritable, savoir: que l'hôpital est surchargé de nos sœurs à cause du trop grand nombre que vous êtes; c'est bien contre notre volonté, car je puis vous assurer que nous ne saurions fournir les lieux

N° 171

auxquels on nous en demande. On se plaint encore que nonobstant le grand nombre que vous êtes, vous ne laissez pas de prendre des femmes de dehors, pour faire votre ouvrage, comme porter, échanger et laver les lessives, je pense même pour laver les écuelles. Enfin, j'avais grande confusion d'entendre ces reproches. O nom de Dieu, ma chère sœur, mandez-moi si tout cela est véritable, cela étant il nous faut mettre à notre tort. Je voudrais bien savoir si nous pourrions écrire avec confiance à Monsieur de la Pinsonnière,(1) ou à quelqu'autre de Messieurs les Pères qui étaient lorsque je fus conduire nos sœurs à Nantes. J'ai reçu des nouvelles de nos sœurs d'Hennebon qui m'ont mandé que notre sœur Marthe (2) y est, et y a été en sortant de Nantes; il serait bien à propos que l'on le sût, pour empêcher les soupçons. Je vous prie de saluer toutes nos chères sœurs, les assurer de notre sincère affection, et que toutes nos sœurs se souviennent souvent d'elles.

La mère et la sœur de notre sœur Louise se portent (bien.) Mais la grand'mère et la mère de ma sœur Françoise sont décédées, à six semaines, ou deux mois l'une de l'autre; son père se porte fort bien, Dieu merci; il a été aussi fort malade; ses deux sœurs de notre Compagnie se portent fort bien aussi, et ont porté cette affliction très vertueusement et chrétiennement. Je la supplie de tout mon cœur de faire le semblable, se donner bien à Dieu pour l'accomplissement

(1) Pinsonnière, voir note lettre 227e page 385.
(2) Sœur Marthe d'Auteuil. Voir sa notice.

Nº 171

de sa sainte volonté, et de regarder le sujet de sa douleur dans cette admirable volonté et conduite de sa providence. Que pourrait-elle souhaiter, pour le bien de ses parents, autre chose que de les voir mourir en bons chrétiens, et en faire les actes comme ces bonnes mères ont fait. Il n'est pas croyable la vertu et soumission que leur bon père a témoigné en ce rencontre. Je vous prie de lui aider à bien porter cette croix. Je ne vous fais point réponse sur tous les points de votre lettre, à cause que je ne l'ai point, comme je vous ai déjà mandé en celle-ci. J'ai grand désir d'avoir la consolation de vous voir; recommandez bien cette affaire à Dieu. Je m'imagine que vous trouverez bien des changements, j'espère que ce sera en mieux, et que vous me croyez toujours, en l'amour de notre cher Jésus Crucifié, Ma chère Soeur, Votre très humble et très affectionnée soeur et servante, etc.

---

339 — A ma sœur Julienne Loret à Chars.

Les soeurs doivent s'abstenir avec le plus grand soin d'employer pour leur usage la moindre partie du bien des pauvres. — Mademoiselle annonce la mort de soeur Marie Lemaire et de Mme la Presidente de Lamoignon. — Se garder de toute nouveauté.

7 Janvier 1652.

Ma Très Chère Soeur,

I Nous vous remercions de tout notre cœur de vos chères étrennes que je ne distribue point à nos soeurs, pensant que ce soit vos

N° 269

images des années passées, y ayant l'écrit pareil dessus, or cela n'est pas raisonnable. Pour vos bons gâteaux la Communauté se souviendra de vous les mangeant, la petite sœur (1) n'a pas encore assez de dents pour en manger.

Voilà vos étrennes de toutes deux que la divine Providence vous a fait échoir, et une petite sainte Julienne que je n'ai pas voulu mettre au hasard, crainte qu'elle ne vous échût pas; il me semble qu'il ne s'en trouve guère.

Je vous prie, mes chères sœurs, de ne point mécontenter la femme du receveur (2) et de laisser faire Monsieur le Curé pour ce qui regarde l'ordre que vous devez tenir pour recevoir et de ce que vous dépensez; mais soyez bien exacte à ne point profiter de rien qui appartienne aux pauvres, que si vous nourrissez quelque bétail pour votre utilité soyez aussi exacte à en payer toute la nourriture, et que si vous donnez partie du lait, ou des œufs des poules, il vaudrait bien mieux le vendre que de rien employer en dépense pour cela. Prenez garde aussi de ne pas payer de l'argent des pauvres ce qui vous coûte, soit à les faire garder, ou autre chose que vous fassiez faire pour votre utilité particulière. Vous m'avez déjà parlé de la Bischère, mais je crains bien qu'elle ne nous soit pas propre. Vous savez qu'il y a

(1) Sa petite fille, que les sœurs appelaient la petite sœur. Son père s'était marié au mois de Janvier 1650, comme on a pu le voir ci-dessus. Elle devint dans la suite Mme ou plutôt Mlle d'Ormilly.
(2) Receveur.

N° 269

bien à dire que l'on ne soit, en tous les lieux, dans la manière de vie que l'on a été jusqu'à présent.

Pour ce qui est du blé dont l'on vous demande compte ne le trouvez pas mauvais, car si vous cuisez pour les pauvres malades seulement, le peu qu'il y en a d'ordinaire n'en peut pas beaucoup manger; et me semble qu'il serait bien plus à propos d'en acheter, s'il y a des boulangers, que de cuire pour eux, vous en serez aussi plus soulagée.

Je loue Dieu, ma chère sœur, que vous ayez si bien logé le petit Jésus; je m'assure que vous avez fait le même pour sa nouvelle présence en vos cœurs, où je le supplie de tout le mien, qu'il lui plaise y prendre son bon plaisir.

Nous vous recommandons l'âme de notre chère sœur Marie Le Maire, qui est décédée aujourd'hui, sur les trois heures après midi. C'est celle qui était aux enfants, et qui boîtait un peu. Nous perdons beaucoup en elle, c'était une continuelle vertu que sa vie et il nous faut adorer la très sainte volonté de Dieu en tous ses effets. Nous avons à la maison une de nos sœurs nouvelles, que vous ne connaissez pas encore, bien dangereusement malade, je vous la recommande aussi, excusez-moi que je ne vous écris plus souvent. Recevez le cordial salut de toutes nos chères sœurs, et vous assurez de leur mutuelle affection comme de la mienne aussi vous étant, et à ma chère sœur Philippe, en l'amour de Notre Seigneur, Mes chères sœurs,

N° 269

Votre très humble et très affectionnée servante, etc.

R P. S. — Notre sœur Mesnard a été la reine: mais vous avez fait ce que vous n'avez pas vu faire céans; il se faut garder je vous prie des nouveautés, cela est très dangereux dans les Compagnies; il est vrai que, l'on craint, nos péchés en sont cause; essayons à nous amender, et prions beaucoup qu'il plaise à la miséricorde de Dieu apaiser sa justice justement irritée. Je remercie, ma chère sœur Philippe de m'avoir écrit je lui écrirai s'il plaît à Dieu. La bonne Présidente Madame de Lamoignon fut mise en terre mardi;(1) les pauvres ont empêché qu'elle ne fût portée ailleurs qu'à St Leu.

---

340 — A ma sœur Julienne Loret à Chars. (2)

Mademoiselle lui demande des nouvelles de sa santé et de quelques commissions qu'elle lui a envoyées.

12 Février 1652.

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai été bien malade, d'une fièvre double tierce, qui me prit il y a trois semaines dont je me porte mieux, grâces à notre bon Dieu. Je suis bien en peine comme vous est arrivée votre maladie,

---

(1) 1er Janvier 1652. Mademoiselle écrivait le Lundi suivant.
(2) Cette lettre est seulement dictée et signée de Mademoiselle, écrite par Mathurine Guérin.

N° 210

et depuis quand vous êtes retenue au lit. Je prie ma soeur Philippe de me mander tout au vrai ce qu'il en est.

Je vous avais mandé que pour vous garantir de cette maladie, il vous fallait bien purger. Si vous étiez libre d'aller par toutes voies nous aurions déjà pensé à vous envoyer quérir. Au commencement de ma maladie je reçus une de vos lettres où vous demandiez dix livres de pruneaux et deux livres de riz ; on vous les envoya. Vous ne me mandez point si vous les avez reçus ; j'en suis en peine, mandez le moi au plus tôt ; nous ne vous en envoyons point jusqu'à ce que vous nous ayez mandé la voie la plus assurée pour vous les envoyer.

Je vous prie de prier Dieu pour moi. Je suis en l'amour de Notre Seigneur, Ma Très Chère Soeur, Votre très humble, etc.

---

341 — A ma soeur Cécile Angiboust à Angers.

Sur le bon usage des afflictions publiques, et comme nos sœurs d'Angers doivent accueillir les Dames de Charité.

17 Février (1652)

Ma Très Chère Soeur,

La lecture de toutes les afflictions et pertes qui sont arrivées à Angers, m'ont été extrêmement sensibles, pour la peine que les pauvres en souffriront ; je supplie la divine bonté les consoler et donner le secours

N° 702

dont ils ont besoin. Mais, mes très chères sœurs, vous avez eu de grandes peines; avez-vous bien pensé qu'il était juste que les servantes des
S pauvres souffrissent avec leurs Maîtres et que chacune de nous, mérite en son particulier porter sa part des fléaux que Dieu envoie en général. Oh! mes chères sœurs, que nous sommes souvent obligées à faire cette
H réflexion, et qui sommes-nous pour avoir reçu une des plus grandes grâces que Dieu puisse faire à pas une créature de quelque condition qu'elle soit, nous appelant à son service, que nous voulussions être exemptes de toute incommodité? Oh! mes chères sœurs, gardons-nous bien de cette sinistre pensée; mais plutôt étonnons-nous souvent que Dieu nous ait tirées des lieux auxquels nous aurions tant souffert avec les autres, pour nous faire donner du pain si à notre aise et nous mettre en sûreté. Combien pensez-vous, mes chères sœurs, que cela nous oblige à de pratique
R de vertus, si nous ne le voulons bien payer en l'autre monde; n'attendons pas cette contrainte, mais faisons notre possible pour acquérir les vertus que Dieu nous demande, pour reconnaissance des grâces que sa bonté nous fait tous les jours. Je ne sais, mes chères sœurs, si vous avez reçu une de mes lettres, depuis un mois, par laquelle je vous entretenais en ce sujet. Au nom de Dieu, prenez bien garde, je vous prie à aimer les
D solides vertus surtout l'humilité et la douceur. Je vous en parle souvent, ce qu'il y a déjà longtemps que j'ai eu quelqu'avertissement que cela vous est nécessaire et que les dames qui vont à la visite souhaitent bien que l'on leur fasse quelqu'accueil. Vous savez, ma sœur, comme nos

N° 702

sœurs qui apprêtent la collation ont soin de les contenter toutes; il est vrai que vos autres occupations pour le service des malades vous emportent tout le temps, mais quand les dames viennent vous pouvez donner charge à une sœur tantôt l'une, tantôt l'autre de les contenter le mieux qu'elle pourra, sans contrevenir aux ordres de Messieurs les Pères. Une bonne intelligence entre vous toutes, accommodera tout. Au nom de Dieu, ma sœur Cécile, surmontez-vous un peu dans vos petites répugnances et souhaitez d'être dans l'occasion d'obéir, non pas d'un souhait qui vous inquiète, mais doux et tranquille, et faites aux autres ce que vous voudrez que l'on fasse pour vous. Principalement ayez-en un grand support et accueillez bénignement celles qui auraient peine à vous parler si il y en avait. Recommandez-moi bien à toutes nos sœurs que j'embrasse de tout mon cœur, et leur suis comme à vous, en l'amour de Jésus Crucifié, Ma Très Chère Sœur,

Votre très humble et très
affectionnée sœur et servante, etc.

P. S. — Saluez très humblement de ma part M. l'abbé Ratier et Messieurs les Pères et vos dames, si quelques-unes me font l'honneur se souvenir de moi. Ma sœur Barbe vous salue, se porte bien, Dieu merci, et les amis et parents de nos autres (sœurs)

N° 702

342 — A ma sœur Julienne Loret à Chars.

Mademoiselle lui conseille de ne pas s'écouter et de manger, lui disant qu'elle en use ainsi malgré la fièvre qui ne la quitte pas.

11 Mars 1652.

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de ce que vous vous portez mieux; vous faites bien de vous essayer de manger, il faut prendre peine de s'évertuer, car à moins de cela on ne sait pas les forces que l'on a. Pour moi j'ai presque toujours la fièvre, je ne laisse pas pourtant de manger un peu, même le médecin trouve bon que j'use d'un peu de purée.

Je vous compatis beaucoup de ce que vous êtes toujours dans l'appréhension des soldats. Nous ne vous envoyons point de pruneaux parce qu'il n'y en a point à acheter. Je voudrais que la ruche de miel dont vous me parlez fût toute portée ici; mais je ne sais pas quelle sûreté.

Je n'ai pas encore vu la lettre de M. le Vicaire, ni celle de ma sœur Vincente, quand je l'aurai vue, s'il y a quelque chose j'y répondrai, ce sera pour le premier voyage; je la remercie de m'avoir écrit. Toutes nos sœurs vous saluent et vous remercient du souvenir que vous avez d'eux. Nous espérons que vous nous faites toujours la charité de prier Dieu pour nous, et que vous croyez bien que nous faisons le semblable, puisque vous savez que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Votre, etc.

343 — A ma sœur Julienne Loret, à Chars.

Mademoiselle lui dit que Notre Seigneur lui a rendu la santé.

1652.

Ma Chère Sœur,

C'est seulement pour vous assurer de ma meilleure santé, Dieu merci. Remerciez avec moi sa bonté de la grâce qu'elle m'a faite d'aller faire mes Pâques[1] aujourd'hui à St Laurent, comme aussi de la meilleure disposition qu'il vous a donnée à toutes deux.

Je vous remercie de l'avis que vous nous donnez pour vos mouches. Je crois vous avoir mandé, il n'y a pas longtemps, que nous avons reçu l'essaim que ce bon homme nous a porté avec la ruche. Je vous demande pardon si je ne vous envoie le sucre que vous demandez. Mettez votre infusion dans une cruche à petite ouverture, de l'huile d'olive par dessus, environ un bon doigt, et elle se conservera jusqu'à ce que vous en ayez. Contentez bien le porteur.

Je supplie Dieu vous conserver en son saint Amour, Votre sœur et Servante, etc.

(1) En l'année 1652 la fête de Pâques tombait le 31 Mars.

N° 281

344. — A plusieurs Sœurs (1)

Mademoiselle leur recommande de tenir bien exactement leurs comptes et les exhorte à profiter de leurs fatigues et difficultés pour avancer dans la perfection. — Nouvelles de la Compagnie qui prend de notables accroissements.

(1652)

Mes Très Chères Sœurs,

Dieu soit béni de la grâce qu'il vous a faite de vous conserver en votre voyage. Je vous assure que nous vous plaignons bien, encore que beaucoup vous portent envie du service que vous rendez à Dieu. Si vous pouvez aller à Beauvais, sans vous trop éloigner, vous ferez bien de parler à cet honnête homme d'église pour apprendre cette recette, il faut bien prendre (garde,) toutes les fistules ne sont pas toujours du mauvais mal, et quand bien même c'en serait, il peut venir d'ailleurs.

Je ne vous oserais envoyer encore que dix écus; si vous avez besoin davantage, empruntez par le moyen de Blanche et je le rendrai ici. Je crois que vous n'aurez pas beaucoup à changer. Je vous prie d'être bien exacte à écrire tout ce que vous trouvez et tout ce que vous baillez. Je crois que vous ferez un gros livre puisque le papier vous manque.

(1) En mai 1652, les armées de la Fronde et des Princes se trouvaient en présence dans le Soissonnais; quelques sœurs étaient peut-être de ces côtés-là, en mission provisoire, ou bien à l'hôpital de Nanteuil.

Oh! mes chères sœurs, qu'il me semble que je vous vois de consolations parmi tant de fatigue! Bon courage! travaillez bien à votre perfection en tant d'occasions que vous avez de souffrir, d'exercer la douceur, la patience, les rebuts et surmonter toutes les contradictions que vous rencontrez. Ayez un grand cœur, qui ne trouve rien de difficile pour le très saint amour de Dieu, auquel je suis, et de son Fils crucifié, Mes Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. Toute notre Compagnie vous salue. J'ai dit aujourd'hui de vos nouvelles à M. Vincent qui prie bien Dieu pour vous. Le nombre de nos sœurs croît tant, qu'elles étaient trente à la première table. Bonsoir, mes chères sœurs; ma sœur Jeanne Christine et ma sœur Geneviève d'Angers sont à St Gervais.

---

345 — A ma sœur Jeanne Lepintre.

Mademoiselle lui envoie des images ayant appartenu à sœur Hellot décédée; et lui demande de ses nouvelles.

19 Mai (1652)

Ma Très Chère Sœur,

Une de nos sœurs partit mardi dernier pour aller à Hennebon, et passer par Nantes; elle vous doit bailler une lettre que je vous écrivis en grand empressement. Elle a oublié de se faire bailler une paire

N° 524

d'heures; je vous prie de lui bailler celles-ci et recevez ces trois images qui étaient à défunte notre chère soeur Hellot,[1] l'une pour vous, une pour ma soeur Henriette et l'autre pour ma soeur Marthe. Je suis bien en peine d'être si longtemps sans recevoir de vos nouvelles; monsieur de Beaulieu vous dira des nôtres, il a pris la peine de nous venir voir une seconde fois. Je me crains bien que vous soyez malade ne lui ayant pas fait réponse sur chose assez importante. Je vous supplie, ma chère soeur, si M. d'Annemont est à Nantes, rendez-lui nos très humbles saluts et respects, et à toutes vos dames et Messieurs les Pères administrateurs. Je crois que si vous jugiez qu'il y eût nécessité que j'écrivisse à quelques-uns, vous m'en avertiriez.

Donnez-nous plus souvent de vos nouvelles, ma chère soeur, je crains bien que vous ne receviez pas toutes mes lettres, car je vous écris très souvent. Priez pour nous, mes chères soeurs, à ce qu'il plaise à Notre Seigneur Jésus Christ nous donner son Esprit à cette sainte fête,[2] à ce que nous en soyons si pleines, que nous ne puissions rien dire ni faire que pour sa gloire et son saint Amour auquel je suis,

Ma Chère Soeur, Votre très humble soeur et très affectionnée servante, etc.

---

(1) Soeur Hellot fut reçue dans la Compagnie en 1645; Mademoiselle lui donna l'habit le 25 X^bre^ de cette année-là; elle l'employa souvent de côté et d'autre dans les oeuvres, mais son principal emploi était auprès d'elle, à la Maison, comme secrétaire.

(2) Mademoiselle écrivait le jour même de la Pentecôte qui, en cette année 1652, tombait le 19 Mai.

346 — A ma sœur Julienne Loret à Chars.

Pour l'encourager à faire bon usage de ses indispositions.

(1652)

Ma Très Chère Sœur,

Je me doute que vous n'avez (pas) lu deux fois la lettre que je vous écrivis par la main de ma sœur Mathurine, étant empêchée par quelque infirmité de vous écrire de ma main. Je m'assure que vous n'y auriez point trouvé de sujet de mécontentement et que vous y auriez bien entendu que ce que je vous proposais, de la part de M. Vincent, de venir ou demeurer, n'était pas pour vous soupçonner d'aucune disposition à ne pas aimer l'obéissance, mais vous exposer simplement que vous pouviez en liberté et assurance demeurer là, si vos indispositions ne vous obligeaient à revenir, ce que vous pouviez faire dans la même liberté si votre retour était nécessaire à votre santé. Je vous dis encore la même chose, ma chère sœur, à condition que si vous pouvez demeurer, que vous ne travaillerez point avec excès, que vous vous ferez soulager par nos sœurs. Il faut, ma chère sœur, recevoir de grand cœur les impuissances d'agir quand il plaît à Dieu qu'elles nous arrivent; nous en servir pour nous élever au dessus des choses de la terre et nous faire penser que Notre Seigneur veut qu'après avoir travaillé pour le prochain, il faut que nous songions à nous préparer

N° 698

pour le Ciel qui est notre patrie bienheureuse. Je crois, ma chère sœur, que ces pensées vous viennent souvent en l'esprit.

Je vous prie de saluer très humblement de ma part le R. P. Martial, et d'assurer nos chères sœurs avec vous de mon affection et service.

Nous vous avons envoyé six livres de sirop de fleurs de pêcher. Je crois que vous n'avez plus avec vous la bonne fille de Buret que si vous ne vous en pouviez défaire, je pense qu'il serait bien à propos que vous en écrivissiez à Madame la duchesse de Liancourt. Toutes nos sœurs vous saluent de tout leur cœur; et moi de tout mon cœur, je vous assure que je suis autant ou plus que j'aie jamais été en l'amour de Notre Seigneur, Ma Chère Sœur, Votre très humble sœur, etc.

---

347 — A ma sœur Guillemine Chesneau, à St Etienne. (En Picardie)

Sur le bonheur de servir Dieu en la personne des Pauvres.

1er Juin (1652)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis extrêmement étonnée que vous n'ayez point eu votre bonne part des drogues que nous vous avions envoyées; voilà un pain de sucre en récompense pour faire du sirop de roses et des cerises. Toutes nos

N° 676

sœurs se recommandent à vous et louent Dieu du courage que sa bonté vous donne pour le service de ces pauvres affligés. Oh! ma chère sœur quelle grâce d'avoir été choisie pour ce saint emploi! Il est vrai qu'il est extrêmement pénible, mais c'est en cela que la grâce de Dieu sur vous paraît plus grande; vous avez grande raison d'avoir confiance et abandon à sa sainte Providence; elle ne manquera à vous faire connaître que cela lui est agréable. Vous ne me mandez rien de ma sœur Jeanne, cela me met en peine; je vous prie que je sache si vous vous voyez et qui vous avez pour vous aider. Vous m'avez fait un singulier plaisir de m'écrire; voici une lettre que vous trouverez de vieille daté, faute d'avoir su une commodité assurée. Je voudrais bien, ma chère sœur, avoir plus souvent de vos nouvelles, mais puisque c'est le service de Dieu qui nous empêche d'avoir plus de communication, son saint nom soit béni! Il faut essayer de nous trouver souvent auprès de Notre Seigneur, le voyant exercer la charité pour le prochain.

Croyez-moi de cœur et d'affection en l'amour de Notre-Seigneur,

Ma Très Chère Sœur,

Votre très humble sœur et servante, etc.

N° 676

348 — A Saint Vincent. (1)

Mademoiselle lui exprime les craintes inspirées aux sœurs par des rumeurs qui font présager la guerre civile, et demande ce qu'il faut faire.

2 juillet 1652.

Mon Très Honoré Père,

Cette alarme nous a bien toutes effrayées. Plusieurs de nos sœurs souhaiteraient bien se confesser aujourd'hui, et je crains que nous ne puissions avoir de prêtre de St Laurent. Si cela ne se peut je vous supplie nous faire la charité de nous en donner après-dîner.

Je ne pense pas que l'on puisse aller acheter du blé, n'y en ayant point aux villages circonvoisins; et, d'aller plus loin, il y aurait grand danger de perdre l'argent. Je l'ai mandé à Mademoiselle de Lamoignon qui m'a mandé, pour cela, la même chose qu'à votre charité; et lui ai aussi mandé que votre sentiment hier, était que l'on en prît à la Grève, et que Messieurs de la ville jugent sûr de le faire conduire par quelques archers que l'on payerait de leur peine. Je ne pense point, qu'il y ait autre expédient pour ne point laisser mourir de faim ces pauvres petits enfants.

---

(1) Voir lettres de St Vincent. 1er Vol. page 230, lettre 223.

La plupart du peuple sort de ce faubourg et se démeuble ; nous servirons-nous point de leur exemple ? mais ce nous serait grande affaire. S'il y avait à craindre pour nos jeunes sœurs, nous les pourrons envoyer par ci, par là, à diverses paroisses ; leur envoyant si nous pouvons de la nourriture. Pour moi, il me semble que j'attends la mort et ne puis empêcher mon cœur de s'émouvoir toutes les fois que l'on crie aux armes. Il me semble que Paris abandonne ce faubourg ; mais j'espère que Dieu ne l'abandonnera pas, et que sa bonté nous fera miséricorde. Nous espérons que votre charité la demande pour nous, et nous lui demandons sa bénédiction de tout notre cœur, comme étant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante, etc.

P.S. — Je crains que l'homme de Bicêtre n'ait su passer. Que ferons-nous de ma sœur Geneviève (Poisson) qui est bien nécessaire là pour assurer nos pauvres sœurs ? S'il plaît à votre charité nous le mander.

---

349 — A ma sœur Julienne Loret, à Chars.

Mademoiselle dit qu'il ne lui est arrivé aucun mal. — Prend part à la maladie de sœur Philippe, et annonce la maladie et la mort de plusieurs sœurs de Paris. — Les potages à distribuer aux pauvres honteux occupent beaucoup de sœurs.

14 juillet 1652

Ma Très Chère Sœur,

je me doutais bien que la bonté de votre naturel vous ferait souffrir

pour la crainte que j'ai cru que vous et toutes nos chères sœurs éloignées auraient que nous fussions en état de grande souffrance. Louons Dieu, mes chères sœurs, jusqu'à présent nous n'avons eu que la peur et point de mal, par sa miséricorde. Il est vrai que j'ai été si lâche que je me suis laissée persuader à nos sœurs de venir à la ville, en une chambre que nous avons louée; mais la plupart de nos sœurs sont demeurées, comme aussi toutes les sœurs et nourrices des petits enfants. Notre très honoré Père, toujours un peu incommodé, n'a bougé non plus que Mr. Portail et toute la maison. J'ai grande douleur de la maladie de notre chère sœur Philippe, et pour vous et pour elle; et un grand déplaisir de ne vous pouvoir envoyer personne pour vous soulager car, outre la difficulté des chemins, nous ne fûmes jamais si pauvres de filles, et si pressées d'en bailler en plusieurs endroits que nous ne saurons y fournir, à cause des potages que l'on fait partout. Il s'en fait chez nous près de 2000 écuellées pour les pauvres honteux, et ainsi en tous les quartiers.

Nous avons trois ou quatre de nos sœurs bien malades savoir: ma sœur Madeleine Raportebled et une que vous ne connaissez pas à St. Sulpice; à St. Jacques du Haut-Pas ma sœur Elisabeth d'Angers, et à St. Denis ma sœur Geneviève, sœur de ma sœur Avoie. Je les recommande toutes à vos prières, et le repos de l'âme de défunte notre chère sœur Perrette l'ancienne, qui est trépassée, avec nos sœurs de l'Hôtel Dieu, huit jours après qu'elle y fut menée à cause de l'appréhension qu'elle avait chez nous. Dieu lui a fait beaucoup de grâces, en sa

N° 137 (bis)

mort, après beaucoup de souffrances durant plusieurs années. Je vous prie, ma chère soeur, de dire à ma sœur Philippe qu'elle fasse bien tout ce qu'elle pourra pour se bien porter. Nous essaierons encore de notre sœur Charlotte qui est une pauvre fille pour l'ouvrage mais assez bonnasse; il faudra plusieurs années pour la rendre capable de servir les pauvres; toutes nos sœurs vous saluent et votre chère malade que je prie de temps en temps, d'élever son esprit à Dieu, lui offrir ses souffrances, en l'honneur de celles de Jésus Crucifié pour les afflictions publiques. Je suis en son saint Amour, Mes Très Chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante, etc.

P. S. — Nous avons reçu les 26 francs.

---

350 — A Saint Vincent. (1)

Mademoiselle demande si on peut envoyer des sœurs à St André, et s'il n'y a pas d'inconvénients à laisser quatre filles des Réfugiées, seconder les sœurs de saint Sulpice, pour le service des malades de cette paroisse.

19 Juillet 1652.

Mon Très Honoré Père,

Madame la présidente de Herse est venue céans demander de nos sœurs pour St André. J'ai une très grande peine de n'en pouvoir envoyer

(1) Voir Lettres de St Vincent 2e vol. page 500, Lettres 923.

de fortes pour secourir nos sœurs des paroisses, et très grande de n'avoir pu en accorder à cette bonne dame ; néanmoins, Monsieur, s'il n'en faut point envoyer à (Estang) ni en Pologne comme Melle de Lamoignon croit, il faudrait faire un effort, si votre charité le juge à propos pour la contenter, pourvu qu'il n'y ait rien à redire à la conduite des prêtres de la paroisse.

Je supplie très humblement votre charité se souvenir que j'attends son ordre pour mon retour. Je n'ai fait aucune visite, à cause de quelque petite incommodité qui m'a arrêtée au lit ; mais, Dieu merci, je crois que je ne demeurerai pas tout-à-fait malade comme je craignais.

J'avais prié une sœur de savoir de votre charité si j'enverrai demander le carrosse de Madame de Bouillon pour l'aller visiter selon ce qu'elle lui avait témoigné le désirer. Elle se méprit, vous faisant ce message. C'est qu'il me semble qu'il faut un peu faire plus de façon avec cette dame qu'avec les autres.

Honorez-moi toujours de la croyance que je suis par la volonté de Dieu, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille, etc.

P.S. Tout présentement les Messieurs de St Sulpice envoient quérir quatre filles des Réfugiées[1] pour aider à nos sœurs. Faut-il les laisser faire ? ou s'il ne serait pas plus à propos que les malades convalescents allassent quérir leur ordinaire. Nos dites sœurs sont six mais, il y en a deux de malades ; je crains que ce mélange fasse de la confusion et beaucoup

(1) L'année 1652 et les années précédentes furent marquées par des calamités de tous genres, et nous voyons par plusieurs lettres de St Vincent, que le dévouement des

et que cela vienne de nos sœurs mêmes.

---

351 — A ma sœur Jeanne Lepintre à Nantes.

Mademoiselle pense que la guerre est cause du retard de l'arrivée de ses lettres; elle donne un avis sur le respect envers les sœurs Anciennes.

24 Août 1652

Ma Très Chère Sœur,

Je suis extrêmement étonnée que vous soyez été si longtemps sans recevoir de nos lettres; il faut que ce soit la guerre qui a empêché qu'elles soient allées jusques à vous; car je n'ai point manqué de vous écrire très souvent. Dieu soit béni! lequel par sa bonté nous fait espérer du calme par la croyance qu'il nous donnera bientôt la paix. J'ai communiqué votre chère lettre à Notre Très Honoré Père, selon votre désir; il est d'avis, ma très chère sœur, que sans faire plus longue épreuve de la fille que vous l'envoyiez, si

---

filles de la Charité trouva un vaste emploi aussi bien que celui des Prêtres de la Mission. « Voilà, disait le Saint, comme il plût à Dieu que nous participions à tant de bonnes entreprises. Les pauvres filles de la Charité y ont plus de part que nous, quant à l'assistance corporelle des pauvres. Elles font et distribuent tous les jours des potages, chez Mademoiselle Le Gras, à treize cents pauvres honteux, et dans le faubourg St Denis à huit cents réfugiés; et dans la seule paroisse de St Paul, quatre ou cinq de ces filles en donnent à cinq mille pauvres, sans comprendre soixante ou quatre vingts malades qu'elles ont sur les bras.

Lettres de St Vincent à M. Lambert, du 21 juin 1652.

Lettres de St Vincent aux sœurs de Valpuiseaux, 23 Juin 1652.

N° 590

P vous la jugez assez forte de corps et d'esprit ; mais il faut qu'elle soit dans la disposition de retourner à ses dépens au cas qu'elle ne fût pas propre, ce qui serait bien plus fâcheux si elle avait fait essai chez vous, par l'ordre et le consentement des personnes que vous avez mandées. Pour ce qui est de ma sœur Renée j'ai été bien surprise de ce que vous m'en avez mandé, n'en ayant jamais entendu de plaintes que de son mal de jambe. Il faut que la cause soit au sujet dont vous me touchez un mot sans me le faire connaître n'étant pas peut être à propos. Notre très honoré Père ne trouve point d'autre expédient pour y remédier que de l'envoyer à Hennebont. J'espère que vous nous donnerez de vos nouvelles, pour ce sujet, avant que l'on lui puisse envoyer cet ordre. Je vous prie de saluer très affectionnément toutes nos chères sœurs. Je loue Dieu de la meilleure santé qu'il redonne à ma sœur Anne, je lui écrirai quand elle sera mieux. Je vous prie de témoigner à ma sœur Marthe (1) que j'ai eu grande joie des nouvelles que vous m'avez données d'elle, et à ma Sr Louise que je la prie d'être en repos de ses parents · sa mère, sa sœur et ses autres

---

(1) La sœur dont il est ici question est sœur Marthe d'Auteuil ; elle naquit à Clamart, près Paris ; où elle fut baptisée le 31 Mai 1626 ; elle fut reçue à la Comté le 1er Février 1642 ; fut envoyée à Nantes où elle resta environ deux ans, de là elle alla à Hennebont. Lorsqu'elle était à Nantes, St Vincent avait prié la sœur servante d'envoyer une de ses compagnes pour secourir nos sœurs d'Hennebont, mais les Pères Administrateurs s'y étant opposés formellement, sœur Marthe prit la résolution de s'en aller à Hennebont sans rien dire, afin que l'ordre de ses Supérieurs fût exécuté. Les Messieurs de l'Hôpital de Nantes et ceux de l'Hôpital d'Hennebont se la disputèrent ; après les plus vives instances de part et d'autre, ceux d'Hennebont l'emportèrent, elle demeura plus de douze ans. Monsieur Dupont, Directeur de la Compagnie, fit une Conference au sujet de ses vertus, après sa mort qui arriva le 10 Novembre 1675.

N° 590

parents se portent bien, Dieu merci ! et aussi sa bonne maîtresse, qui a baillé ce qui lui restait d'elle à sa mère ; je la prie de se bien encourager au travail et surtout à l'observance de ses règles. Je crois, ma chère sœur,
R que vous ne manquez pas d'avertir les plus nouvelles venues du respect cordial qu'elles doivent aux Anciennes. C'est une chose si nécessaire que si nous n'y prenions bien garde cela causerait de grands désordres en la Communauté. Il faut former les jeunes esprits à la soumission et mortification intérieure, autrement ce ne serait que confusion, et les sœurs Anciennes auraient quelques sujets de mécontentement si elles se méconnaissaient. Je ne sais pourquoi, ma chère sœur, je vous mande ceci, car je n'en ai eu aucune plainte, il faut que ce soit l'inconvénient que nous en avons remarqué ici.

Je pensais me donner la consolation d'écrire à ma sœur Henriette et à ma sœur Françoise, mais une compagnie m'en a empêchée ; je les prie de m'excuser, et vous toutes ensemble de prier pour nous, mes chères sœurs, qui en avons grand besoin pour le nombre de malades en toutes les paroisses et quantité de nos sœurs.

Je supplie Notre Seigneur être votre force et consolation, et suis en son très saint Amour,

Ma Chère Sœur,

Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

N° 590

352 — A ma sœur Claude Brigitte à Chantilly

Avis au sujet de l'accomplissement de leurs devoirs envers les Pauvres, les écolières, etc. — Observation pour les saignées.

(1652)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai grand déplaisir de vous avoir si longtemps laissée seule; je vous en demande pardon; vous n'avez rien perdu pour attendre, voilà ma sœur Geneviève qui a longtemps servi les Pauvres Malades de St Leu; j'espère que Dieu lui donnera les grâces dont elle aura besoin pour faire ce quy lui demande en ce lieu là. Surtout, ma très chère sœur, je vous supplie, pour l'amour de Dieu, d'avoir grande douceur pour les Pauvres et grand soin de leur salut, les avertissant de la nécessité qu'il y a de faire les commandements de Dieu et sa sainte volonté, et ensuite les moyens. Soyez toutes deux, je vous supplie, de grande retenue et modestie, et en votre particulier, souvenez-vous de la pratique de vos règlements, et particulièrement du support les unes des autres. Instruisez vos petites écolières, je vous prie avec grande douceur, mais surtout ne leur souffrez point de fautes sans les corriger.

Je vous prie, ma sœur, d'apprendre à saigner à notre sœur; mais surtout enseignez bien les dangers des artères, nerfs et autres, et souvenez-vous que s'il arrivait que vous eussiez avoir ouvert un artère, d'en tirer

une grande quantité de sang et mettre un denier dans la compresse pour faire la ligature. Quand ma sœur aura bien tout appris, vous pourrez venir faire ici un tour. Vous renvoierez cette bonne fille à Liancourt par quelque occasion sûre. Notre sœur vous dira toutes nouvelles de notre Compagnie, que je vous recommande devant Dieu, et suis en son très saint Amour, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

353 — A ma sœur Barbe Angiboust à Brienne.

Mademoiselle lui parle des malheurs de la guerre et lui recommande l'humilité et la charité.

Juillet — 1652.

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous demande bien pardon d'être si longtemps sans vous écrire, quoique je vous aie envoyé une lettre depuis que vous nous demandiez du sucre et quelques autres drogues que Madame de Brienne (1) prit la peine me mander qu'elle vous envoyait. Je ne manquerai pas, Dieu aidant de lui faire savoir ce que vous (me dites.) Je ne trouve pas qu'il soit sûr de vous envoyer de l'argent dans des tamarins. J'envoierai deux

---

(1) Madame la Comtesse Loménie de Brienne, était une des premières dames de Charité.

N° 289

pistoles à Madame la Comtesse, pour lui demander adresse de vous les envoyer. Au nom de Dieu, mes très chères sœurs, ne vous ennuyez pas de vos peines, ni de vous voir sans consolation que de Dieu. Oh! si nous savions les secrets de Dieu quand il nous met en cet état, nous verrions que ce devrait être le temps de nos plus grandes consolations. Hé bien, vous voyez quantité de misères que vous ne pouvez secourir. Dieu les voit aussi et ne veut pas leur donner (1) plus grande suffisance. Portez avec eux leurs peines, faites votre possible pour leur donner quelque peu d'aide, et demeurez en paix. Peut être que vous avez votre part de la nécessité; c'est là votre consolation, car si vous aviez abondance vos cœurs auraient peine d'en user, et voir tant souffrir vos (Seigneurs) et nos Maitres. Et puis, Dieu châtie son peuple pour nos péchés, est il pas raisonnable que nous souffrions avec les autres? Qui sommes-nous, pour nous croire devoir être exemptes des maux publics? Si la bonté de Dieu ne nous expose pas aux plus grandes misères, soyons lui en bien reconnaissantes, et croyons que c'est sa seule miséricorde, sans aucun autre mérite. Monsieur Vincent, notre très honoré Père, et Monsieur Portail se portent bien, grâces à Dieu, et aussi toutes nos chères sœurs. La plupart de celles des environs de Paris, ont été contraintes de se réfugier, mais grâce à Notre Seigneur elles n'ont eu nul mal, ni aucun déplaisir jusqu'à présent. Vous saurez du messager la belle cérémonie qui s'est faite aujourd'hui pour la descente de la Châsse de Ste Geneviève. Oh! qu'il fait

(1) Aux malheureux.

bon être fidèles à Dieu, qui fait rendre tant d'honneur à ses bonnes servantes, pour marque de son éternelle affection. Ce qu'il demande de vous présentement, mes chères soeurs, c'est une grande union et un grand support l'une de l'autre, et que vous travailliez ensemblement à l'œuvre de Dieu, en grande douceur et humilité; que ce qui se passe entre vous n'aille pas plus loin, afin d'être à édification à tout le monde. Je vous prie, ma soeur Barbe, comme vous êtes déjà âgée et usée, que si vous voyez que ma soeur Jeanne ait trop de travail, et que vous ne la puissiez soulager, que vous lui donniez de l'aide, parceque nous ne pouvons pas vous en envoyer. Nous sommes contraintes de faire le même en cette ville, y ayant des paroisses auxquelles il y a cinq mille pauvres, à qui l'on donne du potage. Sur notre paroisse l'on en donne à deux mille, sans les malades. C'est un louis de 23 livres quatre sols que nous vous envoyons, c'est peu, mais la crainte de perdre ne nous fait hasarder que cela; si vous savez quelque voie bien assurée, vous nous le manderez. Priez Dieu pour nous, mes chères soeurs, et me croyez en son saint Amour, Votre très humble soeur et servante, etc.

P.S. — Le tamarin n'est pas nécessaire, nous ne vous en envoyons point; il ne purge pas. Je vous prie de faire lecture de cette lettre à ma soeur Jeanne.

N° 289

354 — A ma sœur Julienne Loret, à Chars. (1)

Mademoiselle bien consolée des dispositions de la sœur défunte, la prie de ménager sa santé et celle de sa compagne. — Elle regrette que jusqu'alors les sœurs aient négligé à Chars le soin des pauvres malades.

6 Octobre (1652)

Ma Très Chère Sœur,

Je rends grâce à Dieu de toutes les assistances que sa bonté a données à notre défunte sœur, laquelle en peu de temps a, je crois, beaucoup travaillé à la perfection à laquelle Dieu l'avait destinée. Vous êtes bien heureuse de lui avoir rendu service, je supplie Notre Seigneur vous en récompenser éternellement. Mais je vous prie de vous conserver un peu, et prendre garde à votre santé; et pour cela je crois que l'exercice vous est nécessaire. Si vous croyez ma sœur Philippe elle entreprendra bien tout, et n'arrêtera guère à se faire malade; c'est pourquoi, ma chère sœur, je vous prie que, tour à tour, elle et vous teniez l'école, en faisant ce qui est nécessaire à la maison, tandis que l'autre aura soin des malades du dehors; nos sœurs en usent ainsi partout, et une de mes grandes peines pour Chars, c'est que nos sœurs ne se sont point accoutumées à chercher les occasions de servir les pauvres malades des villages circonvoisins,

(1) Ecrite par sœur Mathurine Guérin, sous la dictée de Mademoiselle.

N° 762

ce qui me fait craindre que la demeure de ce lieu là ne nous soit à confusion.

Je vous remercie de tout mon cœur des belles et bonnes pommes que vous nous avez envoyées, il me semble que vous m'aviez mandé autrefois que vous deviez faire du miel. Informez-vous, je vous prie, si ce miel blanc vient naturellement, ou s'il y a de la façon à le faire, parceque comme le sucre enchérit extrêmement, on s'en pourrait servir à faire des sirops et même des confitures. Voilà demi-livre de catholicon, une livre de séné, une livre de casse, deux livres et un quarteron de réglisse. Si vous avez besoin de quelque autre chose vous le manderez. Et puis ma soeur Marguerite fera le compte de ce que vous baillerez aux nourriciers; mandez-nous, je vous prie, l'état de cet enfant là; ayez soin qu'il nous soit rapporté dans le temps qu'il vous est mandé. Je suis en l'amour de Notre Seigneur,

Ma Très Chère Sœur,

Votre très humble soeur et servante, etc.

P. S. Je vous remercie de la charité que vous avez pour mon fils. Il se porte mieux, Dieu merci; aidez-moi à l'en remercier.

P. S. de la main de Mademoiselle.

N.° 762

355 — A une Sœur Servante. (1)

Supporter les défauts. — Soumission aux directeurs.

(1652)

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez envoyé une très affligeante lettre: néanmoins vous m'avez fait grand plaisir. Je ne doute point que vous n'ayez grande peine de voir des esprits si peu soumis. Il faut bien que je n'aie pas tout su dès le commencement. je sais que nous sommes tous fautifs, et moi plus que pas une. Mais le support que nous nous devons, nous doit empêcher de regarder le faible de nos sœurs si ce n'est pour les aider.

Je vous estime bien heureuse de pouvoir être aidée des saints avis de Messieurs vos Directeurs: ce qui a donné bénédiction les premières années, ça été la soumission et obéissance que nos sœurs y ont exercées. J'espère, ma chère sœur, que votre patiente douceur remettra tout, et que vos exemples y fera vivre l'esprit de la Compagnie qui est celui de Notre (Seigneur.)

---

(1) La lettre n'est pas terminée; elle ne fut, sans doute, pas non plus adressée.

N° 738

356 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le consulte au sujet de sœur Nicolle de Montmirail qui devait aller servir les pauvres malades à Issy.

Mon Très Honoré Père,

La pauvre sœur Nicolle, de Montmirail, a dit à nos sœurs que Mademoiselle Montdésir, mère de Madame Tabœuf, l'avait reçue pour aller servir les pauvres malades du village d'Issy, à la place de nos sœurs que nous en avons retirées il y a déjà longtemps, et qu'elle ne quitterait point du tout l'habit ni la coiffure et serait toujours comme une des sœurs.

Toutes nos sœurs en auront peine, et moi qui le crains (tant que mon insensibilité pour le présent à toute chose, me le peut permettre) je supplie très humblement votre charité y penser devant Dieu, et s'il ne serait point plus à propos d'empêcher qu'elle n'y aille avec l'habit, (ce que nous pourrions par le moyen de Mademoiselle Violle) que de lui faire ôter, quand elle serait habituée au village, à cause que Mlle de Montdésir ne sera pas pour nous.

Je supplie notre bon Dieu que votre retour soit en bonne santé et suis, Mon Très Honoré Père,

Votre très obéissante et très humble servante, etc.

N° 37 bis

Réponse de St Vincent sur la lettre même de Mademoiselle.

Il ne vous faut point mettre en peine pourtant de l'Établissement, ni de l'habit etc.. Est-ce nécessaire ? Au nom de Dieu, Mademoiselle, guérissons-nous de ce mal-là ! Votre sentiment provient de l'esprit d'ennui et de faiblesse. Que si, maintenant Melle Violle peut faire cela, sans qu'il y paraisse d'où cela vient : In nomine Domini. Le cep de la vigne porte du fruit tandis qu'il est attaché à son tronc.

---

357 — A Saint Vincent.

Petite note sur les règles de la Compagnie.

(1653)

Quand il est parlé des permissions prises de la sœur Assistante si il n'est point nécessaire, dire toujours en l'absence de la Directrice (1) ? Savoir si ce mot de Directrice est bien ? Si la lecture ordonnée être faite tous les mois, ne serait point mieux toutes les semaines ?

---

(1) Directrice, titre que prenait Mademoiselle dans les traités passés avec les Administrateurs et autres où elle était obligée de décliner sa qualité ; nous en avons un intéressant spécimen dans le traité fait par elle, à Angers, le 1er Février 1640.

Il serait bien nécessaire que les sœurs de Paroisses ne se visitassent point; si non en cas de maladie: savoir s'il est expédient d'en faire un article?

Voilà, mon très honoré Père, ce que j'ai remarqué; mais au nom de Dieu! n'ayez égard ni aux mémoires, ni aux remarques; mais ordonnez ce que vous croyez que Dieu demande de nous, y ajoutant les maximes et instructions qui nous peuvent encourager et tenir affectionnées et exactes aux observances de tous les points de la règle, car il me semble que nous, tant que nous sommes, ne faisons pas assez d'attention sur nos obligations, ne les croyant pas. Donnez s'il vous plaît une bénédiction à toutes vos pauvres filles, et pour leur servante, demandez à notre bon Dieu, la miséricorde dont elle a besoin pour être véritablement, mon très honoré Père; Votre pauvre fille et très obligée servante, etc.

---

358 — A ma sœur Julienne Loret, à Chars.

Mademoiselle lui envoie les saints protecteurs de l'année ainsi que de la toile et divers objets. — Elle la prie de revenir après avoir appris la saignée à sœur Jeanne Bonville.

4 Janvier 1653

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai pas manqué de satisfaire à votre désir pour le jour de Noël

que j'eus le bonheur d'entendre la messe de M. Vincent, après lui avoir fait savoir votre intention.

Voilà vos saints protecteurs, avec vingt cinq aulnes de toile pour ensevelir, qui coûtent sept sous l'aulne. Je vous prie de mander au père de Monsieur le Curé que vous l'avez reçue, avec les deux livres de couperose avec les pots, le tout valant six livres, neuf sous, six deniers. Je vous prie, ma sœur, de revenir par la première commodité que vous trouverez et en attendant montrez ce que vous pourrez de la saignée à ma sœur Jeanne Bonville[1] et nous recommander bien à elle. Je suis pressée de finir et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble, etc.

---

359. — A ma sœur Julienne Loret à Chars.

Au sujet d'un voyage et de quelques commissions.

31 Janvier (1653)

Ma Très Chère Sœur,

Je ne me souviens plus des couvertures que vous demandez, ni du

---

(1) Ma Sœur Jeanne Bonville ou Bonvilliers fut reçue en la Compagnie le 20 Janvier 1652, et est décédée à Paris, paroisse St Etienne du Mont le 2 Octobre 1691. Ce qui frappait surtout dans sa conduite, était son grand amour de Dieu et son esprit de piété. Elle se reprochait d'avoir été deux fois hors la présence de Dieu dans une semaine. Un jour on lui demandait si elle ne voulait rien mander à ses parents, elle répondit : qu'elle n'avait ni parents ni amis sur la terre, et que son pays était le Ciel.

nombre; vous nous le direz à votre retour que nous attendons, pour recevoir l'argent des dernières choses que nous vous avons envoyées. Il me semble que vous pourriez vous accoutumer à aller à cheval, ou sur un âne, car d'entreprendre un long chemin à pied, cela n'est pas possible, et aussi d'attendre que les chemins soient secs, cela serait bien loin. Quand on a une monture, on va un peu dessus, et puis on descend de fois à autre; vous n'avez peut-être pas pensé à cet expédient là; voyez néanmoins ce qui vous sera propre. Vous ne pouvez pas empêcher la personne qui partira à même temps que vous, pourvu que vous soyez accompagnée d'une autre, il suffit. Vous apporterez la méthode que vous avez de faire des pastilles, et vous manderez à Monsieur le Curé si ce sont leurs mêmes drogues, comme je le crois, parceque je sais qu'il y en a de bien chères.

Je ferai chercher de la toile comme M. le Curé en désire; il est très difficile d'en trouver de plus large; mais on ensevelit les corps dans la toile, la mettant de travers, et (repliant) ce qui est de trop aux pieds et à la tête, pour mettre au droit de l'estomac.

Vous ne me mandez point si ma sœur Jeanne se prend bien à la saignée et si elle y est déjà bien savante. Nous vous renvoyons votre panier, avec encore un grand merci de vos bonnes pommes, et l'assurance de notre affection qui me fait être en l'amour de Jésus Crucifié, Ma chère sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

(1) Lettre dictée et signée par Mademoiselle Le Gras.

N° 630

360 — A ma sœur Barbe Angiboust à Brienne

Mademoiselle lui recommande la santé d'une sœur, et lui annonce la mort de son père et de l'un de ses frères, et lui donne des nouvelles de la Compagnie.

8 Février 1653

Ma très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu ma dernière lettre par laquelle je vous mandais vous envoyer, je crois, trois pistoles et vos saints protecteurs de l'année; mais Mme la Comtesse ne voulut pas que l'on baillât l'argent, et assura nos sœurs qu'elle vous en ferait tenir promptement. Je crois qu'elle n'y aura pas manqué, je me suis informée à Monsieur le Doyen de vos nouvelles et de celles de ma sœur, il a grande bonté pour vous; nous lui en sommes beaucoup obligées. A ce que j'ai appris notre sœur est bien mal de sa vue, étant en danger de perdre l'autre oeil. Je vous prie, ma chère sœur, lui faire tout ce que vous pourrez penser lui être nécessaire pour sa conservation. Notre eau un peu forte, non pas trop, lui est excellente; mais je crois que le feu du four lui est bien dangereux; c'est pourquoi je vous prie de le faire chauffer par quelque femme et enfourner; la purger souvent de tisane laxative, mais le meilleur remède est un cautère au derrière de la tête. Contraignez là je vous prie de faire ce quy lui faut.

Votre bon cousin est venu ici savoir de vos nouvelles, et m'a

dit que votre bon père était trépassé. Je ne sais si vous le savez déjà, et votre frère aussi; tout le reste se porte fort bien, Dieu merci. Il faut, ma chère sœur, que nous soyons soumises à tout ce que Dieu veut de nous et des nôtres, c'est pourquoi donnez-vous tout de nouveau à lui pour être entièrement et tout ce qui vous appartient, sous la conduite de la divine Providence. Je crois, ma chère sœur, qu'il y a longtemps que vous êtes dans cette pratique. Je vous recommande nos sœurs de Pologne qui sont dans l'emploi du service des pauvres en une ville où il y a beaucoup de peste. Je vous prie aussi de vous souvenir devant Dieu de nos sœurs de Nantes, qui sont toujours dans la persécution; il n'en est pas ainsi de nos sœurs d'Angers qui sont protégées de Monseigneur l'Évêque et fort aimées de Messieurs les Pères des pauvres. Ma sœur Cécile se porte mieux qu'elle n'a fait il y a longtemps. Priez bien pour toute la Compagnie, pour lui obtenir l'esprit et la fidélité qu'elle est obligée de lui rendre, c'est le sujet de notre dernière Conférence, vous la verrez quelque jour. Monsieur Vincent continue toujours sa charité ordinaire et Monsieur Portail, tant pour les absentes que pour les présentes.

Je vous prie, ma sœur, me mander en quel temps il fait bon faire provision de filasse, soit faite ou à faire, mais plutôt toute faite; il en faudrait 4 ou 500 livres, l'on pourrait l'avoir à bon prix, et que la voiture ne fût pas trop chère. Il faudrait étoupe et la bonne, tout ce qui se prend à une livre sans accommoder.[1] Bonsoir mes chères

(1) Voir note, page suivante.

N° 273

Sœurs, je suis pressée de finir et de me dire en l'amour de Notre Seigneur Crucifié, Mes chères sœurs, Votre très humble sœur et très affectionnée servante, etc.

P. S. Depuis ma lettre écrite je viens de recevoir votre paquet, dont je vous remercie, et ma sœur aussi. Le messager est pressé. Je vous manderai une autre fois si vous pouvez garder ce petit garçon. Je voudrais que vous puissiez me mander combien de fois vous avez reçu d'argent de la Reine pour Fontainebleau; nous ne pouvons rien recevoir il y a plus de deux ans.

Toutes nos sœurs vous saluent de tout leur cœur, la maison commence un peu à se peupler de nouvelles; mais l'on en demande de tant d'endroits que nous n'avons pas d'anciennes pour y fournir.

---

(1) En 1653, un Bourgeois de Paris vint trouver saint Vincent, en la sagesse duquel il avait une parfaite confiance, et lui remit une somme considérable pour être employée à la bonne œuvre qui lui semblerait la plus utile; pour toute condition il n'exigeait de lui qu'une seule chose, c'est que ne voulant être connu que de Dieu seul, on ne le fit jamais connaître à personne.

Après y avoir longtemps et sérieusement réfléchi devant Dieu, saint Vincent s'arrêta à un projet dont l'exécution tendait à secourir les pauvres artisans qui, empêchés par leur âge ou leurs infirmités de gagner leur vie, étaient réduits à la mendicité. Il trouva deux maisons et un emplacement convenable dans le Faubourg St Laurent, et reçut dans ce nouvel Hospice qu'il nomma du Saint Nom de Jésus, 40 pauvres de l'un et de l'autre sexe. Pour les préserver des dangers de l'oisiveté, il pensa à leur procurer quelque genre d'occupation en rapport avec leurs forces et leur savoir-faire.

Les Filles de la Charité, chargées du service de cet Hôpital, le furent aussi de la surveillance du travail, mais l'organisation fut entièrement l'ouvrage de Mademoiselle Le Gras, comme on le voit par ses lettres et par des notes et des mémoires détaillés conservés parmi ses écrits, concernant les divers genres d'industrie auxquels ces pauvres gens furent appliqués. — L'ordre, la paix et l'union qui régnaient au Nom de Jésus en rendirent le séjour si agréable et si tranquille, dit M. Collet, que ces bons vieillards retraçaient l'image des premiers chrétiens.

N° 273

361 — A ma sœur Jeanne Françoise à Estampes.

Mademoiselle lui donne quelques conseils et lui témoigne de la satisfaction de sa conduite.

1653

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai reçu plusieurs de vos lettres; mais aussi, vous ai-je fait réponse à quelques unes, car je vous puis assurer que ce m'est une grande consolation de penser aux grâces que notre bon Dieu vous a faites. J'espère qu'il est toujours votre force et consolation, et qu'encore que vous soyez toute seule, que votre bon Ange ne manque pas de vous servir de compagnie; et de vous avertir souvent qu'il faut qu'une bonne fille de la charité soit fidèle à sa vocation et à la pratique de ses règlements, en tout ce qu'elle peut; particulièrement en sa modestie et retenue, autant seule qu'elle pourrait être devant ses supérieurs, ne se rendant familière avec le monde. O ma chère sœur, quelle joie pensez-vous que j'aie vous croyant en cet état qui réjouit Dieu et les Anges, et qui me fait espérer de nous voir en l'Eternité. Continuez, je vous prie, en servant nos chers Maîtres, avec grande douceur, respect et cordialité, regardant toujours Dieu en eux.

Je vous remercie de l'avis que vous m'avez donné de nos chères sœurs, desquelles je n'ai point eu depuis de nouvelles. Toutes nos sœurs vous saluent et vous portent grande compassion d'être seule; j'espère

N.º 710

que Notre-Seigneur vous donnera enfin de la consolation, puisque vous aimez sa très sainte volonté, en laquelle je suis, Ma Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

362 — A ma sœur Anne Hardemont Fille de la Charité servante des Pauvres Malades à Châlons. (en Champagne)

Au sujet de deux Postulantes.

18 Mars (1653)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien étonnée que Messieurs de la ville vous retiennent, vu qu'il y a bien longtemps que l'on nous avait dit qu'ils vous avaient baillé à toutes de l'argent pour vous en revenir. Monsieur Vincent est d'avis néanmoins que vous attendiez leur consentement. Vous ne doutez point que je ne desire beaucoup de vous voir et me semble depuis que vous avez été blessée que vous nous êtes encore quelque chose de plus près. Je
I loue Dieu de tout mon cœur de la force qu'il vous a donnée et de vous avoir préservée. Cela me fait croire que sa bonté se veut encore servir de vous. Je pense que vous ne manquez pas de vous donner souvent à lui pour l'accomplissement de sa très sainte volonté.

Pour les deux filles dont vous parlez, si vous vous êtes bien informée de leur vie et mœurs, que vous leur ayez bien dit tout ce qu'il

y a à faire, et les règlements de la maison, tant pour l'esprit que pour le corps, et que vous les jugiez propres, vous les pouvez envoyer, ou emmener vous-même, si vous venez bientôt ; leur faisant entendre qu'elles doivent venir à condition d'en essayer, et que l'on essaiera d'elles ; et qu'il faut qu'elles aient pour leur premier habit, et pour faire leur voyage, pour venir et s'en retourner, s'il est nécessaire. Je vous dis cela, ma chère sœur, parce qu'il est très important que les filles viennent dans cette disposition, encore qu'elles fussent très propres. Je n'ai point eu de réponse de la lettre de Melle Parisolle ; mais en voilà une de Melle sa nièce que je vous envoie.

Une médecine que j'ai prise aujourd'hui, m'empêche de vous écrire moi-même ; mais rien ne me saurait empêcher de me dire en l'amour de Notre Seigneur Crucifié, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble sœur et servante, etc.

---

363 — A ma sœur Jeanne Lepintre.

Mademoiselle lui donne des avis sur la conduite à tenir dans les peines intérieures et extérieures. — Recommande aux prières Mr. Lambert, Mr. le Supérieur d'Annecy, sœur Perrine, tous trois décédés, et donne des nouvelles des sœurs de Pologne.

26 Mars 1653

Ma Très Chère Sœur,

Il m'est resté une très notable et sensible consolation de votre chère dernière lettre ; il est vrai que vous me paraissiez toujours dans les

N° 214

peines et afflictions intérieures et extérieures; mais aussi, il me semblait que vous en faisiez un très parfait usage. Je ne saurais m'empêcher de croire que toutes vos peines ne vous soient à un merveilleux avantage. Il est vrai, ma chère Sœur, qu'il est très difficile d'arrêter son esprit pour ne pas faire plusieurs pensées de défiance, mais bien d'empêcher de les croire, et, c'est ce que vous faites quand vous présumez que quelques rencontres peuvent être cause que vous ne recevez pas les avis que vous souhaitez, ni assez souvent. Non pas, ma chère sœur, que ce soit pour chose qui vous regarde en votre particulier, mais tout le corps de la Compagnie; et c'est peut être pour cela, ma chère sœur, que Notre Seigneur vous inspire de demeurer en paix au pied de sa croix, soumise entièrement en la conduite de sa divine Providence. Il me semble, ma Très Chère Sœur, que vous avez trouvé la pierre philosophale de la dévotion quand la ferme résolution de faire la volonté calme vos peines. C'est en l'amour de cette très sainte volonté, qu'il nous faut soumettre à ses ordres en la disposition que sa bonté a faite du bon Monsieur Lambert[1], qu'il a ôté de ce monde au commencement de cette année; vous savez qu'il était en Pologne, où il était aimé du roi, de la reine et de tout le monde; en sorte qu'il est regretté comme un saint; aussi sa vie était elle semblable à celle des Saints. La Reine a écrit de sa propre main[2] pour lui témoigner le déplaisir qu'elle en a, et la perte qu'elle croit avoir, faite.) je ne doute point que vous ne priiez

(1) Voir la note de Mr Lambert, page 71, lettre 47e
(2) A Monsieur Vincent.

N° 214.

beaucoup Dieu pour le repos de son âme, au cas qu'elle en ait besoin. Je vous prie de dire à nos sœurs que je les prie de communier à son intention, et d'un autre supérieur d'Annecy qui est aussi décédé depuis, qui était en pareille estime en son quartier: l'un et l'autre est une perte indicible. Je vous fais la même prière pour l'âme de défunte notre Sr. Perrine qui était du pays du Maine. Je vous assure, mes chères sœurs, que le récit de ses vertus, et l'affection que toutes nos sœurs avaient pour elle, fit pleurer toute la Compagnie. Nos pauvres sœurs de Pologne, ont aussi grand besoin de prières, leur affliction est grande, je vous la laisse à penser; car quoique la Reine ait grande bonté pour elles et que sa Majesté elle-même en a soin, et de les employer dans les œuvres de charité; néanmoins, ma chère sœur, leur douleur doit être grande après la perte d'un tel père! La Reine fait mander à M. Vincent qu'elle en a envoyé une des trois en une ville éloignée d'environ quatre vingts lieues, et qu'elle instruit plusieurs filles, dont quelques-unes ont déjà envie d'être filles de la charité; tellement que je crois que, si Dieu y donne sa bénédiction, il se fera là un grand établissement. Il nous faut beaucoup humilier et beaucoup prier. Je vous prie de dire toutes ces nouvelles à nos très chères sœurs, que je salue de toute l'étendue de mes affections, et de dire à notre sœur Françoise que son père, sa mère et ses sœurs se portent bien, Dieu merci, comme aussi la mère de ma sœur Louise, sa sœur et sa maîtresse.

Voilà une lettre pour Messieurs les Pères des Pauvres;

N°. 214

Monsieur Notre très Honoré Père me l'a ordonné. Enfin, ma chère sœur, je vous puis assurer qu'il a résolu de faire son possible pour vous mettre en repos; je le recommande bien à vos prières; vous le savez fort âgé; son grand travail ne l'empêche pas de se lever tous les jours à quatre heures, et de jeûner tous les jours. Je crois que vous l'excusez bien s'il ne vous écrit aussi souvent que vous désireriez et qu'il voudrait pouvoir faire. Toutes nos sœurs vous saluent et se portent assez bien. Ma sœur Jeanne de la Croix supplie sa chère sœur de prier Dieu pour elle et d'être bien fidèle en l'observance de ses règles. Je vous prie aussi toutes, mes chères sœurs, de demander souvent à Notre Seigneur qu'il me fasse miséricorde à l'heure de ma mort, par les mérites de la sienne très précieuse, en l'amour de laquelle je suis, Mes Chères Sœurs, Votre très humble sœur et très affectionnée servante, etc.

---

364 — A Saint Vincent.

Au sujet des sœurs de Pologne; et de la maison des Pauvres Ouvriers.

3 Avril 1653.

Mon Très Honoré Père,

Je me suis oubliée de vous dire que, défunt M. Lambert me fit

---

1) Communiquée par Monsieur l'abbé Pinard, Vicaire à Saint-Germain-en-Laye.

Gossin, p. 464

l'honneur de me mander, deux jours avant sa maladie, que notre sœur Françoise qui est en Pologne était comme le lien des deux autres qui ne s'accordaient pas bien.

J'ai eu aussi pensée d'avertir votre charité, de penser à Mr. le Curé de St Laurent, lorsqu'elle aura permission de faire dire la sainte messe à la maison des Pauvres Ouvriers, afin qu'ils n'aient aucun sujet de se plaindre. Je pris hier la liberté de dire à Monsieur Legros[1] que je croyais qu'il ne devait pas avoir sitôt une porte de dehors à la Chapelle, faites moi l'honneur de me mander quand vous voudrez parler aux personnes de dehors pour la maison, et si l'on n'y mettra point plus de femmes que d'hommes pour grossir le nombre. Je supplie Dieu d'en faire sa sainte volonté et suis,

Mon Très Honoré Père,

Votre pauvre fille et très humble servante, etc.

(1) Jean-Baptiste Legros, natif du diocèse de Coutances fut reçu à l'âge de trente ans dans la Compagnie, le 24 Juin 1644. Il fut envoyé comme supérieur à la maison de Richelieu en 1651, et en celle de Saint-Charles ou Petit-Saint-Lazare, en 1652.

Gossin. p. 464

365 — A ma sœur Jeanne Lepintre, à Nantes.

Conseils de conduite dans les contradictions.

(1653)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu deux de vos lettres, toutes en un même jour, qui toutes deux étaient presque la même chose. Je vous assure que je
P suis en très grande peine que vous souffrez; mais quoi? je vous devrais plutôt porter envie puisque c'est pour le service de Dieu. Je souhaiterais de tout mon cœur que ce fût sans aucune coulpe de vous autres et que chacune entrât dans la pratique d'une vraie et solide humilité, soumission et douceur. Il semble que l'on anticipe sur vos charges contre nos conventions; il est bon d'en donner avis à Monsieur des Jonchères
P et ceux que vous savez affectionner le service que vous rendez aux Pauvres; mais le vouloir emporter de haute lutte, vous en plaindre hautement, en murmurer entre vous c'est ce qu'il ne faut pas faire, car hors vos sœurs Assistantes les autres sœurs ne doivent entendre parler de rien qui les puisse troubler. J'aurais déjà pris ordre de Monsieur Vincent sur toutes vos peines, n'était qu'il est arrêté à la chambre depuis huit jours; sitôt que je le pourrai je n'y manquerai pas. La pauvre Mme Marchais se recommande à vos prières dans son

affliction; elle a été enlevée dans sa maison des champs et menée à Châteaudun par un homme, qui avait quelque parent à l'hôtel de Longue-Ville, qui l'a épousée là; mais elle dit que ça été par force, et pour cela elle est en grand procès. Vos parents se portent bien, Dieu merci. Saluez vos Messieurs et Mademoiselle de la Carisière et autres bonnes dames de notre connaissance de ma part, et me croyez en l'amour de Notre Seigneur Incarné, Ma Chère Soeur, Votre très humble et très affectionnée sœur et servante, etc.

---

366 — A M. l'abbé de Vaux.

Mademoiselle lui demande de faire visiter le frère de Mme de St Gervais qui est à St Aubin.

(1653)

Monsieur,

J'ai été priée par Mme de St Gervais de vous faire une très humble supplication que vous verrez dans la réponse qu'elle me fait, lui ayant demandé le nom de M. son frère, qu'elle m'a supplié vous recommander, comme je fais avec tout le respect que je vous (dois.)

Vous savez, Monsieur, l'importance qu'il y a que les jeunes gens s'engagent sans bien savoir ce qu'ils font, et c'est pour cela que je lui ai fait espérer que vous prendriez la peine de lui aider à connaître

P

No 436

avec quel esprit il faut embrasser la manière de vie qu'il s'est proposée. Je prends la liberté de vous envoyer sa lettre, pour m'exempter de vous mander toutes les circonstances qu'elle marque. Je ne me souviens point si elle m'a nommé la religion où ce jeune homme est; mais s'il y en a une qui porte le nom de St Aubin il me semble avoir quelque idée que c'est en cette maison. Si votre commodité n'est pas de le visiter vous-même, Monsieur, je vous prie lui faire l'honneur de lui faire faire cette charité, par quelqu'autre personne de vertu. Il est de très bon lieu, et parent de personne que j'honore et affectionne fort. Mais
C la charité est seule qui m'a donné pensée de vous proposer cette peine, à celle que vous exercez tous les jours, pour en augmenter le nombre et par conséquent le mérite de toutes vos saintes actions, auxquelles je vous demande part, pour m'obtenir miséricorde de notre bon Dieu, en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très humble fille, etc.

---

367 — A ma sœur Jeanne, Fille de la Charité à Estampes.

Avis pour la conduite au milieu des œuvres.

19 Juin (1653)

Ma Très Chère Sœur,

H Il est vrai que vous avez grand sujet de vous ennuyer si longtemps toute seule, et de ne recevoir pas de nos nouvelles si souvent

N.os 670

que je devrais, je vous en demande pardon. Je m'attends toujours que vous dussiez revenir bien plustôt, et j'espère que si vous ne revenez dans peu que nous vous enverrons une de nos chères soeurs. En attendant, ma bonne sœur, je m'assure que vous aurez bien prié votre bon Ange de vous accompagner plus particulièrement, que vous vous serez bien tenue sur vos gardes pour pratiquer autant que vous le pourrez vos petites règles, particulièrement celle qui nous recommande de servir les pauvres avec cordialité et douceur et que vous prenez grand plaisir d'instruire, le mieux que vous pouvez, ces petites créatures rachetées du sang du Fils de Dieu, afin qu'elles le louent et glorifient éternellement.

Je ne vous recommande pas la modestie et retenue, ni de ne point fréquenter avec le monde que le moins que vous pourrez, car je m'assure que vous avez cela en très singulière recommandation. Assurez-vous toujours de notre très particulière affection et que nos sœurs et moi parlons souvent de vous, avec joie, pour le service que vous rendez à Notre Seigneur, et avec douleur vous pensant toute seule. Je supplie sa bonté être votre force et consolation, et suis en son très saint Amour,

Ma Très Chère Sœur,

Votre très humble sœur

et servante, etc.

N° 670

368 — Aux sœurs Andrée et Françoise à Varize.

Mademoiselle les exhorte à la reconnaissance envers Dieu, à l'amour de leurs petits règlements, à l'union entre elles et au dévouement pour le service des malades et l'instruction des enfants.

23 Juin (1653)

Mes Très Chères Soeurs,

Je loue Dieu de tout mon cœur des bénédictions que sa bonté donne à vos saints emplois, je vous supplie lui en être bien reconnaissan-
R tes, car ce sont grâces qu'il faut que vous croyiez ne pas mériter; combien de pareilles à vous sont demeurées dans le monde qui souffrent beaucoup, ou sont engagées à ne travailler que pour la vie corporelle, et vous, toutes vos actions étant faites pour l'amour de Dieu sont toutes pour la vie éternelle. C'est pourquoi, mes chères sœurs, prenez bien
V garde que l'ennemi de notre bien ne jette la zizanie de l'affection aux choses qui vous pourraient empêcher de plaire à Dieu, et que cela n'étouffe le mérite que Notre Seigneur voudrait donner à vos saints
C emplois. Mandez moi amplement de vos nouvelles: aimez-vous pas toujours vos petits règlements? quand vous êtes interrompues en la pratique, pour le service du prochain, ne vous remettez-vous pas en train de les mieux faire? Je m'assure que vous avez entre vous deux, une mutuelle charité; que votre plus cher entretien, après celui que vous devez aux pauvres, est de vous deux, tant pour parler de Dieu que

de ce qui se pratique en la Compagnie en laquelle Dieu vous a appelée et des vertus que vous avez reconnues en nos soeurs.

Z Je crois aussi, mes chères sœurs, que vous avez grand soin d'aider vos pauvres malades à faire de bonnes confessions, avant mourir, et de bien avertir ceux qui guérissent de mieux vivre qu'ils n'ont jamais fait, comme aussi de bien instruire les petites filles, non seulement de leurs créances, mais aussi des moyens de vivre en bonnes chrétiennes. C'est cela que Dieu demande de vous, c'est pour cela qu'il vous a fait la grâce de vous tirer du monde. Soyez lui donc bien fidèles. Toutes nos soeurs se portent bien, Dieu merci, et se recommandent à vos prières, comme je fais aussi, vous assurant que je suis en l'amour de Jésus Crucifié,

Mes Chères soeurs,

Votre très humble et très affectionnée soeur et servante, etc.

Nota. Le pli était sans doute à l'adresse de Madame de Varize; sur le revers de l'adresse Mademoiselle avait écrit : « Je vous prie, Madame, d'envoyer cette lettre à nos soeurs qui sont en grande peine de nous. »

N° 255

369 — A Saint Vincent.

Mademoiselle le prie de l'aider à faire un bon usage de l'excès de joie que vient de lui causer la méditation de ces paroles: Dieu est mon Dieu. — Elle lui exprime le désir d'assister le lendemain à sa messe à l'occasion de sa fête et de la rénovation de ses vœux.

24 Août

Monsieur,

Mon cœur encore tout plein de joie de l'intelligence qu'il me semble que notre bon Dieu lui a donnée de ces mots: Dieu est mon Dieu! et le sentiment que j'ai eu de la gloire que tous les bienheureux lui rendent ensuite de cette vérité ne peut s'empêcher de vous parler ce soir, et de vous supplier de m'aider à faire usage de ces excès de joie et de m'enseigner quelque pratique pour demain, jour du saint que j'ai l'honneur de porter le nom, jour de la rénovation de mes vœux, souhaitant et pour l'un et pour l'autre entendre de vous la sainte messe; s'il plaît à votre charité me mander l'heure, comme je l'en supplie très humblement, dans l'espérance, mon très honoré Père, que vous savez que tout ce que je suis est en vos mains pour être donné à ce bon Dieu de qui l'amour m'a, par sa grande miséricorde, fait être. Votre très humble et très obligée fille et servante, etc.

Ce soir St Barthélemy.

Autographe à St Sulpice.

Réponse de St Vincent, écrite en marge de la lettre ci-dessus.

Béni soit Dieu, Mademoiselle, des caresses dont sa divine Majesté vous honore. Il faut le recevoir avec respect et dévotion et en la vue de quelque croix qu'il vous va préparant. Sa bonté a accoutumé de prévenir les âmes qu'il aime de la sorte, quand il désire les crucifier. Oh! quel bonheur d'avoir une providence si paternelle de Dieu sur soi, et que cela vous doit augmenter la foi, la confiance en Dieu et à l'aimer plus que jamais. Faites-la donc, Mademoiselle, l'action que vous devez faire; aujourd'hui vous en dira beaucoup. Je participerai à votre consolation, comme je me propose de le faire à votre croix, par le saint sacrifice que j'espère lui présenter aujourd'hui entre huit et neuf heures. Bonjour Mademoiselle, je suis votre serviteur.

---

370 — A ma sœur Jeanne Lepintre.

Conseils pour sa direction, et pour celle de ses Compagnes.

16 7bre 1653

Ma Très Chère Sœur,

J'espère que la visite de Monsieur Alméras aura affermi toutes les dispositions qui donnent ombrage à votre esprit et que la simplicité de

ses paroles véritables vous auront entièrement fait entendre que tout le procédé des uns et des autres n'a aucun retour. Que vous êtes heureuse, ma chère sœur, de vous si bien connaître et de tant aimer la très sainte volonté de Dieu, notre unique bien si elle s'accomplit en nous. Je la
S supplie de tout mon cœur, se faire entendre à votre cher cœur vous enseignant le support que vous devez avoir de vous-même, particulièrement en deux points : l'un est dans les choses qui se passent, dont vous pensez n'avoir pas assez de connaissance ; et l'autre, la peine que vous pouvez ressentir dans la répugnance à vous communiquer et dans la croyance que vous n'avez de personnes qui vous soient propres. Souvenons-nous,
E ma chère sœur, de la grande Ste Thérèse qui avait bien d'autres affaires que nous, et de plus grande importance, qui souvent avait besoin d'avis, et quoique les personnes qu'elle eût désirées ne lui étaient pas présentes, elle avait une telle humilité et simplicité qu'elle demandait tout librement les avis aux personnes que la Providence lui envoyait pour ses directeurs, et les écoutait comme si Dieu lui eût parlé se contentant du nécessaire, laissant le reste sans se peiner à la conduite
S de Dieu. Je m'assure, ma chère sœur, que vous avez souvent éprouvé que, où les hommes nous manquent, que Dieu se communique plus abondamment, et c'est notre mieux si nous lui voulons donner toutes les satisfactions que nous aurions en faisant paraître jusques à la moindre de nos pensées qui est un grand amusement d'esprit sans aucun profit.

N° 528

Je crois que vous aurez reçu les lettres du commencement de la dernière semaine par lesquelles Monsieur Vincent donnait ordre de faire partir notre sœur Anne et notre sœur Louise et que cela n'aura pas manqué de se faire. Voilà deux de nos meilleures sœurs que nous vous envoyons. Je crois, ma sœur, que vous êtes exacte à ne point témoigner plus d'affection aux unes qu'aux autres; que
E si quelques-unes vous sont plus fidèles, que vous ne leur faites pas paraître que vous voulez qu'elles vous avertissent, mais écoutez cela indifféremment, sans lui témoigner le mal des défaillantes.

Enfin, ma chère sœur, je crois que Notre Seigneur ne manquera pas de vous donner toutes les grâces dont vous avez besoin pour rétablir l'union en votre Compagnie en ce que Dieu y soit glorifié. Je suis en son très saint Amour,

Ma Chère Sœur,

Votre très humble sœur et servante bien pressée d'affaires.

P. S. — Je salue toutes nos chères sœurs.

N° 528

Table

Table

Table

Table

Table

Table

Table

Table.

Table.


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 09 13 05 05 08 0